



Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006



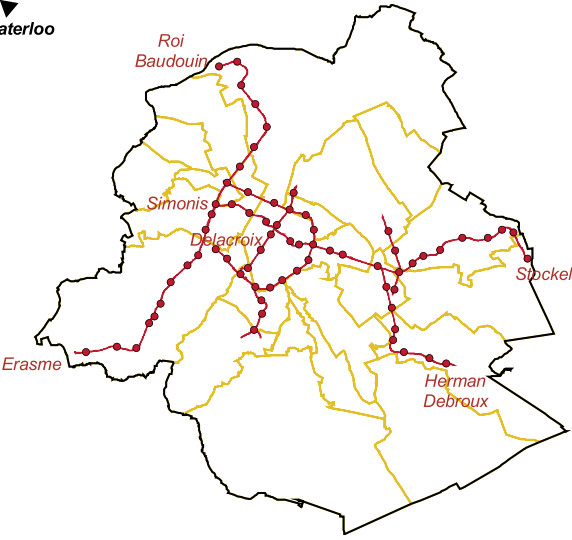
Table des matières

1. Introduction		
1. Une mine d'informations	9	
2. Les modifications de composition de la population	10	
3. L'inertie des structures spatiales socio-économiques	11	
4. La santé est fortement associée à la structure socio-économique	12	
5. Bruxelles n'est pas une île	13	
6. En résumé	16	
7. Bibliographie	16	
2. Guide de lecture		
1. Introduction	17	
2. L'Enquête socio-économique générale de 2001 (recensement)	17	
3. Le secteur statistique	18	
4. Les indicateurs	18	
5. La cartographie	19	
3. Démographie		
1. Introduction	21	
2. La structure par âge et sexe	22	
3. Les composantes de la croissance démographique	29	
4. L'évolution de l'accroissement naturel	30	
5. Migrations nationales : poursuite de la suburbanisation et rurbanisation	31	
6. La migration internationale assure un solde migratoire total positif depuis 1999	32	
7. L'intensité de déménagement	34	
8. La structure des ménages	35	
9. Une synthèse démographique de la Région bruxelloise	41	
10. Etrangers	46	
11. Conclusion	52	
12. Bibliographie	52	
4. Logement et confort des ménages		
1. Introduction	53	
2. Confort du logement	53	
3. Présence de moyens de communication	56	
4. Qualité des logements	60	
5. Marché du logement	63	
6. Occupation des logements : nombre de pièces disponibles par personne	70	
7. Typologie générale du logement	71	
8. Conclusion	74	
9. Bibliographie	74	
5. Les revenus		
1. Il y a revenu et revenu... ..	75	
2. Les revenus imposables en Région bruxelloise	77	
3. Les sources de revenu	78	
4. La pauvreté des enfants	80	
5. Conclusion	81	
6. Bibliographie	81	
6. Niveau d'instruction		
1. Introduction	83	
2. Type d'enseignement suivi par les jeunes dans l'enseignement secondaire	84	
3. Jeunes dans l'enseignement supérieur	87	
4. Niveau d'instruction	88	
5. Conclusion	90	
6. Bibliographie	90	
7. Marché du travail		
1. Introduction	91	
2. Le taux d'activité	92	
3. Le taux de chômage	94	
4. Qualité des emplois	100	
5. Conclusion	102	
6. Bibliographie	103	
8. L'environnement du logement		
1. L'appréciation de l'environnement immédiat	105	
2. L'appréciation de la tranquillité	106	
3. L'appréciation de la qualité de l'air et de la propreté	108	
4. L'appréciation des espaces verts	109	
5. Une appréciation globale de l'environnement du logement	110	
9. Santé perçue		
1. Introduction	111	
2. Qu'en est-il de la santé dans la Région bruxelloise par rapport à la Flandre et à la Wallonie ?	114	
3. La carte de la santé de la Région bruxelloise	116	
4. Différences socio-économiques pour la santé perçue	120	
5. Santé perçue et position dans le ménage	124	
6. Santé perçue et nationalité	125	
7. Limitations dans les activités quotidiennes	128	
8. Perception de l'offre de services de santé	129	
9. Relation entre la distribution spatiale de la santé perçue et le statut socio-économique de la population	130	
10. Pouvons-nous réduire l'inégalité de santé entre les quartiers ?	136	
11. Bibliographie	137	
10. Annexes		
1. Personnes non-reprises dans les chiffres officiels de la population	139	
2. La non-réponse à l'enquête socio-économique générale 2001	140	
3. Location d'habitations sociales	142	
4. Complément de l'analyse des relations entre la santé perçue et le statut socio-économique	143	
5. Liste des secteurs statistiques	147	

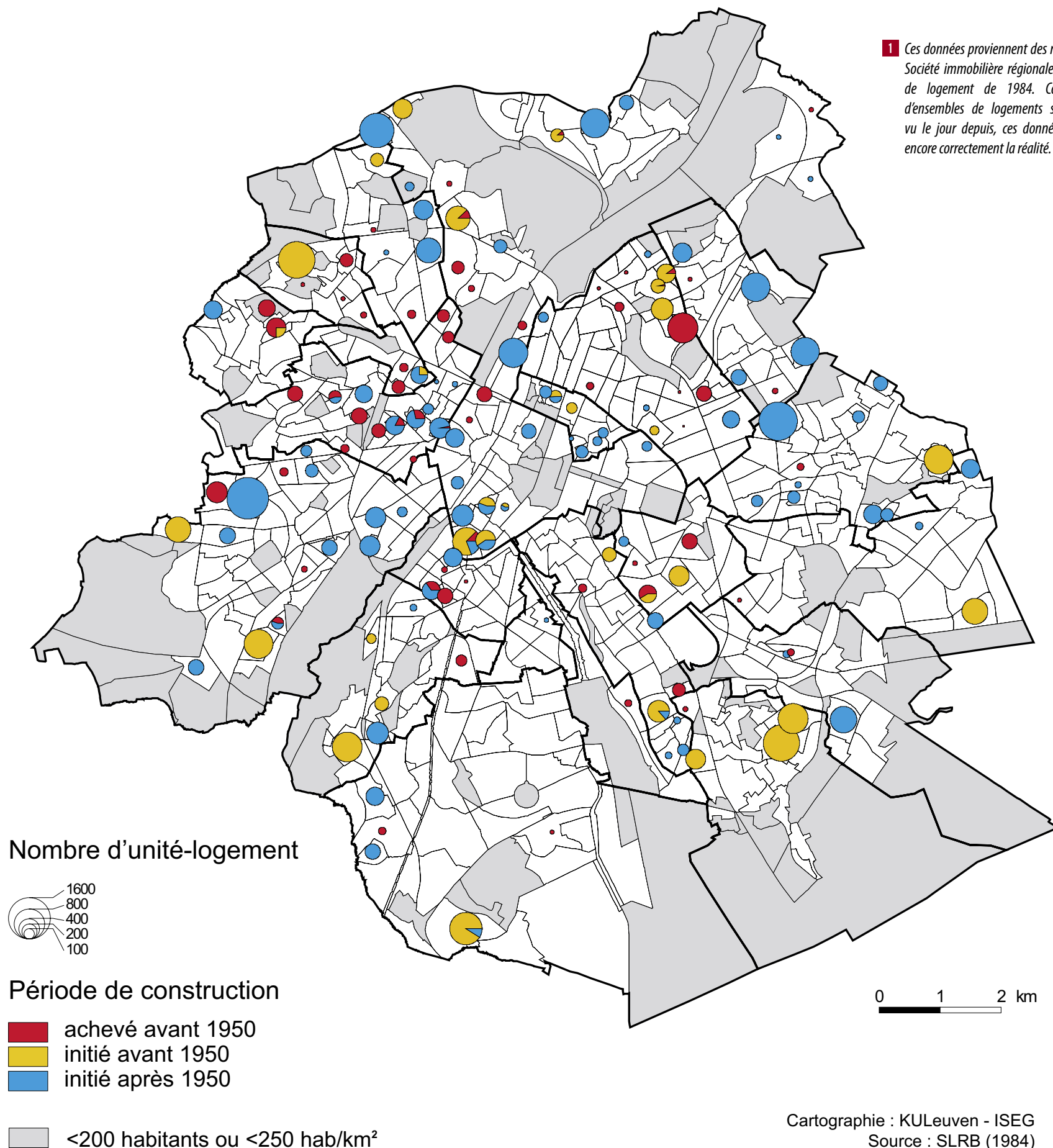


- route principale
- chemin de fer
- gare SNCB
- metro
- station de metro
- espaces verts
- cours et plans d'eau
- + hôpital ou clinique
- limite communale

Source: Urbis, PRAS.
Cartographie: ULB - IGEAT



1 Ces données proviennent des relevés de la Société immobilière régionale bruxelloise de logement de 1984. Comme peu d'ensembles de logements sociaux ont vu le jour depuis, ces données reflètent encore correctement la réalité.





Les dossiers de l'Observatoire

Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006



Les dossiers de l'Observatoire

Chaque dossier offre un éclairage particulier sur des aspects spécifiques de la réalité sociale et de santé en Région bruxelloise.

Les dossiers peuvent être obtenus sur le site web (www.observatbru.be) ou sur simple demande.
Le dossier peut être copié, moyennant mention de la source.

Dans la collection «Les dossier de l'Observatoire» :

2005

Evaluation de la participation des personnes vivant dans la pauvreté au rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté

2003

Le suicide en Région de Bruxelles-Capitale, situation 1998-2000

2002

Les défis d'une politique de lutte contre la pauvreté à Bruxelles

La tuberculose en Région de Bruxelles-Capitale, situation 2000

Pauvreté et quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale



Les dossiers de l'Observatoire

**Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale
2006**

Avec la collaboration de :

Interface Demography - VUB :
Patrick DEBOOSERE,
Didier WILLAERT,
Sylvie GADEYNE

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire (IGEAT) - ULB :
Benjamin WAYENS,
Sophie VAN CUTSEM,
Christian VANDERMOTTEN,
Pierre MARISSAL,
Julie CHARLES

Instituut voor Sociale en Economische Geografie (ISEG) - KULeuven :
Chris KESTELOOT,
Katrien SLEGGERS



Colofon

Coordination :

Observatoire de la Santé et du Social :
Truus ROESEMS et Myriam DE SPIEGELAERE

Coordination de la cartographie :

Benjamin WAYENS

Collaboration scientifique :

Interface Demography - VUB :
Patrick DEBOOSERE, Didier WILLAERT, Sylvie GADEYNE

Institut de Gestion de l'Environnement et
d'Aménagement du Territoire (IGEAT) - ULB :
Benjamin WAYENS, Sophie VAN CUTSEM,
Christian VANDERMOTTEN, Pierre MARISSAL,
Julie CHARLES

Instituut voor Sociale en Economische Geografie
(ISEG) - KULeuven :
Chris KESTELOOT, Katrien SLEGGERS

Lay-out :

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl :
Nathalie DA COSTA MAYA (ndacosta@ulb.ac.be)

Photographies :

Dirk DE SPIEGELAERE

Traduction :

Singer Translations sprl

Ont également collaboré à cet ouvrage :

L'équipe de l'Observatoire de la Santé et du Social
et
Marc BERGHMAN, Amandine MASUY,
Prof. Em. Herman VAN DER HAEGEN,
Olivia VANMECHELEN, Véronique VERBEKE

Numéro de Dépôt Légal :

D/2006/9334/17

Pour plus d'informations :

Observatoire de la Santé et du Social
de Bruxelles-Capitale
Commission communautaire commune
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles
Tél.: 02/552 01 89
observat@ccc.irisnet.be
www.observatbru.be

Truus Roesems
Tél.: 02/552 01 57
troesems@ccc.irisnet.be

Liste des tableaux

Tableau 3-01 : Evolution de la population bruxelloise et belge au 1er janvier (exprimée en milliers) et évolution de la proportion des personnes de plus de 60 ans dans la population totale	23
Tableau 3-02 : Structure d'âge de la population : typologie	24
Tableau 3-03 : Evolution de l'accroissement naturel 1988-2004	30
Tableau 3-04 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance entre 1995 et 2003	31
Tableau 3-05 : Migrations Région bruxelloise : 1990-2004	32
Tableau 3-06 : Ménages privés en fonction de leur taille par commune (répartition en pourcentage)	35
Tableau 3-07 : Evolution des ménages privés en fonction de leur taille entre 1991 et 2001 (% d'augmentation)	35
Tableau 3-08 : Position dans le ménage par catégorie d'âge et sexe (distribution en pourcentage) – Région bruxelloise 2001	36
Tableau 3-09 : Position dans le ménage par catégorie d'âge et sexe (représentation relative) par rapport à la répartition belge – Région bruxelloise 2001	37
Tableau 3-10 : Positions des femmes dans le ménage : caractéristiques les plus spécifiques de la typologie	42
Tableau 3-11 : Positions dans le ménages par groupe d'âge et sexe : typologie (distribution en pourcentage)	44-45
Tableau 3-12 : Nombre d'étrangers par commune (selon la nationalité pour les nationalités comprenant plus de 10.000 personnes), 2003	49
Tableau 3-13 : Groupe de nationalités : typologie (distribution en pourcentage)	50
Tableau 4-01 : Confort des logements : typologie (distribution en pourcentage)	54
Tableau 4-02 : Qualité des logements : scores de l'ACP	60
Tableau 4-03 : Qualités intérieures et extérieures des logements : typologie	60
Tableau 4-04 : Indications de problèmes d'humidité potentiels : résultats de l'ACP	62
Tableau 4-05 : Structure de la propriété : typologie (distribution en pourcentage)	64
Tableau 4-06 : Loyers : typologie (distribution en pourcentage)	66
Tableau 4-07 : Nombre de logements locatifs meublés par commune	68
Tableau 4-08 : Nombre moyen de pièces d'habitation par personne, par commune	70
Tableau 4-09 : Typologie générale du logement (distribution en pourcentage par variable)	71
Tableau 6-01 : Jeunes dans l'enseignement secondaire du 2ème et 3ème degré : typologie (distribution en pourcentage)	84
Tableau 6-02 : Niveau d'instruction : typologie (distribution en pourcentage)	88
Tableau 7-01: Typologie générale du marché du travail	102
Tableau 9-01 : La santé perçue par âge et par sexe – Région bruxelloise (distribution en pourcentage)	112
Tableau 9-02 : Proportion de la population ne s'estimant pas en bonne santé par région	114
Tableau 9-03 : Nombre de répondants et proportion de la population qui ne s'estime pas en bonne santé, par groupe d'âge et par commune	116
Tableau 9-04 : Population en fonction des caractéristiques du logement (qualité et statut d'occupation du logement), Région bruxelloise	121
Tableau 9-05 : Nombre de personnes ne s'estimant pas en bonne santé par nationalité d'origine	127
Tableau 9-06 : Santé perçue par nationalité d'origine (standardisée pour l'âge et le sexe) – contrôle pour le statut socio-économique	127
Tableau 9-07 : Analyse 1 : Santé perçue hommes 25-64 ans, Région bruxelloise (modèle avec 597 secteurs statistiques comptant au moins 200 habitants). Secteur de référence Churchill Uccle : 314 secteurs ayant une santé significativement moins bonne dans le modèle 1 (IC 95%)	132-133
Tableau 9-08 : Analyse 2 : Santé perçue des 25-74 ans après détermination des limites de classes par quintiles et distribution (nombre de secteurs statistiques) après contrôle pour les variables sociodémographiques	134
Tableau 10-01 : Taux de réponse et réponses concernant la santé perçue par commune (distribution en pourcentage)	141

Liste des figures

Figure 3-01 : Pyramide des âges pour la Belgique et la Région bruxelloise au 1er janvier 1989 et 2005	22
Figure 3-02 : Différence de structure d'âge entre la population de la Région bruxelloise et la population de la Belgique en 1989 et 2005	23
Figure 3-03 : Structure d'âge de la population : typologie	24
Figure 3-04 : Evolution de l'accroissement naturel et des soldes migratoires en Région bruxelloise 1990-2004	29
Figure 3-05 : Evolution du taux de natalité 1964-2004	31
Figure 3-06 : Population bruxelloise selon la nationalité d'origine (première et deuxième générations)	33
Figure 3-07 : Population bruxelloise selon la nationalité d'origine (première et deuxième générations) et position dans le ménage (pour 100.000 hommes et femmes)	38-39
Figure 3-08 : Groupe de nationalités : typologie	50
Figure 4-01 : Confort des logements : typologie	54
Figure 4-02 : Equipement téléphonique des ménages : typologie	56
Figure 4-03 : Structure de la propriété par secteur statistique	63
Figure 4-04 : Structure de la propriété : typologie	64
Figure 4-05 : Loyers : typologie	66
Figure 4-06 : Logement : typologie générale	72
Figure 5-01 : Sources de revenu : typologie	78
Figure 6-01 : Jeunes dans l'enseignement secondaire du 2ème et du 3ème degré : typologie	84
Figure 6-02 : Niveau d'instruction : typologie	88
Figure 7-01 : Position des individus sur le marché du travail	91
Figure 7-02 : Taux d'activité par sexe, par âge et partie de la Région bruxelloise	92
Figure 7-03 : Part des chômeurs dans la population active selon le niveau de diplôme	95
Figure 7-04 : Age et sexe des chômeurs : typologie	98
Figure 7-05 : Statuts professionnels : typologie	101
Figure 8-01 : Appréciation de l'environnement du logement	105
Figure 9-01 : Santé perçue par âge et par sexe, Région bruxelloise	113
Figure 9-02 : Courbe de survie pour femmes (sur 100.000 naissances), Belgique 1931 - 2001	113
Figure 9-03 : Santé perçue par âge et par région	115
Figure 9-04 : Santé perçue par âge : différence entre la Région bruxelloise et la Flandre et la Wallonie	115
Figure 9-05 : Santé perçue par âge et niveau d'instruction, Région bruxelloise	120
Figure 9-06 : Santé perçue par âge et caractéristiques du logement (qualité et statut d'occupation), Région bruxelloise	121
Figure 9-07 : Santé perçue chez les hommes par âge et activité professionnelle principale, Région bruxelloise	122
Figure 9-08 : Santé perçue chez les hommes par âge et statut sur le marché de l'emploi, Région bruxelloise	123
Figure 9-09 : Santé perçue chez les femmes par âge et statut sur le marché de l'emploi, Région bruxelloise	123
Figure 9-10 : Santé perçue chez les femmes par âge et position dans le ménage, Région bruxelloise	124
Figure 9-11 : Santé perçue par âge et par nationalité, Région bruxelloise	125
Figure 9-12 : Santé perçue chez les femmes par âge et nationalité d'origine, Région bruxelloise	126

Liste des cartes

Quelques cartes se trouvent sur les rabats de cet atlas. Elles servent de cartes de repérage pour la lecture du texte ou des autres cartes. Ces cartes sont indiquées en gras dans la liste ci-dessous.

Carte 1-01 : Carte de repérage	couverture avant
Carte 1-02 : Les héritages historiques	couverture arrière
Carte 1-03 : Densité de population (région urbaine)	13
Carte 1-04 : Revenu médian par déclaration (ville morphologique) – revenus 2002	14
Carte 1-05 : Santé perçue standardisée par âge et sexe (ville morphologique)	15
Carte 2-01 : Communes et secteurs statistiques	couverture arrière
Carte 3-01 : Structure d'âge de la population : typologie	25
Carte 3-02 : Age médian	26
Carte 3-03 : Proportion de jeunes enfants (0-4 ans) dans la population totale	27
Carte 3-04 : Proportion de personnes âgées (75 ans et plus) dans la population totale	28
Carte 3-05 : Intensité de déménagement (1/10/1996 – 1/10/2001)	34
Carte 3-06 : Mères seules (18-39 ans)	40
Carte 3-07 : La population sur base de la position dans le ménage : typologie	43
Carte 3-08 : Etrangers issus d'Europe du Nord-Ouest, d'Amérique du Nord, d'Océanie et du Japon (1/1/2003)	46
Carte 3-09 : Italiens, Espagnols, Portugais, Grecs, Turcs et Marocains (1/1/2003)	47
Carte 3-10 : Etrangers issus d'Europe de l'Est, d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie (1/1/2003)	48
Carte 3-11 : Groupes de nationalité : typologie (1/1/2003)	51
Carte 4-01 : Confort des logements : typologie	55
Carte 4-02 : Téléphone fixe et GSM : typologie	57
Carte 4-03 : Connexion Internet	59
Carte 4-04 : Qualités intérieures et extérieures des logements : typologie	61
Carte 4-05 : Indications de problèmes d'humidité potentiels	62
Carte 4-06 : Structure de la propriété : typologie	65
Carte 4-07 : Logement social : capacité et période de construction	couverture avant
Carte 4-08 : Loyers : typologie	67
Carte 4-09 : Logements locatifs meublés	69
Carte 4-10 : Nombre de pièces d'habitation par personne	70
Carte 4-11 : Logement : typologie générale	73

Carte 5-01 :	Représentativité des statistiques fiscales (exercice 2003, revenus 2002)	76
Carte 5-02 :	Revenu médian par déclaration (exercice 2003, revenus 2002)	77
Carte 5-03 :	Sources de revenu : typologie	79
Carte 5-04 :	Enfants (0 à 6 ans) dans les ménages privés selon le nombre de revenus du travail temps plein	80-81
Carte 6-01 :	Jeunes dans l'enseignement secondaire du 2ème et 3ème degré : typologie	85
Carte 6-02 :	Jeunes dans l'enseignement supérieur	87
Carte 6-03 :	Niveau d'instruction : typologie	89
Carte 7-01 :	Taux d'activité féminin	93
Carte 7-02 :	Taux de chômage	94
Carte 7-03 :	Valorisation du diplôme sur le marché d'emploi	97
Carte 7-04 :	Age et sexe des chômeurs : typologie	99
Carte 7-05 :	Contrats d'emploi à durée indéterminée	100
Carte 7-06 :	Statuts professionnels : typologie	101
Carte 7-07 :	Marché du travail : typologie générale	102
Carte 8-01 :	Appréciation de la tranquillité dans l'environnement immédiat du logement et estimation de l'exposition au bruit routier	107
Carte 8-02 :	Appréciation de la qualité de l'air et de la propreté dans l'environnement immédiat du logement	108
Carte 8-03 :	Appréciation de l'équipement en espaces verts dans l'environnement immédiat du logement, part de la population sans accès à un jardin privé et localisation des principaux espaces verts accessibles au public	109
Carte 8-04 :	Appréciation globale de l'environnement du logement	110
Carte 9-01 :	Santé perçue (population totale et 6-19 ans)	117
Carte 9-02 :	Santé perçue (20-59 ans et 60-79 ans)	118
Carte 9-03 :	Santé perçue (standardisée par âge et sexe)	119
Carte 9-04 :	Limitations dans les activités quotidiennes	128
Carte 9-05 :	Perception des services de santé	129
Carte 9-06 :	Lien entre santé perçue et statut socio-économique (25-74 ans, ménages privés)	135
Carte 10-01 :	Formulaires non renvoyés	140

1. Introduction

1. Une mine d'informations

**Truus ROESEMS,
Myriam DE SPIEGELAERE,
Christian VANDERMOTTEN,
Benjamin WAYENS,
Patrick DEBOOSERE,
Julie CHARLES**

Cet atlas est comme un album photo détaillé de la Région bruxelloise. Le «reportage» a été réalisé par l'Enquête socio-économique générale en octobre 2001. Le «développement des photographies» a permis de rendre lisibles des informations sur la situation sociale et de santé des Bruxellois jusqu'au niveau des quartiers. L'Enquête socio-économique générale est une source précieuse de données individuelles portant sur différents aspects de la vie. L'opportunité de disposer de telles données ne se rencontre que tous les 10 ans et il n'est pas certain qu'à l'avenir un recueil de données aussi détaillées sera encore réalisé. C'est pourquoi l'Observatoire de la Santé et du Social a souhaité profiter de cette opportunité pour réaliser un atlas en collaboration avec plusieurs équipes universitaires, dès que les données ont été disponibles.

L'objectif de cet atlas n'est pas de visualiser chaque variable séparément mais plutôt de réaliser le mieux possible une synthèse de différents aspects. Même si ce document est destiné à un large public, nous sommes conscients que sa lecture exige un effort non négligeable de la part du lecteur. C'est pourquoi un guide de lecture (chapitre 2) a été inséré. Cet atlas devrait donc être considéré plutôt comme un ouvrage de référence ou un album photo qu'on reprend régulièrement.

L'Observatoire de la Santé et du Social n'est pas le seul à avoir souhaité mettre à la disposition d'un large public la mine d'informations qu'apporte l'Enquête socio-économique générale. L'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse a publié récemment un «Atlas des quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21^{ème} siècle». Les deux atlas sont complémentaires^[1]. D'autres atlas et monographies seront disponibles dans le futur et compléteront les informations présentées dans ces atlas bruxellois.

Cet atlas de la santé et du social rassemble des cartes portant sur la situation démographique, sociale et de santé de la population de la Région bruxelloise. Chaque carte décrit les différences spatiales d'un aspect de la vie quotidienne. Comment sont logés les Bruxellois dans les différentes zones de la ville, dans quels quartiers se concentrent les grandes familles ou les personnes isolées, quelle est la composition par âge de la population des différents quartiers, où habitent

les étudiants, la population active et les chômeurs, comment se distribuent les revenus, comment les Bruxellois des différents quartiers perçoivent leur état de santé, comment se répartissent dans l'espace urbain les personnes hautement qualifiées ou celles qui n'ont été que peu de temps à l'école, comment les Bruxellois perçoivent leur environnement, ...

L'ensemble illustre la diversité à l'intérieur de la Région bruxelloise. Il offre l'image en mosaïque d'une ville internationale dynamique, bouillonnante et productrice de richesses, mais aussi d'une ville où pauvreté et richesse s'opposent fortement.

Cet atlas a malgré tout certaines limites. Un certain nombre de limitations sont directement liées aux possibilités offertes par l'Enquête socio-économique générale (recensement). Tous les aspects importants de la situation sociale et de santé ne sont pas inclus dans le recensement. Par exemple aucune information concernant le contexte multilingue et institutionnel complexe n'y est reprise alors que celui-ci peut être important pour l'enseignement, le marché de l'emploi ou les soins de santé. Par contre, on retrouve pour la première fois dans le recensement 2001 des informations concernant la santé perçue des Bruxellois et leur niveau de satisfaction par rapport à leur environnement. C'est pourquoi un chapitre entier est consacré à chacune de ces thématiques.

1 Alors que l'Atlas réalisé par l'Observatoire met surtout l'accent sur la synthèse des caractéristiques sociales et de santé des quartiers bruxellois, «l'Atlas des quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale au début du 21^{ème} siècle» reprend une cartographie détaillée de nombreuses variables démographiques et socio-économiques considérées de manière séparée. La distribution spatiale des différentes nationalités et la mobilité par déménagement y sont aussi plus détaillées.

2. Les modifications de composition de la population

Le recensement ne donne des informations que sur la population inscrite au Registre national (voir aussi chapitre 2 : Guide de lecture). Il n'est donc pas tenu compte de la population de fait.

Enfin, la gestion d'une enquête portant sur l'ensemble de la population demande énormément de temps et la collaboration de nombreux partenaires. Ceci explique le délai qui peut sembler important (5 ans) entre l'enquête elle-même et la publication de ce document. Les caractéristiques de la population et leur répartition dans l'espace bruxellois ne se modifient cependant que très lentement dans le temps et les informations fournies par cet atlas restent donc bien représentatives de la situation actuelle.

La population bruxelloise est très diversifiée. Cette diversité de la population actuelle résulte de processus démographiques, urbains et socio-économiques ayant débuté au siècle dernier. Mais certaines évolutions récentes sont également tout à fait déterminantes dans la composition de la population bruxelloise qui, à de multiples égards, diffère du reste du pays.

En 1991, les pyramides des âges de la Belgique et de la Région bruxelloise étaient semblables. Suite à un rajeunissement continu de la population bruxelloise mais surtout à un vieillissement plus rapide dans le reste du pays, on constate actuellement que la structure d'âge de la population bruxelloise est la plus jeune du pays.

La Région bruxelloise se caractérise par une surreprésentation importante des jeunes adultes et des jeunes enfants. Ceci s'explique par un taux de natalité élevé, lié à la présence de nombreux jeunes adultes issus de l'immigration en âge d'avoir des enfants et par le fait qu'au cours des dernières années plus de familles avec enfants –surtout d'origine non européenne– sont restées habiter en ville.

Actuellement en Région bruxelloise, les problématiques liées au vieillissement de la population concernent surtout la population belge (la population des plus de quatre-vingts ans est encore presque exclusivement belge). Au cours des prochaines décennies, cette situation se modifiera radicalement. Le mauvais état de santé, surtout des personnes issues de l'immigration ouvrière, représentera un défi important pour la Région bruxelloise.

La suburbanisation^[2] qui s'était développée dans les années soixante ne s'est jamais vraiment arrêtée. Depuis cette époque, la Région de Bruxelles-Capitale n'a cessé d'enregistrer une perte de ses habitants vers le reste du pays. L'arrivée de migrants provenant de l'étranger a, dans une large mesure, compensé cette perte. Malgré tout le solde migratoire total a longtemps été négatif. La situation n'a changé qu'en 1999 lorsque le solde positif des migrations internationales a dépassé le solde migratoire national négatif.

Le résultat global de ces mouvements migratoires renforce année après année le caractère international et multiculturel de la capitale, avec une diversité toujours plus grande de pays d'origine. Si l'on tient compte de la nationalité d'origine (nationalité antérieure ou nationalité des parents), 46,3 % des Bruxellois sont d'origine étrangère.

A l'intérieur de la Région bruxelloise il existe également une grande diversité de types de ménages. Par rapport au reste du pays, on observe à la fois une surreprésentation des isolés mais également une proportion plus élevée de ménages de plus de 6 personnes. Cette grande diversité s'explique par des spécificités urbaines comme l'arrivée de jeunes adultes célibataires au début de leur parcours professionnel mais aussi par un large éventail de modèles culturels.

² Suburbanisation : processus au cours duquel la population urbaine délaisse le centre ville pour s'installer à la périphérie afin de disposer d'un logement plus confortable à un coût moindre.

3. L'inertie des structures spatiales socio-économiques

Malgré les modifications de composition de la population, cet atlas conforte en grande partie la structuration spatiale socio-économique déjà souvent décrite, par exemple dans le premier dossier de l'Observatoire de la Santé et du Social «Pauvreté et quartiers défavorisés»^[3]

La plupart des cartes de cet atlas témoignent des structures spatiales qui se sont développées au cours de l'histoire. Les différenciations sociales de l'espace selon un canevas formé de zones concentriques et d'une opposition est-ouest ne sont que rarement rompues (voir carte 1-02 sur le rabat de la couverture arrière).

La ville actuelle, héritage du passé

La structure historique implique tout d'abord *une structuration concentrique* qui est le fruit de la croissance de Bruxelles et de l'incorporation progressive des espaces ruraux périphériques et des noyaux villageois anciens dans le tissu urbain. Le pentagone central détermine le centre historique de cette structure et correspond aux limites médiévales de la ville (carte 1-02 dans la couverture arrière). Progressivement, l'extension de la ville va se réaliser au-delà des murs de la première enceinte qui correspond aujourd'hui aux boulevards de la Petite Ceinture. Les premiers faubourgs se développent, tels les faubourgs ouvriers vers Molenbeek et les faubourgs bourgeois vers le quartier Léopold et l'Avenue Louise. Ils formeront une première couronne d'urbanisation, délimitée à l'extérieur grosso-modo par la ceinture des grands boulevards à l'est (avenue Churchill, bld Général Jacques, bld Louis Schmidt, bld Saint-Michel, bld Brandt Withlock, bld Reyers et bld Lambermont) et l'arc de la ligne du chemin de fer à l'ouest. Cette première couronne sera complètement urbanisée vers 1930. Au-delà de cette première couronne, une seconde couronne va se développer et atteindre les limites de la Région de Bruxelles-Capitale vers 1960. Cette croissance périphérique a pour acteur principal la bourgeoisie bruxelloise qui a très précocement déserté le centre-ville au profit de banlieues toujours plus éloignées, séduite par le modèle de la maison unifamiliale, alors que le centre impose souvent l'appartement, fut-il luxueux. Ces départs du centre ont été accentués par des opérations urbanistiques de grande ampleur, dont la jonction ferroviaire Nord-Midi et, après la seconde

guerre mondiale, par l'extension considérable du parc de bureaux. Bruxelles est, avec Londres, la ville européenne la plus clairement caractérisée par un «Business District» central vide d'habitants (est du pentagone, Quartier Léopold-Schuman, Quartier Nord).

Cette périurbanisation, concernant de larges fractions des classes aisées et ultérieurement des classes moyennes, a été soutenue par des politiques de promotion de l'accès à la propriété privée. Le logement social a par contre été moins développé que dans d'autres pays. Il a souvent pris la forme, dès l'entre-deux-guerres, de cités-jardins. A l'inverse, les grands ensembles sont relativement moins fréquents, à la différence par exemple de la situation française, où les couronnes de HLM qui entourent les villes témoignent des besoins de logement insatisfaits accumulés avant la guerre et de l'explosion urbaine durant les années qui ont suivi le dernier conflit mondial. A Bruxelles, les quartiers de logements sociaux sont donc d'ampleur limitée (voir carte 4-07 dans le rabat de la couverture avant). Ils sont essentiellement localisés en seconde couronne, aux marges de l'espace urbanisé à l'époque de leur construction. Dès lors, ce sont des espaces aux caractéristiques singulières par rapport à leur environnement immédiat et ils se repèrent souvent facilement sur les cartes car les différences d'ordre socio-économiques entre leurs habitants et ceux des quartiers qui leur sont directement adjacents sont importantes.

Cette structuration concentrique (et chronologique) de la ville est doublée de divisions en cadrons, liées aux ségrégations socio-économiques héritées de l'histoire de Bruxelles. Ainsi, le site initial du port de Bruxelles a déterminé un développement où les positions les plus valorisées étaient localisées vers l'est. Le versant oriental, au relief accusé, a donc dès l'origine fixé l'installation de l'aristocratie, en direction du Palais ducal. Au 19^e siècle, les premiers faubourgs bourgeois et aristocratiques se prolongent sur le plateau, puis en direction du Bois de la Cambre et de la Forêt de Soignes. Aujourd'hui, la périurbanisation se poursuit hors des limites régionales avec une pénétration plus importante en Brabant wallon, liée entre autres aux aspects linguistiques.

Les quartiers les plus populaires ont eux été historiquement relégués vers l'ouest, marécageux, du fait de la très faible inclinaison du versant occidental. La large vallée alluviale de la Senne (carte 1-02) et le versant au relief peu accentué, a toujours concentré les populations pauvres, puis les zones industrielles. L'affaiblissement numérique progressif de la classe ouvrière bruxelloise traditionnelle, les logements libérés par la classe moyenne et la bourgeoisie quittant les quartiers centraux,

l'absence de destructions lors des guerres, ont dégagé un habitat ancien, individuel ou en petites maisons de rapport, pour le logement locatif des populations les plus fragiles en bordure du centre d'affaires, surtout au nord, à l'ouest et au sud de celui-ci. La présence de deux importantes gares de voyageurs (les gares du Midi et du Nord) (carte 1-01 dans la couverture avant) a également favorisé l'installation aux extrémités de ce croissant d'une population précaire de nouveaux arrivants, rurale dans un premier temps, d'étrangers issus de pays pauvres par la suite. A partir des années 1960 et le déclin industriel de Bruxelles, les anciens logements ouvriers, souvent vétustes mais abordables financièrement, seront peu à peu réinvestis par une population en grande partie immigrée et peu qualifiée, aux faibles chances d'insertion professionnelle dans une ville en pleine tertiarisation. Bruxelles, comme en général les villes belges d'ailleurs, ne connaît que peu l'habitat des plus pauvres en HLM et en banlieue. Quant aux classes moyennes, si quelques ensembles de blocs de logements ont bien été construits pour elles dans les quartiers de la seconde couronne dans les décennies d'après guerre, il ne s'est jamais agi là que d'un phénomène minoritaire par rapport à celui de la construction de maisons unifamiliales.

La combinaison des oppositions apparues dans les premiers siècles du développement de la ville et des mécanismes de production et reproduction de l'espace urbain sont à l'origine de l'opposition socio-spatiale actuelle, particulièrement forte. C'est ainsi que *les axes et les quartiers de prestige* vont être principalement construits dans ce qu'on appelle le cadran sud-est et l'est de la Région (Avenue Louise, Avenue de Tervuren, quartier des squares) tandis que les quartiers populaires se situent à l'ouest, dans la vallée où l'absence d'urbanisation précoce et la proximité du canal ont favorisé l'implantation de l'industrie à la révolution industrielle. Cet *axe industriel* développé le long du canal a renforcé cette opposition historique en constituant une barrière physique entre l'ouest et l'est de la Région. *Les axes de chemin de fer* contribuent également à segmenter l'espace dans la mesure où ils constituent des barrières plus ou moins perméables. C'est le cas notamment de la gare de l'ouest, située sur la ceinture ferroviaire destinée au transport de marchandises, dont l'importante emprise au sol divise très clairement le bas et le haut de Molenbeek et matérialise une opposition interne au sein de la commune entre les quartiers plus populaires du bas et les quartiers plus aisés (et récents) de l'ouest.

La situation des espaces verts est, elle-aussi, déterminée par l'évolution historique et a un impact important sur la distribution dans l'espace des différents groupes de

³ Ce dossier paru en 2002 est plus connu sous le nom «Atlas des quartiers défavorisés» du Prof. C. Kesteloot.

4. La santé est fortement associée à la structure socio-économique

population. Le recensement de 2001 permet pour la première fois d'avoir des informations spatialement détaillées sur le niveau d'appréciation des espaces verts par les habitants. L'opposition entre la partie ancienne densément peuplée de la ville et le reste de la région apparaît clairement (carte 8-03). Le manque d'espaces verts accessibles au public dans la première couronne, plus particulièrement à l'ouest, est criant. C'est dans cet espace que les enfants sont les plus nombreux, les jardins privés les plus rares, les logements les plus densément occupés et l'environnement en général le moins apprécié. Dans la seconde couronne ouest par contre, les espaces verts jouent clairement leur rôle social : la part de la population ayant accès à un jardin privatif est faible mais la satisfaction vis-à-vis des espaces verts est bonne suite à la présence de nombreux parcs de taille moyenne.

Mais la ville peut changer malgré tout

Rares sont les différenciations socio-spatiales qui échappent au canevas combinant logiques concentriques et opposition est/ouest. Malgré tout, on peut percevoir quelques petits glissements. Les paragraphes précédents et de nombreuses cartes dans cet atlas mettent en évidence que les interventions sur le marché du logement sont les plus susceptibles de briser le canevas existant. Pour les principaux indicateurs socio-économiques, les quartiers de logements sociaux de la deuxième couronne tranchent avec les quartiers environnants. Cependant en termes de satisfaction par rapport à l'environnement, les différences sont très peu marquées. A niveau socio-économique égal, les habitants de ces quartiers de logements sociaux ont un niveau de satisfaction nettement plus élevé que les habitants des quartiers défavorisés plus centraux. Cette différence se marque cependant plus pour les espaces verts que pour la tranquillité ou la propreté.

Un phénomène de *gentrification* s'observe de manière assez ponctuelle. Ce mouvement d'investissement de certains quartiers par une population de jeunes, isolés, bien formés, en début de parcours professionnel s'observe depuis une vingtaine d'années, à Bruxelles d'abord, mais aussi dans d'autres grandes villes belges. La gentrification peut aussi concerner, à Bruxelles, une population de cadres ou de fonctionnaires étrangers. Cette population participe grandement à la revitalisation de ces quartiers, même si elle n'a pas toujours des revenus élevés (ou s'ils ne sont pas taxables, pour ce qui concerne les fonctionnaires à statut diplomatique ou européen). Mais sa présence contribue évidemment aux effets d'éviction et de dualisation sociale. Les quartiers concernés, essentiellement centraux, sont

le plus souvent dotés d'un fort potentiel culturel, et contiennent de nombreux immeubles de qualité du 19e ou du début du 20e siècle. Ce phénomène s'observe aussi, quoique encore timidement, dans certains quartiers plus occidentaux (extrémité de la rue Dansaert, quartier Maritime de Molenbeek...) riches en bâtiments industriels aménageables en lofts. Mais, plus encore qu'à l'ouest, les signes de gentrification hors du cœur historique, sont surtout présent dans l'est de la première couronne, notamment du fait de la proximité de l'université, des institutions européennes, mais aussi d'opérations précoces de rénovation urbaine (haut de Saint-Gilles, quartier Saint-Boniface à Ixelles).

De grands projets immobiliers privés peuvent également modifier profondément le profil d'un quartier. La zone située entre la gare du Nord et la place Rogiers (Manhattan) à Saint-Josse-ten-Noode en est un bon exemple. Les anciens logements ont été complètement remplacés par des constructions nouvelles qui ont attiré une population jeune à haut niveau d'instruction. La surreprésentation de logements très confortables dans ce quartier contraste vivement avec la mauvaise qualité des logements dans les quartiers avoisinants. Les contrastes sont aussi très marqués pour d'autres indicateurs socio-économiques tels que le revenu médian, le taux de chômage, ...

Le phénomène «d'achat par nécessité» ou «achat d'urgence»^[4] explique aussi certains écarts par rapport à la logique générale. Il concerne surtout la communauté turque qui, depuis les années 1980, a été contrainte d'acheter les maisons qu'elle occupait pour pouvoir continuer à vivre dans le quartier. Ce phénomène explique pourquoi certains quartiers de Schaerbeek comptent relativement beaucoup d'habitants propriétaires malgré les autres caractéristiques socio-économiques du quartier plutôt défavorables (voir carte 4-06, type 2).

Certains quartiers habités surtout par des étudiants ont leurs spécificités propres. (Erasmus à Anderlecht, la Plaine à Ixelles, UCL à Woluwe-Saint-Lambert). Il s'agit de quartiers comprenant de nombreux meublés, dont la population est majoritairement absente du marché du travail et compte de nombreux étrangers.

C'est la première fois que nous disposons à un niveau géographique très fin de données concernant la santé perçue qui peuvent être croisées avec toutes sortes de variables démographiques et socio-économiques. Ceci permet une meilleure compréhension des liens entre la santé et la situation sociale des bruxellois. C'est pourquoi nous avons consacré un important chapitre à l'analyse de la santé perçue.

En région bruxelloise, comme ailleurs en Europe, l'état de santé de la population est fortement associé à la structure d'âge et aux conditions socio-économiques. L'état de santé se dégradant progressivement avec l'âge, on retrouve logiquement proportionnellement plus de personnes en mauvaise santé dans les quartiers où la proportion de personnes âgées est élevée. Cette première approche «brute» permet déjà de visualiser la répartition spatiale des «besoins» de santé sur le territoire régional. Mais l'association forte entre l'état de santé et l'âge peut masquer des différences de l'état de santé entre les quartiers bruxellois liées à d'autres facteurs. A âge égal, on constate en effet des inégalités de santé liées au sexe, à la situation familiale, à la nationalité et aux différentes dimensions du statut social (le niveau d'instruction, le revenu, le logement, la situation socio-professionnelle). Si l'on prend en compte tous ces facteurs en même temps, il apparaît clairement que le statut social explique la plus grande partie des différences observées entre les quartiers. Après contrôle pour l'âge et le sexe, la répartition spatiale de l'état de santé reproduit très fidèlement celle des indicateurs socio-économiques (voir carte 1-05 et 9-03).

⁴ Traduction française relativement insatisfaisante du terme «noodkoop».

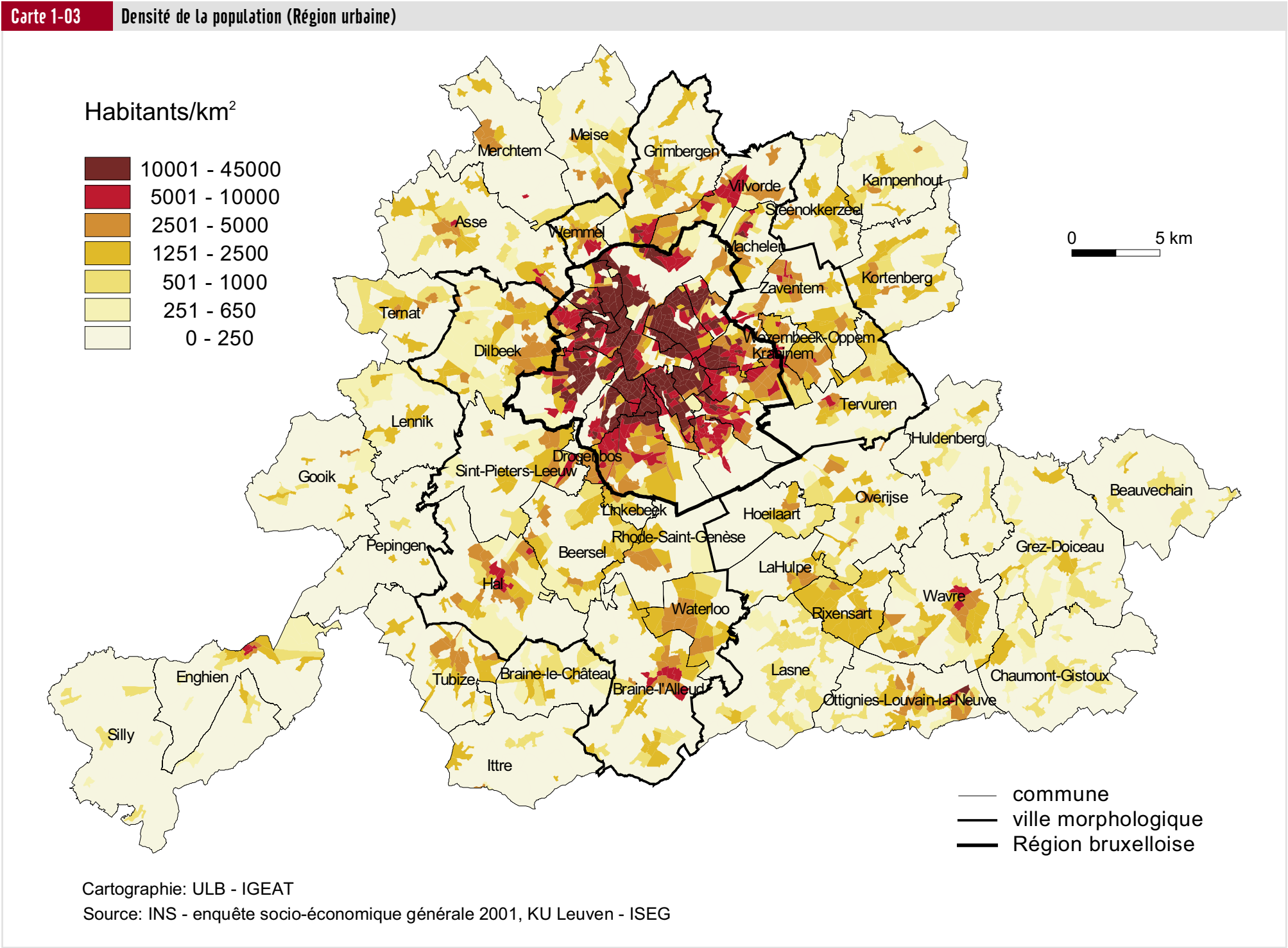
5. Bruxelles n'est pas une île

Etant donné les missions de l'Observatoire de la Santé et du Social, les cartes présentées dans cet atlas se limitent aux frontières administratives de la Région de Bruxelles-Capitale (19 communes). En réalité il s'agit d'une partie seulement d'une zone plus large intimement liée à Bruxelles. D'un point de vue géographique, Bruxelles s'étend largement hors de ses frontières administratives. Les activités urbaines et par conséquent aussi la morphologie urbaine dépassent les frontières communales. Les géographes distinguent *la ville*

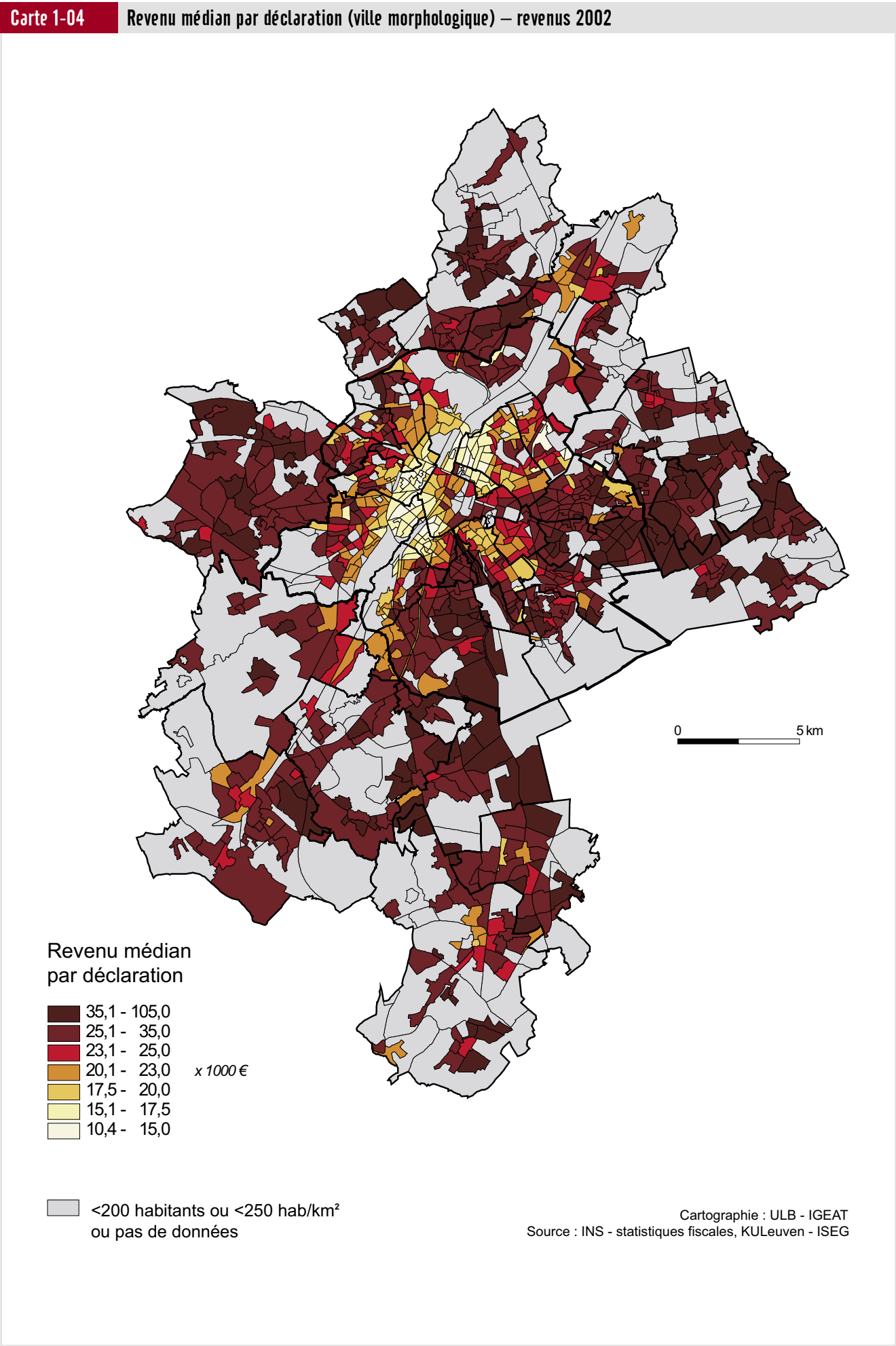
morphologique (c'est-à-dire la zone de bâti à peu près non interrompue) et *la banlieue*. La banlieue est la zone qui est reliée à la ville par la suburbanisation du logement et aussi de plus en plus la suburbanisation du lieu de travail. Au niveau fonctionnel la banlieue est urbaine mais morphologiquement elle peut être encore rurale (Mérenne, 1991). La ville morphologique et la banlieue forment ensemble *la région urbaine*. Le recensement offre l'opportunité aux géographes de délimiter à nouveau la ville d'un point de vue morphologique et fonctionnel^[5]. La dynamique d'une ville ne peut être appréhendée sans envisager la région urbaine dans son ensemble. Au travers de 3 cartes, nous situons brièvement la Région bruxelloise dans un ensemble plus large.

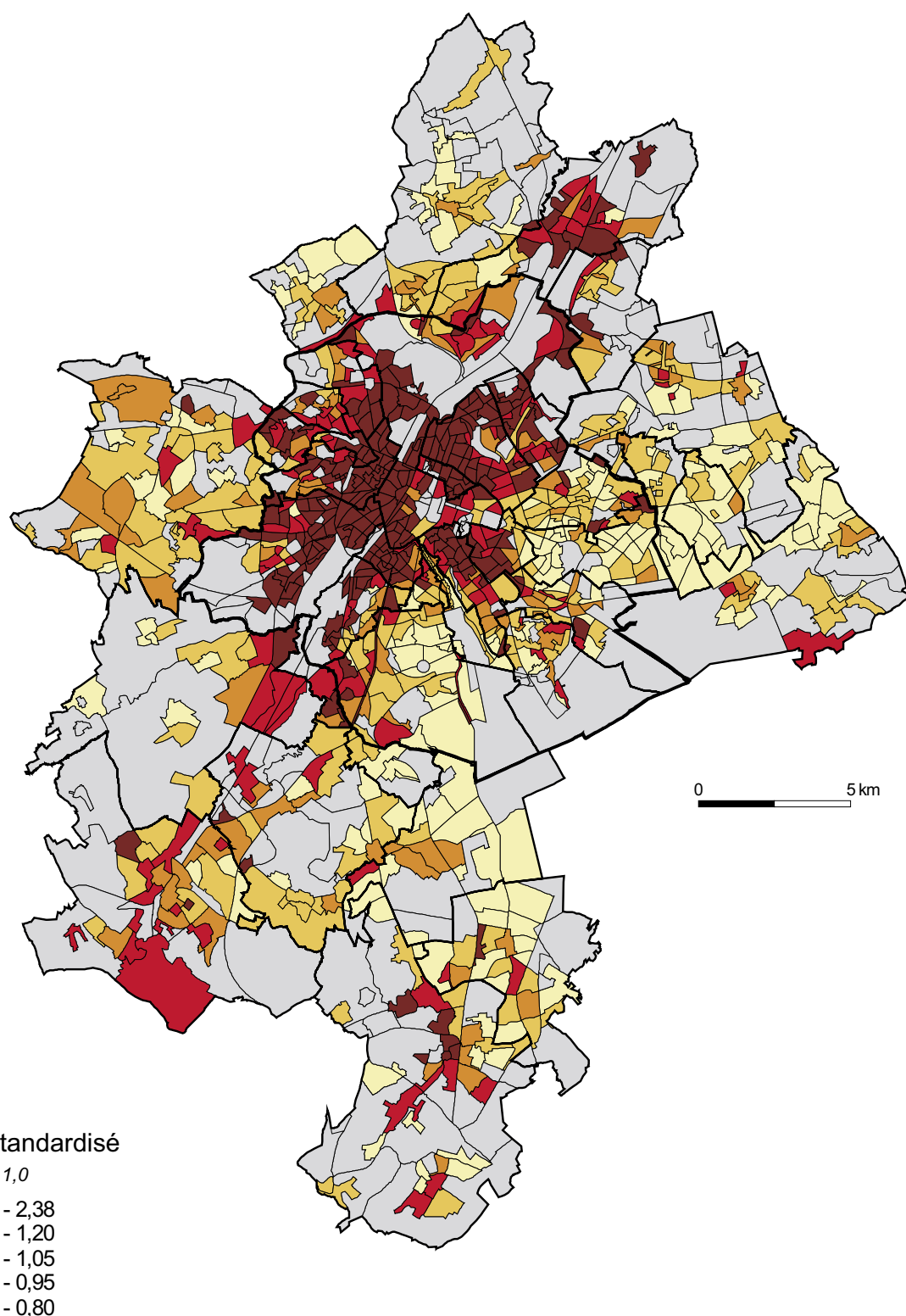
La carte 1-03 montre la Région urbaine de Bruxelles, donc aussi bien la ville morphologique (35 communes) que la banlieue (26 communes). La densité de population est très élevée dans le centre-ville (la Région de Bruxelles-Capitale) et diminue progressivement quand on s'éloigne du centre.

5 L'équipe du Prof. E. Van Hecke de l'ISEG, KU Leuven travaille à la délimitation des nouvelles régions urbaines sur base du recensement 2001. Cette monographie, réalisée à la demande de la Politique Scientifique Fédérale et du SPF Economie-Direction générale des Statistiques, sera publiée en 2007. Les cartes publiées ci-dessous sont basées sur ces nouvelles délimitations géographiques.



La carte 1-04 se limite à la «ville morphologique». Nous avons choisi le revenu médian par déclaration comme indicateur des différences socio-économiques à l'intérieur de la ville. La carte montre très clairement que les revenus les plus élevés retrouvés dans les quartiers de la couronne la plus extérieure de la Région bruxelloise (voir aussi carte 5-02) se retrouvent en fait de façon majoritaire dans les communes situées en dehors de la Région. Seule la zone du canal de Vilvorde à Halle et quelques quartiers dans le centre de Braine-l'Alleud et Waterloo présentent des revenus médians comparables à la deuxième couronne de la Région bruxelloise. Dans les communes situées en dehors de la Région bruxelloise, aucun quartier ne présente un revenu médian aussi faible que ceux retrouvés dans la ceinture du 19^e siècle à l'intérieur de la ville. Ce contraste peut en grande partie s'expliquer par la situation sur le marché du travail bruxellois. Seuls 45 % des emplois en région bruxelloise sont occupés par des travailleurs qui y résident. Une grande partie des revenus élevés retrouvés hors de la région sont donc gagnés dans la Région de Bruxelles-Capitale (Indicateurs statistiques, 2005, tableau IV 2). Dans les quartiers avec un revenu médian très faible, une partie importante de la population vit de revenus de remplacement (voir chapitre 5).





Cartographie : VUB - Interface Demography
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001, KULeuven - ISEG

Les différences de santé perçue se prolongent au delà des frontières de la région

La carte 1-05 montre la santé perçue dans la ville morphologique après contrôle des différences liées à la structure d'âge et au sexe. Les secteurs statistiques où la proportion de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé est la même que la moyenne nationale ont une valeur de 1. Dans les secteurs dont l'indice standardisé est supérieur à 1, la proportion de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé est supérieure à la moyenne nationale. Les secteurs ont été classés en 5 groupes de même grandeur (quintiles).

Les secteurs présentant le moins bon état de santé perçue sont concentrées à l'intérieur de la Région bruxelloise. Les communes de la périphérie bruxelloise présentent en général un meilleur état de santé perçue. Il existe cependant une continuité en termes de meilleure ou moins bonne santé perçue entre les zones contiguës au-delà des frontières régionales.

Dans la zone du canal avec les terrains du chemins de fer et les zones industrielles avoisinantes, on trouve tant au nord qu'au sud de Bruxelles des quartiers avec une santé perçue moins bonne. Dans le nord, le quartier industriel de Machelen dans le prolongement de Haren ainsi que quelques quartiers contigus à Vilvorde jusqu'au Borcht juste de l'autre côté du canal présentent une santé perçue moins bonne que la moyenne belge. Certains quartiers appartiennent même au quintile le plus défavorable. Au sud de Bruxelles, on trouve quelques secteurs (Drogenbos, Ruisbroek à Sint-Pieters-Leeuw, la zone industrielle de Halle) sous la moyenne nationale; ils ne se situent cependant que rarement dans le quintile le plus défavorable.

Les secteurs du quadrant sud-est de la Région bruxelloise présentent une proportion très élevée de personnes s'estimant en bonne santé. Cette situation se prolonge vers l'est (Tervuren, Kraainem, Wezembeek-Oppeem et le sud de Zaventem). Vers le sud également, on trouve des secteurs dont la situation de santé perçue est très favorable jusqu'à Braine-L'Alleud, en passant par Rhode-Saint-Genèse et Waterloo.

A la périphérie ouest de la Région bruxelloise le passage est très progressif. Au nord, on trouve à Wemmel et Grimbergen un noyau de secteurs avec une proportion très élevée de personnes s'estimant en bonne santé. On trouve également de tels noyaux à Sint-Pieters-Leeuw et Dilbeek. Le constat principal est que le nombre de secteurs avec une proportion élevée de personnes ne s'estimant pas en bonne santé est relativement faible, certainement en comparaison avec les concentrations trouvées en Région de Bruxelles-Capitale. A Wemmel, quelques secteurs statistiques près du ring et de la Chaussée romaine se situent en dessous de la moyenne nationale. La commune de Braine-L'Alleud présente une dualisation importante. Un certain nombre de secteurs ont une proportion élevée de personnes en mauvaise santé perçue tandis que d'autres appartiennent au quintile le plus favorable.

6. En résumé

Cet atlas cartographie la grande diversité démographique, sociologique et d'état de santé de la Région bruxelloise. Ceci est rendu possible grâce à la mine d'information que représente l'Enquête socio-économique générale.

La population bruxelloise diffère à de nombreux égards de la population du reste du pays. Les processus historiques et les évolutions récentes contribuent à la composition actuelle de la population bruxelloise plus jeune et toujours plus multiculturelle.

Malgré les modifications démographiques, la structuration socio-économique de l'espace urbain reste globalement inchangé. Cette structuration est en effet liée à la croissance historique de la ville qui aboutit à une image concentrique avec une zone plus aisée en périphérie et une zone plus défavorisée dans le centre historique. Cette image concentrique se combine avec une opposition est-ouest historiquement liée au relief et à l'implantation des zones indistrielles. La zone ouest étant traditionnellement plutôt populaire tandis que les bourgeois aisés investissent plutôt la zone est. Cette inertie spatiale est cependant rompue ça et là. Des processus tels que la gentrification, le développement de quartiers étudiants, «l'achat d'urgence» ou de grands projets immobiliers peuvent amener localement des ruptures de la logique générale, visibles sur les cartes.

Les différences spatiales de santé perçues (après contrôle pour l'âge et le sexe) reproduisent étroitement les différences spatiales socio-économiques. L'analyse croisée des caractéristiques socio-économiques et démographiques et de la santé perçue permet de mieux comprendre les liens entre le social et la santé à Bruxelles.

Il faut cependant garder en tête que les inégalités sociales ne s'arrêtent pas aux frontières de la région. Au contraire, la sélection des trois cartes ci-dessus montre clairement que Bruxelles n'est pas une île et que seule une petite partie de la zone de richesse générée par la ville est incluse dans la Région de Bruxelles-Capitale.

7. Bibliographie

Brussels Instituut voor Statistiek en Analyse (2005), *Statistische indicatoren van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*, Brussel.

Kesteloot C., Roesems T., Vandenbroecke H. (2002) *Kansarmoede en achtergestelde buurten in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*. In dossier 2002/01 van het Observatorium voor Gezondheid en Welzijn, Brussel.

Mérenne B., Van der Haegen H., Van Hecke E. (1991) *België ruimtelijk doorgelicht*. DWTC, Brussel.

2. Guide de lecture

1. Introduction

Truus ROESEMS, Myriam DE SPIEGELAERE
Observatoire de la Santé et du Social

Benjamin WAYENS, Julie CHARLES
Institut de Gestion de l'Environnement et
d'Aménagement du Territoire - ULB

Des techniques d'analyses complexes ont été utilisées pour permettre de visualiser les trésors d'informations de l'enquête socio-économique générale. De temps à autre certains passages sont entrecoupés d'explications techniques concernant les méthodes d'analyse, ce qui n'est certes pas évident pour les lecteurs non familiarisés avec les statistiques. Il nous a cependant paru important d'intégrer ces explications afin d'assurer un niveau de qualité et de détail des informations aussi élevé que possible.

Ce chapitre vous aidera à vous orienter dans la partie technique de l'atlas. Vous pourrez y revenir si à l'un ou l'autre moment vous vous heurtez à des questions méthodologiques.

Bien entendu, l'équipe de l'Observatoire de la Santé et du Social est toujours à votre disposition pour répondre à d'éventuelles questions.

2. L'Enquête socio-économique générale de 2001 (recensement)

Depuis le milieu du 19ème siècle, on procède en Belgique à un recensement périodique de la population à peu près tous les 10 ans. Comme son nom l'indique, le recensement avait pour vocation de comptabiliser le nombre d'individus dans le pays. Très rapidement, d'autres questions ont été posées à la population à l'occasion des recensements et des informations relatives à la vie sociale, économique et culturelle ont pu être récoltées. A l'heure actuelle, les questions relatives aux aspects sociaux et économiques de la population ont pris le dessus sur le comptage proprement dit de la population. Il faut dire que depuis le milieu des années quatre-vingt, le Registre national permet de connaître de manière fiable le chiffre de la population résidant légalement dans le pays. C'est donc assez logiquement que le recensement proprement dit a cédé la place à l'Enquête socio-économique générale en 2001. La plupart des informations utilisées dans cet atlas proviennent de cette enquête, qui pour des raisons pratiques sera le plus souvent mentionnée dans le texte sous le terme de «recensement». Si aucune source n'est citée dans le texte ou dans les figures et tableaux, cela sous-entend que les données sont issues du recensement. Quand l'information n'est pas issue du recensement, la source est mentionnée explicitement.

Les questions posées permettent de balayer bon nombre des aspects de la vie des individus : la structure de leur ménage, leur niveau de formation, leur position par rapport au marché de l'emploi, leur comportement en matière de déplacement mais aussi leurs conditions de logement.

3. Le secteur statistique

D'un point de vue pratique, toute personne inscrite dans le Registre national et née avant 1996 a reçu un questionnaire personnel à compléter. C'est donc la population «officielle» qui sert de base à l'enquête, et non pas la population «de fait» (voir annexe 1).

Un questionnaire complémentaire, par ménage, avait pour objet de collecter les informations touchant au logement et à l'équipement du ménage.

La participation à l'Enquête socio-économique de 2001 était obligatoire. En fait, 97 % des questionnaires ont été remplis et renvoyés (bien que parfois de manière incomplète). Les questionnaires qui n'ont pas été renvoyés sont, pour une grande partie d'entre eux, relatifs à des personnes qui ne sont plus sur le territoire mais qui figurent toujours sur les registres (voir annexe 2).

Le questionnaire complet ainsi que d'autres informations relatives à l'Enquête socio-économique générale 2001 sont disponibles sur le site de la Direction Générale des Statistiques du Service Public Fédéral Economie : http://www.statbel.fgov.be/census/home_fr.asp. Auparavant cette institution était appelée l'Institut national de Statistiques (INS), cette appellation ancienne se retrouve encore le plus souvent dans les références.

Le plus souvent, les statistiques ne sont disponibles que jusqu'au niveau des communes. Ceci ne permet pas d'étudier l'hétérogénéité à l'intérieur des communes. Via le recensement, il est cependant possible de disposer de statistiques au niveau du secteur statistique.

Un secteur statistique est la plus petite unité administrative pour laquelle des données socio-économiques et administratives sont disponibles. Chaque commune peut être divisée en plusieurs secteurs statistiques. Les données par secteur statistique permettent de saisir le mieux possible les différences intra-communales. La Région de Bruxelles-Capitale est divisée en 724 secteurs statistiques. En 2002, un secteur comptait en moyenne 1350 habitants^[1]. Un secteur statistique ne doit pas être confondu avec la signification ordinaire que l'on donne aux quartiers qui, aux yeux des habitants et des utilisateurs, ne sont souvent que très vaguement délimités.

Les secteurs statistiques sont délimités et numérotés sur la carte 2-01 sur la couverture intérieure à la fin de l'atlas. Les codes, dénomination, population et densité de population de chaque secteur sont repris dans l'annexe 5.

Il est en outre possible de définir à quel secteur statistique appartient une adresse en consultant le portail internet géoloc (<http://geowebgis.irisnet.be/webgis/>) qui permet d'afficher rues et numéros. Le code et le nom du secteur statistique sont indiqués dans les résultats apparaissant sous le formulaire de recherche.

4. Les indicateurs

La simple proportion (%)

La plupart des variables quantitatives sont exprimées en valeurs relatives (par exemple le % d'enfants dans la population totale). Imaginons que nous souhaitons rendre compte du phénomène du chômage. Si nous choisissons d'exprimer le phénomène au travers du nombre de chômeurs par secteur statistique, il y aura un problème de lisibilité de la carte : plus le secteur statistique est grand, plus il y a de chance qu'il y ait beaucoup de chômeurs. Cependant, ce n'est pas vraiment la taille du secteur qui joue puisque un grand secteur statistique où la moitié du territoire est recouvert par des parcs, des entreprises ou des bureaux n'aura pas forcément beaucoup plus de chômeurs qu'un secteur plus petit mais ne comportant que des logements. C'est donc plutôt le nombre d'habitants dans le secteur qui joue un rôle. Il est donc plus intéressant de rapporter le nombre de chômeurs du secteur statistique au nombre total de personnes susceptibles d'occuper un emploi dans ce secteur. C'est ce qu'on appelle une proportion (aussi taux). Pour bien comprendre la signification d'une proportion, il convient de bien identifier la nature du numérateur (le nombre de chômeurs) et du dénominateur (le nombre de personnes susceptibles d'occuper un emploi) ayant permis le calcul du rapport.

La moyenne et la médiane

La médiane est utilisée pour l'âge (carte 3-02) et pour le revenu (carte 5-02). Si l'on classe par âge toutes les personnes habitant un secteur statistique, du plus jeune au plus vieux, l'âge *médian* est l'âge de la personne située exactement au milieu de la liste. Cela signifie que la moitié de la population du secteur est plus âgée que l'âge médian et la moitié du secteur plus jeune. C'est la même chose pour les revenus. Dans un secteur statistique, la moitié des déclarations fiscales concernent un revenu inférieur au revenu médian du secteur, l'autre moitié un revenu supérieur.

L'âge *moyen* est égale à la somme des âges des habitants d'un secteur statistique divisée par le nombre d'habitants de ce secteur.

La moyenne est plus influencée par les valeurs extrêmes (par exemple des personnes très âgées ou des revenus très élevés). C'est pourquoi la médiane a ici été préférée à la moyenne comme indicateur.

¹ En 2001, une légère modification a été apportée à la délimitation des secteurs statistiques.

5. La cartographie

Cet atlas comprend une série de cartes accompagnées d'un texte explicatif (y compris figures et tableaux). Pour le lecteur qui n'est pas familiarisé avec ce type d'information, nous proposons d'exposer brièvement quelques-unes des conventions et des méthodes utilisées.

Cartes de références

Chaque carte contient des informations détaillées par secteur statistique. Une connaissance élémentaire de l'espace bruxellois est nécessaire pour interpréter les cartes. Le lecteur pourra s'aider de quelques cartes de références incluses dans les couvertures intérieures de l'atlas.

D'un point de vue administratif, les limites communales permettent de subdiviser la Région bruxelloise en 19 communes et 724 secteurs statistiques (voir carte 2-01 et annexe 5).

La carte de référence 1-01 montre les axes principaux, les voies de chemin de fer et les gares, les espaces verts, lieux dits, vallées, ...

Les espaces peu peuplés peuvent également servir de repère dans le paysage bruxellois. Les espaces peu peuplés, au sens où nous l'entendons, sont ceux qui comptabilisent à l'échelle du secteur statistique moins de 200 habitants ou moins de 250 habitants/km². Ces espaces correspondent principalement aux espaces verts (Forêt de Soignes, Domaine Royal, parc de la Woluwe, ...), aux zones de bureaux (rue de la Loi, quartier européen, ...) et aux zones industrielles, portuaires et ferroviaires (bas de Forest, ...). Sur la plupart des cartes ces zones sont représentées en gris.

En outre, il est souvent fait référence à des structures spatiales héritées de l'histoire (couronne, ceinture du 19^e siècle, ...). Dans l'introduction et la carte qui l'accompagne (carte1-02), ces structures sont clairement décrites. Etant donné que les zones de logements sociaux présentent souvent des caractéristiques spécifiques, le lecteur sera régulièrement renvoyé à la carte 4-07 qui situe ces quartiers..

Les données standardisées

La standardisation est une méthode qui consiste à corriger les taux pour permettre, par exemple des comparaisons entre secteurs statistiques dont la pyramide des âges est différente (on parle aussi de comparaison après contrôle pour l'âge). La plupart des méthodes de standardisation utilisent une moyenne pondérée de taux spécifiques dans les catégories d'âge (ici, nous ne parlerons que de l'âge, mais on peut standardiser pour une série d'autres caractéristiques comme le sexe ou le diplôme). Après avoir appliqué une méthode de standardisation, on obtient des taux standardisés (on dit aussi ajustés ou contrôlés). Par opposition, on parle de «taux brut» pour les taux non standardisés. La différence entre des taux bruts et standardisés est clairement illustrée dans les cartes 9-01 et 9-03. La santé perçue (carte 3-01) est fortement liée à la composition par âge des différents secteurs (la proportion de personnes s'estimant en mauvaise santé est plus élevée là où plus de personnes âgées habitent). La carte 9-03 montre les proportions standardisées pour l'âge et il apparaît clairement qu'après avoir fait disparaître l'effet de l'âge, d'autres différences en termes de santé perçue apparaissent entre les quartiers.

Dans la standardisation indirecte, on applique par exemple les taux de chômage par niveau de qualification dans une population de référence (par exemple l'ensemble de la Région bruxelloise) à la population de chaque secteur statistique pour calculer le nombre de chômeurs qu'on s'attendrait à trouver dans la population de ce secteur si celle-ci avait les mêmes taux de chômage par niveau de qualification que la population de référence. Le nombre réel de chômeurs dans ce secteur est rapporté à ce nombre «attendu» : il s'agit du rapport (ou ratio) de chômage standardisé pour le niveau de qualification. Un ratio supérieur à 1,0 (le nombre de chômeurs réel est plus élevé que le nombre attendu) dans un secteur statistique indique que, compte tenu des diplômes obtenus par ses habitants, le taux de chômage est plus élevé dans ce secteur statistique que dans l'ensemble de la Région. La population de référence (Région de Bruxelles-Capitale) est caractérisée par un ratio de 1,0 (voir par exemple la carte 7-03 «Valorisation du diplôme sur le marché de l'emploi»).

Typologie des secteurs statistiques

Après avoir analysé une thématique indicateur par indicateur, on souhaite disposer d'une vue d'ensemble qui permettra de synthétiser l'ensemble des informations recueillies. Par exemple, après avoir analysé le marché de l'emploi en regardant successivement les taux d'activités, les taux de chômage, la qualité des emplois occupés etc., on souhaitera disposer d'une image synthétique du marché du travail (carte 7-07). Faire une typologie consiste à réunir les lieux en groupe en fonction de

leur ressemblance et dissemblance, ce qui permet de synthétiser l'information. Les lieux qui se ressemblent le plus appartiendront à un même groupe. La ressemblance est calculée en fonction de plusieurs variables. Selon le type de variables, différentes méthodes d'analyse sont utilisées.

On retrouve différentes sortes de typologie dans cet atlas. La méthodologie utilisée est toujours brièvement expliquée dans le texte. Pour interpréter correctement les cartes, il faut toujours les lire en combinaison avec les figures et/ou tableaux qui les accompagnent et qui donnent plus d'information sur la composition de chaque type (par exemple carte 3-01, figure 3-03 et tableau 3-02).

L'analyse en composantes principales

Une technique souvent utilisée pour synthétiser de vastes ensembles de données est l'analyse en composantes principales (ACP). Cette technique d'analyse multi-variée vise à identifier un petit nombre de facteurs qui décrivent la plupart des oppositions observées dans l'ensemble des variables d'origine. Elle le fait au travers des corrélations existantes entre l'ensemble des variables d'origine. Elle permet donc la simplification de grands tableaux de données en décrivant les observations par un nombre restreint de nouvelles variables synthétiques. La première composante principale est la meilleure synthèse unidimensionnelle de l'information. Première et seconde composante sont la meilleure synthèse à 2 dimensions de l'information contenue dans le nuage à n dimensions, etc. L'intérêt de l'analyse en composantes principales est que les composantes mises en évidence sont hiérarchisées, la seconde composante décrivant une part moins importante de l'information que la première, la troisième que la seconde ... (par exemple tableau 4-02).

L'analyse typologique (clusteranalyse)

Pour les valeurs nominales, on utilise une analyse typologique. Dans le cas du marché du logement, tous les secteurs qui ont «à peu près» la même période de construction, le même confort, le même type de construction, la même structure de la propriété, etc. appartiendront au même type. Au bout du compte, tous les secteurs statistiques sont répartis dans un nombre restreint de types. Les types sont décrits au moyen d'un tableau et/ou d'une figure avec les valeurs moyennes de chaque variable pour chaque type (voir par exemple l'ensemble composé par la carte 4-11, le tableau 4-09 et la figure 4-06).

Les cartes choroplèthes

La majorité des cartes présentées dans cet atlas sont des cartes choroplèthes (littéralement traduit du grec : les zones remplies de couleurs). Mais il importe de distinguer :

- les cartes qui représentent des valeurs continues d’une part et
- celles qui représentent des valeurs nominales d’autre part.

Les valeurs continues, par exemple la part d’enfant en bas âge dans la population d’un secteur statistique (carte 3-03), sont celles où toutes les valeurs peuvent être prises (de 0 à 100 %) et où ces valeurs peuvent en outre être ordonnées (0 % est plus petit que 50 % qui est lui-même plus petit 80 %, etc.).

Les valeurs continues sont le plus souvent divisées en un certain nombre de classes. La détermination du nombre de classes et de leurs limites cherche traditionnellement à concilier des considérations telles que limiter le nombre de classes pour des questions de lisibilité tout en continuant à décrire la variabilité des données. Il existe différentes méthodes statistiques qui permettent de diviser en classes. Il est plus facile de lire une carte dont les limites de classes correspondent à des chiffres «ronds» et pour lesquelles il existe un équilibre relatif entre les différentes classes. De façon strictement cartographique et statistique, il est difficile de répondre à la fois à toutes ces contraintes. Les cartes de cet atlas sont donc un compromis destiné à faciliter l’interprétation des cartes plutôt que de s’en tenir de façon stricte à l’un ou l’autre critère méthodologique.

Pratiquement, pour chaque secteur statistique, la valeur relative est calculée (dans notre exemple la part des enfants de 0 à 4 ans dans l’ensemble de la population du secteur statistique). Les secteurs sont ensuite répartis dans différentes classes : secteurs présentant les valeurs les plus élevées, secteurs présentant une valeur assez élevée, secteurs présentant une valeur moyenne, secteurs présentant une valeur assez faible et secteurs présentant les valeurs les plus faibles. Chaque classe se voit attribuer une couleur allant du jaune clair au brun foncé en passant par l’orange et le rouge.

Dans le cas où les valeurs de l’indicateur peuvent être inférieures ou supérieures à une valeur de référence (par exemple carte 4-04, 7-01 ou 7-03), une double variation de teinte opposant une gradation de verts et d’oranges a été utilisée, la couleur jaune du milieu est toujours semblable à la valeur de référence. Cette palette de couleurs a également été utilisée lorsque l’accent doit être mis sur les valeurs extrêmes. Selon les cas et les indicateurs, cette palette en opposition de couleurs associe les verts aux valeurs faibles ou favorables et l’orange aux valeurs élevées ou défavorables (comme par exemple dans le cas de la carte 8-01).

Les valeurs nominales ne sont pas ordonnées. Elles traduisent une qualité ou des caractéristiques d’un secteur donné. Beaucoup de cartes de cet atlas sont une proposition spatiale d’une typologie: tel secteur statistique appartient au type 1 et tel autre au type 2, ... Pour cartographier des valeurs nominales, les couleurs ont surtout été choisies de manière à être facilement différenciables les unes des autres (par exemple carte 4-09) sans qu’il n’existe de gradation dans les couleurs.

Carte à «disques»

On retrouve quelques cartes à disques dans cet atlas : carte 3-04 et carte 4-07. Les disques représentent des valeurs absolues. La grandeur du disque varie en fonction de la valeur de la variable dans le secteur statistique.

3. Démographie

1. Introduction

Patrick DEBOOSERE, Didier WILLAERT
Interface Demography - VUB

Durant cette dernière décennie, le nombre d'habitants de la Région bruxelloise fluctuait autour de 950.000. Depuis quelques années, il semble toutefois qu'on ait entamé une nouvelle phase d'accroissement de population.

Au moment du recensement de 2001^[1], la Région bruxelloise comptait 973.347 habitants. Ce qui implique une augmentation d'un peu plus de 25.000 habitants par rapport au premier janvier 1996 (948.122 habitants). La Région bruxelloise enregistrait alors son niveau de population le plus faible depuis le recensement de 1947 (955.929 habitants).

En 1968, la population de la Région bruxelloise a atteint le record historique de 1.079.181 habitants, auquel a succédé un recul démographique constant durant plus de deux décennies. Au cours des années nonante, la population bruxelloise était relativement stable.

La récente croissance (en 2001 et 2002) peut en partie être attribuée à la loi du 22 décembre 1999 relative à la régularisation qui a permis à des personnes «sans-papiers» résidant dans le pays depuis un certain temps de régulariser leur situation. La tendance semble toutefois se confirmer indépendamment de la vague des régularisations. En 2004, le chiffre officiel de la population dépassait le million (1.006.749) et au 1er janvier 2006, la Région bruxelloise comptait, selon le Registre national, 1.018.804 personnes. La population réelle avoisine ou dépasse même probablement le record historique de 1968. Un certain nombre de personnes ne sont en effet pas reprises dans le chiffre officiel de la population, or ce nombre a considérablement augmenté par rapport à 1968.

L'annexe 1 contient un aperçu des différences entre la population officielle et la population de fait.

Les cartes et analyses qui suivent sont basées sur les données du recensement de 2001. Elles ne tiennent donc jamais compte de la population de fait. On peut partir du principe que la manière dont la population non inscrite (candidats-réfugiés inscrits dans le registre d'attente, étudiants, personnel diplomatique et personnes en séjour illégal) se distribue dans l'espace bruxellois correspond généralement à celui des personnes présentant un profil socio-économique similaire. L'image cartographique reflètera donc assez bien la répartition réelle de la population selon différentes caractéristiques. Par ailleurs, le nombre de personnes qui résident dans les quartiers défavorisés sera probablement beaucoup plus élevé que celui qu'on pourra déduire des chiffres officiels. Les problèmes de santé qui sont fortement liés à un profil socio-économique défavorable de la population seront donc plutôt sous-estimés dans la plupart des quartiers défavorisés.

1 Le recensement du 1er octobre 2001 a pour dénomination «Enquête socio-économique générale». On a ainsi voulu insister sur le fait que l'objectif n'était plus de déterminer le chiffre de la population. Depuis 1988, ce chiffre est tenu à jour par le Registre national.

2. La structure par âge et sexe

La structure par âge et par sexe de la population bruxelloise résulte des grands processus démographiques du siècle dernier. La baisse générale du taux de natalité et de mortalité enregistrée en Belgique vaut également pour la population bruxelloise. La pyramide des âges classique à large base s'est considérablement modifiée au cours du 20ème siècle. Le rétrécissement de la base (moins de jeunes) et l'élargissement du sommet (plus d'âgés) reproduisent la structure typique d'une population vieillissante. La pyramide des âges bruxelloise a évolué dans ce sens.

Mais la configuration de la pyramide ne s'explique pas uniquement par la transition démographique générale qui consiste à passer à un régime d'espérance de vie plus élevée et de baisse de la fécondité. Elle reflète également les grands événements historiques. Ainsi, les faibles cohortes de naissances enregistrées lors des deux guerres mondiales apparaissent encore clairement dans les pyramides de 1989 et 2005 (figure 3-01). Pour la Région Bruxelloise, ce phénomène est aussi encore perceptible en 2005 (cf. les rétrécissements importants pour les cohortes d'âge 60-64 et 85-89 ans).

La population est très influencée non seulement par les processus démographiques naturels mais aussi par la migration qui a des répercussions directes sur la pyramide des âges.

La pyramide des âges de Bruxelles présente une forme de «sapin de Noël» évidente typique de la population actuelle des grandes villes. Les jeunes adultes y sont surreprésentés tandis que les familles avec des enfants ont plutôt tendance à s'établir en dehors de la métropole. Si on compare la structure bruxelloise à la structure belge (figure 3-01), on constate la présence évidente de ce schéma tant en 1989 qu'en 2005.

On observe, en revanche, un élargissement de la base entre 1989 et 2005. Ce rajeunissement s'explique par un taux global de natalité accru. Ces dernières années, le nombre de ménages avec enfant(s) qui sont restés vivre dans la ville a augmenté. La principale explication de ce phénomène réside dans le fait que bon nombre d'enfants naissent dans une famille d'origine non européenne. La plupart de ces familles ne suivent pas le schéma de suburbanisation. Les enfants d'ouvriers immigrés grandissent dans la capitale au sein de leur famille. Cette évolution se reflète également dans la forte surreprésentation des adultes âgés entre 30 et 39 ans.

Le sommet de la pyramide des âges bruxelloise est très asymétrique. Cette configuration est due à l'espérance de vie plus longue des femmes qui vaut également pour le reste du pays.

Figure 3-01 Pyramide des âges pour la Belgique et la Région bruxelloise au 1er janvier 1989 et 2005

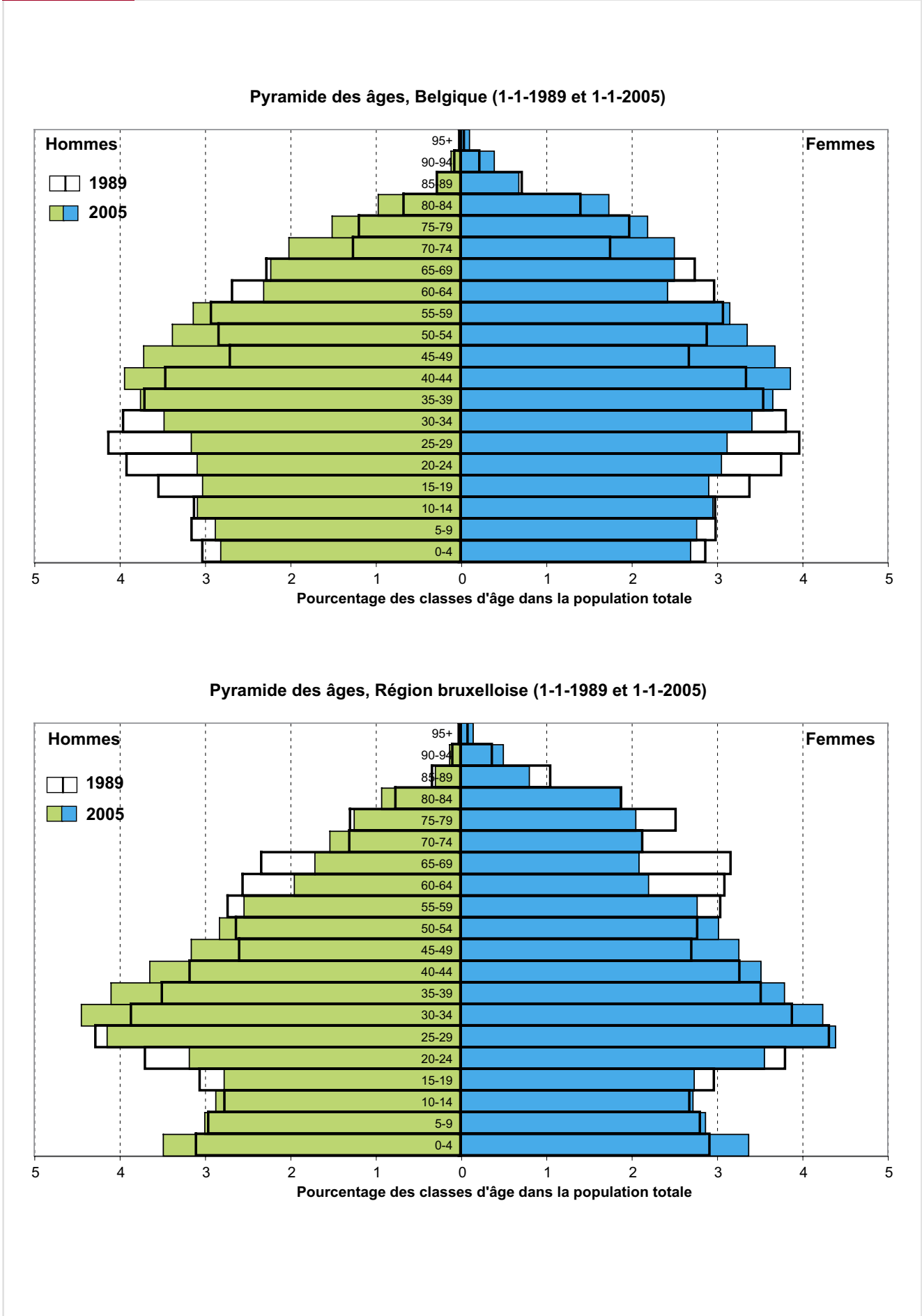


Tableau 3-01

Evolution de la population bruxelloise et belge au 1er janvier (exprimée en milliers) et évolution de la proportion des personnes de plus de 60 ans dans la population totale

	Belgique					Région bruxelloise				
	0-19	20-59	60+	% 60+	Dep.*	0-19	20-59	60+	% 60+	Dep.*
1989	2488	5428	2011	20,3	82,9	226	522	223	23,0	86,0
1990	2471	5444	2032	20,4	82,7	224	520	221	22,9	85,6
1991	2460	5465	2062	20,7	82,8	222	518	220	22,9	85,2
1992	2451	5480	2091	20,9	82,9	220	513	218	22,9	85,2
1993	2447	5501	2119	21,1	83,0	219	515	217	22,8	84,7
1994	2443	5520	2138	21,2	83,0	218	516	215	22,7	84,0
1995	2440	5533	2158	21,3	83,1	220	519	213	22,4	83,4
1996	2436	5534	2174	21,4	83,3	219	518	211	22,2	83,0
1997	2435	5547	2189	21,5	83,4	221	521	209	22,0	82,5
1998	2431	5556	2206	21,6	83,5	221	524	207	21,8	81,8
1999	2426	5563	2225	21,8	83,6	222	527	205	21,5	81,2
2000	2420	5578	2241	21,9	83,6	225	531	204	21,2	80,6
2001	2412	5603	2248	21,9	83,2	226	536	202	20,9	79,9
2002	2409	5654	2247	21,8	82,4	230	549	199	20,4	78,4
2003	2407	5696	2252	21,7	81,8	234	560	198	20,0	77,1
2004	2408	5720	2268	21,8	81,8	237	565	198	19,8	76,8
2005	2414	5738	2294	22,0	82,0	240	570	197	19,6	76,7

* Indice de dépendance (Dep.) : nombre de personnes de moins de 20 ans et de plus de 60 ans pour 100 personnes de 20 à 59 ans.

Source : INS, Registre national

Figure 3-02

Différence de structure d'âge entre la population de la Région bruxelloise et la population de la Belgique en 1989 et 2005



Source : INS, Registre national 1989 et 2005

Pendant longtemps, Bruxelles a eu la structure d'âge la plus âgée des trois régions. En 1981, l'âge moyen en Région bruxelloise était de 39,4 ans contre 36,3 en Flandre et 37,2 en Wallonie. Comme l'évolution de la croissance naturelle de la population et des flux migratoires a été différente dans les trois régions, la structure de la population belge et celle de la population bruxelloise se sont rapprochées. Le recensement de 1991 a révélé que la structure d'âge était à peu près la même que celle du pays (Debuisson, Eggerickx et al., 2000). Mais vu le rajeunissement systématique de la Région bruxelloise et surtout le vieillissement plus rapide du reste du pays, on assiste actuellement à un renversement de situation en ce qui concerne les structures d'âge des différentes régions. En 2001, l'âge moyen à Bruxelles était de 39,0 ans, et par conséquent inférieur à celui de la Flandre et de la Wallonie où il était respectivement de 40,2 et 39,4 ans. Le rajeunissement constant se reflète également dans la part relative que représentent les différents groupes d'âges dans l'ensemble de la population bruxelloise. Si on tient compte des chiffres absolus, la population entre 55 et 79 ans a diminué. Vu l'augmentation des jeunes de moins de 15 ans et de la population entre 25 et 54 ans, les parts relatives ont également changé.

La figure 3-02 montre la différence de structure d'âge entre la population nationale et la Région de Bruxelles-Capitale en 1989 et 2005. Les proportions par groupes d'âges dans la population ont été calculées hommes et femmes confondus. La figure indique pour chaque groupe d'âges dans quelle mesure le pourcentage de ce groupe d'âge est plus élevé ou moins élevé à Bruxelles que dans le pays. En 1989, la structure d'âge de la population bruxelloise était plus âgée que celle de la population belge. On constatait une surreprésentation des personnes de plus 65 ans et une importante sous-représentation des enfants et des jeunes (5-19 ans). Chez les adultes, le groupe d'âges 25-29 représentait la seule exception significative (surreprésentation dans la Région de Bruxelles-Capitale). La configuration de la pyramide des âges bruxelloise s'expliquait par la présence dans la Région d'une population belge âgée qui y avait gardé son domicile, par l'établissement à Bruxelles de personnes âgées de 20 à 29 ans, par le départ pour la périphérie d'un groupe important de personnes dans la trentaine et la quarantaine avec de jeunes enfants et par les grands flux migratoires internationaux des années septante et quatre-vingt. Quinze ans plus tard, ce schéma a radicalement changé. Si les groupes d'âges les plus âgés (plus de 80 ans) sont encore légèrement surreprésentés à Bruxelles, on note une présence beaucoup moins importante des groupes d'âges intermédiaires. Les jeunes enfants (0-4 ans) sont aujourd'hui fortement surreprésentés et seuls les jeunes entre 10 et 19 ans sont moins représentés qu'en Flandre et en Wallonie. Le résultat est une structure d'âge sensiblement plus jeune par rapport au reste du pays. Toutefois, cette évolution n'est qu'en partie due à un rajeunissement de la population bruxelloise. Elle est plutôt la conséquence d'un vieillissement de la population belge.

Au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, la répartition de la population par âge est très inégale.

Les secteurs statistiques sont divisés en quatre types.

La figure 3-03 montre la structure d'âge moyenne pour chaque type de secteur statistique et pour la Région bruxelloise. Cette information est aussi reprise dans le tableau 3-02, où la surreprésentation de certains groupes d'âges par rapport à la Région bruxelloise est indiquée pour chaque type de secteur statistique. Cette figure et ce tableau donnent donc plus d'informations sur les types de secteurs visualisés sur la carte 3-01.

En gros, nous pouvons distinguer trois grandes zones. Les secteurs statistiques de **type 1** sont caractérisés par la présence d'une population très jeune, de beaucoup d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans. Ces quartiers représentent une zone en forme de croissant. Elle englobe les quartiers autour du centre-ville et s'étend de Saint-Gilles à Saint-Josse-ten-Noode, passant par Cureghem, le Bas-Molenbeek et Laeken et par la partie ouest de Schaerbeek. Ce sont des quartiers à forte concentration de population immigrée d'origine marocaine et turque. Les secteurs statistiques de **type 2** forment une seconde zone. Elle est caractérisée par une population jeune sans forte surreprésentation de jeunes enfants. Cette zone part du pentagone, couvre Etterbeek avec les universités ULB et VUB, s'étend vers l'est de Saint-Gilles et une partie d'Ixelles et vers le sud-est de Schaerbeek. Ces quartiers accueillent beaucoup d'étudiants et de jeunes diplômés qui restent vivre à Bruxelles. On y trouve également une proportion importante de jeunes fonctionnaires ou cadres de la communauté internationale. C'est dans cette zone que se situent les secteurs statistiques où la mobilité par déménagement est la plus importante (voir plus loin).

Ces deux zones sont entourées des secteurs statistiques restants de la région dont la structure d'âge est généralement plus âgée que la moyenne régionale (**types 3 et 4**). Ils se situent dans la zone ouest qui s'étend d'Anderlecht à Jette en passant par le Haut-Molenbeek, ainsi qu'à Evere, dans la partie nord-est de Schaerbeek et dans le sud-est aisé de la Région bruxelloise. Excepté au sud-est, cette zone regroupe surtout des quartiers à population essentiellement belge.

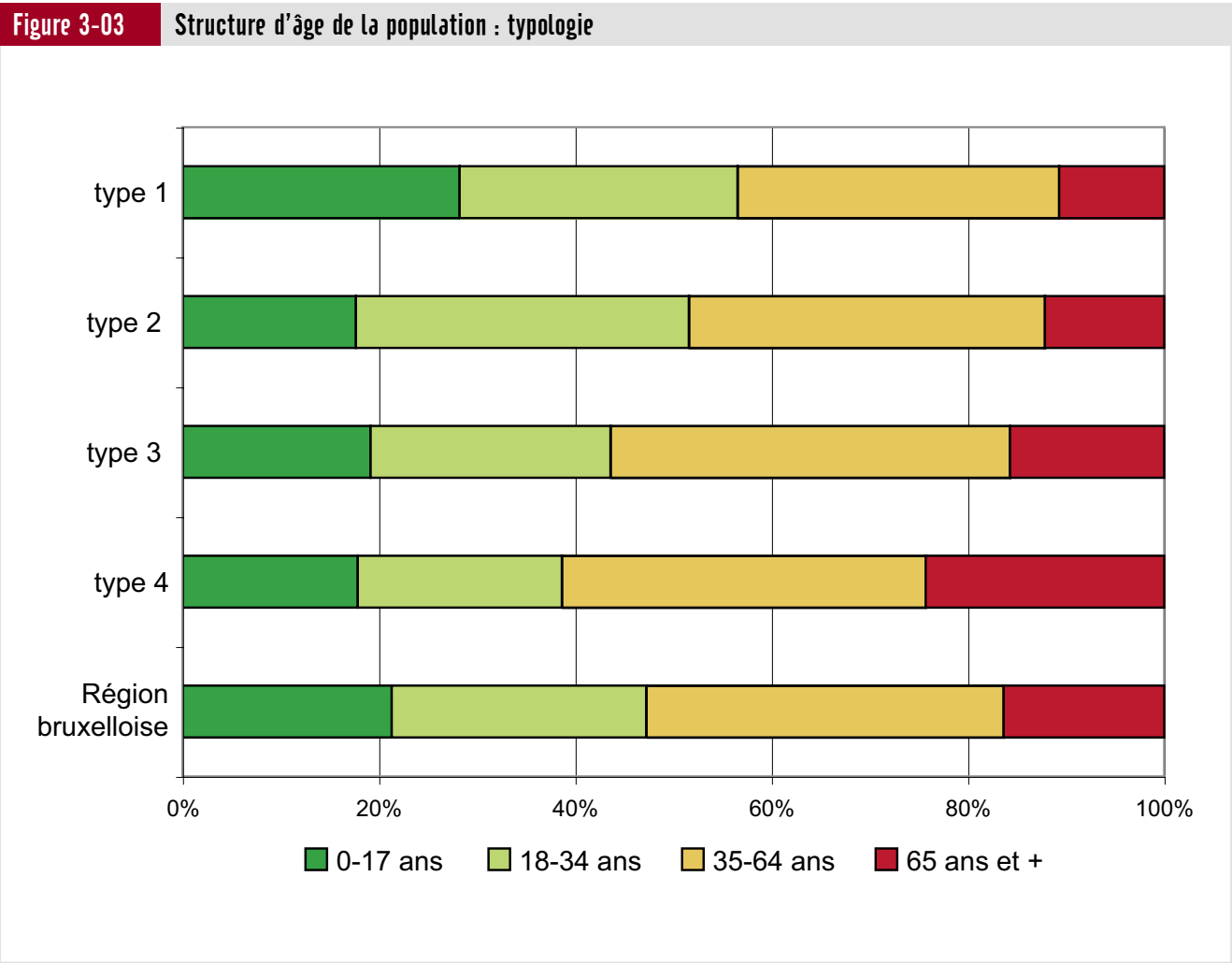
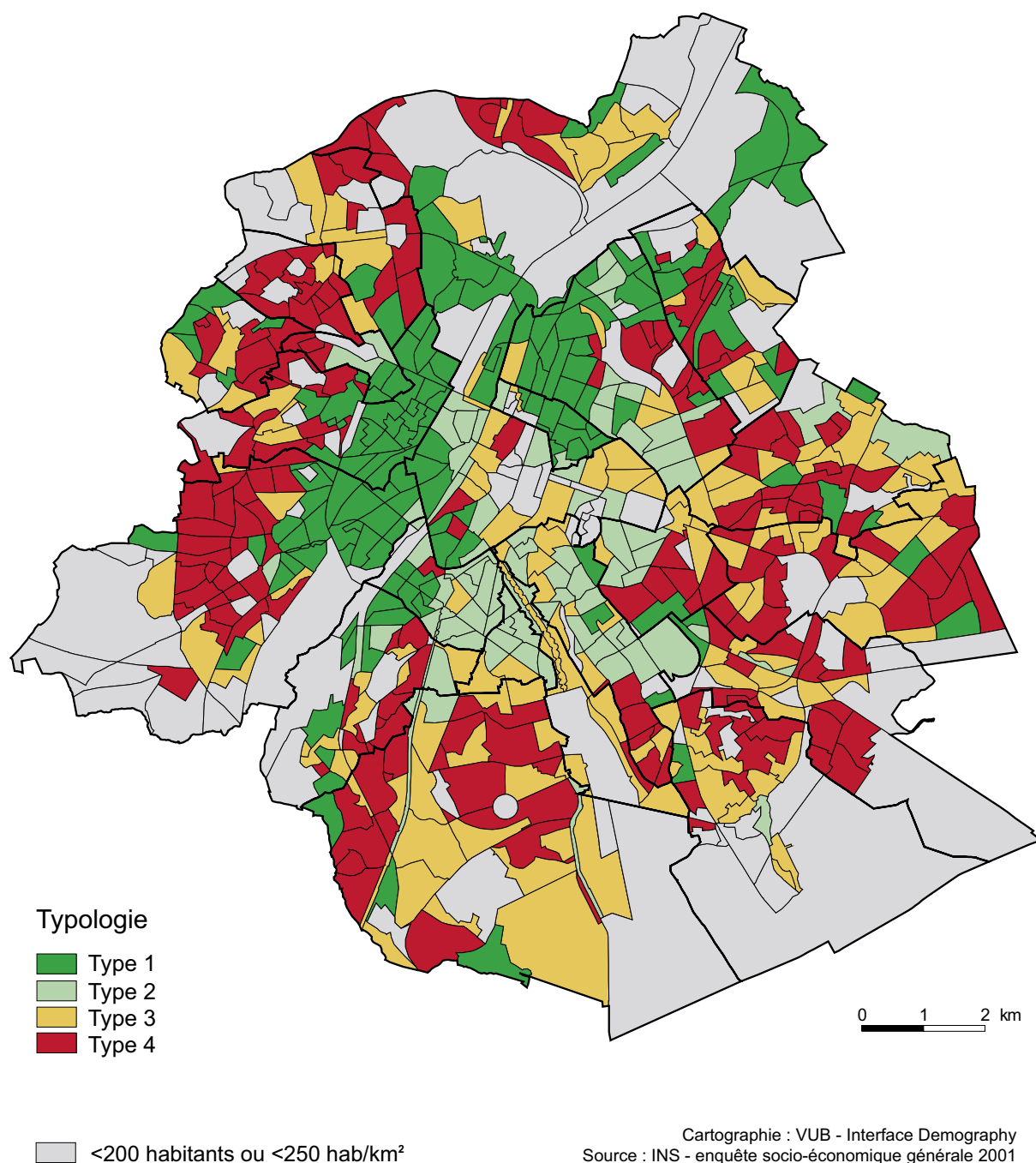
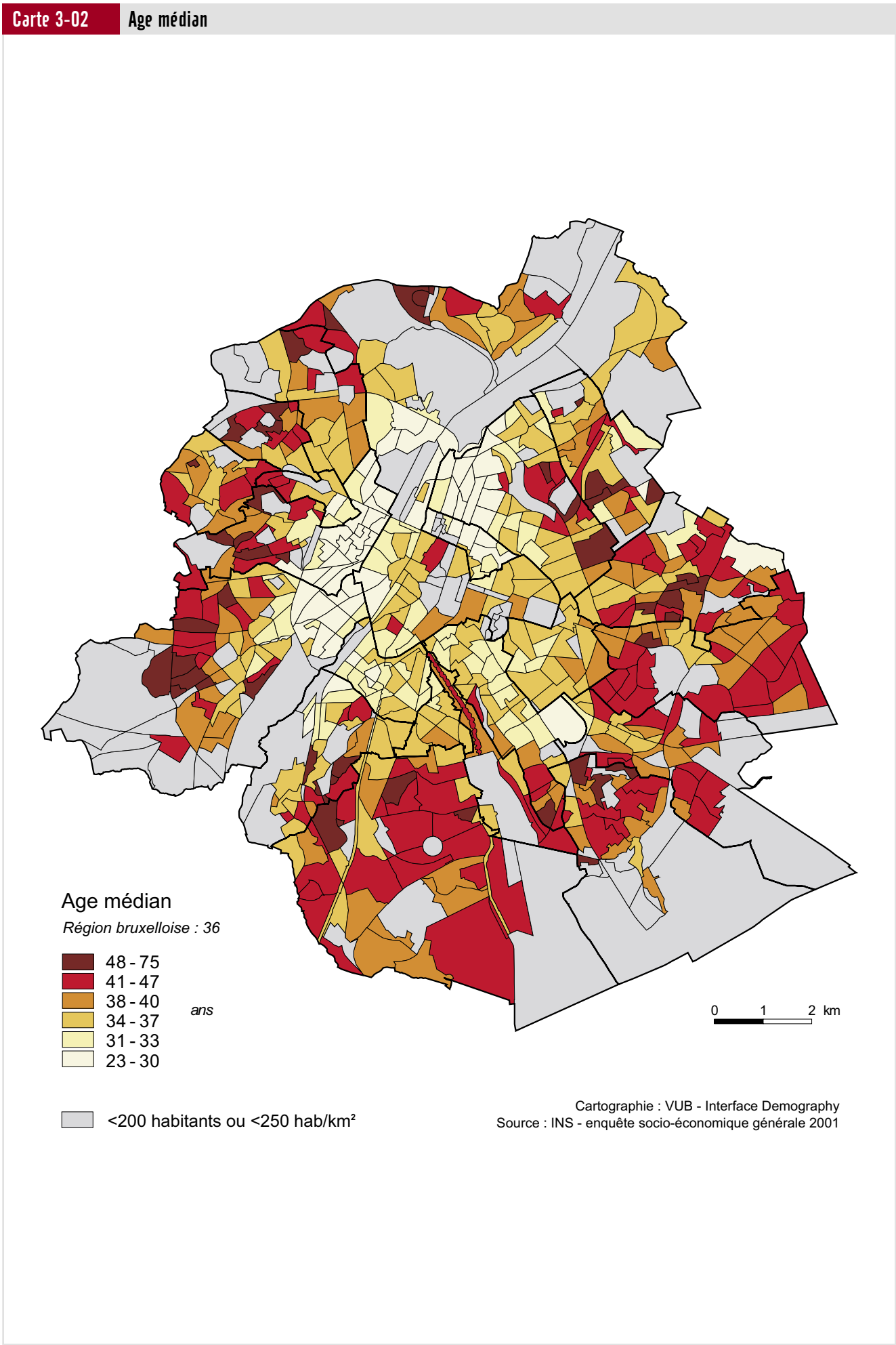


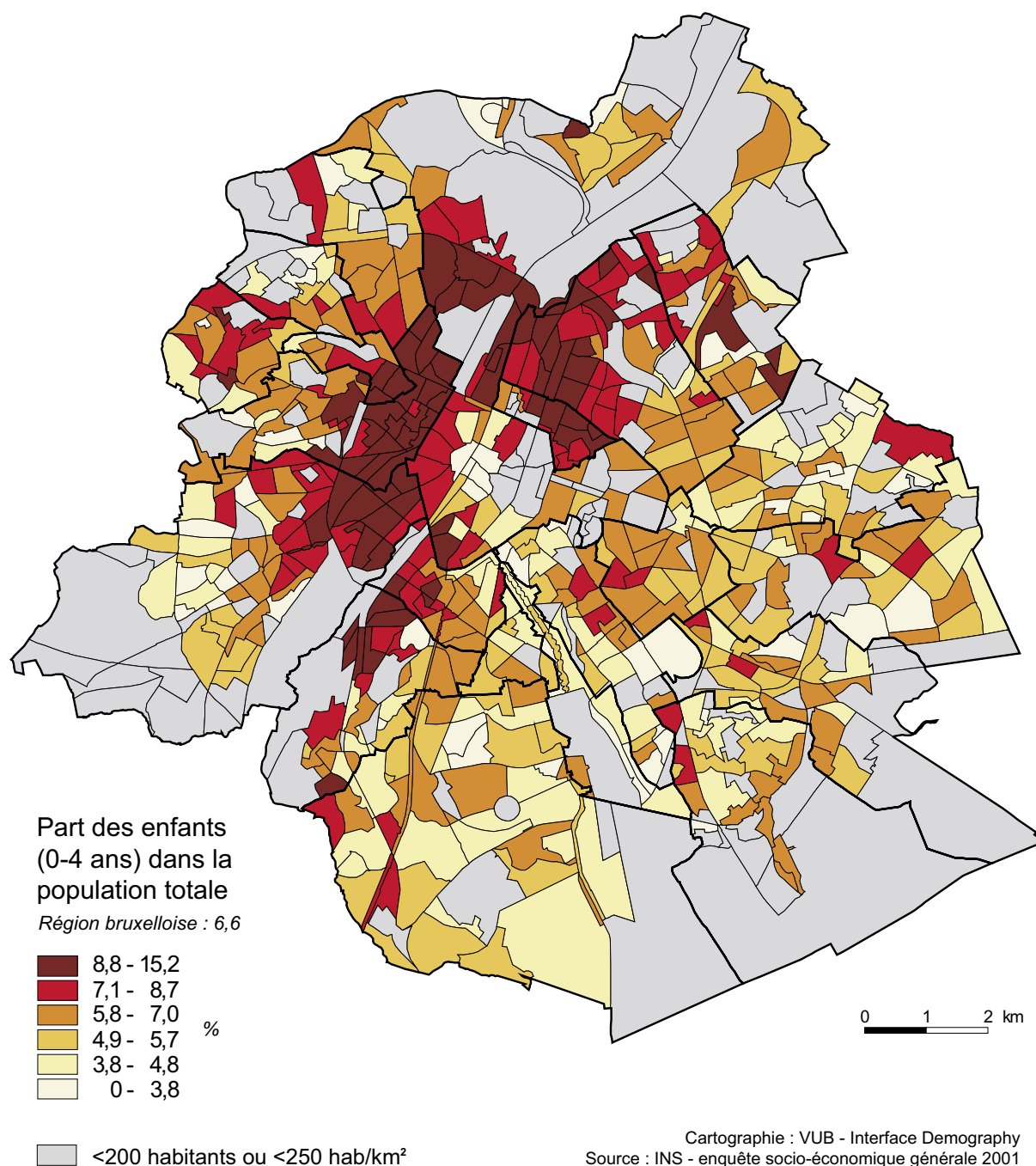
Tableau 3-02 Structure d'âge de la population : typologie					
type	Groupe d'âge surreprésenté	Distribution selon les groupes d'âges par type (%)			
		0-17 ans	18-34 ans	35-64 ans	65 ans et +
type 1	0-17 ans	28,2	28,3	32,8	10,7
type 2	18-34 ans	17,6	34,0	36,2	12,2
type 3	35-64 ans	19,1	24,5	40,7	15,7
type 4	65+	17,8	20,8	37,0	24,3
Région bruxelloise		21,3	26,0	36,4	16,4



La répartition des secteurs statistiques selon l'âge médian (carte 3-02) reproduit en gros ce schéma (carte 3-01). L'âge médian divise la population en deux parties égales en fonction de l'âge. 50 % de la population du secteur statistique est plus jeune que l'âge médian. Alors que l'âge moyen de la population bruxelloise est de 39 ans, l'âge médian de la région est situé à 36 ans. La première zone (secteurs statistiques les plus clairs sur la carte) comprend des secteurs statistiques dont plus de la moitié de la population a moins de 31 ans. Une deuxième zone a un âge médian entre 31 et 38 ans (secteurs statistiques en jaune clair et orange clair). Cette situation s'explique ici plus par une forte présence de jeunes entre 18 et 34 ans que par une surreprésentation de jeunes enfants. Dans la troisième zone, l'âge médian se situe au-dessus de 38 ans (rouge-orange à rouge-brun). Nous y retrouvons différents secteurs statistiques où plus de la moitié de la population a plus de 48 ans.

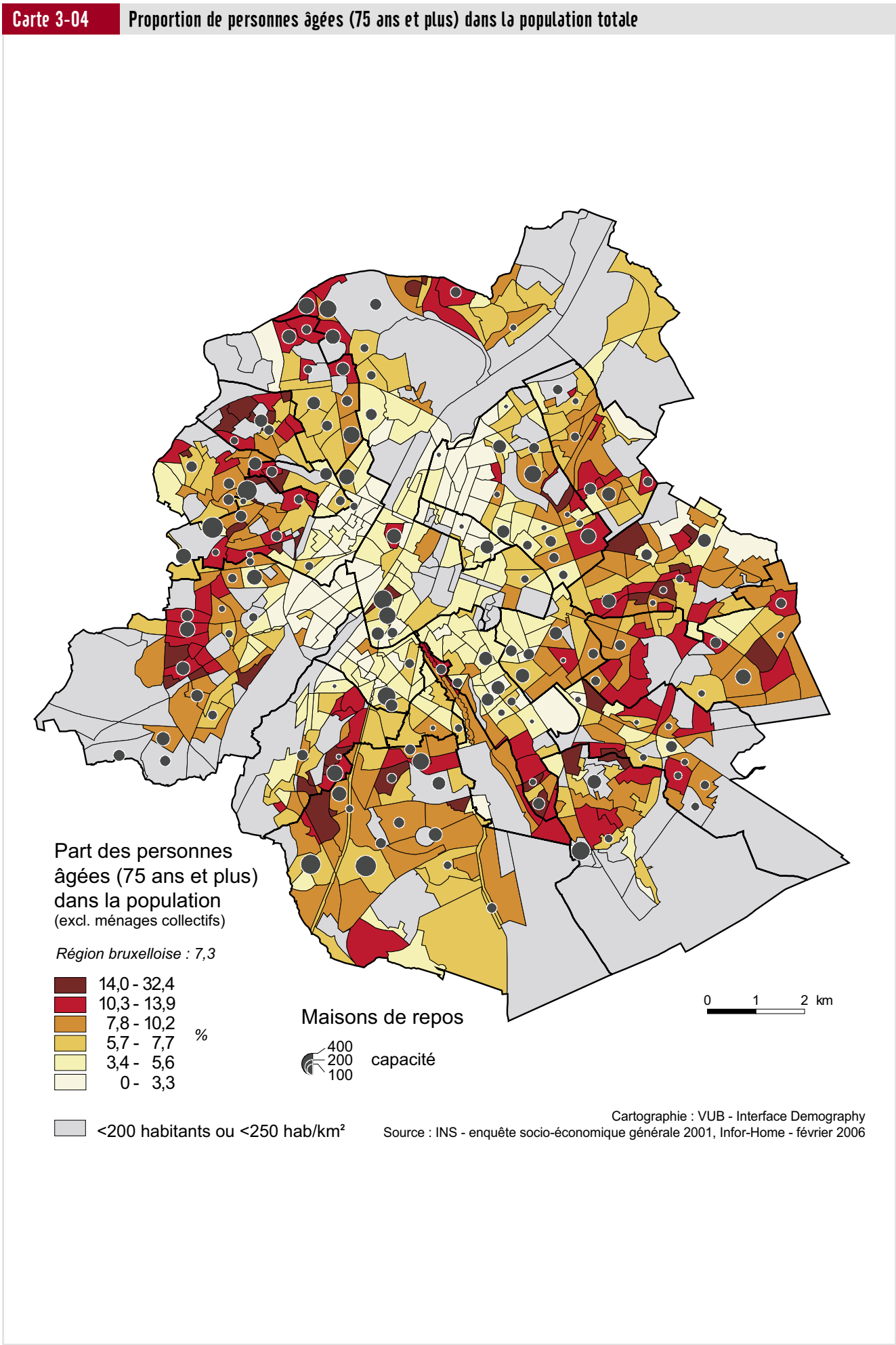
Du point de vue des soins de santé, deux groupes sont particulièrement vulnérables : les très jeunes enfants (0-4 ans) et les groupes d'âges les plus élevés. Les quartiers où les jeunes enfants sont très présents comptent en outre beaucoup de femmes enceintes. Une attention particulière doit être accordée aux secteurs statistiques où ces groupes d'âges sont fortement surreprésentés. La demande de soins de santé peut y être sensiblement plus importante. Plus la population vieillit, plus la proportion d'habitants se sentant en moins bonne santé augmente. La demande de soins de santé suivra généralement cette tendance. Même du point de vue des soins de santé préventifs, les secteurs statistiques où ces groupes de population sont fortement représentés méritent une attention particulière ne fût-ce qu'en raison de leur grande sensibilité à l'égard de certains facteurs de risque.





La carte consacrée à la surreprésentation des enfants de 0 à 4 ans (carte 3-03) illustre très bien le cas de la première zone où l'âge médian est le moins élevé. Les secteurs statistiques qui affichent les plus hauts pourcentages de très jeunes enfants s'avèrent être en grande partie les quartiers défavorisés de la Région bruxelloise. La population y est essentiellement composée d'immigrés en situation socio-économique fragile. Différents facteurs expliquent le nombre relativement plus élevé d'enfants dans ces quartiers. La fécondité chez les femmes d'origine turque et marocaine est plus élevée que dans la population d'origine belge (Schoenmaeckers, Lodewijckx et al., 1998). Indépendamment du niveau de fécondité, la structure générale de la population par âge révèle, par ailleurs, une hausse du taux de natalité. La population y est très jeune et de nombreuses familles font partie du groupe d'âge 20-40 ans. Le fait que la plupart des familles avec enfant(s) restent dans le secteur statistique et que les déménagements vers d'autres secteurs statistiques y sont relativement peu nombreux par rapport à la population d'origine belge joue également un grand rôle.

Même sans tenir compte des ménages collectifs (principalement les maisons de repos et de soins), on dénombre en Région bruxelloise plus de cent secteurs statistiques où plus de 10 % de la population a plus de 75 ans. La plupart de ces secteurs se situent évidemment dans la zone dont l'âge médian est le plus élevé. Au centre-ville et dans la couronne du 19ème siècle, les proportions de personnes âgées sont, en général, relativement faibles excepté dans un certain nombre de secteurs statistiques situés dans le pentagone. La cité sociale Hellemans dans les Marolles est l'une des principales exceptions. Une analyse plus approfondie révèle toutefois qu'une partie des personnes âgées enregistrées en Région bruxelloise comme isolées résident en réalité dans une maison de repos ou de soins. Cette situation complique l'estimation du nombre de personnes âgées isolées.

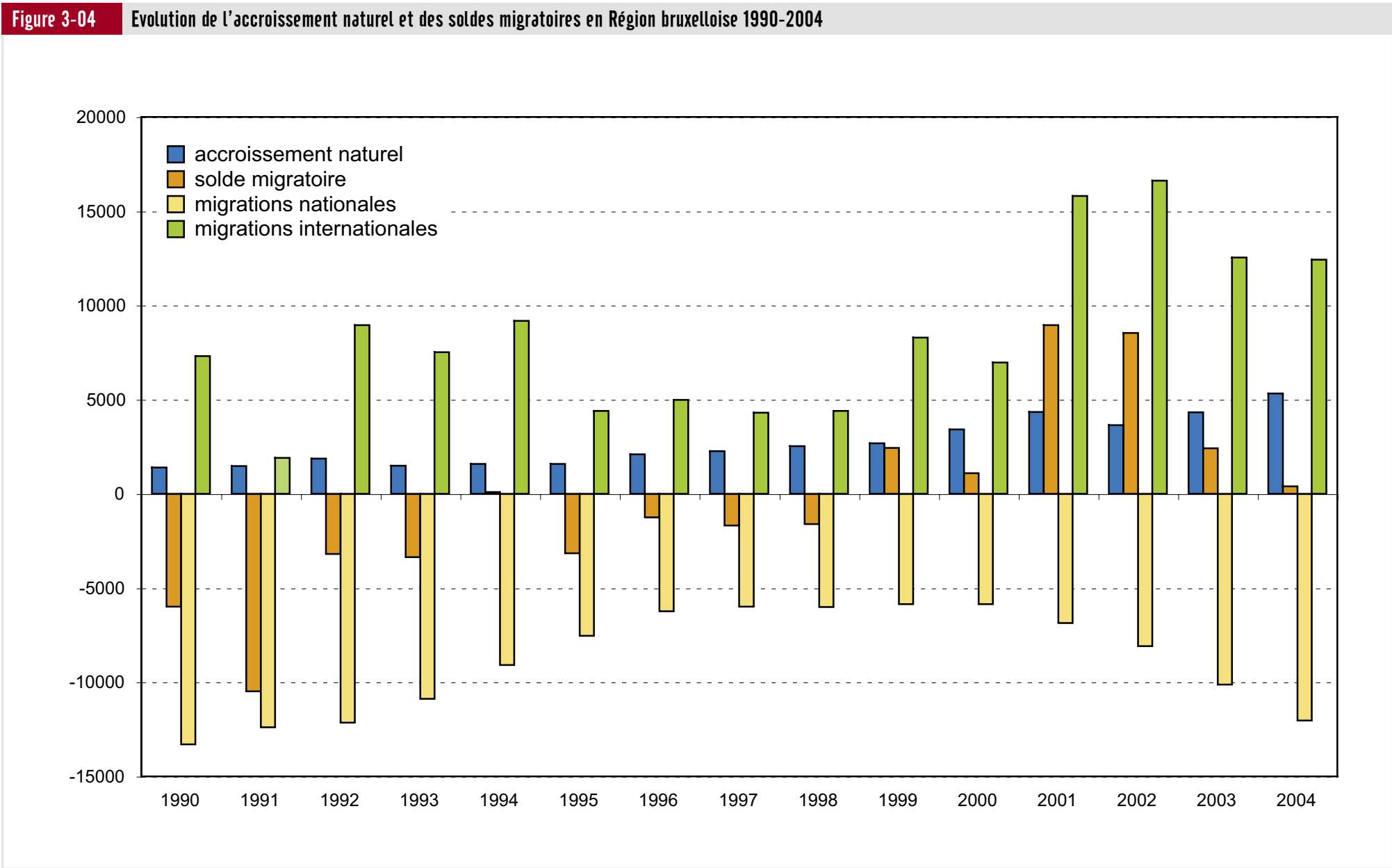


3. Les composantes de la croissance démographique

Le rajeunissement de la population bruxelloise et la croissance démographique de ces dernières années s'expliquent par l'augmentation de la croissance naturelle enregistrée depuis 1987 combinée à un solde migratoire positif.

Une population ayant un rythme de croissance naturel connaît en réalité un rajeunissement constant. Le solde naturel très timide de 1987 a progressivement augmenté et contribue à la croissance et au rajeunissement de la population. Mais dans une ville comme la Région de Bruxelles-Capitale, l'évolution de la population est,

en chiffres absolus, plus influencée par les chiffres des migrations que par l'évolution naturelle. Ce phénomène ressort bien dans la structure d'âge typique de la Région qui présente un passage abrupt entre les tranches d'âge 15-19 et 20-29 et une forme très pyramidale à partir de l'âge de 30 ans (voir figure 3-01). L'analyse des migrations tant internationales (de ou vers l'étranger) que nationales (à l'intérieur du territoire national) est essentielle pour pouvoir faire une description adéquate de la population bruxelloise. Depuis les années soixante, le nombre d'habitants à Bruxelles n'a cessé de diminuer au profit de la Flandre et de la Wallonie. Le solde migratoire national est resté négatif en permanence. Au cours de la même période, le solde migratoire international était essentiellement positif mais insuffisant pour compenser la perte résultant des migrations nationales. Ceci a changé depuis 1999.



Source : INS, Registre national 1990 et 2004

4. L'évolution de l'accroissement naturel

Depuis 1987, la Région bruxelloise enregistre un taux d'accroissement naturel positif qui augmente chaque année. En 1987, le nombre de naissances a, pour la première fois depuis des années, dépassé le nombre de décès. Cette évolution a mis un terme à deux décennies de taux d'accroissement naturel négatif. L'accroissement naturel positif dans la Région est dû à la fois à une diminution du nombre de décès et à une augmentation du nombre de naissances. A la fin des années quatre-vingt, on enregistrait environ 12.000 décès par an. Dès le nouveau millénaire, ce chiffre est tombé à 10.000. Au cours de la même période, le nombre de naissances est passé de quelque 12.500 à 14.000. Ces dernières années, l'accroissement naturel était donc en moyenne de 4.000 personnes environ.

Exprimé en nombre de naissances par 1000 habitants, le classement des trois régions s'est inversé entre 1964 et 2004 (figure 3-05). La Flandre est passée de 18 à 10 naissances par mille habitants. La Wallonie a maintenu sa position intermédiaire, le taux de natalité y étant passé de 16 à 11. Bruxelles est la seule région où le taux de 2004 (15 naissances pour 1000 habitants) dépasse celui de 1964 (14 naissances pour mille habitants) (Institut National de Statistique, 2004).

Cette évolution du taux de natalité résulte en partie de la structure d'âge proprement dite. Si la Région de Bruxelles-Capitale a une structure d'âge plus jeune que la Flandre et la Wallonie, elle compte également beaucoup plus d'adultes en âge d'avoir des enfants. Dans le passé, la Région de Bruxelles affichait la fécondité la plus basse des trois régions (Schoenmaeckers, Lodewijckx et al., 2000). Au cours des années nonante, l'indice synthétique de fécondité (ISF) à Bruxelles était le plus élevé des trois régions. L'ISF est un indicateur synthétique indépendant de la structure d'âge spécifique. Il s'agit de la somme des taux de fécondité par âge entre 15 et 49 ans inclus. Pour l'année 1999, l'ISF pour la Flandre, la Wallonie et la Région bruxelloise a été respectivement estimé à 1,56, 1,72 et 1,75 (Deboosere, Lesthaeghe et al., 2000). En ce qui concerne la Région bruxelloise, cette évolution est de toute évidence la conséquence de la présence d'immigrés originaires de pays non européens. Le recensement de 1991 avait déjà permis de démontrer que pour la période 1986-1990, l'ISF était à Bruxelles plus élevé de 17 % en raison de la présence de la population de nationalité non belge (Schoenmaeckers, Lodewijckx et al., 1998). Depuis, le taux de fécondité enregistré pour la deuxième génération se rapproche du taux belge. Les données issues d'enquêtes (Lodewijckx, 1996) et de recensements (Schoenmaeckers, Lodewijckx et al., 2000) indiquent que les comportements en matière de mariage des populations turque et marocaine évoluent. Les plus jeunes cohortes de femmes marocaines, en particulier, se marient plus tard. Cependant, en Belgique,

Tableau 3-03 Evolution de l'accroissement naturel 1988-2004

Année	nombre de naissances	Nombre de décès	Accroissement naturel
1988	12488	11734	754
1989	12599	12073	526
1990	12852	11460	1392
1991	12803	11325	1478
1992	12930	11060	1870
1993	12447	10959	1488
1994	12495	10902	1593
1995	12338	10754	1584
1996	12549	10460	2089
1997	12751	10487	2264
1998	12908	10381	2527
1999	13241	10553	2688
2000	13626	10213	3413
2001	14513	10176	4337
2002	13929	10294	3635
2003	14668	10343	4325
2004	15173	9846	5327

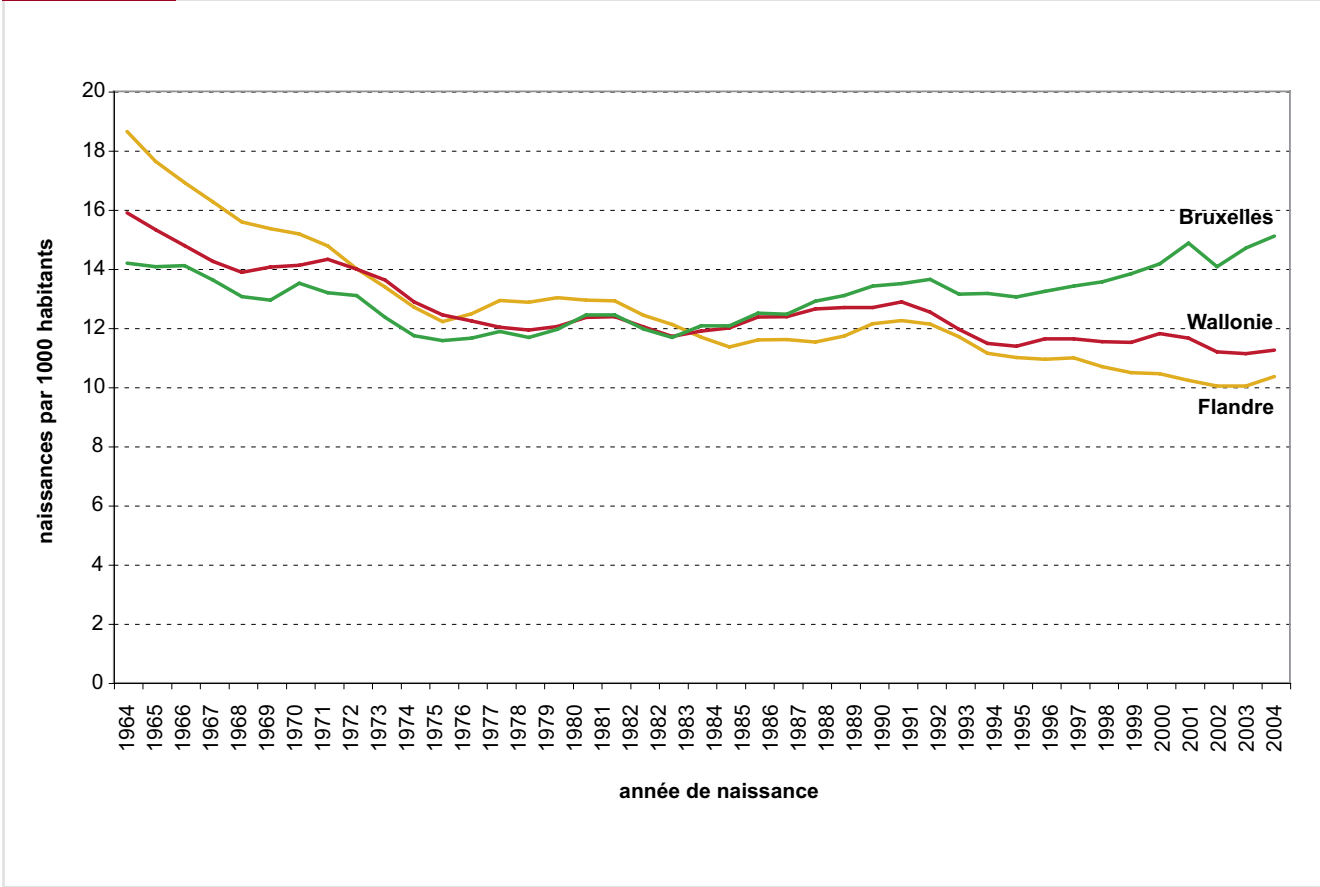
Source : INS, Registre national

36 % des femmes d'origine marocaine âgées de 20 à 24 ans sont déjà mariées et 21,7 % d'entre elles ont déjà des enfants. Ces taux sont respectivement 2,5 et 5,7 fois plus élevés que chez les femmes belges du même âge et se rapprochent des pourcentages enregistrés pour les femmes belges en 1981. La combinaison d'une structure d'âge plus jeune, de mariages plus fréquents à un âge plus jeune et d'un nombre moyen d'enfants plus élevé entraîne un accroissement naturel important de la population bruxelloise.

Les taux de mortalité récents révèlent une augmentation de l'espérance de vie dans les trois régions, Bruxelles se situant entre la Flandre et la Wallonie (tableau 3-04). A Bruxelles, l'espérance de vie à la naissance se situe entre celle des deux autres régions tant pour les hommes (75,75) que pour les femmes (81,12). L'augmentation la plus importante concerne les hommes bruxellois. Leur espérance de vie moyenne à la naissance a augmenté de plus de 2 ans entre 1995 et 2003. Par ailleurs, l'augmentation de l'espérance de vie des femmes enregistrée à Bruxelles est la plus faible des trois régions (Institut National de Statistique, 2005). La diminution du nombre absolu de décès est la conséquence de l'allongement de l'espérance de vie et du rajeunissement de la structure d'âge de la Région bruxelloise. La proportion de personnes âgées de plus de soixante ans

dans la population est passée de 23 %, fin des années quatre-vingt, à moins de 20 % en 2003 soit, en chiffres absolus, de 223.000 en 1989 à 197.000 en 2005. Cette diminution est également due à un solde migratoire négatif important en ce qui concerne les personnes de plus de quarante ans. Combiné à l'afflux de jeunes, ce phénomène a contribué à un rajeunissement de la structure d'âge de la capitale.

Figure 3-05 Evolution du taux de natalité 1964-2004



Source : INS

Tableau 3-04	Evolution de l'espérance de vie à la naissance entre 1995 et 2003								
Chiffres annuels	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Région bruxelloise									
Hommes	73,56	74,40	74,34	74,75	74,50	75,12	75,34	75,31	75,75
Femmes	80,52	80,99	81,28	80,96	81,41	81,39	81,36	81,50	81,12
Région flamande									
Hommes	74,80	75,24	75,62	75,76	75,86	76,01	76,44	76,60	76,92
Femmes	81,21	81,56	81,73	81,62	81,83	81,93	82,30	82,26	82,32
Région wallonne									
Hommes	72,33	72,71	73,03	73,15	73,21	73,41	73,61	73,81	73,96
Femmes	79,93	80,07	79,89	80,16	80,60	80,53	80,66	80,75	80,76

Source : INS

5. Migrations nationales : poursuite de la suburbanisation et rurbanisation

La suburbanisation qui s'était développée dans les années soixante ne s'est jamais vraiment arrêtée. Depuis cette époque, la Région de Bruxelles-Capitale ne cesse d'enregistrer un excédent de départs vers le reste du pays, bien que ce phénomène ait connu des fluctuations importantes (De Lannoy, Lammens et al., 1999). Les mouvements migratoires nationaux semblent être fortement liés à la situation conjoncturelle. La situation économique générale comme les prix des logements et terrains jouent un rôle important à cet égard. Jusqu'il y peu, il n'était pas du tout question en Région bruxelloise d'un renversement de la situation en faveur du logement en ville (Willaert, 2003). Il est particulièrement difficile de faire des pronostics dans ce domaine parce que les migrations nationales sont le résultat de plusieurs facteurs dont les plus évidents sont, entre autres, le prix du logement (marché locatif et d'acquisition des différents segments résidentiels), la popularité de la ville par rapport à la campagne comme environnement de vie, les politiques des pouvoirs publics et les problèmes de mobilité.

Le solde migratoire est le résultat de vastes mouvements migratoires entre la capitale et le reste du pays. En 2002, on a enregistré 71.736 inscriptions et 79.825 désinscriptions dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. La plupart de ces migrations intercommunales avaient lieu entre communes bruxelloises, mais un tiers environ des migrations concernait des déménagements hors des frontières de la région. Le solde migratoire national négatif de 8.089 personnes en 2002 impliquait donc un échange total de plus de cinquante mille personnes entre Bruxelles et le reste du pays (figure 3-04 et tableau 3-05).

6. La migration internationale assure un solde migratoire total positif depuis 1999

La migration internationale a, dans une large mesure, compensé l'excédent de départs résultant de la migration nationale. Sans l'afflux de personnes en provenance de l'étranger, la population bruxelloise aurait connu un recul dramatique et aurait théoriquement diminué de moitié depuis 1968. Pendant longtemps, cette migration étrangère n'a toutefois pas été suffisante pour compenser la migration nationale négative constante. A l'exception d'un surplus négligeable enregistré en 1971 (+13), le solde migratoire total a toujours été négatif, atteignant des records en 1977-78 (-12.118 et -11.870) et en 1991 (-10.492). La situation n'a changé qu'en 1999 lorsque le solde positif des migrations internationales a dépassé le solde migratoire national négatif (tableau 3-05).

Pour 2001 et 2002, il faut tenir compte des répercussions de la loi de décembre 1999 relative à la régularisation. La tendance à la hausse au profit de la Flandre et de la Wallonie constatée dans le solde migratoire national pourrait à nouveau entraîner un solde migratoire total négatif. Quoi qu'il en soit, le résultat global de ces mouvements migratoires renforce, année après année, le caractère international et multiculturel de la capitale en raison surtout d'une diversité accrue des pays d'origine. Au moment du recensement de 2001, le nombre total d'habitants de nationalité étrangère était de 260.623 (soit 26,8 % de l'ensemble de la population). Six nationalités (Marocains, Français, Italiens, Espagnols, Portugais et Turcs) comptent plus de 10.000 habitants et 26 nationalités sont représentées par 1.000 personnes au moins. Ce chiffre ne tient compte que de la nationalité au 1er octobre 2001. Si on prend également en considération la nationalité d'origine (nationalité propre antérieure ou celle des parents), la Région bruxelloise compte 45 nationalités différentes représentées par 1.000 personnes au moins et 46,3 % des Bruxellois sont d'origine étrangère. Au cours des quarante dernières années, les flux migratoires nationaux et internationaux ont radicalement modifié le visage de la capitale et transformé Bruxelles en une ville multiculturelle et très internationale. Cette tendance se confirmera certainement au cours des prochaines décennies. Le récent élargissement de l'Union Européenne à 10 nouveaux pays en 2004 renforce encore le rôle international de Bruxelles et entraînera, au cours des prochaines années, l'arrivée dans la Région bruxelloise d'un nombre considérable de fonctionnaires et hommes d'affaires en provenance des nouveaux Etats membres. Si une partie de ces «migrants» internationaux ne séjourne que peu de temps dans la Région bruxelloise et contribue ainsi à l'importante intensité migratoire, un groupe non négligeable y reste toutefois vivre pendant de nombreuses années.

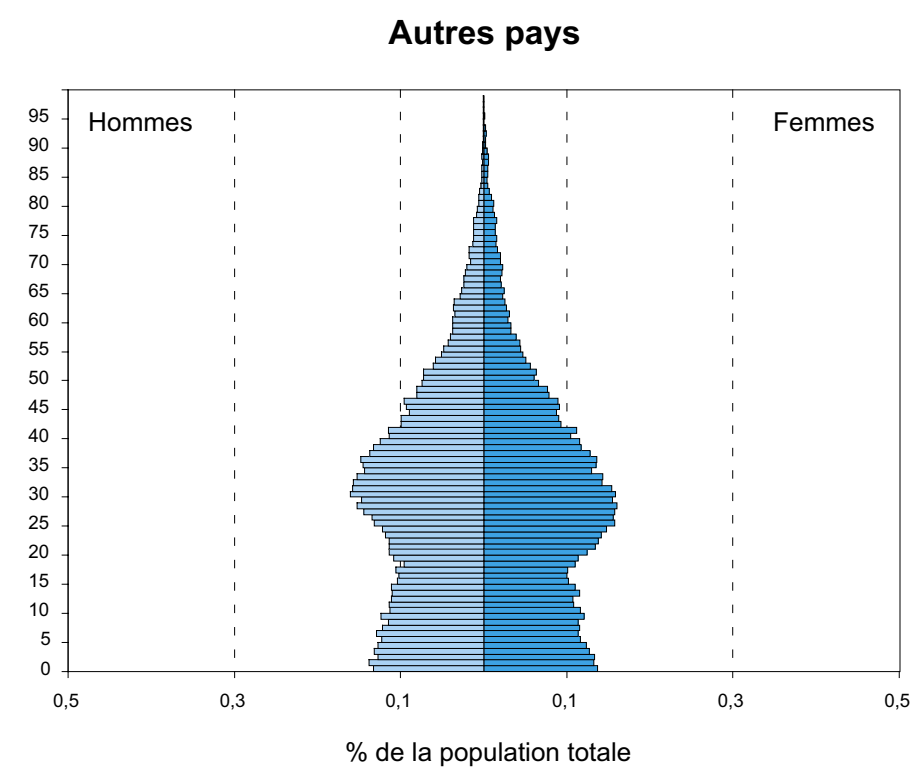
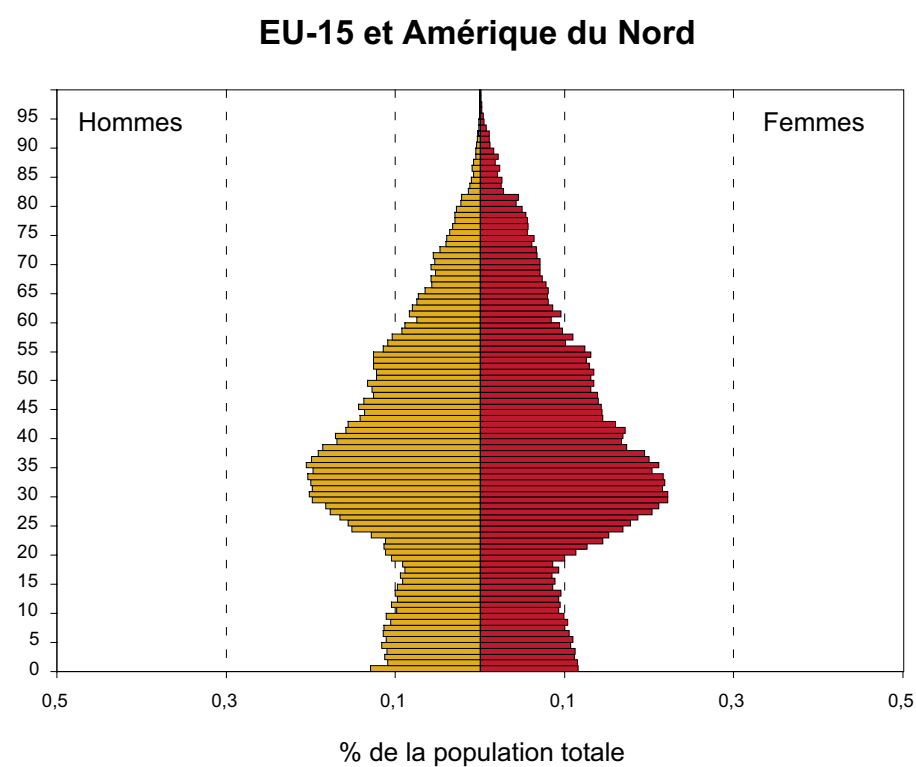
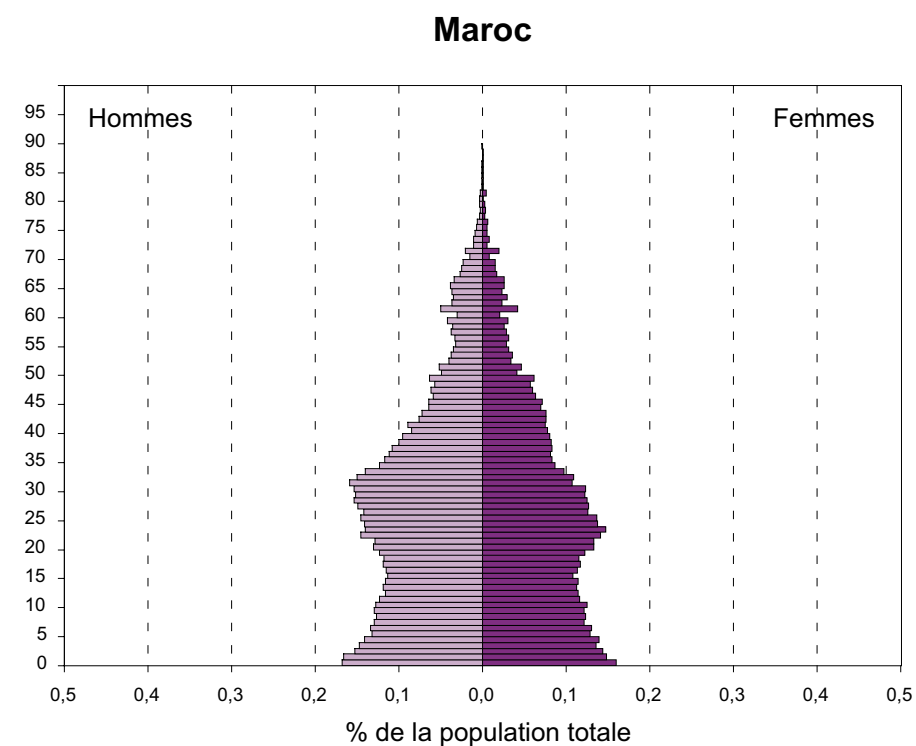
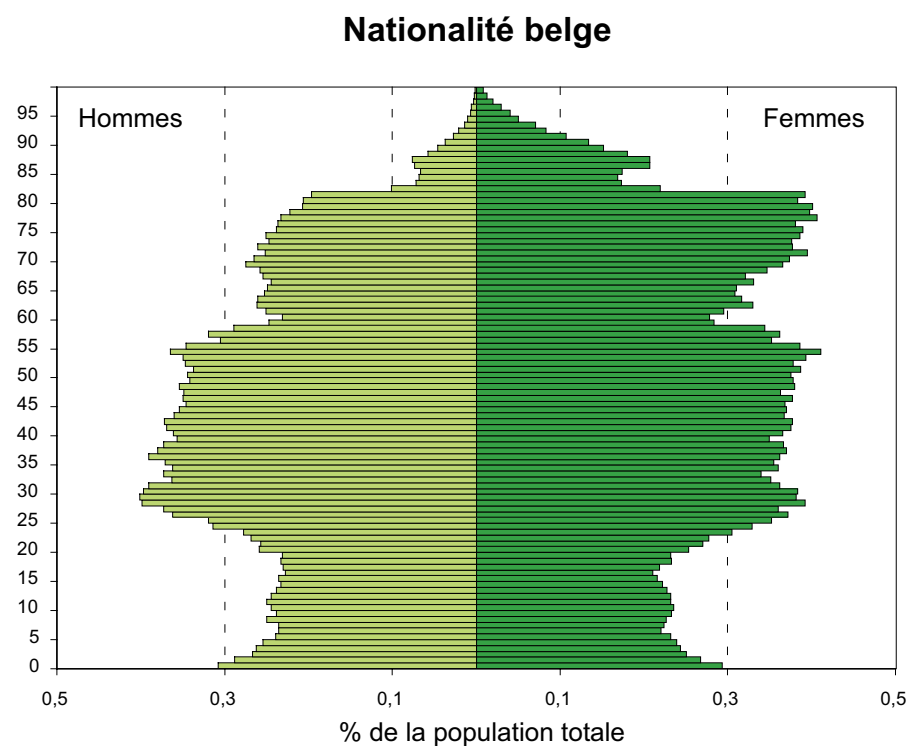
Tableau 3-05 Migrations : Région bruxelloise, 1990 et 2004			
chiffres annuels	solde migratoire national	solde migratoire international	solde migratoire
1990	-13303	7306	-5997
1991	-12388	1896	-10492
1992	-12152	8948	-3204
1993	-10881	7516	-3365
1994	-9081	9168	87
1995	-7545	4393	-3152
1996	-6227	4985	-1242
1997	-5997	4307	-1690
1998	-6004	4390	-1614
1999	-5852	8291	2439
2000	-5861	6960	1099
2001	-6856	15815	8959
2002	-8089	16615	8526
2003	-10135	12546	2411
2004	-12038	12435	397

Source : INS, Registre national

La structure d'âge de la communauté d'origine marocaine et turque et des nouveaux migrants en provenance d'Afrique, d'Asie et (dans une moindre mesure) de l'Europe de l'Est et de l'ex-Union Soviétique contribue également à la transformation de la population bruxelloise. Dans la figure 3-06, la population de la Région de Bruxelles-Capitale est représentée par 4 histogrammes démographiques : la population belge d'origine, la population d'origine marocaine, la population provenant de l'Union européenne, des Etats-Unis et du Canada et enfin toutes les autres nationalités. Les pourcentages par âge, sexe et groupe de nationalités ont été calculés sur l'ensemble de la population bruxelloise, les quatre figures partielles pouvant ainsi être aisément comparées. Cette figure reflète la composition de la population à la date du recensement, soit au 1er octobre 2001. On entend par nationalité d'origine la nationalité à la naissance. Pour les enfants qui vivent encore chez leurs parents, la nationalité d'origine des parents a également été prise en compte. Vu la date relativement récente des modifications de la législation sur l'acquisition de la nationalité (1985 et 1992), on a ainsi pu tenir compte de la nationalité d'origine pour la plupart des immigrés de la deuxième génération. Cet aspect est important pour tenir compte des difficultés propres aux personnes issues de l'immigration ouvrière et à leurs enfants lors de l'analyse des inégalités sociales. En ne tenant compte que de la nationalité actuelle, on sous-estime considérablement la vulnérabilité sociale et les problèmes de santé spécifiques des communautés immigrées.

Les pyramides des âges montrent une population belge dont la structure d'âge est âgée alors que pour les trois autres populations, on observe encore un sommet très étroit et parfois presque inexistant. Actuellement, les problèmes propres aux personnes âgées, ainsi que les problèmes de santé liés à ce groupe démographique, concernent encore surtout une population essentiellement belge. A Bruxelles, la population de plus de quatre-vingts ans est encore presque exclusivement belge. Au cours des prochaines décennies, cette situation se modifiera radicalement. Le mauvais état de santé surtout des personnes issues de l'immigration ouvrière représentera un défi important pour la Région bruxelloise. A court terme, le vieillissement de la population progressera toutefois moins rapidement dans la Région bruxelloise que dans le reste du pays et la diminution de la proportion de jeunes y sera surtout moins forte. On retrouve une croissance démographique dans la population marocaine et belge. La population provenant du reste de l'Union européenne et d'Amérique du Nord a, en raison de sa composition spécifique, un nombre d'enfants très faible.

Figure 3-06 Population bruxelloise selon la nationalité d'origine (première et deuxième générations)

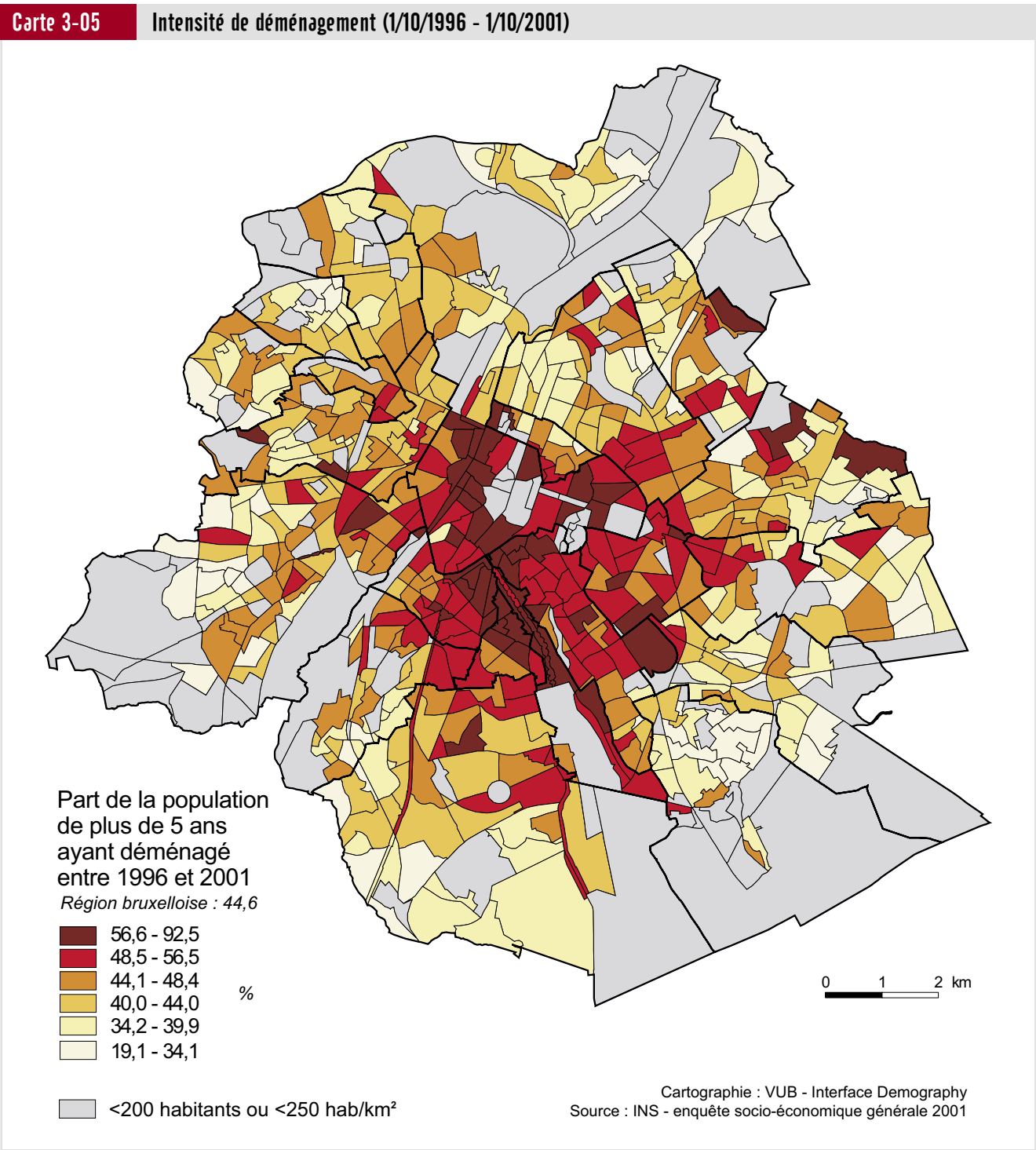


7. L'intensité de déménagement

L'intensité migratoire est la somme des entrées et sorties enregistrées dans une certaine entité administrative au cours d'une période déterminée. En plus de l'analyse de cette intensité migratoire, on peut également analyser les migrations au sein d'une même entité administrative. Si on envisage la mobilité en l'étendant à tout changement de résidence (y compris donc les déménagements à l'intérieur de la commune), on parlera plutôt d'intensité de déménagement. Pour l'année 2002, l'intensité annuelle de déménagement est estimée, sur base des données figurant au Registre national, à 19 % pour la Région bruxelloise, 9 % pour la Flandre et 12 % pour la Wallonie (Pelfrene, 2004). L'intensité de déménagement est généralement élevée dans toutes les communes de la Région.

Près d'un cinquième de la population bruxelloise âgée de cinq ans ou plus ne résidait pas dans la capitale au cours des cinq années qui ont précédé le recensement de 2001. Au 1er octobre 1996, 10 % des Bruxellois résidaient à l'étranger (94.451 personnes) et 7 % dans une autre région (32.058 en Flandre et 34.247 en Wallonie). Au flux de migrants en provenance de l'étranger ou des deux autres régions s'ajoute le déménagement de bon nombre de Bruxellois à l'intérieur de la région. L'intensité de déménagement est évaluée dans la carte 3-05 par la proportion de la population qui, au cours des cinq années qui ont précédé le recensement, habitait à une autre adresse. Le fait qu'au cours de cette période, certaines personnes ont pu déménager plusieurs fois n'a pas été pris en considération. En 2001, 44,6 % de la population bruxelloise résidaient à une autre adresse que celle de 1996. L'intensité de mobilité par déménagement pour le royaume, durant cette même période, a été estimée à 30,9 %. Un degré d'intensité de déménagement élevé est une caractéristique des grandes villes où la proportion de locataires est beaucoup plus importante et où un certain nombre de fonctions typiquement urbaines qui attirent beaucoup d'habitants temporaires, telles que l'enseignement supérieur, sont assurées. Seuls 64 secteurs statistiques affichent des taux proches de la moyenne nationale avec une intensité de déménagement inférieure à 34 %.

Comme le montre la carte, l'intensité de déménagement n'est pas la même dans tous les secteurs statistiques de Bruxelles. Certains secteurs enregistrent une mobilité particulièrement importante. Ce phénomène peut avoir une influence sur la cohésion sociale d'un quartier. Dans 142 secteurs statistiques, plus de la moitié de la population a déménagé au cours des cinq dernières années (déménagements à l'intérieur du secteur compris). Ce sont les jeunes adultes qui déménagent le plus. Ainsi, dans les secteurs statistiques comptant une proportion élevée de jeunes adultes, la mobilité est généralement importante. Il s'agit bien sûr souvent des quartiers accueillant de nombreux étudiants. Le statut de locataire ou de propriétaire influence également le degré de mobilité. Les propriétaires et les locataires d'un logement social déménagent beaucoup



moins souvent que les locataires sur le marché du logement privé ou résiduel. Cela explique la faible mobilité dans une grande partie de la périphérie. Les valeurs peu élevées observées dans les quartiers turcs de Schaerbeek sont également liées au pourcentage de propriétaires plus élevé dans cette partie de la ville. Cureghem et la partie sud du pentagone, qui abritent une importante population immigrée, enregistrent une mobilité beaucoup plus élevée.

Les quartiers où les migrants étrangers aisés se sont installés présentent également une intensité de déménagement élevée. C'est surtout le cas le long des deux axes de prestige (Avenue Louise, Avenue Franklin Roosevelt et Avenue de Tervueren). Dans une vingtaine de secteurs statistiques, ces nouveaux arrivants représentent

même plus de 25 % de la population (Willaert & Deboosere, 2006, carte 18, p. 51). Les campus de la VUB-ULB à Ixelles et de l'UCL à Woluwé-Saint-Lambert appartiennent aux types de quartiers connaissant la proportion la plus importante d'immigrants récents et l'intensité de déménagement la plus élevée. Une proportion supérieure à la moyenne de nouveaux immigrants de l'étranger et par conséquent une intensité de déménagement plus élevée se retrouve dans pratiquement tout le quadrant sud-est de la Région bruxelloise. Ce n'est que dans certaines cités résidentielles sociales (par exemple les cités-jardins Logis et Floréal à Watermael-Boitsfort, Kapelleveld et le secteur «Hof ten Berg-Nord» à Woluwé) que l'immigration étrangère est limitée.

8. La structure des ménages

Alors qu’entre 1970 et 2001, la population belge n’a connu qu’une croissance de 5 %, le nombre de ménages a augmenté de 33 % en raison d’une réduction accrue de la taille des familles. Après une période de stabilité entre 1947 et 1970, où les ménages étaient en moyenne composés de 3 personnes, le ménage privé moyen est passé de 2,73 et 2,49 personnes en 1981 et 1991 à 2,36 personnes en 2001. Si la Région bruxelloise est toujours venue en tête de classement dans cette évolution, les différences entre les régions s’estompent progressivement. En 2001, la moitié des ménages bruxellois étaient composés d’une personne. Il est peu probable que la réduction de la taille des ménages s’accroisse encore beaucoup. Cette tendance est par ailleurs freinée par l’immigration de familles en provenance de l’étranger.

L’hétérogénéité de la population bruxelloise est parfaitement illustrée par la proportion plus élevée de ménages d’une personne et de ménages de plus de 6 personnes. La moitié des ménages bruxellois est composée d’isolés alors que la moyenne nationale est de 31,8 %. A l’autre extrémité de la distribution, on constate que la Région bruxelloise compte 2,9 % de ménages de 6 personnes ou plus pour 2,2 % dans l’ensemble du pays. La proportion des ménages de deux à cinq personnes est inférieure à la moyenne nationale. Moins de 25 % des ménages bruxellois sont composés de 2 personnes contre 31,3 % dans l’ensemble du pays.

Comparé à 1991, le nombre d’isolés à Bruxelles a encore augmenté de 6 %. La proportion des ménages composés de 2 à 4 personnes a diminué alors que le nombre de ménages de 5, 6 et 7 personnes s’est encore accru. Cette dernière évolution ne s’explique pas uniquement par un plus grand nombre d’enfants, mais également par l’extension des ménages à plusieurs noyaux familiaux et à trois générations. Ce type de ménages est surtout fréquent dans les communes dont une partie de la population est d’origine marocaine ou turque (Schaerbeek, Molenbeek-Saint-Jean et Saint-Josse-ten-Noode). Le nombre de ménages composés de huit personnes et plus diminue également en Région bruxelloise (une diminution de 16 % qui explique en partie l’augmentation des ménages de 5, 6 et 7 personnes). L’augmentation importante de ces ménages à Evere, Uccle, Watermael-Boitsfort, Ganshoren et Jette doit être relativisée compte tenu des pourcentages relativement faibles enregistrés en 1991. L’augmentation de 111 % des ménages de 7 personnes à Evere semble spectaculaire. Mais il s’agit uniquement de 50 ménages de 7 personnes en 2001 sur 14.000 ménages au total dans la commune.

Le nombre d’isolés est élevé dans toutes les communes de la région mais leur répartition par âge est très inégale. Les secteurs statistiques à intensité de déménagement élevée comptent généralement beaucoup d’isolés mais il s’agit globalement de personnes ayant un profil d’âge

Tableau 3-06 Ménages privés en fonction de leur taille par commune (répartition en pourcentage)

	taille (nombre de personnes par ménage)							
	1	2	3	4	5	6	7	8+
Anderlecht	44,83	27,00	12,55	8,64	3,84	1,76	0,78	0,60
Auderghem	43,36	28,77	12,88	10,34	3,34	0,95	0,24	0,11
Berchem-Sainte-Agathe	38,52	30,17	14,05	11,29	3,91	1,46	0,33	0,27
Bruxelles	54,67	21,13	10,13	7,08	3,52	1,78	0,80	0,89
Etterbeek	59,00	20,91	9,06	6,36	2,96	1,05	0,42	0,24
Evere	43,31	29,21	12,38	9,25	3,36	1,45	0,64	0,42
Forest	46,31	26,35	12,56	8,51	3,49	1,55	0,71	0,52
Ganshoren	44,22	31,46	12,08	8,03	2,82	0,88	0,28	0,21
Ixelles	65,85	18,05	7,64	5,41	1,94	0,72	0,24	0,16
Jette	42,87	29,74	12,84	8,88	3,37	1,33	0,56	0,40
Koekelberg	44,91	27,37	12,30	8,06	4,41	1,71	0,63	0,61
Molenbeek-Saint-Jean	43,52	25,08	12,71	8,21	4,53	2,76	1,58	1,63
Saint-Gilles	55,73	20,76	10,07	7,34	3,20	1,52	0,67	0,72
Saint-Josse-ten-Noode	52,01	17,67	9,83	8,01	6,03	3,25	1,59	1,60
Schaerbeek	50,26	20,79	11,06	8,43	4,67	2,35	1,13	1,31
Uccle	44,45	26,93	12,71	10,30	3,98	1,16	0,35	0,12
Watermael-Boitsfort	47,81	25,87	11,67	10,32	3,22	0,81	0,22	0,07
Woluwé-Saint-Lambert	49,70	26,35	11,33	8,17	3,26	0,86	0,24	0,08
Woluwé-Saint-Pierre	42,25	27,77	12,86	10,75	4,60	1,36	0,31	0,10
Région bruxelloise	49,96	24,10	11,24	8,20	3,64	1,57	0,67	0,61
Royaume	31,79	31,30	16,29	13,50	4,96	1,46	0,42	0,29

Tableau 3-07 Evolution des ménages privés en fonction de leur taille entre 1991 et 2001 (% d’augmentation)

	taille (nombre de personnes par ménage)							
	1	2	3	4	5	6	7	8+
Anderlecht	6,77	-5,04	-6,37	-1,50	22,32	34,24	21,56	-19,03
Auderghem	5,79	1,39	-10,24	-2,37	-1,48	3,10	3,13	128,57
Berchem-Sainte-Agathe	13,30	-0,31	-13,77	7,57	14,33	56,25	0,00	64,29
Bruxelles	4,12	0,02	-5,64	-2,73	14,85	17,89	-3,37	-21,81
Etterbeek	13,60	-3,49	-5,50	-1,42	11,38	13,30	-8,08	-25,71
Evere	5,57	-0,33	-14,34	14,19	27,53	76,67	111,36	41,86
Forest	22,39	-2,52	-5,02	-4,24	-3,71	7,79	-18,13	-28,66
Ganshoren	2,39	-5,10	-14,53	-3,29	17,72	77,55	40,00	90,91
Ixelles	5,28	2,56	-6,57	-4,41	3,25	14,49	-4,59	-31,07
Jette	20,35	-3,03	-8,31	2,23	22,52	57,76	57,35	22,58
Koekelberg	7,83	-0,84	-4,80	-0,64	32,68	15,79	-25,76	-20,34
Molenbeek-Saint-Jean	-4,34	6,23	3,10	13,12	35,52	41,25	26,32	-16,40
Saint-Gilles	14,47	3,15	-9,23	-2,02	-0,71	2,48	-16,67	-36,44
Saint-Josse-ten-Noode	2,62	0,52	2,23	1,29	28,54	11,58	-4,29	-8,72
Schaerbeek	7,89	-4,12	-0,18	4,00	23,49	10,34	4,54	-6,83
Uccle	-2,55	0,63	-5,04	1,12	5,22	21,62	67,12	-28,07
Watermael-Boitsfort	8,66	1,70	-11,90	-1,04	-4,43	15,48	50,00	-25,00
Woluwé-Saint-Lambert	-3,55	3,48	-8,11	-6,47	-0,13	-17,07	-7,94	-40,00
Woluwé-Saint-Pierre	10,95	6,01	-4,48	-8,82	-7,29	-5,98	-18,18	-22,73
Région bruxelloise	6,07	-0,24	-5,85	-0,12	12,99	19,10	6,89	-16,35
Royaume	21,54	15,00	-4,97	-3,29	-4,19	-6,93	-9,86	-12,75

Source : INS, recensement 1991 et enquête socio-économique générale 2001

relativement jeune. Du point de vue de la santé, les isolés âgés sont plus importants parce qu’ils sont exposés à plus de risques et que leurs ressources en aidants proches sont plus limitées. Une attention particulière doit être réservée en priorité aux secteurs statistiques où les isolés de plus de 60 ans représentent plus de 20 % des ménages. On ne peut toutefois négliger le fait que dans un même groupe d’âge, l’état de santé varie fortement en fonction du statut socio-économique. La cartographie des ménages figurant dans l’Atlas des Quartiers de la population de la Région de Bruxelles-Capitale (Willaert & Deboosere, 2006 : carte 22, p. 59) montre clairement que la majorité des secteurs statistiques abritant un grand nombre d’isolés âgés se situent surtout dans la ceinture la plus périphérique de la Région. Mais on trouve aussi un pourcentage élevé d’isolés âgés dans certains secteurs du pentagone. Il faut toutefois signaler que dans certaines communes, des personnes âgées résidant dans une maison de repos ou de soins ont été déclarées comme isolées. Le nombre d’isolés âgés a dès lors été surestimé dans ces secteurs statistiques.

Pour obtenir une analyse plus précise de la composition des ménages, on peut recourir à la typologie LIPRO (van Imhoff & Keilman, 1991).

- La **typologie LIPRO** répartit les positions des individus dans le ménage par âge et sexe. Ces positions sont les suivantes :
- Enfant d’un couple marié (CMAR pour ‘child of married couple’)
 - Enfant d’un couple non marié cohabitant (CUNM pour ‘child unmarried couple’)
 - Enfant dans une famille monoparentale (C1PH pour ‘child in one parent household’)
 - Isolé (SING pour ‘Single’)
 - Personne mariée dans un ménage sans enfant habitant sous le même toit (MAR0)
 - Personne mariée dans un ménage avec enfant(s) habitant sous le même toit (MAR+)
 - Cohabitant non marié dans un ménage sans enfant (UNM0)
 - Cohabitant non marié dans un ménage avec enfant(s) (UNM+)
 - Chef d’une famille monoparentale (H1PA : ‘head of one parent household’)
 - Personne habitant sous le même toit dans les ménages précités (NFR pour ‘non family related’ ou n’appartenant pas à la cellule familiale)
 - Autre (OTHR pour ‘other’ ou personnes qui font partie d’un ménage atypique)
 - Le dernier groupe comprend les personnes habitant dans un ménage collectif (COLL) : il s’agit surtout de maisons de repos ou de repos et de soins mais ce groupe englobe aussi les maisons d’accueil pour jeunes et les communautés religieuses.

Tableau 3-08		Positions dans le ménage par catégorie d’âge et sexe (distribution en pourcentage) – Région bruxelloise 2001										
hommes	CMAR	CUNM	C1PH	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0- 4	64,4	11,9	18,9							3,4	1,2	0,2
5- 9	65,4	7,7	23,8							1,7	1,0	0,3
10-14	64,6	5,6	27,3							1,0	1,1	0,4
15-19	63,4	3,5	27,2	2,5	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	1,4	1,2	0,6
20-24	42,2	1,3	17,1	23,1	2,9	1,9	4,0	1,0	0,1	2,3	3,3	0,7
25-29	14,1	0,3	6,1	39,8	9,1	11,3	10,0	3,4	0,4	1,7	3,3	0,5
30-34	5,3	0,1	3,2	38,1	8,7	26,5	6,9	6,0	1,1	1,0	2,4	0,6
35-39	2,8	0,1	2,6	34,7	6,0	38,0	4,1	6,6	1,8	0,6	1,8	0,8
40-44	1,9	0,0	2,3	33,0	5,4	42,8	3,2	5,7	3,0	0,4	1,3	1,1
45-49	1,0	0,0	2,0	30,8	7,9	45,2	3,0	4,0	3,5	0,3	1,2	1,1
50-54	0,5	0,0	1,7	30,2	15,8	40,0	3,3	2,3	3,7	0,3	1,1	1,1
55-59	0,2	0,0	1,1	29,2	28,8	30,7	3,3	1,3	2,7	0,5	1,0	1,1
60-64	0,0	0,0	0,6	26,3	40,4	23,4	3,1	0,7	2,2	0,8	1,0	1,4
65-69	0,0		0,2	23,6	51,2	16,3	2,8	0,4	1,6	1,1	0,9	1,8
70-74				23,7	58,2	10,0	2,3	0,2	1,3	1,2	0,8	2,3
75-79				24,3	60,5	6,1	2,2	0,2	1,3	0,9	0,9	3,4
80-84				26,6	57,6	4,5	2,2	0,1	1,4	0,9	1,1	5,7
85-89				35,3	43,6	3,3	1,6	0,1	1,8	1,1	1,1	12,2
90-94				39,8	30,8	1,7	1,2	0,1	2,3	1,3	1,2	21,5
95+				45,7	20,2	2,0	0,0	0,0	1,6	1,2	1,6	27,5
femmes	CMAR	CUNM	C1PH	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0- 4	64,5	12,0	18,7							3,3	1,2	0,3
5- 9	65,1	7,7	23,9							1,9	1,0	0,4
10-14	65,1	5,7	26,8							1,1	1,0	0,4
15-19	60,8	3,3	26,4	2,9	1,2	0,6	0,7	0,2	0,4	1,9	1,2	0,6
20-24	31,4	0,9	12,9	20,1	7,4	8,9	6,6	1,9	3,5	3,3	2,4	0,7
25-29	8,1	0,2	3,7	30,3	10,2	20,9	10,6	4,4	7,3	1,9	2,0	0,4
30-34	3,1	0,1	1,8	25,3	7,2	34,6	5,4	7,0	12,9	1,0	1,3	0,4
35-39	1,5	0,0	1,4	20,5	5,1	41,5	2,9	7,0	18,2	0,5	0,9	0,5
40-44	1,0	0,0	1,2	18,0	5,4	43,8	2,4	5,4	20,8	0,4	1,0	0,6
45-49	0,5	0,0	1,0	20,5	9,8	41,1	2,7	2,8	19,2	0,4	1,1	0,7
50-54	0,3	0,0	1,0	26,8	20,0	30,5	2,9	1,2	14,7	0,6	1,4	0,6
55-59	0,2	0,0	0,8	32,4	31,6	19,1	2,8	0,5	9,0	1,1	1,7	0,8
60-64	0,1	0,0	0,4	35,4	38,8	11,5	2,3	0,2	6,2	2,0	1,9	1,3
65-69	0,0		0,3	39,7	40,4	6,7	2,0	0,1	4,9	2,4	1,9	1,7
70-74			0,1	46,6	36,8	3,6	1,6	0,1	4,3	2,1	2,3	2,6
75-79				54,6	28,6	2,1	1,3	0,0	4,1	1,8	2,4	5,1
80-84				60,2	18,2	1,1	0,9	0,1	4,2	2,0	2,5	11,1
85-89				59,0	8,4	0,4	0,5	0,0	3,6	2,2	2,7	23,2
90-94				50,4	2,9	0,2	0,3	0,1	3,5	2,9	2,9	36,9
95+				43,0	1,0	0,1	0,2	0,0	3,8	3,7	4,2	44,0

Tableau 3-09		Position dans le ménage par catégorie d'âge et sexe (représentation relative) par rapport à la répartition belge – Région bruxelloise 2001										
hommes	CMAR	CUNM	C1PH	SING	MARO	MAR+	UNMO	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0- 4	0,9	0,8	1,6							1,0	2,1	1,8
5- 9	0,9	1,0	1,6							0,9	2,5	2,8
10-14	0,9	1,0	1,6							0,7	2,5	2,9
15-19	0,9	0,8	1,5	2,3	1,6	0,6	0,8	0,9	3,3	0,8	1,9	2,3
20-24	0,7	0,6	1,3	2,2	1,4	1,4	0,7	0,6	1,5	1,0	1,8	1,5
25-29	0,6	0,5	1,0	2,0	0,8	0,8	0,8	0,6	1,3	0,8	1,6	0,9
30-34	0,5	0,6	0,9	2,0	1,0	0,7	1,0	0,8	1,5	0,7	1,6	1,1
35-39	0,5	0,5	0,8	2,1	1,0	0,7	1,0	1,0	1,3	0,7	1,6	1,4
40-44	0,6	0,5	0,7	2,1	0,9	0,7	1,0	1,1	1,2	0,6	1,2	1,8
45-49	0,6	0,6	0,7	2,0	0,7	0,8	1,0	1,1	1,2	0,5	1,1	1,7
50-54	0,7	1,2	0,7	2,0	0,7	0,8	1,0	1,0	1,3	0,5	1,0	1,6
55-59	0,9	0,7	0,8	2,0	0,7	0,9	1,1	1,1	1,4	0,7	0,9	1,4
60-64	0,9	1,1	0,9	1,8	0,7	1,1	1,1	1,2	1,4	0,9	0,9	1,4
65-69	1,8	0,0	0,7	1,7	0,8	1,1	1,0	1,2	1,1	1,1	0,7	1,6
70-74				1,5	0,9	0,9	1,0	0,8	0,8	1,0	0,6	1,4
75-79				1,3	1,0	0,8	1,1	0,9	0,7	0,7	0,6	1,2
80-84				1,2	1,0	0,7	1,1	0,6	0,6	0,5	0,7	1,0
85-89				1,2	1,1	0,8	1,0	0,8	0,5	0,3	0,5	0,9
90-94				1,1	1,3	0,7	0,9	1,5	0,5	0,2	0,5	0,9
95+				1,4	1,7	1,3	0,0	0,0	0,3	0,1	0,4	0,8
femmes	CMAR	CUNM	C1PH	SING	MARO	MAR+	UNMO	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
0- 4	0,9	0,9	1,6							0,9	2,1	2,0
5- 9	0,9	1,0	1,6							1,0	2,6	2,9
10-14	0,9	1,0	1,5							0,8	2,4	2,8
15-19	0,8	0,8	1,5	2,5	3,5	3,2	0,7	0,4	1,9	1,0	1,8	2,3
20-24	0,7	0,6	1,2	2,3	1,2	1,6	0,6	0,6	1,5	1,2	1,9	1,7
25-29	0,6	0,6	1,0	2,2	0,8	0,8	0,9	0,6	1,3	1,0	1,7	1,3
30-34	0,7	0,5	1,0	2,5	1,0	0,7	1,0	0,8	1,4	0,9	1,7	1,7
35-39	0,7	0,7	0,9	2,7	1,0	0,7	1,0	1,1	1,5	0,7	1,5	1,8
40-44	0,8	0,5	0,8	2,4	0,8	0,7	0,9	1,1	1,6	0,8	1,5	1,9
45-49	0,7	0,6	0,7	2,1	0,7	0,8	0,9	1,0	1,6	0,8	1,5	1,8
50-54	0,8	0,3	0,9	2,0	0,6	0,8	0,9	1,0	1,7	1,1	1,3	1,4
55-59	1,1	0,4	1,0	1,9	0,7	0,8	1,0	1,0	1,6	1,5	1,3	1,2
60-64	1,3	2,0	1,0	1,8	0,7	0,8	1,0	0,7	1,3	1,8	1,2	1,2
65-69	0,6	0,0	1,3	1,6	0,8	0,7	1,0	0,8	1,0	1,8	1,0	1,0
70-74				1,3	0,8	0,6	1,0	0,5	0,8	1,2	0,9	0,9
75-79				1,2	0,9	0,6	0,9	0,4	0,7	0,7	0,8	0,9
80-84				1,2	0,9	0,6	0,9	0,7	0,7	0,5	0,7	0,9
85-89				1,2	1,1	0,6	0,8	0,1	0,6	0,3	0,7	0,9
90-94				1,3	1,1	0,6	1,1	1,0	0,7	0,3	0,7	0,9
95+				1,5	2,3	1,1	1,1	0,0	0,8	0,4	0,8	0,9

Cette répartition a l'avantage de permettre d'attribuer à chaque individu une position dans le ménage. Combinée à l'âge et au sexe, elle permet de décrire et de comparer la structure des ménages d'une population. Le tableau 3-08 donne pour chaque groupe d'âge et chaque sexe la répartition exprimée en pourcentages de la population de la Région de Bruxelles-Capitale en 2001.

Le tableau 3-09 compare ces mêmes données à celles enregistrées pour le pays. Cette présentation permet d'indiquer dans quelle mesure une certaine position dans le ménage est sous- ou surreprésentée à Bruxelles par rapport au niveau national et ce, indépendamment des différences dans la composition de la population selon l'âge et le sexe. Nous pouvons constater ainsi que respectivement 12 % et 23 % des hommes et des femmes âgés de 85 à 89 ans résident dans un ménage collectif (tableau 3-08). Sur base du tableau 3-09 nous pouvons déduire que, sur ce point, la situation en Région bruxelloise ne diffère guère de celle constatée dans le reste du pays. Tant pour les hommes que pour les femmes, la valeur est inférieure à 1, ce qui signifie que le nombre de personnes de cette catégorie d'âge résidant dans un ménage collectif est même relativement inférieur à Bruxelles. En ce qui concerne les isolés (SING), les chiffres bruxellois sont supérieurs aux pourcentages nationaux pour toutes les catégories d'âge. Ils sont même plus de deux fois plus élevés pour les groupes d'âge les plus jeunes.

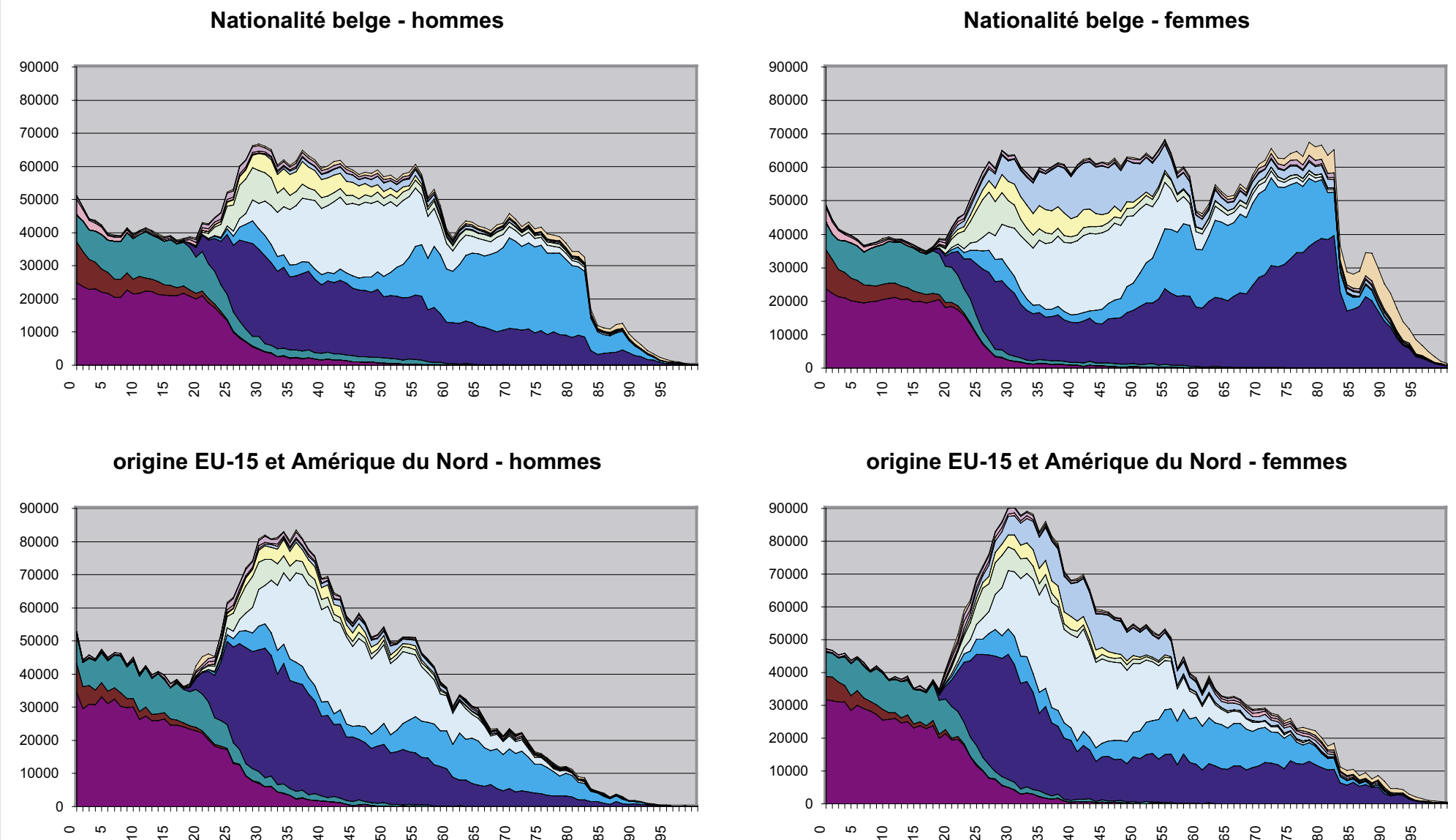
Depuis la fin des années soixante, on note une diversification croissante des trajectoires de vie, ce qui donne lieu à une multiplication des types de ménages. Si en 1980, le schéma traditionnel (quitter le domicile parental pour se marier et avoir des enfants dans un délai relativement court) était encore le modèle prédominant, il ne représente plus aujourd'hui qu'une option parmi d'autres. Entre-temps, des changements importants sont également intervenus dans les groupes d'âge plus avancé. L'augmentation du nombre de divorces a entraîné un accroissement du nombre d'isolés et de ménages monoparentaux. Par ailleurs, l'allongement de la durée de vie en bonne santé a laissé intacts davantage de couples et donc entraîné une augmentation du pourcentage de personnes mariées âgées de plus de soixante ans. Tous ces changements, qui étaient déjà perceptibles en 1991 (Deboosere, Lesthaeghe et al., 1997), ont entraîné en 2001 une redistribution profonde de la population en termes de position dans le ménage.

Les liens étroits entre les choix de vie et la composition socio-économique et culturelle de la population ont conduit à une distribution spatiale spécifique des types de ménages. Ces différenciations spatiales se développent, entre autres, parce que le rythme d'adoption de nouveaux modes de vies varie en fonction du groupe démographique et de la région.

Dans la Région bruxelloise, la composition des ménages est également très variée. En effet, la Région bruxelloise réunit sur son territoire les positions socio-économiques les plus extrêmes ainsi qu'un large éventail de schémas culturels. La répartition des ménages d'une personne illustre clairement ce phénomène (Willaert & Deboosere, 2006 : carte 21, p. 57).

Figure 3-07

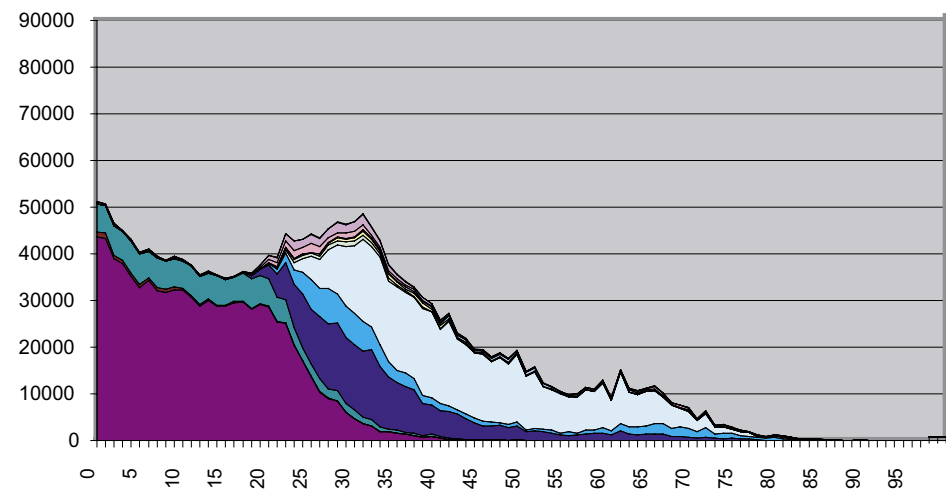
Population bruxelloise par nationalité d'origine (première et deuxième génération) et position dans le ménage (pour 100.000 hommes et femmes)



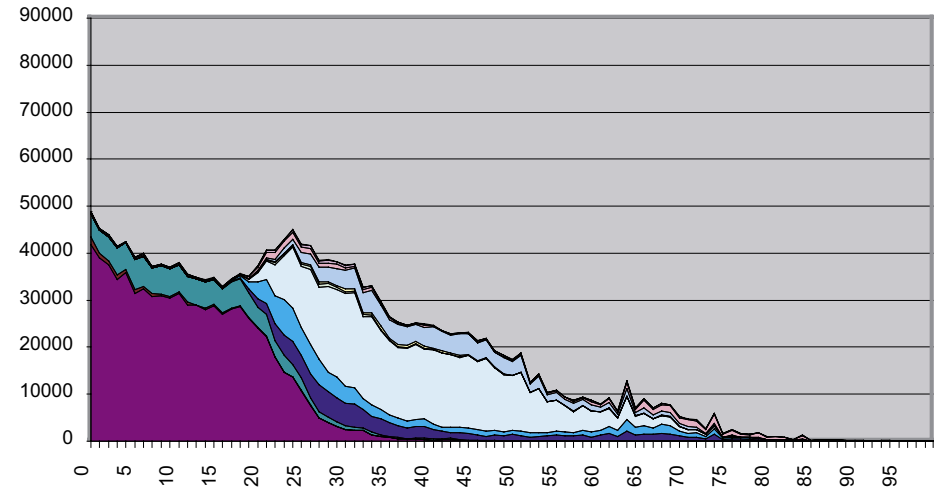
La figure 3-07 donne, pour les principaux groupes de nationalités, la répartition des hommes et femmes selon leur position dans le ménage et leur âge. Afin de faciliter la comparaison, les chiffres ont été standardisés en recalculant toutes les proportions en fonction de 100.000 hommes et femmes de moins d'un an. Les figures montrent les différences de structure de la répartition des positions dans le ménage, par âge et sexe (pour l'estimation de la proportion exacte de chaque groupe dans la population totale, nous référons à la figure 3-06).

Les différences de répartition des positions dans le ménage des populations sont clairement visibles sur la figure 3-07. La proportion élevée d'isolés âgés de plus de septante ans chez les femmes de nationalité belge est par exemple évidente. Un tel pic est totalement absent dans les autres groupes démographiques qui comptent aussi en général beaucoup moins de personnes âgées. Dans la population marocaine, nous constatons à nouveau l'absence presque totale de cohabitants non mariés avec enfants.

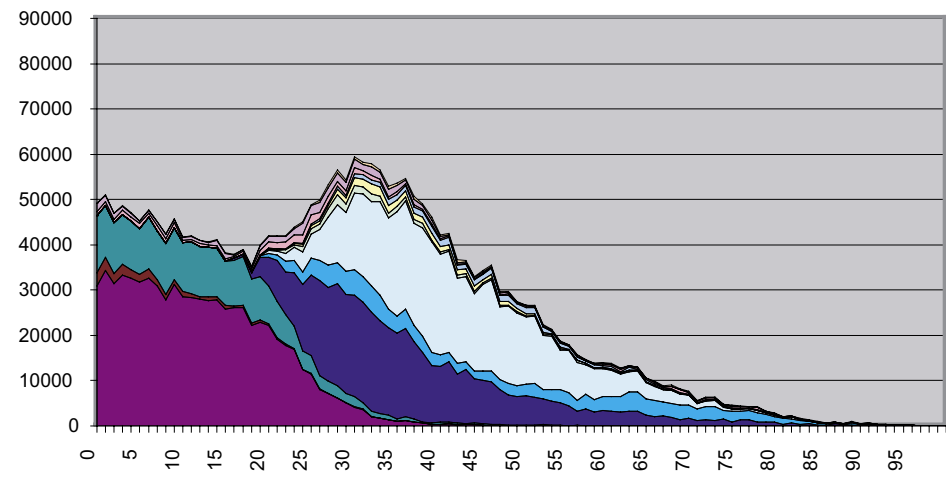
Origine Maroc - hommes



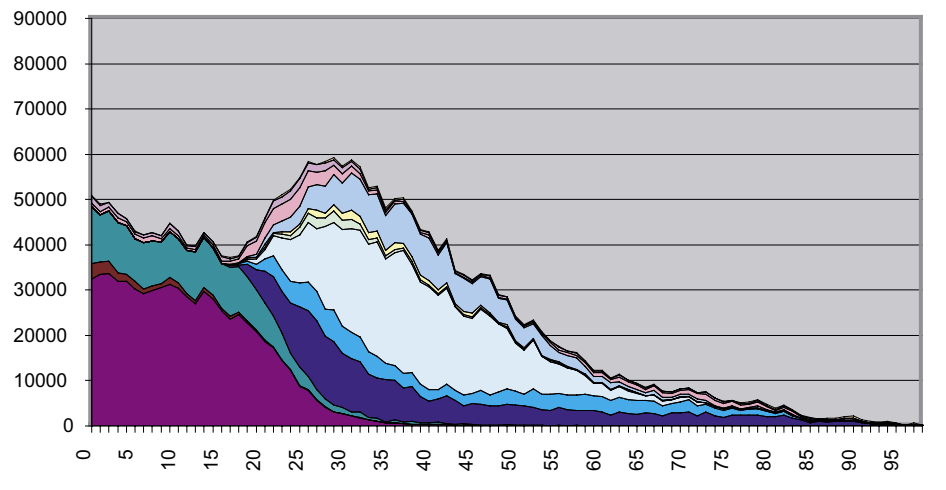
Origine Maroc - femmes



Origine autres pays - hommes



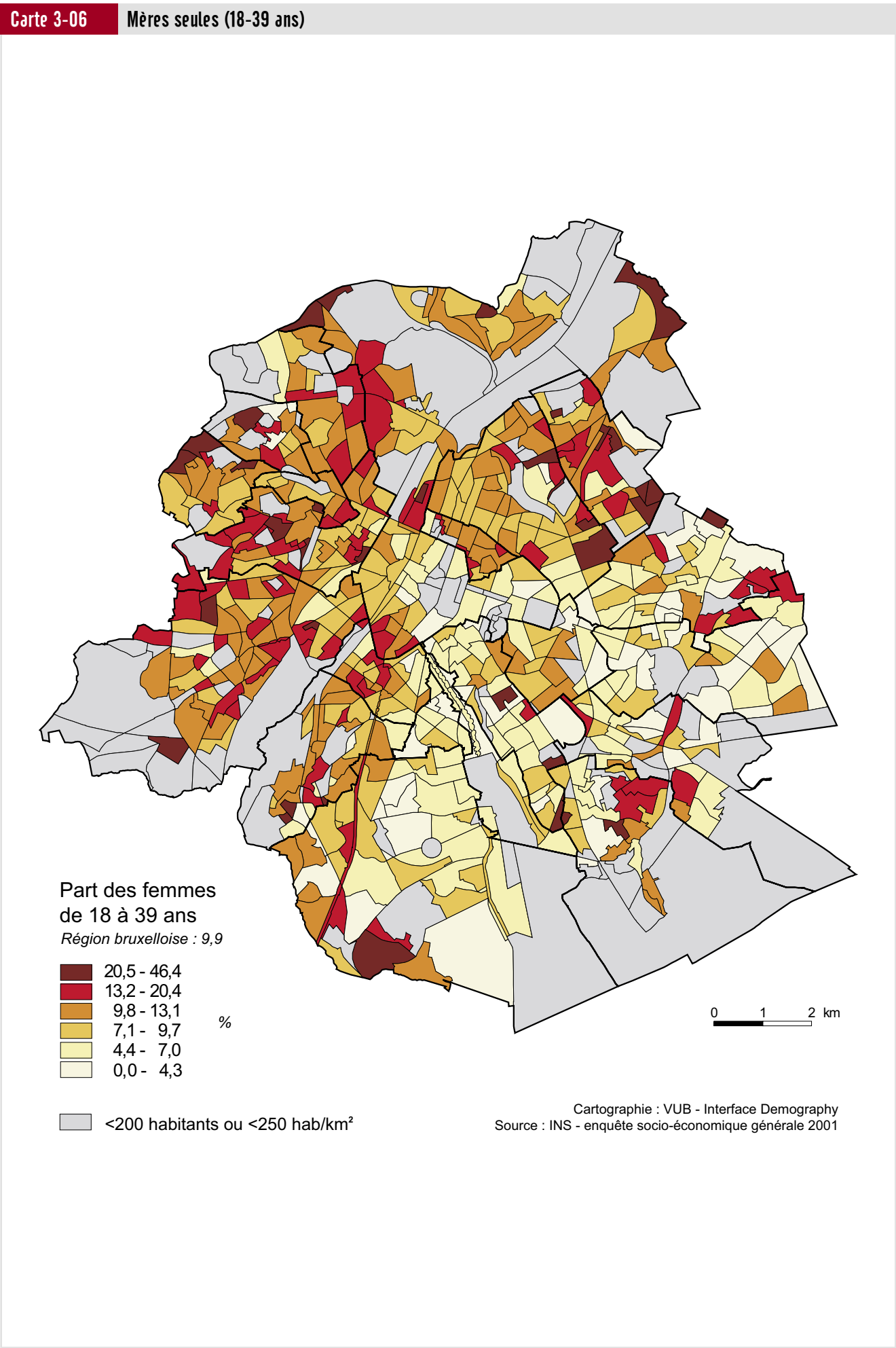
Origine autres pays - femmes



- CMAR : enfant d'un couple marié
- C1PH : enfant dans une famille monoparentale
- MAR0 : personne mariée sans enfant
- UNM0 : cohabitant sans enfant
- H1PA : chef d'une famille monoparentale
- OTHR : autre

- CUNM : enfant d'un couple non marié
- SING : isolé
- MAR+ : personne mariée avec enfant(s)
- UNM+ : cohabitant avec enfant(s)
- NFR : personne n'appartenant pas à la cellule familiale
- COLL : personne dans un ménage collectif

La Région bruxelloise compte un très grand nombre de mères seules avec enfants. Ces mères se trouvent souvent dans une situation socio-économique précaire dont les répercussions pour la santé sont évidentes. En Région bruxelloise, la carte des mères seules avec enfants entre 18 et 39 ans (carte 3-06) ne suit toutefois pas le schéma classique des quartiers défavorisés. Ceci s'explique entre autre par le fait que de nombreux secteurs statistiques à faible statut socio-économique comptent également une proportion élevée de migrants non européen et que dans ces secteurs-là, la proportion de mères seules avec enfants n'est pas supérieure à la moyenne régionale. La partie sud-est aisée de la Région bruxelloise affiche quant à elle les plus faibles pourcentages de mères seules avec enfants. Il n'est pas exclu que cette répartition soit en partie la conséquence de la migration après divorce. On constate dans bon nombre de cas que les secteurs statistiques comptant des pourcentages très élevés de mères seules sont en fait des quartiers de logements sociaux.



9. Une synthèse démographique de la Région bruxelloise

L'environnement urbain génère une structuration des types de ménage qui lui est propre et qui diffère des schémas existant dans les zones plus rurales ou dans les petites zones urbaines. Ainsi, la population de la Région de Bruxelles-Capitale se caractérise principalement par une proportion d'isolés très élevée dans tous les groupes d'âge et une réduction très importante de la taille des ménages. Par ailleurs, la structure démographique de la ville est le résultat de la manière dont les nombreux migrants de l'étranger et du reste du pays s'installent dans la ville. Dans le groupe d'âge 20-29 ans, le nombre d'isolés est par exemple deux à trois fois plus élevé qu'en Flandre et en Wallonie. Comme de nombreuses familles avec enfants ont quitté la ville, la composition de la catégorie des jeunes adultes est dominée par les personnes venues s'établir en ville (essentiellement des isolés). L'implantation des migrants non européens dans la ville a marqué dans l'espace urbain une zone où prédomine un modèle caractérisé par le mariage et l'arrivée d'enfants à un âge jeune.

Vu la grande hétérogénéité de la population bruxelloise, il n'est pas aisé de donner une image globale résumant toutes les composantes démographiques. La typologie LIPRO est la méthode la plus appropriée pour effectuer une analyse qui tienne compte à la fois du groupe d'âge, du sexe et du mode de vie.

Pour tous les secteurs statistiques qui comptent au moins 200 habitants vivant dans un ménage privé (604 secteurs statistiques), on a calculé pour les groupes d'âge 18-39, 40-59 et plus de 60 ans la proportion de personnes pour chaque position dans le ménage suivant la répartition LIPRO. Vu le nombre limité d'habitants par secteur statistique, seules les combinaisons les plus fréquentes ont été retenues (isolés, mariés avec et sans enfant(s) et familles monoparentales pour les trois groupes, cohabitants non mariés avec et sans enfant(s) pour les deux groupes d'âge les plus jeunes). Ces combinaisons ont été converties au moyen d'une analyse en composantes principales (ACP) en huit facteurs expliquant ensemble 80 % de la variance. Ces facteurs ont été à leur tour utilisés pour établir une typologie des secteurs statistiques via une analyse par cluster. La technique suivie permet de définir les types de secteurs sur base des caractéristiques démographiques prédominantes. Il va de soi qu'il ne s'agit ici que de la fréquence plus ou moins importante de caractéristiques présentes dans l'ensemble de la région. Une telle analyse a l'avantage de tenter de structurer et de résumer plus clairement une réalité complexe. Elle néglige toutefois en partie la grande diversité interne. Il s'agit en outre d'une sous- ou surreprésentation de modes de vie par rapport aux moyennes régionales. En Région bruxelloise, même dans les secteurs appartenant au type comptant la proportion la plus faible de jeunes isolés, cette proportion est encore beaucoup plus élevée qu'en Flandre ou en Wallonie. La typologie découpe l'espace bruxellois en quelques types présentant chacun une combinaison des formes de vie commune qui la distingue par rapport à la situation moyenne bruxelloise.

Tableau 3-10 Positions des femmes dans le ménage : caractéristiques les plus spécifiques de la typologie

		Type 1	Type 2	Type 3	Type 4	Subtype 1b	Subtype 4b	Région bruxelloise	Flandre	Wallonie
nb. habitants		432425	176588	198613	158406	29371	48637	966032		
% population Région bruxelloise		44,4	18,1	20,4	16,3	3	5	99,2		
nb. secteurs statistiques		280	80	117	127	26	42	604		
position dans le ménage	classe d'âge	%	%	%	%	%	%	%	%	%
child	20-24	46,6	42,6	34,8	65,2	57,9	74,6	45,4	63,6	58,1
	25-29	12,0	14,5	7,8	19,8	14,0	28,5	12,1	18,9	17,9
	30-34	4,4	6,7	3,7	6,6	3,5	9,6	4,9	6,4	6,6
single	20-24	17,5	12,6	36,4	13,6	7,6	9,8	20,1	6,4	8,6
	25-29	24,0	17,9	48,4	25,6	14,4	21,5	30,3	11,1	11,4
	30-34	19,4	15,3	42,7	22,2	10,3	18,2	25,3	8,2	8,1
mar0	20-24	7,2	11,1	5,6	4,2	3,9	2,3	7,4	6,2	5,2
	25-29	10,3	8,8	9,6	13,3	6,6	11,3	10,2	15,0	10,5
	30-34	6,3	5,5	8,2	10,6	4,3	8,3	7,2	8,5	5,6
mar+	20-24	7,7	18,8	4,4	2,2	11,3	1,3	9,0	4,8	5,3
	25-29	22,6	36,9	10,7	15,1	33,9	14,5	20,9	28,4	27,4
	30-34	36,5	47,6	22,7	36,8	37,6	40,7	34,7	55,5	49,2
unm0	20-24	8,0	2,4	8,5	6,6	3,3	4,3	6,6	11,2	9,5
	25-29	11,7	3,5	12,8	12,4	4,2	9,2	10,6	13,7	10,4
	30-34	5,5	2,9	6,7	5,9	2,1	5,7	5,4	5,7	4,6
unm+	20-24	3,1	1,1	1,2	1,1	3,6	1,1	1,9	2,6	4,9
	25-29	6,5	2,5	2,7	4,9	3,7	4,8	4,4	6,1	10,1
	30-34	9,4	3,6	5,4	6,5	5,8	6,7	7,0	7,1	10,7
h1pa	20-24	4,1	4,4	2,8	1,1	7,4	0,7	3,5	1,3	3,9
	25-29	9,5	9,8	4,1	4,0	21,2	3,9	7,3	3,7	8,8
	30-34	16,3	15,1	8,2	8,7	34,9	7,8	12,9	6,8	13,0

En retenant quatre types de secteurs statistiques, on obtient une structure bien lisible (tableau 3-10, 3-11 et carte 3-07).

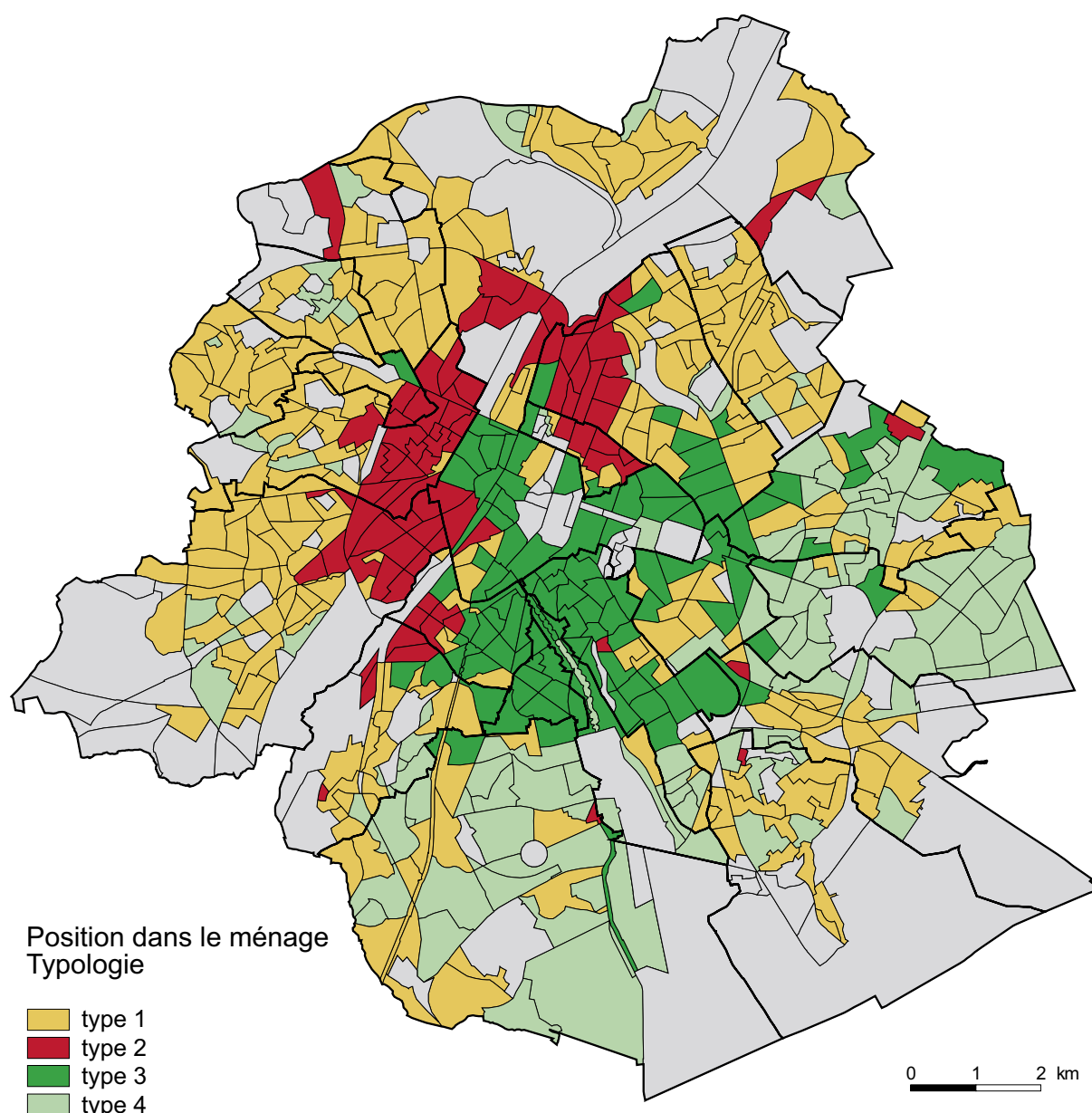
Le tableau 3-11 présente pour chaque type un tableau détaillé de la distribution exprimée en pourcentages de chaque position dans le ménage par âge et sexe. Le tableau 3-10 ne répertorie que les caractéristiques les plus spécifiques. Deux sous-types qui couvrent un plus petit nombre de secteurs figurent également dans ce tableau mais ne sont pas représentés sur la carte. Nous en décrivons ici brièvement les caractéristiques typiques dans la mesure où elles diffèrent des moyennes régionales. Nous nous concentrons pour ce faire sur la position dans le ménage des personnes âgées de 20 à 34

ans. C’est en effet dans cette phase de vie de constitution de famille que les changements de mode de vie sont les plus sensibles («deuxième transition démographique» (Lesthaeghe & van de Kaa, 1986)). Le large éventail des possibilités quant aux formes de vie commune entraîne une grande diversité dans la répartition des positions dans le ménage. Par souci de clarté, nous nous sommes limités dans le tableau 3-10 aux positions dans le ménage des femmes âgées entre 20 et 34 ans. Dans les secteurs du type 3, par exemple, 34,8 % des femmes entre 20 et 24 ans habitent encore chez leurs parents alors que ce pourcentage atteint 65,2 dans le type 4. Dans les secteurs du type 3, c’est surtout le groupe des femmes isolées qui est représenté; il compte 36,4 % des femmes entre 20 et 24 ans et même 48,4 % des femmes entre 25 et 29 ans.

A titre comparatif, nous avons mentionné pour les groupes équivalents la répartition en pourcentages enregistrée pour l’ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale, la Flandre et la Wallonie.

Les quatre types de secteurs statistiques constituent des zones assemblées de manière assez homogène.

Le type 1 représente le type de base et regroupe 280 des 604 secteurs statistiques et environ la moitié de la population de la capitale. Il couvre pratiquement l’ensemble de la zone la plus périphérique de la Région à l’exception du quadrant sud-est. Vu son importance relative au sein de la Région, il est évident que les types de ménages dans ces secteurs se rapprochent des



moyennes régionales. On y enregistre toutefois quelques caractéristiques comme une présence plus importante de couples mariés avec enfant(s) dans le groupe d'âge 40-59 et de couples mariés de plus de 60 ans sans enfant.

A l'intérieur de cette zone circulaire nous trouvons deux autres types importants et très homogènes représentant chacun environ un cinquième de la population.

Le type 2 est composé de secteurs dominés par un schéma ethnique clair (mariage rapidement suivi par l'arrivée d'enfants à un jeune âge de la mère). Il regroupe 18 % de la population de la Région bruxelloise répartis dans 80 secteurs statistiques. C'est la zone en croissant classique qui s'étend depuis la partie ouest de Saint-Gilles et nord de Forest à Saint-Josse-ten-Noode et à la partie ouest de Schaerbeek, en passant par Cureghem, le Bas-Molenbeek et une partie de Koekelberg et de Laeken. La partie sud-ouest du pentagone en fait partie. Bien que le nombre de jeunes femmes isolées y soit considérablement plus élevé qu'en Flandre ou en Wallonie, les pourcentages sont faibles par rapport aux moyennes bruxelloises. Les cohabitants sans enfant sont beaucoup moins nombreux alors que le nombre de mères seules avec enfant(s) est plutôt élevé.

Il existe dans cette zone des sous-zones qui présentent certaines particularités. Il n'y a par exemple à Cureghem pratiquement aucun cohabitant non marié avec enfants; ce groupe y est encore moins représenté que dans le reste de la zone. En revanche, le nombre d'isolés âgés est assez élevé dans ce quartier.

Le type 3 compte un peu plus d'habitants que le type 2 mais est aussi essentiellement composé de secteurs à forte densité de population. Près de 200.000 personnes au total y occupent 117 secteurs statistiques. Comme le type 2, le type 3 a une population relativement jeune. A noter le nombre extrêmement élevé de jeunes isolés. Par ailleurs, le groupe des adultes de moins de 60 ans compte également de très nombreux isolés. Bien que le type 3 couvre quelques secteurs statistiques à forte concentration de migrants non européens dont les formes de vie commune se rapprochent de ceux du type 2, le pourcentage de cohabitants sans enfant y est le plus élevé de la Région. En revanche, le nombre de jeunes femmes avec enfant(s) y est le plus bas de la Région. Ce type s'étend en grande partie sur le territoire de la Région bruxelloise le plus sensible à la migration.

Le type 4 accueille 16 % de la population répartis dans 127 secteurs. Ce type comprend deux zones principales traversées au sud-est par la Forêt de Soignes et quelques secteurs statistiques des types 1 et 3. Une première concentration est située à Uccle autour de l'observatoire, une seconde dans la partie la plus orientale de Woluwé-Saint-Pierre avec des pointes vers Watermael-Boitsfort et Woluwé-Saint-Lambert. On retrouve aussi le même type de secteurs à Evere, Neder-over-Heembeek, Ganshoren et Berchem-Sainte-Agathe. Ces secteurs regroupent typiquement des ménages du groupe d'âge 40-59 ans avec des enfants vivant encore sous le même toit. En général, les ménages sont plutôt du type traditionnel.

Ces secteurs correspondent parfaitement aux communes types de la banlieue bruxelloise. Les habitants âgés de 40 à 49 ans font généralement partie du groupe hautement qualifié de couples à deux revenus avec enfant(s). Comparé au reste de la Région, le nombre important de jeunes adultes quittant tard le domicile parental est frappant. Les jeunes de ces quartiers aisés font souvent des études supérieures et résident plus longtemps chez leurs parents. Les pourcentages sont toutefois à peine supérieurs à ceux enregistrés dans la Région flamande. Ce quatrième type comprend un subtype 4b où la proportion de jeunes qui restent au domicile parental est plus élevée encore et où le lien entre ce phénomène et les hauts revenus et logements plus coûteux est également plus évident. C’est ce qu’on appelle le phénomène du «nid doré» aussi présent dans les communes à hauts revenus qui entourent la Région de Bruxelles-Capitale. De nombreux jeunes préfèrent résider chez leurs parents et n’ont tendance à vivre de manière autonome que lorsqu’ils construisent une relation propre. En outre, bon nombre de jeunes étudiants restent domiciliés chez leurs parents mais habitent en réalité dans un «kot» d’étudiant ou parfois même déjà dans un logement totalement séparé. La résidence au domicile parental se limite donc souvent aux visites du week-end et aux visites «lessives». C’est le principe de la «famille hôtel».

Signalons enfin les secteurs ayant un schéma de vie spécifique et qui sont répartis çà et là dans la région. Bien qu’il s’agisse d’un sous-type du premier type (subtype 1b), ils se rapprochent en général très fort des quartiers du type 2. Ils accueillent une proportion élevée de femmes entre 25 et 29 ans mariées avec enfant(s) et relativement peu de cohabitants non mariés sans enfant. Une des caractéristiques principales de ces quartiers est la proportion très élevée de mères seules avec enfant(s). Comme la carte des mères seules (carte 3-06) a déjà permis de le constater, la plupart de ces secteurs sont des quartiers de logements sociaux. La politique qui consiste à attribuer prioritairement des logements sociaux à des familles nombreuses à faibles revenus explique peut-être en partie cette composition typique (voir annexe 3).

Tableau 3-11		Positions dans le ménage par groupe d'âge et sexe : typologie (distribution en pourcentage)											
classe d'âge	CMAR	CUNM	CH1PA	SING	MAR0	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL	
Type 1													
hommes													
0-4	60,50	15,19	20,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,25	1,15	0,19	
5-9	60,90	9,70	27,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,14	1,05	0,14	
10-14	59,78	7,16	31,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,78	1,03	0,20	
15-19	58,31	4,55	31,39	2,33	0,02	0,01	0,16	0,11	0,02	1,50	1,25	0,37	
20-24	41,21	1,65	21,03	19,42	2,59	1,71	5,04	1,64	0,11	2,29	3,09	0,22	
25-29	13,91	0,46	7,18	33,52	10,08	12,46	11,66	5,59	0,40	1,72	2,76	0,27	
30-34	5,24	0,22	3,41	31,61	8,49	29,75	7,80	8,86	1,21	1,11	2,11	0,19	
35-39	2,90	0,07	3,05	29,38	5,38	40,83	4,36	9,19	2,09	0,63	1,82	0,29	
40-44	2,03	0,03	2,71	28,26	5,30	45,56	3,27	7,10	3,48	0,43	1,38	0,43	
45-49	1,06	0,03	2,31	27,21	8,20	46,88	3,22	4,86	4,14	0,34	1,28	0,47	
50-54	0,62	0,06	1,91	27,77	18,66	38,51	3,90	2,65	3,66	0,41	1,14	0,71	
55-59	0,31	0,02	1,34	25,50	33,65	28,25	4,12	1,40	2,86	0,61	1,15	0,78	
60-64	0,03	0,01	0,66	24,48	45,88	18,82	4,15	0,89	1,98	0,80	1,06	1,23	
65-69	0,02	0,00	0,22	21,33	56,17	12,92	3,37	0,46	1,58	1,11	1,11	1,70	
70-74	0,00	0,00	0,05	22,06	61,53	8,49	2,54	0,22	1,28	1,19	0,84	1,80	
75-79	0,02	0,00	0,00	23,92	61,56	5,52	2,65	0,18	1,29	0,78	0,93	3,15	
80-84	0,00	0,00	0,00	26,59	58,60	4,08	2,36	0,11	1,11	0,97	0,83	5,33	
85-89	0,00	0,00	0,00	35,28	43,27	3,38	1,63	0,06	1,98	1,11	0,99	12,30	
90-94	0,00	0,00	0,00	42,68	26,98	2,12	1,59	0,00	2,29	1,41	1,76	21,16	
95+	0,00	0,00	0,00	47,92	19,79	3,13	0,00	0,00	2,08	1,04	3,13	22,92	
Type 2													
hommes													
0-4	70,49	4,35	17,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,60	1,13	0,10	
5-9	73,05	3,34	19,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,59	0,76	0,08	
10-14	74,44	2,58	20,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,24	0,90	0,06	
15-19	74,20	1,25	19,71	2,16	0,13	0,01	0,04	0,07	0,03	1,42	0,89	0,06	
20-24	50,20	0,49	10,97	20,64	4,96	3,91	1,67	0,47	0,21	2,90	3,44	0,14	
25-29	21,02	0,19	5,32	34,38	9,00	18,44	3,30	1,49	0,55	2,53	3,57	0,20	
30-34	7,82	0,03	3,68	35,51	7,43	34,07	2,96	2,60	1,25	1,42	2,89	0,33	
35-39	3,86	0,04	2,22	34,16	4,98	44,56	1,90	3,23	1,92	0,77	1,94	0,41	
40-44	1,71	0,08	1,78	33,01	4,12	48,54	1,95	3,19	3,08	0,54	1,54	0,46	
45-49	0,89	0,04	1,45	29,97	5,77	52,32	1,88	2,01	3,64	0,29	1,26	0,46	
50-54	0,36	0,00	1,17	31,06	9,64	48,85	2,26	1,19	3,83	0,36	0,76	0,52	
55-59	0,17	0,00	0,54	29,65	18,60	43,78	1,81	0,76	2,54	0,59	0,73	0,82	
60-64	0,06	0,00	0,26	25,56	25,59	41,66	1,23	0,50	2,49	1,08	0,97	0,59	
65-69	0,04	0,00	0,11	25,54	34,56	31,78	1,66	0,32	2,27	1,98	0,72	1,01	
70-74	0,00	0,00	0,05	27,62	43,60	19,76	1,59	0,21	1,96	2,39	1,33	1,49	
75-79	0,00	0,00	0,17	30,90	48,13	10,27	2,04	0,17	2,04	2,80	1,19	2,29	
80-84	0,00	0,00	0,00	32,89	45,58	7,85	3,01	0,00	1,84	2,67	1,50	4,67	
85-89	0,00	0,00	0,00	46,83	33,73	4,76	2,78	0,00	0,79	2,78	0,40	7,94	
90-94	0,00	0,00	0,00	50,00	30,30	3,03	3,03	1,52	1,52	4,55	1,52	4,55	
95+	0,00	0,00	0,00	70,83	12,50	0,00	0,00	0,00	0,00	4,17	0,00	12,50	
Type 3													
hommes													
0-4	62,10	13,89	20,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,24	1,52	0,12	
5-9	63,47	8,25	25,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,17	1,21	0,11	
10-14	62,63	5,95	29,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,82	1,35	0,07	
15-19	58,63	3,74	29,24	4,48	0,02	0,00	0,24	0,02	0,12	1,18	1,45	0,87	
20-24	29,51	0,97	13,85	38,85	2,28	1,03	5,17	0,78	0,16	1,56	3,76	2,08	
25-29	7,42	0,20	4,08	55,22	7,63	5,69	11,97	2,02	0,27	0,98	3,68	0,84	
30-34	2,87	0,04	2,02	53,06	8,84	15,71	8,08	4,27	0,88	0,57	2,60	1,05	
35-39	1,60	0,04	1,60	48,99	6,58	26,11	4,96	4,78	1,57	0,46	2,13	1,18	
40-44	1,24	0,01	1,53	47,61	5,86	29,61	3,49	4,84	2,46	0,31	1,43	1,61	
45-49	0,72	0,00	1,41	43,83	7,94	33,69	3,15	3,34	2,83	0,25	1,17	1,68	
50-54	0,36	0,00	1,40	42,12	13,06	32,07	2,61	1,97	3,69	0,15	1,12	1,45	
55-59	0,17	0,00	0,81	43,20	20,89	25,38	2,35	1,31	2,93	0,25	1,12	1,58	
60-64	0,03	0,00	0,47	37,76	32,11	20,91	2,55	0,55	2,22	0,77	1,13	1,51	
65-69	0,00	0,00	0,13	34,48	41,35	15,47	2,23	0,40	1,97	1,00	0,77	2,20	
70-74	0,00	0,00	0,04	33,60	47,63	9,86	2,21	0,12	1,42	1,46	0,83	2,84	
75-79	0,00	0,00	0,00	31,55	52,65	6,29	1,49	0,05	1,44	1,24	0,89	4,41	
80-84	0,00	0,00	0,00	32,60	52,56	5,22	1,28	0,00	1,19	0,82	1,83	4,49	
85-89	0,00	0,00	0,00	40,33	41,67	3,67	1,50	0,00	1,83	0,83	1,50	8,67	
90-94	0,00	0,00	0,00	41,67	37,28	0,88	0,88	0,00	3,07	1,32	0,00	14,91	
95+	0,00	0,00	0,00	44,64	25,00	0,00	0,00	0,00	1,79	0,00	1,79	26,79	
Type 4													
hommes													
0-4	69,90	12,94	13,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,30	0,95	0,42	
5-9	70,51	7,84	19,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,06	0,96	0,35	
10-14	65,97	5,73	25,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,41	1,31	0,46	
15-19	65,79	3,71	25,98	1,22	0,00	0,00	0,18	0,08	0,05	1,37	1,17	0,46	
20-24	50,90	2,08	23,08	12,70	1,34	0,50	3,28	0,50	0,12	2,18	2,78	0,53	
25-29	19,55	0,54	9,45	30,13	10,20	8,27	12,28	3,47	0,43	1,70	3,36	0,61	
30-34	6,69	0,23	4,61	29,60	11,80	28,03	8,26	6,71	0,62	0,84	1,67	0,93	
35-39	3,34	0,04	3,36	26,17	8,56	42,87	5,24	6,41	1,44	0,68	1,28	0,60	
40-44	2,41	0,04	2,93	25,05	6,27	49,02	4,18	6,03	2,11	0,26	0,90	0,80	
45-49	1,41	0,02	2,67	24,17	9,00	49,78	3,20	4,61	2,93	0,35	1,02	0,86	
50-54	0,55	0,00	1,98	21,58	17,36	46,66	3,33	2,65	3,74	0,24	1,23	0,69	
55-59	0,18	0,00	1,45	22,47	33,88	32,22	3,67	1,72	2,21	0,45	0,83	0,92	
60-64	0,06	0,00	0,92	20,13	49,92	19,99	2,99	0,67	2,26	0,47	0,92	1,68	
65-69	0,00	0,00	0,17	18,45	60,87	12,95	2,82	0,30	1,10	0,64	0,88	1,82	
70-74	0,00	0,00	0,03	18,83	66,26	8,03	2,20	0,08	0,99	0,46	0,62	2,50	
75-79	0,00	0,00	0,00	18,85	67,69	5,82	1,90	0,09	1,12	0,49	0,86	3,17	
80-84	0,00	0,00	0,00	21,40	63,01	4,11	2,06	0,00	1,80	0,30	1,00	6,32	
85-89	0,00	0,00	0,00	29,58	48,44	2,50	1,35	0,10	1,67	0,83	1,04	14,48	
90-94	0,00	0,00	0,00	32,13	33,93	1,20	0,60	0,00	2,10	0,60	1,20	28,23	
95+	0,00	0,00	0,00	34,78	20,29	2,90	0,00	0,00	1,45	1,45	0,00	39,13	

classe d'âge	CMAR	CUNM	CH1PA	SING	MARO	MAR+	UNM0	UNM+	H1PA	NFR	OTHR	COLL
Type 1 femmes												
0-4	59,99	15,41	21,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,25	1,13	0,17
5-9	60,92	9,74	26,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,32	0,95	0,21
10-14	58,90	7,34	31,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,13	1,06	0,20
15-19	56,92	4,21	30,69	2,17	0,78	0,38	0,91	0,21	0,38	1,77	1,26	0,31
20-24	30,66	1,28	14,68	17,54	7,24	7,65	8,00	3,11	4,05	3,01	2,39	0,41
25-29	7,87	0,24	3,85	24,04	10,32	22,63	11,72	6,52	9,54	1,45	1,62	0,21
30-34	2,56	0,07	1,76	19,37	6,29	36,46	5,48	9,43	16,29	0,87	1,15	0,28
35-39	1,55	0,05	1,48	15,97	4,31	41,44	2,89	8,94	21,88	0,42	0,79	0,29
40-44	0,93	0,04	1,33	15,36	5,23	42,87	2,65	6,17	23,84	0,34	1,00	0,24
45-49	0,54	0,02	1,19	19,17	10,41	38,85	3,29	3,24	21,16	0,45	1,28	0,39
50-54	0,38	0,01	1,08	26,87	21,95	27,45	3,34	1,32	15,04	0,61	1,50	0,44
55-59	0,20	0,01	0,85	32,33	34,42	16,53	3,19	0,58	8,43	1,16	1,73	0,57
60-64	0,08	0,02	0,35	35,36	41,10	9,79	2,61	0,22	5,79	1,72	1,84	1,12
65-69	0,01	0,00	0,28	39,67	41,76	5,54	2,32	0,17	4,82	2,23	1,93	1,25
70-74	0,00	0,00	0,10	46,43	37,50	3,23	1,92	0,08	4,16	1,85	2,15	2,58
75-79	0,00	0,00	0,02	54,87	28,63	2,11	1,50	0,07	4,02	1,61	2,41	4,76
80-84	0,00	0,00	0,00	60,72	18,34	0,98	1,03	0,08	4,07	1,84	2,51	10,41
85-89	0,00	0,00	0,00	59,63	7,91	0,40	0,42	0,02	3,75	1,86	2,91	23,09
90-94	0,00	0,00	0,00	51,25	2,98	0,22	0,31	0,09	3,55	2,85	2,98	35,79
95+	0,00	0,00	0,00	41,05	1,64	0,16	0,33	0,00	3,12	3,28	5,58	44,83
Type 2 femmes												
0-4	71,81	4,66	15,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,41	1,20	0,07
5-9	73,57	3,34	18,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,53	1,12	0,06
10-14	76,44	2,01	19,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,33	0,86	0,06
15-19	68,95	1,35	18,36	2,83	2,60	1,45	0,41	0,17	0,50	2,56	0,73	0,09
20-24	34,03	0,34	8,25	12,65	11,11	18,84	2,44	1,14	4,38	5,09	1,58	0,14
25-29	10,97	0,13	3,36	17,95	8,82	36,92	3,50	2,46	9,82	4,07	1,77	0,23
30-34	4,96	0,04	1,74	15,26	5,53	47,57	2,87	3,58	15,05	2,03	1,07	0,31
35-39	2,03	0,03	1,45	13,61	4,66	53,52	1,67	3,68	17,48	0,88	0,71	0,27
40-44	1,00	0,04	0,91	12,08	4,70	57,12	1,52	2,99	17,93	0,48	0,89	0,35
45-49	0,43	0,00	0,66	13,74	7,91	55,43	1,53	1,68	16,55	0,57	1,11	0,38
50-54	0,19	0,03	0,45	19,70	16,01	44,25	2,38	0,67	13,20	1,39	1,26	0,48
55-59	0,06	0,00	0,44	25,17	25,55	31,62	1,70	0,44	10,03	2,58	1,73	0,69
60-64	0,04	0,00	0,25	27,95	30,92	22,33	1,54	0,14	8,98	4,83	2,11	0,89
65-69	0,00	0,00	0,12	33,21	35,33	13,28	1,83	0,28	6,98	5,82	1,79	1,36
70-74	0,00	0,00	0,15	43,82	31,02	6,20	1,70	0,20	6,50	7,00	2,35	1,05
75-79	0,00	0,00	0,00	56,37	23,00	2,88	1,33	0,06	4,90	5,48	2,82	3,17
80-84	0,00	0,00	0,00	63,09	12,78	1,70	2,14	0,18	5,45	4,74	2,50	7,42
85-89	0,00	0,00	0,00	69,80	6,94	0,72	0,72	0,00	2,60	6,36	2,89	9,97
90-94	0,00	0,00	0,00	65,33	3,44	0,29	1,43	0,00	5,16	4,30	4,87	15,19
95+	0,00	0,00	0,00	63,56	0,00	0,00	0,00	0,00	4,24	5,08	2,54	24,58
Type 3 femmes												
0-4	62,81	13,45	20,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,01	1,55	0,16
5-9	62,44	8,48	26,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,52	1,16	0,14
10-14	63,00	5,93	29,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,85	1,02	0,10
15-19	57,15	3,04	27,25	6,00	0,96	0,22	0,99	0,12	0,46	1,76	1,52	0,53
20-24	22,62	0,77	11,42	36,41	5,61	4,39	8,53	1,22	2,82	2,21	3,32	0,67
25-29	4,91	0,15	2,78	48,40	9,64	10,66	12,83	2,68	4,05	1,05	2,47	0,38
30-34	2,29	0,05	1,39	42,72	8,23	22,67	6,68	5,35	8,23	0,45	1,58	0,36
35-39	1,01	0,02	1,09	35,14	6,08	31,16	3,08	5,77	14,61	0,41	1,10	0,54
40-44	0,95	0,00	0,95	28,55	6,46	35,42	2,50	4,88	18,21	0,39	1,06	0,63
45-49	0,40	0,02	0,80	29,46	9,59	33,86	2,47	2,63	18,46	0,32	1,23	0,77
50-54	0,20	0,00	1,13	33,47	17,04	27,45	2,42	1,25	14,65	0,46	1,30	0,63
55-59	0,19	0,02	0,97	38,96	25,68	17,68	2,25	0,46	10,32	0,76	1,62	1,07
60-64	0,03	0,05	0,67	41,91	32,69	10,45	1,92	0,13	6,76	1,87	2,22	1,28
65-69	0,00	0,00	0,26	46,53	32,81	6,51	1,26	0,09	5,63	2,51	2,51	1,90
70-74	0,00	0,00	0,11	52,86	30,54	3,84	0,92	0,06	4,52	1,95	2,60	2,60
75-79	0,00	0,00	0,03	59,80	23,35	1,79	0,94	0,00	4,74	2,09	2,48	4,79
80-84	0,00	0,00	0,00	66,00	15,38	0,82	0,59	0,12	4,06	2,15	2,50	8,39
85-89	0,00	0,00	0,00	65,06	8,01	0,32	0,59	0,00	3,85	1,82	2,72	17,63
90-94	0,00	0,00	0,00	59,27	3,13	0,00	0,11	0,11	2,59	2,48	2,05	30,28
95+	0,00	0,00	0,00	55,10	0,96	0,00	0,32	0,00	3,18	2,55	2,55	35,35
Type 4 femmes												
0-4	68,58	13,14	14,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,12	1,06	0,56
5-9	68,17	7,64	21,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,44	0,96	0,65
10-14	68,61	6,17	22,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,10	0,86	0,34
15-19	62,80	4,10	27,25	1,73	0,08	0,03	0,24	0,08	0,16	1,65	1,23	0,66
20-24	44,58	1,19	19,43	13,59	4,22	2,24	6,58	1,12	1,07	2,51	2,67	0,80
25-29	12,87	0,46	6,50	25,59	13,27	15,08	12,38	4,91	4,03	1,79	2,49	0,63
30-34	3,91	0,08	2,58	22,19	10,57	36,76	5,88	6,49	8,69	0,86	1,29	0,70
35-39	1,86	0,05	1,47	19,62	6,32	44,77	3,73	6,53	13,71	0,55	0,97	0,41
40-44	1,20	0,00	1,43	18,40	5,26	44,98	2,60	5,85	18,51	0,53	0,74	0,50
45-49	0,71	0,00	1,21	19,90	9,99	43,18	2,76	2,82	17,83	0,33	0,78	0,50
50-54	0,45	0,00	1,10	24,68	20,57	31,97	2,71	1,42	14,90	0,35	1,25	0,59
55-59	0,15	0,00	0,87	31,02	34,04	18,71	3,21	0,50	8,79	0,53	1,49	0,70
60-64	0,02	0,00	0,54	34,86	43,09	9,84	2,44	0,19	4,86	0,90	1,59	1,67
65-69	0,00	0,00	0,35	38,30	45,32	5,96	1,77	0,04	3,56	0,87	1,63	2,20
70-74	0,02	0,00	0,18	44,57	41,25	3,11	1,33	0,02	3,63	0,98	2,25	2,67
75-79	0,00	0,00	0,02	50,75	33,68	1,97	0,98	0,00	3,64	0,81	2,29	5,87
80-84	0,00	0,00	0,00	55,03	21,61	1,18	0,38	0,00	3,99	1,35	2,36	14,10
85-89	0,00	0,00	0,00	52,53	10,37	0,39	0,35	0,00	3,42	1,98	2,49	28,48
90-94	0,00	0,00	0,00	40,47	2,49	0,08	0,16	0,00	3,58	3,04	3,04	47,16
95+	0,00	0,00	0,00	31,09	0,28	0,00	0,00	0,00	5,60	5,32	3,92	53,78

La **typologie LIPRO** répartit les positions des individus dans le ménage par âge et sexe. Ces positions sont les suivantes :

- Enfant d’un couple marié (CMAR pour ‘child of married couple’)
- Enfant d’un couple non marié cohabitant (CUNM pour ‘child unmarried couple’)
- Enfant dans une famille monoparentale (C1PH pour ‘child in one parent household’)
- Isolé (SING pour ‘Single’)
- Personne mariée dans un ménage sans enfant habitant sous le même toit (MAR0)
- Personne mariée dans un ménage avec enfant(s) habitant sous le même toit (MAR+)
- Cohabitant non marié dans un ménage sans enfant (UNM0)
- Cohabitant non marié dans un ménage avec enfant(s) (UNM+)
- Chef d’une famille monoparentale (H1PA : ‘head of one parent household’)
- Personne habitant sous le même toit dans les ménages précités (NFR pour ‘non family related’ ou n’appartenant pas à la cellule familiale)
- Autre (OTHR pour ‘other’ ou personnes qui font partie d’un ménage atypique)
- Le dernier groupe comprend les personnes habitant dans un ménage collectif (COLL) : il s’agit surtout de maisons de repos ou de repos et de soins mais ce groupe englobe aussi les maisons d’accueil pour jeunes et les communautés religieuses.

10. Etrangers

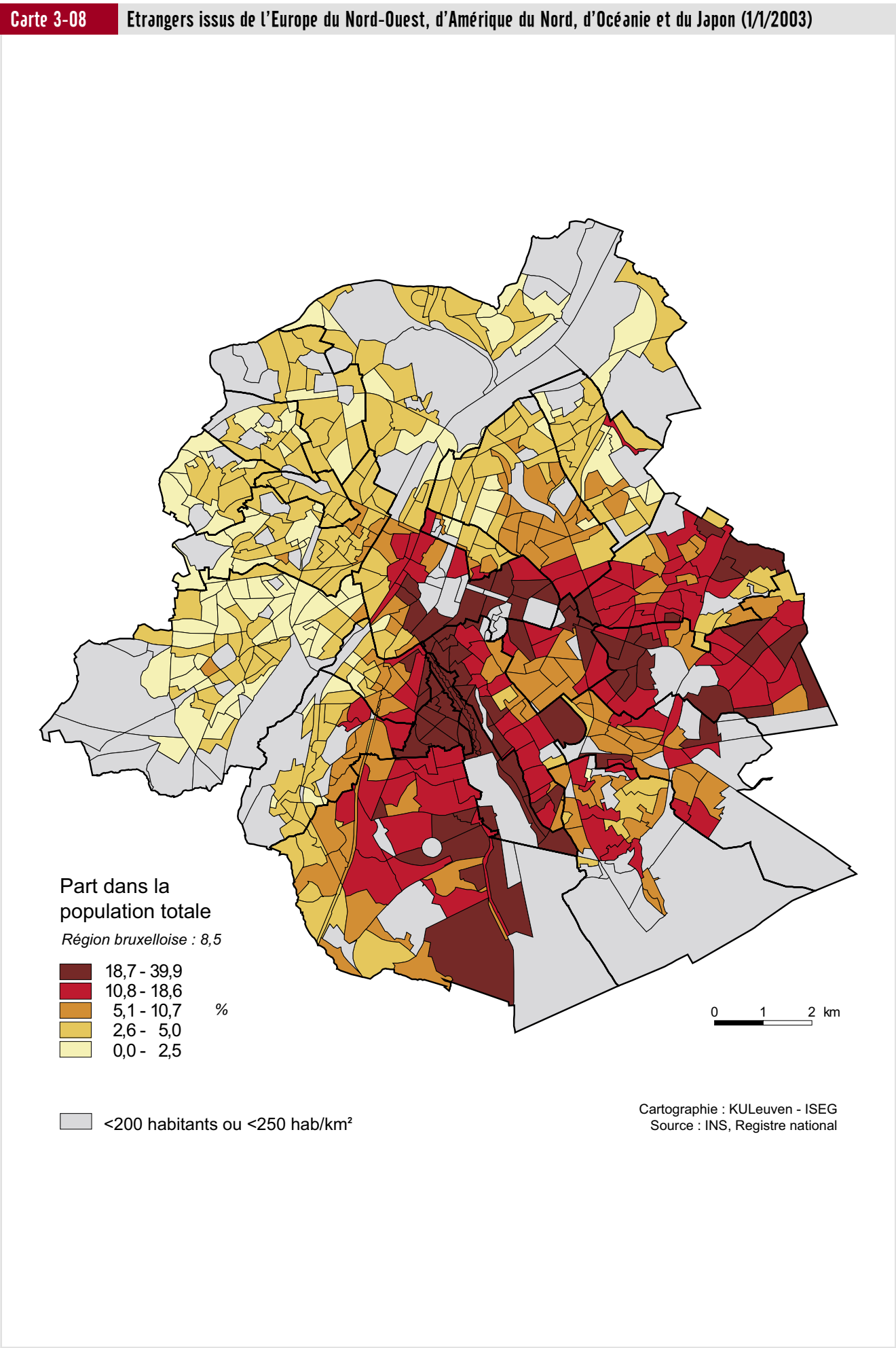
Chris KESTELOOT
Katrien SLEGGERS
Instituut voor Sociale en Economische Geografie,
KULeuven

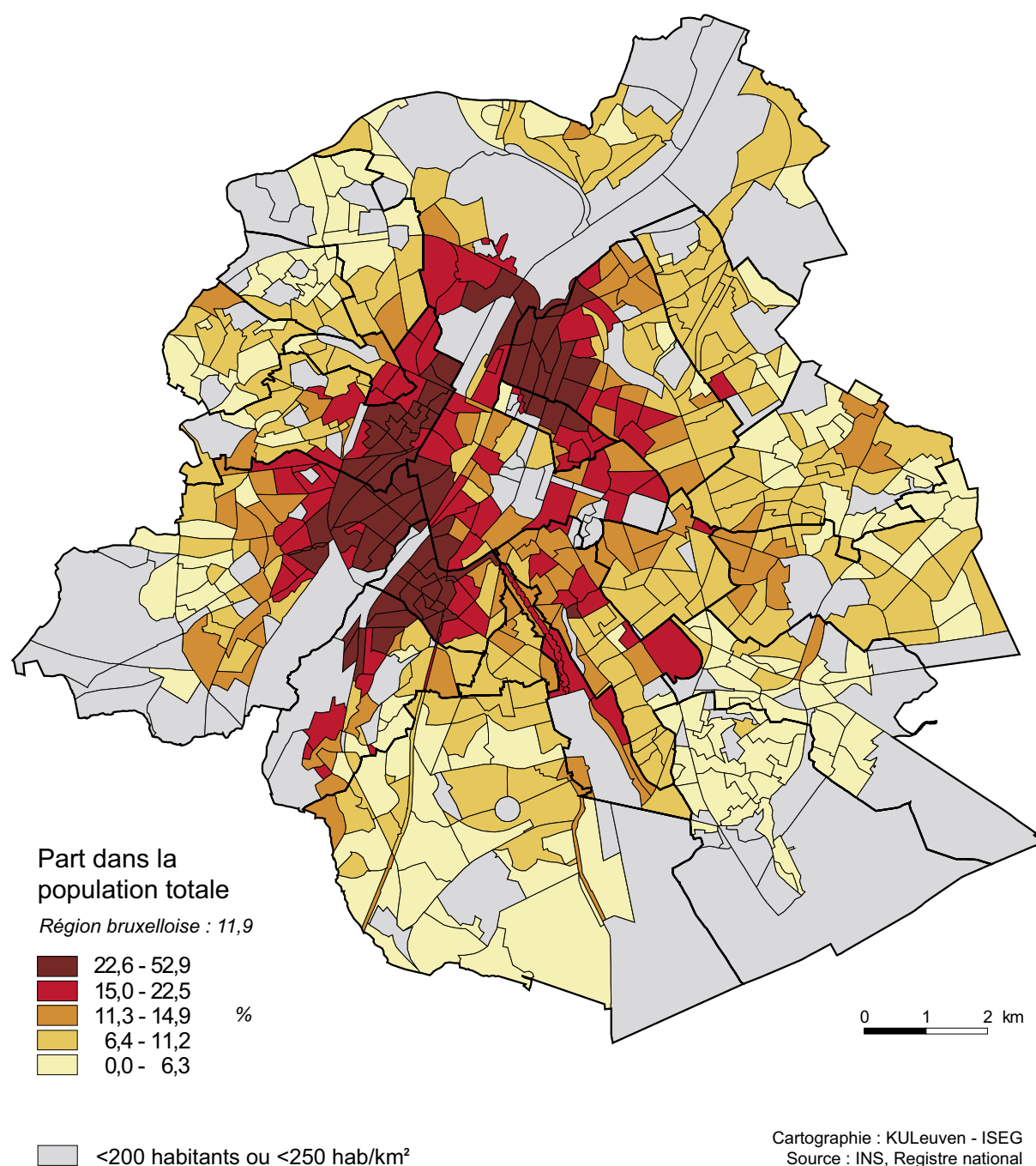
En Belgique, un certain nombre de droits et de possibilités que possède un individu dépendent de sa nationalité. Pour ce qui est du droit de vote^[2], par exemple, ou encore des permis de travail, la nationalité peut être un élément qui contribue à affaiblir la position socio-économique d'un individu. De plus, bon nombre de personnes de nationalité non belge sont confrontées à diverses formes de discrimination sur le marché de l'emploi et du logement. Mais certains citoyens belges ayant des racines étrangères (lointaines) doivent également faire face à ce type de mécanismes d'exclusion. Dans le cas de ces derniers, ce n'est pas la nationalité effective qui joue un rôle mais plutôt l'ethnicité de la personne en question. Vu l'absence de données quant à l'origine ethnique, l'analyse ci-dessous est nécessairement basée sur les données relatives à la nationalité disponibles dans le Registre national. Plusieurs Atlas (Rousseau, 2000, Kesteloot, Roesems & Vandenbroecke, 2002 et Willaert & Deboosere, 2006) analysent de manière plus détaillée la répartition des différentes nationalités en Région bruxelloise.

Dans cet atlas, la composition de la population étrangère de la Région bruxelloise est représentée à l'aide de quatre cartes. Les trois premières montrent la répartition de 3 catégories d'étrangers regroupées selon les caractéristiques socio-économiques de leur pays d'origine. Les caractéristiques reprises sont celles qui expliquent la présence de ces groupes dans la Région bruxelloise. Ainsi on retrouve respectivement la répartition des étrangers «de l'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon» qui se trouvent dans la Région bruxelloise pour y exercer des fonctions internationales, des étrangers «de l'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc» qui représentent en grande partie les migrations ouvrières des années 1960 et 1970 et enfin les étrangers «en provenance des pays en voie de développement et de l'Europe de l'Est» qui constituent la vague migratoire la plus récente arrivant dans le cadre de la globalisation. La quatrième carte résume les trois cartes précédentes dans une typologie des secteurs statistiques selon la composition de la population.

Le groupe des «Etrangers de l'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon» (carte 3-08) comprend les personnes originaires des pays du nord-ouest de

² Les personnes de nationalité belge disposent de l'obligation de vote tant pour les élections communales que pour les élections provinciales, régionales et fédérales. Depuis 2002, les personnes originaires d'un Etat membre de l'UE tout comme les ressortissants d'un Etat non membre de l'Union européenne résidant en Belgique depuis cinq ans ont le droit de voter aux élections communales. Ces deux groupes de nationalités ne disposent toutefois pas encore du droit de vote pour les élections provinciales, régionales et fédérales.





Turquie et du Maroc. Au nord, à l'ouest et au sud, cette extension est surtout la conséquence de la mobilité sociale croissante de la deuxième génération, qui a été plus importante pour les groupes européens vu qu'ils sont arrivés plus tôt et qu'ils ont travaillé plus longtemps avant que n'éclate la crise de 1974. Les Turcs continuent d'habiter préférentiellement au sein de leur communauté. Ils restent fortement concentrés dans leur quartier d'origine où ils sont propriétaires de leur logement dans une plus large mesure que les autres groupes nationaux. L'extension à l'est reflète, en revanche, la diversification des groupes européens qui est une conséquence de leur accession à l'Union Européenne. Celle-ci est à l'origine de l'immigration de compatriotes hautement qualifiés qui travaillent tant dans l'administration européenne que dans le secteur des affaires internationales à Bruxelles. Ces personnes viennent de pays où la vie en ville est encore largement prédominante par rapport au style de vie suburbain, phénomène qui se rencontre aussi en Région bruxelloise.

Les étrangers originaires de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est proviennent principalement d'Afrique (39 %) et d'Asie (22 %) et dans une moindre proportion d'Amérique du Sud (10 %) et de Pologne (10 %). Dans le centre, ce groupe se concentre aux alentours des gares (Cureghem et Saint-Gilles près la gare du Midi; secteurs statistiques de Schaerbeek et Saint-Josse-ten-Noode près de la gare du Nord) et le long de la jonction nord-sud (carte 3-10). Mise à part une concentration dans le nord de Molenbeek, ces étrangers sont établis dans une zone qui couvre le sud de Saint-Josse-ten-Noode, Bruxelles, Etterbeek, Ixelles et la partie est de Saint-Gilles (tableau 3-12). Cette zone affiche la plus forte dynamique résidentielle de la région. On remarque aussi dans cette zone la présence de campus universitaires et d'ambassades situées le long de l'avenue Roosevelt ou à Uccle comme l'ambassade de Russie, mais aussi du quartier Matongue à Ixelles. La population de ces secteurs statistiques présente donc une position socio-économique variée. Elle est composée d'étudiants, de diplomates mais aussi d'immigrés économiques et politiques. C'est surtout ce dernier groupe qui détermine le schéma de répartition global.

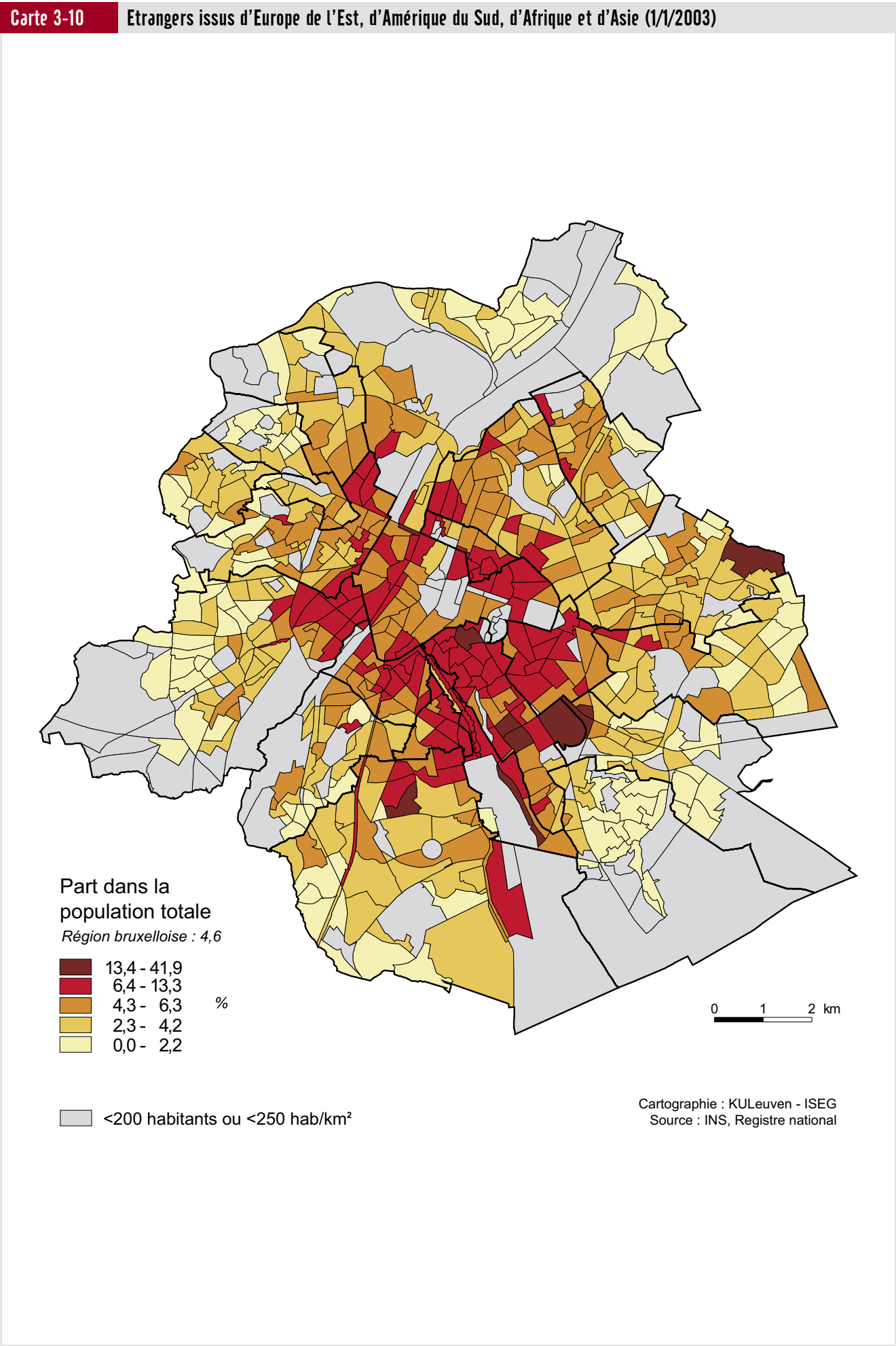


Tableau 3-12	Nombre d'étrangers par commune (selon la nationalité pour les nationalités comprenant plus de 10.000 personnes), 2003														
	Belgique	Maroc	France	Italie	Espagne	Portugal	Turquie	Total	Etrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc		Etrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon		Etrangers des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est		Total des étrangers
	Effectifs								effectif	%	effectif	%	effectif	%	%
Anderlecht	70412	5560	1760	3720	2423	1478	901	91612	15128	16,51	2364	2,58	3291	3,59	22,69
Auderghem	23497	107	990	534	422	282	25	28923	1536	5,31	2922	10,10	896	3,10	18,51
Berchem-Sainte-Agathe	16952	363	352	410	330	108	32	19431	1344	6,92	511	2,63	560	2,88	12,43
Bruxelles	98982	9186	4987	3755	3251	1302	1543	139269	20526	14,74	10994	7,89	6593	4,73	27,37
Etterbeek	28139	621	2157	1343	1035	891	101	40987	4310	10,52	5253	12,82	3035	7,40	30,74
Evere	27693	656	607	766	325	254	196	32572	2318	7,12	1126	3,46	1286	3,95	14,52
Forest	34710	2574	1593	2181	1452	1240	93	47234	8053	17,05	2439	5,16	1788	3,79	26,00
Ganshoren	17955	257	395	346	275	88	33	20099	1070	5,32	565	2,81	467	2,32	10,46
Ixelles	47297	1544	5892	2478	1652	2097	175	75775	8613	11,37	13325	17,58	6256	8,26	37,21
Jette	35737	883	784	801	564	251	102	41484	2774	6,69	1170	2,82	1632	3,93	13,44
Koekelberg	13472	850	474	398	299	180	165	16921	2060	12,17	634	3,75	671	3,97	19,89
Molenbeek-Saint-Jean	55607	8365	2068	2132	1196	500	826	76038	13492	17,74	2618	3,44	3784	4,98	26,16
Saint-Gilles	25745	3047	2152	1819	2216	2804	194	43380	10979	25,31	3749	8,64	2693	6,21	40,16
Saint-Josse-ten-Noode	15045	1945	574	523	336	203	1950	23056	5042	21,87	1051	4,56	1602	6,95	33,38
Schaerbeek	78004	6464	2995	2728	1774	1411	5481	108939	19070	17,51	5985	5,49	5389	4,95	27,95
Uccle	57094	495	5768	1731	1224	1175	115	75378	5125	6,80	9541	12,66	3465	4,60	24,05
Watermael-Boitsfort	20648	64	782	363	218	147	20	24403	904	3,70	2341	9,59	476	1,95	15,25
Woluwé-Saint-Lambert	35894	177	2047	1203	853	726	87	46975	3567	7,59	5491	11,69	1946	4,14	23,43
Woluwé-Saint-Pierre	27592	60	1717	989	790	526	66	37650	2868	7,62	5940	15,78	1205	3,20	26,59
Région bruxelloise	730475	43218	38094	28220	20635	15663	12105	990126	128779	13,01	78019	7,88	47035	4,75	25,64

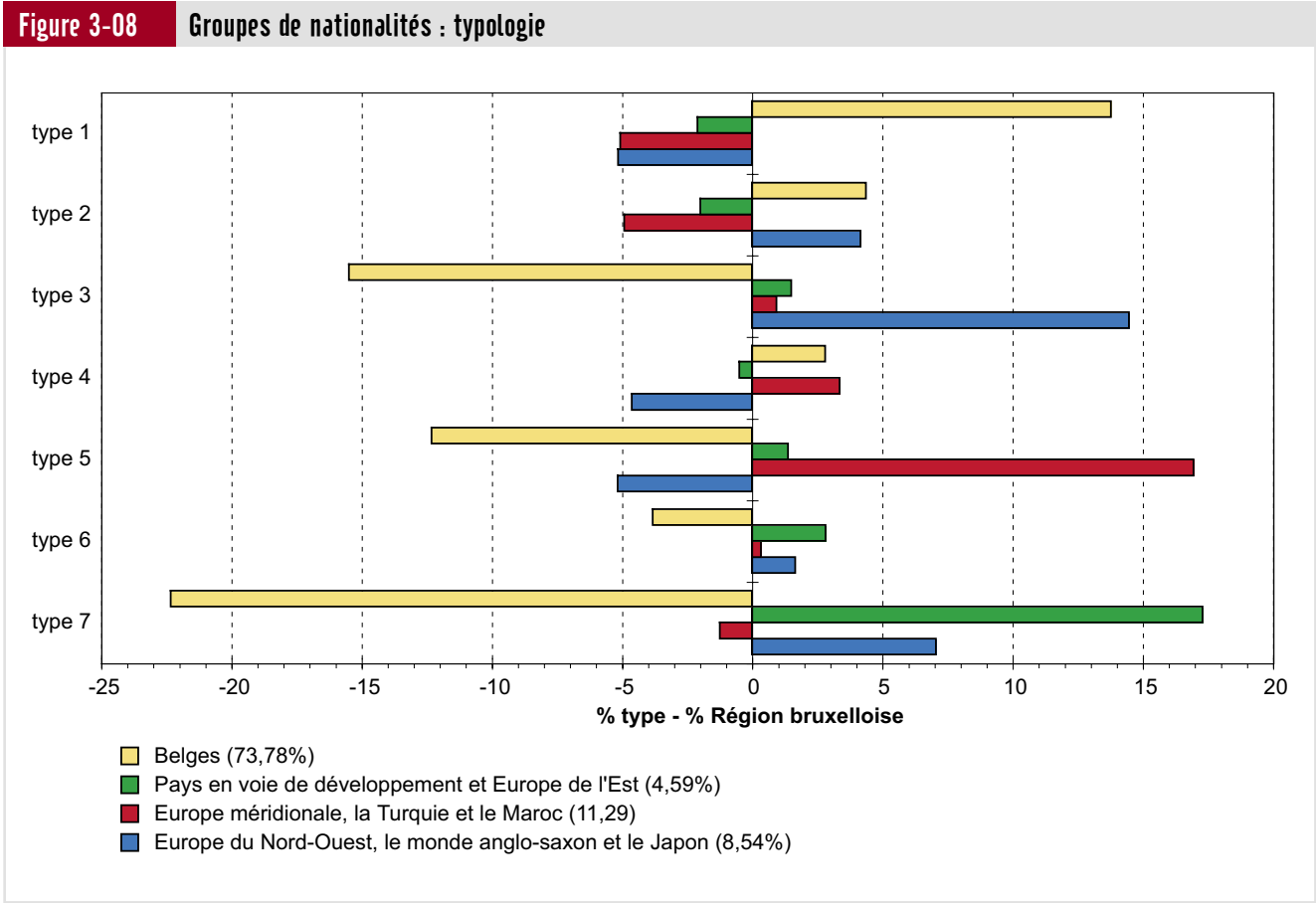
Source : INS, Registre national 2003

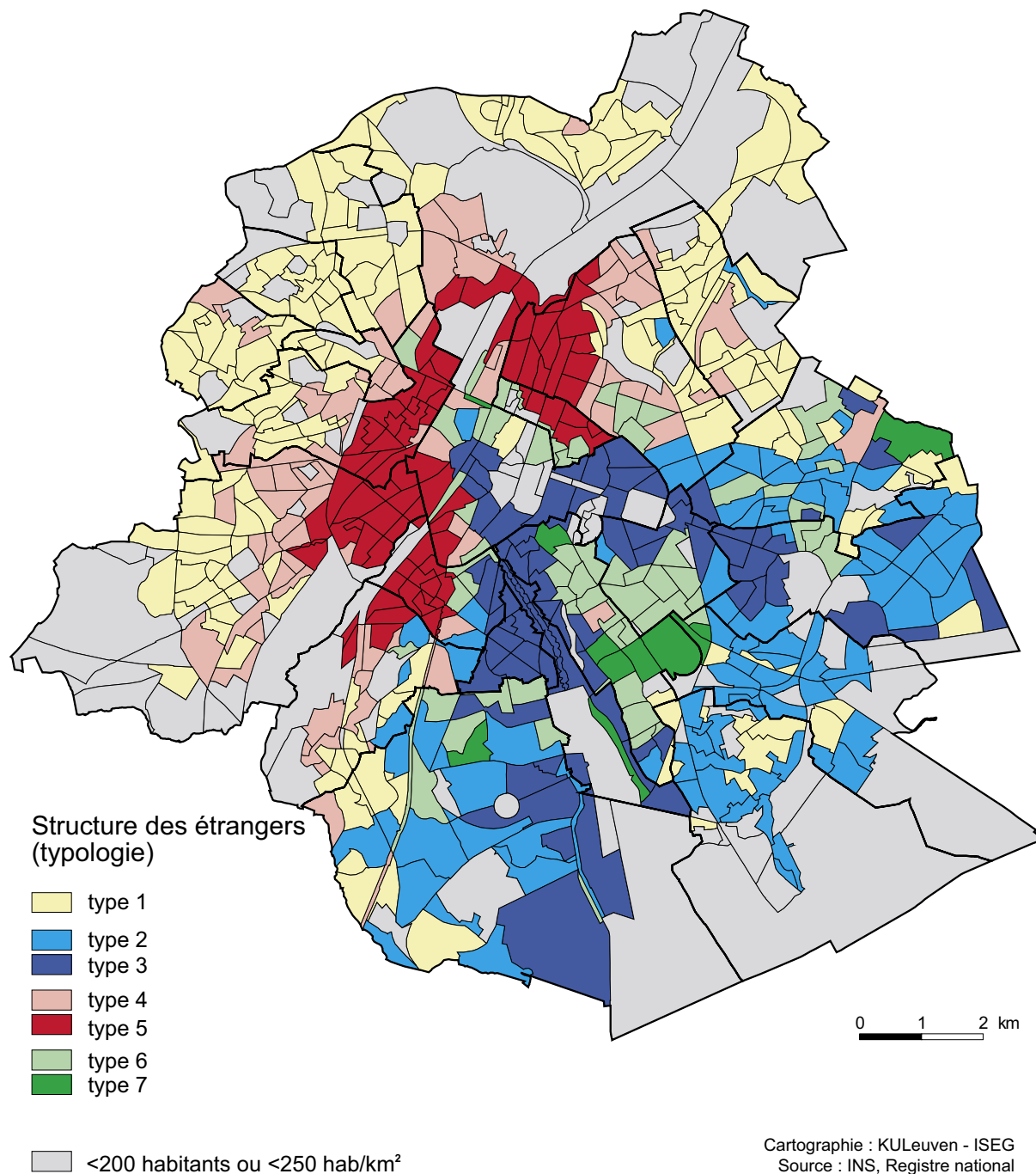
Une typologie des secteurs statistiques a été établie sur la base de ces trois groupes de nationalités. Sept types de secteurs statistiques caractérisés chacun par une combinaison différente de groupes de nationalités ont pu être définis. Afin d’être complets, nous avons inclus la proportion de Belges dans le tableau 3-13 et la figure 3-08. Il n’a toutefois pas été tenu compte de ce groupe dans la typologie.

Le tableau 3-13 donne pour chaque type de secteur statistique la proportion moyenne de personnes par groupe de nationalités. La figure 3-08 présente, pour chacun des types, l’écart entre la valeur moyenne de chaque groupe de nationalités et la moyenne de ce groupe pour l’ensemble de la Région de Bruxelles-Capitale. L’importance de l’écart est reproduite sur l’axe x du graphique et est exprimée en pourcentage. Une différence négative implique que la moyenne du groupe de nationalités en question dans un type de secteurs statistiques particulier est inférieure à celle de la moyenne bruxelloise. Si cette valeur est positive, cela implique que le groupe est surreprésenté par rapport à la situation moyenne constatée à Bruxelles. Dans le type 3 par exemple, la proportion d’étrangers originaires de pays aisés représente 14,47 % de plus que la moyenne bruxelloise (8,54 %). En d’autres termes, dans les secteurs statistiques du type 3, en moyenne 23,01 % des habitants appartiennent à ce groupe de nationalités.

La gamme des différents types va des secteurs statistiques à population principalement belge (type 1) aux secteurs statistiques où les étrangers originaires de pays en voie de développement et Europe de l’Est (type 7) sont surreprésentés. Entre ces deux types extrêmes, 5 types intermédiaires se caractérisent chacun par une surreprésentation d’un groupe de nationalités spécifique. **Le type 1** est donc caractérisé par la présence d’une population presque exclusivement belge. Dix pourcent à peine de la population des secteurs statistiques de ce type sont de nationalité étrangère. C’est le type dans lequel le pourcentage de belges est le plus élevé. À l’opposé, le type 7 est celui où cette proportion est la plus faible : la moitié de la population seulement a la nationalité belge. Dans **le type 7**, un peu plus de 20 % de la population est originaire d’un pays en voie de développement et d’Europe de l’Est mais la proportion d’étrangers d’Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon y est relativement élevée et atteint 15 %. Ce dernier groupe de nationalités est davantage représenté dans **le type 3** où près d’un quart de la population est originaire de l’Europe du nord-ouest, d’Amérique du Nord, d’Océanie ou du Japon. **Les types 4 et 5** se caractérisent par une prédominance d’étrangers d’Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc (respectivement 15 et 28 %) tandis que **le type 6** peut être décrit comme un type mixte avec une légère surreprésentation d’étrangers originaires de pays en voie de développement et d’Europe de l’Est.

Tableau 3-13 Groupes de nationalités : typologie (distribution en pourcentage)				
	Etrangers d’Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon (%)	Etrangers d’Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc (%)	Etrangers des pays en voie de développement et d’Europe de l’Est (%)	Belges (%)
type 1 : nombre restreint d’étrangers	3,40	6,22	2,50	87,56
type 2 : surreprésentation d’étrangers d’Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon	12,70	6,38	2,60	78,15
type 3 : surreprésentation forte d’étrangers d’Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon, surreprésentation d’étrangers des pays en voie de développement et d’Europe de l’Est	23,01	12,22	6,10	58,30
type 4 : surreprésentation d’étrangers d’Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc	3,92	14,65	4,10	76,58
type 5 : surreprésentation forte d’étrangers d’Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc, surreprésentation d’étrangers des pays en voie de développement et d’Europe de l’Est	3,38	28,24	5,97	61,47
type 6 : surreprésentation d’étrangers des pays en voie de développement et d’Europe de l’Est et surreprésentation légère d’étrangers d’Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon	10,19	11,64	7,41	69,97
type 7 : surreprésentation forte d’étrangers des pays en voie de développement et d’Europe de l’Est et surreprésentation d’étrangers d’Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et Japon	15,60	10,05	21,89	51,45
Région bruxelloise	8,54	11,29	4,59	73,78





La représentation spatiale de cette analyse fait l'objet de la carte 3-11. **Le premier type** qui compte un nombre limité d'étrangers se situe surtout dans la périphérie nord et ouest de la Région, à Forest et Uccle, à l'ouest de la Chaussée d'Alseberg, ainsi qu'à Watermael-Boitsfort. Il s'agit ici de secteurs statistiques où la petite classe moyenne est établie, un groupe socio-économique dans lequel les étrangers sont peu représentés.

Le deuxième type qui se caractérise par une légère prédominance d'étrangers d'Europe du Nord-Ouest, du monde anglo-saxon et du Japon et la sous représentation des deux autres groupes se situe le long des deux axes à statut social élevé de la Région bruxelloise, à Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem et Woluwé-Saint-Pierre et Saint-Lambert. Comme le groupe d'étrangers originaires de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est compte également des diplomates et des personnes hautement qualifiées venus s'établir dans les mêmes secteurs statistiques que leurs homologues issus de pays aisés, les deux axes à statut social élevé sont inclus dans **le type 3** qui combine une forte prépondérance d'étrangers de pays aisés et une faible concentration d'étrangers originaires de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est.

Les secteurs statistiques ouvriers du 19ème siècle sont dominés par **les types 4 et 5** qui se caractérisent par une prédominance d'étrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc. A certains endroits se retrouvent également de faibles concentrations d'étrangers issus de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est (**type 6**). Autour de cette couronne de secteurs statistiques ouvriers du 19ème siècle avec des pointes le long du canal à Anderlecht et Forest et à Schaerbeek, la proportion d'étrangers d'Europe méridionale, de la Turquie et du Maroc dans la population est considérablement moins élevée. Mais c'est surtout le groupe d'étrangers originaires des pays en voie de développement et d'Europe de l'Est qui y est sous-représenté (**type 4**).

Les concentrations d'étrangers originaires de pays en voie de développement et d'Europe de l'Est (**type 6 et 7**) sont principalement établies à Ixelles et à Etterbeek mais aussi dans le Pentagone, à Woluwé-Saint-Pierre et Saint-Lambert et à Uccle. Le type 7 où ce groupe de nationalités prédomine est composé de quelques secteurs statistiques influencés par les campus de l'UCL et de la VUB/ULB d'une part, et de secteurs statistiques exceptionnels de l'ambassade de Russie à Uccle et de Matongue à Ixelles, d'autre part.

11. Conclusion

Depuis quelques années, Bruxelles connaît une légère croissance démographique. Celle-ci résulte à la fois de l’afflux continu de migrants internationaux et d’un accroissement naturel. Grâce à cette évolution, Bruxelles ne suit pas la tendance au vieillissement, contrairement au reste du pays.

Bruxelles poursuit son internationalisation et sa diversification culturelle. Comme de nombreux migrants ont acquis la nationalité belge, cette évolution ne se reflète pas dans les chiffres. La répartition sur la base de la nationalité d’origine des première et deuxième générations de migrants reflète une ville internationale multiculturelle. Si la communauté marocaine est certes devenue la principale minorité, l’arrivée de migrants en provenance de l’Europe de l’est et de réfugiés de bon nombre de pays de l’hémisphère sud continue par ailleurs d’assurer une importante diversification.

En outre, Bruxelles attire, dans le sillage des institutions internationales, de nombreux migrants hautement qualifiés de l’Union Européenne et d’Amérique du Nord. Il en résulte une métropole très animée dont la force d’attraction ne cesse de s’accroître et qui offre énormément de possibilités. Mais Bruxelles doit aussi faire face à de nouveaux problèmes et à de nouvelles tensions qui sont, entre autres, perceptibles dans la distribution inégale de la population en fonction de caractéristiques socio-démographiques.

L’accroissement naturel, phénomène par lequel le nombre de naissances dépasse largement celui des décès, accentue cette évolution. En termes de nationalité et de statut socio-économique, les personnes qui naissent et celles qui décèdent ne sont pas pareilles. De même, différents groupes démographiques s’inscrivent de manière visible dans l’espace bruxellois.

Toutes ces évolutions ont des implications socio-économiques importantes et ne sont pas sans conséquence sur l’état de santé de la population bruxelloise.

12. Bibliographie

De Lannoy W., Lammens M., et al. (1999). Brussel in de jaren negentig en na 2000 : een demografische doorlichting. *Working Paper 1999-1, Steunpunt Demografie, Vakgroep Sociaal Onderzoek, Vrije Universiteit Brussel* : 26 p.

Deboosere P., Lesthaeghe R., et al. (2000). Evolutie van de nationale, regionale en gemeentelijke vruchtbaarheids-niveaus in België, 1989-1999. *Bevolking en Gezin* 29(3) : p.75-89.

Deboosere P., Lesthaeghe R., et al. (1997). *Algemene Volks- en Woningtelling 1 maart 1991 : Huishoudens en gezinnen, Monografie nr. 4*. Brussel.

Debuisson M., Eggerickx T., et al. (2000). *L’évolution de la population, l’âge et le sexe, Monographie n° 1*. Bruxelles.

Kesteloot C., Roesems T. Vandenbroecke H. (2002). *La pauvreté dans les quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale*. Bruxelles, Dossiers de l’Observatoire de la Santé et du Social. 2002/01.

Lesthaeghe R. et van de Kaa D. (1986). Twee demografische transitie? *Bevolking - Groei en Krimp*. D. van de Kaa. Deventer, Van Loghum Slaterus.

Lodewijckx E. (1996). Anticonceptie en abortus bij Turkse en Marokkaanse vrouwen in België en in de herkomstlanden. *Diversiteit in sociale verandering. Turkse en Marokkaanse vrouwen in België*. R. Lesthaeghe. Brussel, Bevolking en Gezin, boekaflevering. 1 : 139-161.

Nationaal Instituut voor de Statistiek (2004). Bevolkingsstatistieken : loop van de bevolking, FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie.

Nationaal Instituut voor de Statistiek (2005). Mathematische demografie, FOD Economie - Algemene Directie Statistiek en Economische Informatie. 2005.

Pelfrene E. (2004). *In- en uitwijking in Vlaamse steden en gemeenten, Analyse van de interne en externe migratie naar leeftijd en ruimtelijke structuren voor de periode 1995-2002*. Brussel, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Administratie Planning en Statistiek.

Schoenmaeckers R. C., Lodewijckx E., et al. (1998). Vruchtbaarheid bij Turkse en Marokkaanse vrouwen : resultaten van de volkstelling. *Bevolking en Gezin* vol. 27(n° 3) : 127-154.

Schoenmaeckers R. C., Lodewijckx E., et al. (2000). *Algemene Volks- en Woningtelling 1 maart 1991 : Nuptialiteit en vruchtbaarheid, Monografie nr. 5B : Vruchtbaarheid*. Brussel, C. Cheruy.

van Imhoff E. et Keilman N. (1991). LIPRO 2.0 - An application of a dynamic demographic projection model to household structure in the Netherlands. Den Haag, NIDI-CBGS : 245.

Willaert D. (2003). Migratie in het nieuwe millenium. Een terugkeer naar de stad? Working Paper 2003-2, *Steunpunt Demografie, Vakgroep Sociaal Onderzoek, Vrije Universiteit Brussel* : 26 p.

Willaert D. et Deboosere P. (2006). *Atlas des Quartiers de la population de le Région de Bruxelles-Capitale au début du 21ème siècle*. Bruxelles.

Site web : Direction Générale Statistique et Information économique, (Institut National de Statistique), www.statbel.fgov.be : Statistiques - population - Démographie mathématique (2005).

4. Logement et confort des ménages

Chris KESTELOOT, Katrien SLEGGERS
Instituut voor Sociale en Economische
Geografie - KULeuven

Benjamin WAYENS, Sophie Van CUTSEM
Institut de Gestion de l'Environnement et
d'Aménagement du Territoire - ULB

1. Introduction

Le confort général des ménages et surtout la structure du marché du logement et sa distribution géographique expliquent en grande partie la localisation des groupes sociaux et leur milieu de vie. Vivre dans un logement de mauvaise qualité et être socialement défavorisé vont souvent de pair. D'un côté, un logement en mauvais état peut être nuisible pour la santé et faire obstacle au développement et au maintien de relations sociales, tous ces facteurs contribuant eux-mêmes à accroître la pauvreté. De l'autre côté, la précarité du logement indique souvent que les moyens financiers du ménage sont limités, parce que les logements sains et bien entretenus sont plus chers.

Et il faut aussi tenir compte du cycle familial pour comprendre les choix résidentiels. Les ménages avec enfants ont tendance à partir en périphérie dès que leurs ressources financières leur permettent d'acquérir un logement. Les jeunes ménages et les ménages de petite taille optent, par contre, plus souvent pour un habitat urbain et se tournent majoritairement vers la location (Kesteloot, 2005).

Ce chapitre aborde plus particulièrement cinq critères du degré d'équipement des ménages : le confort ménager ou l'équipement du logement, les moyens de communications, la qualité du logement (par ex. les problèmes d'humidité) – qui pour la première fois est analysée dans le recensement – le marché du logement (structure de la propriété, loyer, logements meublés) et occupation du logement. Le chapitre se conclut par une typologie élaborée sur la base des divers critères de l'habitation.

2. Confort du logement

Le confort est un des premiers éléments auxquels on pense lorsqu'on cherche à mesurer la qualité du logement. La Direction générale Statistiques et Informations économiques a élaboré un indicateur de confort à partir des données des recensements concernant les équipements de base généralement acceptés (Goossens et al., 1997). Etant donné que l'indicateur devait être actualisé en 2001, de nouvelles variables dérivant du recensement de 2001, ont servi à cette actualisation. Le nouvel indicateur créé, l'indicateur de confort, ne peut évidemment pas s'appliquer à 1991. Les données de 2001 ont permis d'utiliser l'ancien indicateur de confort pour pouvoir faire la comparaison avec les années antérieures. Il y a cependant encore une petite différence entre 1991 et 2001 parce que les deux questionnaires ne sont pas totalement semblables.

Dans ce chapitre, l'ancien indicateur de confort est utilisé parce qu'il permet de faire des comparaisons. On distingue quatre catégories : grand confort, confort moyen, petit confort et sans petit confort. Les logements de «petit confort» disposent au moins de toilettes privées et d'une salle d'eau avec bain et/ou douche. Un logement qui ne répond même pas à ces conditions tombe dans la catégorie «sans petit confort». Les logements de «confort moyen» disposent d'un chauffage central en plus des caractéristiques «petit confort». Lorsqu'un logement dispose, en plus, d'une cuisine séparée d'au moins 4 m² ou d'une cuisine intégrée dans une autre pièce et que le ménage possède en outre une ou plusieurs voitures, on a affaire à la catégorie «grand confort» (Deboosere et Willaert, 2004). En appliquant ces quatre catégories à chaque secteur statistique, on établit une typologie ^[1].

A partir des quatre catégories de confort des logements, sept types de secteurs statistiques se dégagent. On constate que la proportion de logements sans confort est très faible dans les types de secteurs où les logements de grand confort sont prépondérants (types 1 et 2) et inversement (type 7). Le type 1 comprend le nombre le plus élevé de logements confortables. Plus de 90 % des logements dans les secteurs statistiques de type 1 entrent dans la catégorie grand confort (61 %) ou confort moyen (31 %). Le type 1 est le seul dont plus de la moitié des logements dispose d'un grand confort. Le type 2 s'approche de la moyenne bruxelloise avec cependant la différence que le nombre de logements grand confort est surreprésenté (48 %). Le type 4 reflète le mieux la situation moyenne bruxelloise. Entre ces deux types, le type 3 se caractérise par une surreprésentation des logements de confort moyen (64 %). Les secteurs statistiques de types 5, 6 et 7 comptent en moyenne plus de logement sans petit confort avec des valeurs se montant à 21 % pour le type 7.

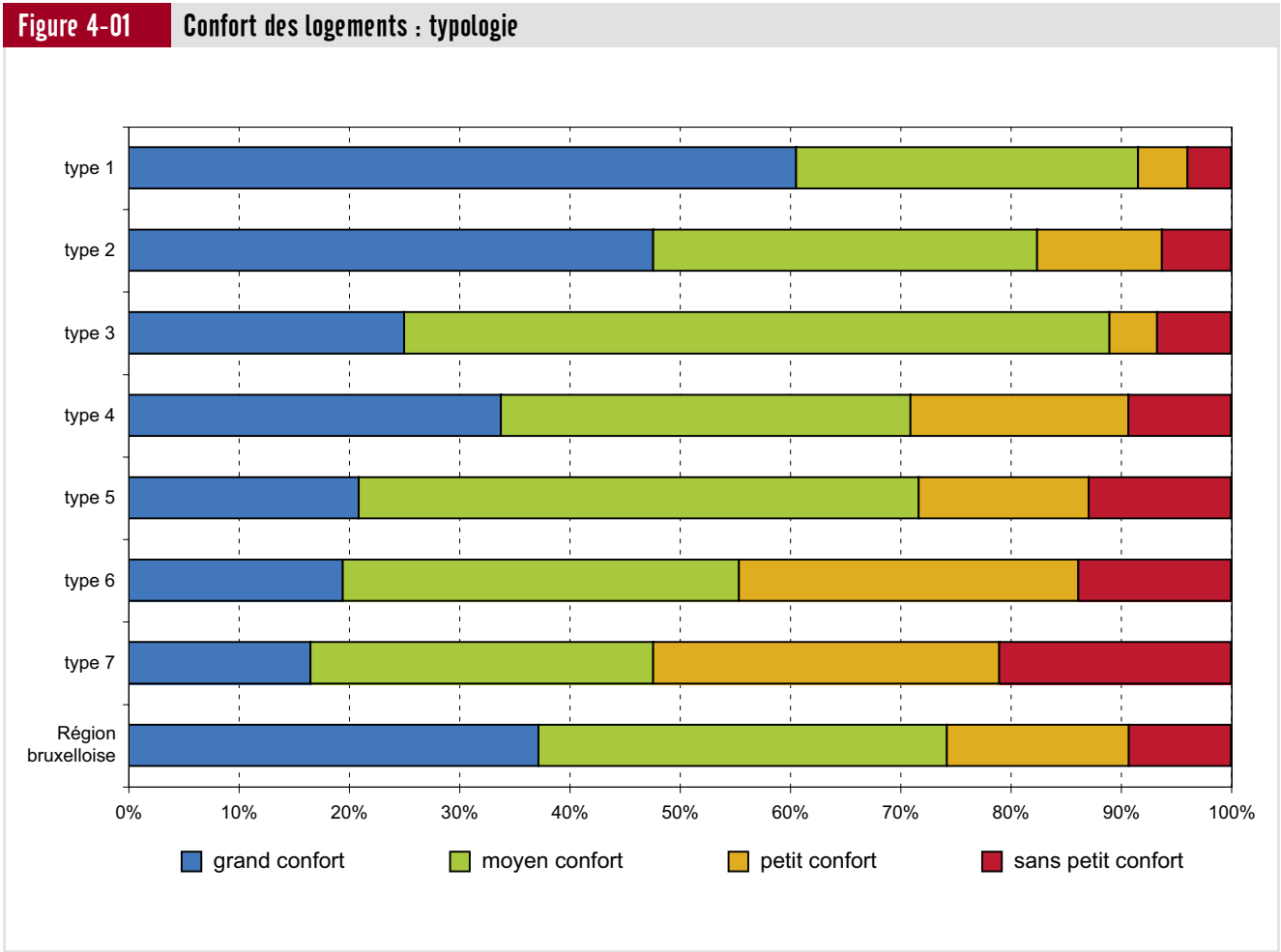
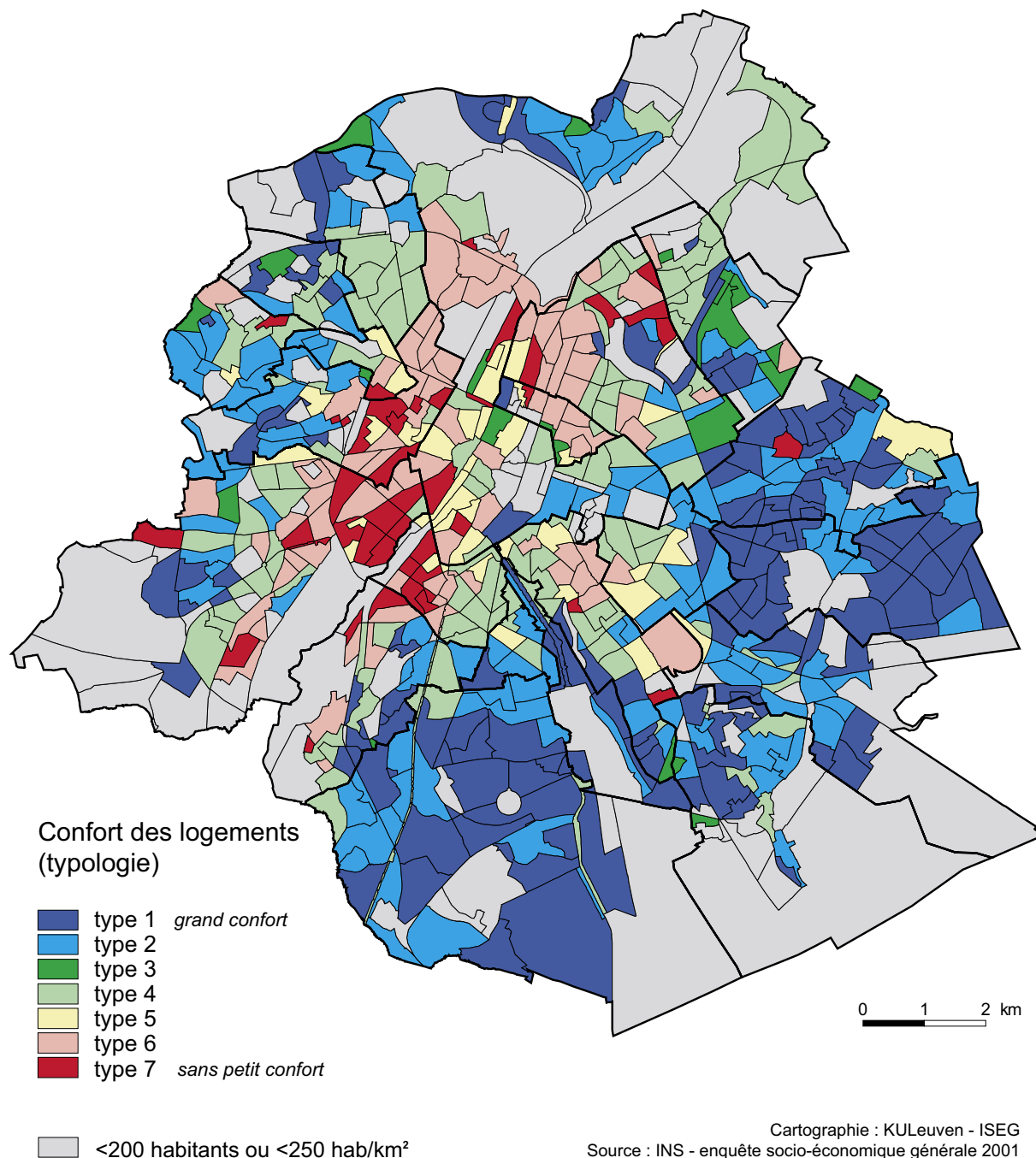


Tableau 4-01 Confort des logements : typologie (distribution en pourcentage)

	grand confort (%)	moyen confort (%)	petit confort (%)	sans petit confort (%)
type 1 : prépondérance forte de grand confort	60,59	30,98	4,50	3,93
type 2 : surreprésentation de grand confort	47,60	34,82	11,31	6,27
type 3 : surreprésentation forte de confort moyen	25,00	63,99	4,30	6,71
type 4 : moyen	33,80	37,13	19,78	9,29
type 5 : mixte avec prépondérance de confort moyen	20,91	50,76	15,42	12,91
type 6 : surreprésentation du petit confort	19,47	35,90	30,79	13,84
type 7 : surreprésentation sans petit confort	16,54	31,08	31,37	21,01
Région bruxelloise	37,20	37,06	16,49	9,26

1 Pour des motifs techniques et en raison de la répartition géographique diffuse des logements «confort moyen», cette catégorie n'entre pas en ligne de compte pour l'élaboration de la typologie. Les valeurs de cette catégorie sont cependant représentées dans la figure 4-01 et le tableau 4-01, puis traitées dans l'interprétation.



La carte 4-01 illustre la répartition géographique des différents types de confort. Les secteurs statistiques qui se composent principalement de logements de grand confort (**types 1 et 2**) sont situés en périphérie de la Région bruxelloise, avec une majorité évidente du type 1 dans le quadrant sud-est. La population de ces secteurs statistiques habite souvent des constructions récentes et a un statut social plutôt élevé. La structure concentrique est coupée au nord et au sud, le long du canal, par des secteurs statistiques où les logements sont de moindre confort. Ces caractéristiques s'expliquent en partie par le fait qu'il s'agit d'anciennes zones d'emploi industriel, surtout à Forest et à Anderlecht. **Les types 3 et 4**, indiquant plutôt une situation moyenne, se présentent à la bordure intérieure de la zone précitée.

Les secteurs statistiques où les logements de petit confort ou sans petit confort (**types 6 et 7**) sont prédominants constituent une zone presque ininterrompue où l'on reconnaît l'habitat ouvrier du 19ème siècle, avec l'échappée le long de la partie sud du canal, à Forest et à Anderlecht.

Ce modèle pratiquement concentrique, avec un contraste social entre les secteurs statistiques populaires à l'ouest et les secteurs statistiques bourgeois à l'est (Kesteloot, 1999), est interrompu çà et là. Trois secteurs statistiques du centre appartiennent également au type 1 à la suite de réhabilitations plus ou moins récentes : les tours Brusilia à Schaerbeek, la Porte d'Anvers (quartier Manhattan) à Saint-Josse-ten-Noode et le Grand Sablon à Bruxelles.

La plupart des secteurs statistiques à logements mieux équipés dans le centre et moins bien équipés en périphérie relèvent en fait de logements sociaux. A la périphérie, il s'agit souvent de cités-jardins offrant très peu de confort parce qu'elles n'ont pas encore été réhabilitées (La Roue et Bon Air à Anderlecht ou Gibet à Evere). Dans le centre, on rencontre majoritairement des immeubles à étages érigés dans le cadre de la lutte contre les taudis après 1953. Les campus ULB-VUB et UCL s'inscrivent également dans cette catégorie en raison du confort peu élevé des logements d'étudiants.

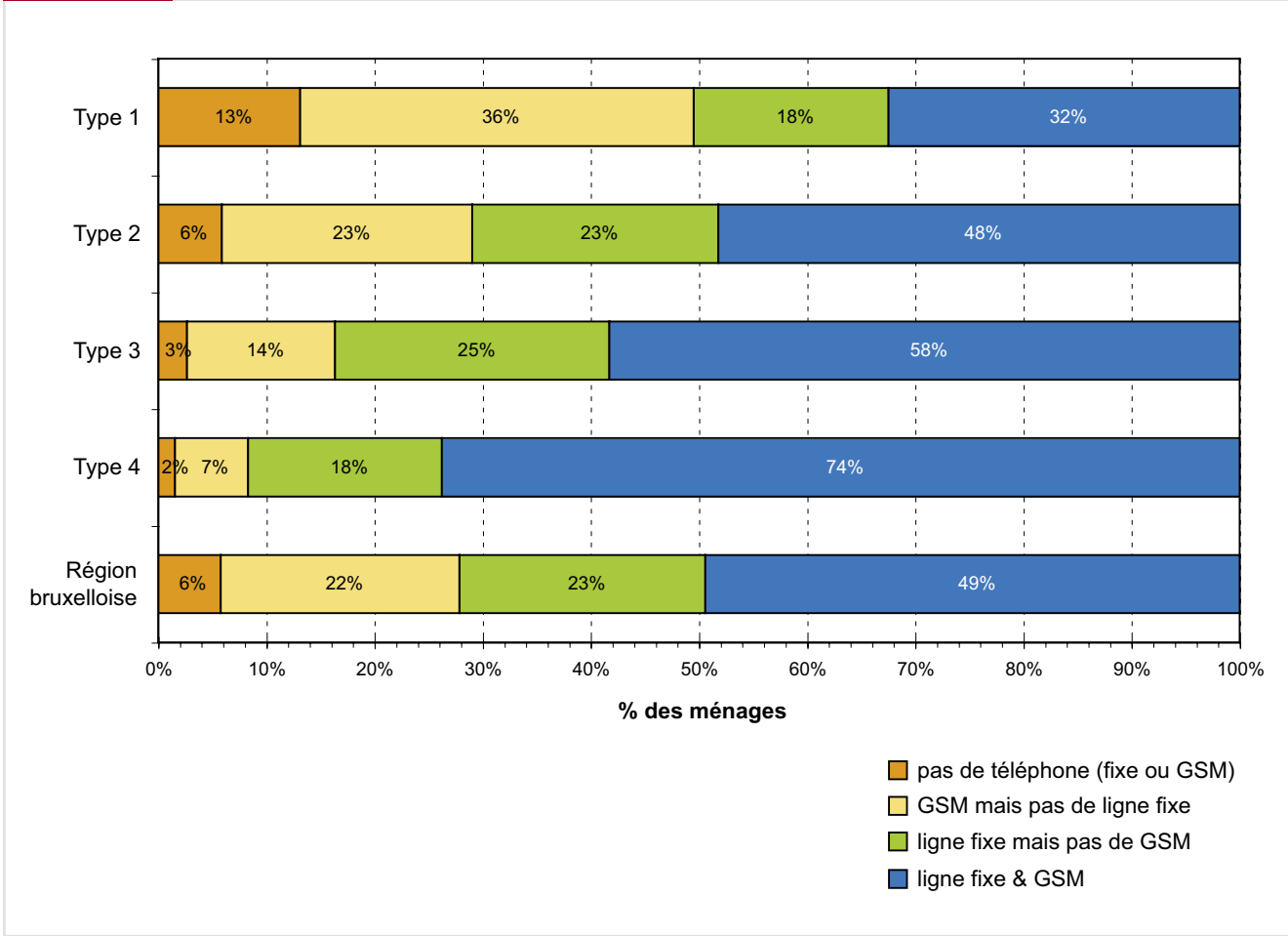
3. Présence de moyens de communication

L'accès aux moyens de communication modernes peut être considéré comme un élément de confort. C'est aussi un outil pour s'informer puisque l'information est de plus en plus souvent diffusée par voie électronique. Mais au-delà de ces deux fonctions, l'accès aux moyens de communication devient de plus en plus une nécessité si l'on cherche à s'intégrer à la société de l'information et à y participer. Les applications d'e-gouvernement ne sont qu'un exemple. Or, une partie de ces moyens de communications est liée au logement, tel que le téléphone fixe et dans une moindre mesure l'accès à Internet. Ainsi, il paraît justifié d'examiner ces équipements dans le cadre des caractéristiques du logement.

Le recensement permet de comptabiliser le nombre et le type d'équipement téléphonique des ménages, en ce compris les diverses combinaisons entre GSM et ligne fixe. Une typologie de ces combinaisons a été élaborée à l'échelle des secteurs statistiques : proportion des ménages équipés de téléphone fixe et de GSM, de téléphone fixe mais pas de GSM, de GSM mais pas de téléphone fixe, sans oublier les ménages ne disposant d'aucun type de téléphone. Les secteurs statistiques, caractérisés en fonction de la proportion de ces combinaisons, ont été regroupés en 4 profils-types (figure 4-02).

Le premier type couvre essentiellement la première couronne nord et ouest (le croissant pauvre) et est caractérisé par une forte proportion de ménages peu équipés en téléphone fixe. Dans cet espace, en 2001, 36 % des ménages ne possédaient qu'un GSM et pas de téléphone fixe. Remarquons que 13 % des ménages de cette zone n'ont aucun téléphone... Donc près de 50 % de ménages ne disposaient pas d'une ligne fixe dans ces secteurs statistiques. Le GSM combiné aux «phone-shops» y constitue clairement une stratégie de minimisation des coûts liés à la téléphonie. Ce n'est toutefois pas sans poser des problèmes, notamment pour les recherches de type sociologique faisant appel aux enquêtes téléphoniques, ou l'échantillon est souvent tiré de l'annuaire.

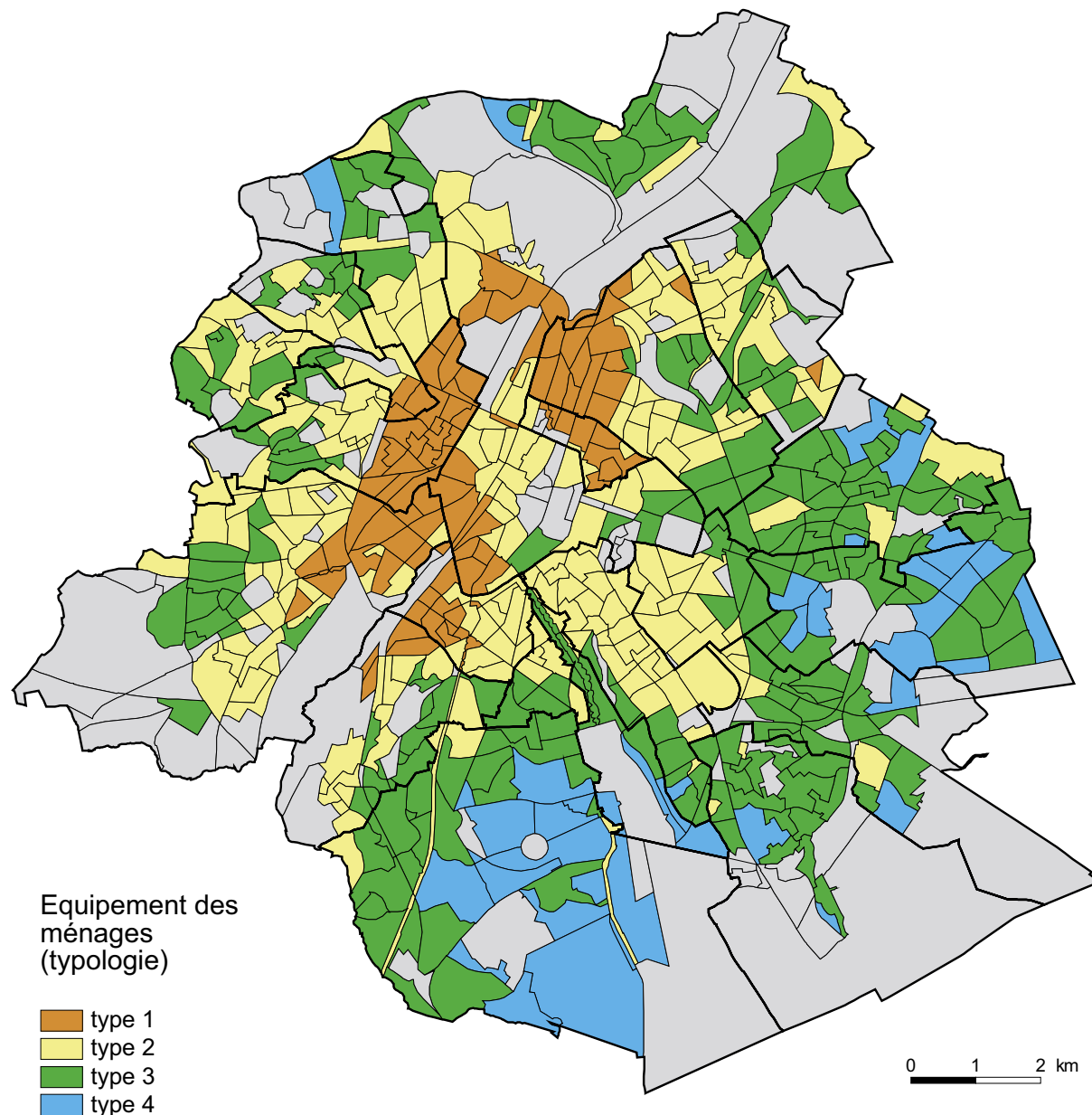
Figure 4-02 Equipement téléphonique des ménages : typologie



Les secteurs statistiques du **type 2** ont un équipement proche du profil moyen bruxellois. Ils se rencontrent d'une part, dans les marges ouest du «croissant pauvre» en seconde couronne (ainsi que le nord d'Evere et de Schaerbeek) et, d'autre part, dans la première couronne sud-est. Ces deux zones renferment en fait deux logiques différentes : les ménages de l'ouest sont constitués de gens aux revenus moyens ou faibles développant des logiques de minimisation des coûts à caractère permanent. Les secteurs statistiques de la première couronne sud-est se composent davantage de ménages en voie d'émancipation et d'ascension sociale, souvent constitués d'une ou de 2 personnes en début de vie active. Le caractère instable du rapport au logement s'y combine à un effet de structure démographique pour générer un profil d'équipement encore caractérisé par une relative faiblesse de lignes fixes.

Les types 3 et 4 sont associés à un équipement téléphonique important et diversifié, essentiellement localisé dans le quadrant sud-est. Près de 84 % des ménages ont un accès à une ligne fixe dans le type 3.

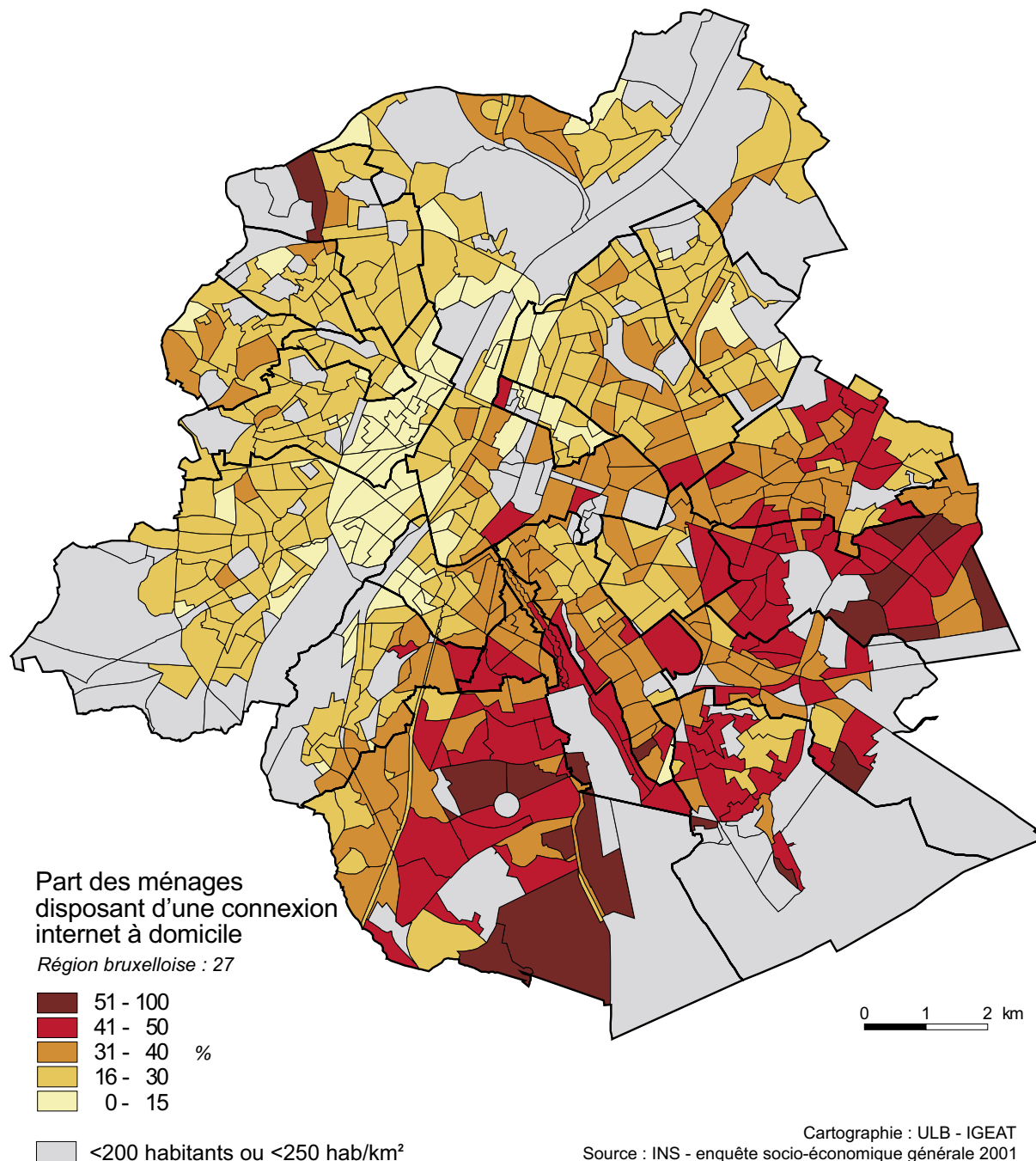
Le type 4 s'en distingue par une proportion des ménages ayant seulement une ligne fixe plus faible que dans le groupe précédent. Les ménages y sont très bien équipés : 74 % ont le téléphone et au moins un GSM; les ménages n'ayant pas de ligne fixe sont minoritaires (8 %).



<200 habitants ou <250 hab/km²

Cartographie : ULB - IGEAT
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001





En 2001, 27 % des ménages bruxellois avaient un accès à internet (28 % pour la Belgique, 31 % en Flandre et 22 % en Wallonie). Depuis cette date, cette proportion a augmenté mais il est fort probable que les contrastes spatiaux restent d'actualité. La géographie de l'accès à internet est très proche de la géographie de l'accès au téléphone fixe, ce qui se comprend vu la nécessité technique de disposer d'une ligne fixe (ou a défaut, d'un raccordement à la télédistribution). Les variations spatiales du taux d'équipement pour l'accès à Internet dessinent une géographie assez classique, opposant l'ouest de la Région bruxelloise (en particulier la première couronne) ayant des niveaux de connexion bas, inférieurs au niveau moyen belge, au quadrant sud-est (en particulier la seconde couronne) ayant des niveaux d'accès élevés.

Malgré la démocratisation des nouveaux moyens de communication, on constate donc clairement que l'équipement de ces biens au niveau du secteur statistique reste fortement corrélé aux ressources de ses habitants : les secteurs statistiques les plus pauvres se caractérisent par un faible accès à Internet avec un plus faible équipement en téléphone, il s'agit souvent du téléphone portable s'il est présent. Dans le quadrant sud-est plus aisé, on observe des taux d'accès à Internet élevés ainsi que de très bons équipements en téléphone, la plupart des ménages disposant d'une ligne fixe et d'au moins un GSM. Les zones intermédiaires de la seconde couronne ouest et de la première couronne ont un profil moyen en équipement téléphonique, mais la partie est (Ixelles) a des taux d'accès à Internet plus élevés, probablement en raison de la jeunesse relative de la population.

4. Qualité des logements

Dans le recensement de 2001, la question de la qualité du logement a été abordée pour la première fois. Il était demandé aux ménages d'évaluer l'état de six éléments de leur logement : les murs intérieurs et extérieurs, l'installation électrique, les châssis, le toit et les gouttières. En plus de la variable confort, cette question procurait des indications complémentaires sur la qualité des logements. A cet effet, trois variables de synthèse ont été élaborées. La première variable donne des renseignements sur la qualité intérieure du logement, la deuxième sur l'extérieur et la troisième porte l'accent sur les problèmes d'humidité.

En l'absence de données objectives, la prudence s'impose quant à l'interprétation des résultats. La notion d'état d'un logement varie fortement d'une personne à l'autre et dépend éventuellement du type d'occupation des lieux (locataire ou propriétaire) ou encore du milieu socioculturel. On suppose ainsi que, en général, les locataires jugent leur logement en moins bon état que les propriétaires (les propriétaires se considérant habituellement comme responsables de leur logement, ils ont tendance à le déclarer en bon état) (Vanneste et al., 2005). Cette tendance est encore plus marquée dans les habitations sociales. Les sociétés de logements sociaux sont souvent considérées comme des institutions publiques et, dans ce cas, les manquements sont pris plus au sérieux que leurs équivalents dans le secteur privé.

En outre, le fait qu'il y ait un grand nombre d'appartements dans la Région bruxelloise a pour conséquence que l'état des toitures et des gouttières n'est pas toujours correctement évalué parce que les défauts éventuels ne sont pas bien visibles.

Variables de synthèse relatives à la qualité intérieure et extérieure des logements

Les interrelations entre les proportions de chaque réponse possible (bon état, petites réparations à faire, grandes réparations nécessaires) ont été étudiées pour les six éléments sur la base d'une analyse en composantes principales (ACP) avec rotation Varimax. Ce travail a produit deux variables de synthèse qui classent les secteurs statistiques le mieux possible en fonction respectivement de l'état intérieur et extérieur des logements^[2].

Le tableau 4-02 indique l'incidence de chacun de ces six éléments du logement sur les facteurs (les variables de synthèse).

² Les composantes retenues donnent ensemble 72 % de l'information totale dérivant des variables d'origine. Dans le tableau 4-02, la valeur zéro correspond à la moyenne de l'état des logements dans tous les secteurs statistiques. +1 et -1 correspondent à un écart standard dans le sens positif et négatif.

Tableau 4-02Qualité des logements : scores de l'ACP			
Variable	État de la variable concernée	Score pour la 1ère composante	Score pour la 2ème composante
Installation électrique	En bon état	0,88	0,24
	Nécessite de grosses réparations	-0,65	-0,47
Châssis	En bon état	0,86	0,25
	Nécessitent de grosses réparations	-0,83	-0,27
Murs intérieurs	En bon état	0,70	0,42
	Nécessitent de grosses réparations	-0,57	-0,57
Murs extérieurs	En bon état	0,54	0,56
	Nécessitent de grosses réparations	-0,34	-0,79
Gouttières	En bon état	0,56	0,52
	Nécessitent de grosses réparations	-0,33	-0,86
Toit	En bon état	0,23	0,78
	Nécessite de grosses réparations	-0,29	-0,89

Tableau 4-03Qualités intérieures et extérieures des logements : typologie				
4-03aÉtat de l'intérieur				
Caractéristiques des classes	score factor 1 de l'ACP	Installation électrique (% en bon état)	Châssis (% en bon état)	Murs intérieurs (% en bon état)
Très bon état	0,78 à 1,68	86,58	82,71	83,41
Bon état	0,31 à 0,78	81,03	75,38	78,46
Etat plutôt bon	0 à 0,31	76,25	70,41	74,27
Etat plutôt mauvais	-0,40 à 0	71,96	65,93	69,71
Mauvais état	-0,85 à -0,40	68,59	60,79	65,89
Très mauvais état	-2,76 à -0,85	62,75	49,71	59,55
Région bruxelloise		74,91	68,45	72,24
4-03bEtat de l'extérieur				
Caractéristiques des classes	score factor 2 de l'ACP	Toit (% en mauvais état)	Gouttières (% en mauvais état)	Murs extérieurs (% en mauvais état)
Très bon état	1,13 à 0,47	2,83	3,19	3,33
Bon état	0,47 à 0,27	3,73	4,26	4,32
Etat plutôt bon	0,27 à 0	5,11	5,54	5,50
Etat plutôt mauvais	0 à -0,27	6,65	7,46	7,46
Mauvais état	-0,21 à -0,47	8,17	8,56	8,20
Très mauvais état	-0,47 à -1,79	10,84	11,30	12,72
Région bruxelloise		6,31	6,82	6,75

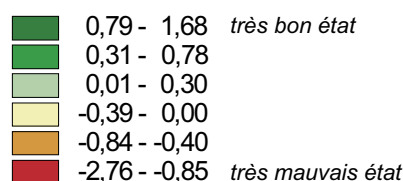
La première composante représente surtout l'état de l'installation électrique, des châssis et des murs intérieurs. La seconde représente la nécessité de faire de grosses réparations du toit, des gouttières et des murs extérieurs. L'ACP indique par secteur statistique un score pour chaque variable de synthèse. Ces scores permettent d'établir une typologie des secteurs statistiques. L'état d'un logement est d'autant moins bon que le score est négatif. Sur la base des scores de la première variable de synthèse, les secteurs statistiques sont classés en six types. Le tableau 4-03a montre le score de chaque type ainsi que le nombre moyen par type de logement ayant

une bonne installation électrique, des châssis et des murs intérieurs en bon état. Le tableau 4-03b donne un résumé de la seconde variable de synthèse.

La représentation géographique de ces résultats (carte 4-04) renvoie une fois de plus à la structure concentrique de la Région bruxelloise, plus marquée dans le cas de l'état intérieur des logements. Toute la ceinture du 19ème siècle est en moins bon état en raison de l'ancienneté des habitations. Le problème est cependant moins sensible dans les secteurs statistiques bourgeois de la partie Est de la ceinture. La situation est également meilleure là

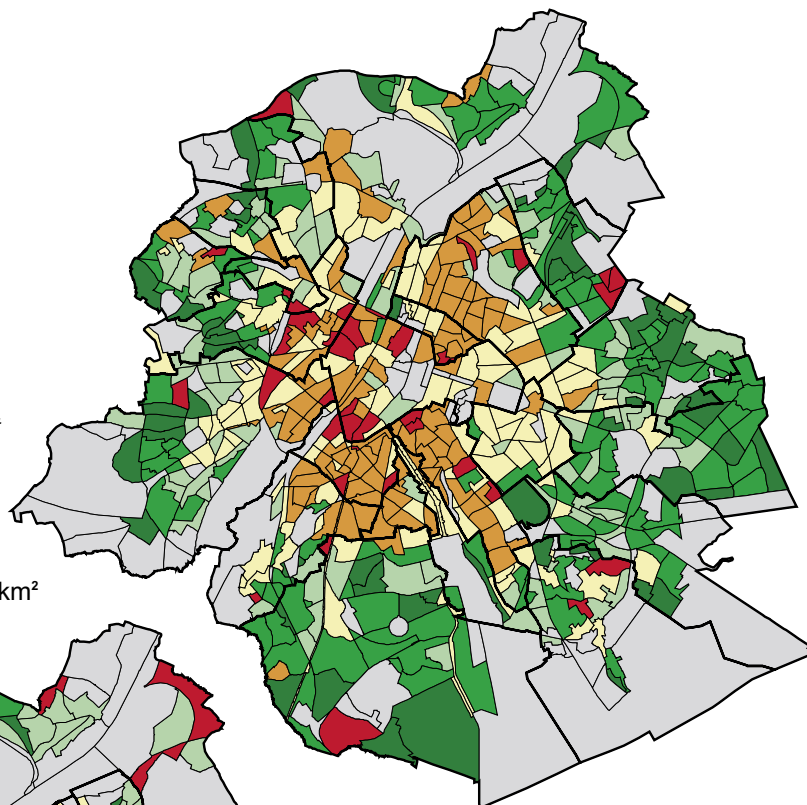
Etat intérieur

Indication état intérieur*



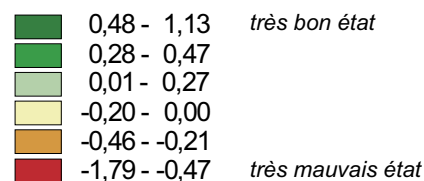
(*) score 1ère composante ACP

 <200 habitants ou <250 hab/km²



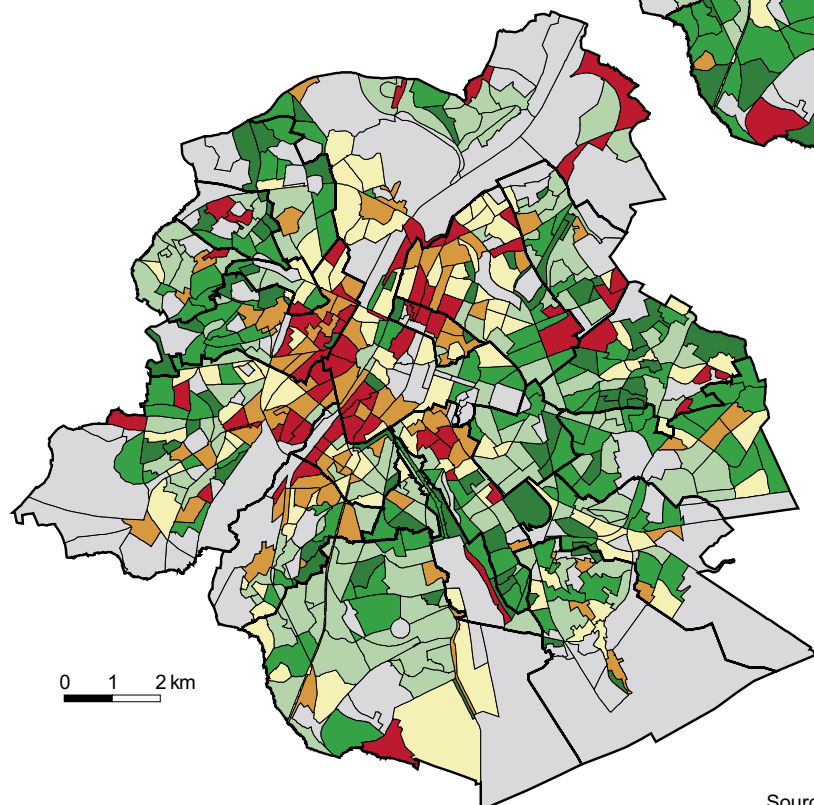
Etat extérieur

Indication état extérieur*



(*) score 2de composante ACP

 <200 habitants ou <250 hab/km²



Cartographie : KULeuven - ISEG
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

où il y a eu des réhabilitations ou des rénovations par le secteur privé ou les sociétés de logements sociaux. En périphérie par contre, le mauvais état est essentiellement dû au manque d'entretien dans les secteurs statistiques de logements sociaux. Il s'agit à la fois d'anciennes cités-jardins comme Melkriek et Homborch à Uccle, Terdelt à Schaerbeek, Ieder zijn Huis à Evere et Le Logis-Floréal à Watermael-Boitsfort que des quartiers d'immeubles à étages comme Peterbos à Anderlecht, Cité-Modèle à Laeken, Kersenhoeck à Neder-over-Heembeek ou Gibet à Evere. Dans quelques cas, il s'agit de vieux villages (cœur ou parties de celui-ci) comme à Woluwé-Saint-Pierre, Watermael-Boitsfort, Forest et Anderlecht.

L'état extérieur des logements est généralement moins bon dans les secteurs statistiques ouvriers du 19ème siècle, y compris dans les anciens secteurs statistiques ouvriers le long du Maelbeek à Ixelles et de la percée sud à Forest et à Anderlecht. Par ailleurs, la distribution spatiale est nettement plus fragmentée; ce qui est sans doute lié au fait qu'on se base sur une évaluation difficile des éléments relatifs au logement. On retrouve ici encore toutefois des secteurs statistiques de logements sociaux, mais pas systématiquement les mêmes que sur la carte précédente (par exemple Constellations à Woluwé-Saint-Lambert, Ieder zijn Huis à Evere, Peterbos et Bon Air à Anderlecht et Villas à Ganshoren).

La comparaison entre les deux cartes met en évidence que, dans certains secteurs statistiques, l'évaluation de la l'état intérieur des logements ne concorde pas avec celle de l'extérieur des logements. C'est le cas, par exemple, des secteurs statistiques du sud d'Ixelles (environs de l'avenue Louise, bois de la Cambre). Ces secteurs statistiques présentent d'assez mauvais résultats en ce qui concerne l'état intérieur des logements mais de bons voire de très bons résultats pour l'extérieur. La typologie proposée dans la monographie du logement basée sur les données du recensement de 1991, classe ces secteurs statistiques dans le groupe des «quartiers caractérisés par un mélange d'appartements et d'habitations unifamiliales, habitations d'entre les deux guerres, situées dans une zone concentrique intermédiaire entre le centre historique et la périphérie résidentielle» (Goossens et al., 1997). On peut supposer qu'on y trouve de nombreuses maisons de maître dont le gros-œuvre général est encore bien entretenu mais dont le confort intérieur est défectueux et où seules les travaux de première urgence ont été réalisés (par ex. l'amélioration de l'installation électrique). Ces secteurs statistiques sont surtout habités par des jeunes célibataires ayant une grande mobilité résidentielle et qui cherchent à louer dans le privé. Le fait que la location se fasse souvent sur le court ou sur le moyen terme ne pousse pas les habitants à entreprendre ces rénovations. En conséquence, ces habitations présentent actuellement un intéressant potentiel pour la rénovation d'une part, mais d'autre part font aussi l'objet de spéculations sur le marché des immeubles commerciaux comme sur celui du résidentiel (Goossens et al., 1997).

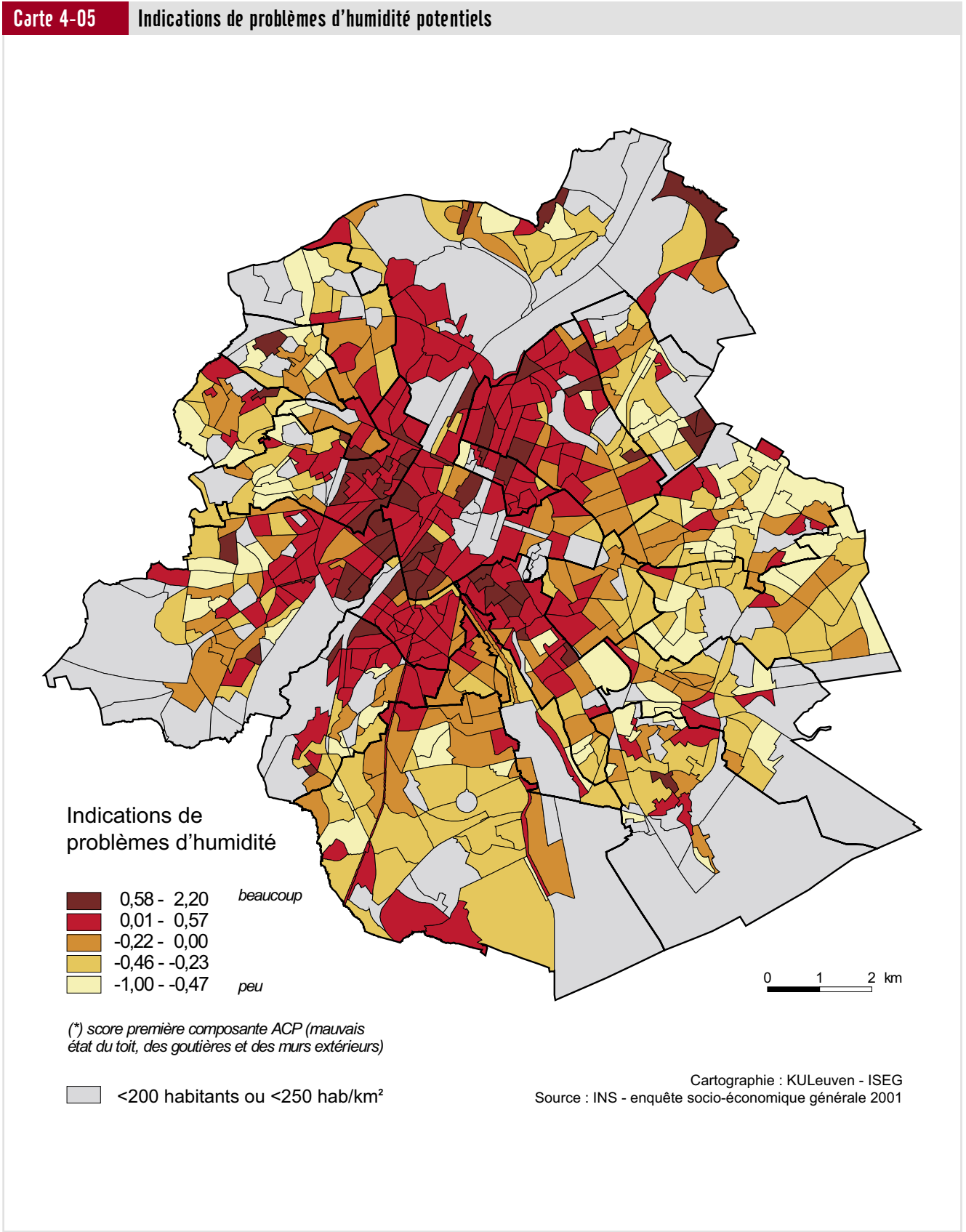
Variables de synthèse relatives aux problèmes d’humidité

L’humidité est une des caractéristiques d’un logement susceptible d’avoir une forte incidence sur la santé de ses habitants. Dès lors, il semble utile, au départ des informations disponibles, de repérer les variables qui s’y rapportent et de synthétiser les renseignements qu’elles fournissent. Une analyse en composantes principales (sans rotation) a été utilisée pour classer les différents secteurs statistiques en fonction de l’état du toit, des gouttières et des murs extérieurs des logements^[3]. Les données disponibles ne permettent qu’une appréciation approximative des problèmes d’humidité. Les secteurs statistiques à score élevé présentent par conséquent plus de risques d’humidité; mais ces risques ne sont pas forcément présents partout.

La carte 4-05 montre que c’est dans le centre historique de la ville que les problèmes d’humidité ont le plus de chances de survenir, dans la ceinture du 19ème siècle, la zone du canal et certaines cités-jardins sociales (Foyer Forestois Madelon, Bon Air et Peterbos à Anderlecht, Villas à Ganshoren, Cité Modèle à Bruxelles, Mariëndaal à Neder-over-Heembeek, Ieder zijn Huis à Evere, Constellations à Woluwé-Saint-Lambert et Logis à Watermael-Boitsfort). Les voies de pénétration comme la chaussée de Waterloo et l’avenue Louise au sud, ont un score moins bon que leurs environs. En général, les secteurs statistiques de la périphérie ont moins de risques d’humidité que ceux du centre.

³ A cet effet, une première composante est attribuée à une ACP sans rotation. C’est la synthèse du nombre de logements exigeant de grandes réparations au toit, aux gouttières et aux murs extérieurs. La variable de synthèse (composante) représente 86 % de l’information totale des trois variables d’origine.

Tableau 4-04 Indications de problèmes d’humidité potentiels : résultats de l’ACP		
Variable		score
Toit :	nécessite de grosses réparations	0,95
Gouttières :	nécessitent de grosses réparations	0,94
Murs extérieurs :	nécessitent de grosses réparations	0,90



5. Marché du logement

Structure de la propriété

La structure de la propriété des habitations est assez déterminante de l'état et de la répartition géographique des logements, surtout si on les associe aux indicateurs de confort et de qualité ci-dessus. Les logements en location et ceux d'occupants propriétaires ne sont pas répartis de manière homogène dans la ville. L'accès aux logements sociaux est soumis à des conditions de revenus qui influencent la répartition de la population remplissant ces conditions^[4].

Ceux qui optent pour l'acquisition d'un logement peuvent avoir des difficultés à faire face à la charge de remboursement et bien des logements occupés par leur propriétaire ne sont pas adaptés à la taille du ménage. En outre, le bien acheté peut présenter des défaillances importantes auxquelles le propriétaire ne peut pas remédier, par manque de ressources financières.

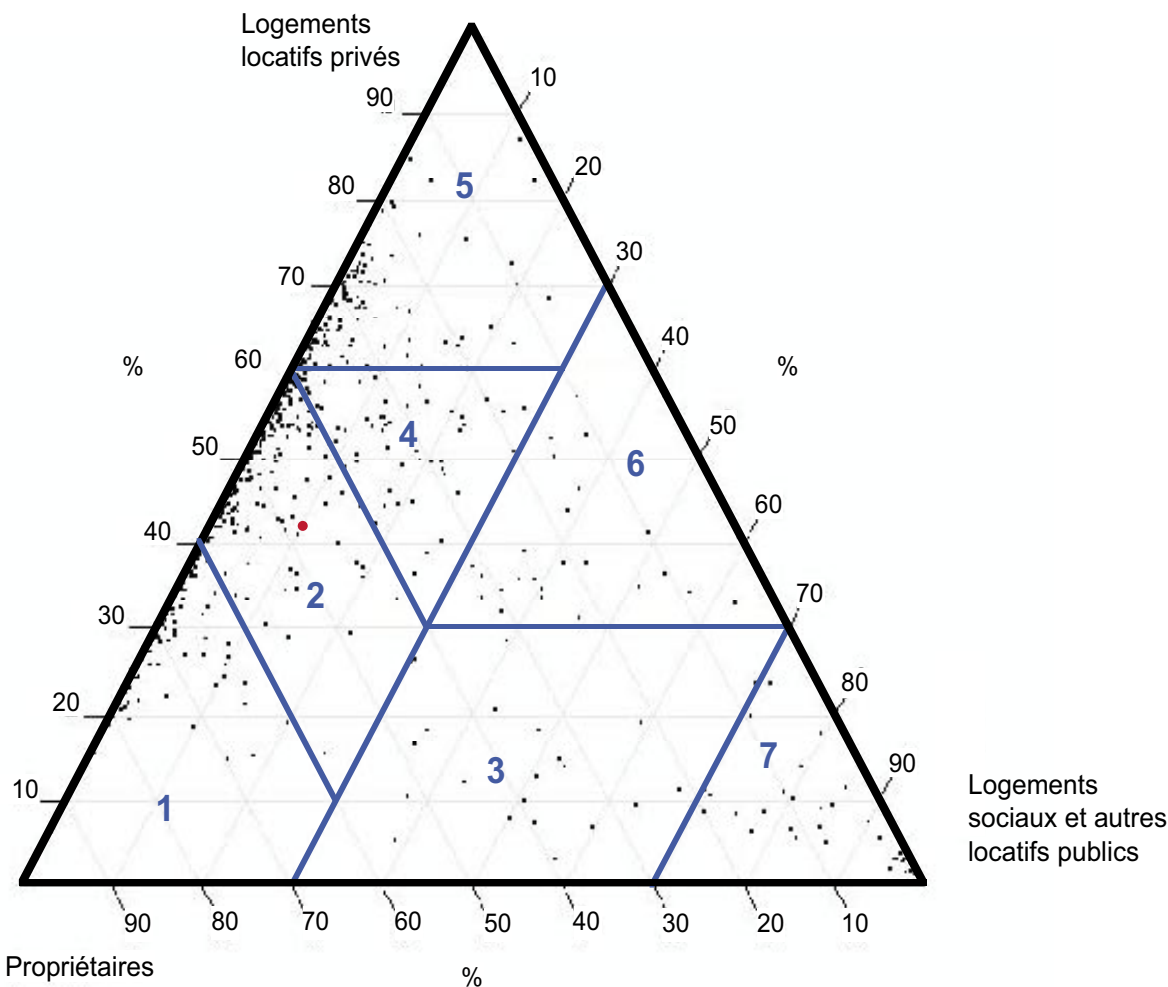
A l'autre bout, on trouve une partie du secteur locatif qui n'est accessible qu'aux ménages à revenus élevés. Il s'agit surtout de fonctionnaires internationaux qui, en raison de leur grande mobilité géographique hors de leur pays d'origine, s'adressent au marché locatif pour se loger (Pannecoucke et De Decker, 2005).

La propriété reste difficilement accessible aux ménages ayant un pouvoir d'achat limité et la majorité d'entre eux se rabattent sur des logements en location relativement bon marché mais souvent de qualité médiocre. Ils se singularisent par une grande mobilité résidentielle qui fait obstacle à l'instauration de réseaux de sociabilité durables. Les secteurs statistiques de logements sociaux de meilleure qualité font exception; la stabilité résidentielle y est plus forte grâce au rapport coût de loyer/qualité de logement favorable.

La structure de la propriété de la Région bruxelloise est représentée par un diagramme triangulaire (figure 4-03) où les logements occupés par les propriétaires, les logements locatifs privés et les logements sociaux et autres locatifs publics se situent les uns par rapport aux autres. Les données proviennent du recensement 2001 mais doivent être considérées avec toute la prudence nécessaire pour ce qui est de la distinction entre les secteurs locatifs privés et publics. Il ressort de la confrontation avec le parc immobilier d'habitations des sociétés de logements sociaux que certains locataires sociaux ont indiqué une situation de location privée et à l'inverse, que certains locataires privés, peut-être en raison du loyer, ont mentionné leur logement comme habitation sociale.

⁴ L'annexe 3 reprend les conditions d'accès et les titres de priorité dans les logements sociaux.

Figure 4-03 Structure de la propriété par secteur statistique



Chaque point du diagramme représente un secteur statistique. Le point rouge indique la moyenne pour la Région bruxelloise : 42 % de propriétaires, 47 % de logements locatifs privés et 11 % de logements sociaux et autres locatifs publics.

Ce diagramme conduit à distinguer sept types où les trois types de propriété apparaissent chaque fois dans un rapport différent. Les types sont classés par ordre décroissant du nombre de logements occupés par le propriétaire (figure 4-03). Le premier type englobe les secteurs statistiques où les occupants propriétaires dépassent 60 %, mais avec moins de 30 % de logements sociaux et autres locatifs publics et moins de 40 % de logements privés en location. Cette dernière catégorie est la plus représentée dans le type 5 où plus de 60 % des logements relèvent du secteur privé locatif. Comme dans les secteurs statistiques de type 1, le nombre de logements sociaux et autres locatifs publics y est inférieur

à 30 % tandis que le nombre des logements occupés par le propriétaire varie de 0 % à 40 %. Les secteurs statistiques à forte proportion de logements sociaux et d'autres locatifs publics (supérieure à 70 %) font partie du type 7. Dans ce type, la proportion des logements locatifs privés et occupés par le propriétaire est inférieure à 30 %.

La description des autres types se base sur les valeurs moyennes de chaque variable dans chaque type et non sur les valeurs limites entre les diverses catégories (comme dans l'alinéa précédent). La composition des types et les valeurs moyennes par variable et par type apparaissent à la figure 4-04 et au tableau 4-05.

Le type 4 correspond le plus étroitement avec la structure moyenne bruxelloise du marché. Le type 2 s'en écarte par une légère surreprésentation des logements occupés par le propriétaire (49 %) et des logements locatifs privés (48 %). Dans le type 1 seulement, la part des logements occupés par le propriétaire est plus élevée (près de 70 %). Dans les autres types, la part des logements locatifs est prépondérante. Dans les types 6, 3 et surtout 7, la part des habitations sociales et autres locatifs publics est nettement plus importante (respectivement 41 %, 49 % et 87 %). Le type 5 correspond à une dominante du secteur locatif privé avec deux tiers du parc des logements.

Pour pouvoir distinguer la catégorie «logements sociaux» et «autres locatifs publics», il est utile de consulter en parallèle la carte 4-07 à l'intérieur du rabat en début de l'Atlas (Capacité et période de construction du logement social) et la carte 4-06.

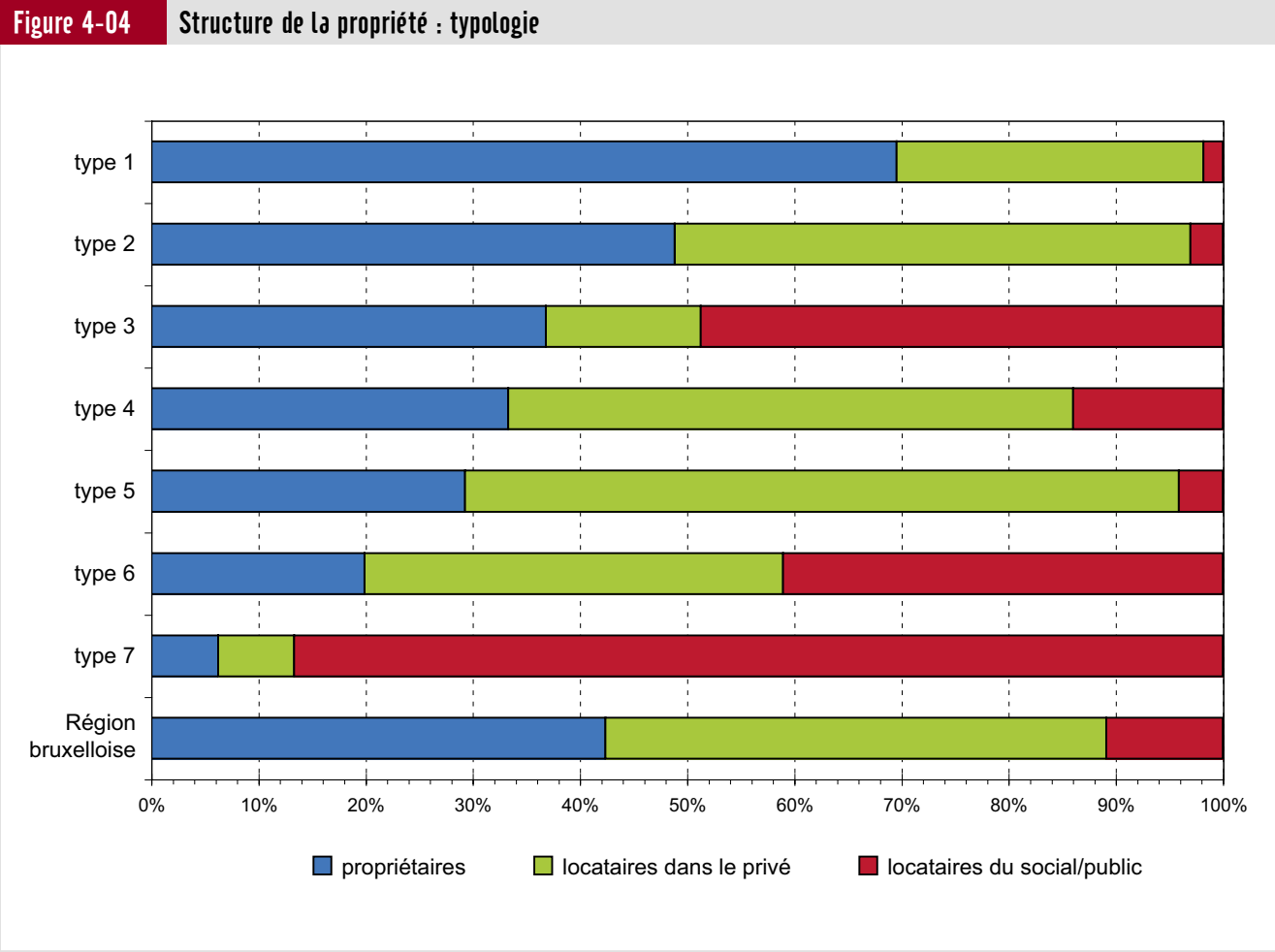
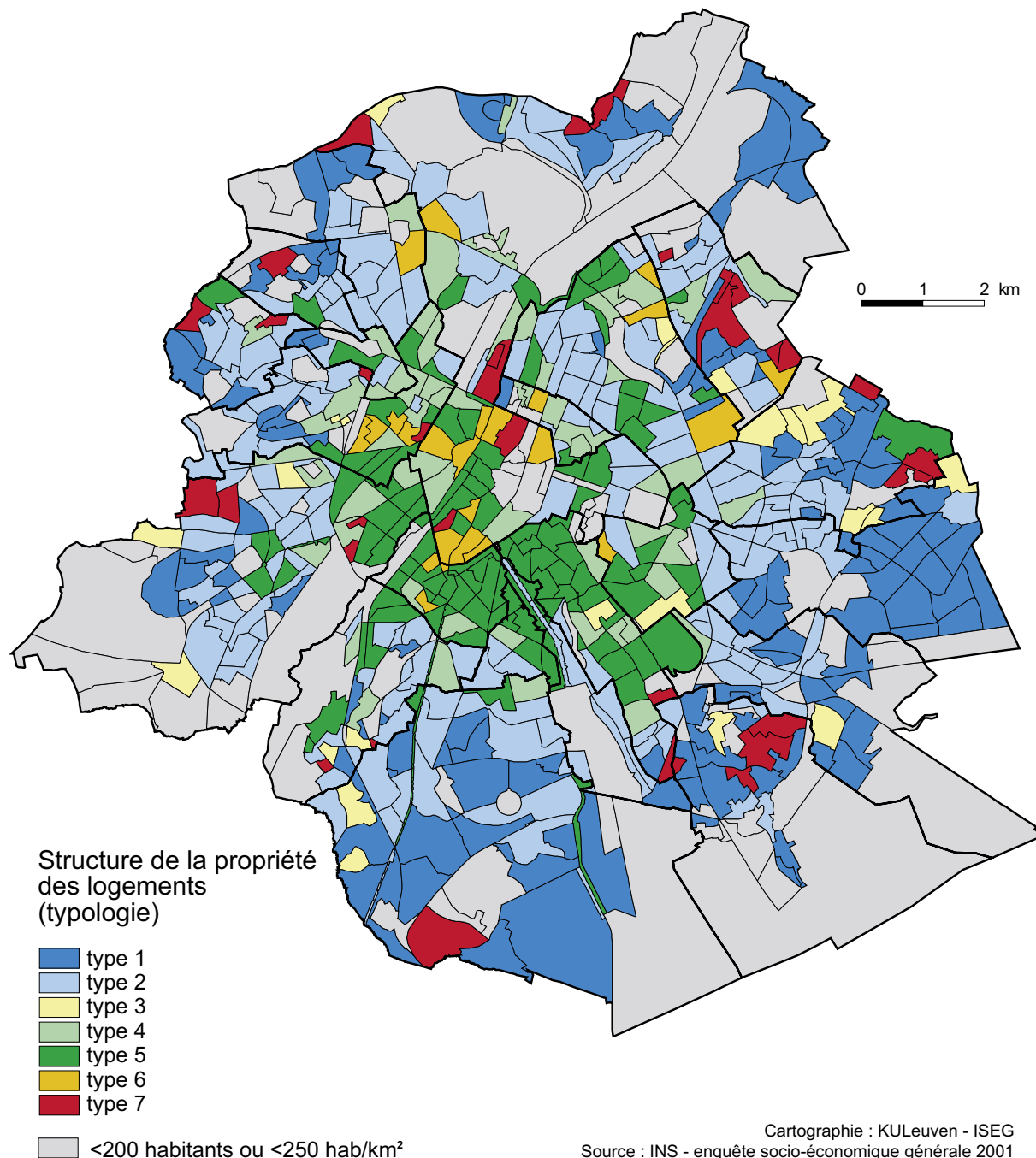


Tableau 4-05 Structure de la propriété : typologie (distribution en pourcentage)

	Propriétaires (%)	Logements locatifs privés (%)	Logements sociaux et d'autres locatifs publics (%)
type 1 : prépondérance forte des propriétaires	69,55	28,64	1,81
type 2 : mixte : propriétaires et logements locatifs privés	48,86	48,13	3,01
type 3 : mixte : logements sociaux et d'autres locatifs publics et propriétaires	36,83	14,45	48,72
type 4 : moyen	33,32	52,72	13,96
type 5 : prépondérance forte des logements locatifs privés	29,28	66,61	4,10
type 6 : mixte : logements sociaux et d'autres locatifs publics et logements locatifs privés	19,92	39,04	41,05
type 7 : prépondérance forte de logements sociaux et d'autres locatifs publics	6,24	7,11	86,65
Région bruxelloise	42,39	46,75	10,86



En périphérie par contre, les logements occupés par le propriétaire de **type 1** sont majoritaires; ils ont été construits à partir du début des années 1950 et dans certains secteurs statistiques jusque dans les années 1970 dans le contexte de l'accès à la propriété et de la suburbanisation. Les secteurs statistiques de logements sociaux (**type 7**) sont présents tant en périphérie que dans le centre. La plupart des secteurs statistiques sociaux en périphérie sont des cités-jardins construites entre les deux guerres ou dans l'immédiat après-guerre sur des terrains bon marché alors bien en dehors de la ville. Dans le centre, les secteurs statistiques de logements sociaux sont essentiellement constitués d'immeubles à étages construits dans la foulée de la loi de 1953 sur la lutte contre les taudis (Vandermotten et Jorissen, 1986). La forte densité de population correspondant à ces immeubles à étages autorise la construction sur des terrains plus chers puisque leur prix est réparti sur un plus grand nombre d'appartements. Il existe quelques réalisations d'immeubles à étages en périphérie datant pour la plupart des années 1970, comme par exemple Ieder zijn Huis à Evere, Kersenhoeck à Neder-over-Heembeek, la Cité Modèle à Laeken, Villas à Ganshoren et Peterbos à Anderlecht.

Ces secteurs statistiques sont aujourd'hui moins prisés et sont potentiellement porteurs de problèmes sociaux. Les secteurs statistiques de logements sociaux où, au cours des années, assez bien de logements ont été vendus de sorte qu'ils sont tombés dans le secteur privé, soit comme logements occupés par le propriétaire soit comme logements locatifs, sont représentés dans cette typologie en deux catégories distinctes.

Dans la zone intermédiaire entre les logements locatifs (types 4 et 5) et les habitations occupées par le propriétaire à la périphérie (type 1), il existe une combinaison des deux catégories répertoriée sous le **type 2**. A Schaerbeek, ce type couvre les secteurs statistiques ouvriers du 19ème siècle. On y trouve le phénomène de *l'achat d'urgence*, surtout pratiqué par les Turcs à partir de la moitié des années 1980 pour rester dans leurs quartiers. En acquérant les vieilles maisons locatives mal entretenues, ils sont parvenus à neutraliser l'effet de l'augmentation des loyers par des remboursements d'emprunts stables et simultanément à s'assurer le maintien des réseaux de sociabilité qu'ils avaient créés localement. Pour beaucoup, l'endettement est tel qu'il ne leur reste plus de fonds pour les travaux de rénovation. S'ils ont de l'espace en suffisance, le logement est souvent en mauvais état (Kesteloot, 2005).

Au niveau géographique, la même structure concentrique forte réapparaît, confirmant la dimension historique de la répartition des formes de propriété (carte 4-06). Dans le centre (ceinture du 19ème siècle comprise), prédomine le locatif privé (**types 4 et 5**) se rapportant essentiellement à un habitat ancien et bon marché. Il s'agit de constructions du 19ème siècle, majoritairement

des maisons unifamiliales qui, au fil des ans et de la suburbanisation de leurs propriétaires, ont été transformées en appartements de location. Dans la partie sud-est de la ceinture du 19ème siècle, on rencontre surtout des logements privés locatifs de type 5, ce qui est cohérent par rapport à la forte dynamique résidentielle déjà mentionnée de cette zone.

La Région bruxelloise se compose donc essentiellement d'un mélange de logements occupés par le propriétaire et de logements privés locatifs. 42 % des logements de la Région bruxelloise sont habités par leurs propriétaires et près de 47 % par des particuliers locataires. Le secteur du locatif social ou des autres locatifs publics demeure restreint à 11 %.

Ventilation des loyers

Dans la Région bruxelloise, les loyers ont commencé à grimper fortement à partir de 1989. Entre 1992 et 1998, on a enregistré un léger tassement, mais dès 1998, les loyers ont augmenté de 10 % par an. En raison de la segmentation du marché immobilier, les écarts et les variations de prix sont très marqués en fonction de la valeur et de la qualité des logements. A partir de 1986, ce sont d’abord les loyers des logements les plus confortables qui ont augmenté, suivis peu après des loyers des logements plus modestes. Depuis 1992, les logements d’un niveau de confort élevé ont vu leurs loyers diminuer tandis que, dans les segments inférieurs du marché immobilier, les loyers continuaient à monter. Comme l’augmentation des prix à la fin des années 1980 n’a pas été suivie d’une croissance correspondante des rémunérations et des allocations sociales, ce sont surtout les couches les plus défavorisées de la population qui ont souffert de cette augmentation. Les familles ont alors eu à choisir entre l’accroissement de leurs dépenses pour se loger ou une adaptation de leurs habitudes de logement. Les conséquences en sont un endettement croissant menant au surendettement, de fréquents déménagements, une sous-consommation du logement et une concentration accrue des ménages défavorisés dans des quartiers dégradés, souvent les seuls encore accessibles pour eux (Deny, 2003 et De Keersmaecker, 1998).

Sur base du recensement de 2001, il est possible de donner un reflet des loyers actuels en Région bruxelloise. Il était demandé aux locataires d’indiquer dans quelle catégorie se rangeait leur loyer. Cinq catégories étaient précisées, sur base de prix - à l’époque en francs belges. La catégorie 2, avec des montants d’environ 250 € à 500 €, était très large; elle concernait plus de la moitié des logements locatifs. Sur la base des ces cinq catégories, la typologie des secteurs statistiques révèle des résultats cartographiques intéressants.

Nous proposons sept types qui vont graduellement des loyers majoritairement bas (par comparaison avec la moyenne bruxelloise) aux loyers majoritairement les plus élevés (figure 4-05 et tableau 4-06). Dans les secteurs statistiques du type 1, 95 % des logements ont un loyer inférieur à 500 € (dont 53 % sous 250 €). Dans le type 7 par contre, près de 70 % des loyers sont supérieurs à 1.000 €.

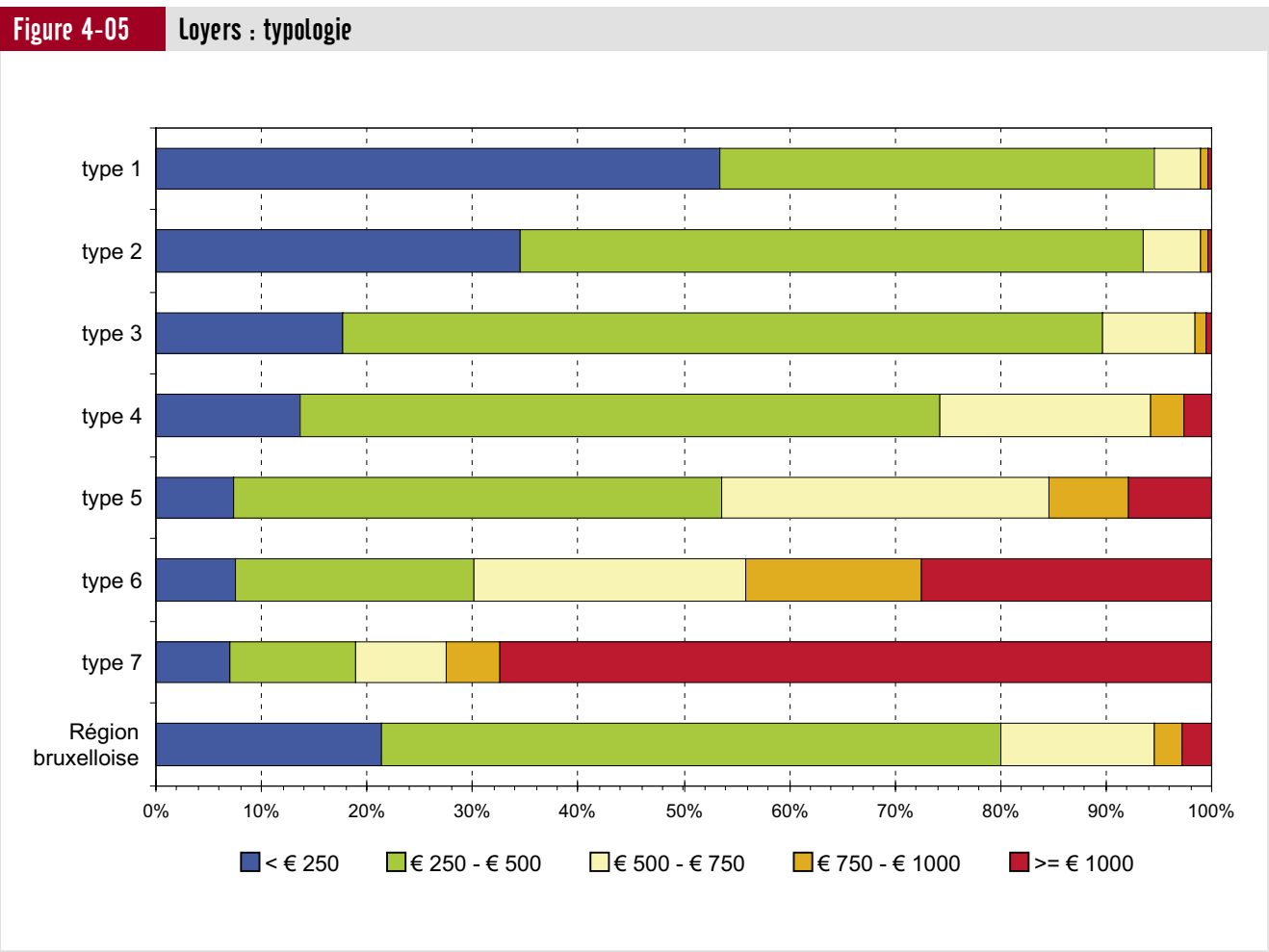
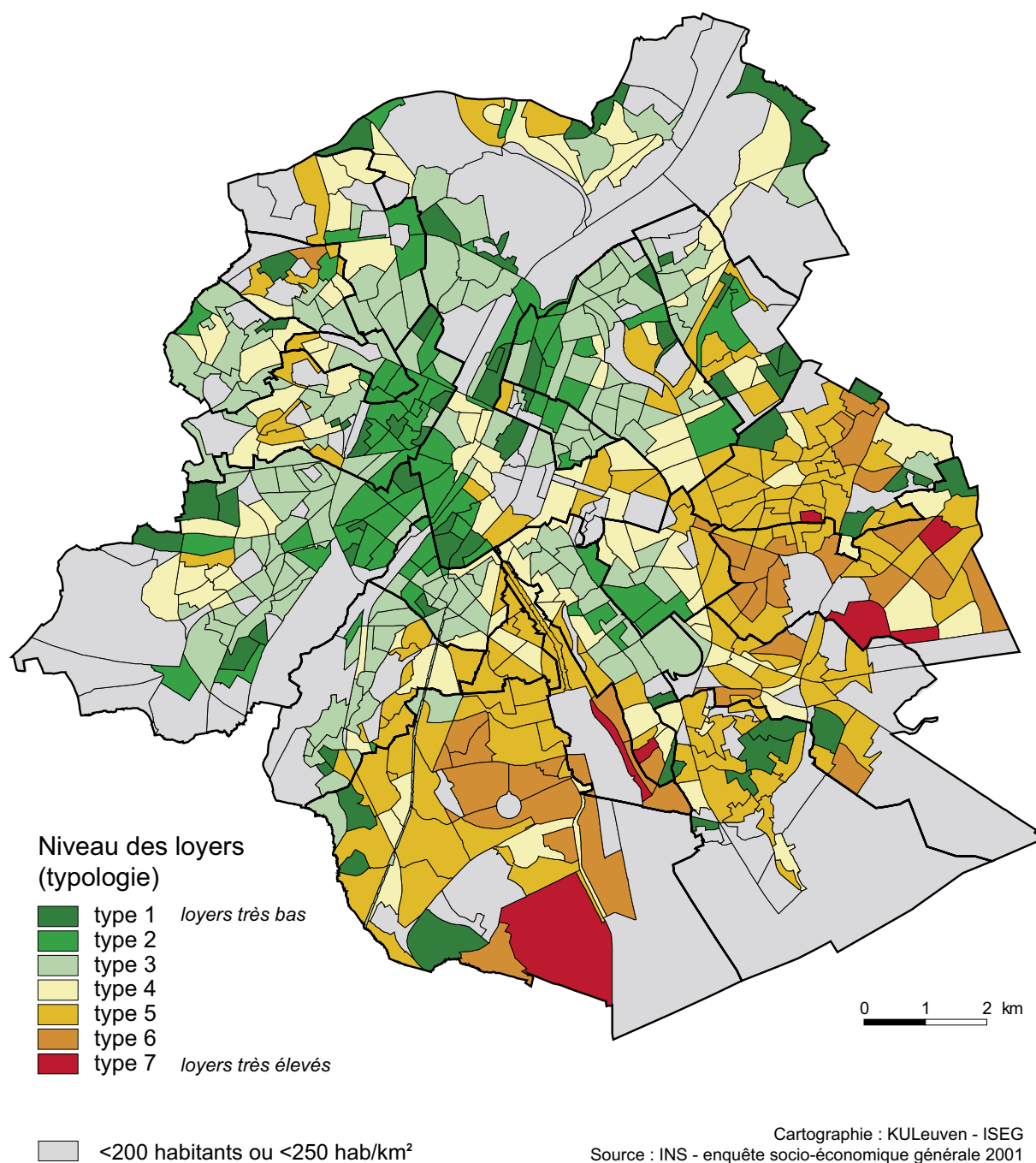


Tableau 4-06 Loyers : typologie (distribution en pourcentage)

	< € 250 (%)	€ 250 - € 500 (%)	€ 500 - € 750 (%)	€ 750 - € 1000 (%)	≥ € 1000 (%)
type 1 : loyers très bas	53,37	41,24	4,31	0,70	0,39
type 2 : loyers bas	34,53	59,06	5,44	0,67	0,30
type 3 : loyers plutôt bas	17,68	72,01	8,80	1,01	0,51
type 4 : loyers moyens	13,63	60,65	19,98	3,15	2,58
type 5 : loyers moyens à élevés	7,44	46,09	31,03	7,52	7,91
type 6 : loyers élevés	7,61	22,56	25,75	16,58	27,50
type 7 : loyers très élevés	6,93	11,99	8,62	4,97	67,48
Région bruxelloise	21,44	58,62	14,43	2,75	2,76

Carte 4-07 Logement social : capacité et période de construction

Voir dans le rabat de la couverture avant de l’atlas.



On remarque dans la carte 4-08 que les secteurs statistiques à prédominance de loyers bas (**type 1**) correspondent pratiquement tous à de grands complexes de logements sociaux. Dans la Région bruxelloise, la priorité n'a jamais été accordée à la construction de logements sociaux; la Région est ainsi aux prises avec un manque sérieux de ce type d'habitation bon marché. Nombreuses sont les familles défavorisées obligées de se rabattre sur le secteur des logements à faible loyer mais aussi de piètre qualité, surtout situés dans la ceinture des logements ouvriers du 19ème siècle autour du centre historique de la ville. Cette zone correspond d'ailleurs aux catégories de loyers bas et assez bas (**types 2 et 3**). Il s'agit d'une zone concentrique traversée à l'est par deux axes à statut social élevé, avec l'habituelle extension vers le sud le long du canal. En outre, le type 3 atteint souvent les limites de la Région, sauf au quadrant sud-est. Là, les loyers sont assez haut à très élevés (**types 4 à 7**). Bon nombre de fonctionnaires étrangers qui ne résident que momentanément à Bruxelles, choisissent ces quartiers parce que leurs habitations sont assez vastes, confortables et dans un agréable cadre vert. La hauteur des loyers les laisse indifférents.

Nombre de logements meublés locatifs

Les logements meublés sont apparus sur le marché pour répondre à une demande de résidence de courte durée formulée, entre autres, par les cadres étrangers et les étudiants. Il ressort du recensement que certains «ménages collectifs» (formes de vie communautaire comme les couvents et abbayes, les seniories, les institutions pénitentiaires, les institutions de soins, les maisons d’étudiants ou les homes de travailleurs, ...) qui normalement sortent du cadre de cette analyse, doivent malgré tout être pris en compte. C’est ainsi que les secteurs statistiques où l’on trouve une caserne, hôpital, maison de repos ou internat figurent sur la carte 4-09 car la présence de ces types de logements gonfle le nombre de logements meublés déclarés.

Les logements meublés, au bas de l’échelle du marché du logement, visent en réalité des primo-arrivants à faibles ressources et des ménages trop pauvres pour acheter du mobilier.

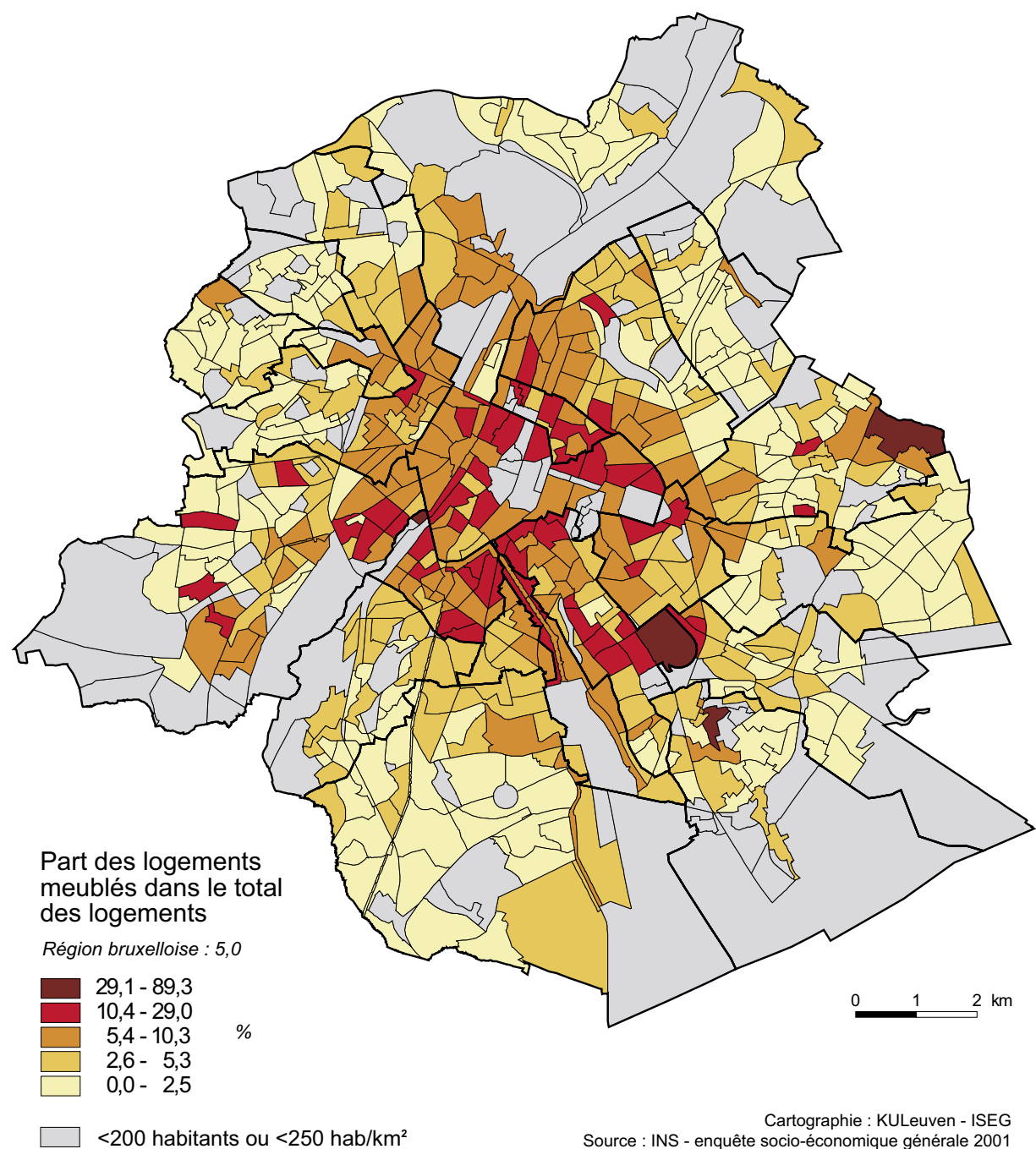
La situation socio-sanitaire de ces derniers groupes en Région bruxelloise demande que l’on s’y intéresse spécifiquement.

Le nombre de logements meublés en location est très élevé dans la Région bruxelloise : alors que la moyenne nationale est de 2 %, on atteint près de 5 % à Bruxelles (tableau 4-07). Pour expliquer ce taux, il faut d’abord faire une distinction entre les secteurs statistiques à forte proportion de chambres d’étudiants et les autres. Quel que soit leur statut social, les étudiants donnent en général leur préférence à des chambres meublées parce qu’il s’agit d’un lieu de résidence provisoire. Etudes terminées, ils quittent le quartier et s’orientent vers une habitation plus spacieuse et confortable. La carte 4-09 illustre bien la concentration de chambres d’étudiants aux alentours de l’ULB-VUB et de l’UCL. Dans ces secteurs statistiques, le nombre de logements meublés tourne autour de 80 % tandis que ceux qui les jouxtent immédiatement dépassent à peine 30 %.

Mis à part ces secteurs statistiques, le nombre de meublés de location est le plus élevé dans la ceinture ouvrière du 19ème siècle, au centre et le long de la zone du canal. Ce sont une fois de plus les quartiers socialement défavorisés et de faible qualité de logement qui reviennent.

Mais il y a également au sud-est du centre des secteurs statistiques à proportion assez élevée de logements meublés, cette fois ce n’est pas la présence de ménages défavorisés qui en est la cause. Dans les environs du parc du Cinquantenaire (Etterbeek), par exemple, de petites unités de logement -également dénommées «euroflats»- sont louées à des étrangers travaillant dans la fonction diplomatique ou autre. Contrastant avec ceux de la ceinture du 19ème siècle, ces logements se situent très haut dans l’échelle du confort et des prix (Meert, 1992). L’interprétation de ces données demande donc une certaine prudence, car l’accent n’est pas uniquement mis sur les quartiers en difficulté.

Tableau 4-07 Nombre de logements locatifs meublés par commune					
Commune	Logements locatifs meublés	Nombre total de logements	Nombre total de logements locatifs	% nombre total de logements	% nombre total de logements locatifs
Bruxelles	3332	52965	35199	6,29	9,47
Ixelles	2306	31249	20835	7,38	11,07
Schaerbeek	2262	39211	23305	5,77	9,71
Anderlecht	1995	35908	21075	5,56	9,47
Saint-Gilles	1626	17399	12770	9,35	12,73
Etterbeek	1257	17761	11602	7,08	10,83
Molenbeek-Saint-Jean	1178	26410	16240	4,46	7,25
Woluwé-Saint-Lambert	916	20446	10741	4,48	8,53
Uccle	782	29991	14375	2,61	5,44
Saint-Josse-Ten-Noode	759	7480	5056	10,15	15,01
Jette	571	17133	8776	3,33	6,51
Forest	552	19051	11118	2,90	4,96
Watermael-Boitsfort	370	10376	5141	3,57	7,20
Woluwé-Saint-Pierre	360	15078	6292	2,39	5,72
Auderghem	347	12022	5338	2,89	6,50
Koekelberg	274	6714	3789	4,08	7,23
Evere	213	12778	6887	1,67	3,09
Ganshoren	137	8972	4679	1,53	2,93
Berchem-Sainte-Agathe	136	7620	3481	1,78	3,91
Région bruxelloise	19373	388564	226699	4,99	8,55



6. Occupation des logements : nombre de pièces disponibles par personne

Le nombre de pièces habitables disponibles est lié aux revenus et au statut social général du ménage. Mais il donne également une indication sur la possibilité pour un individu de s'isoler au sein du ménage. Les conséquences s'en font sentir par exemple au niveau du travail scolaire qui exige de pouvoir se concentrer. Quel que soit le statut social du ménage, les logements des zones urbaines comptent moins de pièces qu'ailleurs. Dans la Région bruxelloise, le nombre moyen de pièces est nettement inférieur à la moyenne nationale (1,70 contre 1,86) mais à l'intérieur même de la Région, il existe des écarts sensibles.

La carte 4-10 indique le nombre moyen de pièces d'habitation par personne. On entend par pièce d'habitation : cuisine, séjour (avec éventuellement salle à manger), bureau, salle de jeux ou de détente et les chambres à coucher. Les pièces comme les salles de bain, toilettes, lingerie, hall, véranda, garage, grenier, cave et autres n'entrent donc pas en ligne de compte (Deboosere et Willaert, 2004). Cette carte fait apparaître que le nombre de pièces disponibles est le plus faible dans les environs des universités (ULB-VUB et UCL) et dans la ceinture du 19ème siècle. Dans le premier cas, il s'agit surtout de chambres d'étudiants; le nombre de pièces disponibles ne constitue pas une difficulté. Dans le second, le problème concerne la qualité du logement. Dans la ceinture du 19ème siècle, on trouve bon nombre de familles d'origine étrangère considérées comme des ménages de grande taille (plus de cinq personnes). En rapprochant le nombre limité de pièces disponibles par personne du nombre élevé de grands ménages, on déduit une grande densité de population et une surpopulation des logements. L'incidence est évidente sur le stress, la dégradation de l'image de soi, accompagnés d'une augmentation de la sensibilité aux maladies (Perdaens et Roesems, 2002).

Le nombre de pièces disponibles augmente à mesure de l'on quitte le centre pour aller vers la périphérie de la Région bruxelloise; ici encore on constate les chiffres les plus élevés dans le quadrant sud-est et plus particulièrement dans les deux Woluwé, Watermael-Boitsfort et Auderghem (tableau 4-08). Dans le secteur ouest, les secteurs statistiques présentant une moyenne de 2,1 pièces par personne se limitent à Anderlecht (Soetkin, Scherdemaal, Nellie Melba et Scheutveld) et un seul au nord (avenue de Meise).

Carte 4-10 Nombre de pièces d'habitation par personne

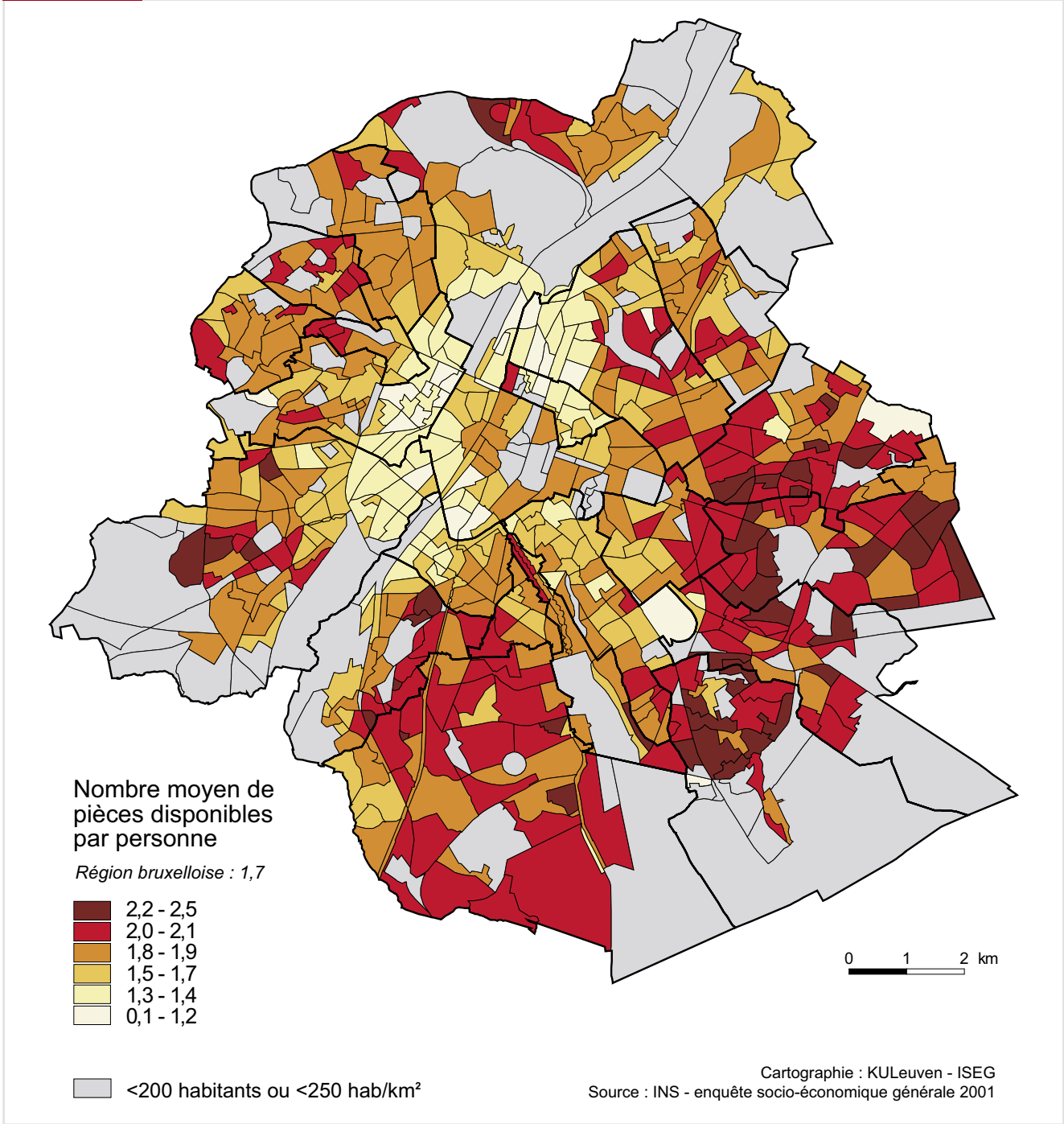


Tableau 4-08 Nombre moyen de pièces d'habitation par personne, par commune

Commune	Nombre moyen de pièces d'habitations par personne	Commune	Nombre moyen de pièces d'habitations par personne
Saint-Josse-Ten-Noode	1,25	Etterbeek	1,74
Molenbeek-Saint-Jean	1,43	Evere	1,75
Saint-Gilles	1,50	Berchem-Sainte-Agathe	1,76
Schaerbeek	1,53	Ganshoren	1,83
Bruxelles	1,55	Uccle	1,85
Anderlecht	1,61	Auderghem	1,91
Ixelles	1,63	Woluwé-Saint-Lambert	1,92
Koekelberg	1,63	Watermael-Boitsfort	1,97
Forest	1,71	Woluwé-Saint-Pierre	1,97
Jette	1,73	Région bruxelloise	1,70

7. Typologie générale du logement

Un mauvais score sur l’un des indicateurs cités plus haut ne signifie pas automatiquement qu’un logement est de faible qualité. Ce n’est que si les scores sont bas simultanément pour plusieurs indicateurs à la fois que l’on peut parler d’un logement à problèmes. Il est donc intéressant de grouper les caractéristiques des logements en une typologie qui fait intervenir les variables comme l’année de construction, le nombre de pièces d’habitation, le confort, le type d’habitat et le type de propriété. Détaillons les variables :

Année de construction :

- nombre de logements construits après 1981
- nombre de logements construits entre 1946 et 1980
- nombre de logements construits entre 1919 et 1945

Nombre de pièces d’habitation :

- nombre de pièces d’habitation par personne

Confort :

- nombre de logements sans petit confort
- nombre de logements avec petit confort
- nombre de logements avec grand confort

Type de logement :

- nombre de logements unifamiliaux en maison indépendante
- nombre d’appartements en immeubles de 2 à 4 étages
- nombre d’appartements en immeubles de plus de 10 étages^[5]

Type de propriété :

- nombre de maisons privées en location
- nombre de maisons sociales et autres logements locatifs publics
- nombre de maisons en propriété

Sur la base de ces variables, on a défini neuf types de logements représentant grosso modo une gradation continue des secteurs statistiques à logements de haute qualité à faible qualité. Les caractéristiques de chaque type apparaissent à la figure 4-06, la moyenne de chaque variable par type figure au tableau 4-09.

La figure 4-06 indique, par type, l’écart de la moyenne de chaque variable par rapport à la moyenne de cette variable dans la Région bruxelloise. L’ampleur de l’écart est en abscisse de chaque figure, exprimée en pourcentage. Pour un type, si la valeur est négative, cela signifie que la moyenne de cette variable est inférieure à la moyenne de la Région bruxelloise. Si la valeur est positive, c’est que la moyenne y est supérieure. Dans le type 5 par exemple, le nombre de constructions récentes est supérieur de 62 % à la moyenne de la Région bruxelloise (13 %). Autrement dit, dans les secteurs statistiques de type 5, 76 % des logements ont été construits depuis 1981.

Les secteurs statistiques des deux premiers types se caractérisent par un grand nombre de logements confortables datant d’après la guerre et occupés par le propriétaire. La différence entre les deux réside dans le nombre de maisons indépendantes : dans le type 1, près de la moitié des logements sont des maisons indépendantes tandis que dans le type 2, ce chiffre n’atteint que 10 %.

Le type 1 se caractérise par une surreprésentation d’habitations construites entre 1946 et 1980, du nombre de logements de grand confort, du nombre de logements 4 façades et du nombre de logements occupés par le propriétaire. Leurs moyennes dans ce type 1 arrivent respectivement à 61 %, 73 %, 49 % et 72 %, tandis que les moyennes de la Région bruxelloise se situent respectivement à 49 %, 37 %, 2 % et 42 %. L’écart au niveau des constructions indépendantes y est particulièrement significatif. Dans ce type, la moyenne des constructions de logements de 2 à 4 étages et les

logements locatifs privés est inférieure à la moyenne bruxelloise. Les valeurs respectives sont de 24 % et 23 % contre 49 % et 47 % pour la Région bruxelloise.

Dans les types 3 et 4, le taux de logements confortables occupés par le propriétaire est encore assez élevé même si l’écart avec les deux premiers types est bien creusé. Le type 3 comprend des appartements d’immeubles à étages dont presque 65 % des unités de logements compte dix étages et plus. Le type 4 correspond le mieux à la moyenne bruxelloise sauf pour la partie des logements à grand confort (49 %) et celle des logements occupés par le propriétaire (54 %), nettement supérieure à la moyenne.

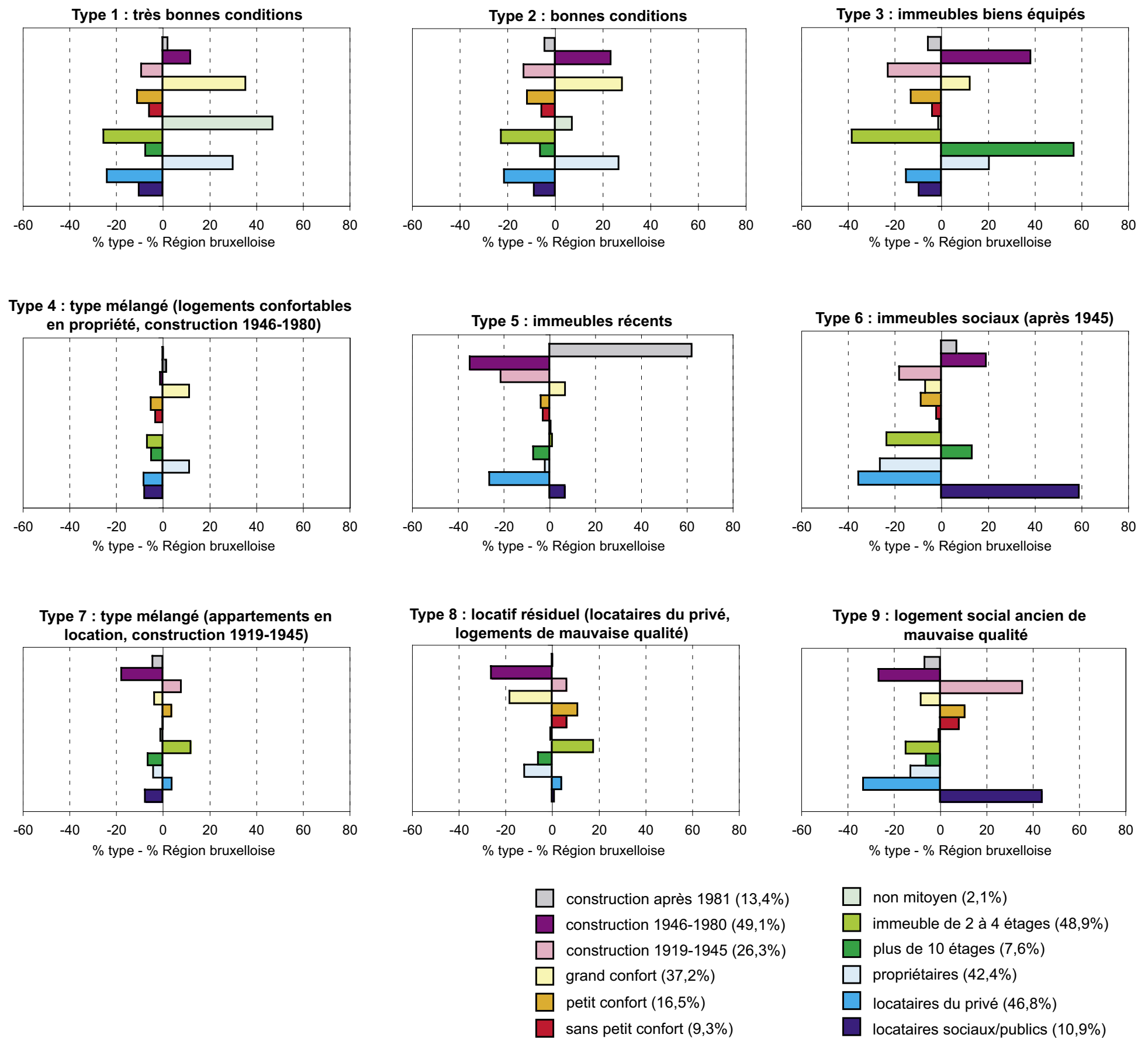
Dans le type 5, avec 76 % du parc immobilier postérieur à 1981, l’accent est mis sur les secteurs statistiques de construction très récente. Le secteur locatif social d’après-guerre est prépondérant dans le type 6 (70 % des logements sont sociaux et autres locatifs publics).

Les trois derniers types se caractérisent par l’ancienneté du parc immobilier et le confort réduit. Les types 7 et 8 groupent l’essentiel du reste du secteur locatif où s’équilibrent les appartements locatifs privés (un logement sur deux) avec ou sans petit confort. Pour terminer, le type 9 fait état de logements manquant du minimum de confort indispensable. Il s’agit en grande partie de constructions sociales anciennes et vétustes : 54 % des logements tombent dans la catégorie «locations sociales et autres locatifs publics» et 62 % datent d’entre les deux guerres.

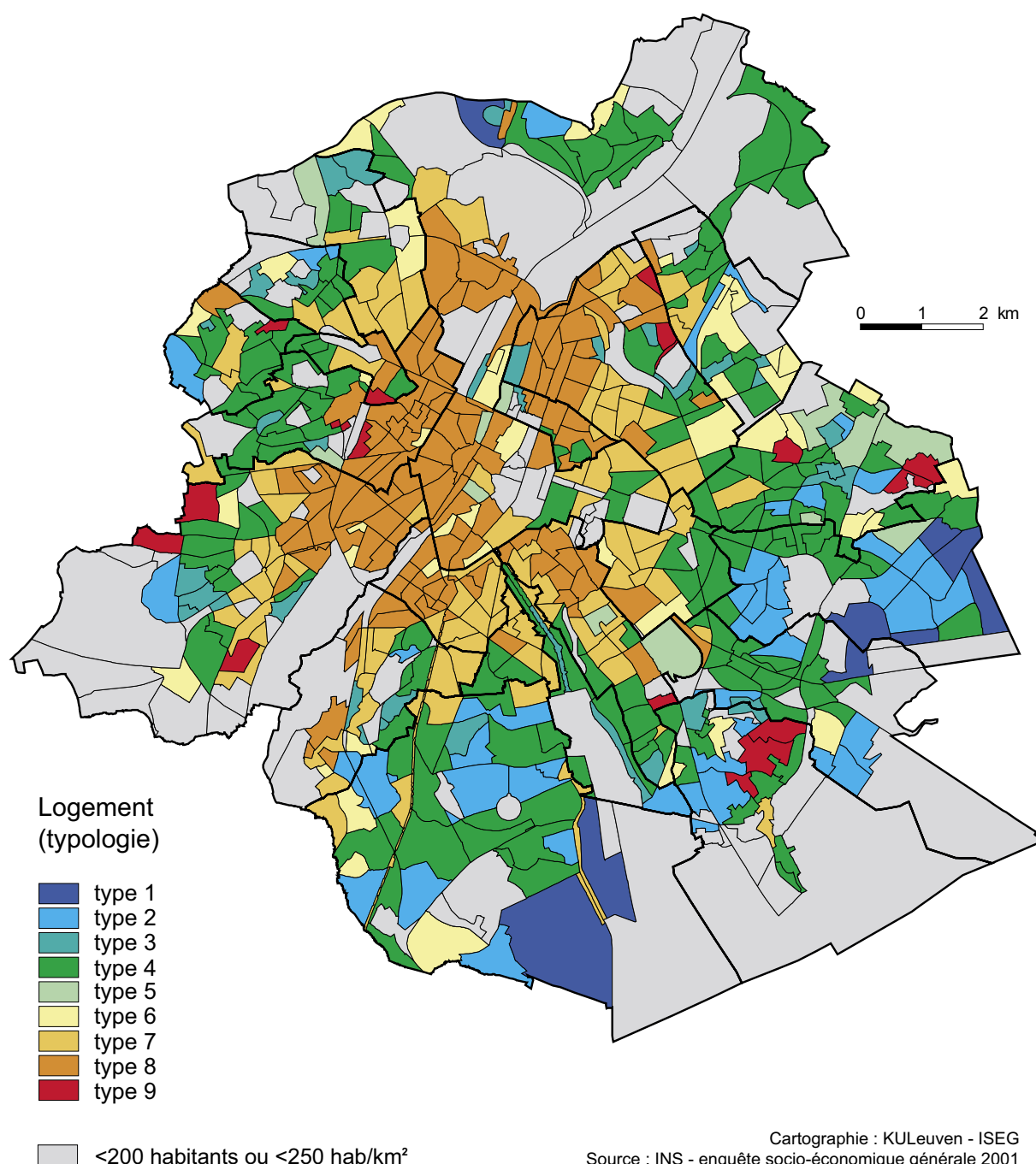
⁵ Les trois variables décrivant le type de logement proviennent de deux questions du recensement. Pour autant que les formulaires de recensement aient été bien complétés, elles s’excluent mutuellement, mais une mauvaise compréhension de la notion de logement unifamilial peut conduire à des chevauchements.

Tableau 4-09	Typologie générale du logement (distribution en pourcentage par variable)												
	Construits après 1981	Construits entre 1946 et 1980	Construits entre 1919 et 1945	Nombre de pièces d’habitation par personne	Grand confort	Petit confort	Sans petit confort	Non mitoyen	Immeuble de 2 à 4 étages	Immeuble plus de 10 étages	Propriétaires	Locataires du privé	Locataires sociaux/ publics
type 1	15,48	60,96	17,15	1,88	72,76	5,61	3,51	49,28	23,56	0,21	72,39	22,90	0,62
type 2	9,11	72,54	13,15	1,92	65,46	4,85	3,67	9,32	26,31	1,41	69,09	25,42	2,11
type 3	7,77	87,31	3,49	1,77	49,44	3,49	5,33	0,83	10,74	64,34	62,90	31,77	1,19
type 4	13,60	50,68	25,22	1,73	48,62	11,47	6,17	2,00	42,30	2,72	53,72	38,58	3,08
type 5	75,56	14,35	5,02	1,48	44,06	12,76	6,52	2,82	50,18	0,55	40,47	20,64	17,60
type 6	19,97	68,32	8,22	1,54	30,32	7,74	7,19	1,31	25,59	20,76	16,12	11,23	69,86
type 7	9,06	31,45	34,15	1,59	33,67	20,29	9,41	1,18	60,94	1,25	38,42	50,69	3,37
type 8	13,61	23,07	32,46	1,26	19,00	27,43	15,52	1,44	66,70	1,64	30,53	50,87	11,87
type 9	6,75	22,65	61,89	1,66	28,97	27,11	17,44	1,59	34,17	1,45	29,60	13,57	54,83
Région bruxelloise	13,37	49,10	26,26	1,66	37,20	16,49	9,26	2,12	48,94	7,58	42,39	46,75	10,86

Figure 4-06 Logement : typologie générale



Les valeurs en abscisse indiquent l'écart de chaque variable par rapport à sa moyenne dans la Région bruxelloise (exprimé en point de pourcentage).



La représentation spatiale de la carte 4-11 montre à nouveau une distribution concentrique où les secteurs statistiques aisés (**types 1 et 2**) se trouvent en bordure de la Région, surtout le quadrant sud-est. Ces secteurs statistiques se singularisent par le nombre élevé de logements confortables occupés par le propriétaire et construits à partir des années 1950 dans le contexte de l'accès à propriété et de la suburbanisation déjà citée. Quelques secteurs statistiques à Woluwé-Saint-Pierre (proches de la forêt de Soignes), à Auderghem, à Uccle tout comme Neerpede à Anderlecht et l'avenue de Meise à Laeken, se distinguent de ce premier groupe par

un grand nombre de maisons indépendantes (type 1). Au niveau des normes de confort, ces deux types sont comparables.

A mesure que l'on se rapproche du centre, on constate une diminution de la qualité des logements, le niveau le plus bas (**types 7 et 8**) étant à l'intérieur du pentagone et de la ceinture ouvrière du 19ème siècle. Ici règne de manière prépondérante le secteur locatif résiduel, segment du marché immobilier dont les logements sont en très mauvais état et où aboutissent les ménages à revenus trop faibles pour pouvoir se loger dans n'importe

quel autre segment. Une grande partie de la population belge a délaissé depuis longtemps ces quartiers ouvriers; les habitations, par manque d'alternative bon marché, y sont occupées par des immigrés. Le mauvais état des logements s'explique surtout par le fait qu'ils ont été mis en location par des propriétaires absents et investissant peu dans la qualité et le confort. Par la suite, certaines familles ont eu la possibilité d'acquiescer un logement, mais alors, il leur manquait encore de quoi investir dans une rénovation correcte. Enfin, pendant de longues années, le quartier a été négligé, ce qui a conduit à un manque d'investissement par les propriétaires privés (s.n., 2002).

Le seul type à faire un score encore pire que le précédent est celui des complexes de cités-jardins datant d'entre les deux guerres (**type 9**). Il s'agit entre autres de Moortbeek, La Roue et Bon Air à Anderlecht, La Cité Moderne à Berchem-Sainte-Agathe, Terdelt à Schaerbeek, Kapelleveld à Woluwé-Saint-Lambert et Le Logis-Floréal à Watermael-Boistfort. Ces secteurs statistiques présentent un profond contraste avec ceux d'habitations sociales d'après-guerre où se concentrent surtout des projets récents d'immeubles à étages de meilleure qualité (**type 6**). Les exemples en sont Peterbos à Anderlecht, Villas à Ganshoren, la Cité Modèle à Laeken et Ieder zijn Huis à Evere. Il ne faut pas perdre de vue que ces secteurs statistiques sont plus que d'autres sensibles aux problèmes sociaux.

La bordure résidentielle urbaine (types 1 et 2) est séparée du centre par une double ceinture formée de types 7 et 4 mélangés. La première ceinture est constituée de secteurs statistiques de **type 7**. Ces secteurs statistiques jouxtent la ceinture ouvrière du 19ème siècle avec sa percée le long du canal vers le sud jusqu'à Forest. A l'ouest, cette zone va d'Anderlecht à Jette et à Bruxelles-ville en passant par Koekelberg au nord. A l'est, cette ceinture s'étend de Saint-Gilles à l'ouest de Schaerbeek en passant par les anciens quartiers ouvriers de la vallée du Maelbeek à Ixelles et Etterbeek. On a ici surtout affaire à des logements locatifs privés datant d'entre les deux guerres, dans un meilleur état que ceux du centre.

La seconde ceinture relève du **type 4**. Elle se raccorde à la bordure résidentielle et compte essentiellement des secteurs statistiques de logements confortables occupés par le propriétaire. Elle est le résultat des premiers mouvements de suburbanisation des années 1950 et 1960.

Dans les environs des deux universités (ULB-VUB et UCL) et de l'hôpital universitaire de la VUB à Jette, cette ceinture est coupée par des appartements locatifs privés récents et bien équipés de **type 5**, type que l'on retrouve aussi aux environs de la Grand-Place (Ancienne Halle au Blé) et de la gare du Nord (Manhattan).

Enfin, éparpillés dans le paysage, plusieurs immeubles à étages privés offrent des logements spacieux et confortables de **type 3** dont les occupants sont en général propriétaires. On les trouve entre autres près du Scherdmael à Anderlecht, Heymbosch à Jette, le long des avenues Louise et Franklin Roosevelt et à proximité de la gare du Nord à Bruxelles.

8. Conclusion

Les caractéristiques du marché du logement bruxellois et ses grands contrastes sont intimement liés au développement historique de la ville. L'augmentation du niveau de vie au cours des années 1960 et 1970 a conduit les classes aisées et ensuite les classes moyennes à se déplacer vers l'extérieur de la ville pour y construire ou acheter leur logement dans un cadre agréablement vert. Ce mouvement de suburbanisation ne s'est pas interrompu jusqu'à aujourd'hui. Il se traduit par un nombre élevé d'habitations spacieuses et confortables d'occupants propriétaires.

Les ménages les plus défavorisés (personnes âgées, chômeurs et nouveaux arrivant sur le marché du travail mais aussi immigrés et étrangers venant de pays en voie de développement) ont beaucoup souffert de la récession des années 1970 et ont atterri dans les quartiers dégradés et défavorisés du centre historique et dans les quartiers ouvriers du 19ème siècle proches de l'axe industriel du canal Bruxelles-Charleroi. On y trouve aussi les plus fortes concentrations de travailleurs immigrés et dans une moindre mesure des étrangers des pays en voie de développement. Le manque de moyens financiers et l'insuffisance de la représentation politique de la population (ne permettant pas de faire pression sur les autorités locales) ne permet pas à cette population de rénover les logements. Le secteur locatif résiduel de faible qualité y domine et, dans une moindre mesure, les «achats d'urgence».

Dans certains secteurs statistiques du pentagone se perçoivent les premiers signes d'une revitalisation urbaine connue sous le néologisme de «gentrification». Il s'agit de secteurs statistiques où le parc immobilier est ancien mais dont l'offre culturelle est forte, attirant ainsi surtout une population jeune, souvent célibataire et ayant une formation supérieure au début de leur carrière. Même si leurs revenus ne sont pas toujours élevés, ils contribuent fortement à la rénovation de ces quartiers. Les secteurs est et sud-est de la ceinture du 19ème siècle sont principalement prisés par les fonctionnaires étrangers, les centres d'affaires, les centres commerciaux et les bâtiments de l'Union Européenne.

Enfin, entre la ceinture ouvrière du 19ème siècle et les quartiers résidentiels de la périphérie, on trouve une ceinture intermédiaire avec des logements quelque peu de meilleure qualité et plus chers – surtout sur le flanc ouest – habitée par des ménages belges dont le pouvoir d'achat est insuffisant pour partir en périphérie.

La forte diversité du logement bruxellois est le résultat des évolutions historique, économique et sociale qui se poursuivent encore actuellement. Ainsi, les quartiers ouvriers dégradés et peu attrayants sont le refuge des ménages les plus défavorisés, tandis que les zones calmes et verdoyantes du sud-est restent les plus prisées des familles aisées.

9. Bibliographie

Deboosere P. et Willaert D., (2004), Codeboek Algemene Socio-Economische Enquête 2001, Working Paper 2004-1, Steunpunt Demografie, Vakgroep Sociaal Onderzoek (SOCO), Vrije Universiteit Brussel, 47pp.

Deny E., (2003), Le marché locatif privé en Région de Bruxelles-Capitale. Analyse des loyers demandés, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles, 56pp.

De Decker P. et Kesteloot C., (1994), Ruimelijke spreiding als maatschappelijke structurering : gemarginaliseerde bevolkingsgroepen gekneld op de stedelijke woningmarkt. In Vranken J., Geldof D. et Van Menxel G. (eds.), (1994), *Armoede en sociale uitsluiting. Jaarboek 1994*, Acco, Leuven/Amersfoort.

De Keersmaecker M.L., (1998), Etat de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale. Construction d'indicateurs sociaux. p. 79-100. In Vranken J., Vanhercke B. et Carton L., avec la participation de Van Menxel G., (1998), *Vers une actualisation du projet de société*, Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, Acco, Leuven, 301pp.

Goossens L., Thomas I. et Vanneste D., (1997), Le Logement, réalités socio-économiques et géographiques 1981-1991, Recensement Général de la Population et des Logements au 1er mars 1991, Monographie n°10, Institut National de Statistique, Bruxelles, 307pp.

Kesteloot C. (1999) De la ségrégation à la division : l'évolution et les enjeux futurs de la structure socio-spatiale bruxelloise, in Witte E., Alen A., Dumont H. et Ergec R. eds. *Het statuut van Brussel*, Larcier, Brussel, p.155-189.

Kesteloot C., Mistiaen P., Decroly J.-M., (1998), La dimension spatiale de la pauvreté à Bruxelles. Indicateurs, causes et stratégies locales de lutte contre la pauvreté. p. 123-153. In Vranken J., Vanhercke B. et Carton L., avec la participation de Van Menxel G., (1998), *Vers une actualisation du projet de société*, Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, Acco, Leuven, 301pp.

Kesteloot C., (2001), Verstedelijking in Vlaanderen : problemen, kansen en uitdagingen voor het beleid in de 21e eeuw, in Kesteloot C. e.a. *De eeuw van de stad; over stadsrepublieken en rastersteden, Voorstudies*, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Brussel, p.15-39.

Kesteloot C., Roesems T., Vandenbroecke H., (2002), *La pauvreté et les quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale*, Dossiers de l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire commune, 128pp.

Kesteloot C., (2005), De huisvesting van minderheden in Brussel, p. 11-25. in Swyngedouw M., Delwit P. et Rea A., (2005), *Culturele diversiteit en samenleven in Brussel en België*, Acco, Leuven, 229pp.

Meert H. (1992), Interstedelijke competitie, de kwetsbaarheid van een Brusselse buurt in de Europese frontlinie. In : *De Aardrijkskunde*, 16 (4), p. 343-366.

Pannecoucke I. et De Decker P., (2005), De Vlaamse huursector belicht, p. 61-82. in De Decker P., Goossens L. et Pannecoucke I., (2005), *Wonen aan de onderkant*, Garant, Antwerpen-Apeldoorn, 536pp.

Perdaens A., Roesems T., (2002), 8ème rapport sur l'état de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale. Observatoire de la Santé, 204pp.

S.n., (2002), Maison de Quartier Bonnevie : 15 ans de travail avec propriétaires et locataires, Molenbeek, 34pp.

Vandermotten C. et Jorissen D., (1986), Le logement social à Bruxelles depuis 1919, *Espace-Population-Sociétés*, 1, p 137-144.

Vanneste D., Thomas I. et Laureysen I., (2005), De kwaliteit van de woningen in Vlaanderen. Een analyse op basis van de socio-economische survey van 2001, p.113-135. in De Decker P., Goossens L. et Pannecoucke I., (2005), *Wonen aan de onderkant*, Garant, Antwerpen-Apeldoorn, 536pp.

5. Les revenus

1. Il y a revenu et revenu ...

**Benjamin WAYENS, Sophie VAN CUTSEM,
Pierre MARISSAL, Julie CHARLES**
**Institut de Gestion de l'Environnement et
d'Aménagement du Territoire - ULB**

Le revenu des ménages est une mesure relative du pouvoir d'achat. Depuis de nombreuses années, des statistiques de revenus provenant de l'administration fiscale sont publiées et largement diffusées par le SPF Economie – Direction générale Statistique. C'est la seule source à partir de laquelle il est possible de réaliser une cartographie fine, à l'échelle du secteur statistique. Toutefois, ce revenu ne correspond pas exactement au revenu réellement disponible des ménages. En effet, les statistiques publiées concernent les revenus nets imposables. Il est constitué de l'ensemble des revenus nets, diminué des dépenses déductibles. Les faibles revenus, tombant sous le seuil d'imposition ne sont pas comptabilisés. A l'autre extrémité, certains hauts revenus ne sont pas imposés du fait de systèmes de taxations particuliers, comme dans le cas des ménages de certains travailleurs occupant des fonctions liées à l'Union Européenne.

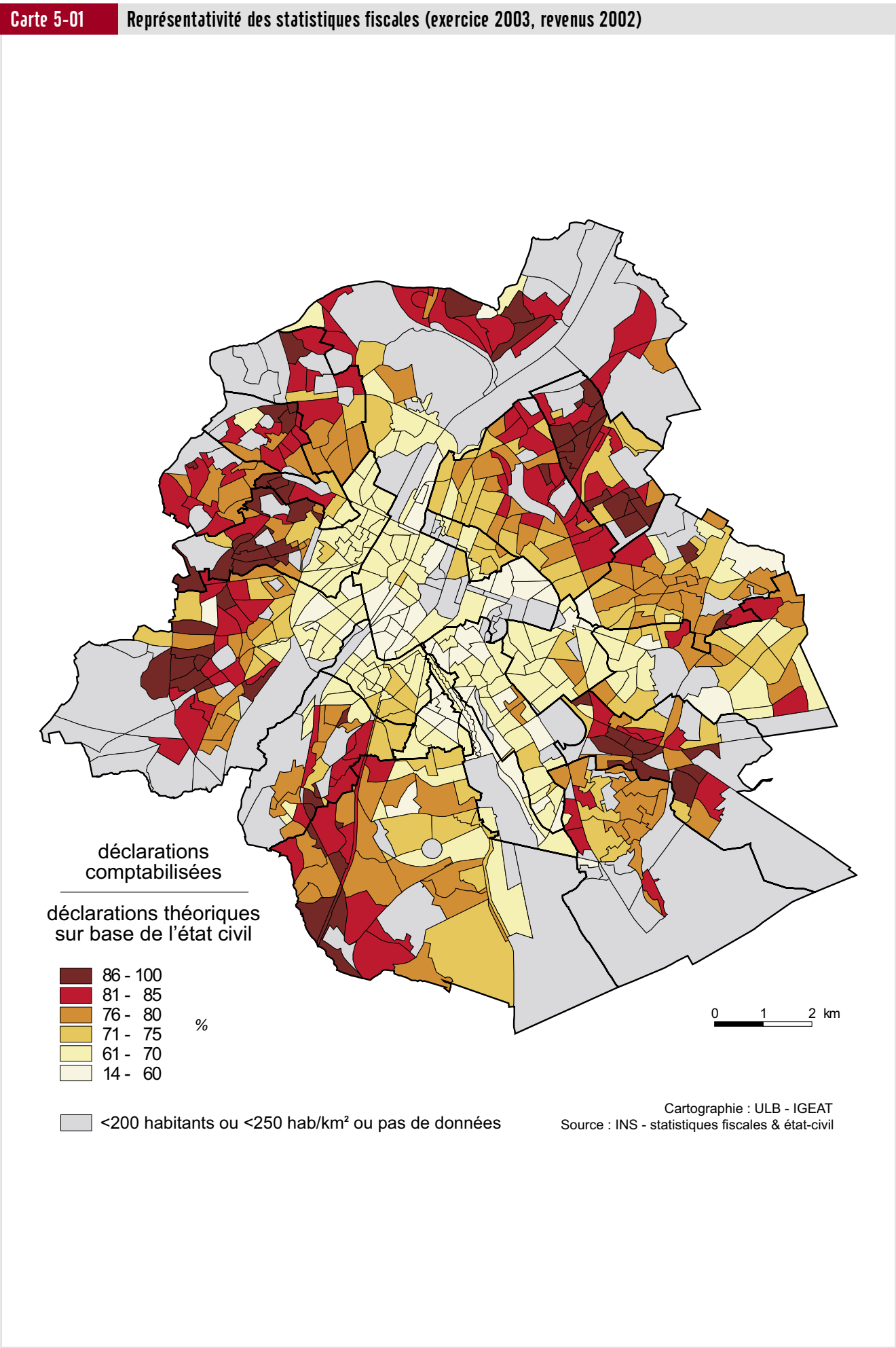
Les données sur lesquelles reposent les statistiques fiscales sont collectées au niveau des «ménages fiscaux» via la déclaration d'impôts. Ces ménages peuvent être composés d'une personne seule (sans ou avec enfants) ou d'un couple marié (sans ou avec enfants). Un quartier avec une forte proportion de personnes vivant seules a donc un nombre de déclarations plus élevé qu'un quartier comptant le même nombre d'habitants mais vivant dans des plus grands ménages. Le fait d'être marié induit des revenus par déclaration plus élevés puisque qu'on additionne les revenus des deux conjoints dans une seule déclaration alors que des cohabitants non mariés remplissent deux déclarations séparées.

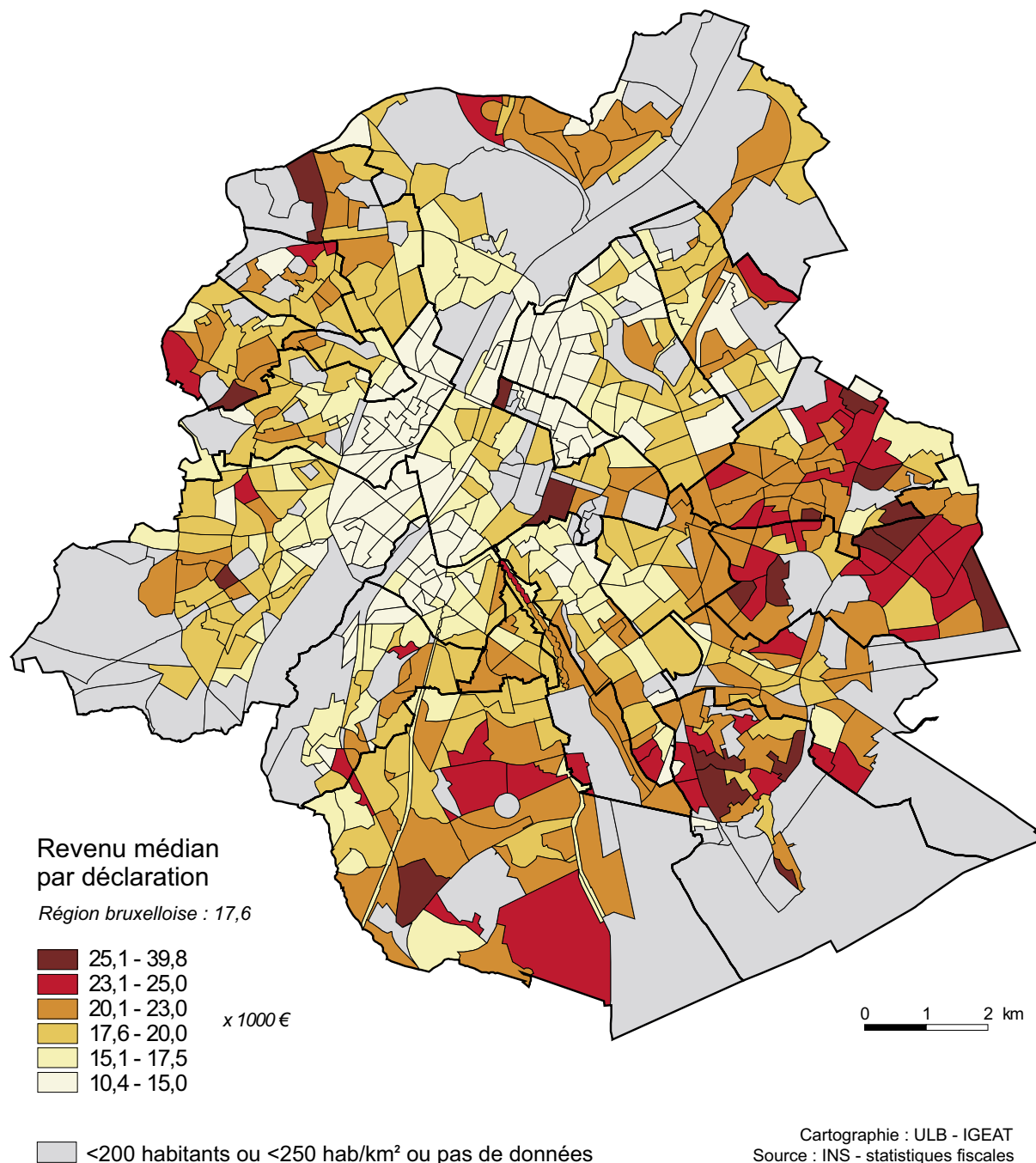
On voit donc bien les limites de l'utilisation des données fiscales pour mesurer le pouvoir d'achat des ménages. Idéalement, une mesure efficace du pouvoir d'achat des ménages devrait intégrer tous les revenus imposables ou non, issus du travail ou de transferts sociaux, ainsi que tout autre revenu ne nécessitant pas d'être déclaré tels que les revenus immobiliers (dont seule une partie est prise en compte via le revenu cadastral), les revenus mobiliers (soumis à divers régimes de précompte)... sans oublier les ressources issues de l'économie informelle. Le revenu tel que comptabilisé par l'administration fiscale n'est donc qu'une mesure très imparfaite des revenus réels. Néanmoins, et en l'absence d'autres sources fiables, le revenu tel que défini par les statistiques fiscales reste un indicateur intéressant à étudier au niveau spatial pour autant qu'on en détermine les limites.

Il est possible de mesurer, tout au moins partiellement, le niveau de représentativité des statistiques fiscales. Pour ce faire, nous avons estimé le nombre de ménages fiscaux (personnes seules ou couples mariés) qui ne sont pas pris en compte dans les statistiques fiscales. Concrètement, le nombre de déclarations qu'il y aurait dû avoir théoriquement en 2001 est évalué en additionnant parmi les plus de 18 ans, les célibataires et la moitié des personnes mariées. Le nombre de déclarations figurant dans les statistiques fiscales a été divisé par ce nombre théorique, ce qui permet d'évaluer la part des ménages fiscaux non repris dans les statistiques. Quand un niveau de représentativité est faible, cela peut à la fois induire une surévaluation des revenus moyens ou médians (pas de prise en compte des revenus trop faibles pour être imposés) ou/et une sous-évaluation (pas de prise en compte des revenus des fonctionnaires internationaux non imposables). La carte 5-01 permet d'appréhender spatialement une partie des limites des statistiques fiscales.

Il est intéressant de constater que la représentativité des statistiques fiscales n'est pas neutre spatialement. Autrement dit, les statistiques fiscales représentent bien la réalité dans certains quartiers alors qu'au contraire, dans d'autres quartiers, elles sont très clairement moins représentatives. Les zones où la représentativité des statistiques fiscales est la plus faible se situent dans la première couronne et correspondent à deux réalités sociales différentes. A l'ouest, il s'agit essentiellement de ménages à bas revenus, dont les déclarations ne sont pas comptabilisées car elles sont en dessous du seuil imposable. A l'est, cela traduit plutôt la forte présence d'isolés, d'étudiants ainsi que des fonctionnaires internationaux.

La lecture des statistiques fiscales doit donc se faire en toutes connaissance de cause et en gardant à l'esprit les remarques qui viennent d'être exposées.





2. Les revenus imposables en Région bruxelloise

Parmi les indicateurs disponibles, le revenu médian par déclaration (celui atteint par 50 % des déclarations) a été choisi plutôt que le revenu moyen, fort influencé par des valeurs extrêmes.

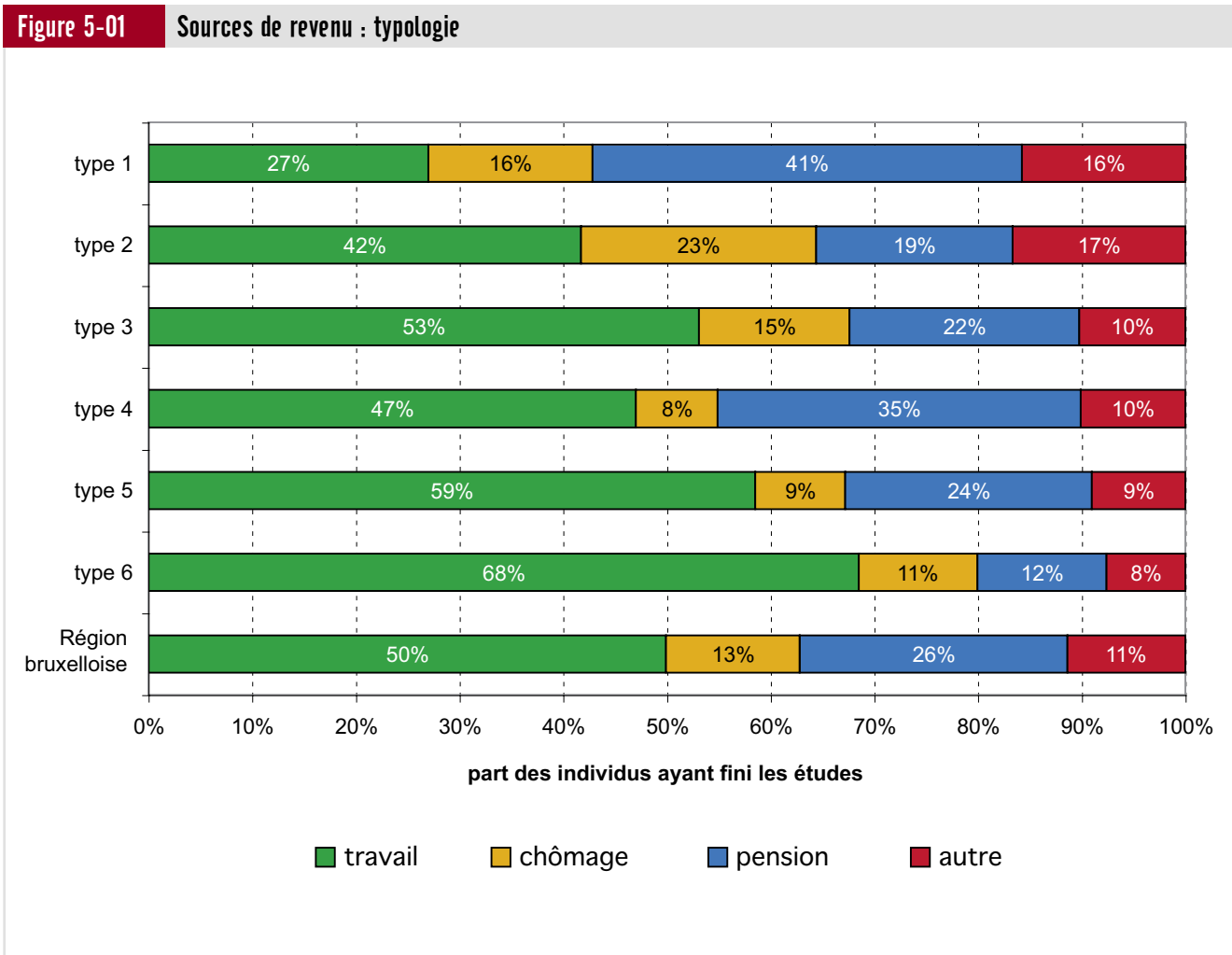
A l'échelle de la Région bruxelloise, le revenu médian par déclaration est de 17.588 euros en 2002.

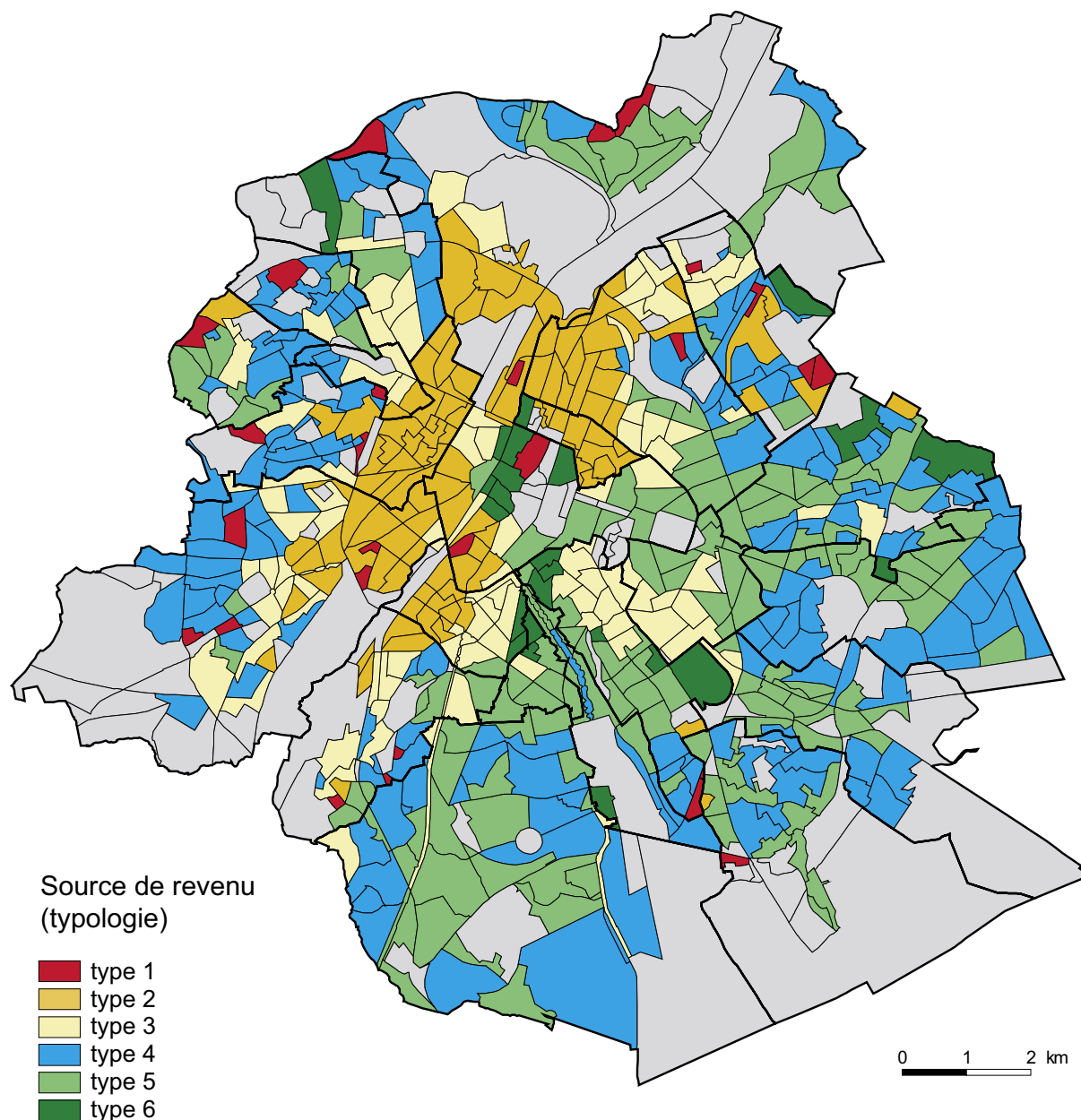
Les revenus imposables les plus faibles sont concentrés dans l'ouest du Pentagone et dans la partie occidentale de la première couronne, adoptant une forme en «croissant» autour du Pentagone (entre le bas de Saint-Gilles au sud et Saint-Josse au nord en passant par Molenbeek, communément appelé le croissant pauvre). Par ailleurs, bien que de manière moins perceptible, les quartiers de logement sociaux de la seconde couronne apparaissent également de manière contrastée par rapport à leur environnement immédiat, avec des niveaux de revenus relativement faibles. C'est le cas notamment du Val Maria à Neder-over-Heembeek, de la Cité Modèle à Laeken, du Peterbos à Anderlecht ou encore du Homborch à Uccle. Il ne faut évidemment pas perdre de vue que le niveau des revenus intervient dans le critère d'attribution des logements sociaux (cf annexe 3).

A l'opposé, les valeurs les plus élevées de revenus sont celles que l'on retrouve en seconde couronne dans le quadrant sud-est de la Région avec quelques extensions aux abords de l'avenue Louise et du quartier européen. A l'ouest également, certains quartiers de la seconde couronne se distinguent par des valeurs élevées de revenus, bien que ce soit dans une moindre mesure et de manière plus dispersée, témoignant par là de la présence de classes moyennes à élevées. Quelques quartiers du Pentagone affichent des valeurs supérieures à celles des quartiers adjacents, c'est le cas par exemple du Béguinage, et du quartier de la rue aux Laines. Ces particularités pourraient peut-être trouver une explication dans les processus de gentrification qui voient une population de jeunes actifs diplômés en début de carrière s'installer dans les quartiers du centre ville.

3. Les sources de revenu

Les revenus peuvent être analysés sous d’autres formes que celles strictement quantitatives (dont on a vu par ailleurs les limites). L’analyse des sources de revenus donne une perspective qualitative, complémentaire à l’évaluation quantitative des revenus. Pour ce faire, nous avons utilisé le recensement de 2001 qui demandait à chaque individu de déclarer à quelle catégorie de personnes il appartenait. Quatre grands groupes ont ainsi été définis au sein des individus ayant terminé leurs études : «les travailleurs», «les chômeurs», «les pensionnés (et pré-pensionnés)» et «les autres» (qui rassemblent des personnes ne percevant aucun revenu ou ne percevant que des revenus de substitutions tel que le revenu d’intégration sociale).





Cartographie : ULB - IGEAT
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

Au moyen d'une analyse typologique, les secteurs statistiques ont été regroupés en 6 types qui ont alors été cartographiés (figure 5-01 et carte 5-03).

Le type 1 compte moins de 50 % d'adultes présents sur le marché du travail (travailleurs et chômeurs), beaucoup de pensionnés et une forte proportion de personnes sans revenu ou avec des revenus de substitution uniquement (adultes qui ne sont ni au travail, ni chômeurs et ni pensionnés). Le type 1 est essentiellement caractéristique de certains quartiers de logements sociaux, dont les critères d'admission favorisent la concentration de ces profils aux faibles revenus.

Le type 2 est caractérisé par une forte sous-représentation des travailleurs, une forte proportion de chômeurs et beaucoup de personnes avec des revenus de remplacement. Il couvre l'essentiel du croissant pauvre de la Région bruxelloise, dont la population jeune explique la faible part de pensionnés.

Le type 3 présente un profil proche de la moyenne bruxelloise : 53 % de revenus du travail, 15 % issus du chômage, 22 % issus des pensions. Ce type correspond largement à la population habitant en marge des zones les plus précarisées. A l'est, ce profil peut se retrouver dans des secteurs statistiques où se concentrent des jeunes actifs qui sont dans ce profil moyen de manière transitoire, tant dans leur parcours professionnel que dans leur parcours résidentiel.

Le type 4 est un type caractéristique des secteurs statistiques aux structures démographiques plus vieilles. Il y a relativement peu d'actifs (55 %) et beaucoup de pensionnés (35 %). Ce type est très présent dans la seconde couronne ouest ainsi que de manière plus disparate dans la seconde couronne sud-est.

Le type 5 caractérise les quartiers dont la population adulte tire ses revenus essentiellement du travail et peu du chômage et des transferts sociaux. Ce type s'observe essentiellement dans le quadrant sud-est, qu'il s'agisse de la première ou de la seconde couronne, et certains quartiers du nord et de l'ouest de la région (Neder-over-Heembeek par exemple).

Le type 6 est constitué par une grande proportion de travailleurs (68 %) et comporte très peu de pensionnés. Ce type est caractéristique de quartiers revalorisés du centre ville (boulevards centraux, Notre-Dame-aux-Neiges, Bourse, haut de Saint-Gilles et d'Ixelles) et des quartiers universitaires (VUB-ULB, AZ-VUB, UCL, ...). Le profil est comparable à celui du type 5 mais avec une surreprésentation encore plus forte des revenus du travail au détriment des pensions. Ces quartiers correspondent à ceux où se concentrent beaucoup de jeunes actifs occupés.

4. La pauvreté des enfants

La pauvreté des enfants est une dimension qui est prise en compte depuis longtemps dans les études internationales. C'est aussi un problème important en Région bruxelloise (Observatoire de la Santé et du Social, 2005), ce qui justifie d'aborder cette problématique au travers d'une carte spécifique. En Belgique, les données permettant de mesurer de manière efficace la pauvreté des enfants sont lacunaires. Cependant, il est possible d'approcher cette notion au travers d'un indicateur mesurant la part des enfants de moins de 6 ans vivant au sein de ménages ne disposant d'aucun revenu du travail, d'un seul revenu du travail ou de deux revenus du travail. Certains quartiers ont toutefois, du fait de leur structure démographique, un faible nombre d'enfants de moins de 6 ans. Il est donc recommandé d'examiner ces cartes en parallèle avec celles de la proportion des enfants dans la population totale (carte 3-03).

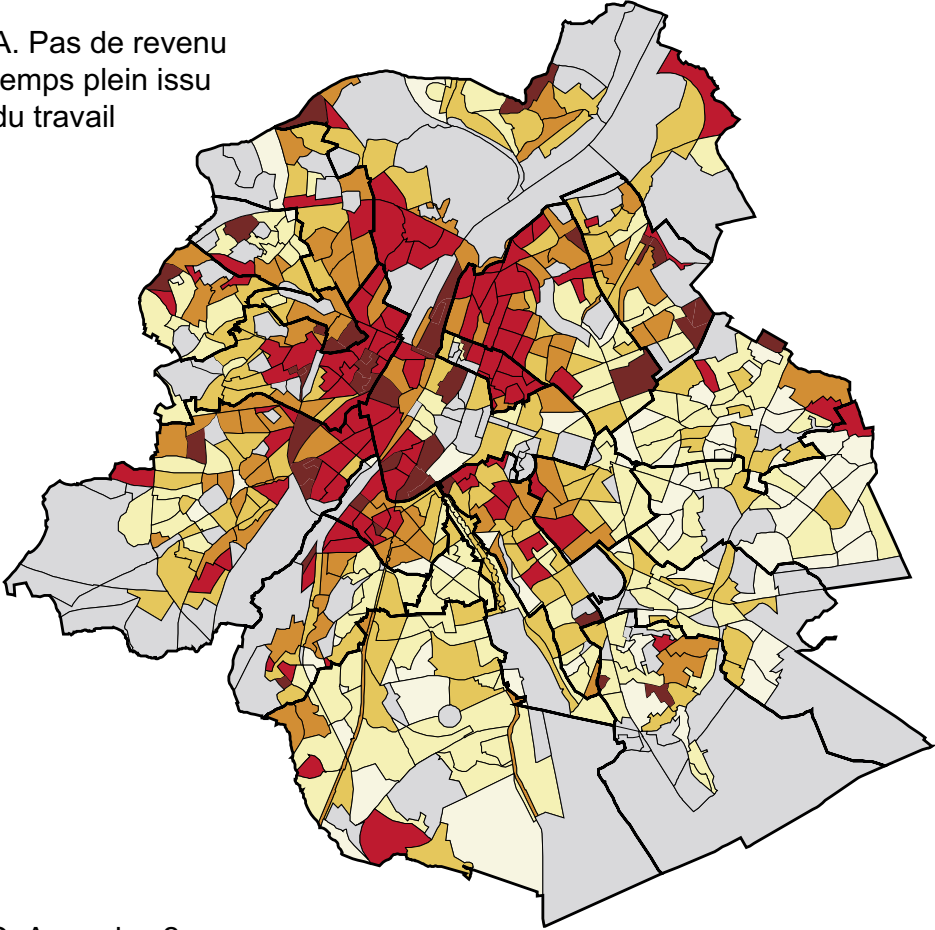
La cartographie de ces résultats permet de poser plusieurs constats.

La part des enfants de moins de 6 ans vivant au sein de ménages qui ne disposent d'aucun revenu du travail est particulièrement élevée dans le croissant pauvre bruxellois et dans l'ouest du Pentagone. Dans ces secteurs statistiques, plus d'un quart des enfants vivent dans un ménage qui ne dispose d'aucun revenu du travail. Comme dans le cas du revenu médian, les quartiers de logements sociaux ont des valeurs analogues à celles que l'on retrouve dans le croissant pauvre. Deux éléments peuvent expliquer cette proportion élevée : d'une part, ce sont effectivement les secteurs statistiques où se concentrent les populations ne disposant pas de revenus de travail, d'autre part, ce sont les quartiers où la taille des ménages reste plus élevée que la moyenne régionale, ce qui permet de comprendre que pour un seul ménage ne disposant pas de revenus du travail, il y a facilement deux ou trois enfants de moins de 6 ans touchés par le phénomène.

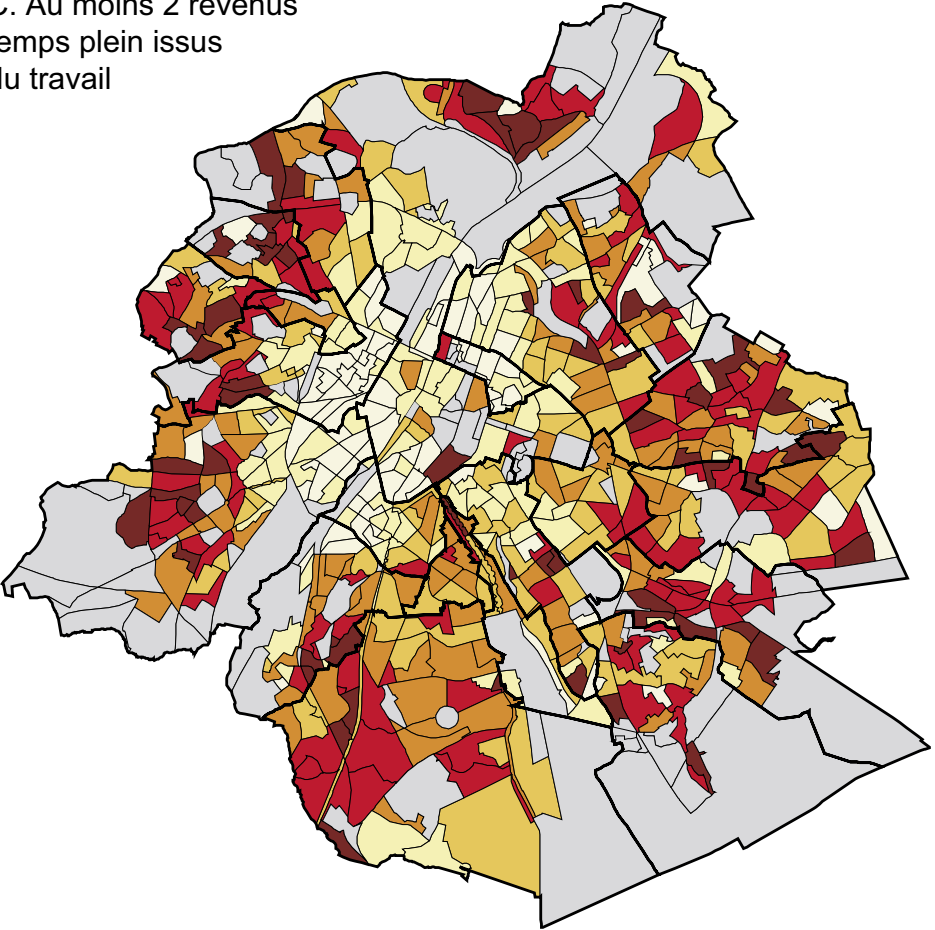
La géographie des enfants vivant au sein de ménages disposant d'un seul revenu du travail est plus dispersée et peut s'expliquer par plusieurs phénomènes. Dans certaines situations, cela peut correspondre à un choix du ménage dans un contexte où les revenus de l'un des deux partenaires (souvent masculin...) suffisent à assurer le confort du ménage. C'est par exemple le cas dans le quadrant sud-est. Par ailleurs, une part élevée d'enfants vivant au sein de ménages ne disposant que d'un seul revenu du travail peut également résulter de la part élevée soit de ménages où un des parents bénéficie d'un revenu de remplacement, soit de ménages monoparentaux où le parent ayant la garde de l'enfant (souvent la mère...) est, de ce fait, le seul à travailler. Enfin, la part des enfants vivant dans des ménages avec deux revenus du travail est essentiellement élevée en seconde couronne mais plus particulièrement à l'ouest. Ceci s'explique par la présence des classes moyennes où les revenus tels qu'ils ont pu être observés précédemment ne sont confortables que moyennant une double activité au sein du ménage.

Carte 5-04 Enfants (0 à 6 ans) dans les ménages privés, selon le nombre de revenus du travail temps plein

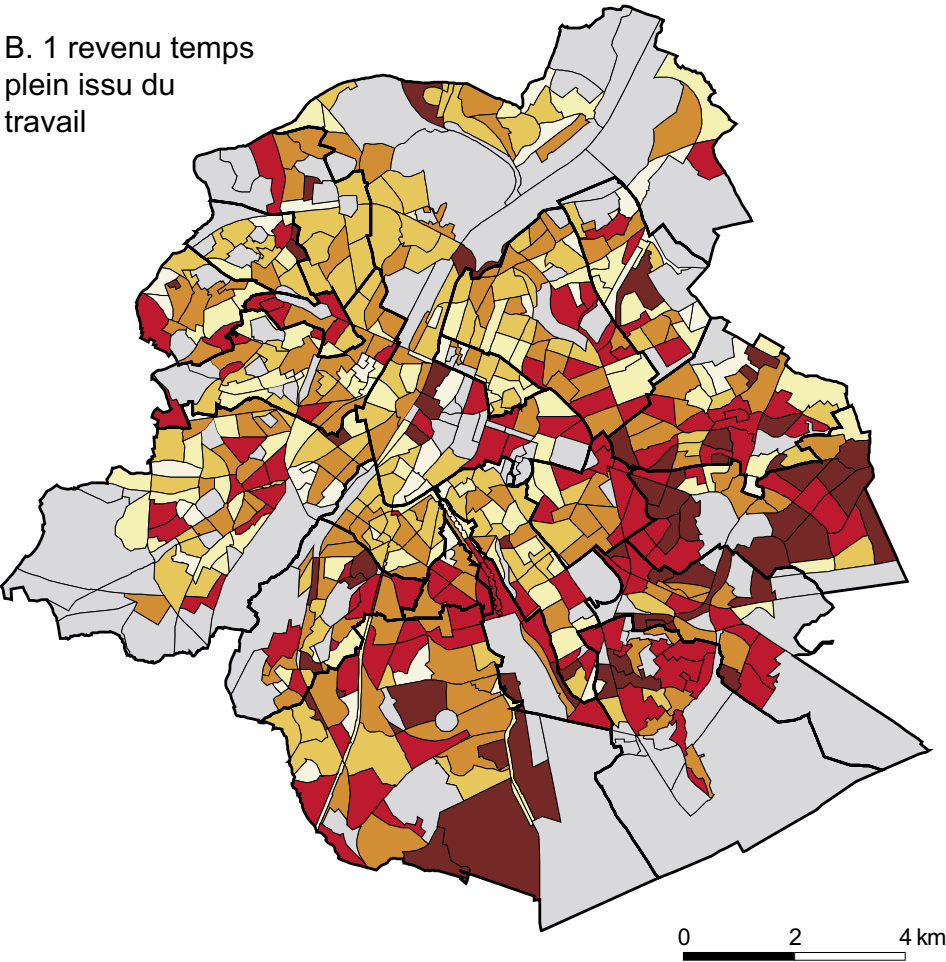
A. Pas de revenu temps plein issu du travail



C. Au moins 2 revenus temps plein issus du travail



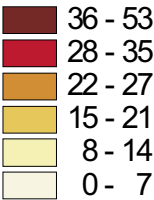
B. 1 revenu temps
plein issu du
travail



Part des enfants de 0 à 6 ans (%)

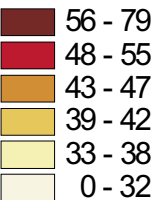
Carte A

Région bruxelloise : 22%



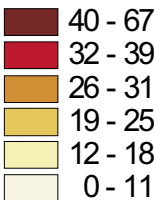
Carte B

Région bruxelloise : 42%



Carte C

Région bruxelloise : 20%



<200 habitants ou
<250 hab/km²

Cartographie : VUB - Interface Demography
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

5. Conclusion

Les grands traits de la structuration socio-économique de la Région bruxelloise se retrouvent dans la géographie des statistiques fiscales : une périphérie sud-est favorisée, les quartiers de l'ouest en situation intermédiaire et des faibles revenus concentrés dans la partie centrale, surtout à l'ouest, et dans les quartiers de logements sociaux. La typologie des sources de revenus permet de nuancer l'image dégagée par un indicateur de niveau socio-économique simple mais non dénué de défauts. Les revenus fiscaux sous-estiment en effet les faibles revenus, mais aussi dans une certaine mesure les hauts revenus. En outre, les unités fiscales sont définies de telle manière qu'elles ne correspondent pas exactement aux ménages.

Si les écarts de revenus sont spectaculaires et probablement sous-estimés, ils doivent être interprétés en tenant compte des structures démographiques (à combien et à quel type de personnes le revenus doit-il permettre de subsister ?) mais aussi des niveaux de qualification et des modes d'insertion sur le marché du travail.

6. Bibliographie

Observatoire de la Santé et du Social (2005). *Baromètre social*, www.observatbru.be

6. Niveau d’instruction

1. Introduction

Chris KESTELOOT, Katrien SLEGGERS
Instituut voor Sociale en Economische
Geografie - KULeuven

Le niveau d’instruction n’a pas uniquement une influence sur l’accès à des fonctions socialement enrichissantes et valorisées sur le marché du travail. Il influence également la capacité de gestion des problèmes de la vie quotidienne comme, par exemple, les décisions en matière de soins de santé (Vranken et al., 2003). En outre, le niveau d’instruction occupe une place importante dans les mécanismes de reproduction des inégalités sociales face à l’école, et ce sur plusieurs générations. Un faible niveau d’instruction a tout d’abord des répercussions sur l’individu qui rencontrera plus de difficultés pour accéder au marché du travail. Il aura un risque plus élevé de se trouver au chômage, d’avoir un emploi instable ou à faible revenu et sans grand prestige social. Ce manque d’intégration sur le marché du travail peut avoir des répercussions sur les générations suivantes : les perspectives d’avenir de ses enfants peuvent se voir limitées. S’ils font une mauvaise expérience scolaire, qu’ils ont des difficultés à s’intégrer dans le monde du travail et qu’ils sont amenés à vivre dans la pauvreté, il y a de grandes chances que le schéma se reproduise. Lorsqu’ils fonderont une famille, ils ne seront pas en mesure d’offrir à leurs enfants un climat familial structurant et stimulant (Vercaigne et al., 2000).

Le niveau d’instruction des parents influence l’encadrement scolaire qu’ils assurent à leurs enfants. Mais ce n’est pas le seul facteur à prendre en compte pour expliquer le parcours scolaire des enfants. La situation familiale joue aussi dans le choix de la filière et de l’école. Dans les secteurs statistiques où le niveau d’instruction de la population active est plutôt faible, on retrouve généralement une forte proportion de jeunes dans les filières courtes. La surconcentration d’enfants socialement défavorisés dans certaines écoles contribue fortement à limiter les possibilités de formation dans ces dernières.

Cette surconcentration est causée par des mécanismes de ségrégation au sein du marché du logement et est renforcée au niveau des écoles par divers mécanismes plus ou moins conscients de répartition et d’exclusion. Ainsi, le risque que des élèves faiblement instruits se retrouvent exclus du système scolaire est positivement lié à la concentration des difficultés sociales d’un quartier (Vercaigne et al., 2000).

Le fait de suivre un enseignement technique ou professionnel ou de se limiter à une formation courte ne conduit toutefois pas systématiquement à des situations de pauvreté ou d’exclusion. Les possibilités de valorisation de ces formations peuvent fortement varier avec les caractéristiques locales du marché du travail. Néanmoins, ces programmes d’études restent souvent associés à une image négative d’un individu aux capacités limitées.

Trois cartes donnent une indication du niveau d’instruction en Région bruxelloise. Les deux premières concernent la nature et le niveau d’instruction des jeunes allant à l’école. La troisième concerne la population qui ne va plus à l’école et donne un aperçu du diplôme le plus élevé obtenu par celle-ci.

2. Type d'enseignement suivi par les jeunes dans l'enseignement secondaire

Contrairement à l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement secondaire général est considéré comme une bonne préparation à l'enseignement supérieur de type universitaire ou non-universitaire. L'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur augmente à son tour les chances d'atteindre une fonction très qualifiée et valorisée (Vercaigne et al., 2000). De manière générale, on peut donc affirmer que le type de filière suivie dans l'enseignement secondaire influence les chances du jeune pour l'avenir.

Une typologie est établie sur la base du nombre d'élèves du 2ème ou du 3ème degré dans l'enseignement secondaire général, l'enseignement technique ou artistique et l'enseignement professionnel. Le choix de la filière est un indicateur accessible du niveau d'instruction des jeunes qui vont à l'école.

Alors qu'auparavant, le choix était clair à partir de la 1ère année de l'enseignement secondaire, ce n'est désormais le cas qu'à partir de la troisième année (2ème degré). C'est la raison pour laquelle le groupe cible considéré est devenu relativement restreint (à peine 3 % de la population totale, auxquels il faut encore ajouter un taux relativement élevé de non réponses dû au non remplissage des questionnaires). Ainsi, les effectifs à l'échelle des secteurs statistiques sont souvent trop faibles pour pouvoir être analysés et donner des résultats pertinents. C'est pourquoi, pour cette typologie, seuls les secteurs statistiques ayant un minimum de 30 jeunes dans le 2ème et le 3ème degré de l'enseignement secondaire ont été conservés.

Six types différents ont pu être dégagés, allant d'une forte surreprésentation de jeunes dans l'enseignement secondaire professionnel à une forte surreprésentation de jeunes dans l'enseignement général (voir figure 6-01 et tableau 6-01). Seul le type 2 s'écarte tout à fait de la moyenne générale: la proportion d'élèves dans l'enseignement professionnel y est relativement élevée (environ 25 %), alors que la proportion d'élèves dans l'enseignement technique et artistique (14 %) y est inférieure à ce que l'on attendait et le pourcentage d'élèves dans l'enseignement secondaire général (61 %) est plus important que celui des types 3 (51 %) et 1 (47 %). Autrement dit, il s'agit d'un type relativement mixte, avec une combinaison d'enseignement professionnel et d'enseignement secondaire général.

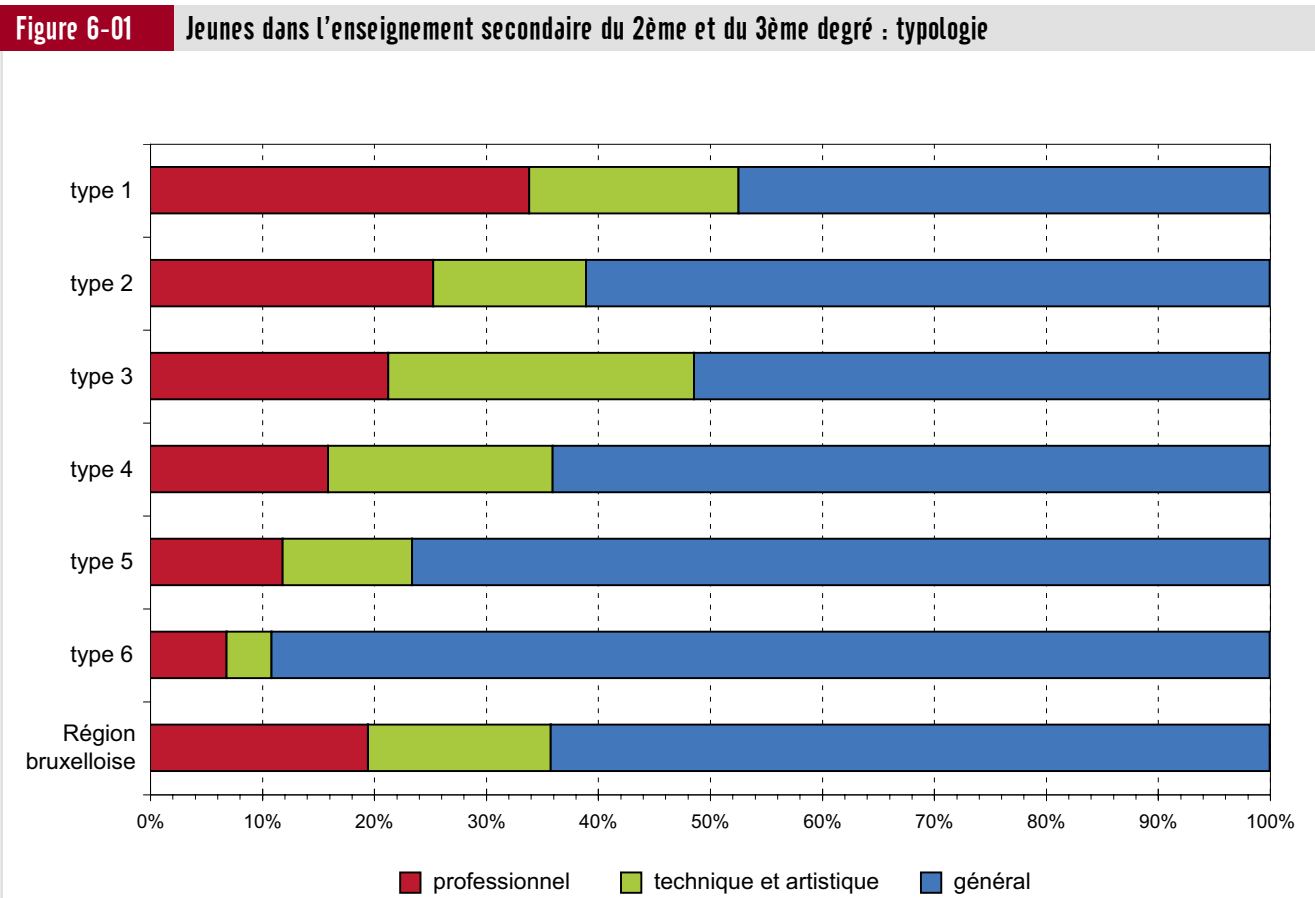
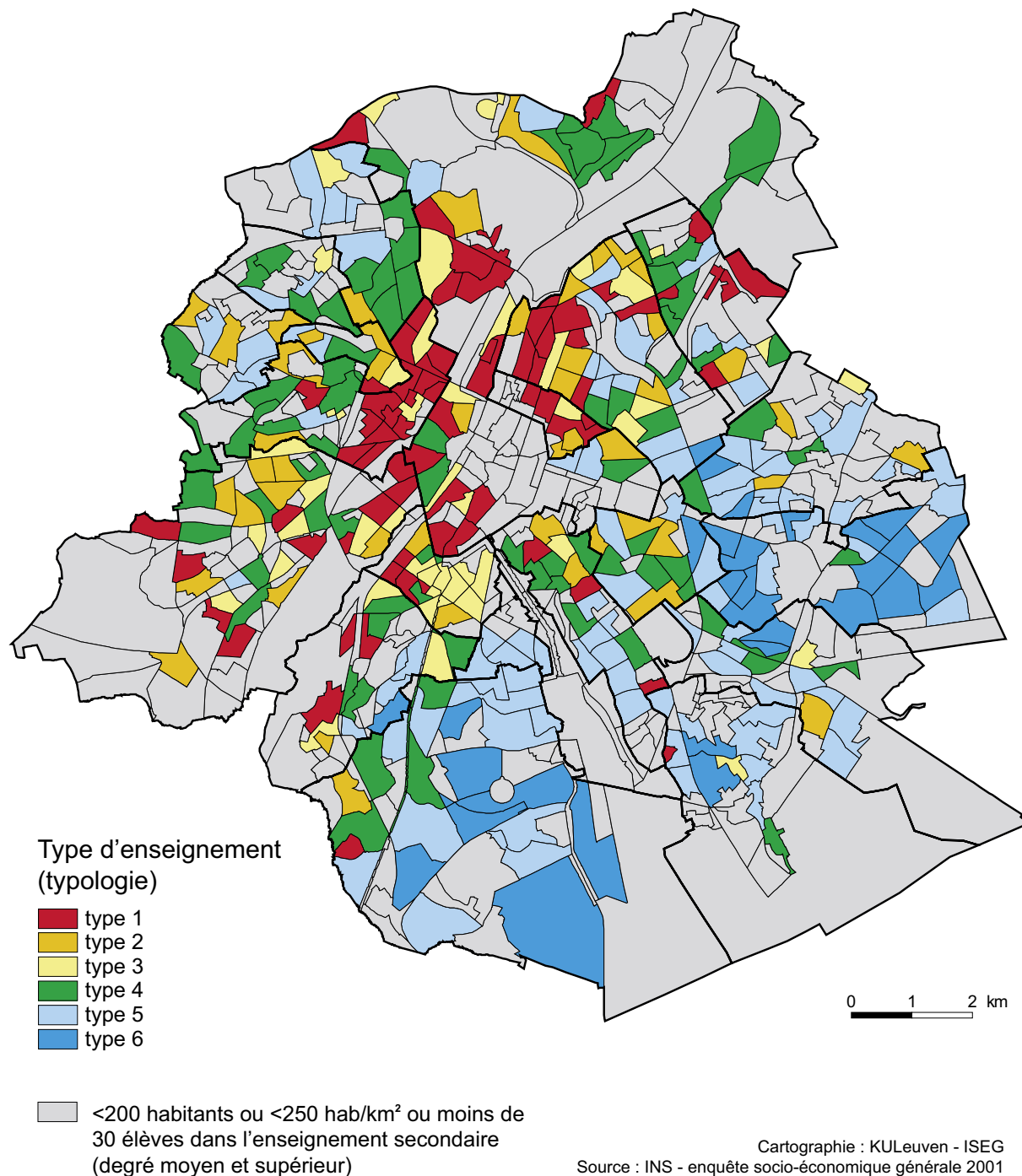


Tableau 6-01 Jeunes dans l'enseignement secondaire du 2ème et du 3ème degré : typologie (distribution en pourcentage)			
	Professionnel (2ème et 3ème degré) (%)	Technique et artistique (2ème et 3ème degré) (%)	Général (2ème et 3ème degré) (%)
type 1 : forte surreprésentation de l'enseignement professionnel, surreprésentation de l'enseignement technique et artistique	33,89	18,67	47,44
type 2 : surreprésentation de l'enseignement professionnel	25,31	13,63	61,06
type 3 : forte surreprésentation de l'enseignement technique ou artistique, surreprésentation de l'enseignement professionnel	21,29	27,31	51,40
type 4 : surreprésentation de l'enseignement technique ou artistique	15,93	20,03	64,04
type 5 : surreprésentation de l'enseignement général	11,86	11,58	76,56
type 6 : forte surreprésentation de l'enseignement général	6,86	4,00	89,14
Région bruxelloise	19,48	16,33	64,19



La carte 6-01 montre que des jeunes de la périphérie et de la banlieue bruxelloise ont davantage tendance à suivre les cours dans l'enseignement secondaire général que les jeunes provenant des quartiers du centre-ville. Le type qui présente la proportion la plus élevée de jeunes dans l'enseignement secondaire général (**type 6**) se retrouve dans le quadrant sud-est de Bruxelles avec les valeurs les plus élevées pour les communes d'Uccle et de Woluwé-Saint-Pierre. Dans ces communes, pour certains secteurs statistiques, le pourcentage de jeunes qui suivent l'enseignement secondaire général peut grimper jusqu'à 97 %.

Le type 5 domine dans la même zone, mais apparaît également à Schaerbeek et à Evere et dans les secteurs statistiques les plus favorisés de la périphérie ouest, en dehors de la ceinture du 19ème siècle. À mesure que l'on se rapproche du centre apparaissent progressivement des types avec les combinaisons d'enseignement les plus faibles, avec une surreprésentation de l'enseignement professionnel dans le cœur ouvrier du 19ème siècle.

Le type 2 mixte (surreprésentation de l'enseignement professionnel, en combinaison avec l'enseignement général) apparaît davantage dans le nord de la ceinture du 19ème siècle (Schaerbeek, Saint-Josse) qu'à l'ouest (Laeken, Molenbeek, Anderlecht). Il se retrouve également dans la périphérie. À l'ouest, il s'agit principalement de secteurs statistiques de classe moyenne inférieure, à l'est de quartiers d'habitations sociales.

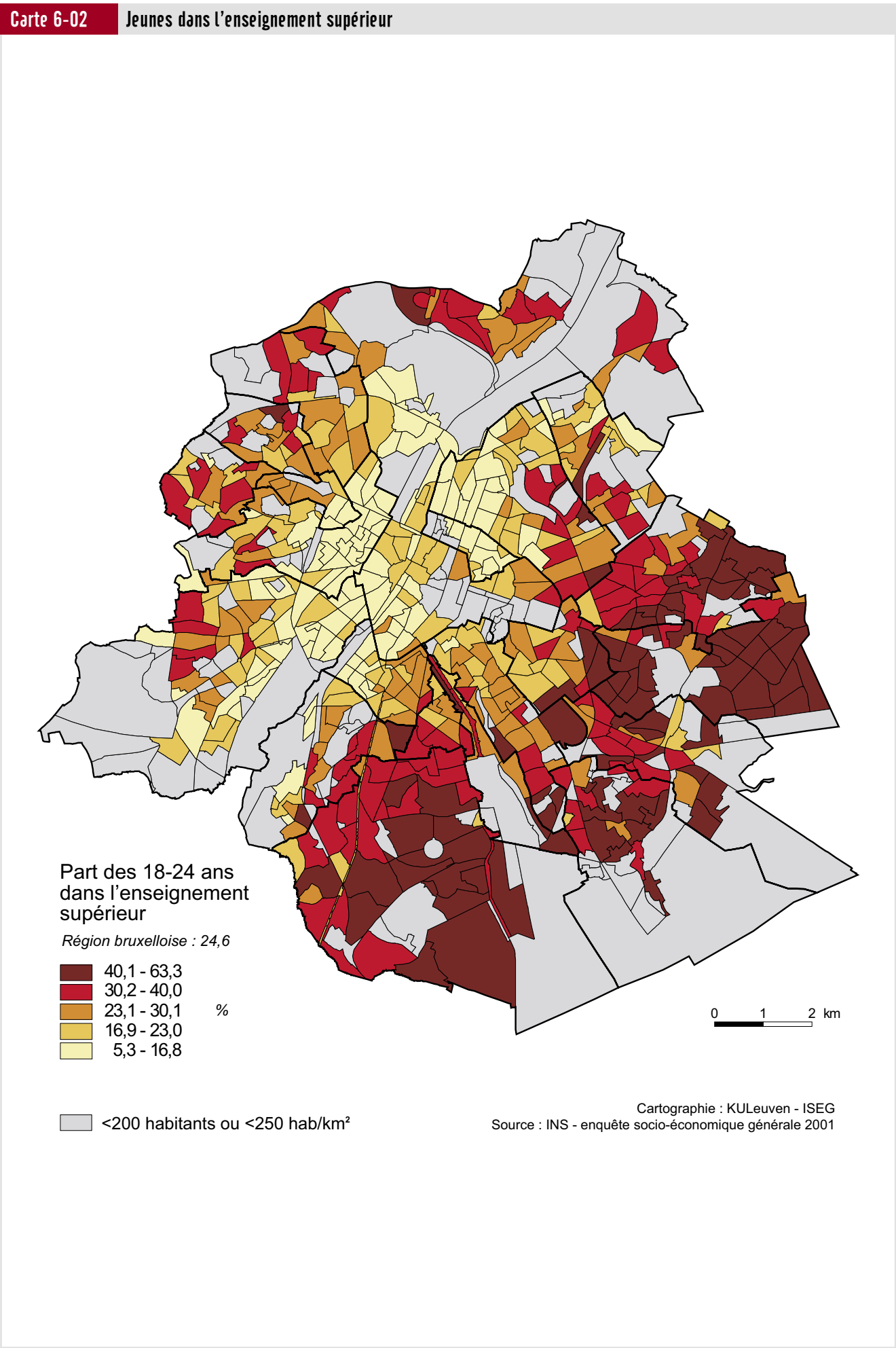
Le type 1 (forte surreprésentation de l'enseignement professionnel, surreprésentation de l'enseignement technique et artistique) apparaît à la fois dans la ceinture du 19ème siècle, dans des quartiers d'habitations sociales de la périphérie et dans certaines quartiers de classe moyenne de la périphérie ouest.

Ceci indique que la différenciation sociale existante, du moins en ce qui concerne l'enseignement, se poursuit au fil des générations. Le choix de la filière suivie est souvent lié à la formation et à l'aisance des parents.



3. Jeunes dans l'enseignement supérieur

La carte 6-01 concerne en grande partie l'enseignement obligatoire jusqu'à 18 ans. Etant donné que l'enseignement supérieur n'est pas obligatoire, la répartition des étudiants peut présenter une différence par rapport à celle des élèves dans l'enseignement secondaire général. En calculant la proportion d'étudiants dans l'enseignement supérieur au sein de la population des 18-24 ans, nous obtenons une cartographie du niveau d'instruction dans l'enseignement supérieur. La carte 6-02 démontre qu'il existe un fort contraste entre les quartiers urbains du 19ème siècle et les quartiers qui les bordent. La proportion de jeunes dans l'enseignement supérieur est la plus faible dans le sud-ouest du Pentagone, l'ouest de Saint-Gilles, Cureghem, le Vieux Molenbeek et Laeken, Saint-Josse-Ten-Noode et le bas de Schaerbeek. La proportion de jeunes dans l'enseignement supérieur dépasse rarement les 15 % par quartier. La proportion la plus élevée d'étudiants très instruits se retrouve dans un large rayon au sud-est de Bruxelles, ainsi que, mais dans une moindre mesure, dans la périphérie ouest et nord.



4. Niveau d’instruction

Le niveau d’instruction est un indicateur des compétences d’un individu dans ses activités quotidiennes et en situation professionnelle. Il n’existe cependant pas de lien direct avec le niveau de qualification étant donné qu’un long temps d’inactivité ou, au contraire, l’acquisition de nouvelles compétences dans l’exercice d’une profession, peuvent entraîner des différences significatives de compétences entre des personnes possédant un diplôme similaire (Mainguet et Demeuse, 1998). La carte 6-03 confirme l’hypothèse déjà posée dans un travail antérieur, à savoir que *«plus le niveau d’instruction atteint est élevé, plus on a de capacités à profiter de ce que la société moderne a à offrir et plus on peut s’associer à la prospérité et participer à la politique de cette société»* (Kesteloot et al., 1996). D’autre part, elle souligne, encore une fois, le fait que les secteurs statistiques où les adultes n’ont bénéficié que d’une instruction de courte durée correspondent, en grande partie, aux secteurs statistiques dans lesquels vivent de nombreux jeunes faiblement instruits qui arrêtent leurs études à 18 ans (Kesteloot et al., 1996).

Pour la typologie du niveau d’instruction, on tient compte de cinq catégories du niveau d’instruction le plus élevé, à savoir les proportions de personnes dont le diplôme le plus élevé est l’enseignement primaire, l’enseignement professionnel, l’enseignement technique ou artistique, l’enseignement général et l’enseignement supérieur.

Il en résulte 8 types (figure 6-02) allant d’une forte surreprésentation de l’enseignement primaire et professionnel (type 1) à une très forte surreprésentation de l’enseignement supérieur (type 8). Les secteurs statistiques qui font partie du huitième type comptent en moyenne quatre fois plus d’habitants possédant un diplôme de l’enseignement supérieur que ceux du premier type (58 % contre 13 %) (tableau 6-02). Inversement, par rapport au type 8, le type 1 comprend beaucoup plus de personnes possédant un diplôme de l’enseignement primaire (28 % contre 5 %) ou professionnel (20 % contre 6 %). Comme le montre encore le tableau 6-02, le type présentant une légère surreprésentation de l’enseignement technique et artistique (type 4) reflète le mieux le niveau d’instruction moyen de la Région bruxelloise.

La cartographie des résultats confirme à nouveau l’existence d’une différenciation sociale en Région bruxelloise. La carte 6-03 met en évidence une forte opposition est-ouest en matière de niveau d’instruction atteint.

L’avenue Louise, la rue de la Loi et l’avenue de Tervuren se caractérisent par une très forte surreprésentation des personnes très instruites (**type 8**), mais les autres secteurs statistiques du quadrant sud-est appartiennent également à un type avec surreprésentation de l’enseignement supérieur (**type 6 et 7**). En moyenne, dans les types 6, 7 et 8, la moitié des habitants ont

Figure 6-02 Niveau d’instruction : typologie

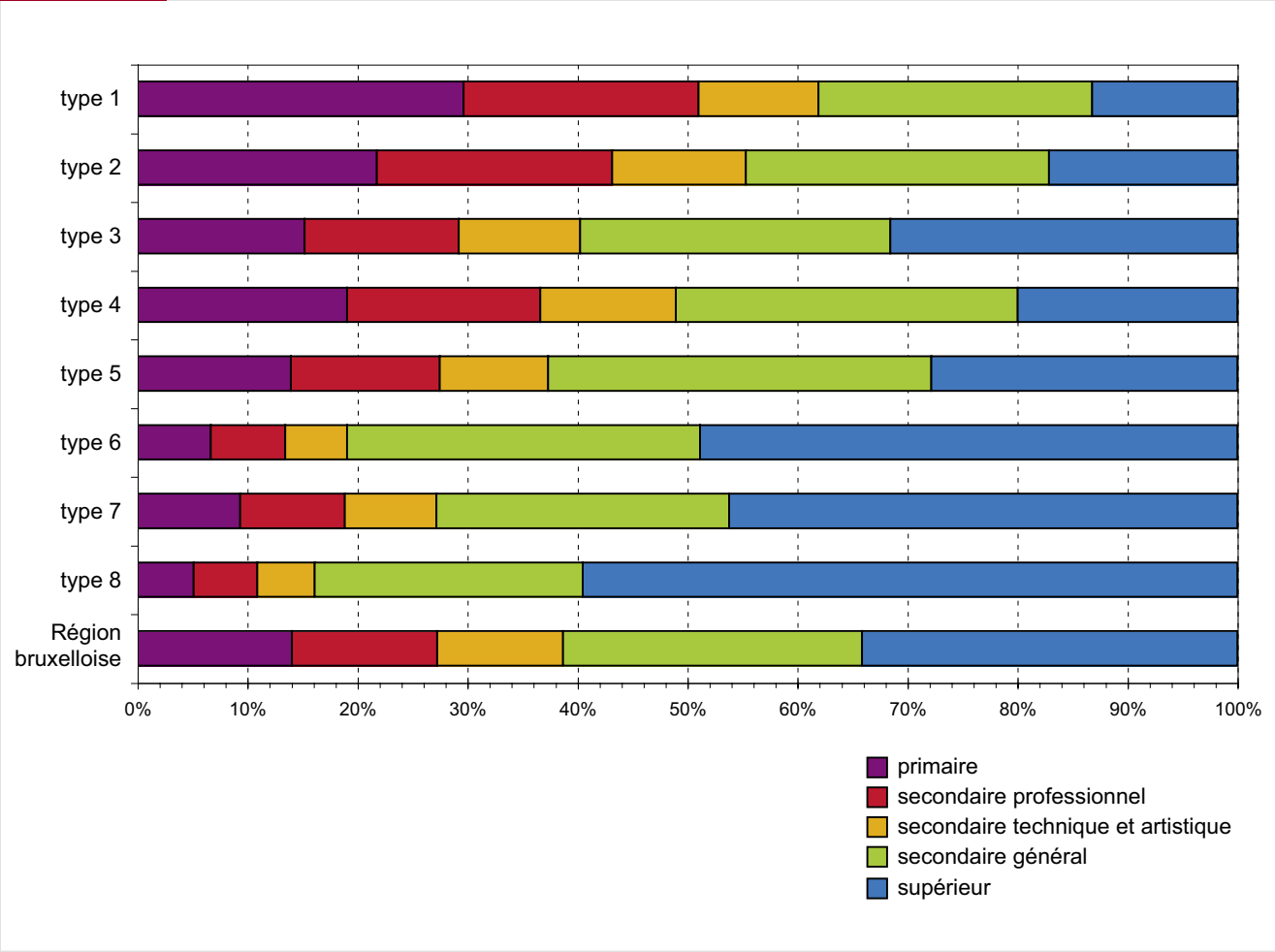
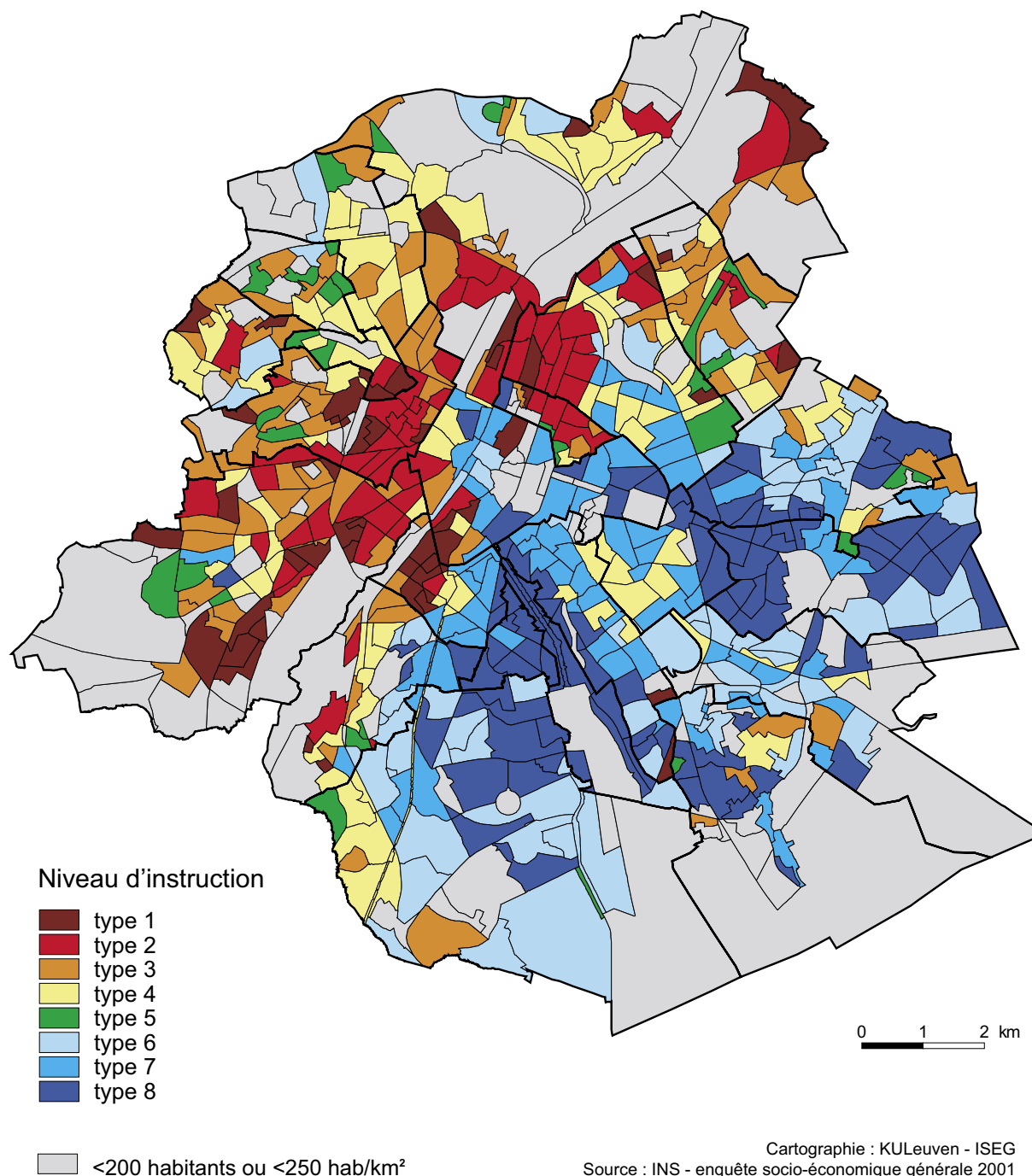


Tableau 6-02 Niveau d’instruction : typologie (distribution en pourcentage)

	primaire (%)	professionnel (%)	technique et artistique (%)	secondaire général (%)	supérieur (%)
type 1 : surreprésentation de l’enseignement primaire et professionnel	28,27	20,43	13,21	24,76	13,32
type 2 : surreprésentation de l’enseignement professionnel, primaire et technique	20,69	22,00	13,97	26,47	16,87
type 3 : mixte (général - primaire)	18,95	17,22	14,29	29,64	19,90
type 4 : surreprésentation de l’enseignement technique	14,86	14,04	13,42	27,00	30,68
type 5 : forte surreprésentation de l’enseignement secondaire général	13,17	13,41	12,17	33,85	27,41
type 6 : surreprésentation de l’enseignement secondaire général et supérieur	8,04	8,07	8,84	30,00	45,04
type 7 : surreprésentation de l’enseignement supérieur	10,37	10,33	10,45	24,48	44,37
type 8 : forte surreprésentation de l’enseignement supérieur	5,12	5,78	6,97	24,63	57,50
Région bruxelloise	14,04	13,22	11,45	27,16	34,13



un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette homogénéité n'est brisée que par la vallée du Maelbeek – qui avait autrefois un caractère ouvrier prononcé – et les parties attenantes d'Etterbeek d'une part, les quartiers d'habitations sociales d'autre part. Sur la base des données du recensement de 2001, il est possible d'établir une comparaison entre le niveau d'instruction et les secteurs d'activités dans lesquels les habitants sont employés. Celle-ci nous apprend que la population très instruite travaille majoritairement dans le secteur tertiaire (enseignement et formation, services aux entreprises, institutions financières, soins de santé et services sociaux, immobilier et location). De plus, de nombreux habitants de ces secteurs statistiques sont liés à une des institutions internationales que la Région bruxelloise a attirées en tant que capitale de l'Union Européenne.

Dans la périphérie ouest de la Région bruxelloise, les secteurs statistiques ayant une concentration de personnes très instruites sont les quartiers résidentiels de Nellie Melba et Scherdemael-Nord à Anderlecht, Hogenbos et Basilique-Laure à Berchem-Sainte-Agathe, le parc Albert à Ganshoren et le quartier «Dikke Beuk» à Jette. La périphérie ouest se caractérise également par une population d'ouvriers et d'employés avec un niveau d'instruction moyen (**types 3, 4 et 5**).

C'est dans la ceinture urbaine du 19^{ème} siècle et le long de la zone du canal qu'on retrouve la population ayant le niveau d'instruction le plus faible (**type 1 et type 2**). Dans les secteurs statistiques du type 1, il y a en moyenne plus d'un quart de la population qui ne possède qu'un diplôme de l'enseignement primaire. Dans les secteurs statistiques du type 2, c'est plus d'un cinquième. Un cinquième de la population dans ces secteurs statistiques (type 1 et 2) possède un diplôme de l'enseignement professionnel. La proportion de personnes faiblement instruites dans ces secteurs statistiques est significativement plus élevée que la moyenne bruxelloise (tableau 6-02). Ces secteurs statistiques se caractérisent par une population d'ouvriers faiblement instruits et travaillant principalement dans le secteur industriel, la construction et la réparation des biens de consommation et les véhicules. Dans la zone nord du canal, il y a également un taux d'emploi élevé dans le transport, l'entrepôt et la communication.

On observe également l'existence de relations entre le niveau d'instruction et le fait de vivre dans un quartier d'habitations sociales : quatre cinquièmes de ces secteurs statistiques appartiennent aux types caractérisés par une majorité de diplômés de l'enseignement technique à primaire (types 1, 2, 3 et 4). Cela s'explique probablement par le fait que certaines conditions de revenus doivent être remplies pour pouvoir accéder à un logement social, ce qui se traduit automatiquement par une concentration de ménages pauvres (et souvent faiblement instruits).

5. Conclusion

En cartographiant le niveau d’instruction, on pouvait s’attendre à observer des disparités entre les cartes 6-01 et 6-02 et celles du niveau d’études achevées. Ce n’est toutefois pas aussi clair en raison d’un nombre relativement élevé de secteurs statistiques où il y a trop peu d’élèves de l’enseignement secondaire. Une comparaison avec la carte 6-03 confirme cependant ceci : à l’ouest, on trouve des situations de mobilité sociale ascendante du quartier, où la proportion d’étudiants dans l’enseignement supérieur est plus importante que ne le laisse supposer le niveau d’études atteint par la population adulte. Neerpede et Haren en sont des exemples frappants. L’explication la plus évidente est qu’il s’agit de quartiers où résident des familles aisées avec des enfants des groupes d’âge concernés. Dans d’autres quartiers, comme Ganshoren, il est probablement question d’une réelle mobilité ascendante de la population riveraine.

À l’inverse, il y a à l’est du Pentagone des secteurs statistiques qui font partie du type où le niveau d’instruction atteint est le plus élevé, alors que la proportion d’étudiants reste très faible. Cela indique la présence d’un processus de gentrification, au cours duquel une population jeune et très instruite vient s’installer dans le quartier, mais n’a pas d’enfants dans les groupes d’âges concernés. Le nombre limité de jeunes dans l’enseignement supérieur s’explique par le fait que la population initiale habite encore en partie dans le quartier. Une analyse détaillée des différentes cartes révèle que d’autres secteurs statistiques se trouvent dans une situation similaire. Il s’agit, dans la plupart des cas, d’anciens centres de villages, qui attirent des jeunes familles dans des habitations relativement bon marché.

De manière générale, les secteurs statistiques avec une proportion élevée d’élèves dans l’enseignement technique et professionnel correspondent à ceux où le niveau d’instruction des adultes est bas. Ce qui souligne le fait que la tendance la plus courante correspond toujours à une transmission du niveau d’instruction de génération en génération.

6. Bibliographie

Kesteloot C., Vandenbroecke H., Van Der Haegen H., Vanneste D., Van Hecke E., (1996), Atlas van achtergestelde buurten in Vlaanderen en Brussel, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Brussel.

Mainquet C., Demeuse M. (1998), Scolarisation, niveau d’instruction et insertion professionnelle, Recensement général de la population et des logements au 1er mars 1991, Monographie n° 9, Institut National de Statistique, Bruxelles, 323pp.

Mistiaen P., Meert H., Kesteloot C., (1995), Polarisation socio-spatiale et stratégie de survie dans deux quartiers bruxellois, *Espace, Populations, Sociétés*, nr.3, p. 277-290.

Vercaigne C., Walgrave L., Mistiaen P. et Kesteloot C., (2000), Urbanisation, exclusion sociale des jeunes et criminalité de rue, Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles, Leuven, 275pp.

Vranken J., De Boyser K. et Dierckx D., (2003), Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 2003, Acco, Leuven, 517pp.

7. Marché du travail

1. Introduction

Benjamin WAYENS, Sophie VAN CUTSEM,
Pierre MARISSAL, Julie CHARLES
Institut de Gestion de l'Environnement et
d'Aménagement du Territoire - ULB

Pour aborder la question du marché du travail, la démarche sera segmentée en trois étapes. L'objectif est de se rapprocher toujours plus finement de la question du rapport au travail.

Dans la première étape, la question sera abordée sous l'angle de la présence ou l'absence des individus sur le marché du travail : il s'agit donc de mesurer, parmi la population susceptible d'exercer un emploi, la part de celle-ci qui cherche un emploi (chômeurs) ou qui occupe effectivement un emploi (travailleurs). C'est ce qu'on appelle le **taux d'activité**. L'activité doit donc être comprise ici dans une acceptation large, il faut soit avoir du travail, soit en chercher. Ce taux d'activité prend pour référence la population active qui est définie conventionnellement comme les plus de 15 ans et de moins de 65 ans, ce qui correspond à la tranche d'âge où l'on n'est le plus susceptible de travailler, soit parce que l'on a terminé les études, soit parce que l'on n'est pas encore pensionné. Néanmoins, cette définition de la population active est une convention et elle comprend non seulement

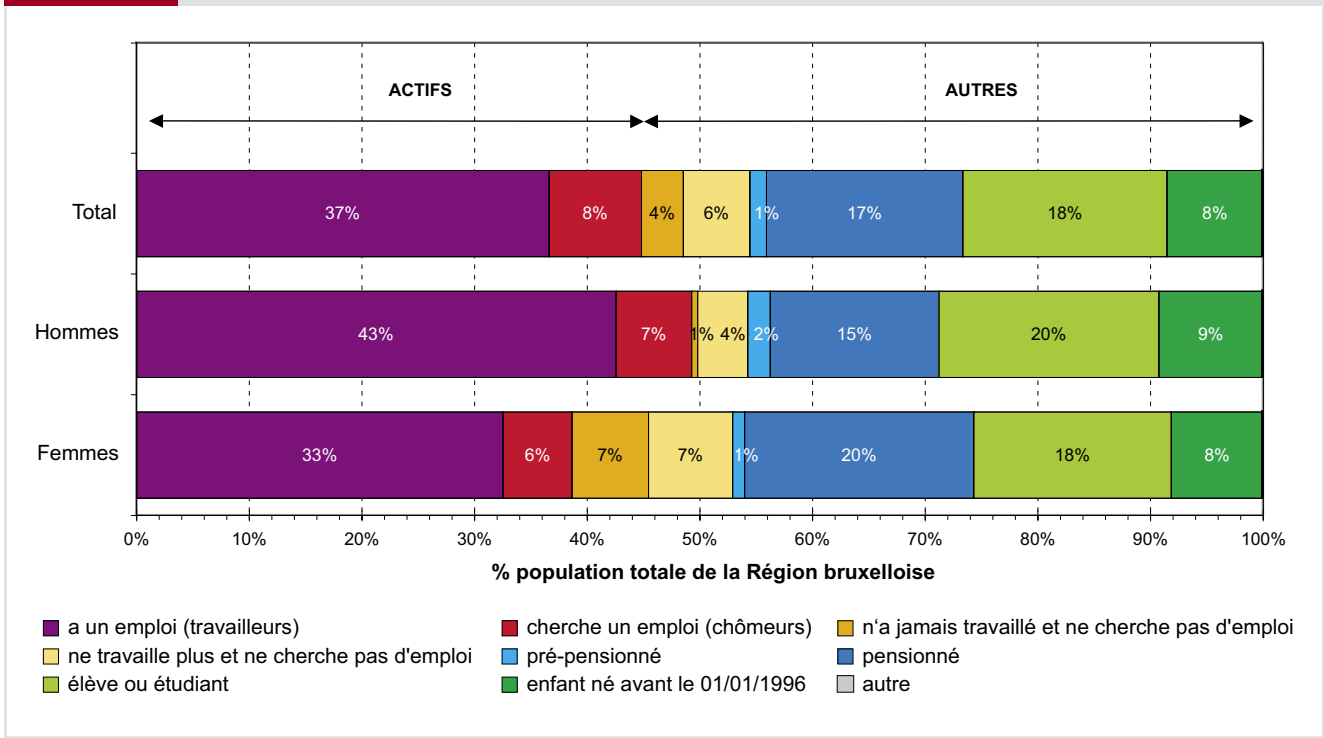
des travailleurs et des chômeurs mais aussi des personnes ne cherchant pas effectivement en emploi (les femmes au foyer par exemple).

Dans le cadre de la seconde étape, on se penchera sur la situation des actifs, c'est-à-dire ceux qui sont effectivement présents sur le marché du travail, qu'ils soient occupés (ils ont un emploi) ou inoccupés (les chômeurs). La part des chômeurs dans la population active (15-65 ans par convention) correspond au **taux de chômage**.

Enfin, on tentera d'évaluer la **qualité des emplois** occupés au moyen de l'analyse des statuts professionnels des travailleurs.

Les sources utilisées, à savoir le recensement de 2001, impliquent parfois quelques différences avec d'autres sources utilisées par d'autres fournisseurs de statistiques relatives au marché du travail. Cependant, cela n'implique aucune différence quant à l'ordre de grandeur et à la géographie des phénomènes analysés.

Figure 7-01 Position des individus sur le marché du travail



2. Le taux d'activité

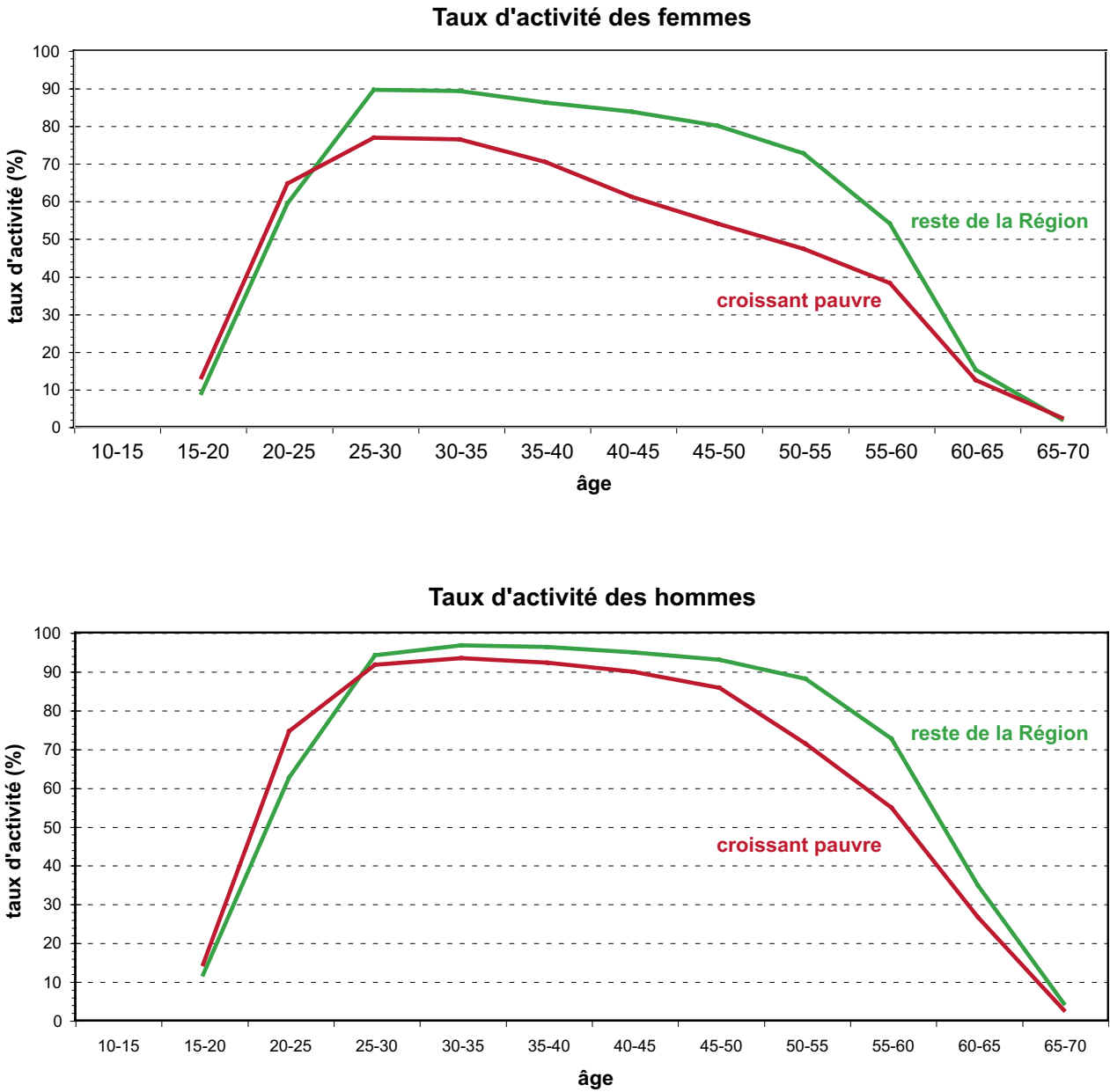
Les résultats présentés dans les chapitres précédents nous invitent à observer les différences qui se marquent entre deux grands ensembles : le croissant pauvre d'une part et le reste de la Région bruxelloise d'autre part (voir aussi la définition de C. Kesteloot dans le dossier 2002/01 de l'Observatoire de la Santé et du Social). Le taux d'activité des hommes et des femmes étant très différent, nous avons choisi de les présenter séparément.

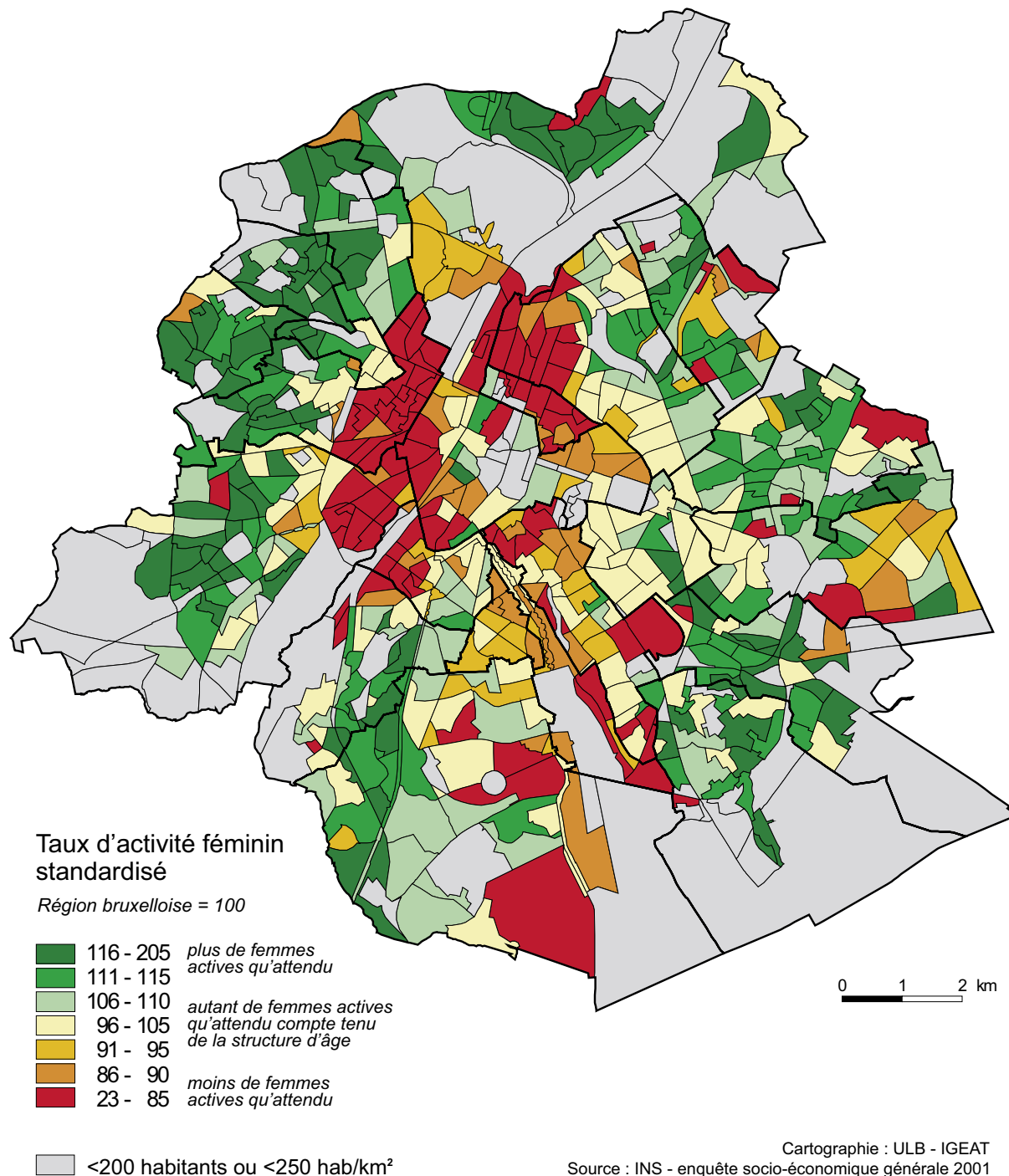
Plusieurs constats peuvent être posés à ce stade (figure 7-02) :

- De manière générale, d'après le recensement, le taux d'activité des femmes entre 15 et 65 ans (61%) est plus faible que celui des hommes (74%). Le modèle patriarcal reste prédominant dans le comportement des familles et, dans les cas où les femmes choisissent de travailler, leur carrière est souvent interrompue au moment de la naissance des enfants pour pouvoir les élever durant les premières années au moins. Cet écart hommes-femmes est loin d'être une spécificité bruxelloise, car il est observé tant à l'échelle nationale qu'euro-péenne (Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2003, p. 44; Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2004, p. 41).
- Pour les hommes comme pour les femmes, le taux d'activité des moins de 25 ans est plus élevé dans le croissant pauvre que dans le reste de la Région. Ceci s'explique par la tendance des jeunes du croissant pauvre à quitter l'enseignement plus tôt que leurs homologues des quartiers plus riches (voir chapitre 6), et entrer plus jeunes sur le marché du travail.
- Entre 25 et 65 ans, le taux d'activité est plus faible dans le croissant pauvre que dans le reste de la Région et cette tendance est d'autant plus marquée pour les femmes. Le comportement des femmes d'origine immigrée y est certainement pour beaucoup : elles sont moins souvent actives sur le marché du travail. Cependant, le taux d'activité relativement élevé des jeunes femmes du croissant pauvre laisse présager une atténuation progressive de cette particularité des femmes immigrées. L'évolution tendancielle tant en Belgique que dans le reste de l'Europe est à la croissance des taux d'activité féminins.

Dans un contexte où la création d'emploi reste faible, cette dernière observation pourrait impliquer à court terme une croissance du taux de chômage dans la mesure où la structure de l'emploi bruxellois ne correspond pas forcément au niveau de formation de ces jeunes femmes, certes mieux formées que leur aînées mais toujours sous-représentées sur les bancs de l'université. On soulignera à cet égard que des besoins importants restent largement insatisfaits, en matière d'encadrement social de la petite enfance et des personnes âgées par exemple, alors même

Figure 7-02 Taux d'activité par sexe, par âge et partie de la Région bruxelloise





que de nombreuses personnes disposant des profils professionnels requis pour ce type de services restent aujourd'hui sans emploi, et que leur nombre pourrait augmenter encore avec l'élévation des taux d'activité féminins. On constate d'ailleurs que les secteurs où l'emploi salarié féminin est largement majoritaire sont l'éducation, la santé et l'action sociale, et les services domestiques (Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2004, p. 48).

La cartographie du taux d'activité féminin vient compléter l'information relative à l'opposition entre le croissant pauvre et le reste de la Région. La carte 7-01 exprime les taux d'activité féminins sous la forme d'un indicateur de propension des femmes à se présenter sur le marché du travail. Cet indicateur est un ratio entre le nombre de femmes actives comptabilisées dans les secteurs statistiques et le nombre de femme actives théoriques établi sur base de la structure d'âge locale et des taux d'activité féminins par âge moyen de la Région bruxelloise. Cet indicateur annule donc l'effet de la structure d'âge et prend comme référence l'ensemble du territoire bruxellois. Dans un secteur statistique avec un indice 100, il y a autant de femme actives qu'attendu sur base des taux d'activité par âge moyens régionaux, dans un secteur statistique d'indice 200, deux fois plus et dans un secteur statistique d'indice 50, deux fois moins.

Les taux d'activité féminins les plus faibles se rencontrent, comme prévu, dans le croissant pauvre. Cependant, à ce premier groupe de secteurs statistiques, il faut ajouter les quartiers de logements sociaux qui, comme on pouvait s'y attendre, adoptent de faibles taux d'activité féminin mais aussi, bien que dans une moindre mesure, le quadrant sud-est de la seconde couronne et plus particulièrement dans les espaces les plus valorisés de celui-ci : Woluwé-Saint-Pierre, quartier de l'Observatoire, abords de l'avenue Roosevelt. Il s'agit là d'un phénomène déjà observé pour les revenus (voir chapitre 5) : à savoir la simple activité au sein de ménages où les revenus du conjoint suffisent à assurer le confort financier. Dans les quartiers universitaires, le faible taux d'activité féminin est probablement comparable au taux d'activité masculin en raison de la forte proportion de la population encore aux études dans ces secteurs statistiques bien particuliers.

3. Le taux de chômage

Parmi les actifs, tous ne disposent pas d'un emploi, loin de là.

Avec un taux de chômage calculé d'après le recensement d'un peu plus de 20 % des 15-64 ans, la Région bruxelloise se situe très nettement au-dessus de la moyenne nationale (13 %), et même au-dessus de la Wallonie (18 %). En matière strictement économique pourtant, la zone bruxelloise dans son ensemble a connu depuis plus d'une décennie des dynamiques, tant en terme de valeur ajoutée que de création d'emploi, plus favorables que la moyenne belge. Plusieurs éléments permettent de comprendre ce décalage entre richesse produite et création d'emplois d'une part, et taux de chômage élevé d'autre part.

- Tout d'abord, les emplois offerts en Région bruxelloise sont pour une part non négligeable occupés par des non-Bruxellois : 55 % de l'emploi localisé à Bruxelles est confié à des non-Bruxellois (Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2003, p. 153). Le taux de chômage élevé reflète donc en partie ce problème dont on peut attribuer les causes à un décalage entre le niveau de formation des travailleurs et le niveau de formation exigé dans les emplois offerts. La main-d'œuvre est ainsi recrutée dans un bassin d'emploi qui englobe la périphérie aisée et la croissance ne bénéficie qu'en partie aux Bruxellois.
- Ensuite, les secteurs les plus porteurs de la croissance sont ceux qui se sont développés dans les communes de la périphérie bruxelloise et non dans les limites administratives de la Région bruxelloise. En effet, il faut s'entendre sur la définition de la zone urbaine bruxelloise et la bonne dynamique de l'emploi bruxellois a surtout bénéficié à un Bruxelles «morphologique», incluant ainsi les communes de la périphérie. Dans un contexte où les activités économiques ont tendance à se «remétropoliser», c'est-à-dire à rechercher les avantages des zones urbaines, la Région bruxelloise peut sembler attractive mais c'est sans compter sur les effets répulsifs des coûts de l'immobilier et de la congestion urbaine. Pour les secteurs économiques consommateurs d'espace et nécessitant un trafic important, ces inconvénients pèsent lourds et dans une forme d'arbitrage entre avantages et inconvénients de la centralité, les communes de la périphérie offrent le meilleur «rapport qualité-prix» aux entreprises. Par ailleurs, le niveau de qualification élevé de la main-d'œuvre de la périphérie permet aux entreprises pour lesquelles ce critère est important, comme les activités innovantes, les secteurs marchands les plus qualifiés et les services aux entreprises, de trouver hors de Bruxelles une aire de recrutement adaptée. En outre, les populations aisées de la périphérie constituent une clientèle plus solvable que la population bruxelloise en ce qui concerne certaines activités économiques liées aux habitants et aux revenus (Marissal et al., 1999).

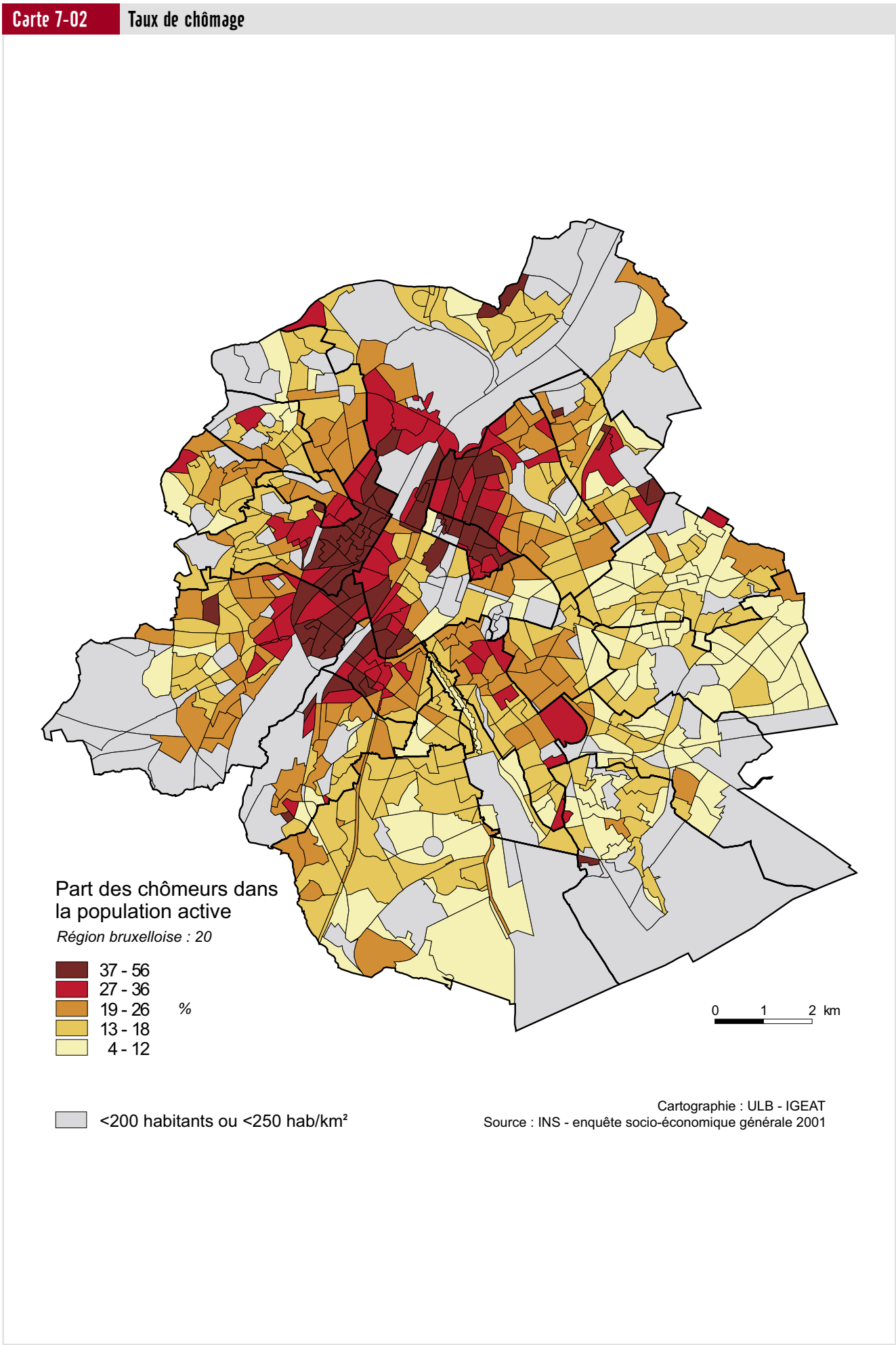
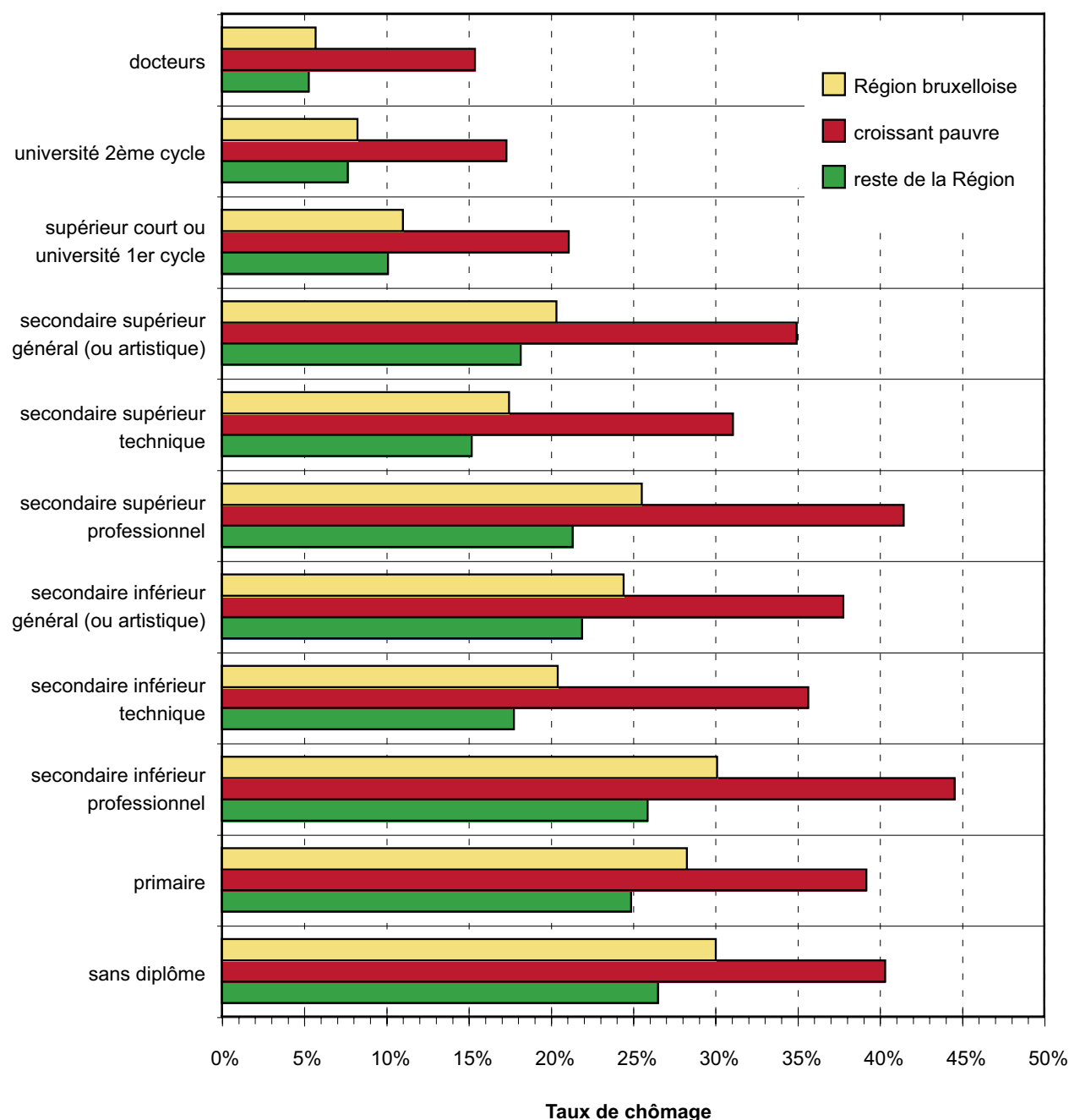


Figure 7-03 Part des chômeurs dans la population active selon le niveau de diplôme



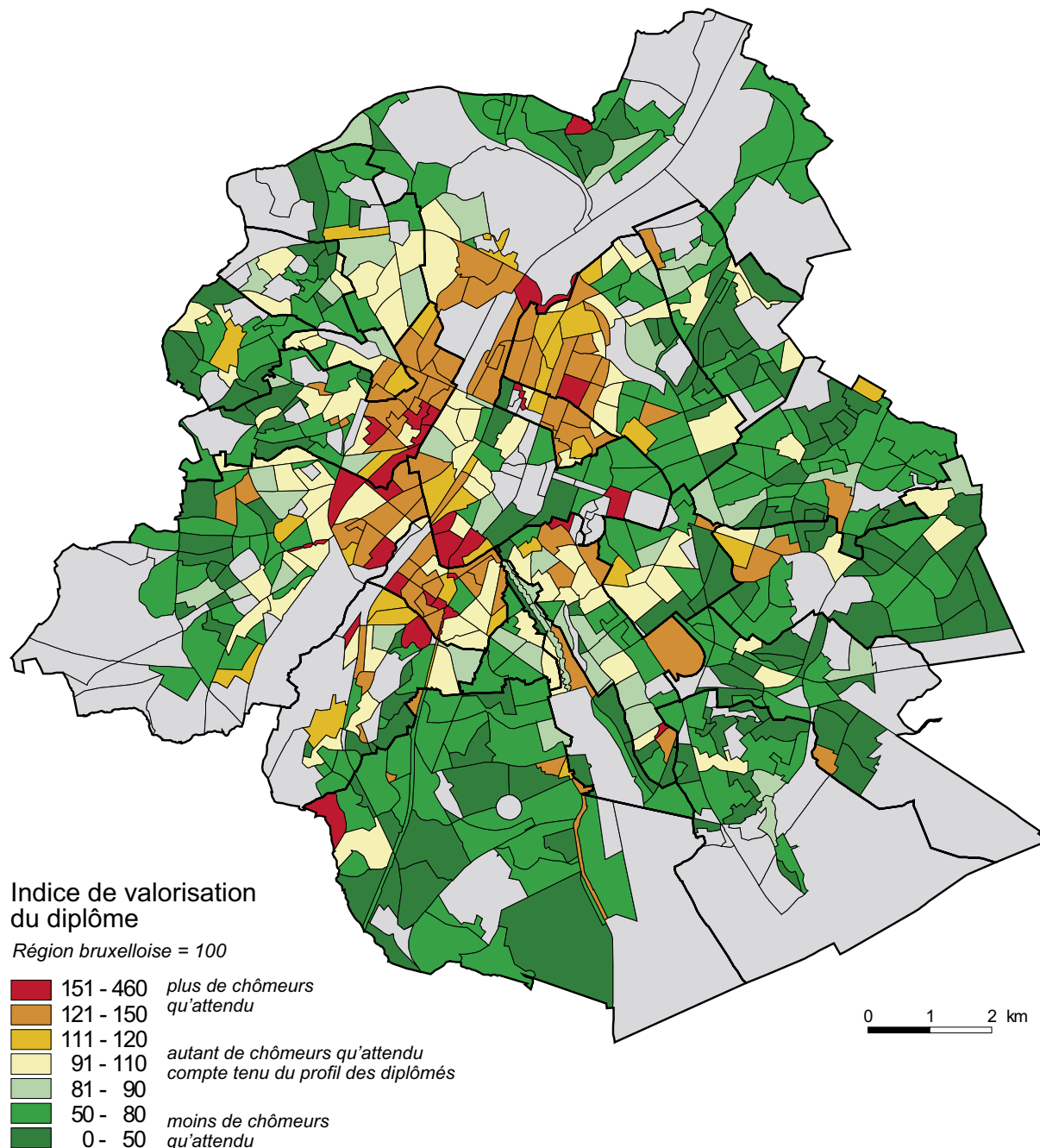
On assiste dès lors à un renforcement de la dualisation sociale au sein de la zone métropolitaine bruxelloise, entre la Région et sa périphérie. La croissance de l'emploi n'a que très faiblement profité aux populations les plus faiblement qualifiées, en grande partie concentrées dans les quartiers centraux, où les taux de chômage restent très importants.

Au sein de la Région bruxelloise, la géographie du taux de chômage (carte 7-02) oppose d'une part le croissant pauvre (de Saint-Gilles à Saint-Josse en passant par le bas de Molenbeek) et les quartiers de logements sociaux à, d'autre part, le quadrant sud-est de la seconde couronne (Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem, Woluwé-Saint-Pierre et Woluwé-Saint-Lambert). Le reste de la Région, en ce compris l'ouest de la seconde couronne et les quartiers de première couronne du quadrant sud-est, adopte un profil intermédiaire.

Le taux de chômage élevé du croissant pauvre peut, comme nous l'avons déjà exposé, partiellement s'expliquer par le faible niveau de qualification de la population de ces quartiers. Pour tester cette hypothèse, il convient de comparer, pour le croissant pauvre et pour le reste de la Région, la part des chômeurs dans la population active en fonction du niveau de diplôme. Si le niveau de qualification est l'explication unique du taux de chômage élevé du croissant pauvre, à niveau de qualification équivalent, la population du reste de la Région devrait connaître le même taux de chômage. Le constat laisse pourtant présager une autre réalité (figure 7-03)...



Groep Intro vzw regio Brussel : Atelier construction 2006



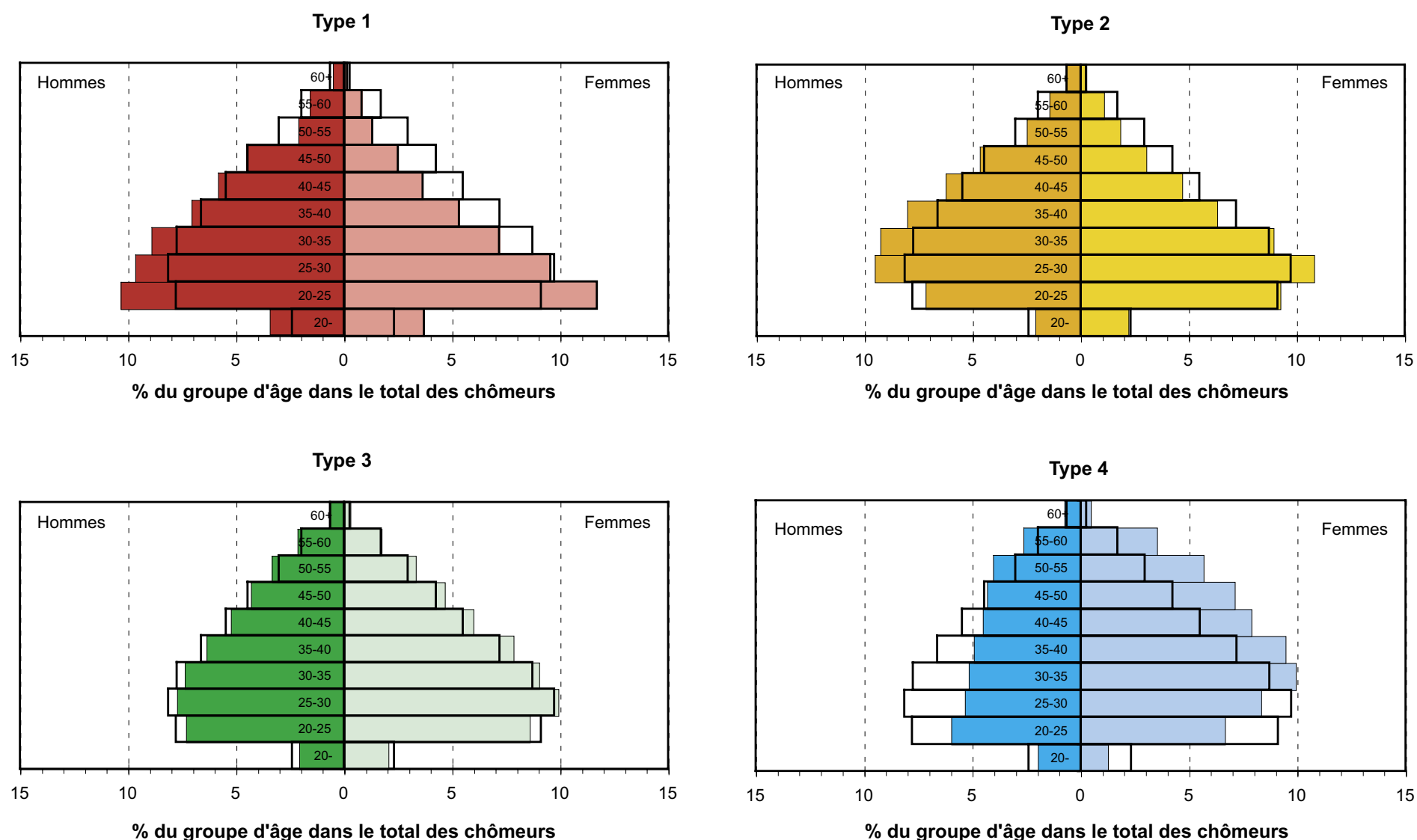
<200 habitants ou <250 hab/km²

Cartographie : ULB - IGEAT
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

A niveau de qualification équivalent, le taux de chômage de la population du croissant pauvre est systématiquement supérieur. Cette situation laisse supposer des formes de discrimination à l'embauche qu'une amélioration du niveau de qualification ne peut contrer, ce qui pourrait contribuer à discréditer l'intérêt réel des études aux yeux de ces populations. Cependant, ce constat doit être nuancé : les intitulés du niveau de qualification tels qu'utilisés peuvent cacher des réalités bien différentes. Ainsi, le diplôme universitaire est loin de représenter un avantage homogène sur le marché du travail : il existe autant de types d'études qu'il existe de devenir professionnels ; et c'est ainsi que le type d'études choisies (et terminées avec succès) peuvent conférer des chances variables de disposer d'un emploi. Or, les choix des filières (contraints parfois par le niveau scolaire antécédent) ne sont pas innocents ou socialement neutres : les étudiants issus des milieux les moins favorisés ne choisissent pas les mêmes études que les étudiants aisés, et cela peut aussi contribuer à leur conférer des positions différentes sur le marché du travail. Par exemple, un jeune ingénieur a deux fois moins de chances d'être au chômage qu'un jeune sociologue, alors qu'ils sont tous deux titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle (Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2003, p. 160).

La carte 7-03 synthétise à elle seule l'ensemble de l'information relative au taux de chômage en tenant compte des diplômes. Cette carte a été obtenue en comparant le nombre de chômeurs des secteurs statistiques au nombre théorique de chômeurs que l'on devrait y observer compte tenu du profil de qualification des habitants et du taux de chômage par qualification moyen régional. Elle permet de visualiser le «surplus» ou le «manque» de chômeurs compte tenu du profil des diplômés du secteur statistique. Ainsi, le croissant pauvre comporte beaucoup plus de chômeurs qu'attendu. Au contraire, les quartiers de logements sociaux, si leur taux de chômage semble élevé, ne comportent en général pas plus de chômeurs qu'attendu, voire moins de chômeurs qu'attendu. Cette situation pourrait peut-être s'expliquer par l'existence, actuellement et/ou par le passé, de certaines formes de sélection des candidats locataires, bien qu'il existe des règles d'admission objectives (voir annexe 3).

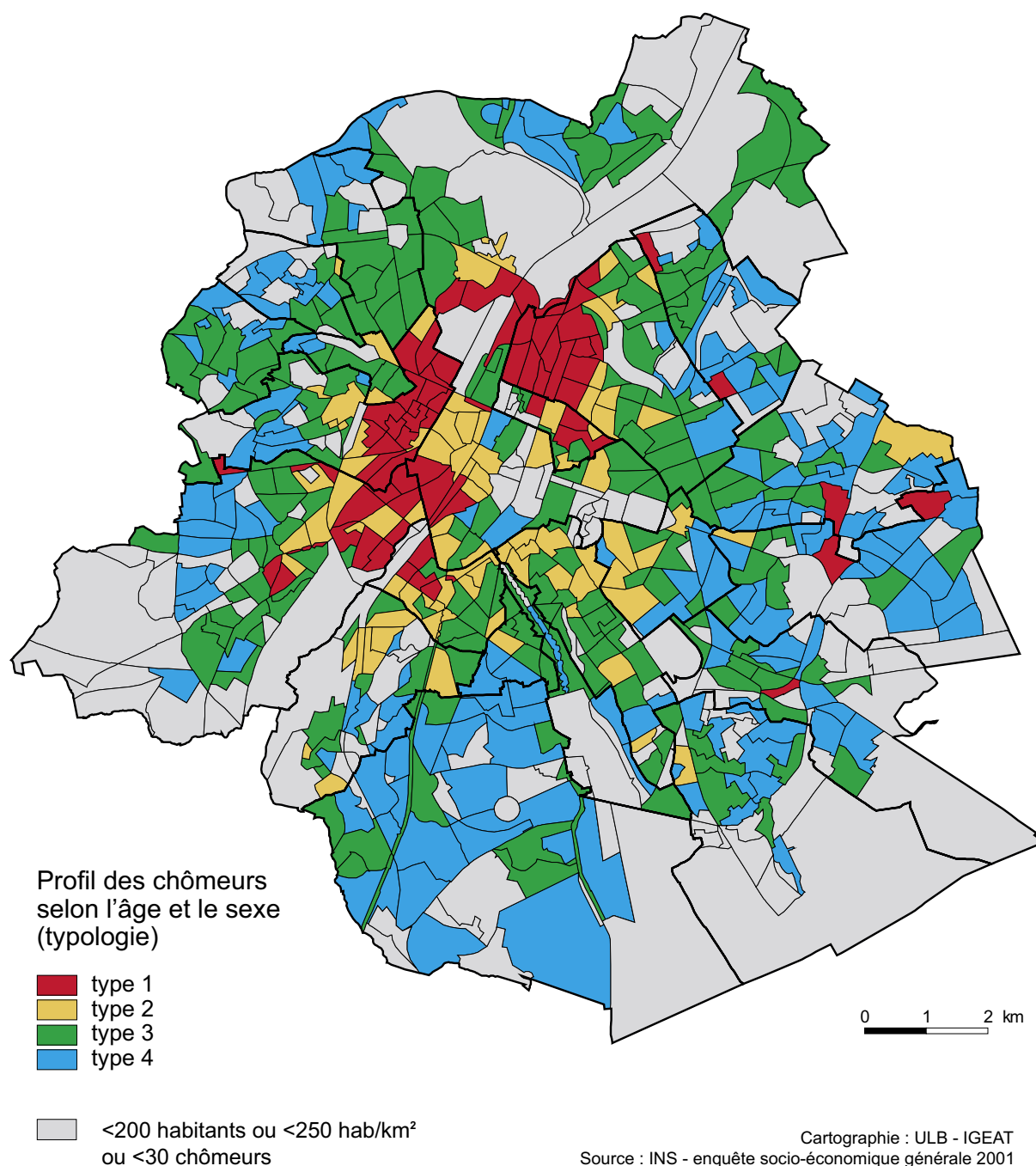
Figure 7-04 Age et sexe des chômeurs : typologie



Le taux de chômage, outre ses variations spatiales proprement dites, varie également d'un point de vue qualitatif dans la mesure où il peut toucher des populations différentes et entraîner de ce fait des situations socio-économiques différentes. On peut par exemple déterminer le profil des chômeurs en fonction de leur âge et de leur sexe.

Sur la figure 7-04, la pyramide en gras correspond à la pyramide des âges des chômeurs bruxellois. Par exemple, les femmes de 20 à 24 ans représentent 9% des chômeurs à l'échelle de la Région bruxelloise et les hommes de

30 à 34 ans représentent près de 8% des chômeurs bruxellois. Cette « pyramide des chômeurs bruxellois » est superposée à la pyramide propre à chaque groupe défini par la typologie. Il convient donc de lire ces graphiques en tant que sur- ou sous-représentation des classes d'âge et de sexe par rapport à la situation bruxelloise dans son ensemble. En d'autres termes, il s'agit de voir quels sont les classes d'âges et le sexe que l'on pouvait retrouver dans la file des bureaux de pointage des différents quartiers bruxellois si ceux-ci étaient organisés à l'échelle des secteurs statistiques et non des communes (avant l'abolition de cette procédure).



Le type 1 correspond à un chômage plus jeune et plus masculin que la moyenne bruxelloise. Ce type est largement associé au croissant pauvre bruxellois (carte 7-04) avec une surreprésentation particulièrement forte des classes d'âges des moins de 20 ans jusque 35 ans pour les hommes. Aux difficultés d'insertion des jeunes sur le marché du travail, s'ajoutent dans ces quartiers les effets d'une structure d'âge jeune, liée à des niveaux de fécondité relativement élevés (quoique en baisse) et au maintien sur place des familles avec enfants (voir chapitre 3). Par ailleurs, la surreprésentation des hommes est liée au faible taux d'activité des femmes dans ces quartiers (carte 7-01), ce qui permet de minimiser la part des femmes au chômage. Cependant, comme nous l'avions indiqué précédemment, les jeunes femmes de ces quartiers ont de plus en plus tendance à se présenter sur le marché de l'emploi, ce qui impliquera à terme une croissance du taux de chômage de ces femmes si aucun emploi adapté ne leur est proposé.

Le type 2 adopte un profil comparable au type 1 avec toutefois un décalage dans les âges : ce sont surtout les hommes de plus de 25 ans qui sont surreprésentés. On retrouve ce type essentiellement aux marges du croissant pauvre. Cette situation s'explique notamment par la prolongation des études au-delà du secondaire, qui décale dans le temps l'entrée sur le marché de l'emploi des jeunes actifs urbains en situation d'insertion professionnelle.

Le type 3 ne se distingue en rien de la moyenne bruxelloise si ce n'est par une faible sous-représentation du chômage masculin compensée par une légère sur-représentation du chômage féminin. C'est le type caractéristique de la deuxième couronne du quadrant sud-est ainsi que de Neder-over-Heembeek.

Le type 4 correspond à un chômage plus féminin et plus âgé que la moyenne bruxelloise, ce qui s'explique par la structure vieillie des secteurs statistiques concernés, à savoir la seconde couronne. Rappelons cependant la faiblesse relative de leurs taux de chômage. Ces surreprésentations ne s'appliquent donc qu'à de faibles effectifs.

4. Qualité des emplois

Les oppositions sociales, en terme de marché du travail, ne se résument pas à la seule question du chômage ou du taux d'activité. Elles s'expriment également, pour les personnes ayant un travail, en termes de stabilité de l'emploi ou en termes de statut professionnel.

Avec 85 % de sa population active occupée bénéficiant d'emplois à durée indéterminée, la Région bruxelloise se trouve au même niveau que la Wallonie, et clairement en dessous de la Flandre (près de 91 %). Du point de vue des statuts professionnels, la Région bruxelloise se distingue surtout des autres régions par une part importante des employés du secteur privé, et par une faible part des ouvriers (39 % et 15 %, pour respectivement 34 % et 23 % pour la Flandre; 31 % et 20 % pour la Wallonie).

Malgré son rôle de capitale, la part de ses résidents travaillant comme statutaires dans le secteur public correspond seulement à la moyenne belge (17 %), au-dessus de celle rencontrée en Flandre (15 %), mais largement inférieure à la part observée en Wallonie (22 %). Les raisons de cette situation s'expliquent en partie par le critère de la nationalité qui écartait jusqu'il y a peu une partie importante de la population bruxelloise de ce type de statut. D'autre part, de nombreuses personnes travaillant en Région bruxelloise dans la fonction publique ne résident pas dans la capitale. C'est particulièrement le cas des administrations centrales, régionales ou communautaires. Deux tiers environ des emplois statutaires du secteur public sont ainsi occupés par des non-résidents. Certains de ces derniers n'ont occupé leur poste bruxellois qu'après une fixation résidentielle liée au lieu de leurs premières insertions professionnelles. D'autres au contraire peuvent avoir opté pour une résidence hors de la Région bruxelloise dès lors que leur stabilisation socio-professionnelle leur en a assuré les moyens. La part des navetteurs est à peine moins élevée parmi les employés du secteur privé, en particulier dans les sièges administratifs. Sectoriellement, les banques et assurances, l'administration, les transports et communications, mais aussi l'industrie recrutent beaucoup plus qu'en moyenne hors de la Région bruxelloise, à l'inverse de secteurs comme l'HORECA ou le commerce, ou dans une moindre mesure comme l'enseignement, la santé ou l'action sociale (Marissal P. et al., 1999).

Les variations spatiales de la part des emplois stables au sein de la Région bruxelloise (carte 7-05) correspondent largement aux variations, inversées du taux de chômage (carte 7-02). Ici encore, la première couronne, et particulièrement les quartiers du croissant pauvre et de la vallée de la Senne, s'opposent aux quartiers périphériques de deuxième couronne. Au sein de ces derniers, et outre les campus universitaires, la part des emplois stables est plus faibles dans une partie – mais une partie seulement – des quartiers de logements sociaux. A l'intérieur du pentagone, les quartiers gentrifiés s'opposent, une fois encore, aux quartiers pauvres qui leur sont directement adjacents.

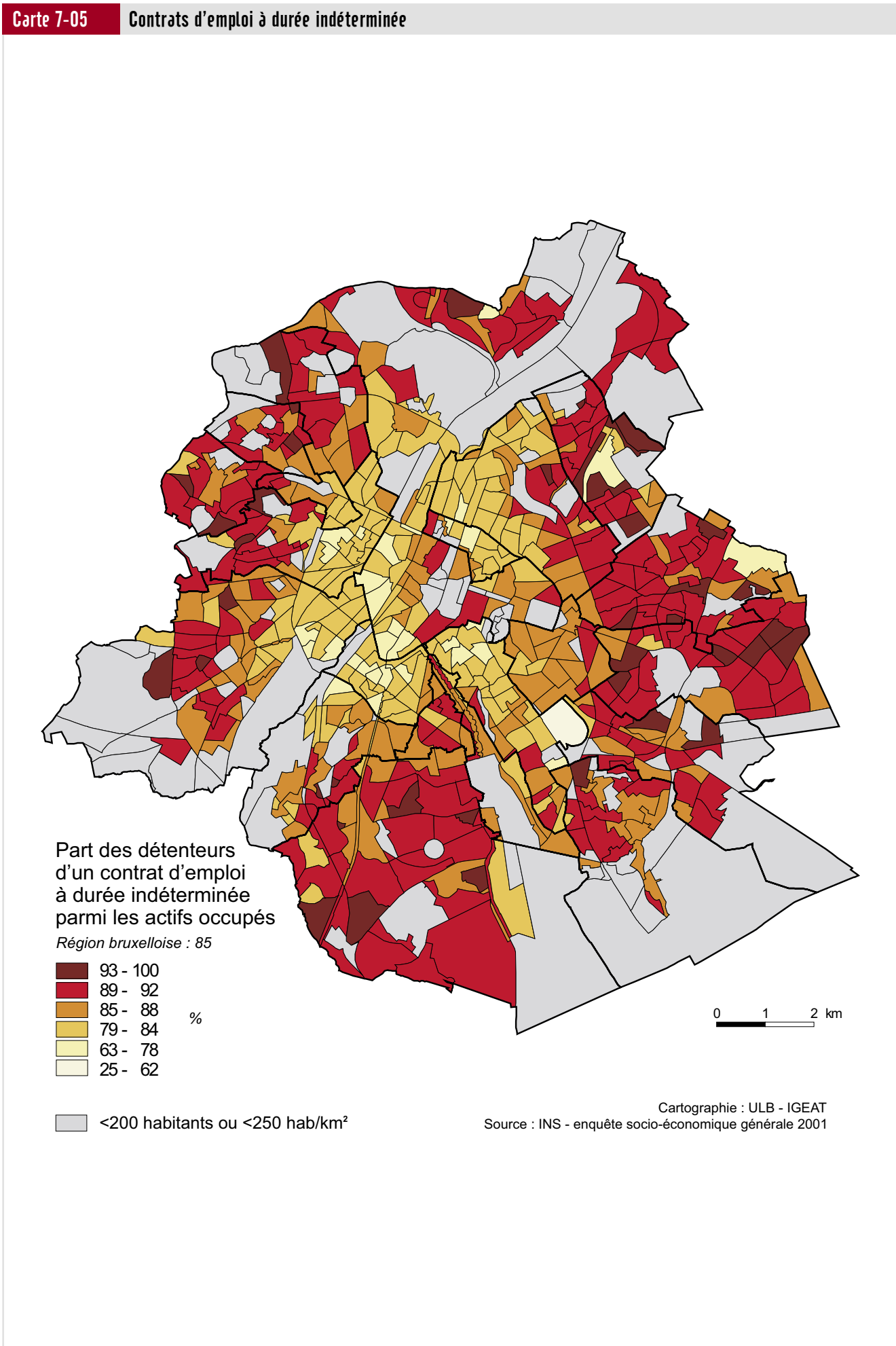
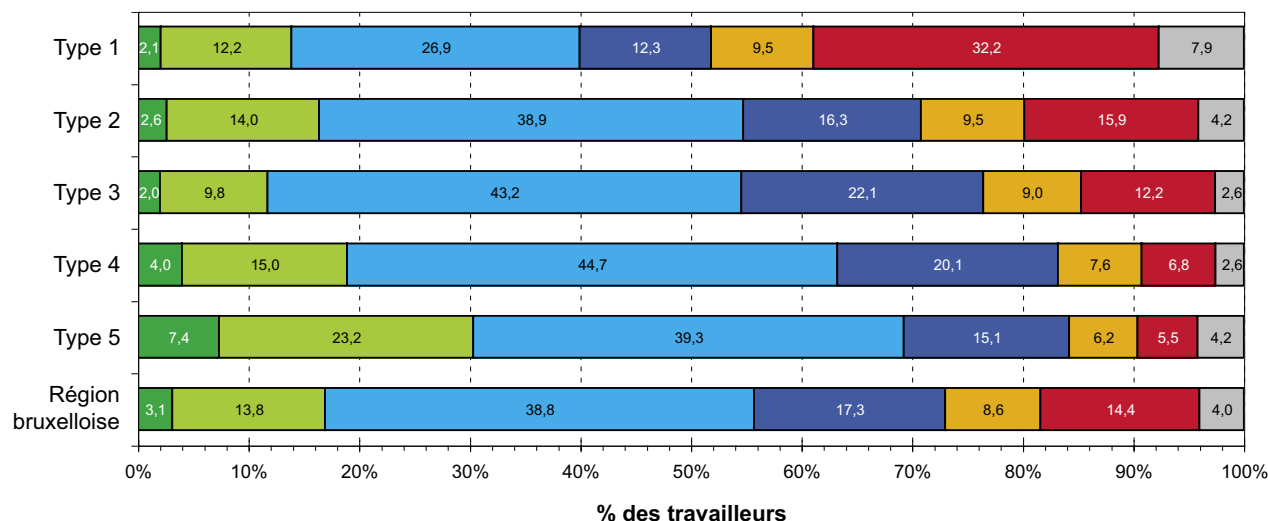
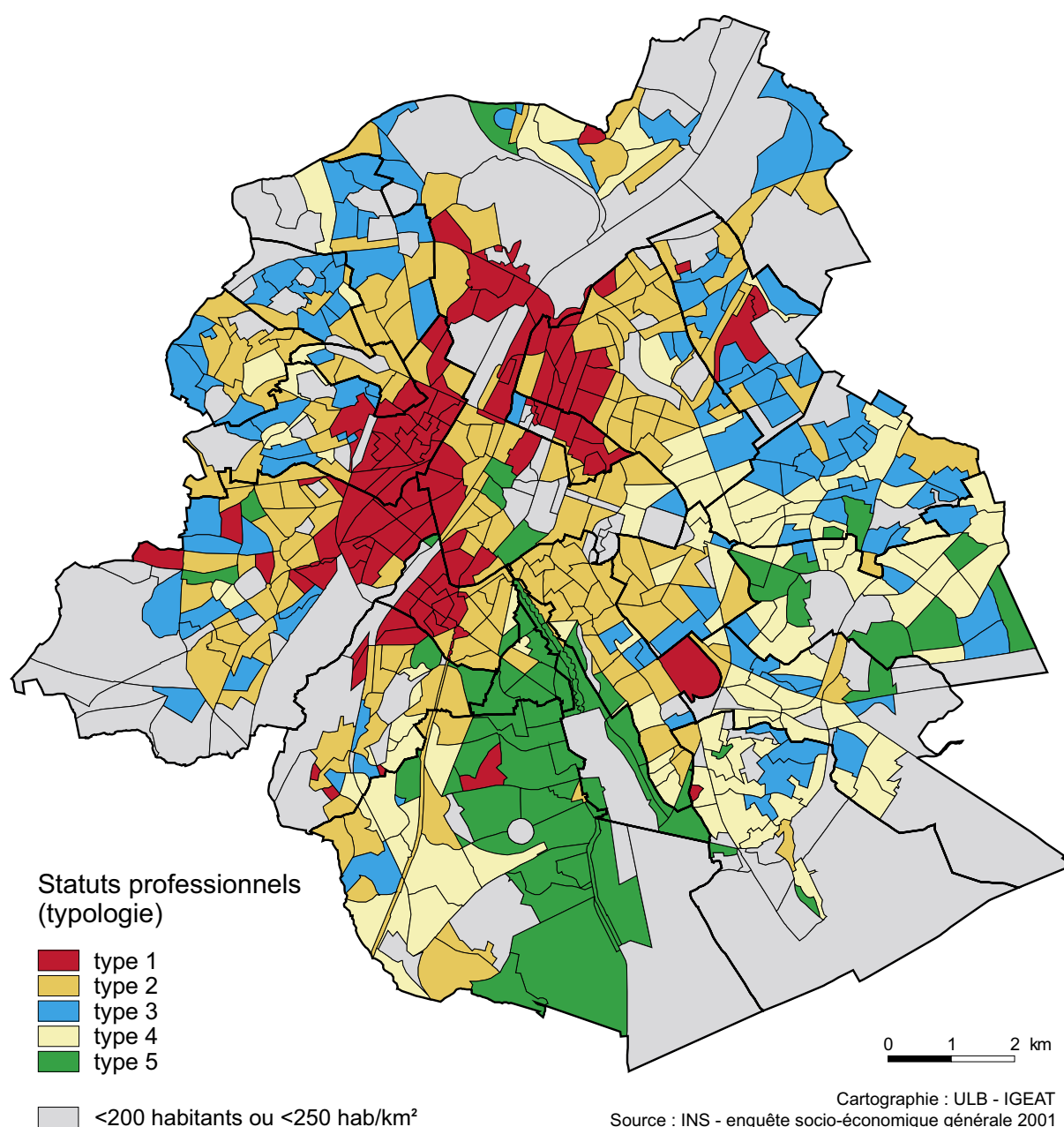


Figure 7-05 Statuts professionnels : typologie



- chefs d'entreprise
- indépendants
- autres employés du privé
- statutaires du service public
- contractuels du service public
- ouvriers du secteur privé
- autres

Carte 7-06 Statuts professionnels : typologie



Les différents types de statuts se distribuent globalement selon une structure spatiale proche de celle observée pour le chômage, les taux d'activité ou la stabilité de l'emploi (figure 7-05 et carte 7-06) :

Le type 1, localisé dans le croissant pauvre, se démarque par la forte surreprésentation d'ouvriers.

Le type 2, localisé aux marges du croissant pauvre, adopte également un profil où les ouvriers sont surreprésentés, bien que de manière moins exacerbée que dans le type 1.

Le type 3 caractérise des quartiers de seconde couronne du nord-ouest et du nord-est de la Région bruxelloise (Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, Evere et Haren par exemple). Il se distingue des autres types par une surreprésentation des employés du public et du privé. Ce type correspond à des quartiers de classes moyennes.

Le type 4 est caractéristique de la seconde couronne du sud et de l'est de la Région bruxelloise (ouest de Uccle, Watermael-Boitsfort, Auderghem, à l'exception des secteurs statistiques bordant la chaussée de Wavre, les secteurs statistiques ne jouxtant pas les espaces verts que constituent les parcs et la forêt de Soignes à Woluwé-Saint-Pierre et enfin les secteurs statistiques proches des boulevards Brand Whitlock et Reyers sur Woluwé-Saint-Lambert et Schaerbeek), soit des quartiers aisés mais ne figurant pas pour autant au sommet de la hiérarchie bruxelloise. On observe là une surreprésentation de chefs d'entreprise et d'indépendants.

Enfin, **le type 5**, localisé dans les quartiers les plus aisés de la Région bruxelloise (ouest d'Ixelles, grande partie du territoire uclois, zones jouxtant les zones vertes de Woluwé-Saint-Pierre) affiche une très nette surreprésentation des chefs d'entreprise et des indépendants, plus marquée que dans le type 4.

5. Conclusion

Les modalités d’insertion sur le marché du travail, qui jouent un rôle essentiel dans les processus de différenciation sociale, tendent tout à la fois à refléter et à produire ou reproduire les principaux clivages sociaux et spatiaux dans le tissu urbain.

Que ce soit en termes d’exclusion du marché du travail ou en fonction du type d’emplois qui y sont obtenus, le croissant pauvre central cumule à cet égard les difficultés (carte 7-07, tableau 7-01) : très forte part des chômeurs, faible taux d’activité des femmes (ce qui signifie que les personnes qui ne sont pas au chômage ne sont pas pour autant des travailleurs et ne contribuent donc pas au relèvement des revenus) et surreprésentation des emplois peu stables et/ou faiblement qualifiés (**type 1**).

La situation est légèrement moins mauvaise sur les marges immédiates des quartiers pauvres (**types 2 et 3**), et s’améliore globalement vers la périphérie. Au sein de cette dernière, et particulièrement dans le cadran sud-est, les taux de chômage sont généralement beaucoup plus faibles, et les emplois sont en moyenne plus stables et nettement plus qualifiés (**types 4 et 5**). Si les taux d’activité féminins y sont souvent élevés, ils peuvent néanmoins rester sous la moyenne régionale dans certains quartiers très aisés, surtout dans les secteurs statistiques bordant l’avenue Louise, et se prolongeant sur les bordures du bois de la Cambre et de la forêt de Soignes, mais aussi dans une partie du quartier européen. Des poches de chômage, de faible qualification et de faible activité féminine s’observent par ailleurs dans une partie des quartiers de logements sociaux ou des cités-jardins périphériques. Cette situation est également présente, mais dans une logique très différente et dans le cadre de situations individuelles temporaires, autour des campus universitaires. Dans le pentagone central, la situation vis-à-vis du marché de l’emploi apparaît la plus favorable dans les quartiers ayant connu, suite à des opérations de rénovation urbaine lors de ces deux dernières décennies, un remplacement partiel de leurs populations précarisées par des populations souvent plus qualifiées de jeunes actifs.

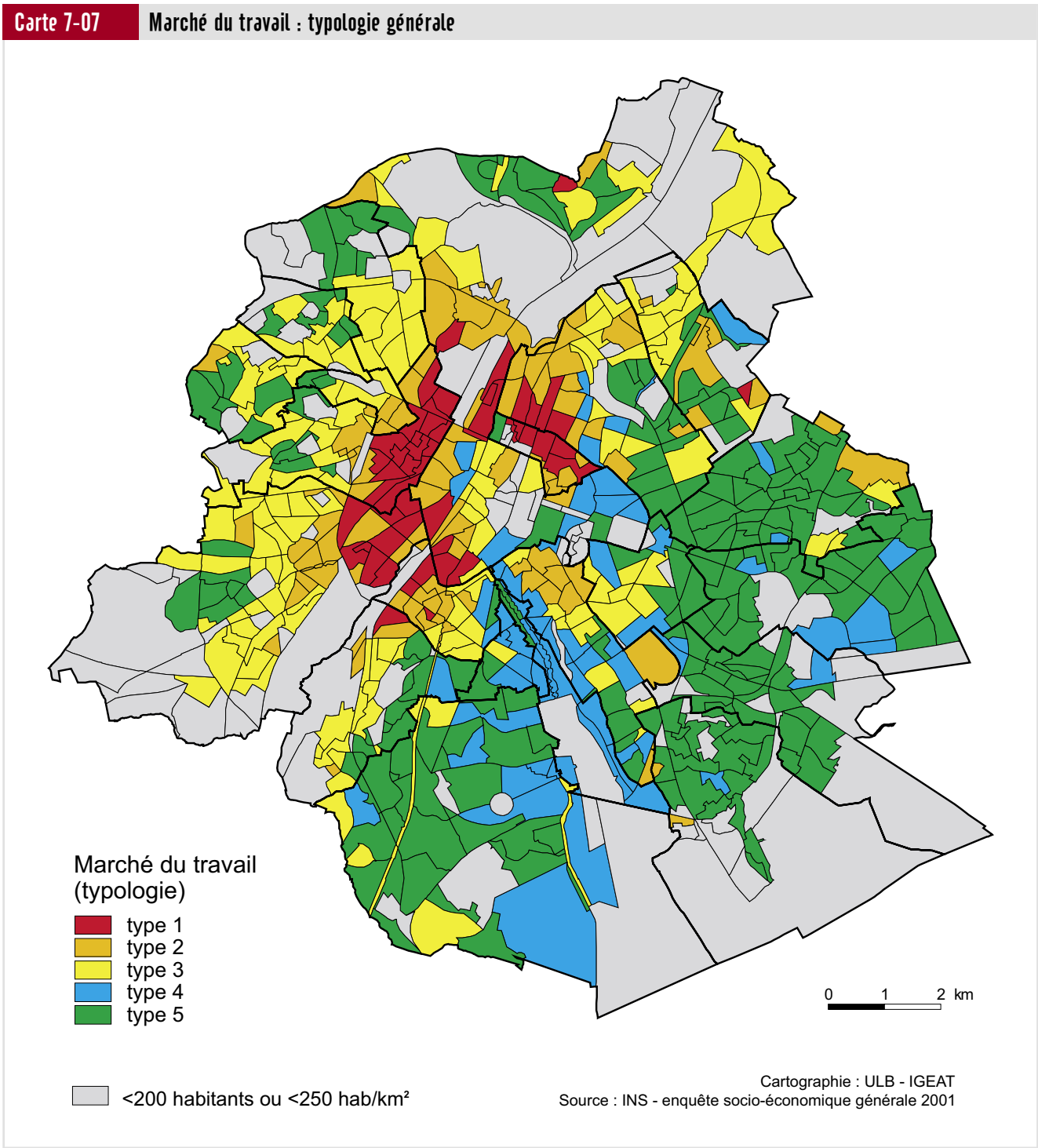


Tableau 7-01	Typologie générale du marché du travail				
	Taux d'activité féminin standardisé*	Taux de chômage**	Contrats à durée indéterminée**	Travailleurs peu qualifiés**	Ouvriers**
Type 1	79	189	92	155	221
Type 2	87	147	94	135	167
Type 3	108	95	100	102	104
Type 4	91	78	100	76	63
Type 5	110	60	104	70	51
Région bruxelloise	100	100	100	100	100

(*) moyenne régionale = 100; taux standardisé prenant en compte l’effet de la structure d’âge
(**) moyenne régionale = 100

6. Bibliographie

Kesteloot C., Mistiaen P. et Decroly J.-M. (1998) La dimension spatiale de la pauvreté à Bruxelles. Indicateurs, causes et stratégies locales de lutte contre la pauvreté in Vranken J., Vanhercke B. et Carton L. (Ed.) *20 ans CPAS vers une actualisation du projet de société*, Bruxelles : Acco Leuven - Amersfoort, 123-153

Kesteloot C., Roesems T. et Vandenbroecke H. (2002) *La pauvreté et les quartiers défavorisés dans la Région de Bruxelles-Capitale* in Dossier 2002/01 de l’Observatoire de la Santé et du Social.

Marissal P. et Roelandts M., 1999, La remétropolisation des activités économiques : conséquences sociales et emploi à Bruxelles, *Revue Belge de Géographie*, Vol.1999, No.1-2, 99-114.

Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2003, *Evolution du marché du travail bruxellois : entre dynamisme et dualité*, Orbem, 168 p.

Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2004, *Situation de femmes sur le marché du travail en Région de Bruxelles-Capitale*, Orbem, 172 p.

8. L'environnement du logement

1. L'appréciation de l'environnement immédiat

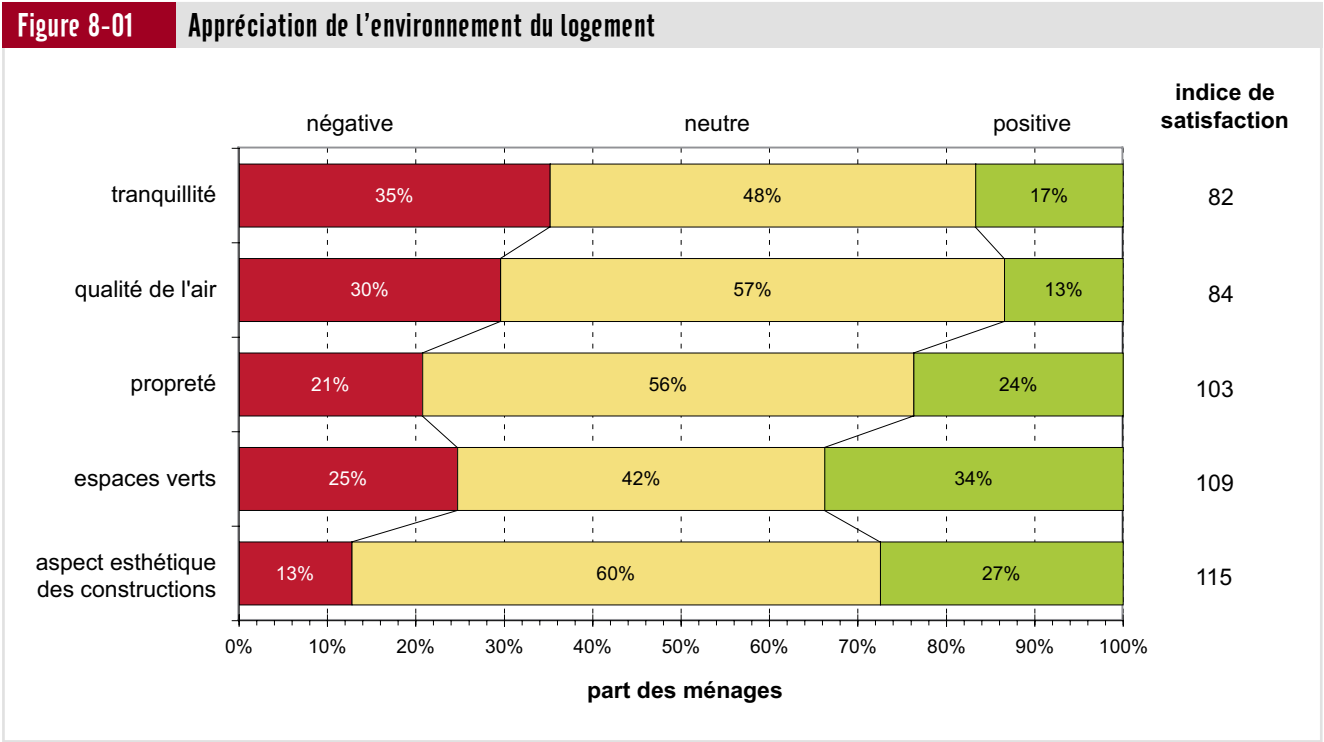
Benjamin WAYENS
Institut de Gestion de l'Environnement et
d'Aménagement du Territoire - ULB

Le recensement de 2001 offre pour la première fois l'opportunité d'examiner l'appréciation qu'ont les Bruxellois de leur environnement de manière spatialement détaillée. Le fait que l'ensemble de la population légalement enregistrée ait été interrogée permet d'utiliser un nombre d'enquêtes autorisant une exploitation jusqu'au niveau du secteur statistique.

En pratique, tous les ménages ont dû se prononcer sur la manière dont ils jugeaient l'environnement immédiat de leur logement quant à l'aspect esthétique des constructions, la propreté, la qualité de l'air et la tranquillité. Ils ont pu également évaluer les facilités (équipements) du quartier, dont les espaces verts. L'échelle d'évaluation comprenait trois niveaux : très agréable, satisfaisant ou peu agréable pour l'environnement; très bien équipé, normalement équipé ou mal équipé pour les facilités du quartier. Les appréciations ainsi collectées sont des évaluations qui

varient selon les ménages et dépendent de l'importance accordée aux différents éléments. La notion de voisinage est également laissée à l'appréciation des répondants et différera également selon les contextes. Enfin, les appréciations relatives à un aspect précis peuvent être influencées par une satisfaction ou une insatisfaction globale. Le recensement nous permet de savoir comment les ménages évaluent leur environnement résidentiel.

L'indice de satisfaction cartographié correspond au solde des réponses positives et négatives. La part des répondants insatisfaits a été déduite de la part des répondants satisfaits. Cette valeur est ensuite rééchelonnée de manière à ce que la valeur 100 signifie qu'il y a autant de ménages satisfaits que de ménages insatisfaits. Lorsqu'elle est supérieure à 100, il y a plus de ménages satisfaits, lorsqu'elle est inférieure à 100, il y a plus de ménages insatisfaits.



2. L'appréciation de la tranquillité

Pour mettre en perspective les appréciations de la population, quelques cartes reprenant des données qui ne se réfèrent plus à une appréciation subjective mais à un état de fait ont également été réalisées. Elles sont issues d'autres parties du questionnaire du recensement (jardin), de banques de données externes (parcs publics) ou d'estimations mobilisant des données relatives à la topographie et au trafic routier (exposition au bruit). Mais la démarche de confrontation entre l'appréciation des habitants et des indicateurs d'exposition et de disponibilité plus directs reste difficile et partielle car pour de nombreux thèmes, dont notamment la pollution de l'air, le réseau d'observation est trop lâche pour fournir à ce jour une cartographie à l'échelle des secteurs statistiques.

Malgré les quelques réserves émises ci-dessus, il faut insister sur le fait qu'une cartographie fine de l'appréciation de leur environnement résidentiel par les habitants est exceptionnelle et que les images qui se dégagent sont spatialement cohérentes.

Les réponses portant sur la tranquillité (bruit, pollution sonore) indiquent clairement que cette thématique est critique en Région bruxelloise où près de 35 % des ménages se plaignent du manque de tranquillité dans le voisinage alors que seulement 17 % sont très satisfait. Cela se ressent dans l'indice de satisfaction qui n'est que de 82 pour la Région (figure 8-01). Cela se perçoit aussi bien sur la carte 8-01a, où les teintes rouge et orange dominant largement, synonymes de satisfaction peu élevée et donc d'un environnement jugé défavorable.

Les quartiers jugés très agréables sur le plan de la tranquillité sont peu nombreux et concentrés dans le quart sud-est de la Région bruxelloise, à proximité de la forêt de Soignes et dans le sud de Uccle. Les quartiers perçus comme bruyants se concentrent dans la première couronne, surtout à l'ouest, de Saint-Gilles à Schaerbeek et plus largement dans les parties de la ville les plus anciennement et densément urbanisées. Des zones particulièrement peu tranquilles se démarquent : environs de la Grand-Place et grands boulevards centraux, environs de la gare du Midi, quartiers industriels autour de la chaussée de Mons, centre de Molenbeek, quartier Nord, Haren, Schuman, porte de Namur, Cimetière d'Ixelles, ... Ce bref inventaire met en évidence le fait que l'appréciation de la tranquillité est le résultat non pas d'un seul facteur de bruit mais de plusieurs, s'additionnant éventuellement : bruit routier et proximité d'industries pour les environs de la chaussée de Mons (Cureghem-Birmingham), survol des avions à Haren, tourisme et vie nocturne aux environs de la Grand-Place, très fortes densité résidentielles aux logements peu confortables dans les quartiers les plus anciennement urbanisés, ... Les données de l'enquête santé 2001 réalisée par l'Institut de Santé Publique montre d'ailleurs très bien que le bruit routier (29 % des plaintes) est certes la principale gêne environnementale, mais que les bruits de voisinage (21 %) sont également une composante importante de la nuisance sonore.

La comparaison entre la carte de l'appréciation de la tranquillité et celle de l'exposition au bruit routier (carte 8-01) illustre bien le fait que l'appréciation des nuisances sonores n'est, à l'échelle du secteur statistique, que partiellement expliquée par l'exposition au trafic. La carte de l'exposition au bruit routier (carte 8-01b) apparaît de premier abord comme très différente de celle de la satisfaction vis-à-vis de la tranquillité (carte 8-01a). Il y a malgré tout une corrélation négative significative entre ces deux variables à l'échelle des secteurs statistiques (-0,25) si on calcule la part de la population exposée à un bruit routier supérieur à 60db par secteur statistique en faisant la moyenne des valeurs de modélisation cartographique réalisée par l'IBGE dans le cadre du projet européen Life, qui intègre la configuration du

bâti, la nature des voiries et l'intensité du trafic. La valeur du secteur statistique tient compte de la répartition interne de la population en son sein, estimée sur base de la répartition des surfaces plancher résidentielles (superficies affectée au logement en tenant compte du nombre d'étages).

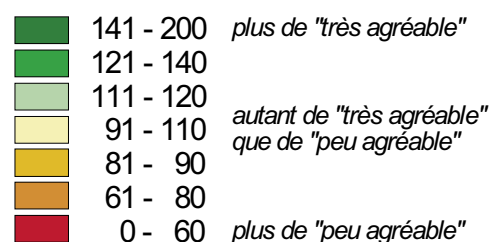
Une comparaison plus approfondie des deux cartes montre que, si à l'échelle de la Région bruxelloise on ne retrouve pas les mêmes oppositions majeures, à une échelle plus locale, les deux cartes présentent plus de similitudes. Les grands axes à fort passage sont soulignés par des zones rouges sur les deux cartes (Mettewie, chaussées de Louvain ou d'Alseberg, avenue Winston-Churchill ou Cureghem par exemple). Mais la comparaison des deux cartes rappelle surtout que la question relative à l'appréciation de la tranquillité était relative au quartier, ce qui induit un certain effet de «lissage». En effet, on peut tout à fait résider dans une rue calme mais dans un quartier globalement bruyant : considérer le quartier comme peu tranquille est alors légitime. Or la carte d'exposition au bruit routier se fonde sur un modèle théorique de diffusion et fournit une estimation à l'échelle du tronçon de rue. Tous les résidents de cette rue calme seront alors considérés comme peu exposés et influenceront les valeurs du secteur statistique à la baisse. De plus, il ne faut évidemment pas perdre de vue que la carte de l'appréciation intègre un avis relatif à l'ensemble des sources de nuisances portant atteinte à la tranquillité alors que la carte d'exposition au bruit routier n'intègre qu'un seul facteur.

La géographie dégagée par l'indice de satisfaction vis-à-vis de la tranquillité intègre certainement des éléments liés à des sources de bruits associées au transport ou aux activités économiques mais présente aussi de nombreux traits communs avec la structure du logement (type, qualité et densité d'occupation). Le simple croisement avec le type de logement montre qu'en moyenne, les occupants d'appartement se plaignent deux fois plus de la tranquillité du quartier que ceux résidant dans des maisons non-jointives. Si le type de logement module la probabilité de subir des troubles de voisinage, les caractéristiques socio-économiques des habitants modulent leur capacité à choisir leur logement et leur environnement résidentiel. Aussi, il n'est pas étonnant de constater une forte corrélation entre appréciation de l'environnement et niveau socio-économique du quartier.

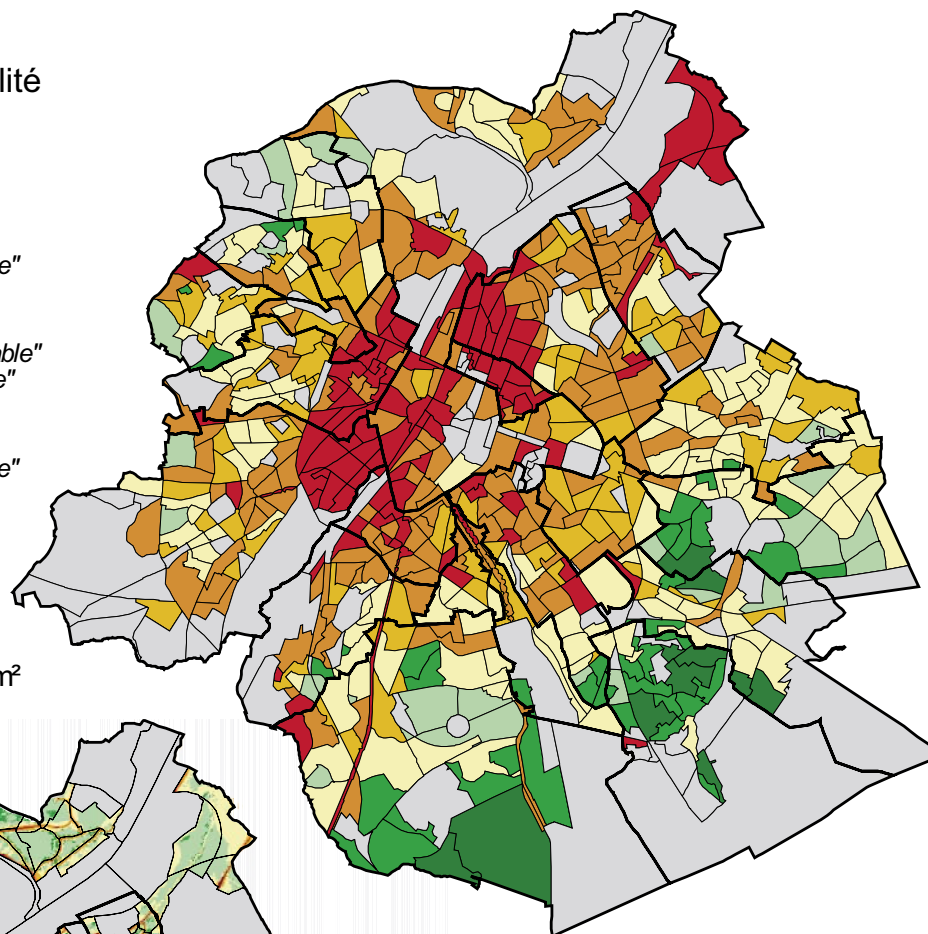
a) Appréciation de la tranquillité

Indice de satisfaction

Région bruxelloise = 82

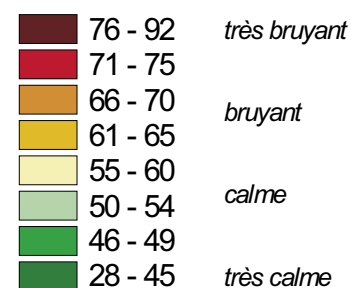


<200 habitants ou <250 hab/km²

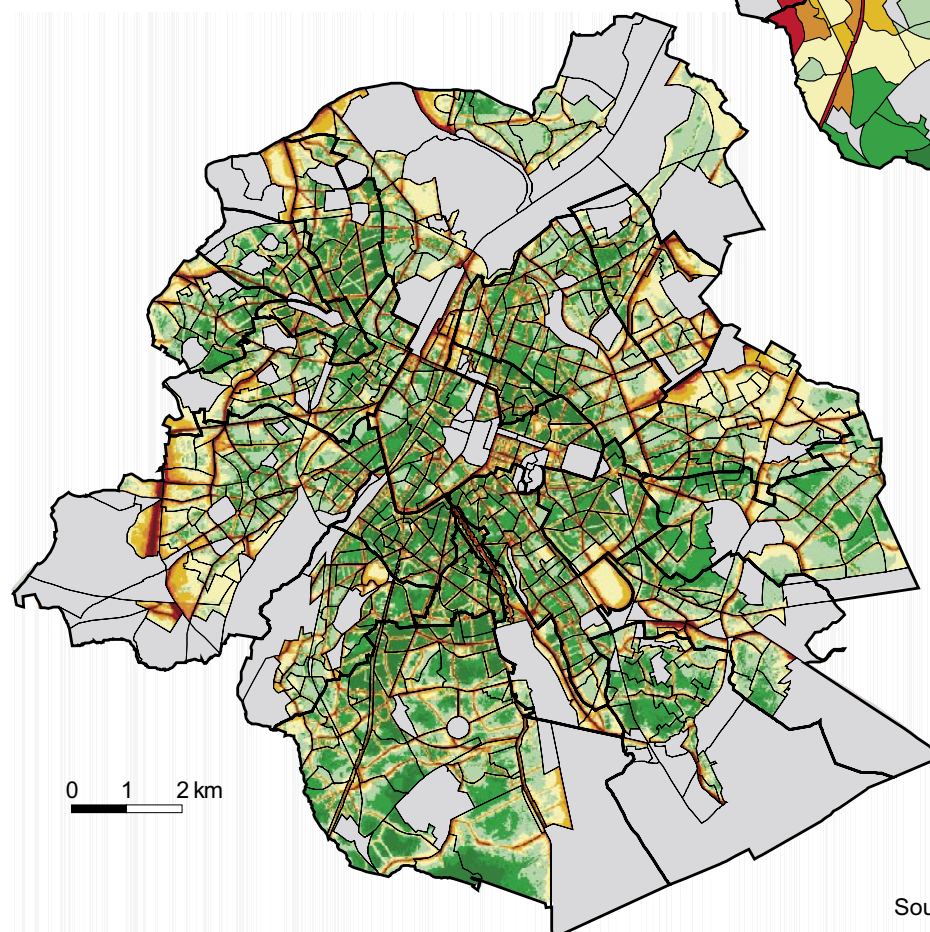


b) Exposition au bruit routier (estimation)

Moyenne Lden - dB
(Day-Evening-Night)



<200 habitants ou <250 hab/km²



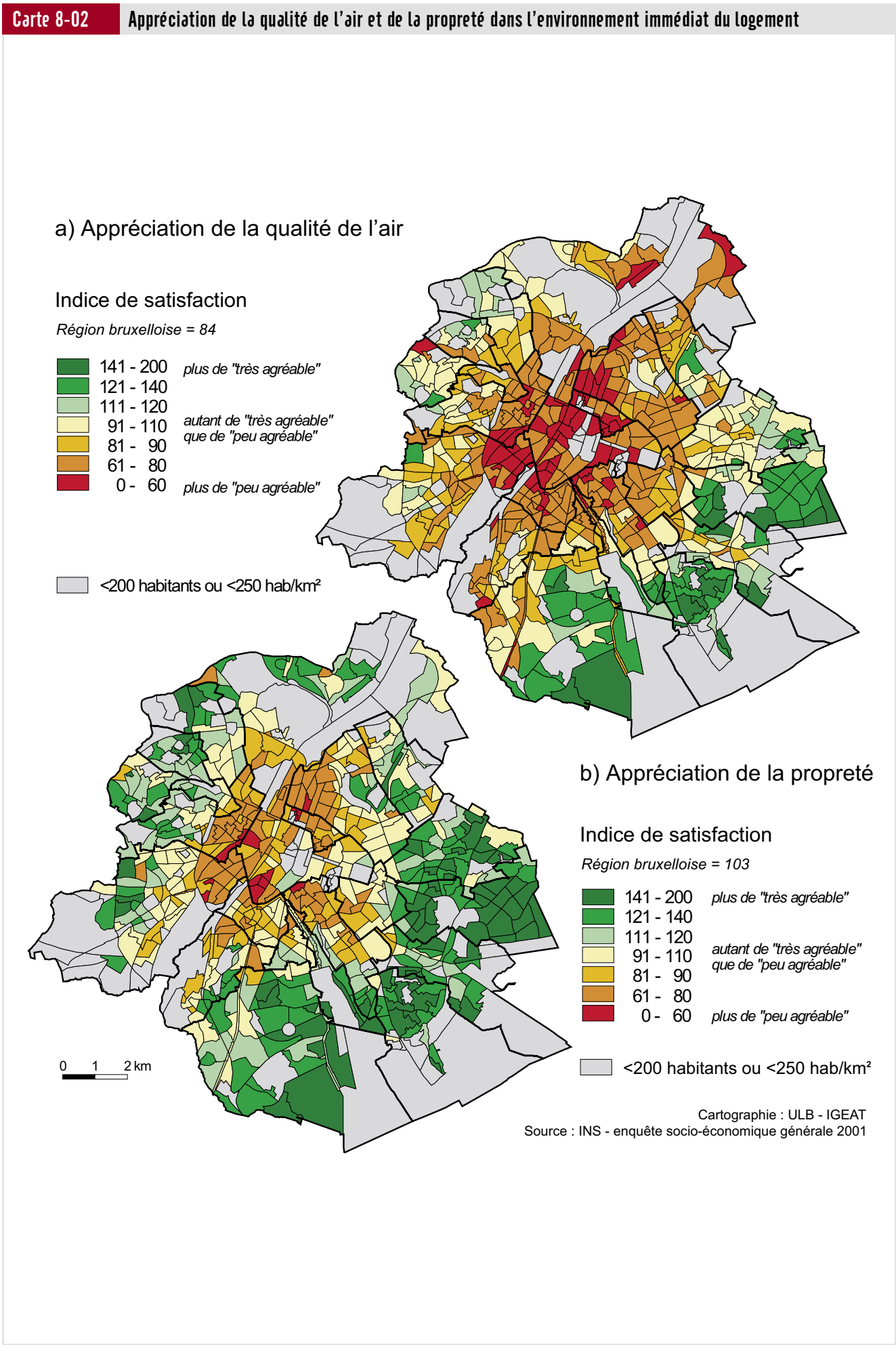
0 1 2 km

Cartographie : ULB - IGEAT
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001
IBGE - cadastre du bruit routier 2001

3. L'appréciation de la qualité de l'air et de la propreté

La carte 8-02a de l'appréciation de la qualité de l'air dessine une image très proche de celle de l'appréciation de la tranquillité, mais en renforçant l'opposition entre les appréciations très positives du quart sud-est de la seconde couronne (de Woluwé à Uccle) ou le Nord-Est (parties de Berchem, Ganshoren et Jette) d'une part, et le reste de la Région bruxelloise d'autre part. A nouveau, les parties les plus densément et anciennement urbanisées concentrent les appréciations négatives, en ce compris les versants de la vallée de la Senne à Anderlecht et Forest. Certaines concentrations industrielles (zone industrielle Birmingham-Cureghem, dépôts pétroliers du port de Bruxelles) peuvent expliquer des îlots d'appréciations plus défavorables que sur la carte de la qualité de l'air.

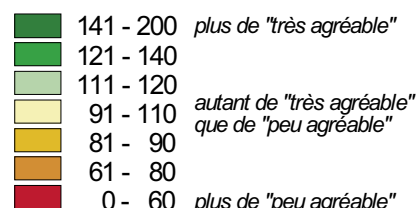
Globalement, l'appréciation de la propreté est nettement plus favorable : l'indice de satisfaction régional est de 103 contre 82 pour la tranquillité et 84 pour la qualité de l'air. Si les quartiers où les impressions positives dominent sont beaucoup plus nombreux, surtout à l'ouest, la partie centrale de l'agglomération concentre toujours les appréciations défavorables. Mais dans cet espace, le degré d'insatisfaction est moindre que pour l'air ou la tranquillité et des différences internes apparaissent. Le bas d'Anderlecht et de Molenbeek ainsi que l'ouest de Schaerbeek et le haut d'Ixelles sont perçus de manière plus négative que l'essentiel de Saint-Gilles ou la partie centrale du Pentagone.



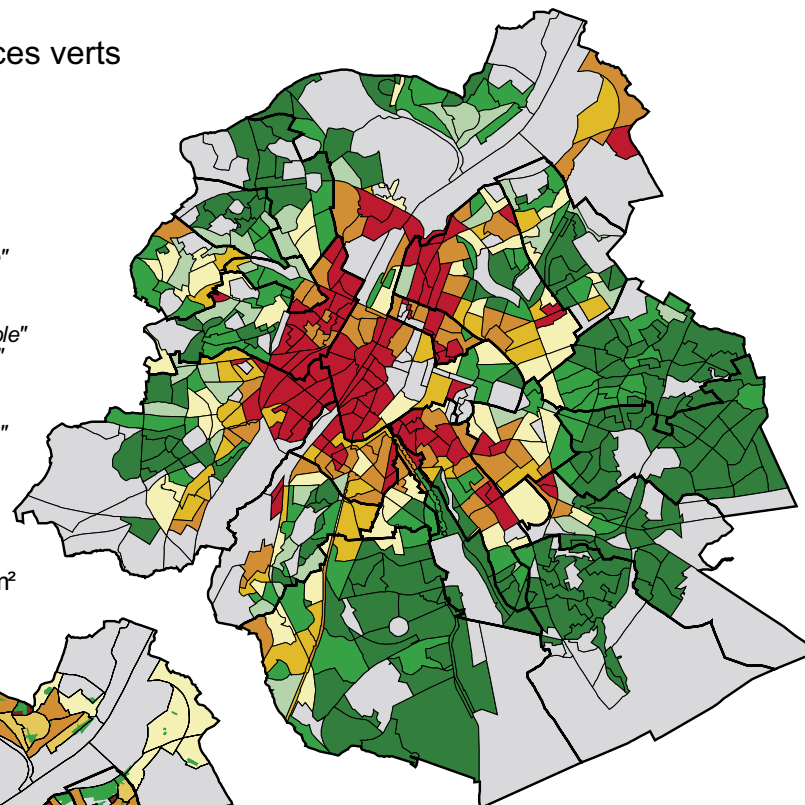
a) Appréciation des espaces verts

Indice de satisfaction

Région bruxelloise = 109



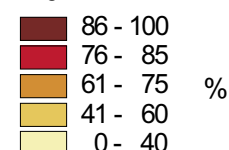
<200 habitants ou <250 hab/km²



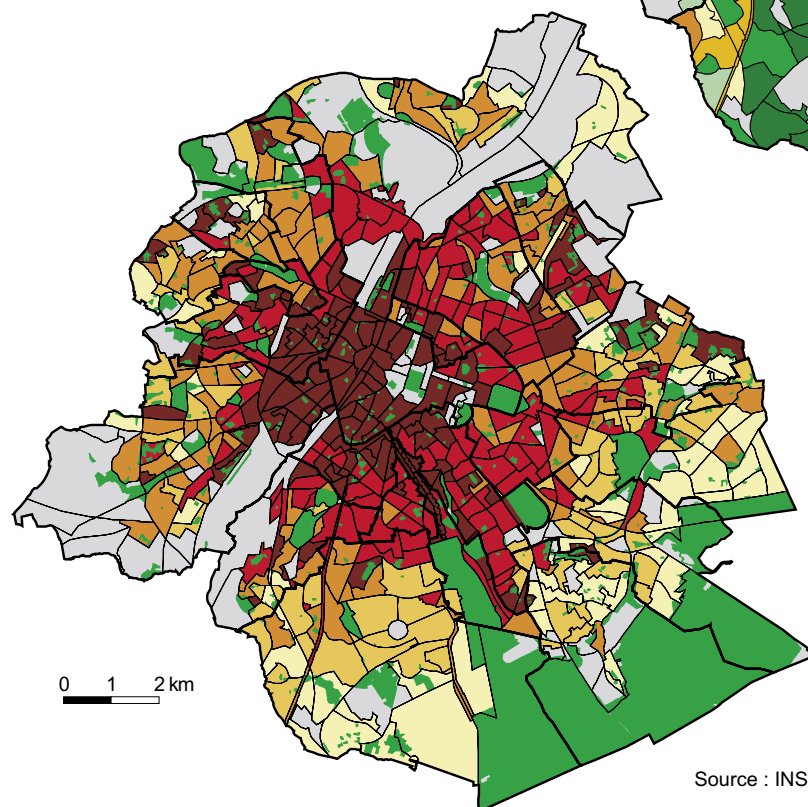
b) Jardins privés et parcs publics

Part de la population sans accès à un jardin privé

Région bruxelloise = 63



espace vert public (hors terrains de sport)



Cartographie : ULB - IGEAT

Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

IBGE - bd maillage vert

4. L'appréciation des espaces verts

L'appréciation des espaces verts est, à l'échelle régionale, relativement positive : l'indice de satisfaction est de 109, 34 % des ménages sont très satisfaits et seulement 25 % mécontents (figure 8-01). La carte 8-03 montre toutefois une géographie particulièrement déséquilibrée. Par secteur statistique, les appréciations sont soit très positives, soit très négatives. Les valeurs moyennes sont nettement plus rares. L'opposition entre la ville ancienne, densément peuplée, et le reste de la Région bruxelloise est très nette. Les jugements sont très négatifs au centre et dans la première couronne, à l'exception notable du quartier centré sur le square Marie-Louise. Au sud, dans l'axe de la vallée de la Senne, on constate clairement l'effet positif du parc de Forest. Par contre, dans le quartier Marie-Christine, l'appréciation est nettement moins positive malgré la proximité du domaine royal, qui est inaccessible au public. A l'ouest, dès que l'on dépasse la rocade ferroviaire, les appréciations positives dominent, sauf dans le centre historique d'Anderlecht. A l'est, dès que l'on franchit les boulevards de la grande ceinture (Lambermont, Reyers), les appréciations positives sont écrasantes, sauf à Haren, dans le quartier Reyers, dans la partie d'Etterbeek la plus éloignée du parc du cinquantenaire et au sud-ouest d'Uccle.

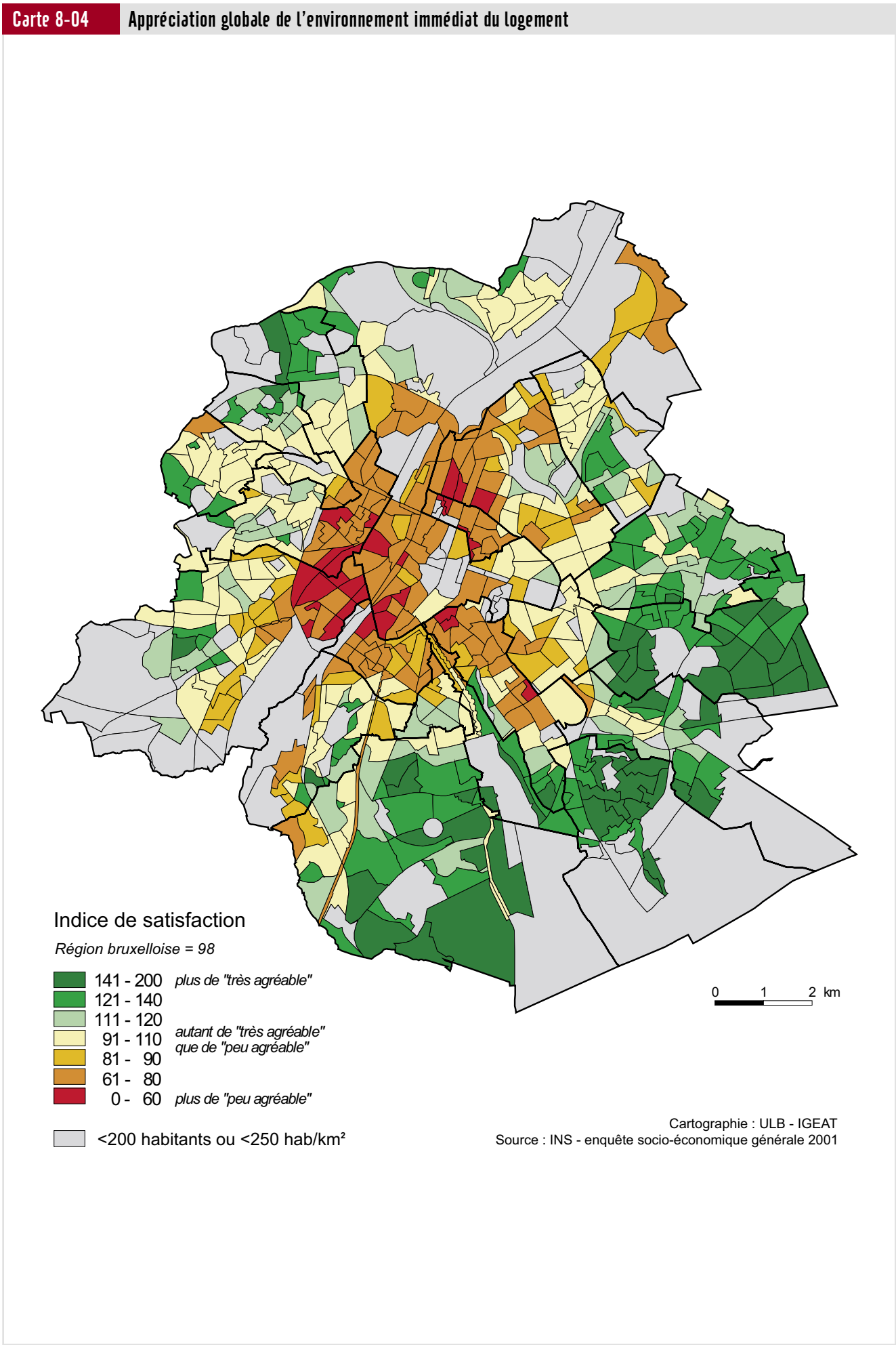
Cette géographie de la satisfaction vis-à-vis de l'offre en espaces verts traduit assez fidèlement les inégalités réelles d'accès. La carte de la part de la population n'ayant pas accès à un jardin privé dessine elle aussi un schéma centre-périphérie très net. Le manque d'espaces verts accessibles au public (en surimposition sur la carte 8-03b) dans la première couronne, particulièrement à l'ouest n'en est que plus criant. C'est dans cet espace que les enfants sont les plus nombreux, les jardins privés les plus rares, les logements les plus densément occupés et l'environnement en général le moins apprécié. Dans la seconde couronne ouest par contre, les espaces verts jouent clairement leur rôle social : la part de la population ayant accès à un jardin privatif est plus faible mais la satisfaction vis-à-vis des espaces verts est bonne suite à la présence de nombreux parcs de taille moyenne.

5. Une appréciation globale de l'environnement du logement

Les indices de satisfaction vis-à-vis de la tranquillité, de la qualité de l'air, de la propreté, des espaces verts mais aussi de l'esthétique des bâtiments sont suffisamment corrélés spatialement pour qu'un indice de satisfaction globale de l'environnement puisse être construit à l'échelle des secteurs statistiques. L'indice cartographié est la moyenne de ces cinq indices de satisfaction et s'interprète de la même manière : les indices supérieurs à 100 dénotent une appréciation plutôt positive, les indices inférieurs à 100 une dominance des avis plutôt négatifs.

La carte 8-04 présente tout logiquement le schéma centre-périphérie observé pour chacune des thématiques. L'environnement est le moins favorablement perçu au centre ville et en première couronne, surtout dans les quartiers les plus défavorisés (Cureghem, est de Molenbeek et ouest de Schaerbeek, Saint-Josse et nord-est d'Ixelles). Le versant forestois de la vallée de la Senne et le coeur historique d'Anderlecht font également parties des espaces résidentiels dont l'environnement est perçu comme peu favorable. A l'opposé, dans le quart sud-est (de Woluwé à Uccle), l'environnement résidentiel est plutôt bien perçu. La seconde couronne ouest de la Région bruxelloise présente des appréciations moyennes ponctuées d'îlots mieux perçus (ouest de Jette et Ganshoren, sud de Berchem, quartier Scherdegemaal à Anderlecht, ...). Les secteurs du pourtour du parc du Cinquantenaire, de Neder-over-Hembeek et du nord d'Evere se positionnent aussi dans les classes intermédiaires.

Cette géographie présente de nombreuses analogies avec la structuration socio-économique de la ville, les nuisances étant concentrées dans la partie centrale, tout comme les populations les plus précarisées. Ce lien est entretenu par le fonctionnement du marché du logement, où la capacité de choisir son logement et donc aussi l'environnement de son logement est largement subordonnée aux capacités financières du ménage. Mais contrairement à ce que l'on peut observer sur d'autres cartes de l'atlas, les quartiers de logements sociaux de seconde couronne ont une appréciation de l'environnement qui ne se distingue guère de celui des quartiers immédiatement limitrophes. A niveau socio-économique égal des résidents, l'appréciation de l'environnement est clairement meilleure dans les logements sociaux de seconde couronne que dans les quartiers défavorisés plus centraux, même si c'est plus sur le plan des espaces verts que de la propreté ou de la tranquillité que s'opère cette différenciation.



9. Santé perçue

1. Introduction

Patrick DEBOOSERE, Sylvie GADEYNE
Interface Demography - VUB

Depuis quelques décennies, la santé perçue est utilisée comme indicateur de l'état de santé général de la population. Cette donnée semble être une bonne mesure tant pour des études exploratoires que pour la planification au niveau politique. Malgré le fait qu'il s'agit d'une information de nature «subjective», la santé perçue présente de nombreux avantages par rapport aux autres indicateurs de santé, c'est pourquoi elle fait partie des questions standard posées dans les enquêtes de santé ou d'autres enquêtes. La question est simple et les personnes interrogées peuvent y répondre facilement. Par ailleurs, la proportion relativement élevée de personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé dans la population permet, contrairement à la mortalité, de calculer des taux fiables même pour des populations restreintes. La santé perçue permet de détecter des problèmes de santé rencontrés par certains groupes de la population, ce qui n'est pas possible via les registres de maladies ou des statistiques hospitalières qui répertorient les événements sans identifier la population à risque concernée. Les données collectées via une enquête ou un recensement permettent de mesurer le niveau de l'état de santé de la population générale. Même les problèmes de santé dont la description est moins claire et qui ne font l'objet d'aucun enregistrement spécifique peuvent ainsi être mesurés. En d'autres termes, cet indicateur donne un aperçu de la santé de la population sous un autre angle tout en identifiant la population à risque et permet de ce fait de calculer les taux de risque (Kroeger, 1988).

La «santé perçue» utilisée comme indicateur de santé n'est toutefois pas toujours facile à exploiter tant au regard de la validité que de la fiabilité. La notion de validité se rapporte à ce qu'on mesure et la fiabilité concerne la reproductibilité des résultats obtenus.

La santé est un concept très large. Bien qu'on puisse faire une nette distinction entre la santé au sens large et le bien-être, il n'est pas toujours évident de situer la limite entre ces deux concepts. La question relative à la santé perçue englobe plusieurs dimensions et recouvre des aspects à la fois physiques et mentaux de la santé. Elle permet de cerner l'état de santé général du répondant et, indirectement, mesure en partie le bien-être général. Dans ce sens, la santé perçue est un bon indicateur au regard de l'approche holistique de la santé. La santé est, par excellence, un concept recouvrant de très

nombreuses dimensions de l'être humain qui ne peuvent être appréhendées au moyen d'une mesure unique. Aussi l'évaluation subjective constitue-t-elle peut-être la mesure récapitulative la plus simple. Cet indicateur présente toutefois un inconvénient : une définition moins précise crée une «notion fourre-tout», les limites n'étant pas les mêmes pour tous.

La fiabilité et la comparabilité des résultats sont essentielles. Des différences subtiles dans la manière dont la question est posée, de même que les possibilités de réponse peuvent influencer les résultats. C'est la raison pour laquelle l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a formulé des questions standardisées. L'interprétation de la question peut cependant varier d'une sous population à l'autre. Ainsi, par exemple, en Asie, les personnes âgées interrogées perçoivent leur santé beaucoup plus positivement qu'en France alors que cette différence ne semble reposer sur aucun fondement objectif (Sadana, 2002). La manière dont on évalue sa propre santé est très culturelle et varie également avec l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, etc. Ainsi, la notion de «bonne santé» n'est pas perçue de la même façon par les personnes âgées et par les jeunes.

Bien qu'il n'existe aucune bonne méthode permettant de vérifier la santé telle qu'elle est perçue par le répondant, des études ont montré que la santé perçue donne de très bons résultats tant en ce qui concerne la validité que la fiabilité lorsque les règles de base sont respectées pour des groupes de population comparables.

La santé perçue semble également être un bon prédicteur de mortalité (Idler et Benyamini, 1997). En ce qui concerne la Belgique, il existe une forte corrélation entre les résultats concernant la santé perçue enregistrés dans le cadre de différentes enquêtes de santé et les résultats issus du recensement (Deboosere, Demarest, et al., 2006).

Dans le recensement de 2001, la question relative à la santé perçue a été formulée selon les recommandations de l'OMS. A la question «Quel est votre état de santé général?», le répondant pouvait choisir entre les possibilités de réponse «très bon», «bon», «moyen», «mauvais» et «très mauvais». La question s'adressait à toutes les personnes nées avant le 1er janvier 1996 qui étaient inscrites au Registre national des personnes physiques. Pour les enfants, le formulaire a été complété par la personne de référence du ménage. Le taux de

réponse pour la question relative à la santé perçue était très élevé. Plus de 92 % de la population âgée de plus de 6 ans ont répondu à cette question.

Le tableau 9-01 montre la distribution des réponses par catégorie d'âges et par sexe pour la population bruxelloise.

La catégorie de «non-réponses» regroupe à la fois les personnes qui n'ont pas répondu à la question spécifique relative à la santé et celles qui n'ont pas renvoyé le formulaire. A Bruxelles, la proportion de non-réponses est de 14 % pour les hommes et 13 % pour les femmes. Les hommes sont un peu plus nombreux à avoir répondu «très bon» et «très mauvais» tandis que les femmes sont surreprésentées dans le groupe «moyen». Les femmes estiment donc leur état de santé un peu moins satisfaisant. A partir de 45 ans, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les hommes dans les modalités de réponses «très bon» et «bon». Jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, elles sont par contre surreprésentées dans les modalités de réponses «moyen» et «mauvais». Dès quatre-vingts ans, les femmes viennent en tête pour la modalité «très mauvais». A partir de cet âge, les résultats sont toutefois considérablement biaisés par le taux important de non-réponses.

Il n'est pas facile d'interpréter ces petites différences liées au sexe. Bon nombre d'enquêtes révèlent une différence entre hommes et femmes. Le fait que les femmes aient une espérance de vie plus élevée mais déclarent avoir une moins bonne santé que les hommes amène certains auteurs à émettre l'hypothèse selon laquelle les femmes sont en meilleure santé que les hommes mais ont tendance à déclarer une santé moins satisfaisante (Spiers, Jagger et al., 2003). Il n'est pas exclu que l'estimation de son propre état de santé soit influencée par des représentations mentales et une attitude face à son corps différentes chez les hommes et chez les femmes. L'analyse de la force de prédiction de la santé perçue pour la mortalité montre que les différences entre hommes et femmes disparaissent après septante ans. Chez les plus jeunes, ces différences s'expliquent probablement par le nombre plus élevé de morts violentes chez les hommes (Deboosere et Gadeyne, 2006). Les résultats d'une étude américaine récente sur la santé perçue, l'hospitalisation et la mortalité suggèrent que ce phénomène paradoxal (un taux de mortalité plus élevé chez les hommes et une santé perçue moins satisfaisante chez les femmes) peut s'expliquer par des différences de type de pathologies plutôt que par des différences systématiques dans la manière de percevoir son propre état de santé (Case et Paxson, 2005).

Quoi qu'il en soit, les chiffres du recensement montrent clairement que les différences entre hommes et femmes dans la santé perçue sont liées à l'âge et qu'elles sont probablement influencées par le cycle de vie biologique spécifique à chaque sexe. De plus, les hommes sont plus souvent confrontés à des problèmes de santé entraînant une mort prématurée alors que les femmes souffrent davantage de problèmes de santé chroniques sans issue fatale. La distribution de l'état de santé est dès lors également influencée par des causes de mortalité spécifiques aux hommes et aux femmes.

Tableau 9-01 La santé perçue par âge et par sexe, Région bruxelloise (distribution en pourcentage)												
classe d'âge	hommes						femmes					
	très mauvais	mauvais	moyen	bon	très bon	pas de réponse	très mauvais	mauvais	moyen	bon	très bon	pas de réponse
5-9	0,18	0,51	3,48	26,76	52,89	16,17	0,15	0,43	2,87	26,62	54,15	15,79
10-14	0,25	0,45	3,25	28,57	53,95	13,53	0,15	0,45	3,16	29,38	53,90	12,97
15-19	0,31	0,60	4,45	33,62	48,64	12,37	0,24	0,68	5,78	37,35	43,97	11,98
20-24	0,51	0,89	6,68	37,37	38,06	16,49	0,24	1,00	8,32	39,96	35,51	14,97
25-29	0,65	1,30	7,63	37,14	35,23	18,05	0,38	1,33	8,85	38,87	34,35	16,22
30-34	0,75	1,87	9,29	37,89	32,21	17,99	0,54	2,04	10,36	38,98	32,36	15,71
35-39	0,94	2,68	11,11	39,47	28,60	17,19	0,91	2,93	13,06	40,06	28,91	14,12
40-44	1,27	3,71	13,59	40,75	25,10	15,58	1,32	4,26	16,18	41,15	24,77	12,33
45-49	1,66	5,04	16,85	41,82	20,73	13,89	1,85	6,16	20,01	41,19	19,87	10,92
50-54	1,97	6,70	20,35	41,21	17,27	12,50	2,04	7,56	23,39	40,41	16,78	9,82
55-59	2,61	8,59	24,40	39,84	13,97	10,60	2,30	9,32	27,87	38,68	13,08	8,76
60-64	2,99	10,14	28,82	38,00	10,64	9,41	2,65	9,16	31,71	38,72	9,75	8,01
65-69	3,13	9,38	34,14	37,36	8,05	7,93	2,74	9,66	37,45	35,56	7,13	7,47
70-74	3,45	10,40	37,42	34,76	6,08	7,88	3,17	10,77	41,21	32,33	5,04	7,48
75-79	3,92	12,46	41,58	30,51	4,09	7,45	3,66	13,27	43,47	26,81	3,79	9,00
80-84	4,32	14,54	43,61	25,65	3,27	8,60	5,10	15,22	42,07	21,97	2,84	12,80
85-89	5,24	16,54	41,32	20,03	2,70	14,17	5,57	15,82	38,92	17,78	2,10	19,81
90-94	4,58	15,58	36,25	19,67	2,75	21,17	5,97	14,36	31,95	15,44	1,61	30,67
95+	5,37	11,98	31,82	16,94	1,24	32,64	5,71	10,79	26,93	12,64	0,93	43,00
total	1,45	4,34	15,42	36,45	28,20	14,13	1,61	5,43	19,35	35,84	25,09	12,67

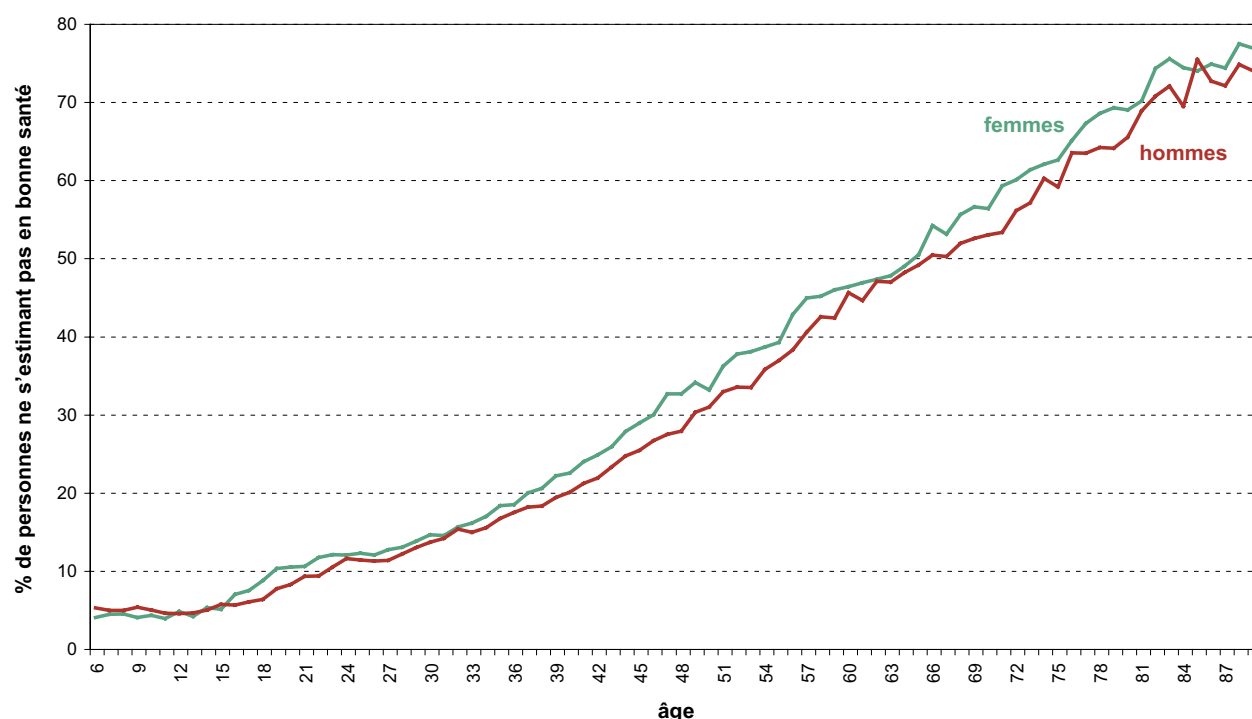
Bien que la répartition des réponses dans les différentes modalités proposées varie en fonction de caractéristiques sociodémographiques, les réponses à la question relative à l'état de santé peuvent être classées dans deux modalités de réponse seulement sans qu'il n'en résulte une grande perte d'informations. On a opté pour la dichotomie classique recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé en regroupant les modalités de réponses «bon» et «très bon» d'une part et les autres modalités de réponse («très mauvais», «mauvais» ou «moyen») d'autre part. On obtient ainsi une présentation claire des résultats qui permet de calculer facilement, pour les différentes caractéristiques de population, la proportion des personnes se sentant en moins bonne santé avec une perte minimum d'informations.

La figure 9-01 révèle une grande consistance interne des données. Grâce au grand nombre de réponses, on obtient une évolution linéaire en fonction de l'âge. L'horloge biologique est le déterminant de base du «processus d'usure» qui fait que le risque de se sentir en moins bonne santé augmente avec l'âge. Au niveau de la population, cette évolution se traduit par un accroissement de la proportion de personnes qui estiment leur état de santé moins satisfaisant avec l'âge. La forme de la courbe reflète également l'influence des composantes sociales et culturelles de la santé. Avec l'avancée en âge, on relativise son état de santé. A partir de quatre-vingts

ans une personne sur cinq considère même son état de santé comme bon, alors qu'il est évident qu'à cet âge on se sent moins en forme qu'à vingt ans. Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, les facteurs culturels jouent également un rôle très important dans la manière dont on continue, à un âge avancé, de considérer son état de santé comme bon (Sadana, 2002).

La figure 9-01 est en fait une coupe transversale de la santé de la population en fonction de l'âge. Au sens strict, il s'agit d'une moyenne de différents états de santé pour chaque âge. Nous mesurons donc aussi bien ces situations de maladies chroniques et irréversibles que les états de maladie temporaires. La progression en fonction de l'âge montre à la fois une augmentation du risque de se sentir plus souvent en mauvaise santé à un âge avancé et la présence de situations de maladies chroniques apparues à un stade antérieur de la vie. Les brusques ruptures ou sauts constatés dans le graphique peuvent s'expliquer tant par des effets de cohorte que par des effets d'âge. Ils peuvent aussi traduire un changement dans la composition de la population résultant, notamment, de la migration. On peut, par exemple, supposer un effet d'âge sur la perception de la santé à la puberté ou à la ménopause. Théoriquement, certains groupes d'âge parmi les générations plus âgées peuvent également avoir été marqués par une épidémie de grippe ou par la misère des années de guerre.

Figure 9-01 Santé perçue par âge et par sexe, Région bruxelloise



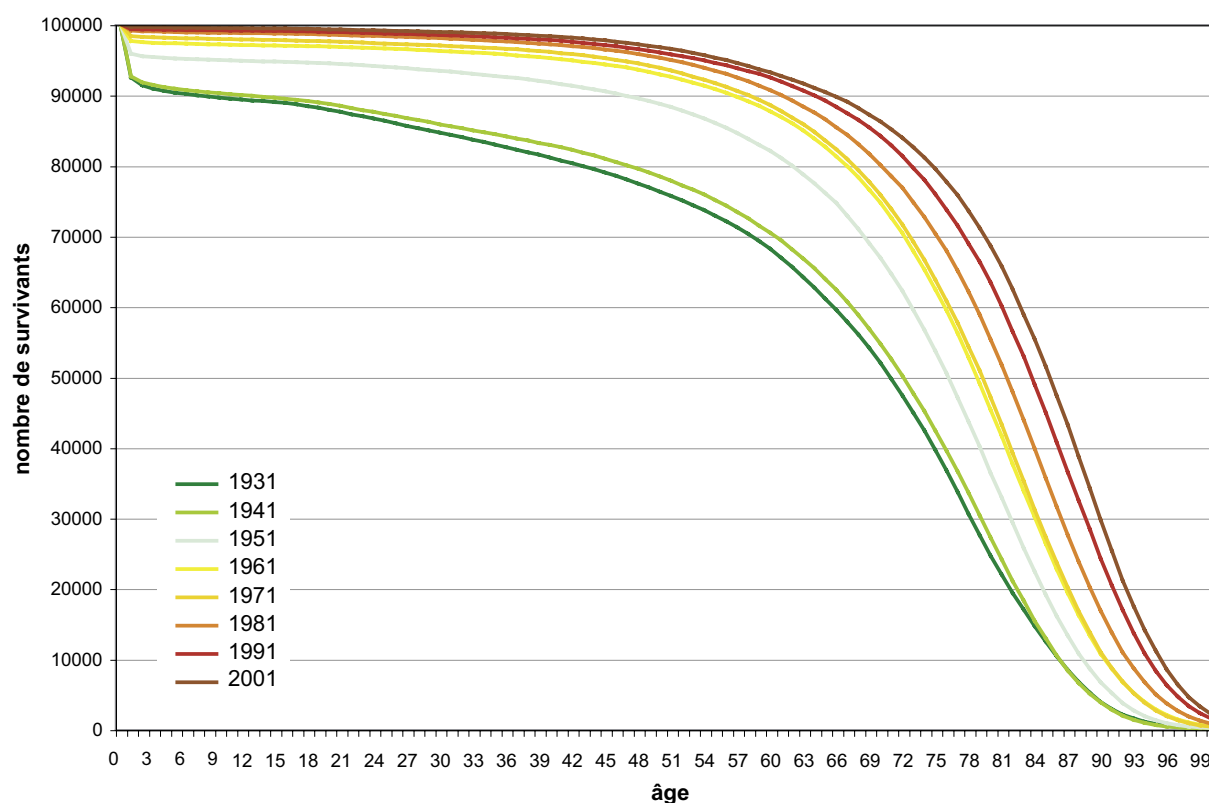
Le graphique linéaire qui semble évident masque de très nombreux facteurs qui influencent l'état de santé «moyen» de manières très diverses, mais il en résulte toutefois une image consistante et cohérente.

En ce qui concerne les jeunes, 2,8 % de la population belge ne se sent pas en bonne santé. Ce pourcentage augmente peu jusqu'à l'âge de 13 ans. La proportion de jeunes qui ne s'estime pas en bonne santé en Région bruxelloise est plus élevée que la moyenne nationale. Cette proportion est de 4,4 % pour la tranche d'âge inférieure à 13 ans. Entre 13 et 38 ans, la proportion de la population qui ne s'estime pas en bonne santé augmente d'un peu plus de 0,5 % par an. Par la suite, l'augmentation est supérieure à 1 % pour enfin s'atténuer à nouveau à 80 ans. La stabilisation de la progression chez les personnes âgées est peut-être partiellement un artefact dû à la forte augmentation du taux de non-réponses dans la catégorie des personnes en mauvaise santé.

Dans la Région bruxelloise, on note une importante augmentation de la proportion de personnes ne s'estimant pas en bonne santé à l'âge de 18-19 ans. Une explication possible de ce brusque saut réside dans la migration (sélective) de jeunes venant s'établir dans la capitale. Parmi les jeunes de 18 à 19 ans ne vivant plus chez leurs parents, la proportion des personnes qui ne s'estiment pas en bonne santé est beaucoup plus élevée.

Cette courbe de santé par âge n'est pas stable non plus dans le temps. Un meilleur état de santé général de la population réduira inévitablement les proportions de personnes en moins bonne santé pour chaque âge et déplacera la courbe vers le bas et vers la droite. L'évolution de la proportion de personnes en moins bonne santé en fonction de l'âge varie également d'une sous population à l'autre. Ainsi, la courbe de la Flandre commence à un niveau moins élevé et évolue plus lentement que la courbe bruxelloise pour les tranches d'âge jusqu'à quarante ans. Elle augmente ensuite de manière plus abrupte (figure 9-03).

Figure 9-02 Courbe de survie des femmes (sur 100.000 naissances), Belgique 1931-2001



L'inégalité en santé est à vrai dire un phénomène normal, déterminé par des paramètres biologiques et par la distribution aléatoire des facteurs qui influencent la santé et la survie. Il en résulte une courbe de survie typique (figure 9-02) (pour l'espérance de vie, en général, et pour l'espérance de vie en bonne santé, en particulier). Si chaque personne avait exactement les mêmes chances de survie, la courbe de survie dessinerait un angle droit avec un âge de décès identique pour tout le monde.

C'est d'ailleurs précisément la diminution des inégalités de mortalité qui est responsable de la forme en angle droit de la courbe de survie (ce qu'on appelle la «rectangularisation» de la courbe de survie). Le vieillissement de la population n'est pas tant le résultat du recul de l'âge maximum au décès, que celui de l'augmentation du nombre de personnes d'une même cohorte d'âge atteignant des âges très élevés.

On peut à proprement dire parler d'une démocratisation de l'expérience du grand âge. Cette rectangularisation n'empêche toutefois pas la poursuite d'un étalement de l'âge de décès.

Source : INS, Human Mortality Database, www.mortality.org (8/2006)

2. Qu’en est-il de la santé dans la Région bruxelloise par rapport à la Flandre et à la Wallonie ?

Lorsqu’elles ne sont pas le résultat d’une distribution aléatoire mais qu’elles sont systématiquement liées à des caractéristiques démographiques spécifiques, les inégalités en santé et de mortalité relèvent d’un autre ordre. La présence d’inégalités à la fois entre les sexes, les nationalités et les régions amène à s’interroger sur les causes de ces inégalités. Du point de vue de la santé publique, de telles inégalités indiquent d’éventuelles pistes permettant d’améliorer la santé. Lorsque les inégalités en santé semblent dépendre de facteurs sociaux, tels que la pauvreté, le chômage ou la discrimination raciale, elle doit, en outre, être considérée comme injuste. D’où l’intérêt de cartographier les inégalités de manière précise et d’analyser la relation systématique avec des facteurs géographiques et sociodémographiques. Il faut également examiner dans quelle mesure l’inégalité de santé en Région bruxelloise dépend de facteurs socio-économiques.

Dans la Région bruxelloise, la proportion de la population qui ne s’estime pas en bonne santé est plus élevée que la moyenne nationale et se situe entre celle des deux autres régions (tableau 9-02). La situation la moins favorable est constatée en Wallonie où 29,7 % de la population considèrent leur état de santé comme moins satisfaisant; elle est suivie par la Région bruxelloise avec 27,6 % et la Flandre avec seulement 22,2 %. Ces proportions ne s’expliquent pas par une différence de structure d’âge entre les régions. Au contraire, en Wallonie la structure d’âge est plus jeune qu’en Flandre avec un âge moyen de près d’un an de moins (38,99 contre 39,84). Bruxelles est même la région la plus jeune avec un âge moyen de 38,36 ans. Si on tient compte de la structure d’âge, la situation en Wallonie et à Bruxelles est encore plus défavorable que ne le révèlent les chiffres bruts. Malgré la jeunesse de la population bruxelloise, la demande potentielle de soins de santé, mesurée au moyen de la santé perçue, est supérieure de 26 % à celle observée en Flandre et n’est que de 8 % inférieure à celle observée en Wallonie.

Si on représente la proportion de personnes en moins bonne santé par âge, on obtient pour chaque région une courbe spécifique. Dans la figure 9-03, les hommes et les femmes ont été traités ensemble pour des raisons de lisibilité.

La population de la région wallonne affiche systématiquement une moins bonne santé que celle de la Flandre dès l’âge de 6 ans. Le fossé se creuse encore avec l’âge jusqu’à 66 ans. Les différences entre les régions et surtout entre la Flandre et la Wallonie sont impressionnantes. En Flandre, ce n’est qu’à partir de l’âge de 71 ans que la moitié de la population se sent en moins bonne santé. En Wallonie, cette limite est atteinte à 60 ans, soit plus

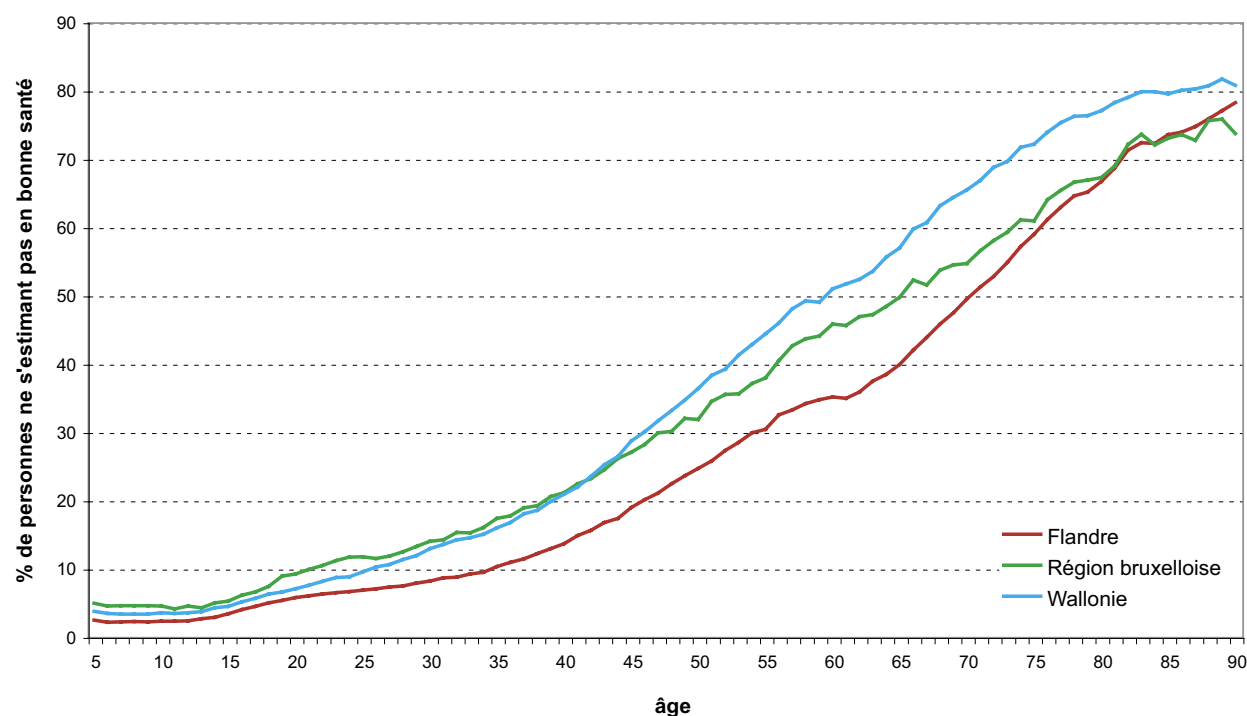
de 10 ans plus tôt. La Région bruxelloise occupe ici une position intermédiaire : la limite de 50 % y est atteinte à 65 ans. En ce qui concerne les jeunes, la situation y est plus défavorable qu’en Région wallonne et même beaucoup plus défavorable pour les jeunes entre 20 et 29 ans. Elle évolue ensuite progressivement pour rejoindre le niveau de la Flandre pour les personnes âgées. Avant l’âge de 42 ans, les Bruxellois se sentent en moins bonne santé que les habitants de la Flandre et de la Wallonie.

Cette dynamique bruxelloise reflète la composition de la population bruxelloise : une forte surreprésentation de migrants ayant un statut socio-économique faible chez les jeunes et une population belge âgée plus aisée qui vit dans les communes plus riches de Bruxelles. Bien que les chiffres disponibles ne permettent pas de cerner l’ensemble de la dynamique de cette évolution, ils semblent suffisamment alarmants pour, dans le futur, continuer de suivre de près l’évolution de la Région bruxelloise. Il faut s’attendre à ce que les groupes d’âge plus jeunes en moins bonne santé de la Région bruxelloise atteignent peu à peu un âge plus avancé avec comme conséquence une pression accrue sur les services de santé. Les différences de santé par âge ressortent bien dans la figure 9-04.

Les différences entre régions peuvent être interprétées comme un déficit de santé par rapport à la région présentant le meilleur profil. La Région bruxelloise affiche un déficit de santé par rapport à la Flandre pour tous les âges en dessous de 84 ans. Entre 24 et 72 ans, on constate, pour chaque âge, que la proportion de Bruxellois qui ne s’estiment pas en bonne santé est au moins 5 % plus élevée que pour les Flamands du même âge.

Tableau 9-02 Proportion de la population ne s’estimant pas en bonne santé par région			
	Nombre ne s’estimant pas en bonne santé	Population totale	% ne s’estimant pas en bonne santé
Flandre	1181576	5334376	22,20 %
Région bruxelloise	215385	779774	27,60 %
Wallonie	869454	2923628	29,70 %
Population totale Belgique	2266415	9037778	25,10 %

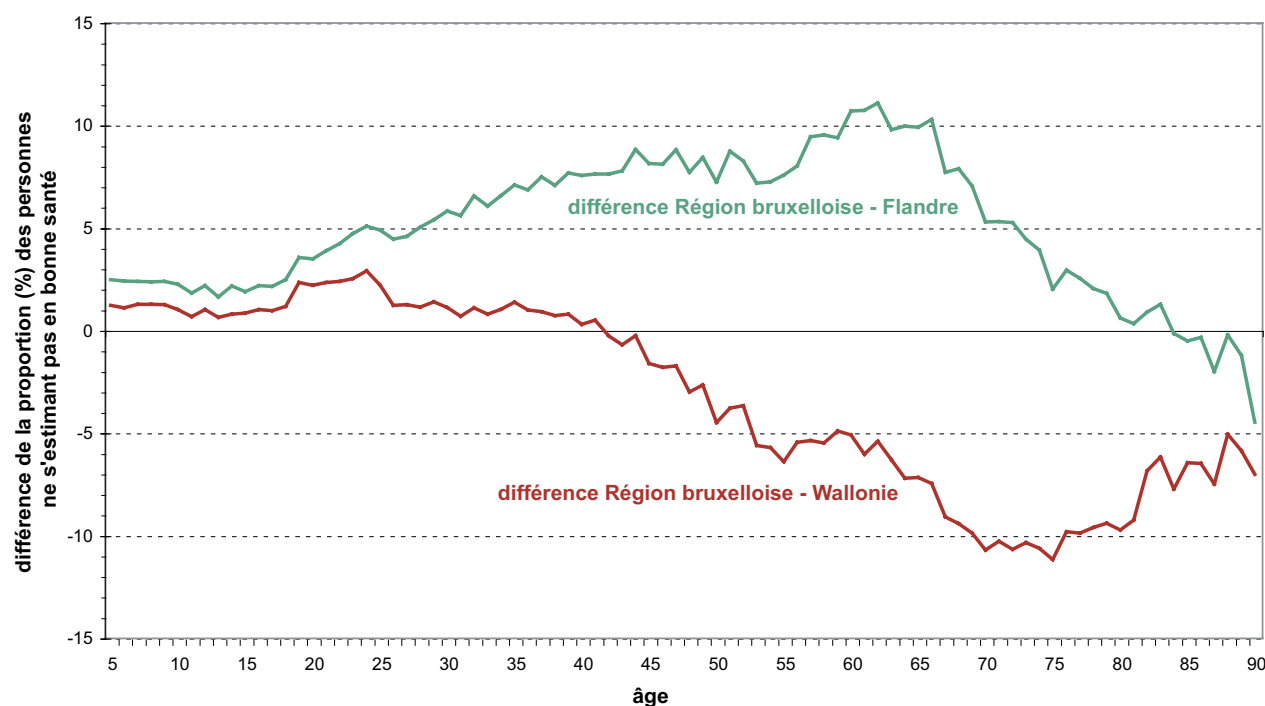
Figure 9-03 Santé perçue par âge et par région



La relation entre région et santé soulève évidemment la question du «pourquoi». Comment se fait-il que la population d’une région se sente systématiquement mieux que celle d’une autre ? Ce phénomène est-il lié à une vision différente de la vie, à une différence de sensibilité linguistique par rapport à la gradation utilisée pour décrire sa propre santé ou à un contexte socio-économique ou des styles de vie différents ?

L’analyse détaillée des données au niveau du pays montre qu’une partie importante des différences régionales ont une origine socio-économique. Après contrôle des variables socio-économiques du recensement, il semble toutefois subsister entre les régions des différences qui selon toute vraisemblance s’expliquent par des différences des habitudes de vie (Deboosere, Demarest et al., 2006). L’analyse de la santé perçue après contrôle systématique des différentes caractéristiques sociodémographiques disponibles dans le recensement permet d’émettre un certain nombre d’hypothèses explicatives. Les communes riches de Bruxelles situées dans le sud-est de la région se rapprochent parfaitement de la Flandre en ce qui concerne la santé. Les différences de santé notables entre les régions belges se retrouvent à une plus petite échelle au sein de la Région.

Figure 9-04 Santé perçue par âge : différence entre la Région bruxelloise et la Flandre et la Wallonie



3. La carte de la santé de la Région bruxelloise

L'introduction par divers pays tels que le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Canada et la Belgique de questions relatives à la santé dans le recensement a ouvert la voie à l'utilisation de questions sur la santé perçue pour l'analyse des différences spatiales de santé. Le recours à des indicateurs de santé perçue dans les analyses géographiques est relativement récent et fortement lié à l'étude des indicateurs sociaux (Haynes et Gale, 1999; Elliott, Wakefield et al., 2000; Mitchell, Gleave et al., 2000; Doran, Drever et al., 2004; Hou et Myles, 2005). Les études des différences spatiales de santé au sein de la Région de Bruxelles se limitaient souvent, par la force des choses, à des délimitations spatiales moins fines au niveau de la commune (Moens, 1982; Moens, 1984). L'introduction de questions relatives à la santé dans le recensement apporte une solution à ces problèmes. La totalité de la population est interrogée et la proportion de personnes se sentant en mauvaise santé est si importante que le problème des petits nombres et des fluctuations aléatoires ne joue plus aucun rôle. Cette démarche nous permet de disposer de chiffres stables, même à petite échelle, et d'analyser ainsi la santé au niveau des secteurs statistiques de la Région bruxelloise.

L'état de santé de la population bruxelloise n'est pas du tout réparti de manière égale. La proportion des personnes s'estimant en moins bonne santé varie entre 20 % à Woluwé-Saint-Pierre et près de 33 % à Anderlecht. Anderlecht occupe d'ailleurs aussi une position moins favorable pour d'autres indicateurs de santé. Les taux de mortalité foeto-infantile et de petit poids de naissance y sont les plus élevés de la Région. Cette commune enregistre également des résultats particulièrement défavorables en ce qui concerne la mortalité prématurée (Observatoire de la Santé et du Social, 2006). Dans le tableau 9-03, les pourcentages sont répartis, pour chaque commune, dans trois grands groupes d'âge allant jusqu'à quatre-vingts ans. La mauvaise position d'Anderlecht semble également provenir de la surreprésentation de personnes en mauvaise santé chez les plus de quatre-vingts ans. C'est à Saint-Josse-ten-Noode que l'état de santé est le moins bon entre 20 et 79 ans et à Saint-Gilles pour les moins de 20 ans.

La carte 9-01a, représentant la proportion de personnes ne s'estimant pas en bonne santé par secteur statistique indique bien sûr une variance plus grande encore. Dans une vingtaine de secteurs statistiques, plus de 40 % de la population ne se sent pas en bonne santé mais dans plus de quatre-vingts secteurs statistiques, cette proportion reste inférieure à 20 %.

Tableau 9-03 Nombre de répondants et proportion de la population qui ne s'estime pas en bonne santé, par groupe d'âge et par commune						
commune	6-19 ans	%	20-59 ans	%	60-79 ans	%
Anderlecht	13093	6	42297	27	15236	63
Auderghem	3943	3	14136	16	5246	48
Berchem-Sainte-Agathe	2734	4	9347	20	3365	54
Bruxelles	18910	6	65360	24	17868	59
Etterbeek	4651	5	20494	19	5164	55
Evere	4758	5	15062	23	5536	57
Forest	6116	6	22928	23	7159	57
Ganshoren	2539	4	9390	23	4425	55
Ixelles	6419	4	35511	18	8170	50
Jette	5586	5	19719	22	7286	57
Koekelberg	2269	6	8181	25	2537	58
Molenbeek-Saint-Jean	12124	7	33771	27	10186	62
Saint-Gilles	5157	8	21793	26	4651	62
Saint-Josse-ten-Noode	3763	7	10262	31	1935	68
Schaerbeek	15800	6	51116	25	12492	59
Uccle	9700	3	34564	16	13029	46
Watermael-Boitsfort	3465	4	11532	17	4266	48
Woluwé-Saint-Lambert	5769	4	22367	15	8213	47
Woluwé-Saint-Pierre	5194	3	17711	13	6847	41
Région bruxelloise	131990	5	465541	22	143611	55

La proportion de personnes qui ne se sent pas en bonne santé dans un secteur statistique est fortement déterminée par la structure par âge de la population de ce secteur. Un quartier où les habitants âgés sont nombreux compte potentiellement plus de personnes en mauvaise santé. Une cartographie qui ne tient pas compte de la structure par âge de la population est toutefois utile. Une cartographie de ce type peut être comprise comme un indicateur des besoins de soins de santé : la proportion de la population en mauvaise santé indique la pression potentielle sur les services de santé par secteur statistique et donc aussi les risques de voir les services de santé sollicités.

Les cartes par âge donnent des indications sur l'intensité et la répartition des problèmes de santé rencontrés par les principaux groupes de la population, à savoir les jeunes, la population d'âge actif et les pensionnés.

La carte de la santé pour les 6-19 ans (carte 9-01b) révèle également d'importantes différences entre les secteurs statistiques d'une même commune. A Saint-Gilles par exemple, la proportion de jeunes en moins bonne santé oscille entre moins de 3 % et plus de 12 % en fonction des secteurs statistiques. La santé des jeunes et des enfants représente un problème spécifique. Le formulaire a probablement été complété par les parents (du moins pour les plus jeunes enfants) et ceci peut avoir des conséquences difficilement estimables. L'influence du

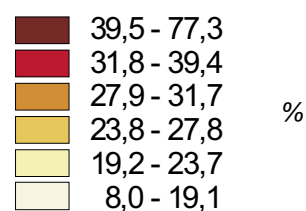
quartier est toutefois extrêmement importante dans ce groupe d'âge. Les enfants sont plus sensibles aux risques pour la santé et, à un jeune âge, leur environnement de vie est souvent limité au quartier qui exerce donc une plus grande influence. Les longues périodes de latence avant que la plupart des problèmes de santé ne se manifestent et l'exposition à dose relativement faible aux facteurs nocifs pour la santé ont pour résultat que la cartographie obtenue est moins nette et les différences d'intensité y sont relativement grandes.

Bien que cette carte mérite une attention particulière, les cartes portant sur la population adulte permettent probablement de mieux cerner les différences de santé. Notons cependant à quel point les différences de santé sont déjà importantes à un âge (6 à 19 ans) généralement caractérisé par une très bonne santé et relativement peu de différences.

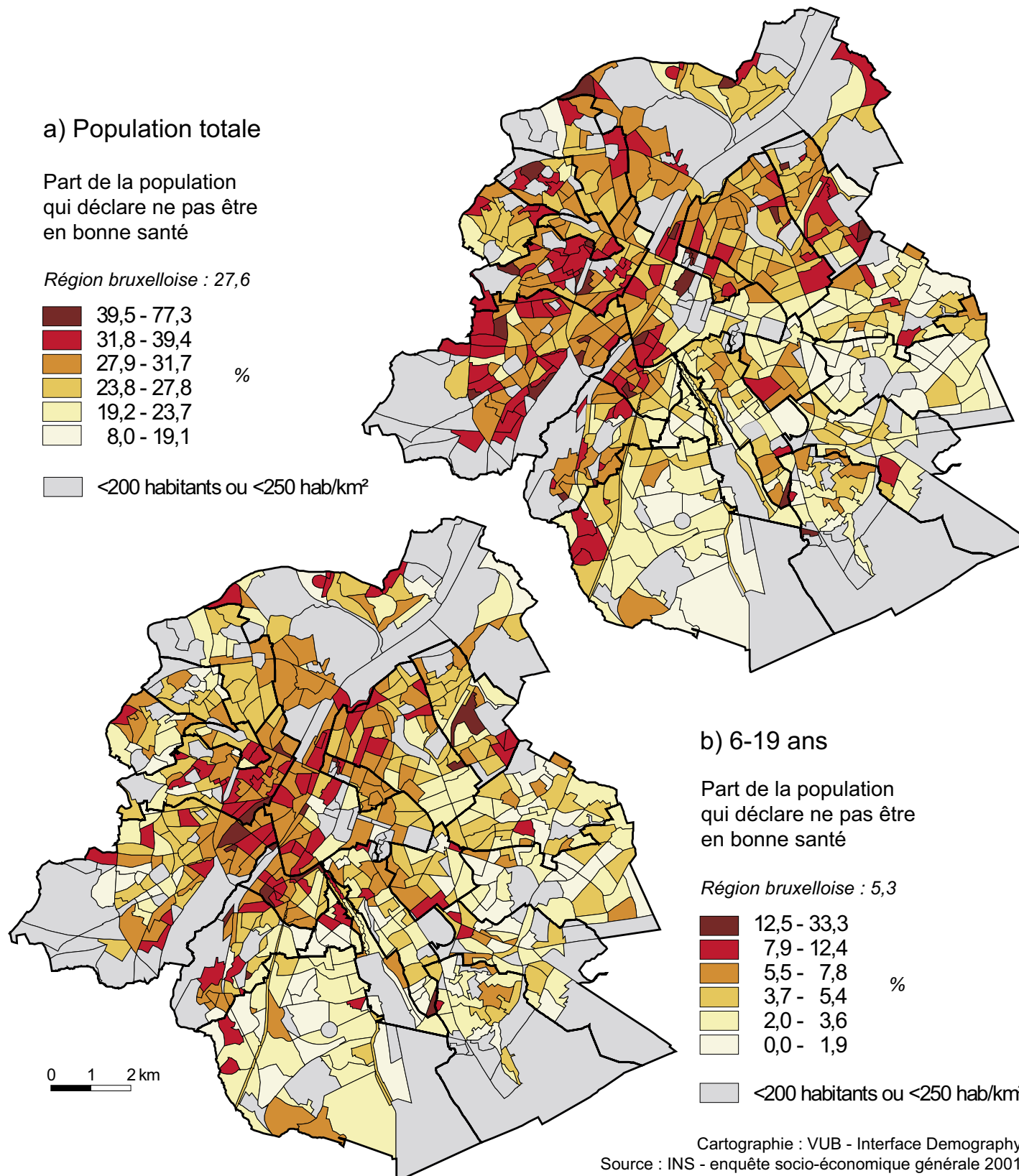
a) Population totale

Part de la population
qui déclare ne pas être
en bonne santé

Région bruxelloise : 27,6



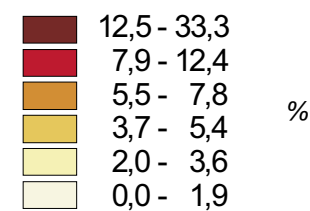
<200 habitants ou <250 hab/km²



b) 6-19 ans

Part de la population
qui déclare ne pas être
en bonne santé

Région bruxelloise : 5,3



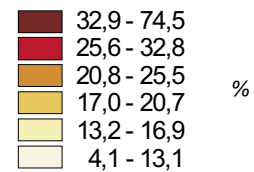
<200 habitants ou <250 hab/km²

Cartographie : VUB - Interface Demography
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

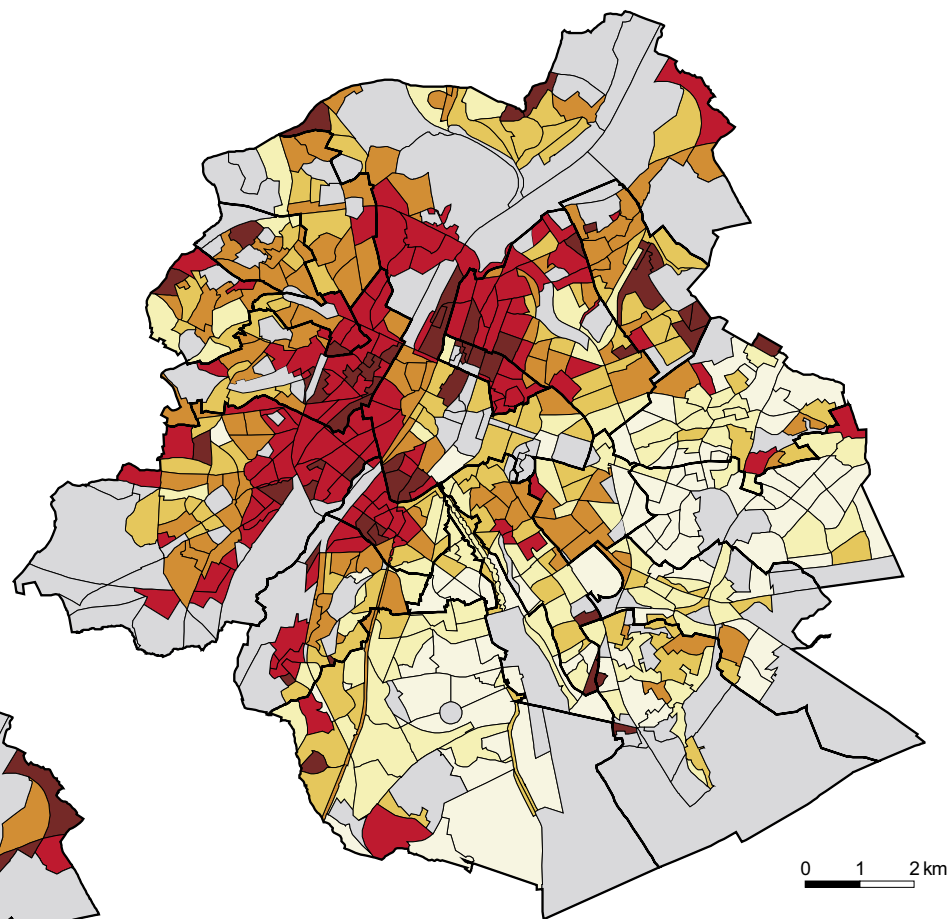
a) 20-59 ans

Part de la population
qui déclare ne pas être
en bonne santé

Région bruxelloise : 22,2



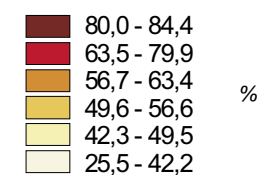
<200 habitants ou <250 hab/km²



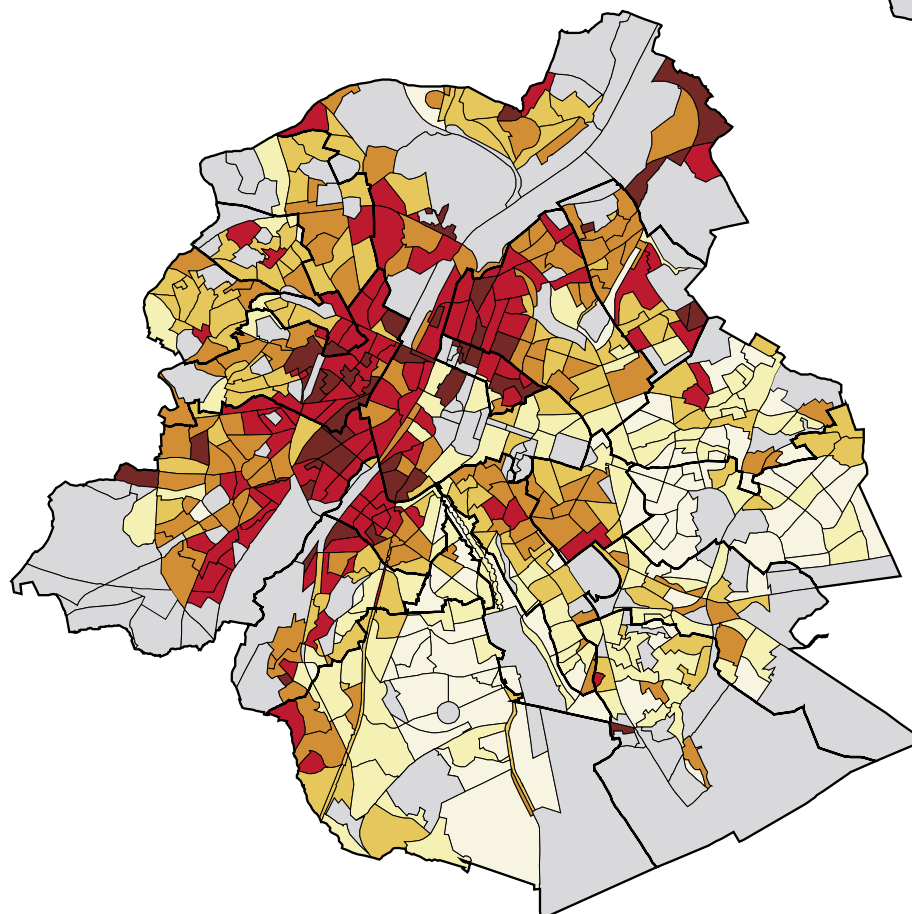
b) 60-79 ans

Part de la population
qui déclare ne pas être
en bonne santé

Région bruxelloise : 55,3

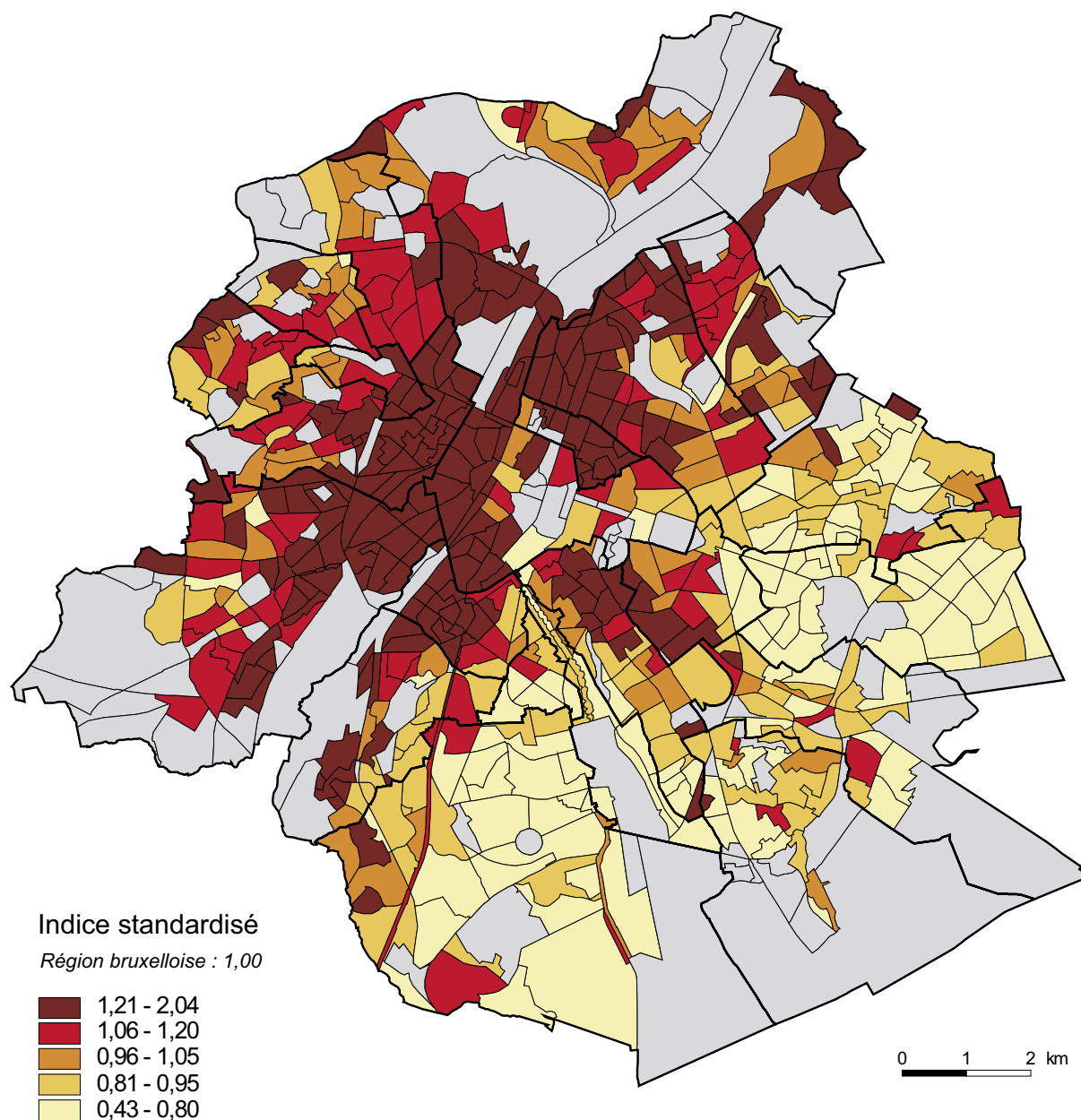


<200 habitants ou <250 hab/km²



Cartographie : VUB - Interface Demography
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

C'est dans la carte 9-02a portant sur les adultes entre 20 et 59 ans que la distribution spatiale classique des quartiers défavorisés à Bruxelles est la plus évidente. On retrouve pratiquement la même image pour le groupe d'âge le plus âgé.



Cartographie : VUB - Interface Demography
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

Ces informations sont résumées dans la carte 9-03 qui présente la proportion de personnes s'estimant en moins bonne santé après ajustement pour la structure d'âge du secteur statistique. La standardisation ne reflète plus le besoin de soins brut mais indique mieux le niveau d'état de santé de la population. Les pourcentages de personnes ne s'estimant pas en bonne santé par âge et par sexe pour l'ensemble de la Région bruxelloise, sont appliqués à la structure de population par âge et par sexe de chaque secteur statistique (standardisation directe). On obtient ainsi la proportion de personnes qui ne s'estimeraient pas en bonne santé si l'état de santé par âge dans le secteur correspondait à l'état de santé général de la région.

Le rapport entre la valeur observée et la valeur attendue sur la base des moyennes bruxelloises indique dans quelle mesure la population d'un secteur se sent en meilleure ou moins bonne santé que la moyenne bruxelloise, après ajustement pour la composition par âge et par sexe. Nous obtenons donc un indice standardisé de la santé perçue. La standardisation nous permet de comparer les différents secteurs indépendamment de leur structure de population. On obtient ainsi une meilleure estimation de l'état de santé réel de la population dans ce secteur.

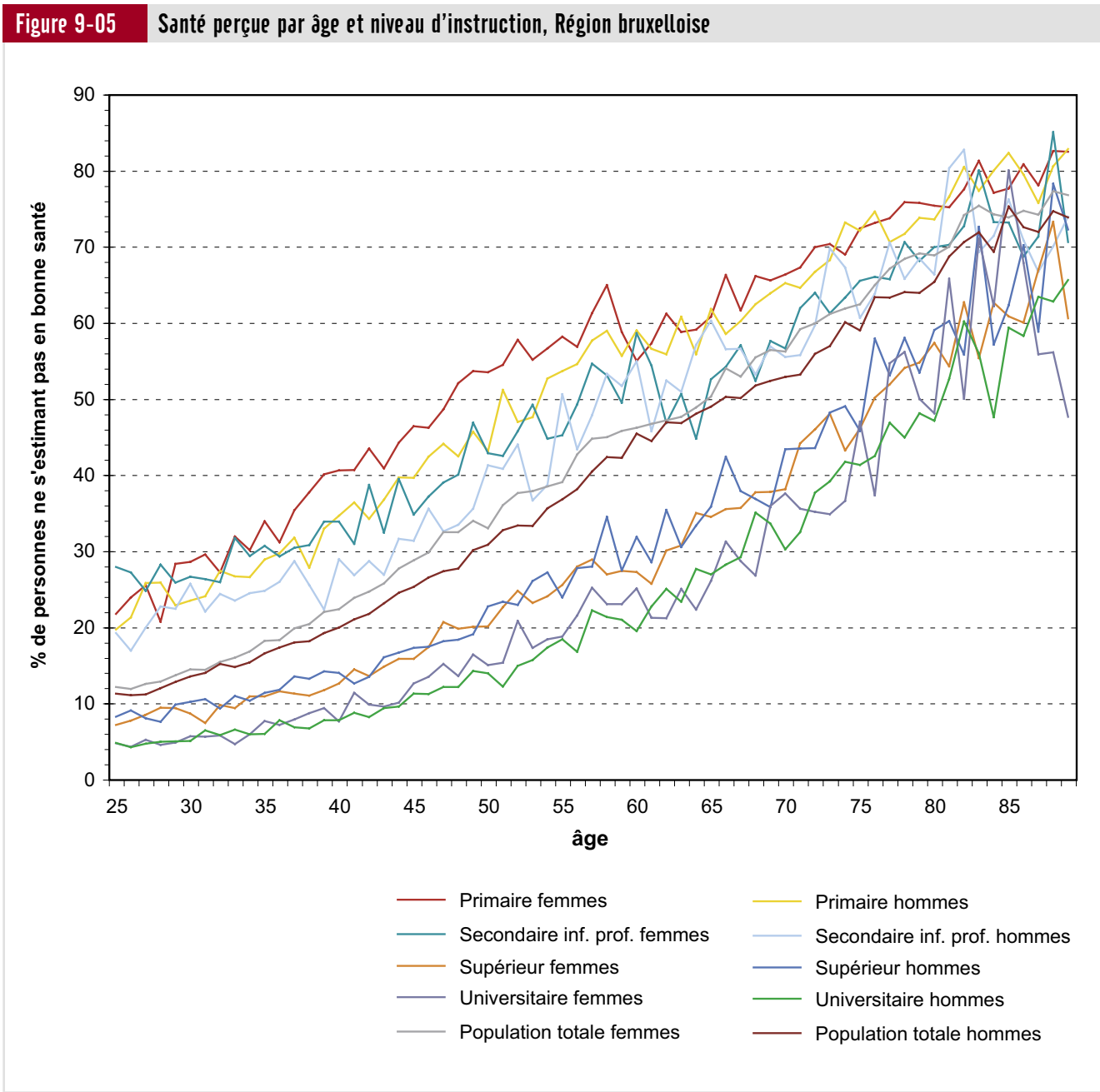
Un indice inférieur à 1 signifie que, compte tenu de l'âge et du sexe, la proportion de personnes du quartier concerné se sentant en bonne santé est supérieure à la moyenne bruxelloise. En revanche, un indice de 1,2 signifie que dans ce secteur statistique la proportion de personnes ne se sentant pas en bonne santé est supérieure de 20 % au pourcentage attendu selon la moyenne bruxelloise. Le résultat divise la région en zones de santé clairement délimitées qui correspondent à la distribution spatiale déjà observée dans bon nombre de cartes sociodémographiques. Cette relation est également illustrée dans les tableaux et figures ci-dessous qui mettent en rapport la santé perçue et les principaux indicateurs socio-économiques relevés dans le cadre du recensement.

4. Différences socio-économiques pour la santé perçue

Le statut socio-économique est habituellement mesuré par trois dimensions : le niveau d’instruction, les revenus et la profession. Ces dimensions sont bien entendu fortement corrélées. Le niveau d’instruction est déterminant pour la profession et par conséquent souvent aussi pour les revenus qu’elle génère. Chacune de ces dimensions a toutefois une influence spécifique sur l’état de santé. L’association entre santé et statut socio-économique a été largement étudiée dans la littérature et le lien entre les deux a été amplement démontré (Marmot et Wilkinson, 1999; Shaw, Dorling et al., 1999). Des processus de sélection peuvent jouer un rôle à certains moments du cycle de vie. Les enfants en mauvaise santé obtiendront souvent de moins bons résultats à l’école et, pour certains la non-obtention d’un diplôme est la conséquence directe d’un mauvais état de santé. Mais globalement, l’effet de sélection liée à la santé joue un rôle secondaire par rapport à l’influence du statut socio-économique sur l’état de santé.

Le recensement contient des indicateurs du niveau d’instruction ainsi que du statut professionnel, mais aucune information sur les revenus. Pour les estimer, nous utilisons un proxy : le type et la qualité du logement. Les variables confort et qualité du logement ont été définies dans le cadre de la monographie relative aux logements (Vanneste, Thomas et al., 2004). Elle est associée ici au statut d’occupation du logement. Cette variable combinée est un très bon indicateur quant à la richesse du ménage.

La figure 9-05 montre la proportion d’hommes et de femmes en moins bonne santé, par âge et selon le diplôme le plus élevé obtenu, à partir de 25 ans. Pour plus de clarté, seuls quatre niveaux d’instruction ont été retenus. Durant tout le cycle de vie, il existe un lien systématique entre la santé perçue et le niveau d’instruction. Ce lien suit un gradient clair : plus le niveau d’instruction est élevé, meilleure est la santé perçue. Les différences entre les extrêmes sont considérables. A l’âge de 55 ans, moins de 20 % des hommes et des femmes ayant un diplôme universitaire ne s’estiment pas en bonne santé contre plus de 50 % chez les hommes et les femmes ayant au maximum un certificat du niveau d’instruction primaire. Pour tous les autres niveaux d’instruction, les pourcentages se situent entre ces deux taux. Comme le niveau d’instruction varie considérablement en fonction des cohortes d’âge, la courbe de santé moyenne (population totale) pour les âges les plus avancés est plus proche de la courbe relative aux personnes ayant un diplôme d’enseignement primaire alors que, pour les âges les plus jeunes, elle a tendance à suivre celle des personnes ayant un diplôme



universitaire. Le niveau d’instruction général de la population a donc une influence importante sur l’état de santé général de la population.

La figure 9-06 montre la santé perçue en fonction de la qualité de l’habitation et du statut d’occupation du logement. Cette analyse peut couvrir toute la population à partir de 6 ans. Pour cet aspect aussi, le gradient de santé est très clairement présent. Les différences varient fortement en fonction de l’âge et ne cessent d’augmenter pour atteindre un niveau maximum à l’âge de 60-65 ans.

Le tableau 9-04 reprend le nombre absolu d’habitants par statut d’occupation du logement et qualité de l’habitation. La colonne 3 donne le pourcentage de personnes ne se sentant pas en bonne santé et la colonne 4 le pourcentage standardisé pour l’âge. Les

ratios figurant dans la colonne 5 indiquent dans quelle proportion le taux des personnes ne se sentant pas en bonne santé est plus élevé que dans le groupe de référence, à savoir les propriétaires d’une habitation de très bonne qualité et très spacieuse.

Les locataires d’un logement de mauvaise qualité ont deux fois et demie plus de risques de se sentir en mauvaise santé que le groupe de référence. Mais on constate aussi que les locataires de logements de qualité de base et même de bonne qualité (catégories très largement représentées) ont encore presque deux fois plus de risques que le groupe de référence de ne pas être en bonne santé.

Figure 9-06 Santé perçue par âge et caractéristiques du logement (qualité et statut d'occupation), Région bruxelloise

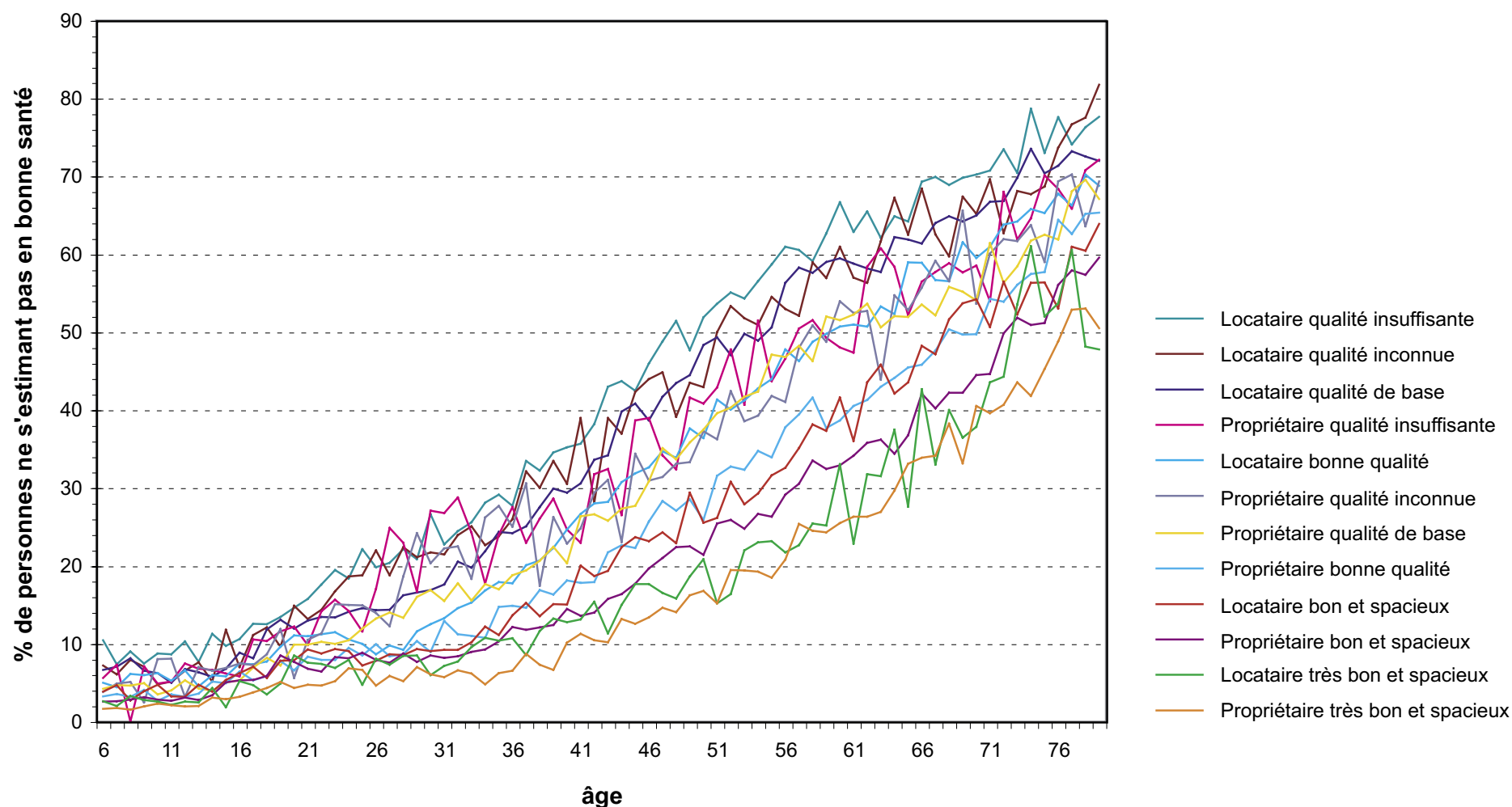
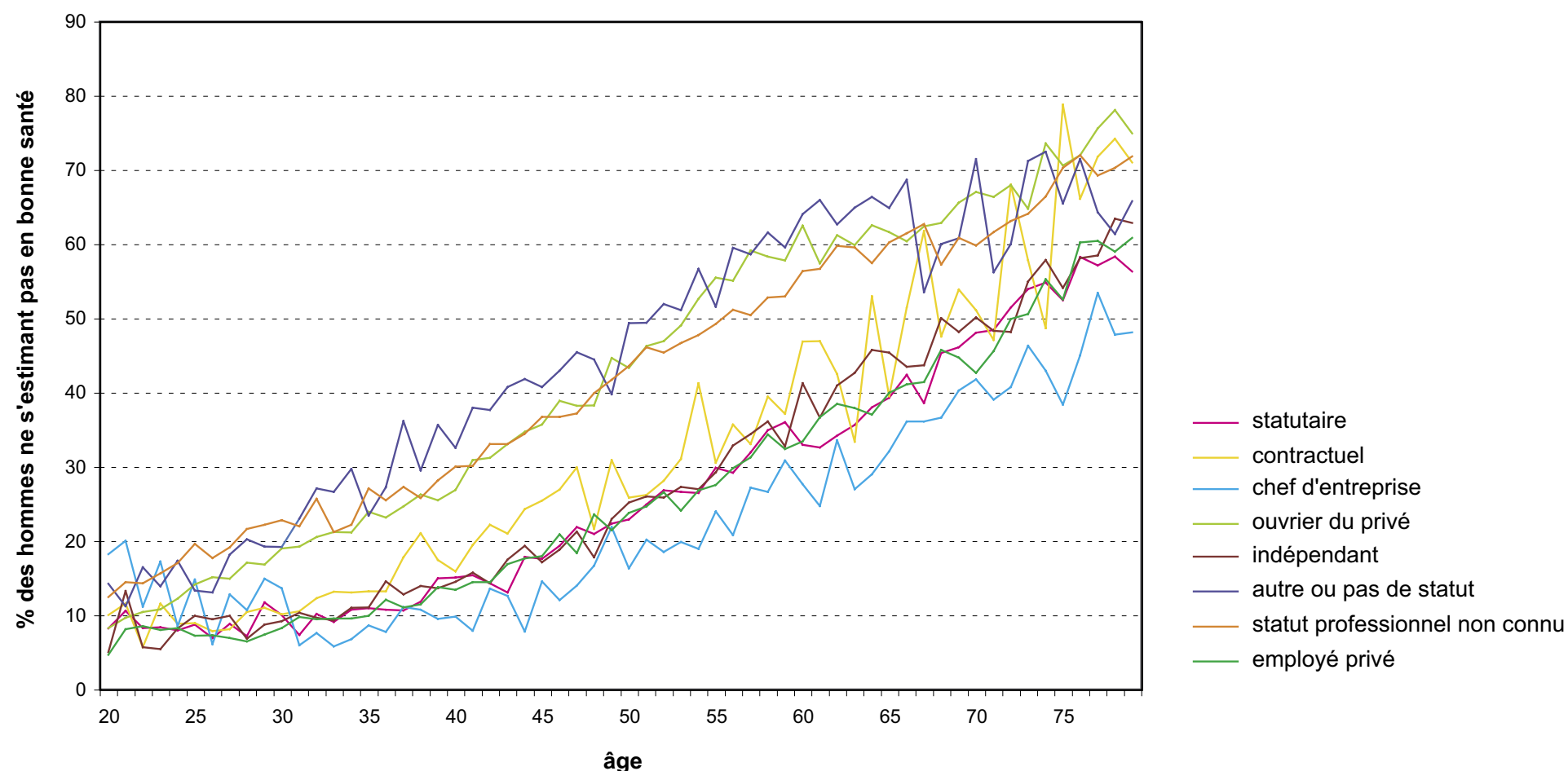


Tableau 9-04 Population en fonction des caractéristiques du logement (qualité et statut d'occupation du logement), Région bruxelloise

Qualité et titre de propriété	Nombre de personnes	Nombre de personnes ne s'estimant pas en bonne santé	% ne s'estimant pas en bonne santé	% standardisé pour l'âge	Risque relatif de ne pas s'estimer en bonne santé par rapport au groupe de référence (propriétaires dans un logement de haute qualité)
Locataire qualité inconnue	48026	19011	39,58	38,94	2,50
Locataire qualité insuffisante	17334	7006	40,42	35,09	2,26
Locataire qualité de base	107318	34004	31,69	34,82	2,24
Propriétaire qualité insuffisante	18964	7269	38,33	31,41	2,02
Propriétaire qualité inconnue	12198	4520	37,06	29,43	1,89
Locataire bonne qualité	116186	32753	28,19	29,25	1,88
Propriétaire qualité de base	60654	18681	30,80	28,98	1,86
Propriétaire bonne qualité	87159	25130	28,83	24,65	1,58
Locataire bon et spacieux	65151	12454	19,12	22,77	1,46
Propriétaire bon et spacieux	97118	21522	22,16	20,70	1,33
Locataire très bon et spacieux	18725	2499	13,35	17,23	1,11
Propriétaire très bon et spacieux	79963	11241	14,06	15,55	1,00
Région bruxelloise	728796	196090	26,91	26,91	1,73

Figure 9-07 Santé perçue chez les hommes par âge et activité professionnelle principale, Région bruxelloise



La figure 9-07 montre la santé perçue pour les hommes entre 20 et 79 ans en fonction de l'activité professionnelle actuelle ou antérieure. On observe une dichotomie importante, à tous les âges, entre les ouvriers et les personnes ayant un statut professionnel moins favorable, d'une part, et les autres groupes de professions, d'autre part. Les indépendants, employés du secteur privé et les agents statutaires du secteur public présentent des profils très similaires. Les agents contractuels se déclarent un peu moins souvent en bonne santé. Les chefs d'entreprise affichent clairement le profil le plus favorable.

L'influence du chômage sur la santé est connue. L'emploi constitue un facteur important au même titre que les trois dimensions socio-économiques abordées. Pour les hommes de 18 à 79 ans, les différences de santé en fonction du statut d'activité sont considérables (figure 9-08). Le mauvais état de santé des personnes qui ne travaillent plus est logique étant donné qu'une grande partie d'entre elles ont précisément cessé de travailler pour des raisons de santé. L'augmentation avec l'âge des différences de santé perçue entre les actifs et les chômeurs est moins évidente. Les chômeurs ont plus de deux fois plus de risques de ne pas se sentir en bonne santé que les personnes qui travaillent. Les professions peu qualifiées sont surreprésentées parmi les chômeurs et un effet de sélection où la santé est plutôt la cause que la conséquence du chômage ne peut être exclue. Même après contrôle du statut professionnel et du niveau d'instruction, le chômage a toujours un effet propre sur la santé. La figure 9-09 donne les mêmes informations pour les femmes.

Figure 9-08 Santé perçue chez les hommes par âge et statut sur le marché de l'emploi, Région bruxelloise

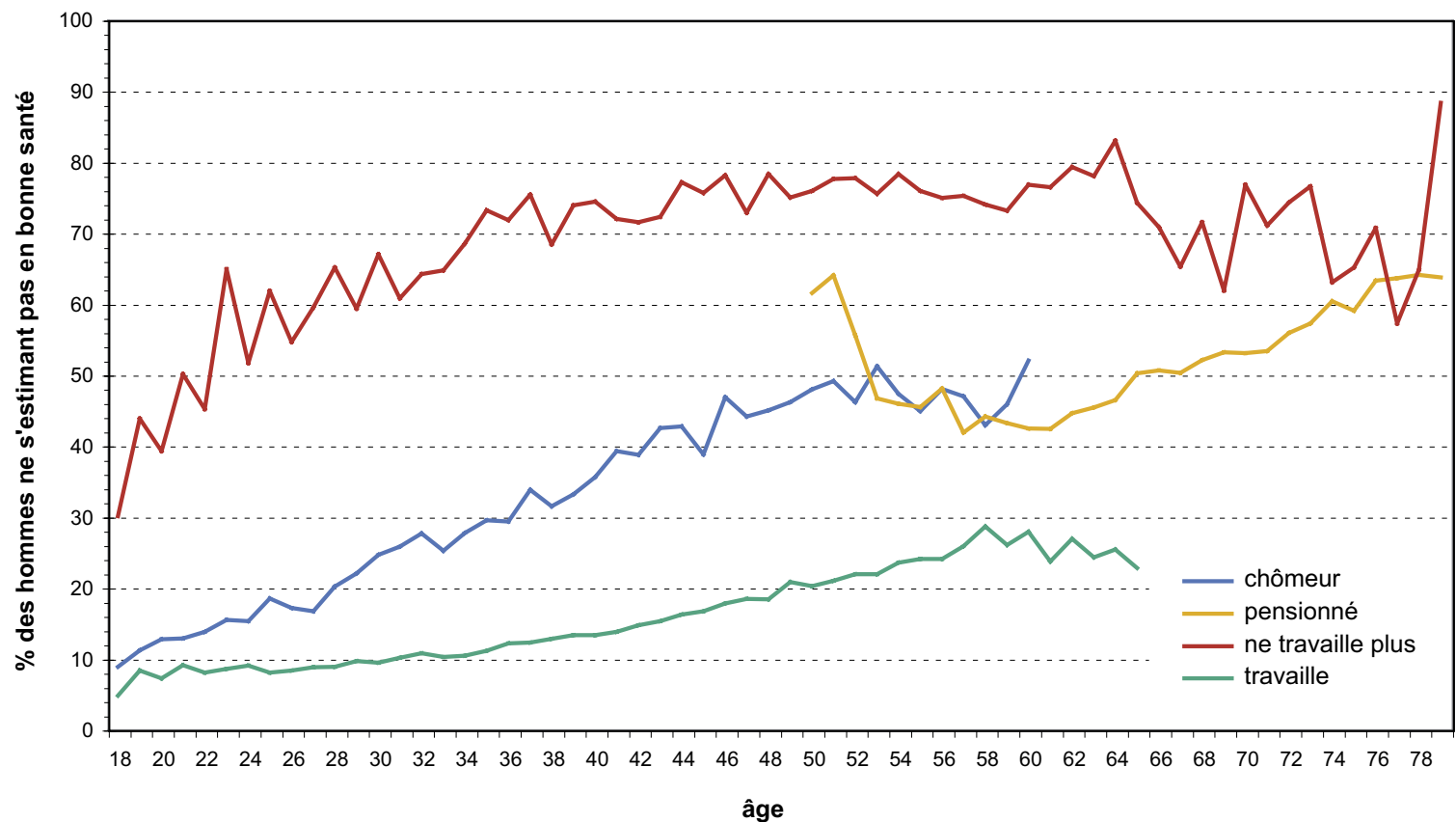
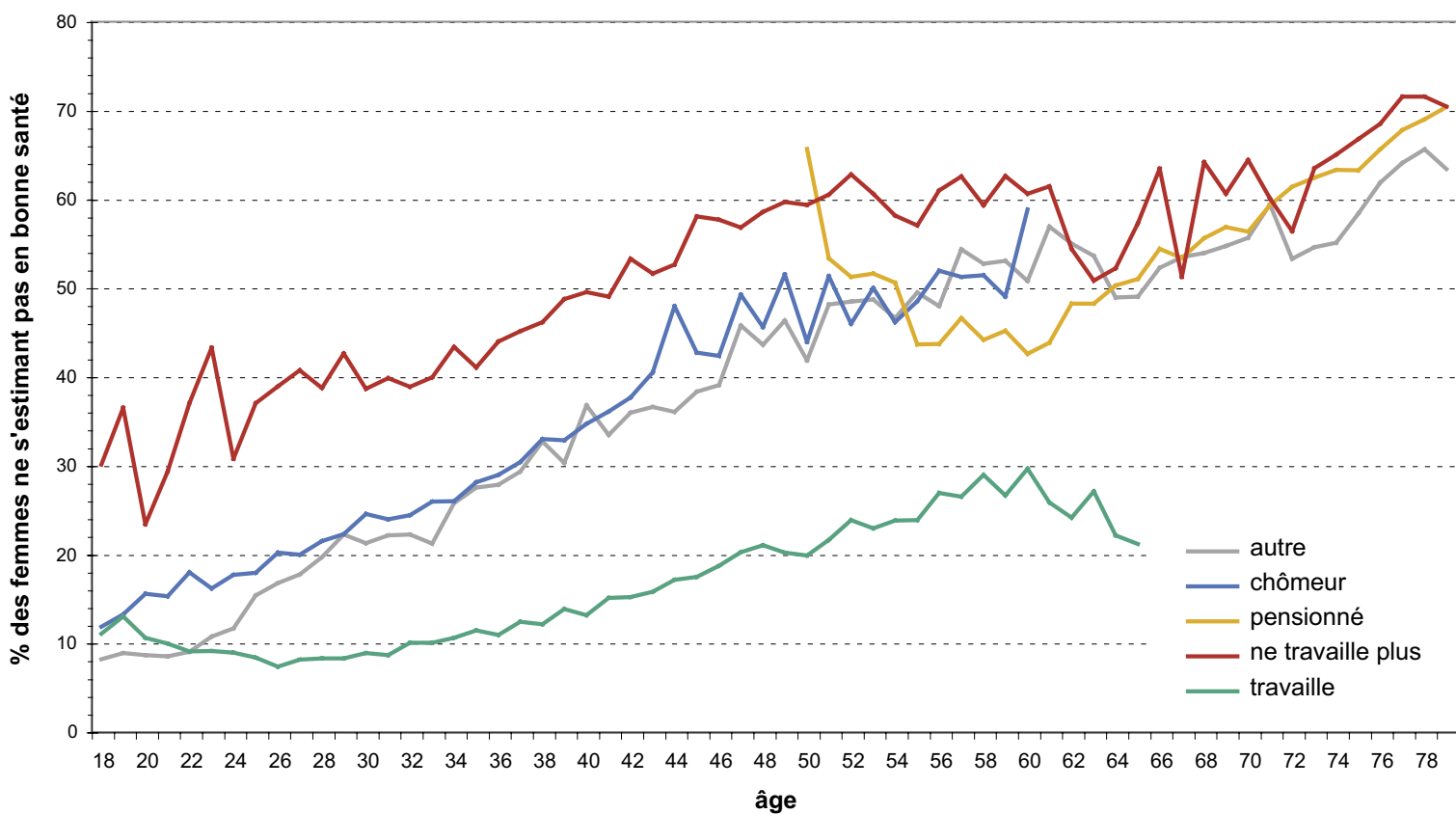


Figure 9-09 Santé perçue chez les femmes par âge et statut sur le marché de l'emploi, Région bruxelloise

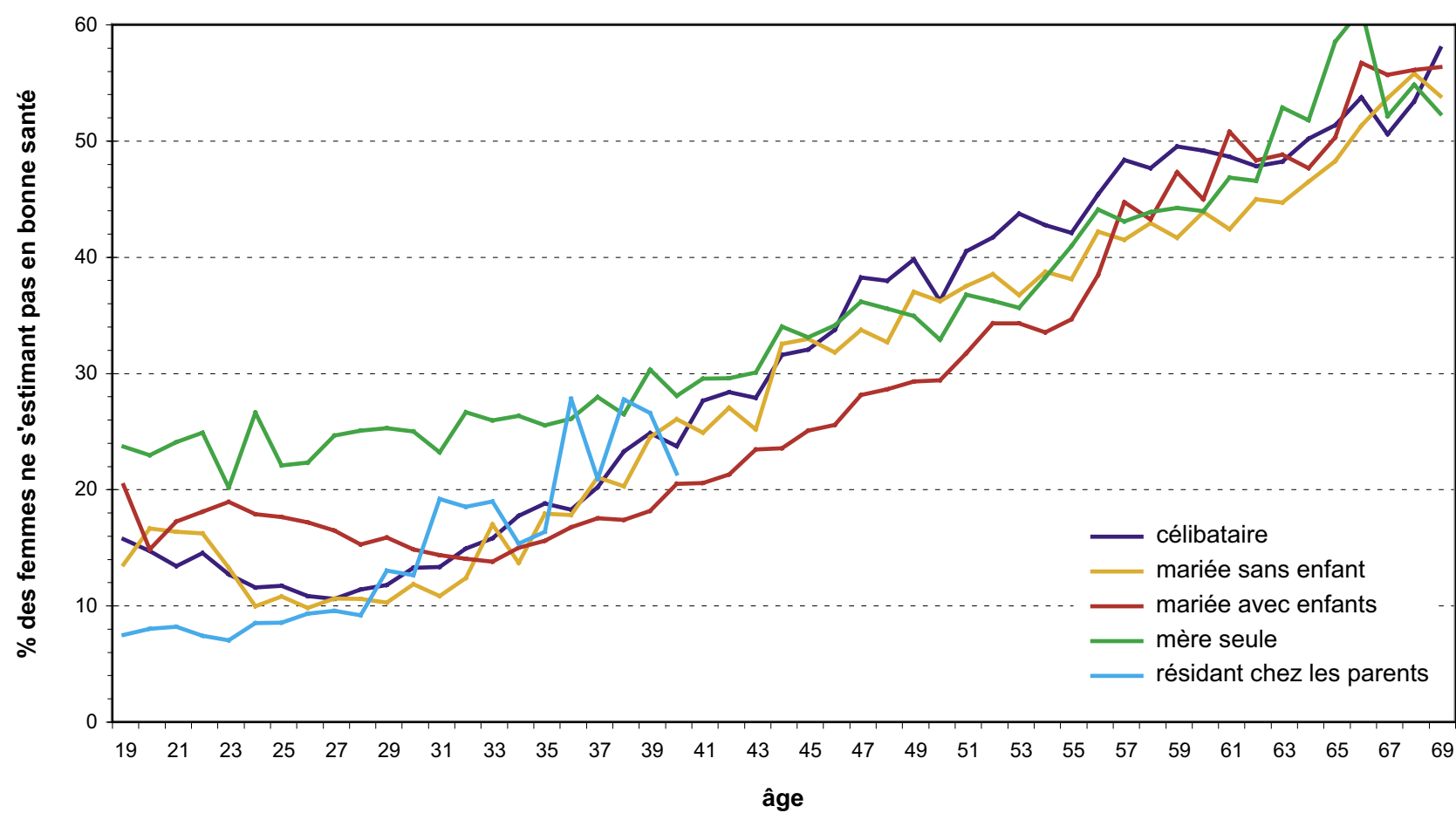


5. Santé perçue et position dans le ménage

L'état civil et les formes de vie commune sont associés de manière systématique avec l'état de santé. Dans la littérature, la meilleure santé des hommes mariés est par exemple connue depuis longtemps. Bien que les proportions de personnes en moins bonne santé évoluent progressivement en fonction de l'âge, on ne retrouve plus ici de gradient clair dans tous les groupes d'âge. La figure 9-10 montre, pour les femmes entre 19 et 69 ans, la proportion de personnes ne se sentant pas en bonne santé selon la position dans le ménage. Les différences observées en fonction de l'âge renvoient à un ensemble complexe de relations causales et de mécanismes de sélection. On note ainsi la mauvaise santé perçue des mères seules et surtout des jeunes mères seules. Avant 25 ans on note que les jeunes femmes qui résident encore chez leurs parents présentent un état de santé nettement plus satisfaisant que tous les autres statuts. Il s'agit le plus souvent de femmes qui étudient toujours et qui font partie de ménages aux revenus relativement élevés.

Les profils de la Région bruxelloise s'écartent considérablement des schémas constatés en Flandre ou en Wallonie. Au niveau national, l'état de santé des jeunes femmes célibataires entre 20 et 30 ans est moins satisfaisant que celui des femmes mariées ou cohabitantes avec ou sans enfant, à Bruxelles par contre, l'état de santé le moins satisfaisant se retrouve chez les femmes mariées avec enfant(s) tandis que les jeunes femmes célibataires y sont plutôt en meilleure santé. La composition de la population par nationalité et par niveau d'instruction joue probablement un rôle important à cet égard.

Figure 9-10 Santé perçue chez les femmes par âge et position dans le ménage, Région bruxelloise



6. Santé perçue et nationalité

La composition de la population par nationalité est un facteur particulièrement important dans la Région bruxelloise. Les migrants adultes originaires de l'Europe du sud et d'Afrique du nord enregistrent un taux de mortalité plus faible que la population belge autochtone. Ce phénomène est d'autant plus étonnant que cette sous population présente un profil socio-économique moins favorable que celui de la population belge. Différentes explications ont été avancées à ce sujet, mais sur base de l'analyse de la mortalité spécifique par cause, les habitudes alimentaires, les styles de vie et la religion (faible consommation d'alcool et moins de suicides) semblent constituer les principaux éléments explicatifs.

La figure 9-11 montre la santé perçue de la population belge et non belge entre 6 et 89 ans. L'évolution est très similaire dans les deux groupes. A partir de l'âge de quarante ans, les non-Belges ont une santé moins satisfaisante bien que les écarts enregistrés ne

soient pas très importants. Le graphique sous-estime toutefois considérablement le mauvais état de santé de certaines populations immigrées. Tous les non-Belges ont été regroupés de sorte que certaines nationalités présentant une santé perçue particulièrement favorable (Britanniques, Hollandais) neutralisent les chiffres négatifs enregistrés pour les autres nationalités. En outre, la présence d'un grand groupe de Belges naturalisés réduit le contraste dû à la nationalité. En d'autres termes, une distinction par nationalité s'impose. Il faut en outre tenir compte de la nationalité d'origine pour estimer correctement l'état de santé des communautés immigrées dans la Région bruxelloise.

Figure 9-11 Santé perçue par âge et par nationalité, Région bruxelloise

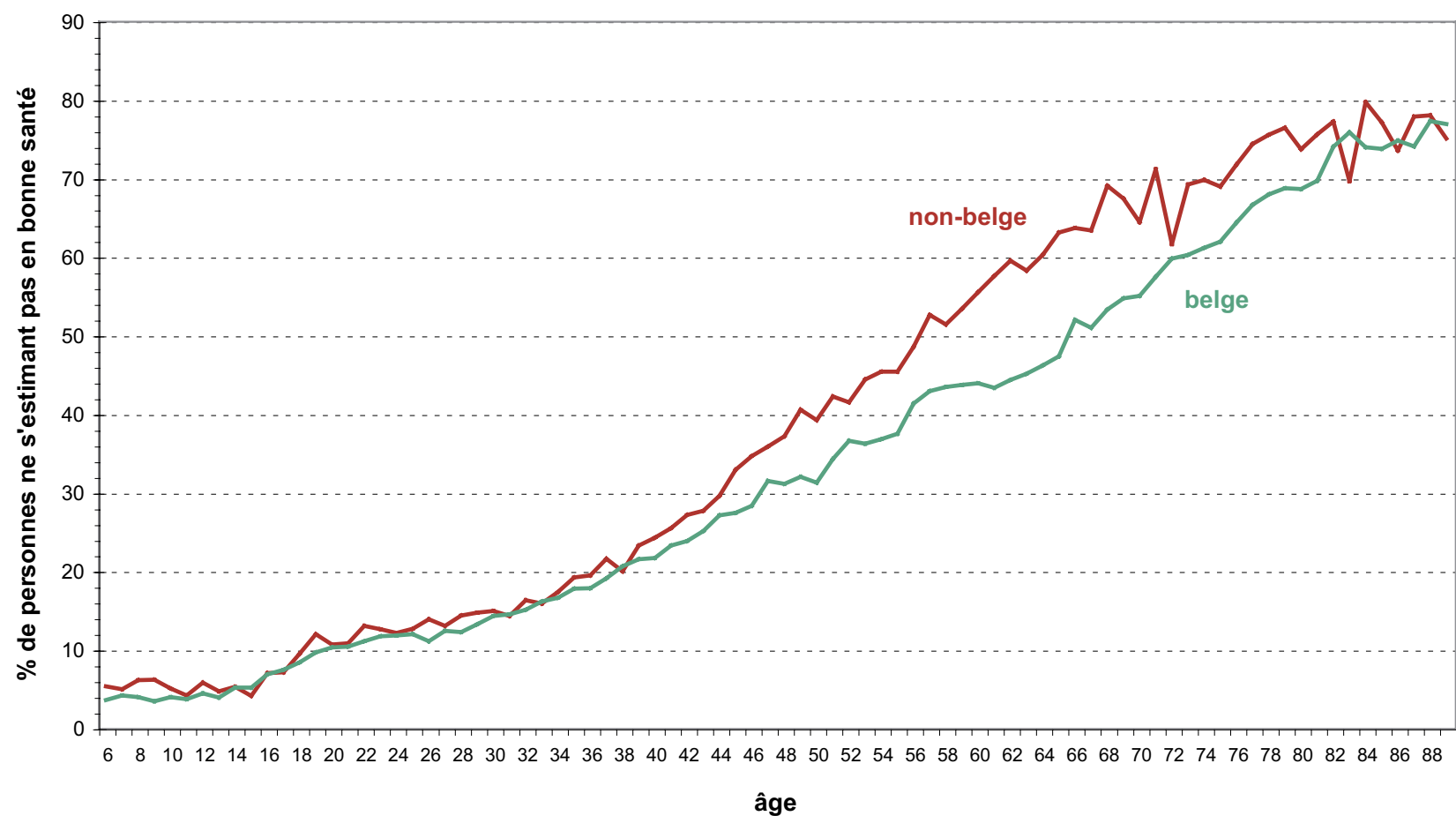
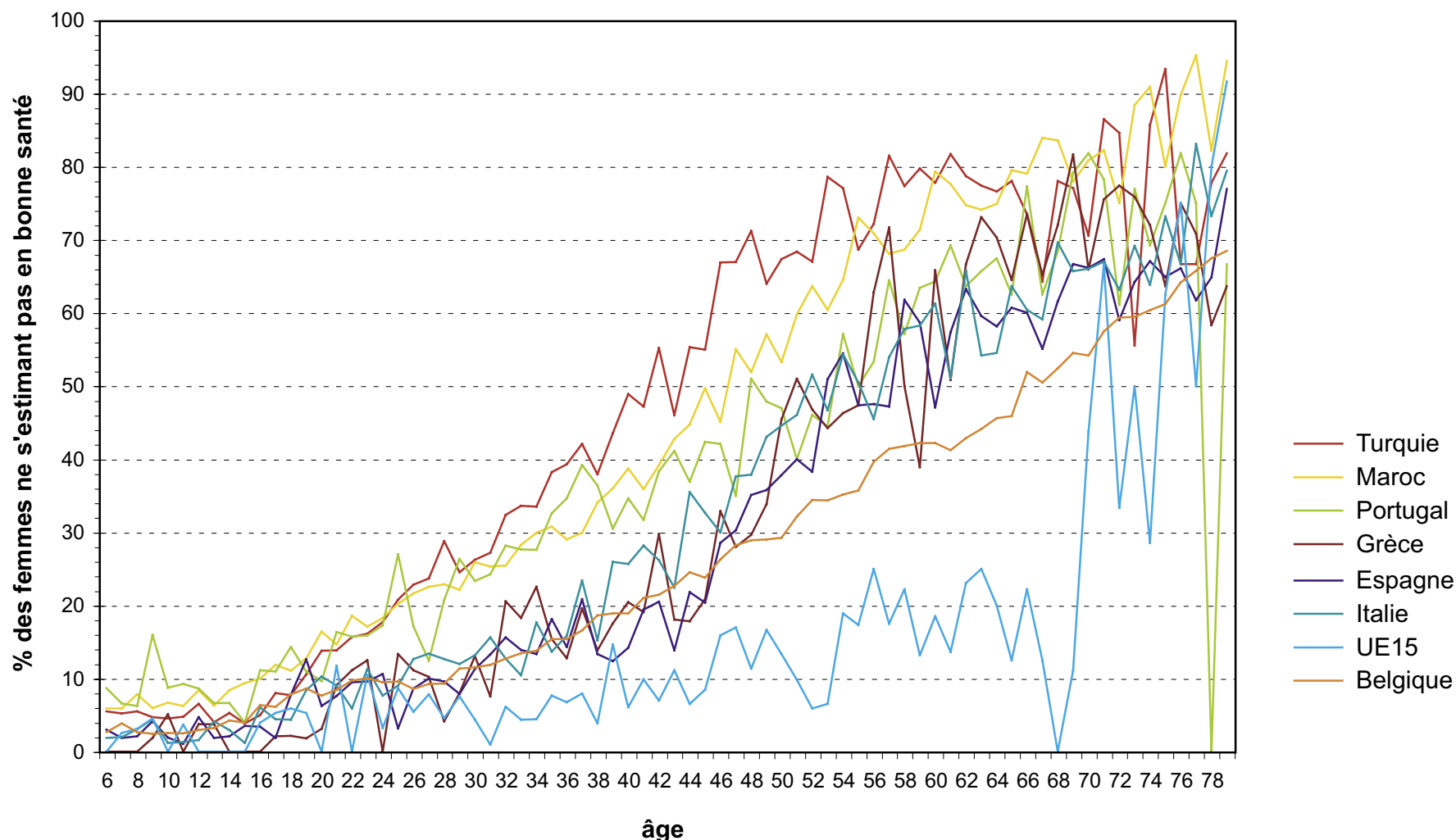


Figure 9-12 Santé perçue chez les femmes par âge et nationalité d'origine, Région bruxelloise



La santé des migrants mesurée sur base de la santé perçue est moins satisfaisante que ne le suggèrent les taux de mortalité. La figure 9-12 montre la santé perçue pour les femmes des principaux groupes issus de l'immigration ouvrière classique. Les femmes turques présentent la plus mauvaise santé perçue, surtout à partir de trente ans. Elles sont suivies par les femmes marocaines et, chez les plus jeunes, par les femmes portugaises. A partir de l'âge de 40-45 ans, l'état de santé des femmes originaires des autres pays du sud de l'Europe est également moins satisfaisant que celui de la population belge.

Les différentes évolutions en fonction de l'âge sont peut-être liées à l'époque de migration et à la composition des différentes communautés. Les migrations turque, marocaine et portugaise sont relativement récentes. Les communautés italienne, espagnole et grecque comptent un plus grand nombre de jeunes et jeunes adultes nés

en Belgique de sorte qu'à beaucoup de points de vue, y compris celui de la santé, ils diffèrent peu des Belges autochtones du même âge. En outre, ces dernières années, de nouveaux migrants hautement qualifiés venus s'établir à Bruxelles dans le cadre des institutions européennes sont venus rejoindre ces groupes de nationalités. Les personnes âgées de ces groupes de nationalités présentent quant à elles encore les caractéristiques typiques d'une population ayant migré pour effectuer des travaux lourds non qualifiés dans les mines et l'industrie.

Dans le tableau 9-05, la santé perçue par nationalité est synthétisée dans un indice ajusté pour l'âge, et ce pour les hommes et les femmes de 6 à 79 ans habitant en Région bruxelloise. La première colonne (N) donne les nombres absolus d'habitants concernés, la deuxième la proportion de la population qui ne s'estime pas en bonne santé et la troisième la proportion de ces personnes dans l'ensemble de la population. La colonne 4 donne le nombre attendu de personnes en moins bonne santé si la population concernée présentait le profil de santé général de l'ensemble de la population (hommes et femmes). Compte tenu de leur âge, la proportion standardisée de personnes en mauvaise santé chez les femmes turques est de 46 %. La dernière colonne donne le rapport entre la proportion des personnes en mauvaise santé dans un groupe de nationalités déterminé et la proportion de personnes en mauvaise santé dans l'ensemble de la population. Le pourcentage d'hommes turcs en

Tableau 9-05 Nombre de personnes ne s’estimant pas en bonne santé par nationalité d’origine

Nationalité d’origine	Hommes						Femmes					
	N	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	N	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Turquie	13607	3418	25,12	2269	38,39	1,51	13256	3888	29,33	2154	46,00	1,80
Maroc	49824	11612	23,31	8578	34,51	1,35	45206	12414	27,46	7387	42,83	1,68
Portugal	5873	1493	25,42	1124	33,87	1,33	6334	1926	30,41	1246	39,40	1,55
Yougoslavie	2719	634	23,32	540	29,91	1,17	2550	708	27,76	509	35,44	1,39
Italie	14965	3855	25,76	3656	26,87	1,05	14206	4022	28,31	3491	29,37	1,15
Espagne	9066	2306	25,44	2270	25,90	1,02	9907	2789	28,15	2649	26,84	1,05
Grèce	4255	1060	24,91	1079	25,04	0,98	4044	1176	29,08	1040	28,82	1,13
Pologne	1956	510	26,07	530	24,53	0,96	2855	897	31,42	795	28,78	1,13
Belgique	195342	48748	24,96	54532	22,79	0,89	221616	64802	29,24	68257	24,20	0,95
France	14891	2708	18,19	3273	21,09	0,83	17744	3934	22,17	4469	22,44	0,88
Pays-Bas	2350	393	16,72	625	16,03	0,63	2607	581	22,29	758	19,54	0,77
Congo	4755	371	7,80	743	12,74	0,50	5673	795	14,01	907	22,34	0,88
Royaume-Uni	3332	407	12,21	830	12,50	0,49	3160	467	14,78	777	15,32	0,60
Population totale	356185	83276	23,38	86937	24,42	0,96	384950	105642	27,44	101981	26,41	1,04
							741135	188918		188918	25,49	1,00

- Classe d’âge 6-79 ans standardisé par âge et sexe.
- (1) nombre de personnes ne s’estimant pas en bonne santé
 - (2) proportion de personnes ne s’estimant pas en bonne santé (taux observé)
 - (3) nombre de personnes ne s’estimant pas en bonne santé attendu sur base du taux par âge de la population totale
 - (4) taux standardisé par âge et sexe
 - (5) ratio standardisé : taux du groupe de population divisé par le taux de la population totale

Tableau 9-06 Santé perçue par nationalité d’origine (standardisée pour l’âge et le sexe) – contrôle pour le statut socio-économique

Hommes & femmes (25-59 ans)	N	Exp(B) âge et sexe	& contrôle pour le statut d’activité	& contrôle pour le logement	& contrôle pour le niveau d’instruction
Turquie	49641	2,91	1,73	1,65	1,38
Maroc	85172	2,36	1,48	1,26	1,12
Portugal	13493	2,04	1,88	1,55	1,32
Italie	157460	1,74	1,48	1,44	1,31
Pologne	14899	1,60	1,36	1,25	1,28
Grèce	11476	1,48	1,23	1,14	1,10
France	80597	1,35	1,17	1,06	1,03
Espagne	28773	1,34	1,21	1,13	1,05
Allemagne	28517	1,08	1,01	1,00	1,02
Belgique	3881132	1,00	1,00	1,00	1,00
Congo	12173	0,82	0,58	0,49	0,57
Pays-Bas	63833	0,82	0,74	0,77	0,78
Pseudo R carré		0,10	0,20	0,22	0,23

(chiffres en italique non significatifs à 95 % I.C.)

mauvaise santé est 51 % plus élevé que la moyenne de la population tandis que le pourcentage d’hommes congolais en mauvaise santé est égal à la moitié de la moyenne de la population bruxelloise.

La position de l’état de santé des différentes nationalités par rapport à la population générale est assez parallèle chez les hommes et les femmes mais les ratios sont beaucoup plus élevés chez les femmes que chez les hommes. Les femmes turques ont 80 % de risque en plus de se sentir en moins bonne santé que la moyenne de la population bruxelloise et les hommes turcs qui, parmi les hommes, sont ceux qui déclarent la plus mauvaise santé n’ont «que» 51 % de risques en plus de se sentir en moins bonne santé. Le mauvais état de santé perçue d’un certain nombre de communautés immigrées contraste avec les taux de mortalité relatifs plus faible enregistrés pour les adultes de même nationalité. Le paradoxe apparent s’explique peut-être par l’association d’une prévalence plus élevée de maladies chroniques, caractéristique de métiers lourds, et d’une prévalence plus faible de problèmes de santé à issue fatale rapide tels que les cancers et les défaillances cardiaques.

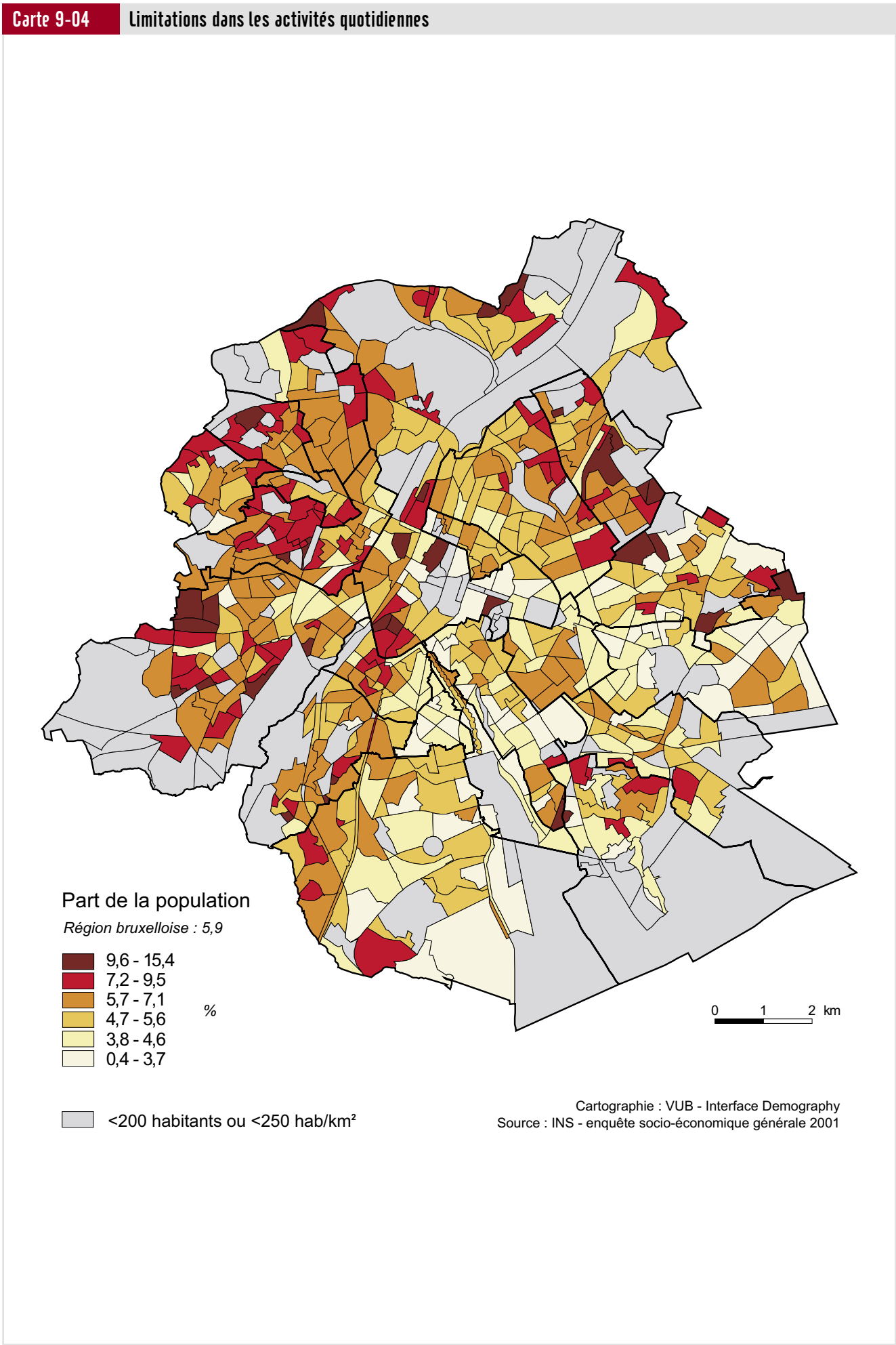
Les facteurs culturels et linguistiques peuvent également contribuer à une estimation différente de sa propre santé bien qu’après contrôle pour les facteurs socio-économiques, la différence de santé disparaît presque totalement pour la plupart des nationalités. Dans le tableau 9-06, la santé perçue au sein du groupe d’âge 28-59 est contrôlée pour quelques dimensions importantes du statut socio-économique. La population belge représente le groupe de référence. L’analyse couvre l’ensemble de la population belge afin d’augmenter la puissance statistique. Nous nous limitons à trois variables composées importantes : le niveau d’instruction, le logement et le statut d’activité. Nous avons préféré le statut d’activité au statut professionnel car cet aspect est plus déterminant pour le contrôle pour la nationalité. Le statut d’activité (le fait d’avoir un emploi ou non) a l’effet le plus important sur les différences de santé perçue entre les nationalités. Les personnes d’origine turque ont presque trois fois plus de risques (valeur de l’exposant B = 2,91) de se sentir en moins bonne santé que les Belges après contrôle pour l’âge et le sexe. Après contrôle pour le statut d’activité, nous constatons que ce risque relatif est réduit à 1,73. Le contrôle pour le logement et le niveau d’instruction réduit encore davantage les différences de santé perçue.

Le statut socio-économique moins favorable semble donc expliquer dans une large mesure la santé perçue moins satisfaisante. Pour un certain nombre de nationalités (turque, portugaise, italienne et polonaise), il subsiste toutefois une partie de variance inexpliquée. Des facteurs culturels sont probablement à l’origine de cette situation. Cet aspect ne peut d’ailleurs être totalement exclu pour d’autres nationalités. Certains facteurs peuvent en effet s’annuler de même que certaines habitudes de vie favorables peuvent neutraliser d’autres facteurs défavorables.

7. Limitations dans les activités quotidiennes

Le recensement de 2001 contenait quelques questions complémentaires relatives à la santé. Elles étaient destinées à sonder la population sur des problèmes de santé tels que les maladies chroniques et handicaps, les limitations dans les activités quotidiennes et le confinement au lit. Comme la prévalence observée pour ces problèmes de santé est plus faible, les distributions sont moins stables et les distributions spatiales moins nettes que pour la santé perçue. De manière générale, on retrouve une cartographie comparable avec une influence évidente de la structure d'âge sur les taux bruts.

La carte 9-04 montre la proportion de la population qui déclare être limitée en permanence dans les activités quotidiennes «par des maladies de longue durée, des affections de longue durée ou des handicaps». Les pourcentages ont été calculés sur base de l'ensemble de la population à partir de 6 ans. En moyenne, près de 6 % des Bruxellois déclarent être limités dans les activités quotidiennes par leur santé. Dans 33 secteurs statistiques, ces personnes représentent plus de 14 % de la population. Ces valeurs extrêmement élevées sont étroitement liées à la structure par âge du quartier. Dans certains secteurs statistiques, la proportion élevée de personnes ayant des limitations s'explique par la présence de maisons de repos et de soins. Bien que l'analyse n'ait pas porté sur les ménages collectifs, dans de nombreuses communes, certaines personnes résidant dans des ménages collectifs semblent avoir été inscrites comme isolées dans un ménage privé. Les secteurs statistiques qui enregistrent de telles proportions de personnes éprouvant des limitations dans leurs activités quotidiennes méritent bien sûr une attention particulière dans la mesure où les habitants ne sont pas déjà pris en charge dans le cadre de soins dans un ménage collectif. Le statut socio-économique des personnes concernées ainsi que la composition du ménage constituent également des paramètres importants dans l'autonomie finale.



8. Perception de l'offre de services de santé

A la question relative aux facilités (équipements) en services de santé (médecin, infirmière, etc.) dans le quartier, plus de 92 % des Bruxellois répondent être satisfaits et 36 % même très satisfaits. La proportion d'habitants de la Région bruxelloise estimant que leur quartier est mal équipé en ce qui concerne les services de santé représente toutefois 7 % de la population. Ces chiffres sont proches des moyennes nationales.

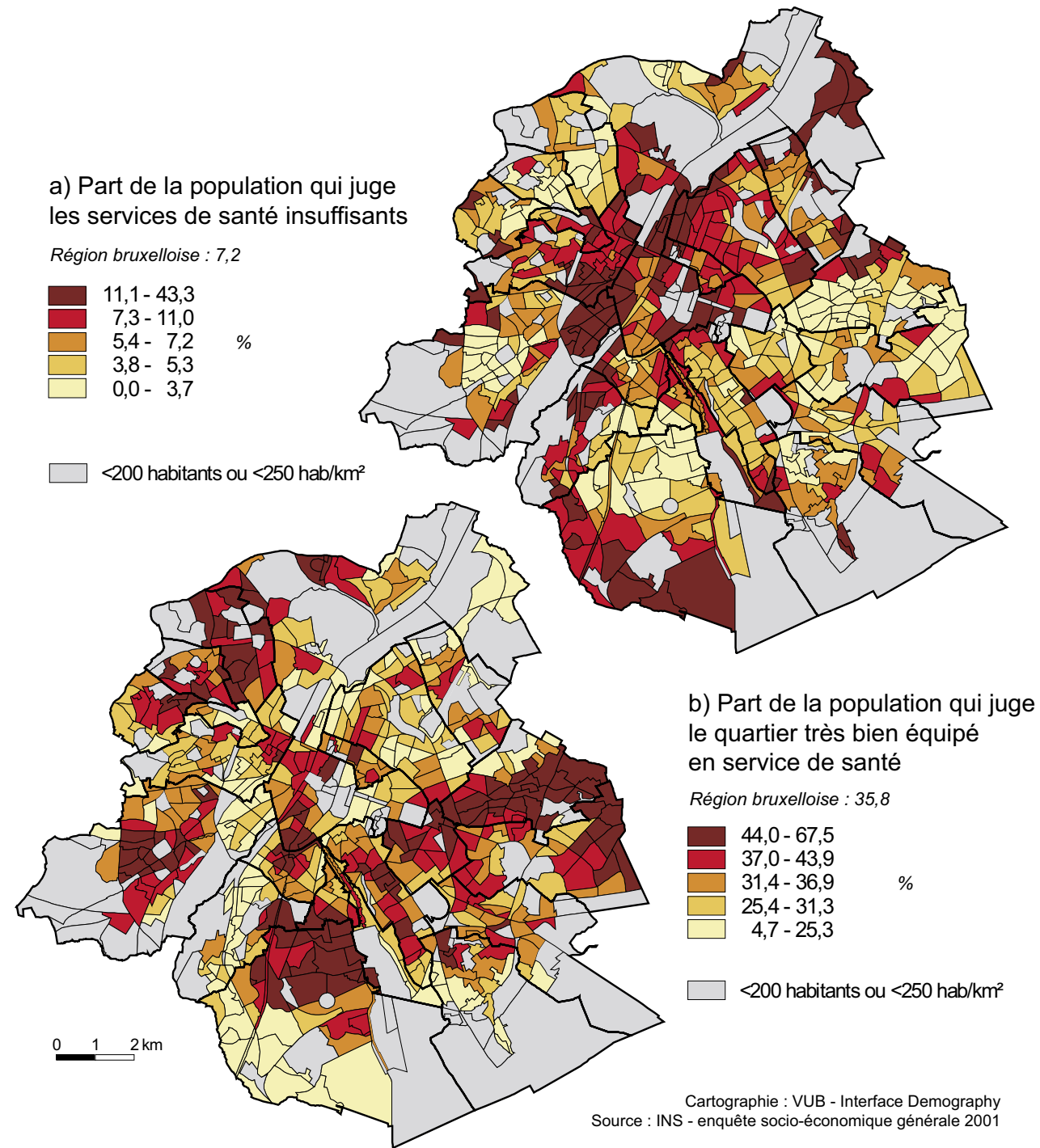
L'évaluation des services de santé par la population est le résultat de deux mécanismes différents. Si la présence objective de services de santé explique bien sûr une plus grande satisfaction, les caractéristiques des répondants peuvent également influencer cette appréciation. Le groupe d'habitants non satisfaits de l'offre compte principalement des personnes qui se sentent en moins bonne santé. Cette insatisfaction est plus forte encore chez les jeunes qui ne se sentent pas en bonne santé.

Les groupes de nationalités issues de l'immigration ouvrière ont pratiquement deux fois plus de risques que les personnes d'origine belge d'être mécontents. Les citoyens de l'UE, et en particulier les ressortissants du Royaume-Uni, sont en revanche extrêmement satisfaits. Les données disponibles ne permettent pas de faire une analyse approfondie des motifs à l'origine des différences de perception. Ainsi le lieu d'habitation et la présence effective de services de santé peuvent être déterminants, mais l'aptitude à la communication, le degré d'information, la mobilité, etc. peuvent également jouer un rôle. En outre, cette question générale ne permet pas vraiment de spécifier le type de soins de santé visé. Le répondant se base-t-il sur la présence d'un médecin généraliste ou tient-il compte de la proximité d'un hôpital ? Même si les distances à l'intérieur de la Région bruxelloise sont relativement courtes, la proximité d'un hôpital semble toutefois considérablement influencer la perception de l'offre de services de santé.

La carte 9-05 illustre clairement ces aspects. La carte a qui indique le pourcentage de personnes qui estiment que les services de santé proposés dans le quartier sont insuffisants coïncide en grande partie avec la carte des quartiers défavorisés. La carte b qui présente la proportion de personnes estimant que le quartier est «très bien équipé» au niveau des services de santé révèle une distribution spatiale très positivement corrélée avec la présence d'un hôpital dans le quartier. Ceci apparaît clairement dans les quartiers autour des grands hôpitaux universitaires (UCL, ULB et VUB). Même dans la zone classique des quartiers défavorisés, la présence d'un hôpital joue un rôle important mais dans un périmètre plus restreint. Ce phénomène est probablement lié à une moindre mobilité de la population dans ces quartiers.

Carte 9-05

Perception des services de santé



9. Relation entre la distribution spatiale de la santé perçue et le statut socio-économique de la population

Les résultats du recensement confirment le rôle déterminant de facteurs socio-économiques par rapport à la santé. L'impact des facteurs socio-économiques sur la santé, qui a été mis en évidence également en Belgique ces dernières années sur base des données de mortalité et des enquêtes santé (Bossuyt et Van Oyen, 2000; Gadeyne et Deboosere, 2002; Bossuyt, Gadeyne et al., 2004) peut, à présent, grâce aux données du recensement de 2001, être représenté dans une cartographie de la santé au niveau des secteurs statistiques. La carte de la santé perçue, standardisée pour l'âge et le sexe (carte 9-03), montre des différences de santé considérables entre les secteurs statistiques de la Région bruxelloise. La distribution spatiale de l'état de santé correspond à la stratification sociale des secteurs statistiques au sein de la région. Cette association visuelle peut aussi être testée statistiquement en considérant le secteur statistique du domicile au moment de l'enquête comme une variable dans des modèles individuels.

Au moyen d'une régression logistique, on vérifie l'intensité de la relation entre les caractéristiques socio-économiques individuelles des habitants et la santé par secteur statistique. Il importe de souligner que le contrôle se fait via des covariables au niveau individuel. Il ne s'agit donc pas de mesures d'association de données agrégées ne permettant pas d'identifier l'association précise entre la mesure de santé et la variable de contrôle.

Dans une première analyse, on prend les trois dimensions classiques du statut socio-économique et on examine en plus l'influence du statut d'activité. Cette analyse n'est réalisée que pour la population masculine âgée de 25 à 64 ans. A cet âge, pratiquement tout le monde a obtenu un diplôme définitif. En outre, les données recueillies auprès des jeunes adultes sont le moins fiables en raison du niveau élevé de migration et de non-réponse. L'analyse est ensuite réalisée séparément pour chaque sexe en raison des schémas d'emploi typiques des hommes et des femmes.

Dans la deuxième analyse (voir plus loin), la population est élargie au maximum (tous les hommes et toutes les femmes entre 25 et 74). Les variables de contrôle doivent de ce fait être adaptées.

Pour des raisons de protection de la vie privée et afin d'augmenter la stabilité du modèle, seuls les secteurs statistiques comptant au moins 200 habitants sont retenus. Les analyses sont également limitées aux personnes faisant partie d'un ménage privé de manière à neutraliser l'effet potentiel de hautes concentrations de personnes en moins bonne santé dues à la présence d'un ménage collectif (maison de repos, par exemple) dans un secteur statistique. Le secteur statistique choisi comme secteur de référence est le secteur le plus peuplé de la commune d'Uccle (Churchill) qui se situe précisément entre les deux quintiles présentant la situation de santé la plus favorable en Région bruxelloise. Le profil de santé du secteur de référence se rapproche de la moyenne belge et, en termes de santé publique, égaler ce profil de santé constitue donc un objectif très réalisable.

ANALYSE 1 :

Le tableau 9-07 récapitule les résultats de la première analyse pour les hommes entre 25 et 64 ans pour sélectionner les 27 secteurs statistiques dont les scores restent significativement moins bons après contrôle pour toutes les variables dans le modèle. Pour les variables de contrôle, le tableau mentionne les chiffres relatifs à l'ensemble de la population visée. Nous disposons d'informations concernant toutes les variables dans le modèle pour 198.297 des 253.630 hommes en âge de travailler. Au total, 76,2 % du groupe analysé déclare être en bonne ou très bonne santé alors que 23,8 % estiment ne pas être en bonne santé. L'analyse couvre 597 secteurs statistiques comptant au moins 200 habitants. La première colonne indique le nombre d'hommes dans le secteur ou groupe concerné, la deuxième colonne mentionne la proportion exprimée en pourcentages.

Dans le premier modèle, il s'agit des résultats de la régression logistique après contrôle pour l'âge. La standardisation classique est remplacée ici par la procédure via régression logistique^[1] dont le principe est exactement le même : adapter le résultat pour le secteur en fonction de la structure d'âge. Après contrôle pour l'âge, 314 secteurs statistiques présentent une santé significativement moins bonne que le secteur de référence.

Dans le tableau, les rapports de cotes^[2] (en anglais : Odds ratios) sont exprimées comme une valeur de l'exposant B qui indique dans quelle mesure, vu son âge, un habitant de ce secteur a plus de risques de se sentir en moins bonne santé qu'un habitant du secteur de référence. Dans 17 secteurs de la Région bruxelloise, nous constatons un risque qui est quatre à cinq fois plus élevé que dans le secteur de référence. Dans le tableau 9-07, nous ne retenons que les secteurs qui dans le modèle 3 ont toujours une santé significativement moins bonne que le secteur de référence. Les colonnes 4 et 5 indiquent la limite inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance à 95 %. Nous pouvons également déduire du premier modèle que le risque de se sentir en moins bonne santé augmente de 6 % par année de vie.

Dans le deuxième modèle (colonne 6), on examine l'effet de trois variables de contrôle socio-économique cruciales : le niveau d'instruction, le logement et la profession.

- La variable niveau d’instruction compte 11 niveaux différents et, dans le modèle, le niveau d’instruction le plus élevé (université) est pris comme groupe de référence (valeur de l’exposant B = 1).
- La variable logement a été conçue sur la base de trois composantes : le confort et la qualité de l’habitation (le nombre de rénovations nécessaires) et le statut d’occupation du logement (locataire versus propriétaire). On obtient ainsi 12 groupes. Le groupe de référence est composé des propriétaires qui occupent un logement de grand confort et en parfait état.
- La variable profession est basée sur la question relative à la dernière activité professionnelle principale. Cette question discrimine relativement mal le statut professionnel. La distinction entre ouvrier et employé n’est pas claire et elle est limitée au secteur privé. En outre, aucune distinction n’est faite entre ouvrier qualifié et non-qualifié ou entre employé de niveau supérieur et de niveau inférieur. Pour les indépendants, la subdivision n’est pas précise non plus, bien que les chefs d’entreprise (avec personnel) fassent l’objet d’une catégorie séparée. Cette variable donne toutefois une certaine indication quant au statut professionnel. Les employés du secteur privé qui forment un groupe important affichant une santé relativement bonne constituent le groupe de référence.

Ces trois variables expliquent ensemble environ 7 % des différences de santé. Ce tableau nous permet de conclure qu’après contrôle de l’âge, du logement et du statut professionnel, les hommes entre 25 et 64 ans qui possèdent au maximum un diplôme de l’enseignement secondaire inférieur professionnel ont deux fois et demi plus de risques de se sentir en mauvaise santé que les hommes ayant obtenu un diplôme universitaire. L’effet du contrôle pour ces facteurs sur les écarts entre les différents secteurs statistiques est toutefois impressionnant. Dans la plupart des secteurs statistiques, le profil de santé moins satisfaisant disparaît après contrôle pour les trois dimensions du statut socio-économique alors que les secteurs statistiques affichant la situation de santé la plus défavorable voient leur risque relatif réduit de plus de moitié. Ce phénomène met en évidence la relation extrêmement forte entre la santé des habitants d’un quartier et sa composition au niveau du statut social. Si la variable logement fournit une indication sur les revenus, elle nous renseigne aussi sur une éventuelle influence directe des caractéristiques physiques du logement sur la santé.

Dans le troisième modèle, nous examinons l’effet de l’emploi sur la santé. Il va de soi que la relation est ici double. Une personne en mauvaise santé ne sera pas en état de travailler. En conséquence, une grande partie des quelque 15.000 hommes qui ne travaillent pas, a temporairement ou définitivement cessé de travailler pour des raisons de santé. D’où un risque relatif huit fois plus élevé que dans le groupe de référence (personnes actives). Parmi les pensionnés de moins de 65 ans, nous retrouvons également des personnes pour lesquelles des raisons de santé ont contribué à la retraite anticipée. Toutefois, des études ont clairement démontré que le chômage peut également être à l’origine de maladies. Le risque relatif pour les demandeurs d’emploi est ainsi plus de deux fois plus élevé que pour les personnes actives. Le contrôle pour le statut d’activité explique 7 % supplémentaires de la variance. Pour près de 300 secteurs statistiques où l’état de santé était significativement moins bon que dans le groupe de référence, la différence est totalement due à la composition socio-économique de la population. En fin de compte, seuls 27 secteurs statistiques, repris dans le tableau 9-07, affichent encore une santé significativement plus mauvaise que dans le secteur de référence. Plusieurs secteurs statistiques où la population d’origine turque est surreprésentée en font partie. L’analyse de l’état de santé par nationalité d’origine a déjà permis de mettre en évidence qu’une partie de l’état de santé relativement plus mauvais de la population turque n’est pas liée au statut socio-économique.

1 La régression linéaire est une méthode qui convient pour examiner la relation entre variables. Pour cela, les variables concernées doivent toutefois être des variables continues. La variable dépendante (état de santé) est cependant dichotomique : il n’y a que deux possibilités de réponse. Pour connaître la probabilité qu’une personne se sente en moins bonne santé compte tenu des différentes variables indépendantes, la régression logistique est une méthode d’analyse appropriée qui est très proche de la technique de régression linéaire.

2 Les «rapports de cotes», traduction précise du terme «odds ratio», seront dans la suite du texte exprimés par le terme «risque relatif» qui doit être compris alors comme un terme générique pour exprimer des rapports de mesures de fréquences relatives plutôt que dans le sens étroit du concept de risque relatif en français.

ANALYSE 1 : Santé perçue : Hommes 25-64 ans, Région bruxelloise (modèle avec 597 secteurs statistiques comptant au moins 200 habitants).
Secteur de référence Churchill Uccle : 314 secteurs ayant une santé significativement moins bonne dans le modèle 1 (IC 95 %)

			Modèle 1 (âge)			Modèle 2 (SSE)			Modèle 3 (SSE + chômage)		
SECTEUR STATISTIQUE	N	%	Exp(B) (1)	95 % intervalle de confiance pour Exp(B)		Exp(B) (2)	95 % intervalle de confiance pour Exp(B)		Exp(B) (3)	95 % intervalle de confiance pour Exp(B)	
21001B31-	102	0,05	5,74	3,72	8,86	2,19	1,39	3,46	1,78	1,10	2,90
21007A41-	110	0,06	4,95	3,22	7,61	2,06	1,32	3,22	1,74	1,09	2,79
21012A21-	149	0,08	4,76	3,25	6,98	2,03	1,37	3,01	1,77	1,18	2,66
21015A04-	760	0,38	4,68	3,71	5,92	2,03	1,59	2,60	1,69	1,31	2,19
21004F930	289	0,15	4,62	3,43	6,21	2,04	1,49	2,78	1,52	1,09	2,11
21001A83-	379	0,19	4,58	3,48	6,04	1,75	1,31	2,34	1,37	1,02	1,86
21013A121	194	0,10	4,42	3,13	6,26	1,88	1,31	2,71	1,58	1,08	2,32
21012A172	189	0,10	4,12	2,90	5,84	1,68	1,16	2,42	1,53	1,04	2,24
21014A04-	502	0,25	4,07	3,15	5,26	1,95	1,49	2,55	1,54	1,16	2,04
21013A422	513	0,26	3,97	3,07	5,13	1,65	1,26	2,16	1,39	1,05	1,85
21012A00-	387	0,20	3,95	3,01	5,20	1,68	1,26	2,23	1,37	1,02	1,85
21014A10-	421	0,21	3,94	3,00	5,17	1,77	1,33	2,35	1,49	1,10	2,00
21015A44-	481	0,24	3,93	3,02	5,12	1,72	1,30	2,26	1,44	1,08	1,92
21004A16-	323	0,16	3,86	2,88	5,16	1,80	1,32	2,45	1,44	1,04	1,99
21001B21-	445	0,22	3,78	2,89	4,93	1,55	1,17	2,05	1,36	1,02	1,83
21008A220	394	0,20	3,50	2,66	4,61	1,75	1,32	2,33	1,51	1,12	2,03
21018A35-	108	0,05	3,45	2,24	5,30	1,87	1,19	2,94	1,87	1,17	2,99
21001A132	180	0,09	3,37	2,34	4,86	1,65	1,13	2,40	1,56	1,06	2,31
21016A72-	146	0,07	3,11	2,10	4,58	1,79	1,19	2,69	1,67	1,09	2,55
21015A111	493	0,25	3,07	2,36	4,00	1,68	1,28	2,21	1,62	1,22	2,16
21012A511	425	0,21	3,02	2,30	3,98	1,48	1,11	1,97	1,43	1,06	1,92
21007A03-	162	0,08	2,87	1,97	4,19	1,54	1,04	2,30	1,53	1,01	2,31
21015A24-	442	0,22	2,66	2,02	3,51	1,46	1,09	1,96	1,37	1,01	1,85
21015A33-	455	0,23	2,64	2,00	3,47	1,55	1,16	2,07	1,41	1,04	1,91
21018A14-	215	0,11	2,57	1,82	3,63	1,85	1,28	2,67	1,92	1,32	2,80
21001A911	366	0,18	2,53	1,88	3,39	1,34	0,99	1,81	1,41	1,03	1,93
21005A031	294	0,15	2,36	1,73	3,24	1,51	1,09	2,10	1,46	1,03	2,05

			Modèle 1 (âge)			Modèle 2 (SSE)			Modèle 3 (SSE + chômage)		
VARIABLE DE CONTRÔLE	N	%	Exp(B) (1)	95 % intervalle de confiance pour Exp(B)		Exp(B) (2)	95 % intervalle de confiance pour Exp(B)		Exp(B) (3)	95 % intervalle de confiance pour Exp(B)	
âge			1,06	1,06	1,06	1,06	1,06	1,06	1,04	1,04	1,05
plus haut diplôme obtenu											
inconnu	8351	4,21				2,90	2,73	3,08	2,40	2,25	2,56
pas de diplôme formel	11220	5,66				2,66	2,52	2,81	2,15	2,03	2,29
primaire	19845	10,01				2,92	2,78	3,06	2,51	2,39	2,64
S.I. professionnel	12487	6,30				2,50	2,37	2,64	2,25	2,12	2,38
S.I. technique	9788	4,94				2,18	2,06	2,31	2,06	1,94	2,19
S.I. général	16649	8,40				2,28	2,17	2,40	2,02	1,91	2,12
S.S. professionnel	9076	4,58				2,15	2,02	2,29	2,00	1,87	2,13
S.S. technique	11524	5,81				1,90	1,79	2,01	1,80	1,69	1,91
S.S. général	19959	10,07				1,97	1,88	2,07	1,77	1,69	1,86
Supérieur	34118	17,21				1,47	1,41	1,54	1,41	1,35	1,48
Universitaire	45280	22,83				1,00	.	.	1,00	.	.
qualité et statut d'occupation du logement											
propriétaire qualité insuffisante	4256	2,15				2,36	2,18	2,56	2,26	2,08	2,46
propriétaire qualité de base	15113	7,62				1,83	1,73	1,94	1,74	1,64	1,85
propriétaire bonne qualité	21947	11,07				1,55	1,46	1,63	1,49	1,41	1,58
propriétaire bon et spacieux	24300	12,25				1,31	1,24	1,38	1,31	1,23	1,38
locataire qualité inconnue	4352	2,19				2,45	2,26	2,66	2,14	1,97	2,33
locataire qualité insuffisante	14708	7,42				2,82	2,66	2,99	2,32	2,18	2,47
locataire qualité de base	33812	17,05				2,33	2,21	2,45	1,99	1,89	2,10
locataire bonne qualité	33647	16,97				1,87	1,77	1,97	1,71	1,61	1,80
locataire bon et spacieux	18424	9,29				1,38	1,30	1,47	1,31	1,23	1,40
locataire très bon et spacieux	5290	2,67				1,03	0,94	1,14	0,99	0,89	1,09
propriétaire qualité inconnue	2384	1,20				1,86	1,68	2,07	1,77	1,59	1,97
propriétaire très bon et spacieux	20064	10,12				1,00	.	.	1,00	.	.
statut professionnel											
statutaire	25865	13,04				0,99	0,95	1,03	1,20	1,15	1,25
contractuel	9997	5,04				1,14	1,08	1,21	1,21	1,13	1,28
chef d'entreprise	7531	3,80				0,89	0,83	0,95	0,92	0,85	0,99
ouvrier du privé	38003	19,16				1,38	1,33	1,43	1,25	1,20	1,29
indépendant	26182	13,20				1,02	0,98	1,06	1,08	1,04	1,13
aidant d'indépendant	840	0,42				1,83	1,57	2,13	1,50	1,27	1,76
personnel domestique	580	0,29				1,36	1,13	1,63	1,14	0,93	1,39
autre ou pas de statut	6695	3,38				1,84	1,74	1,96	1,36	1,27	1,45
statut inconnu	25886	13,05				1,42	1,37	1,48	1,24	1,19	1,29
employé du privé	56718	28,60				1,00	.	.	1,00	.	.
statut sur le marché de l'emploi											
autre	1741	0,88							2,77	2,49	3,08
cherche un emploi	21790	10,99							2,36	2,29	2,45
pensionné	13617	6,87							1,77	1,69	1,85
ne travaille plus	15075	7,60							8,54	8,18	8,91
travaille	146074	73,66							1,00	.	.
Pseudo R-carré (Nagelkerke)			0,146			0,213			0,29		
Total cas valides	198297	100,00									
Cas avec données manquantes	55333										
Population totale	253630										
Totale sous-populations	194866										
santé perçue											
bonne ou très bonne	151101	76,20									
moins que bonne	47196	23,80									

ANALYSE 2 :

Dans la deuxième analyse, nous élargissons la population étudiée en prenant en compte toutes les femmes et les hommes de 25 à 74 ans. En limitant la population aux personnes de moins de 74 ans, nous excluons les groupes d'âge où le taux des non-répondants est élevé. Par ailleurs, le nombre de personnes résidant dans des maisons de repos et de soins est encore relativement bas à cet âge. Compte tenu du pourcentage de réponses pour la question relative à la santé (87 % à Bruxelles contre 94 % pour l'ensemble du pays), la population analysée compte 487.864 personnes. En ce qui concerne cette population, le contrôle pour les dimensions classiques du statut socio-économique est compliqué. De nombreuses personnes âgées de plus de 64 ans n'ont mentionné aucune activité principale antérieure. Par ailleurs, le statut professionnel ne peut plus être utilisé puisque pratiquement toutes les personnes âgées de plus de 64 ans sont pensionnées. En outre, chez les femmes, le statut d'activité est souvent associé au fait d'avoir ou non des enfants, ce qui intervient dans la relation avec la santé. Les facteurs de contrôle socio-économiques se limitent dès lors au niveau d'instruction et à la variable logement. Comme troisième variable de contrôle, on a opté pour la nationalité d'origine. L'analyse des données montre que les différences de santé en fonction de la nationalité sont dans une large mesure déterminées par le statut socio-économique. La nationalité représente pour ainsi dire un facteur de contrôle résiduel dont nous supposons qu'il couvre la plus grande partie de l'inégalité sociale qui subsiste (Neels et Stoop, 2000)^[3].

En contrôlant la nationalité, on contrôle également les caractéristiques culturelles spécifiques et les comportements de santé, la perception de la santé et éventuellement aussi les différences constatées dans l'estimation subjective de la santé. Dans la mesure où cet élément intervient peut-être aussi pour les communautés turque et portugaise, il pourrait expliquer une partie de l'inégalité restante entre les quartiers, mise en évidence lors de la première analyse. Le groupe de référence est composé de la population belge, soit environ 300.000 personnes. Les 18 autres nationalités ou groupes de nationalités comptent ensemble près de 200.000 personnes.

Les résultats pour toutes les variables de contrôle et les cent secteurs les moins favorables sont joints en annexe 4. Ils sont également représentés dans les cartes ci-dessous. On calcule d'abord (**modèle 1**) les risques relatifs par secteur, sans contrôle pour l'âge ou le sexe. Les différences entre les secteurs sont particulièrement grandes et les risques relatifs (Odds Ratios) varient entre 0.3 et presque 8. Sur la base de ces résultats, les secteurs statistiques sont répartis dans cinq groupes composés d'un nombre de secteurs identique. Le secteur de référence se

³ Cette hypothèse est incomplète vu que l'étude de Neels et Stoop a mis en évidence que le taux de chômage dans la population marocaine et turque est, en raison notamment de la discrimination, beaucoup plus élevé que le taux escompté compte tenu du diplôme obtenu.

Tableau 9-08 ANALYSE 2 : Santé perçue des 25-74 ans après détermination des limites de classes par quintiles et distribution (nombre de secteurs statistiques) après contrôle pour les variables sociodémographiques						
	O.R.'s	modèle 1	modèle 2	modèle 3	modèle 4	modèle 5
quintile 1	2.13 to 7.93	123	234	56	24	12
quintile 2	1.65 to 2.13	115	105	117	85	72
quintile 3	1.29 to 1.65	117	96	143	160	183
quintile 4	1.00 to 1.29	117	82	165	207	212
quintile 5	0.29 to 1.00	122	77	113	118	115
Pseudo R-carré						
Nagelkerke		0,046	0,195	0,235	0,248	0,251

modèle 1 : distribution des secteurs selon la santé perçue
modèle 2 : distribution des secteurs après contrôle par l'âge et le sexe
modèle 3 : distribution des secteurs après contrôle par l'âge, le sexe et le niveau de diplôme
modèle 4 : idem que 3 avec ajout du contrôle par la qualité et le titre d'occupation du logement
modèle 5 : idem que 4 avec ajout du contrôle par la nationalité d'origine

situe précisément entre les deux quintiles présentant la meilleure santé. Parmi les secteurs bruxellois, 122 présentent une situation de santé plus favorable avec un risque relatif inférieur à 1. L'utilisation de limites de classes fixes permet une représentation visuelle qui montre comment, après contrôle pour les variables socio-économiques et la nationalité, les secteurs statistiques passent d'un groupe à risque initial à un autre. Le tableau 9-08 donne un aperçu de la répartition des secteurs statistiques sur la base des limites de classes déterminées (risque relatif de moins bonne santé brut)

Dans le deuxième modèle, le risque relatif par secteur statistique est contrôlé pour l'âge et le sexe. Il va de soi que la représentation cartographique de cette régression logistique (carte 9-06a) correspond parfaitement à la carte de la santé standardisée pour l'âge et le sexe (carte 9-03). Après contrôle pour l'âge et le sexe, on constate une importante extension de la zone de secteurs affichant le profil de santé le moins bon. Pas moins de 234 secteurs se situent à présent dans le quintile supérieur (risque relatif supérieur à 2). Compte tenu de la composition par âge et par sexe, le nombre de personnes en moins bonne santé est plus de deux fois plus élevé dans ces secteurs que dans le secteur de référence. Le profil de santé défavorable de nombreux secteurs statistiques est donc considérablement sous-estimé en raison de la structure jeune de la population de ces quartiers. Cette carte est la carte la plus alarmante. Elle montre à quel point, dans une grande partie de la Région bruxelloise, l'état de santé est mauvais ou menace de le devenir. C'est la carte qui reflète le mieux la situation réelle de la santé.

Les cartes 9-06a et c fournissent plutôt des explications sur ce mauvais état de santé en contrôlant la relation avec les différentes variables socio-économiques.

Comme l'a déjà montré la figure 9-05, la santé perçue est fortement liée au niveau d'instruction (**modèle 3**). Rien d'étonnant dès lors à ce que le contrôle pour le niveau d'instruction ait un effet particulièrement important sur

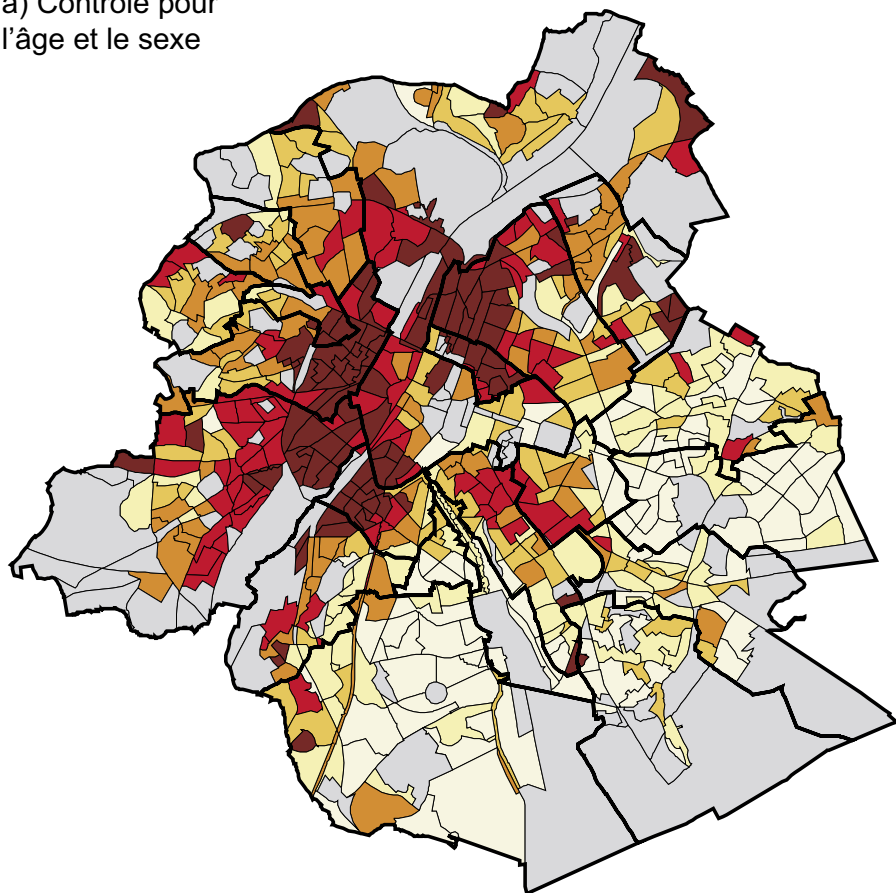
les positions relatives des quartiers bruxellois en matière de risques : après contrôle pour le niveau d'instruction, le nombre de secteurs se situant dans le groupe supérieur est 4 fois moindre et on constate une nette concentration dans le deuxième quintile.

Le contrôle pour le logement (confort, qualité et statut d'occupation du logement ensemble) réduit de moitié encore le nombre de secteurs dans le quintile supérieur (**modèle 4**). Dans les secteurs des deuxième et troisième quintiles, le risque relatif diminue également et on constate un déplacement vers le quatrième quintile qui regroupe à présent un tiers de tous les secteurs statistiques.

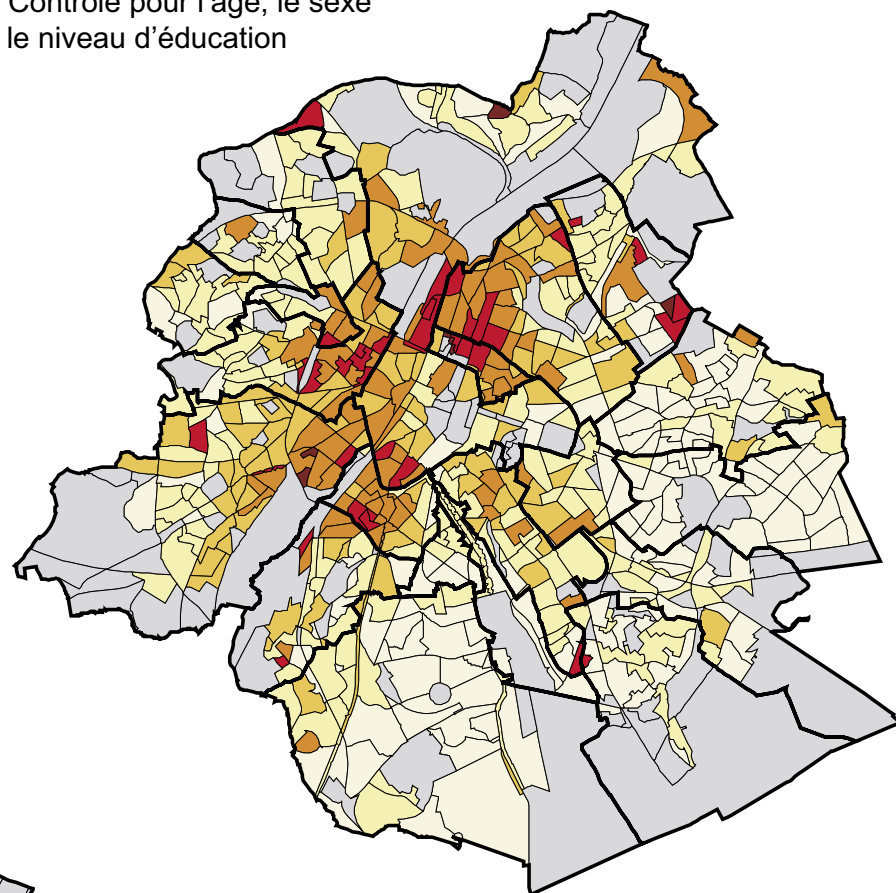
L'introduction de la nationalité comme facteur de contrôle (**modèle 5**) va une fois de plus réduire de moitié le nombre de secteurs dans le quintile supérieur et poursuivre encore le déplacement de secteurs. Seuls 12 secteurs restent encore dans les limites de classe initiales du quintile supérieur.

Dans les secteurs qui, après contrôle pour le niveau d'instruction, le logement et la nationalité, font toujours partie du quintile supérieur ou du deuxième quintile supérieur, on constate une nette surreprésentation des quartiers à logements sociaux (carte 9-06c). Ce phénomène est la conséquence de mécanismes de sélection. Les personnes ayant des problèmes de santé peuvent bénéficier d'un traitement de faveur lors de l'attribution d'un logement social. La politique qui consiste à tenir compte des problèmes de santé dans le cadre du logement social a donc un effet réel. Le fait qu'après contrôle pour les variables socio-économiques, certains secteurs continuent de présenter un statut de santé relatif moins satisfaisant ne doit donc pas toujours être considéré comme préoccupant. Il serait toutefois souhaitable de mener des recherches plus approfondies concernant ces secteurs statistiques afin de mieux identifier les mécanismes responsables de la situation de santé moins favorable qui y est constatée.

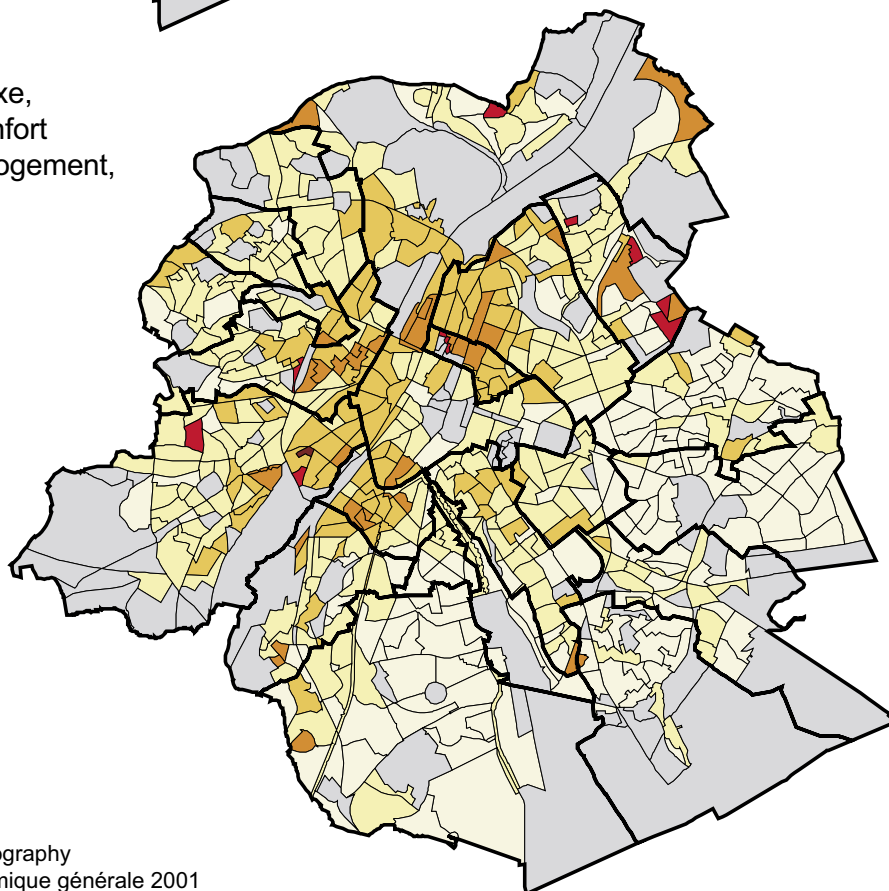
a) Contrôlé pour l'âge et le sexe



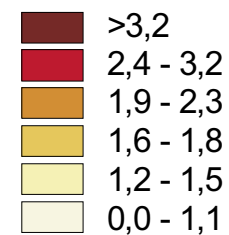
b) Contrôlé pour l'âge, le sexe et le niveau d'éducation



c) Contrôlé pour l'âge, le sexe, le niveau d'éducation, le confort & le statut d'occupation du logement, la nationalité



Risque relatif vis-à-vis du secteur de référence (esposant B-valeur)



Light grey: <200 habitants ou <250 hab/km²

0 1 2 km

Cartographie : VUB - Interface Demography
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

10. Pouvons-nous réduire l'inégalité de santé entre les quartiers ?

La répartition inégale de la santé entre les quartiers soulève d'emblée la question de l'influence du lieu d'habitation sur la santé. Il va de soi qu'il existe une relation entre domicile et santé. L'analyse des données du recensement de 2001 confirme ce lien de manière convaincante. Les différenciations spatiales sont bien visibles tant au niveau régional qu'au niveau des secteurs statistiques.

La question qui se pose à présent est la suivante : comment se développe cette relation et quels sont les mécanismes qui font que la santé varie en fonction du lieu d'habitation ?

Au niveau national, il nous est possible de démontrer qu'après contrôle des facteurs sociodémographiques, il subsiste d'importantes différences de santé. Cette constatation vient renforcer la thèse selon laquelle l'environnement de vie a également un impact sur la santé. La notion d'environnement de vie doit être interprétée au sens le plus large, les facteurs purement environnementaux (pollution de l'air, utilisation de pesticides, composition du sous-sol), l'offre des services de santé (infrastructure) ainsi que l'environnement social et culturel jouant un rôle important.

Ainsi les différences de mortalité et de morbidité entre les régions subsistent en partie après contrôle pour les caractéristiques socio-économiques. Différentes particularités peuvent expliquer ce phénomène, chacune d'elles contribuant au développement de profils régionaux. Ainsi, la différence de mortalité par affections cardiaques entre le Luxembourg et Bruxelles peut, par exemple, s'expliquer par la rapidité d'intervention. Les différences de mortalité entre la Wallonie et la Flandre qui subsistent après contrôle pour les facteurs socio-économiques individuels pourraient notamment être dues à des habitudes alimentaires différentes (consommation de beurre, matières grasses, frites versus margarines de régime, légumes, fruits et poissons). Les différences dans la consommation d'alcool auraient une incidence sur la mortalité spécifique par cause constatées dans les zones frontalières avec la France, dans les provinces du Hainaut et de Namur. L'état de santé moins satisfaisant constaté dans le Borinage et l'ancien axe industriel wallon jusqu'en terre liégeoise, qui subsiste après contrôle pour les différences socio-économiques, s'explique aussi par le passé industriel. Il n'est pas évident de déterminer le rôle d'éléments tels que les caractéristiques environnementales historiques ou actuelles, la pollution, une dégradation supplémentaire de la santé dans le secteur de l'industrie lourde et minière ou encore des facteurs socio-psychologiques dus à un taux élevé de chômage ou aux paysages sinistrés qu'offrent les anciens sites industriels et quartiers ouvriers.

En cas de pollution ponctuelle comme la présence de métaux lourds dans les environs de Métallurgie-Hoboken ou de cadmium en Campine du nord, la relation entre lieu d'habitation et santé est matériellement évidente. Cette pollution ponctuelle n'a toutefois pas nécessairement un impact perceptible sur la situation générale de la santé de la population. Il ne s'agit en effet que de l'un des nombreux éléments qui contribuent l'état de santé final.

La persistance de différences de santé au niveau régional, après contrôle pour les caractéristiques socio-économiques, a également été constatée dans d'autres pays et notamment au Royaume-Uni où il est clairement question d'un contraste nord-sud en ce qui concerne la santé (Sloggett et Joshi, 1998; Doran, Drever et al., 2004).

Au niveau local, au sein de la Région bruxelloise, les effets de composition semblent jouer le rôle principal. En effet, après contrôle pour les facteurs socio-économiques, pratiquement toutes les différences de santé disparaissent. Ce n'est pas l'environnement qui est déterminant mais plutôt les personnes vivant dans le quartier. Cette conclusion rejoint de nombreuses études internationales qui, dans le meilleur des cas, n'ont démontré qu'un faible effet contextuel, minime par rapport à l'énorme influence des caractéristiques individuelles (Pickett et Pearl, 2001).

La différence entre l'influence de la composition de la population (effet de composition) et l'influence de l'environnement (effet contextuel) est, à beaucoup d'égards, plus théorique que réelle et est dans la pratique difficile à discerner (Macintyre, Ellaway et al., 2002). Aussi cette discussion n'est-elle pas des plus pertinentes ici. En revanche, les caractéristiques socio-économiques individuelles de la population sont de toute évidence étroitement liées à l'état de santé moyen du quartier.

L'impact de la composition de la population sur la santé est indirect (via des caractéristiques de la population liées à la santé comme, par exemple, la proportion plus élevée de personnes ayant travaillé dans l'industrie lourde) ou direct, via la sélection d'une population qui a développé des comportements de santé particuliers suit un modèle de santé différent (par exemple, la proportion plus élevée de personnes qui fument en raison de leur environnement culturel).

A la limite, la santé joue elle-même un rôle dans le choix de l'endroit où on s'établit. Ce phénomène est très clair dans le cas des maisons de repos et de soins : les personnes âgées qui se retrouvent seules et sont en moins bonne santé s'y installent en raison de leur état de santé. Bien que les ménages collectifs n'aient pas été inclus dans cette analyse, leur influence n'a pas totalement disparu. Le fait que dans la Région bruxelloise, des personnes résidant dans un ménage collectif soient inscrites comme isolés explique la situation relativement mauvaise de la santé dans un certain nombre de secteurs abritant des établissements de ce genre. Cet effet de sélection joue évidemment aussi un rôle important dans le profil de santé plus défavorable de plusieurs quartiers de logements sociaux.

Au niveau de la Région, l'effet de ségrégation sociale globale est beaucoup plus important. L'inégalité de santé entre les groupes démographiques est la conséquence de facteurs sociaux générateurs de mauvaise santé. Si nous pouvons constater, au sein de la Région, une telle inégalité entre les secteurs c'est parce que ces mêmes facteurs sociaux déterminent l'accès au marché du logement. Le niveau d'instruction, la carrière professionnelle et les revenus donnent accès au meilleur ou moins bon segment du marché du logement et ipso facto aux meilleurs ou moins bons quartiers. C'est la raison pour laquelle, même si elle est sujette à des mouvements migratoires intenses, la Région bruxelloise continue de reproduire un schéma tenace d'inégalité de santé. Les migrations ne modifient pas la composition sociale du quartier. Les personnes qui restent vivre dans un quartier moins favorable n'ont pas toujours le choix. Même les migrants (originaires de l'étranger ou d'autres régions) s'établissent de manière sélective dans la ville en fonction de leurs moyens financiers. Nous pouvons même constater que la distribution spatiale de la santé peut mettre en évidence les processus de gentrification dans la ville.

Cela n'exclut pas que le lieu d'habitation peut, à son tour, influencer la santé de manière positive ou négative. L'environnement résidentiel direct est l'un des environnements sociaux et physiques au travers desquels agissent les mécanismes qui font que le statut socio-économique joue un rôle aussi déterminant sur la santé. Les facteurs constituant une menace pour la santé qui étaient évidents au cours de la deuxième moitié du 19ème siècle et au début du 20ème et qui ont été à l'origine de l'assainissement des quartiers ne sont manifestement plus présents. Il existe toutefois pour un certain nombre de facteurs environnementaux tels que le bruit, la pollution atmosphérique, les espaces verts, l'aspect des immeubles, une distribution spatiale qui correspond plutôt à la distribution spatiale des quartiers défavorisés. De plus, si on se penche sur la qualité du logement, qui est aussi beaucoup moins bonne dans les mêmes quartiers, on retrouve certains facteurs dont on connaît l'impact sur la santé tels que les problèmes d'humidité, les moisissures, les anciennes peintures contenant du plomb, les tuyauteries en plomb, ... Même en l'absence des grands problèmes visibles de surpopulation et des maladies épidémiques auxquels on était confronté au 19ème siècle, les logements de mauvaise qualité et la surpopulation dans des habitations trop exiguës peuvent avoir une influence négative tant sur la santé physique que mentale. L'intervention d'autres effets environnementaux importants dans la Région bruxelloise est improbable bien que cette éventualité ne puisse être totalement exclue pour certains sites.

Les importantes différences de santé entre les quartiers semblent donc être dues à un ensemble de facteurs complexe. Un accès sélectif au marché du logement lié au statut socio-économique représente le principal élément en Région bruxelloise. Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de discerner l'impact

supplémentaire du quartier sur la santé (Oakes, 2004). Il n'est donc pas question d'un quelconque effet général de l'environnement résidentiel sur la santé mais plutôt d'un ensemble très varié de facteurs qui s'associent ou s'annulent pour générer les différences spatiales de santé constatées (Macintyre, Ellaway et al., 2002). Même les migrations fréquentes au sein de la Région n'ont qu'une faible influence. Une partie importante de cette mobilité a lieu entre quartiers et logements du même type. En conséquence, même si certaines personnes restent relativement peu de temps dans un même environnement résidentiel, elles accumulent durant leur vie le même type de déterminants négatifs de la santé.

En termes de politique de santé, cette situation implique qu'il faille suivre simultanément plusieurs pistes. Des campagnes en matière de santé publique orientées vers le tabagisme ou les habitudes alimentaires peuvent contribuer à l'amélioration de la santé de la population (bien qu'elles puissent aussi indirectement contribuer à une plus grande inégalité. On a en effet constaté que les personnes ayant un niveau d'instruction élevé ont beaucoup plus tendance à adopter des modes de vie sains. Il importe donc que, lors de ces campagnes, une attention particulière soit apportée pour toucher les groupes cibles plus vulnérables). La réhabilitation d'un quartier, l'aménagement d'espaces verts, la suppression du bruit, la réduction de la pollution liée aux particules fines dans les milieux urbains sont autant de mesures qui contribuent à l'amélioration de la santé et, éventuellement, à la réduction de l'inégalité de santé car tous ces mécanismes jouent en effet un rôle dans la dégradation de la santé. Toutefois, une politique qui aborde tous ces éléments ne fera disparaître qu'une partie de ces inégalités. Une politique généralement axée sur la suppression des inégalités de statut socio-économique est au moins tout aussi fondamentale. L'emploi est de toute évidence un élément-clé auquel sont liés de nombreux problèmes sociaux y compris la santé. Investir dans l'emploi est également une politique qui peut être rentable par l'amélioration de la santé de la population et, en termes purement économiques, la réduction des dépenses de santé.

Les jeunes requièrent une attention particulière. Surtout pour les enfants en bas âge, le quartier joue, au même titre que l'influence directe de l'environnement familial, un rôle capital pour le développement ultérieur de la santé. Il est, à cet égard, particulièrement inquiétant de constater que 26,6 % des enfants bruxellois naissent dans des familles ne disposant d'aucun revenu du travail (Observatoire de la Santé et du Social, 2005) et que les quartiers abritant le plus d'enfants sont souvent aussi les plus défavorisés.

11. Bibliographie

Bossuyt N., Gadeyne S., et al. (2004). Socio-economic inequalities in health expectancy in Belgium. *Public Health* 118 : 3-10.

Bossuyt N. et Van Oyen H. (2000). *Gezondheidsverwachting volgens socio-economische gradient in België*. Brussel, Scientific Institute of Public Health, Unit Epidemiology.

Case A. et Paxson C. (2005). Sex Differences in Morbidity and Mortality.»*Demography* 42(2) : 189-214.

Deboosere P., Demarest S., et al. (2006). Enquête Socio-économique générale 2001 : *Santé et Soins informels, Monographie n° 11*, Bruxelles.

Deboosere P. et Gadeyne S. (2006). *Self assessed health and mortality in migrant communities in Belgium*. Population Association of America, Los Angeles.

Doran T., Drever F. et al. (2004). Is there a north-south divide in social class inequalities in health in Great-Britain? Cross sectional study using data from the 2001 census. *British Medical Journal* 328 : 1043-1045.

Elliott P., Wakefield J.C., et al., Eds. (2000). *Spatial Epidemiology, Methods and Applications*. New York, Oxford University Press.

Gadeyne S. et Deboosere P. (2002). *Socio-economische ongelijkheid in sterfte op middelbare leeftijd in België. Een analyse van de Nationale Databank Mortaliteit*. Brussels, Statistics Belgium.

Haynes, R. et Gale S. (1999). Mortality, long-term illness and deprivation in rural and metropolitan wards of England and Wales. *Health & Place* 5 : 301-312.

Hou, F. et Myles J. (2005). Neighbourhood inequality, neighbourhood affluence and population health. *Social Science & Medicine* 60 : 1557-1569.

Idler E. et Benyamini Y. (1997). Self-rated health and mortality : a review of twenty-seven community studies. *Journal of Health and Social Behaviour* 38 : 21-37.

Kroeger A. (1988). Modules 10-12, morbidity and specific diseases, conditions and symptoms. *Training modules for household surveys on health and nutrition*. W. H. Organization. Geneva.

Macintyre S., Ellaway A., et al. (2002). Place effects on health : how can we conceptualise, operationalise and measure them? *Social Science & Medicine* 55 : 125-139.

Marmot M. et Wilkinson R.G., Eds. (1999). *Social determinants of health*. Oxford, Oxford University Press.

Mitchell R., Gleave S., et al. (2000). Do attitude and area influence health? A multilevel approach to health inequalities. *Health & Place* 6 : 67-79.

Moens G. F. G. (1982). Verschillen in sterftepatroon van de Brusselse bevolking in 1970. *Arch. Belg. Med. Soc.* 40 : 122-136.

Moens G. F. G. (1984). Some aspects of the geographical mortality pattern of the Brussels population in 1970. *Social Science and Medicine* 18(1) : 59-62.

Neels K. et Stoop R. (2000). Reassessing the ethnic gap. Employment of younger Turks and Moroccans in Belgium. *Communities and Generations. Turkish and Moroccan populations in Belgium*. R. Lesthaeghe, NIDI-CBGS Publications. 36 : 279-320.

Oakes J. M. (2004). The (mis)estimation of neighborhood effects : causal inference for a practicable social epidemiology. *Social Science & Medicine* 58 : 1929-1952.

Observatoire de la Santé et du Social (2005). *Baromètre social*. www.observatbru.be

Observatoire de la Santé et du Social (2006). Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale. Edition 2006-01. Fiche 19 : Commune de Woluwé-Saint-Pierre.

Pickett K. et Pearl M. (2001). Multilevel analyses of neighbourhood socio-economic context and health outcomes : a critical review. *Journal of Epidemiology and Community Health* 55 : 111-122.

Sadana, R. (2002). Development of standardized health state descriptions. *Summary Measures of Population Health*. A. D. Lopez. Geneva.

Shaw M., Dorling D., et al. (1999). *The widening gap. Health inequalities and policy in Britain*. Bristol, The Policy Press.

Sloggett A. et Joshi H. (1998). Deprivation indicators as predictors of life events, 1981-1992, based on the ONS Longitudinal Study. *Journal of Epidemiology and Community Health* 52(4) : 228-233.

Spiers N., Jagger C., et al. (2003). Are Gender Differences in the Relationship Between Self-Rated Health and Mortality Enduring? Results From Three Birth Cohorts in Melton Mowbray, United Kingdom. *Gerontologist* 43 : 406-411.

Vanneste D., Thomas I., et al. (2004). Fysische staat van de woning. *Ruimte en Planning* 24(4) : 12-36.

10. Annexe 1

Personnes non-reprises dans les chiffres officiels de la population

Les chiffres officiels de population de la Direction générale Statistique et Information économique ^[1]	
Source	Registre national des personnes physiques ^[2]
Catégories de personnes reprises	Les personnes inscrites dans les registres de population des communes. Ces personnes peuvent être de nationalité belge ou non (suivant certaines conditions de titre de séjour)
	Les personnes étrangères employées par les institutions européennes et les membres de leur ménage
Chiffres bruxellois	1 018 804 personnes (au 1/1/2006)
Personnes non-reprises dans les chiffres officiels de la population	
Les candidats réfugiés	
Source	Registre d'attente ^[3] (géré par le Registre national)
Catégories de personnes reprises	Les personnes qui introduisent une demande de statut de réfugié ^[4]
Chiffres bruxellois	27 293 personnes (au 1/1/2006)
Le personnel diplomatique et lié aux institutions internationales	
Catégories de personnes	Le personnel diplomatique étranger et leur famille
	Les personnes liées aux institutions internationales et européennes (à l'exception de l'Union Européenne) telles que l'OTAN, Eurocontrol, ...
Chiffres bruxellois	Estimation de 9500 à 15 900 personnes (1;2).
Les étudiants de l'enseignement supérieur et universitaire	
Catégories de personnes	Etudiants domiciliés en dehors de Bruxelles mais résidant à Bruxelles («en kots»)
Chiffres bruxellois	Estimation 15 000 personnes (2).
Personnes rayées des registres de population	
Catégories de personnes	Par exemple certaines personnes sans domicile fixe
Chiffres bruxellois	Estimations 1600 à 2000 personnes sans domicile fixe (2;4)
Les personnes en situation irrégulière («sans papiers»)	
Catégories de personnes	Migrants sans droit au séjour
	Clandestins n'ayant jamais introduit de demande de permis de séjour
	Demandeurs d'asile déboutés
	Personnes ayant demandé leur régularisation (dans l'attente d'une décision) et n'ayant pas reçu de titre de séjour légal
	Etc.
Chiffres bruxellois	Estimation très difficile. Sur base d'une enquête locale, l'association Medisch Steunpunt Mensen zonder papier a estimé à plus de 16 000 le nombre de personnes en séjour illégal qui n'ont pas introduit de demande de régularisation lors de la campagne de 2000 ^[5] .

(1) Henau A. La démographie récente de la région de Bruxelles-Capitale - De recente demografie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. IRIS, editor. 38, 1-64. 2002.

(2) La démographie de Bruxelles-Capitale de 1977 à 1996 - De demografie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest van 1977 tot 1996. Centre de Recherche Urbaine, Dienst Studiën en Regionale Statistiek, Service des Etudes et de la Statistique Régionale, editors. Observatoire de la Population - Overzicht van de Bevolking nr 1, september 1997. 1997.

(3) Ministerie van Binnenlandse zaken en van Openbaar bestuur/ Ministère de l'Intérieur et de la Fonction publique, Algemene Directie van de Wetgeving en van de Nationale Instellingen. Algemene onderrichtingen betreffende het houden van de bevolkingsregisters. 2002.

(4) Rea A., Giannoni D., Mondelaers N., Schmitz P. La problématique des personnes sans-abri en région de Bruxelles-Capitale – De problematiek van de thuislozen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest. Rapport final. 2001.

1 La Direction générale Statistique et Information économique (l'ancien Institut National de Statistiques) a accès par arrêté royal à certaines données du Registre national (3).

2 Les données des registres de population communaux forment la base du Registre national.

3 Les statistiques du registre d'attente ne donnent qu'une image des personnes qui se trouvent dans une phase bien déterminée de la procédure de reconnaissance. Le nombre de personnes reprises dans ce registre dépend entre autres de la rapidité à laquelle les dossiers sont traités.

Le registre d'attente enregistre le lieu de résidence administrative. Les candidats réfugiés sans adresse

temporaire sont inscrits à l'adresse du Service des Etrangers à 1000 Bruxelles. Ainsi pour la période du 1er janvier 1996 au 1er janvier 2002, au moins 34,5 % des demandeurs d'asiles étaient inscrits dans le registre d'attente à une adresse en Région de Bruxelles-Capitale (1).

4 A partir du moment où ce statut est accordé, la personne est reprise dans le Registre national et rayée du registre d'attente. Lorsque la demande est refusée, la personne est également rayée du registre d'attente (1).

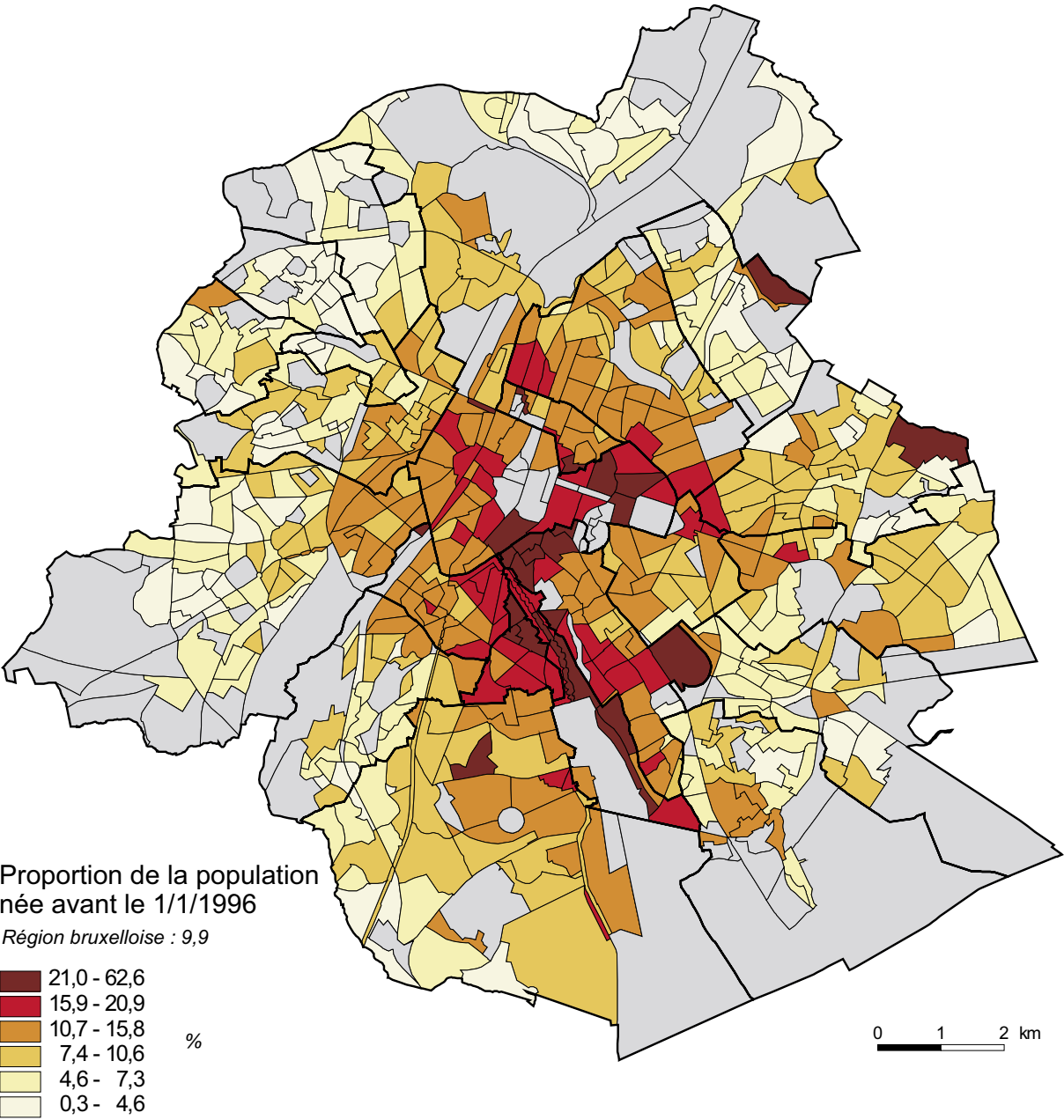
5 Medisch Steunpunt Mensen zonder Papieren omgevingsanalyse : L'autre histoire de la régularisation, enquête à l'initiative de Kerkwerk Multicultureel Samenleven, 2000. Document non publié.

10. Annexe 2

La non-réponse à l'enquête socio-économique générale 2001

Patrick DEBOOSERE
Interface Demography - VUB

Carte 10-01 Formulaires non renvoyés



Proportion de la population
née avant le 1/1/1996

Région bruxelloise : 9,9

- 21,0 - 62,6
- 15,9 - 20,9
- 10,7 - 15,8
- 7,4 - 10,6
- 4,6 - 7,3
- 0,3 - 4,6

%

<200 habitants ou <250 hab/km²

Cartographie : VUB - Interface Demography
Source : INS - enquête socio-économique générale 2001

Au 1er octobre 2001, il y avait 973 565 Bruxellois inscrits au Registre national des personnes physiques. Aucun formulaire individuel n'a été envoyé pour les enfants nés après le 1er septembre 1996. Sur les 900 088 bulletins individuels envoyés, 811 108 ont été retournés, ce qui correspond à un taux de non-réponse de 9,9 %.

Le taux de non-réponse le plus élevé (plus de 21 %) se situe dans l'avenue Louise, l'avenue Roosevelt et l'avenue de Tervuren, sur les campus de la VUB/ULB et de l'UCL. On retrouve également des valeurs supérieures à la moyenne dans une grande partie des quartiers du 19ème siècle, dans le pentagone et dans un certain nombre de quartiers du sud-est de la Région. Il s'agit de quartiers où l'on retrouve un grand nombre d'étrangers. On peut émettre l'hypothèse que le taux élevé de non-réponse soit dû au fait que certains étrangers résidaient temporairement à l'étranger au moment du recensement ou que d'autres aient déménagé à l'étranger sans se désinscrire des registres de population. Le taux de non-réponse des étrangers est d'ailleurs plus élevé que celui des Belges. Pour l'ensemble de la Belgique, c'est auprès des ressortissants des Etats-Unis (31 %) et de la plupart des pays de l'Union Européenne que le taux de non-réponse est le plus élevé, tandis que le taux le plus faible se retrouve chez des migrants italiens (3,2 %), turcs (4,12 %) et marocains (4,82 %). En outre, les non-réponses sont également plus fréquentes chez les jeunes et les personnes très âgées. Elles sont les plus élevées dans la tranche d'âge la plus âgée, à savoir celle des plus de 95 ans, mais ne représentent que très peu en chiffres absolus. Chez les jeunes, elle est la plus élevée dans la tranche d'âge 25-29 ans (13 % du total des non-réponses). Le pourcentage de non-réponse varie également selon le type de ménage. Il est élevé chez les isolés. Il s'agit à chaque fois de groupes qui sont difficilement accessibles en raison d'une grande mobilité résidentielle ou de difficultés à compléter le bulletin (les personnes très âgées).

Le tableau 10-01 donne la répartition des non-réponses par commune. Outre le non renvoi des formulaires, le non-remplissage d’une question peut également influencer les résultats. De manière générale, la question portant sur la santé a été très bien remplie. À l’exception de la commune d’Ixelles, la proportion de personnes qui n’ont pas répondu à cette question dans le formulaire envoyé était inférieure à 4 %. Les résultats de la commune d’Ixelles sont marquants; cette commune n’a pas seulement le taux le plus élevé de non-réponse en général, mais aussi un taux de non-réponse particulièrement élevé à la question sur la santé. Par comparaison avec la moyenne bruxelloise, le taux de non-réponse global pour la question portant sur la santé est deux fois plus élevé à Ixelles. Le problème des non-réponses est qu’elles ne sont généralement pas réparties de manière uniforme dans les différents groupes et que les résultats peuvent dès lors être faussés. Il est probable que les non-réponses n’aient que relativement peu d’influence sur la répartition des réponses à la question sur la santé entre les différentes communes bruxelloises, étant donné que le taux de non-réponse total est relativement faible, à l’exception d’Ixelles. Les non-réponses sont probablement plus fréquentes chez des personnes en mauvaise santé. En ce sens, l’état de santé de la population de la commune de Saint-Josse-ten-Noode serait encore moins bon que ce n’est déjà le cas.

Outre le taux de non-réponse, le tableau donne également la répartition des réponses à la question portant sur la santé selon les cinq modalités de réponse proposées. Celle-ci semble avoir une distribution normale. Les résultats sont présentés sous forme d’un ratio (proportion sur la commune par rapport à la proportion pour l’ensemble de la région). Un chiffre supérieur à 1 signifie que dans cette commune, le pourcentage pour ce groupe de réponse est supérieur à la moyenne de la région. Watermael-Boitsfort combine une proportion de réponses favorables plus importante et un pourcentage de personnes en très mauvaise santé supérieur à la moyenne de la Région. Les communes avec un petit nombre d’habitants ont plus de chances de présenter un paysage hybride. Une structure d’âges particulière peut en être la raison.

Tableau 10-01 Taux de réponse et réponses concernant la santé perçue par commune (distribution en pourcentage)										
Commune	% de la population totale née après le 1/1/1996			Santé perçue : ratio des catégories de réponse en regard de structure moyenne régionale						
	Réponse	Pas de formulaire	Pas de réponse	Pas de formulaire	Pas de réponse	Très mauvais	Mauvais	Moyen	Bon	Très bon
Anderlecht	89,92	7,12	2,97	0,72	0,85	1,29	1,27	1,22	1,02	0,89
Saint-Josse-Ten-Noode	82,64	13,73	3,63	1,39	1,04	1,22	1,20	1,01	0,92	0,90
Molenbeek-Saint-Jean	87,35	9,14	3,51	0,92	1,01	1,18	1,18	1,10	1,00	0,92
Bruxelles	85,23	11,51	3,26	1,16	0,94	1,14	1,08	0,99	0,97	0,97
Jette	91,57	5,50	2,93	0,56	0,84	1,12	1,09	1,15	1,08	0,96
Saint-Gilles	83,12	13,71	3,17	1,39	0,91	1,12	1,04	1,00	0,95	0,92
Schaerbeek	84,50	12,05	3,45	1,22	0,99	1,11	1,07	0,98	0,97	0,95
Koekelberg	90,82	6,27	2,92	0,63	0,84	1,11	1,18	1,16	1,04	0,96
Ganshoren	93,53	3,50	2,97	0,35	0,85	1,08	1,22	1,26	1,08	0,93
Watermael-Boitsfort	88,78	7,83	3,39	0,79	0,97	1,06	0,74	0,91	1,03	1,15
Forest	88,90	8,03	3,07	0,81	0,88	0,96	1,11	1,07	1,05	0,96
Evere	90,14	6,48	3,39	0,66	0,97	0,94	1,08	1,13	1,06	0,96
Berchem-Sainte-Agathe	91,79	5,02	3,19	0,51	0,92	0,90	0,93	1,10	1,10	1,01
Etterbeek	85,71	11,26	3,03	1,14	0,87	0,84	0,88	0,93	0,98	1,07
Ixelles	75,90	16,55	7,54	1,67	2,17	0,75	0,74	0,75	0,90	0,96
Uccle	87,19	9,81	3,00	0,99	0,86	0,74	0,76	0,88	1,00	1,16
Auderghem	91,03	6,20	2,77	0,63	0,80	0,74	0,74	0,96	1,08	1,15
Woluwé-St-Lambert	88,54	8,76	2,69	0,89	0,77	0,70	0,84	0,89	1,04	1,13
Woluwé-St.-Pierre	89,31	8,03	2,66	0,81	0,76	0,60	0,65	0,80	1,05	1,26
Région bruxelloise	86,63	9,89	3,48	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00

Population totale (973.565 personnes) - personnes nées après le premier janvier 1996 (73.264) et déjà décédées (213)

10. Annexe 3

Location d'habitations sociales

L'accès aux logements sociaux, et par conséquent les caractéristiques de la population habitant dans ces logements, dépendent des conditions d'accès et des titres de priorité. Sur la base d'une brochure publiée par la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, nous résumons dans cette annexe les règles d'attribution.

CONDITIONS D'ADMISSION

Condition de propriété :

Aucune personne du ménage ne peut posséder en pleine propriété, en usufruit ou en emphytéose un bien immobilier destiné à être utilisé comme logement ou à des fins professionnelles. Des exceptions sont possibles dans certaines circonstances.

Condition de revenus :

Certains plafonds de revenus net imposables ne peuvent pas être dépassés. On ne tient pas compte des revenus des enfants à charge. Le revenu d'intégration et l'allocation pour handicapés sont considérés comme des revenus, les pensions alimentaires et allocations familiales ne le sont pas.

Revenu maximum net imposable en 2006 : 18 144,60 euros pour un candidat vivant seul, 20 160,67 pour un ménage de plus d'une personne ne disposant que d'un revenu, 23 040,80 pour un ménage disposant de deux revenus ou plus. Ces montants sont augmentés de 1 728,06 euros par enfant à charge. Un enfant handicapé compte pour 2 enfants à charge. Ces montants sont augmentés de 3 456,12 euros par adulte handicapé.

Condition de séjour :

Etre inscrit dans le registre de la population ou des étrangers ou détenir un document attestant de l'introduction d'une demande auprès de la Commission de régularisation.

Absence de contentieux :

Refus possible si l'on a déjà été locataire auparavant et que l'on n'a pas respecté ses obligations.

Une seule inscription par membre du ménage.

TITRES DE PRIORITÉ

(Législation du 26 septembre 1996 et du 7 décembre 2001).

Dérogation au principe général possible si :

- le candidat déménage d'un autre logement social (inadapté)
- le candidat locataire gagne en recours contre la décision de la société de logement
- le candidat est sans-abri
- le candidat est menacé d'être mis à la porte
- sa situation financière et sociale est précaire
- la particularité de la situation financière et sociale du ménage par rapport à celle des autres ménages sur la liste d'attente.

Titres de priorité :

5 titres de priorité :

- mise à la porte pour insalubrité.

2 titres de priorité :

- ménages monoparentaux
- avoir reçu de son propriétaire une fin de bail légale qui ne correspond pas à une échéance normale du bail en cours
- victime d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure, d'une calamité naturelle ou sociale entraînant la perte inopinée du logement occupé
- compter dans le ménage au moins une personne handicapée
- quitter un logement, ce qui mettrait en danger le maintien de l'unité familiale (par exemple afin d'éviter le placement des enfants)
- perte inopinée du logement
- demande de mutation impossible ou non satisfaite après un délai d'un an.

1 titre de priorité :

- par membre du ménage âgé de plus de 60 ans
- par personne ayant le statut de prisonnier ou d'invalidé de guerre ou pour leur veuf/veuve

- si un ou plusieurs enfants de 6 ans au plus sont atteints de saturnisme (intoxication par le plomb)
- si le ménage compte au moins deux enfants à charge et dont une personne non à charge est âgée de moins de 35 ans
- personne qui bénéficie des ADIL de la Région.

Points supplémentaires par année d'ancienneté

- Après un an d'attente, deux titres de priorité supplémentaire sont accordés. A partir de la 2ème année, à chaque date anniversaire de la demande, deux titres de priorité supplémentaires sont accordés.

Plus d'informations :

Société du Logement de la Région de Bruxelles-capitale (2004) *Logement social : admission – conditions – calcul du loyer*. 9ème édition 2004.

Site de la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale : <http://www.slrbririsnet.be>

10. Annexe 4

Complément de l’analyse des relations entre la santé perçue et le statut socio-économique

Régression logistique : risque relatif de mauvaise santé des secteurs statistiques (1-100) par rapport au groupe de référence.
Nombre de personnes dans le secteur et risque relatif (exposant B-valeur) dans les différents modèles de régression logistique.
Tous les résultats sont statistiquement significatifs avec un intervalle de confiance de 99 % à l’exception RR Grecs et Polonais.

			Exposant B-valeur après contrôle pour :			
commune	secteur statistique	N	1) l’âge et le sexe	2) 1 + les plus haut niveau de diplôme	3) 2 + qualité du logement et titre de propriété	4) 3 + nationalité à la naissance
Anderlecht	Albert I - Immeubles	312	7,93	3,97	3,41	3,18
Evere	Ieder zijn huis Zaventem	198	6,56	3,57	3,19	3,13
Saint-Josse-Ten-Noode	Saint-Lazare	119	5,91	3,59	3,06	3,02
Bruxelles	Coin des Cérises	853	5,86	3,27	2,80	2,69
Evere	Ieder zijn huis Stroobants	350	5,73	3,17	2,69	2,67
Anderlecht	Goujons	486	6,54	3,25	2,73	2,57
Evere	Germinal II	440	4,89	2,87	2,61	2,57
Molenbeek-Saint-Jean	Marie-José Buildings	605	5,94	3,17	2,65	2,56
Evere	Communautés	145	4,33	2,78	2,45	2,44
Anderlecht	Peterbos	1388	5,70	3,02	2,50	2,44
Bruxelles	Parvis Saint-Roch	513	5,34	2,78	2,30	2,21
Saint-Josse-Ten-Noode	Prairie	413	6,22	3,01	2,44	2,14
Saint-Gilles	Rue Crickx	1258	5,14	2,75	2,22	2,12
Bruxelles	Palais Justice - Hop. St. Pierre	706	4,53	2,61	2,20	2,11
Schaerbeek	Rue l’Olivier	1699	5,57	2,91	2,64	2,10
Molenbeek-Saint-Jean	Gare Ouest	439	5,22	2,64	2,25	2,09
Saint-Josse-Ten-Noode	Saint-François	940	5,50	2,86	2,52	2,09
Bruxelles	Rue des Commerçants	126	4,02	2,59	2,06	2,08
Bruxelles	Chaussée d’Anvers sud	900	4,64	2,58	2,19	2,07
Forest	Foyer forestois - Madelon	392	5,18	2,68	2,14	2,07
Evere	Gibet	467	4,84	2,71	2,05	2,04
Forest	Pont de Luttre - Ouest	232	4,72	2,37	2,14	1,99
Molenbeek-Saint-Jean	Saint-Joseph	347	4,93	2,36	2,16	1,98
Molenbeek-Saint-Jean	Canal Nord	370	5,11	2,49	2,18	1,96
Bruxelles	Cité Modèle	1347	3,90	2,32	1,97	1,95
Schaerbeek	Rue Guido Gezelle	812	4,15	2,42	2,03	1,93
Saint-Gilles	Guillaume Tell - Sud	389	4,54	2,42	2,03	1,91
Saint-Josse-Ten-Noode	Chaussée de Haecht	1130	4,50	2,55	2,27	1,91
Ixelles	Rue L. Ernotte	124	3,78	2,30	1,91	1,90
Watermael-Boitsfort	Ville-et-Foret - Elan	431	3,59	2,29	1,89	1,90
Uccle	Melkriek	458	3,21	2,06	1,93	1,90
Evere	Avenue Anciens Combattants	102	4,00	2,21	1,94	1,88

			Exposant B-valeur après contrôle pour :			
commune	secteur statistique	N	1) l'âge et le sexe	2) 1 + les plus haut niveau de diplôme	3) 2 + qualité du logement et titre de propriété	4) 3 + nationalité à la naissance
Schaerbeek	Rue Portaels	768	3,73	2,24	2,04	1,88
Saint-Gilles	Parvis	169	3,44	2,11	1,86	1,86
Saint-Gilles	Rue du Metal	762	3,24	2,25	1,89	1,85
Anderlecht	Conseil - Sud	403	4,46	2,34	2,01	1,85
Bruxelles	Quai de Willebroeck	612	3,09	2,01	1,85	1,85
Schaerbeek	Rue Royale Sainte-Marie	1632	4,39	2,43	2,22	1,84
Molenbeek-Saint-Jean	Centre	908	4,63	2,36	2,01	1,84
Bruxelles	Sainte Elisabeth (nouveau secteur)	165	3,38	1,89	1,84	1,84
Koekelberg	Rue de Jacquet	716	4,34	2,31	1,92	1,84
Anderlecht	Biestebroeck	1089	4,19	2,18	1,91	1,84
Molenbeek-Saint-Jean	Quatre Vents	827	4,59	2,33	1,99	1,83
Anderlecht	Wayez	249	4,19	2,32	1,92	1,83
Molenbeek-Saint-Jean	Indépendance	846	4,55	2,25	1,99	1,82
Forest	Foyer Forestois - Famille	460	3,26	2,00	1,85	1,81
Saint-Gilles	Regies	1666	4,33	2,29	1,90	1,81
Ixelles	Hopitaux	509	2,97	2,04	1,80	1,80
Bruxelles	Saint-Thomas (Institut)	598	4,57	2,34	1,89	1,80
Molenbeek-Saint-Jean	Quartier Brunfaut	388	4,66	2,31	1,91	1,80
Anderlecht	Rauter Nord	425	3,45	1,97	1,82	1,79
Saint-Gilles	Fontainas	1133	3,52	2,11	1,81	1,78
Molenbeek-Saint-Jean	Ransfort	681	4,51	2,16	1,95	1,78
Schaerbeek	Maeterlinck	1160	3,10	1,95	1,83	1,78
Woluwé-Saint-Lambert	Hof ten Berg - Nord	382	3,17	2,02	1,77	1,77
Saint-Gilles	Parvis	1117	3,63	2,22	1,82	1,77
Bruxelles	Chaussée d'Anvers Nord	1086	4,82	2,38	2,08	1,76
Bruxelles	Nouveau Marché au Grain	1105	3,82	2,26	1,83	1,75
Ganshoren	Villas de Ganshoren	1414	3,31	2,05	1,75	1,75
Saint-Gilles	Rue Dethy	1092	3,77	2,12	1,84	1,75
Schaerbeek	Rue Marbotin A.	1323	3,29	2,05	1,79	1,75
Schaerbeek	Avenue de la Reine	1146	4,54	2,31	2,07	1,75
Bruxelles	Place Jacobs	177	2,95	2,03	1,73	1,74
Saint-Gilles	Avenue du Roi	565	3,74	2,06	1,83	1,74
Anderlecht	Brogniez - Nord	924	4,39	2,18	1,91	1,74
Schaerbeek	Rue de Palais	570	4,31	2,33	2,10	1,73
Saint-Josse-Ten-Noode	Houwaert	2489	3,94	2,20	1,96	1,72
Anderlecht	Chaussée de Mons - Saint-Luc	689	3,00	1,83	1,71	1,72
Koekelberg	Archers - Fourez	1009	2,91	1,94	1,77	1,72
Schaerbeek	Place des Bienfaiteurs	1009	2,88	2,00	1,83	1,72
Woluwé-Saint-Lambert	Deux Maisons	831	2,63	1,89	1,72	1,72
Schaerbeek	Duploye square	1158	3,15	2,01	1,91	1,70
Bruxelles	Rue Blaes - Sud	1730	4,34	2,21	1,79	1,70
Forest	Saint-Antoine	1699	3,90	2,10	1,81	1,69
Bruxelles	Place Maison Rouge - Sud	1988	3,80	2,03	1,87	1,69
Molenbeek-Saint-Jean	Delhaize	1082	3,49	1,95	1,74	1,68
Anderlecht	Albert I - quartier	650	4,12	2,05	1,82	1,68
Koekelberg	Vanhuffel	818	3,31	1,92	1,79	1,68

			Exposant B-valeur après contrôle pour :			
commune	secteur statistique	N	1) l'âge et le sexe	2) 1 + les plus haut niveau de diplôme	3) 2 + qualité du logement et titre de propriété	4) 3 + nationalité à la naissance
Bruxelles	Congrès - gare	245	3,70	2,17	1,73	1,67
Etterbeek	Maelbeek	761	2,63	1,83	1,66	1,67
Schaerbeek	Gare du Nord	457	3,54	2,07	1,86	1,67
Schaerbeek	Place Houffalize	1304	3,87	2,19	1,94	1,67
Bruxelles	Bourse - Nord-Ouest	998	2,55	2,00	1,65	1,67
Etterbeek	Caserne	630	2,55	1,82	1,69	1,66
Uccle	Merlo	1222	2,50	1,74	1,65	1,65
Anderlecht	Conseil - Nord	1725	4,00	2,07	1,79	1,65
Schaerbeek	Rue de Brichaut	1458	3,56	2,07	1,91	1,65
Anderlecht	Révision - Sud	538	3,90	2,11	1,76	1,64
Bruxelles	Parvis Notre Dame	684	3,30	1,91	1,71	1,64
Jette	Esseghem	1938	2,90	1,81	1,66	1,64
Schaerbeek	Rue Waelhem	998	2,96	1,94	1,74	1,63
Saint-Josse-Ten-Noode	Place Saint-Josse	1259	3,44	2,03	1,76	1,63
Ixelles	Blyckaerts	742	2,74	1,95	1,66	1,63
Ixelles	Musée	1476	2,70	1,93	1,64	1,63
Bruxelles	Rue Blaes - centre	475	3,24	2,06	1,62	1,63
Forest	Pont de Luttre	809	3,53	1,90	1,71	1,62
Anderlecht	Osseghem	1205	2,86	1,79	1,64	1,62
Saint-Josse-Ten-Noode	Bossuet	1450	3,70	2,07	1,89	1,62
Ixelles	Stade communal	295	3,36	2,01	1,59	1,61
Schaerbeek	Rue de Brabant	1120	4,47	2,21	1,93	1,61
variable de contrôle		N	1) l'âge et le sexe	2) 1 + les plus haut niveau de diplôme	3) 2 + qualité du logement et titre de propriété	4) 3 + nationalité à la naissance
[sex=1]		233882	0,84	0,89	0,87	0,86
[sex=2]		253982	.	.	.	.
age			1,06	1,05	1,05	1,05
No answer		24616		4,15	3,37	3,12
No formal education		33840		4,25	3,62	3,20
Primary education		55549		4,07	3,42	3,17
Lower secondary professional education		31824		3,35	2,88	2,73
Lower secondary technical education		17364		2,79	2,44	2,35
Lower secondary education		47116		2,80	2,44	2,32
Higher secondary professional education		23417		2,58	2,27	2,17
Higher secondary technical education		22613		2,09	1,89	1,83
Higher secondary education		50605		2,02	1,84	1,78
Higher non academic		90845		1,47	1,38	1,36
Higher academic		90075		1,00	1,00	1,00
bad qual owner		11495			2,03	2,01
base qual owner		38170			1,65	1,64
mid qual owner		59804			1,46	1,46
high qual owner		63295			1,26	1,26
unknown tenant		11420			2,18	2,24

			Exposant B-valeur après contrôle pour :			
variable de contrôle		N	1) l'âge et le sexe	2) 1 + les plus haut niveau de diplôme	3) 2 + qualité du logement et titre de propriété	4) 3 + nationalité à la naissance
bad qual tenant		33160			2,67	2,75
base qual tenant		75754			2,20	2,25
mid qual tenant		83270			1,81	1,86
high qual tenant		44116			1,39	1,44
v high qual tenant		11888			1,05	1,10
unknown owner		7034			1,77	1,74
v high qual owner		48458			1,00	1,00
nationality : DE & LUX		5451				0,87
ESP		13673				0,91
FR		21578				0,92
GB		4776				0,70
GR		5896				0,98
IT		20235				1,13
NL		3694				0,75
TR		13992				1,63
CD		5618				0,61
MA		50247				1,24
EU		3952				0,55
US&CA		1850				0,54
EUR		5591				1,11
LA		3221				0,89
PL		3272				1,08
YU		3149				1,28
WO		24545				1,04
PT		7833				1,27
BE		289291				1,00

Pseudo R-Square						
Cox and Snell		0,032	0,137	0,165	0,174	0,176
Nagelkerke		0,046	0,195	0,235	0,248	0,251
McFadden		0,027	0,122	0,149	0,158	0,160

10. Annexe 5

Liste des secteurs statistiques

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
Anderlecht	1	VERZET	RESISTANCE	21001A00-	21001A00-	2401	18595
	2	KLEINMOLEN		21001A011	21001A011	2036	11467
	3	WAYEZ		21001A02-	21001A02-	546	18776
	4	RAUTER-ZUID	RAUTER-SUD	21001A031	21001A031	1523	14091
	5	VEEWEIDE-ZUID	VEEWEYDE-SUD	21001A041	21001A041	2090	13371
	6	LINDE-OOST	LINDE-EST	21001A051	21001A051	1221	11807
	7	BIRMINGHAM		21001A07-	21001A07-	278	1099
	8	ASTRID (PARK)	ASTRID (Parc)	21001A08-	21001A08-	9	55
	9	PORSELEIN		21001A10-	21001A10-	795	10000
	10	BIESTEBROEK		21001A112	21001A112	2255	14201
	11	MINIEMEN	MINIMES	21001A120	21001A120	2493	19655
	12	RAUTER-NORD		21001A132	21001A132	837	10995
	13	VEEWEIDE-NORD	VEEWEYDE-NORD	21001A142	21001A142	930	10673
	14	LINDE-WEST	LINDE-OUEST	21001A152	21001A152	1136	15160
	15	BIZET		21001A30-	21001A30-	2044	10589
	16	BERGENSESTEENWEG - SINT-LUKAS	CHAUSSÉE DE MONS - SAINT-LUC	21001A31-	21001A31-	1150	12236
	17	DAGERAAD	AUORE	21001A32-	21001A32-	2836	17793
	18	WALCOURT		21001A331	21001A331	0	0
	19	RAD	ROUE	21001A332	21001A332	978	12715
	20	RAD - TUINWIJK	ROUE - CITE JARDIN	21001A34-	21001A34-	1991	9916
	21	COOVI - WOONZONE	CERIA - ZONE D'HABITAT	21001A350	21001A350	1010	5384
	22	ZUUN - INDUSTRIE	ZUEN - INDUSTRIE	21001A37-	21001A37-	35	146
	23	COOVI I	CERIA I	21001A380	21001A3MJ	8	32
	24	ARBORETUM		21001A401	21001A401	522	8693
	25	ROMAIN ROLLAND		21001A41-	21001A41-	2180	11071
	26	DE KAT	KAT	21001A42-	21001A42-	461	7292
	27	VAN BEETHOVEN		21001A43-	21001A43-	1160	15880
	28	DR. ROUX	DOCTEUR ROUX	21001A441	21001A441	1775	14016
	29	VENIZELOS		21001A451	21001A451	1200	10203
	30	GEMEENTESTADION - INDUSTRIE	STADE COMMUNAL - INDUSTRIE	21001A472	21001A472	187	2206
	31	VIJVERS - PARK	ETANGS - PARC	21001A492	21001A492	117	1564
	32	VIVES		21001A503	21001A503	1487	25877
	33	SCHERDEMAAL	SCHERDEMAEL	21001A51-	21001A51-	1476	7890
	34	SCHERDEMAAL-NOORD	SCHERDEMAEL-NORD	21001A52-	21001A52-	575	3364
	35	NELLIE MELBA		21001A53-	21001A53-	369	4145
	36	KLAVER	TREFLE	21001A552	21001A552	709	1521
	37	SCHEUT - DE SMET		21001A712	21001A712	654	7798
	38	OSSEGEM		21001A72-	21001A72-	2405	12681
	39	SCHEUTVELD		21001A732	21001A732	201	1644
	40	SCHEUT-WEST	SCHEUT-OUEST	21001A74-	21001A74-	2131	14135
	41	SCHEUT-INTERNAAT	SCHEUT-INTERNAT	21001A783	21001A783	1	23
	42	VOOR	SILLON	21001A80-	21001A80-	2454	10621
	43	BROEK	BROECK	21001A81-	21001A81-	1115	4845
	44	MOORTEBEEK		21001A82-	21001A82-	1543	4878
Oudergem Auderghem	45	PETERBOS		21001A83-	21001A83-	2967	17280
	46	DICHTKUNST	POESIE	21001A84-	21001A84-	741	6295
	47	AUBADE		21001A85-	21001A85-	414	5417
	48	SCHEUTKAPEL		21001A90-	21001A90-	1585	9792
	49	SCHEUT-OOST	SCHEUT-EST	21001A911	21001A911	1785	12958
	50	JAKOB SMITS		21001A92-	21001A92-	2741	13145
	51	GESP - NORBERT GILLE	AGRAFE-NORBERT GILLE	21001A931	21001A931	1321	8821
	52	KROKUSSEN	CROCUS	21001A941	21001A941	1741	13209
	53	BUFFON		21001A95-	21001A95-	2496	12550
	54	BOSPARK	PARC FORESTIER	21001A982	21001A982	7	151
	55	DAUW-OOST	ROSEE-EST	21001B10-	21001B10-	1911	13560
	56	DAUW-WEST	ROSEE-OUEST	21001B11-	21001B11-	577	6547
	57	SLACHTHUIS	ABATTOIR	21001B17-	21001B17-	497	1886
	58	RAAD-NOORD	CONSEIL-NORD	21001B20-	21001B20-	3735	19152
	59	BROGNIEZ-NOORD	BROGNIEZ-NORD	21001B21-	21001B21-	2217	15577
	60	BROGNIEZ-ZUID	BROGNIEZ-SUD	21001B22-	21001B22-	738	9180
	61	RAAD-ZUID	CONSEIL-SUD	21001B23-	21001B23-	937	10455
	62	HERZIENING-ZUID	REVISION-SUD	21001B241	21001B241	1244	8544
	63	HERZIENING-NOORD	REVISION-NORD	21001B25-	21001B25-	2850	16178
	64	ALBERT I - FLATGEBOUWEN	ALBERT I- IMMEUBLES	21001B31-	21001B31-	750	20648
	65	ALBERT I - BUURT	ALBERT I- QUARTIER	21001B321	21001B321	1529	10523
	66	GRONDELS	GOUJONS	21001B332	21001B332	1042	18582
	67	TWEESTATIONS	DEUX GARES	21001B372	21001B372	72	669
	68	KLEIN EILAND - RECHTEROEVER	PETITE ILE - RIVE DROITE	21001B38-	21001B3MJ	98	50
	69	VOGELENZANG	CHANTS D'OISEAUX	21001C512	21001C512	1339	5080
	70	ZIEKENHUIS U.L.B.	HOPITAL U.L.B.	21001C522	21001C522	157	296
	71	KERKHOF	CIMETIERE	21001C581	21001C581	174	253
	72	MULENMEERS 1	MEYLEMEERSCH 1	21001C591	21001C5MA	15	40
	73	MULENMEERS 2	MEYLEMEERSCH 2		21001C5PA	27	50
	74	SOETKIN		21001C611	21001C611	436	975
	75	NEERPEDE 1		21001C692	21001C6MB	0	0
	76	NEERPEDE 2			21001C6PB	473	175
	77	GOEDE LUCHT - KERN	BON AIR - CENTRE	21001C70-	21001C70-	185	2686
	78	GOEDE LUCHT - TUINWIJK	BON AIR - CITE JARDIN	21001C71-	21001C71-	1466	6248
	79	GOEDE LUCHT - VERSPR. BEWONING	BON AIR - HABITATIONS DISP.	21001C79-	21001C79-	132	664
	1	CENTRUM-NOORD	CENTRE - NOORD	21002A00-	21002A00-	955	7049
	2	SINT-ANNA	SAINTE-ANNE	21002A01-	21002A01-	648	5145
	3	CENTRUM-ZUID	CENTRE-SUD	21002A02-	21002A02-	893	4980
	4	LAMMERENDRIES		21002A030	21002A030	1713	8547
	5	KLEINE WIJNGAARD	VIGNETTE	21002A041	21002A041	481	6088
	6	HANDELSCENTRUM	CENTRE COMMERCIAL	21002A072	21002A072	82	801
	7	DRIEKLUREN	TROIS COULEURS	21002A091	21002A091	0	0
	8	TRANSVAAL		21002A10-	21002A10-	2399	8230
	9	HEILIG-HART	SACRE-COEUR	21002A11-	21002A11-	928	7568

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
Sint-Agatha- Berchem Berchem-St.- Agathe	10	SCHALLERLAAN	AVENUE SCHALLER	21002A12-	21002A12-	1410	3794
	11	PRINSENPAK	PARC DES PRINCES	21002A130	21002A130	1277	4263
	12	TEN REUKEN		21002A14-	21002A14-	398	3065
	13	VORSTLAAN – FLATGEBOUWEN	SOUVERAIN (Boulevard du)- BUILDINGS	21002A15-	21002A15-	138	7151
	14	ROOD KLOOSTER	ROUGE CLOITRE	21002A18-	21002A18-	11	12
	15	ZONIENWOUD	FORET DE SOIGNES	21002A190	21002A190	39	14
	16	SINT-JULIAAN	SAINT-JULIEN	21002A20-	21002A20-	1036	9798
	17	LEBON		21002A21-	21002A21-	2890	16746
	18	KANARIELAAN	CANARIS (Avenue des)	21002A22-	21002A22-	846	8786
	19	TH. BALIS PLEIN	TH. BALIS (Place)	21002A23-	21002A23-	1320	12676
	20	DE BROUCKERELAAN	AVENUE DE BROUCKERE	21002A24-	21002A24-	1212	13876
	21	WATERMAALSE STEENWEG	WATERMAEL (Chaussée de)	21002A25-	21002A25-	1337	9086
	22	TRIOMFLAAN	TRIOMPHE (Boulevard du)	21002A30-	21002A30-	923	7659
	23	VRIENDSCHAPSLAAN	AMITIE (Place de l’)	21002A311	21002A311	821	10876
	24	INDUSTRIEWIJK	QUARTIER INDUSTRIE	21002A372	21002A372	295	4529
	25	SPOORWEG	CHEMIN DE FER	21002A39-	21002A39-	0	0
	26	PUTDAAL		21002A411	21002A411	633	2436
	27	IS. GERARDLAAN	AVENUE IS.GERARD	21002A422	21002A422	127	1687
	28	VORSTLAAN-NORD	SOUVERAIN (Boulevard du) NORD	21002A43-	21002A43-	697	3773
	29	VOGELZANG	CHANT D’OISEAUX	21002A441	21002A441	1144	4862
	30	HERTOGENDAL	VAL DUC	21002A45-	21002A45-	871	7413
	31	HERTOGINNENDAL	VAL DUCHESSE	21002A482	21002A482	15	55
	32	WOLUWE PARK	WOLUWE PARC	21002A492	21002A492	3	26
	33	INVALIDENLAAN	INVALIDES (Boulevard des)	21002A511	21002A511	1696	8120
	34	BEAULIEU		21002A52-	21002A52-	615	4031
	35	VISSERIJEN	PECHERIES	21002A53-	21002A53-	1267	20009
	36	METRO DEPOT	DEPOT METRO	21002A572	21002A572	0	0
	1	CENTRUM	CENTRE	21003A00-	21003A00-	2208	8734
	2	MOLENBERG		21003A011	21003A011	975	7479
	3	LAURA - BASILIEK	LAURE - BASILIQUE	21003A02-	21003A02-	2421	8178
	4	HOOGVELD	HAUT-CHAMP	21003A03-	21003A03-	1508	9081
	5	L. DE SMET	L. DE SMET	21003A04-	21003A04-	966	15640
	6	DE SELLERS DE MORANVILLE		21003A05-	21003A05-	1523	6744
	7	HUNDERENVELD		21003A091	21003A0AJ	855	5275
	8	FRANS HOSPITAAL	HOPITAL FRANCAIS	21003A10-	21003A10-	2659	15824
	9	MODERNE WIJK	CITE MODERNE	21003A11-	21003A11-	609	8776
	10	ZAVELENBERGGAAARDE	CLOS DU ZAVELENBERG	21003A212	21003A212	492	11177
	11	ZAVELENBERG		21003A283	21003A283	94	507
	12	STATION	GARE	21003A29-	21003A2MJ	270	1144
	13	POTAARDE VLAK	POTAARDE VLAK	21003A312	21003A312	1786	4342
	14	ZEVENSTERREN	SEPT ETOILES	21003A323	21003A323	733	7607
	15	GROENDREEF	ALLEE VERTE	21003A331	21003A331	551	8197
	16	HOGENBOS		21003A342	21003A342	837	4759
	17	KONINCKXBOS		21003A38-	21003A38-	121	681
	18	MONNET		21003A41-	21003A41-	618	26640
Brussel Bruxelles	1	GROTE MARKT	GRAND-Place	21004A001	21004A001	734	6912
	2	BEURS	BOURSE	21004A002	21004A002	384	9869
	3	OUD KORENHUIS	VIEILLE HALLE AUX BLES	21004A01-	21004A01-	551	6215
	4	SINT-FRANCISCUS XAVERIUS	SAINT-FRANCOIS XAVIER	21004A02-	21004A02-	1731	12874
	5	BIJSTAND – ZUID PALEIS	BON SECOURS - PALAIS DU MIDI	21004A03-	21004A03-	1477	14240
	6	KAPELLEKERK	NOTRE-DAME DE LA CHAPELLE	21004A04-	21004A04-	929	12249
	7	CENTRAAL STATION	GARE CENTRALE	21004A10-	21004A10-	90	472
	9	REGENTLAAN	REGENT (Boulevard du)	21004A12-	21004A12-	145	1782

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
	10	KLEINE ZAVEL	PETIT SABLON	21004A13-	21004A13-	703	2576
	11	GROTE ZAVEL	GRAND SABLON	21004A14-	21004A14-	1692	9103
	12	JACOBSPLEIN	JACOBS (Place)	21004A15-	21004A15-	354	4655
	13	JUSTITIEPALEIS – SINT- PIETERS	PALAIS JUSTICE-HOP- ST.-PIERRE	21004A16-	21004A16-	1715	10937
	14	KONINKLIJK PALEIS	PALAIS ROYAL	21004A19-	21004A19-	39	133
	8	KOLONIENSTRAAT	COLONIES (Rue des)	21004A11-	21004A1MJ	12	177
	15	BEURS-NOORDWEST	BOURSE-NORD-OUEST	21004A20-	21004A20-	1835	13451
	16	ANNEESSENSPLEIN	ANNEESSENS (Place)	21004A21-	21004A21-	5351	22844
	17	ZENNESTRAAT	SENNE (Rue de la)	21004A22-	21004A22-	3024	15513
	18	NIEUWE GRAANMARKT	NOUVEAU MARCHÉ AU GRAIN	21004A23-	21004A23-	2387	11844
	19	VARKENSMARKT	MARCHÉ AU PORCS	21004A24-	21004A24-	2840	15320
	20	BEGIJNHOFPLEIN	BEGUINAGE (Place du)	21004A25-	21004A25-	1560	10636
	21	SINT-MICHEL EN GOEDELE	SAINT-MICHEL ET GUDULE	21004A30-	21004A30-	7	120
	23	CONGRES – STATION	CONGRES – GARE	21004A32-	21004A32-	511	2445
	24	VRIJHEIDSPLEIN	LIBERTÉ (Place de la)	21004A33-	21004A33-	1524	7951
	25	MUNT	MONNAIE	21004A34-	21004A34-	713	4845
	26	AD. MAXLAAN	AD. MAX (Boulevard)	21004A35-	21004A35-	495	2896
	22	RIJXSADMIN. CENTRUM EN CONGRES	CITE ADMINISTRATIVE ET CONGRES	21004A319	21004A3MJ	47	443
	27	BLAESSTRAAT-ZUID	BLAES (Rue)-SUD	21004A70-	21004A70-	4076	24370
	28	BLAESSTRAAT-CENTRUM	BLAES (Rue)-CENTRE	21004A71-	21004A71-	1134	14610
	29	SINT-THOMAS (Instituut)	SAINT-THOMAS (Institut)	21004A72-	21004A72-	1223	14387
	30	HANDELSKAAI	QUAI DU COMMERCE	21004A811	21004A811	2003	17425
	31	KOOPLIEDENSTRAAT	Rue des COMMERCANTS	21004A822	21004A822	274	7948
	32	E. JACQMAINLAAN-WEST	E. JACQMAIN (Boulevard)- OUEST	21004A83-	21004A83-	955	12119
	33	ORBANSQUARE	ORBAN (Square)	21004B10-	21004B10-	346	1069
	34	HANDELSSTRAAT	Rue du COMMERCE	21004B112	21004B112	32	837
	36	TRIERSTRAAT	TREVES (Rue de)	21004B13-	21004B13-	261	2685
	35	JOSEPH II STRAAT	RUE JOSEPH II	21004B122	21004B1MJ	0	0
	40	LEOPOLDPARK	LEOPOLD (Parc)	21004B293	21004B293	137	1237
	37	SCHUMAN RONDPLEIN	SCHUMAN (Rond-Point)	21004B21-	21004B2MJ	289	1881
	38	STEENWEGWIJK	CITE DE LA CHAUSSEE	21004B221	21004B2NJ	3	39
	39	PASCALSTRAAT – H. SACREMENT	RUE DE PASCAL – ST.- SACREMENT	21004B232	21004B2WJ	145	2045
	41	TWEEKERKENSTRAAT	DEUX EGLISES (Rue des)	21004B411	21004B411	1289	11800
	42	MARIE-LOUISESQUARE	MARIE-LOUISE (Square)	21004B421	21004B421	2505	11298
	43	AMBIORIXSQUARE- NOORD	AMBIORIX-NORD (Square)	21004B43-	21004B43-	4320	17280
	44	AMBIORIXSQUARE-ZUID	AMBIORIX-SUD (Square)	21004B44-	21004B44-	2455	11636
	45	MILITAIRE SCHOOL	ECOLE MILITAIRE	21004B45-	21004B45-	1303	9442
	46	JUBELPARK	CINQUANTENAIRE (PARC DU)	21004B49-	21004B49-	30	93
	47	LOUIZALAAN-NOORD	LOUISE (Avenue)-NORD	21004C501	21004C501	477	6745
	48	LOUIZALAAN- NOORDOOST	LOUISE (Avenue)-NORD- EST	21004C51-	21004C51-	763	7662
	49	LOUIZALAAN- NOORDWEST	LOUISE (Avenue)-NORD- OUEST	21004C52-	21004C52-	855	9205
	50	LOUIZALAAN-ZUIDWEST	LOUISE (Avenue)-SUD- OUEST	21004C53-	21004C53-	673	7253
	51	LOUIZALAAN-ZUIDOOST	LOUISE (Avenue)-SUD-EST	21004C54-	21004C54-	1428	6620
	52	LOUIZALAAN-ZUID	LOUISE (Avenue)-SUD	21004C552	21004C552	1328	9428
	53	TER KAMERENBOS	CAMBRE (Bois de la)	21004C591	21004C591	4	3
	54	V.U.B.	U.L.B.	21004C61-	21004C61-	772	3221
	55	BOENDAAL-WEST	BOENDAAL-OUEST	21004C62-	21004C62-	665	6996
	56	NATIENSQUARE	NATIONS (Square des)	21004C63-	21004C63-	1008	3709
	57	FRANKLIN ROOSEVELTLAAN	AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT	21004C642	21004C642	410	1921
	58	DIESELLE	VIVIER D’OIE	21004C65-	21004C65-	333	2125

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
	59	SINT-ROCHUS VOORPLEIN	PARVIS SAINT-ROCH	21004D600	21004D600	1070	20380
	60	ANTWERPSE STEENWEG-ZUID	ANVERS (Chaussée d')-SUD	21004D610	21004D610	1995	8131
	61	ANTWERPSE STEENWEG-NOORD	ANVERS (Chaussée d')-NORD	21004D62-	21004D62-	2744	16084
	62	GROENDREEF - VERGOTE DOK	ALLEE VERTE - BASSIN VERGOTE	21004D631	21004D631	42	89
	63	MASUIPLEIN-NORD	MASUI (Place)-NORD	21004D64-	21004D64-	809	3416
	64	WILLEBROEKSE KAAI	QUAI DE WILLEBROECK	21004D672	21004D672	1124	12967
	65	FABRIEKSKAAI - L. MONNOYERKAAI	QUAI DES USINES - MONNOYER	21004D680	21004D6MJ	22	14
	66	TURN EN TAXI	TOUR ET TAXIS	21004D69-	21004D6NJ	171	335
	67	ONZE-LIEVE-VROUWVOORPLEIN	PARVIS NOTRE DAME	21004E101	21004E101	1502	11090
	68	CHRYSANTENSTRAAT	RUE DES CHRYSANTHEMES	21004E112	21004E112	428	20691
	69	PRINS LEOPOLDSQUARE	PRINCE LEOPOLD (Square)	21004E12-	21004E12-	4204	17571
	70	HEILIG-HART	SACRE-COEUR	21004E130	21004E130	3902	11982
	71	KADETTENSCHOOL	ECOLE DES CADETS	21004E14-	21004E14-	2172	5481
	72	KONINKLIJK DOMEIN	DOMAINE ROYALE	21004E180	21004E180	32	13
	73	O.L.V. VAN LAEKEN	N.D. DE LAEKEN	21004E193	21004E193	0	0
	74	JEAN DE BOLOGNELAAN	AVENUE JEAN DE BOLOGNE	21004E201	21004E201	4430	11232
	75	WANDSTRAAT	RUE DE WAND	21004E211	21004E211	614	7592
	76	MUTSAARDLAAN	MUTSAARD (Avenue)	21004E222	21004E222	2344	22261
	77	MEISESELAAN	DE MEYSSE (Avenue)	21004E233	21004E233	589	1971
	78	VUURKRUISENLAAN	AVENUE DES CROIX DU FEU	21004E292	21004E292	5	25
	79	MARIA-CHRISTINASTRAAT	MARIE-CHRISTINE (Rue)	21004E70-	21004E70-	3999	12913
	80	ROODHUISPLEIN-ZUID	MAISON ROUGE (Place)-SUD	21004E72-	21004E72-	4532	13588
	81	EM. BOCKSTAELLAAN-ZUID	EM. BOCKSTAEL (Boulevard)-SUD	21004E73-	21004E73-	2830	17021
	82	EM. DELVASTRAAT	EM. DELVA (Rue)	21004E74-	21004E74-	5754	11676
	83	GODDELIJKE JEZUS	DIVIN JESUS	21004E800	21004E800	1073	7715
	84	SCHIJFSTRAAT	DISQUE (Rue du)	21004E81-	21004E81-	1080	10162
	85	MODELWIJK	CITE MODELE	21004E82-	21004E82-	2816	11282
	86	STIENONLAAN	STIENON (Avenue)	21004E83-	21004E83-	3609	15732
	88	HEIZEL	HEYSEL	21004E890	21004E8MJ	150	97
	87	BRUGMANNHOSPITAAL	HOPITAL BRUGMANN	21004E88-	21004E8NJ	92	450
	89	PAGODENLAAN	AVENUE DES PAGODES	21004F511	21004F511	1586	8798
	90	VERSAILLESLAAN	AVENUE DE VERSAILLES	21004F522	21004F522	3306	10696
	91	BEUKENOOTJESSTRAAT	RUE DES FAINES	21004F531	21004F531	1301	6045
	92	MARLY-ZUID	MARLY-SUD	21004F572	21004F572	30	47
	93	PETER BENOIT PLEIN	Place PETER BENOIT	21004F901	21004F901	1281	5553
	94	OORLOGSKRUISENLAAN	CROIX DE GUERRE (Avenue des)	21004F91-	21004F91-	2077	7704
	95	KASTEEL BEYAERD	RUE CHATEAU BEYAERD	21004F922	21004F922	2283	7077
	96	KERSENKOEK	COIN DES CERISES	21004F930	21004F930	1848	20173
	97	MARIENDAAL	VAL MARIA	21004F94-	21004F94-	601	3254
	98	WIMPELBERGSTRAAT	Rue du WIMPELBERG	21004F953	21004F953	865	2939
	99	MARLY-NOORD	MARLY-NORD	21004F970	21004F970	45	50
	101	TRASSERSWEG - NEDER-HEEMBEEK		21004F994	21004F994	98	313
	100	NEDER-HEEMBEEK-NOORD	NEDER-HEEMBEEK-NORD	21004F980	21004F9MJ	282	250
	102	SINT-ELISABETH	SAINTE-ELISABETH	21004G30-	21004G30-	1849	2779
	103	HAREN-ZUIDWEST	HAREN-SUD-OUEST	21004G310	21004G310	663	2195
	104	HAREN-OOST	HAREN-EST	21004G321	21004G321	751	2604
	105	VORMINGSSTATION	GARE DE FORMATION	21004G371	21004G371	5	2
	106	DOBBELENBERGSTRAAT	DOBBELENBERG (Rue de)	21004G382	21004G3MJ	308	473
	107	HAREN-ZUID	HAREN-SUD	21004G392	21004G3NJ	206	99

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
Etterbeek	1	GEMEENTEHUIS	HOTEL COMMUNAL	21005A00-	21005A00-	2992	11182
	2	SINT-GERTRUDIS	SAINTE-GERTRUDE	21005A01-	21005A01-	3256	16654
	3	KONINGSVELDSTRAAT	CHAMP DU ROI (Rue)	21005A02-	21005A02-	2297	17880
	4	MAALBEEK	MAELBEEK	21005A031	21005A031	1355	14810
	5	PH. BAUCQSTRAAT	PH. BAUCQ (Rue)	21005A042	21005A042	3543	25361
	6	RINSDELLE		21005A051	21005A051	3813	17500
	7	ST.-MICHIELSWARANDE	COURS ST-MICHEL	21005A082	21005A082	46	613
	8	GENERAAL HENRISTRAAT	GENERAL HENRI (Rue)	21005A10-	21005A10-	3074	15458
	9	O.L. VROUW VAN HET HEILIG HART	NOTRE-DAME DU SACRE-COEUR	21005A11-	21005A11-	2810	15266
	10	SINT-ANTONIUS	SAINT-ANTOINE	21005A12-	21005A12-	5439	16084
	11	DE JACHT	LA CHASSE	21005A13-	21005A13-	1217	13869
	12	LEGERLAAN	ARMEE (Avenue de l')	21005A14-	21005A14-	2846	12206
	13	SINT-MICHIELS COLLEGE	SAINT-MICHEL COLLEGE	21005A15-	21005A15-	1769	6005
	14	TERVURENSEPOORT - TONGERENSTR.	PORTE DE TERVUEREN - TONGRES	21005A20-	21005A20-	1611	12050
	15	TERVURENSEPOORT - BRAFFORT	PORTE DE TERVUEREN - BRAFFORT	21005A21-	21005A21-	601	10886
	16	TERVURENSEPOORT - L. DE LANTSH	PORTE DE TERVUEREN - L. DE LAN	21005A22-	21005A22-	980	11334
	17	JUBELPARK	CINQUANTENAIRE (Parc)	21005A29-	21005A29-	0	0
	18	KAZERNE	CASERNE	21005A311	21005A311	1194	4284
	19	NIEUWE BAAN-ZUID	NOUVELLE AVENUE-SUD	21005A322	21005A322	20	1215
	20	KARDINAAL LAVIGERiestraat	CARDINAL LAVIGERIE (Rue)	21005A33-	21005A33-	1215	16974
Evere	1	oud evere	VIEIL EVERE	21006A001	21006A001	2213	11742
	2	centrum	CENTRE	21006A011	21006A011	2351	12925
	3	ieder zijn huis - stroobants		21006A02-	21006A02-	622	18290
	4	blokken sint-vincentius	BLOCS SAINT-VINCENT	21006A03-	21006A03-	810	44918
	5	kerkhoeK		21006A042	21006A042	814	5421
	6	rustplaats	CHAMP DE REPOS	21006A052	21006A052	2029	11657
	7	vormingsstation	GARE DE FORMATION	21006A073	21006A073	0	0
	8	goede herder	BON PASTEUR	21006A094	21006A094	98	323
	9	conscience		21006A101	21006A101	3558	15127
	10	oase - provence - languedoc	OASIS - PROVENCE - LANGUEDOC	21006A11-	21006A11-	852	4725
	11	germinal I		21006A12-	21006A12-	717	13041
	12	gemeentehuis	MAISON COMMUNALE	21006A13-	21006A13-	1218	12826
	13	ed. deKnoopstraat	ED. DEKNOOP (Rue)	21006A142	21006A142	975	17123
	14	keet		21006A153	21006A153	906	9887
	15	oudstrijderslaan	ANCIEN COMBATTANTS (Avenue)	21006A171	21006A171	217	508
	16	hoog-evere	HAUT-EVERE	21006A201	21006A201	1730	8947
	17	brabants thuis	HOME FAMILIAL BRABANT	21006A21-	21006A21-	1081	9004
	18	saint-exupery		21006A22-	21006A22-	1915	20375
	19	gelukzaligheid	DU BONHEUR	21006A23-	21006A23-	2231	11579
	20	ieder zijn huis - zaventem		21006A24-	21006A24-	479	7870
	21	gibet		21006A25-	21006A25-	1001	7691
	22	grosjeanwijk	QUARTIER GROSJEAN	21006A272	21006A272	7	35
	23	J. bordet laan	J. BORDET (Avenue de)	21006A312	21006A312	351	3581
	24	germinal II		21006A323	21006A323	963	11153
	25	industriezone	ZONE INDUSTRIELLE	21006A37-	21006A37-	996	3092
	26	cicerowijk	QUARTIER CICERO	21006A403	21006A403	1105	11957
	27	P. dupontstraat	P. DUPONT (Rue)	21006A414	21006A414	1476	5740
	28	gemeenschappen	COMMUNAUTES	21006A474	21006A474	265	1628
	29	kerkhof brussel	CIMETIERE BRUXELLES	21006A48-	21006A48-	24	50
	30	carli		21006A515	21006A515	954	7794

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
Vorst Forest	1	CENTRUM SINT-DENIJS	CENTRE SAINT-DENIS	21007A00-	21007A00-	2353	8094
	2	PASTOOR ARSWIJK	CURE D'ARS	21007A01-	21007A01-	1094	7697
	3	STUART MERRIL		21007A02-	21007A02-	548	5254
	4	VORSTSE HAARD - FAMILIE	FOYER FORESTOIS - FAMILIE	21007A03-	21007A03-	903	13644
	5	VORSTSE HAARD - MADELON	FOYER FORESTOIS - MADELON	21007A04-	21007A04-	788	21797
	6	NEERSTALLE		21007A05-	21007A05-	621	4836
	7	KATANGA		21007A06-	21007A06-	484	17314
	8	BOLLINCKX		21007A071	21007A071	213	174
	9	BEMPT		21007A082	21007A082	73	110
	10	BOERGONDIE	BOURGOGNE	21007A101	21007A101	2308	14135
	11	MESSIDOR I		21007A111	21007A111	532	5468
	12	HAVESKERKE	HAVESKERCKE	21007A12-	21007A12-	250	4448
	13	DENAYERSTRAAT	DENAYER (Rue)	21007A132	21007A132	176	8692
	14	MONTE CARLO		21007A142	21007A142	1306	12544
	15	ROOSENDAALSTRAAT	ROOSENDAEL (Rue)	21007A201	21007A201	2482	11198
	16	MAGNANERIE		21007A21-	21007A21-	450	19807
	17	NEPTUNUSLAAN I	NEPTUNE (Avenue) I	21007A239	21007A239	2826	20421
	18	GLOBE		21007A242	21007A242	539	19915
	19	MESSIDOR II		21007A252	21007A252	245	15124
	20	VORST NATIONAAL - STADION	FOREST NATIONAL - STADE	21007A291	21007A291	3	29
	21	GERIJSTRAAT	CHARROI (Rue de)	21007A373	21007A373	22	86
	22	LUTTREBRUG	PONT DE LUTTRE	21007A40-	21007A40-	1800	19345
	23	LUTTREBRUG-WEST	PONT DE LUTTRE-OUEST	21007A41-	21007A41-	475	9522
	24	BERANGER		21007A50-	21007A50-	2740	19144
	25	KASTANJE	CHATAIGNE	21007A51-	21007A51-	906	12445
	26	VAN VOLXEM - KLEIN INDUSTRIE	VAN VOLXEM - PETITE INDUSTRIE	21007A52-	21007A52-	386	4045
	27	WIELEMANS CEUPPENS		21007A53-	21007A53-	2185	14679
	28	LYCEUM	LYCEE	21007A541	21007A541	532	12555
	29	KONINGIN MARIE - HENRIETTE	REINE MARIE-HENRIETTE	21007A552	21007A552	236	3841
	30	SINT-ANTONIUS	SAINT-ANTOINE	21007A60-	21007A60-	3762	25699
	31	MONTENEGROSTRAAT	MONTENEGRO (Rue)	21007A61-	21007A61-	4616	27012
	32	HOOGTEPUNT HONDERD	ALTITUDE CENT	21007A70-	21007A70-	2790	12933
	33	ALSEMBERGSE STEENWEG	Chaussée d'ALSEMBERG	21007A71-	21007A71-	921	28778
	34	MOLIERE		21007A72-	21007A72-	3729	13961
	35	BERCKENDAELSTRAAT	BERCKENDAEL (Rue)	21007A73-	21007A73-	1932	7710
	36	STEEKSPELSTRAAT	TOURNOI (Rue du)	21007A75-	21007A75-	962	18204
	37	PARK VAN VORST	PARC DE FOREST	21007A783	21007A783	267	1496
	38	DUDENPARK	PARC DUDEN	21007A79-	21007A79-	7	23
	39	VILLAS - KEMMELBERG	VILLAS - MONT KEMMEL	21007A814	21007A814	134	11029
Ganshoren	1	CENTRUM	CENTRE	21008A00-	21008A00-	859	8993
	2	VAN PAGE-ZUID	VAN PAGE-SUD	21008A01-	21008A01-	528	10804
	3	SIPPELBERG		21008A02-	21008A02-	2343	12985
	4	PLATEAU		21008A10-	21008A10-	2510	11578
	5	BASILIEK	BASILIQUE	21008A19-	21008A19-	0	0
	6	KEIZER-KAREL	CHARLES-QUINT	21008A20-	21008A20-	3228	18185
	7	MAIL		21008A21-	21008A21-	1726	11291
	8	VILLAS VAN GANSHOREN (WEST)	VILLAS DE GANSHOREN (OUEST)	21008A220	21008A220	2765	13900
	9	DE MESMAEKER		21008A23-	21008A23-	84	520
	10	HERVORMING	REFORME	21008A240	21008A240	1372	12558
	11	NESTOR MARTIN		21008A27-	21008A27-	0	0
	12	MOLENBEEK RIVIER	RIVIERE MOLENBEEK	21008A29-	21008A29-	4	10
	13	LE HOME		21008A30-	21008A30-	1248	10317
	14	TOUSSAINT		21008A31-	21008A31-	308	9386
	15	HEIDEKEN		21008A32-	21008A32-	1322	15531

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
Elsene Ixelles	16	VAN PAGE-NOORD	VAN PAGE-NORD	21008A33-	21008A33-	897	9074
	17	ALBERTPARK	PARC ALBERT	21008A34-	21008A34-	538	4055
	18	KEURE	CHARTE	21008A35-	21008A35-	332	8059
	19	DE RIVIERENPARK	PARC DE RIVIEREN	21008A38-	21008A38-	0	0
	1	CENTRUM	CENTRE	21009A00-	21009A00-	2062	15716
	2	BLYCKAERTS		21009A01-	21009A01-	1620	12536
	3	MUSEUM	MUSEE	21009A02-	21009A02-	3031	25146
	4	KLUIS	ERMITAGE	21009A03-	21009A03-	1730	12245
	5	GEWIJDE BOOM	ARBRE BENIT	21009A041	21009A041	2114	15294
	6	SINT-BONIFAAS	SAINT-BONIFACE	21009A051	21009A051	885	13020
	7	FLAGEYPLEIN	FLAGEY (Place)	21009A101	21009A101	1645	22808
	8	WERYSTRAAT	WERY (Rue)	21009A111	21009A111	2902	19530
	9	GENERAAL DE GAULLE	GENERAL DE GAULLE	21009A121	21009A121	1041	11403
	10	GACHARD		21009A13-	21009A13-	1316	16608
	11	A. DELPORTE-NOORD	A. DELPORTE-NORD	21009A151	21009A151	802	9972
	12	VIJVERS	ETANGS	21009A192	21009A192	9	91
	13	KLEIN ZWITSERLANDPLEIN	PETITE SUISSE (Place de la)	21009A20-	21009A20-	2724	13981
	14	ZOMER	ETE	21009A21-	21009A21-	2534	11156
	15	HOGESCHOOL	UNIVERSITE	21009A22-	21009A22-	3705	16213
	16	STERREPLEIN	ETOILE (Rond-Point de l')	21009A23-	21009A23-	2422	16665
	18	KERKHOF	CIMETIERE	21009A29-	21009A29-	0	0
	17	UNIVERSITAIR CAMPUS	CAMPUS UNIVERSITAIRE	21009A28-	21009A2MJ	268	453
	19	BOONDAEL-NOORD	BOONDAEL-NORD	21009A301	21009A301	994	12882
	20	WIJNSTOKSTRAAT	TREILLE (Rue de la)	21009A311	21009A311	240	9997
	21	SINT-ADRIAAN	SAINT-ADRIEN	21009A33-	21009A33-	3972	16647
	22	GEMEENTELIJK STADION	STADE COMMUNAL	21009A34-	21009A34-	619	7016
	23	LARIKSEN	MELEZES	21009A40-	21009A40-	1767	12757
	24	SINT-JORIS	SAINT-GEORGES	21009A41-	21009A41-	2047	15864
	25	RENIER CHALON		21009A42-	21009A42-	2699	13980
	26	FERNAND NEURAY		21009A43-	21009A43-	1757	14435
	27	PROVOOST	PREVOT	21009A44-	21009A44-	1614	12586
	28	KASTELEINPLEIN-OOST	CHATELAIN (Place du)-EST	21009A451	21009A451	2069	13039
	29	LUXEBURG PLEIN	LUXEMBOURG (Place de)	21009A501	21009A501	426	7283
	30	WIERTZ		21009A512	21009A512	143	5503
	31	GRAYSTRAAT	GRAY (Rue)	21009A52-	21009A52-	3064	16928
	32	LONDENPLEIN	LONDRES (Place de)	21009A53-	21009A53-	2749	15032
	33	ANGLICAANSE KERK	EGLISE ANGLICANE	21009A542	21009A542	382	6655
	34	NAAMSEPOORT	PORTE DE NAMUR	21009A552	21009A552	785	8174
	35	LEOPOLD KWARTIER	QUARTIER LEOPOLD	21009A593	21009A593	0	0
	36	BELVEDERE		21009A602	21009A602	323	7784
	37	LUIKENAARSSTRAAT	LIEGEOIS (Rue)	21009A612	21009A612	2772	21048
	38	KLAUWAERTS		21009A623	21009A623	340	13442
	39	MACAU		21009A63-	21009A63-	2521	16273
	40	HOSPITALEN	HOPITAUX	21009A652	21009A652	1329	9994
	41	KASTELEINPLEIN-WEST	CHATELAIN (Place du)- OUEST	21009A712	21009A712	829	15831
	42	DEFACQZ		21009A72-	21009A72-	1444	14615
	43	BERCKENDAEL		21009A73-	21009A73-	2554	10744
	44	BOONDAEL-ZUID	BOONDAEL-SUD	21009A802	21009A802	338	4420
	45	SCHOOLGAT		21009A812	21009A812	411	4023
	46	WOUD	FORET	21009A82-	21009A82-	1186	8520
	47	L. ERNOTTESTRAAT	L. ERNOTTE (Rue)	21009A83-	21009A83-	259	2504
	48	SINT-FILIPPUS	SAINT-PHILIPPE DE NERI	21009A90-	21009A90-	1312	9630
	49	A. DELPORTE-ZUID	A. DELPORTE-SUD	21009A911	21009A911	1604	20577
	50	KAZERNE	CASERNE	21009A922	21009A922	238	2952
Jette	1	CENTRUM	CENTRE	21010A00-	21010A00-	5284	13215
	2	ESSEGHEM		21010A01-	21010A01-	3860	15932
	3	LEOPOLD I		21010A02-	21010A02-	3251	14392

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
	4	SPIEGEL	MIROIR	21010A03-	21010A03-	2622	12150
	5	O.L. VROUW VAN LOURDES	NOTRE-DAME DE LOURDES	21010A04-	21010A04-	3454	12296
	6	ALBERT-WIJK	ALBERT (QUARTIER)	21010A05-	21010A05-	4147	14758
	7	JEUGDPARK	PARC DE LA JEUNESSE	21010A092	21010A092	0	0
	8	OUDE AFSPANNING	ANCIENNE BARRIERE	21010A10-	21010A10-	1795	9181
	9	HEYMBOSCH		21010A111	21010A111	2731	12106
	10	F. MOHRFELDSTRAAT	F. MOHRFELD (Rue de)	21010A121	21010A121	1077	12773
	11	TUINWIJK	CITE-JARDIN	21010A13-	21010A13-	3870	14615
	12	BRUGMANN		21010A141	21010A141	3565	16016
	13	DIELEGEMBOS	DIELEGEM (Bois de)	21010A182	21010A182	6	31
	14	DIKKE BEUK	ARBRE BALLON	21010A191	21010A1AJ	1069	2278
	15	MAGDALENA	MADELEINE	21010A21-	21010A21-	3042	14630
	16	BAECK DUPRE		21010A312	21010A312	697	3960
	17	HEILIG HART	SACRE-COEUR	21010A393	21010A393	121	796
	19	LAARBEEKBOS	LAARBEEK (Bois de)	21010A493	21010A493	108	143
	18	VUB		21010A412	21010A4MJ	0	0
Koekelberg	1	VANHUFFEL		21011A00-	21011A00-	1744	15028
	2	SINT-ANNA	SAINTE-ANNE	21011A01-	21011A01-	3428	23494
	3	JACQUETSTRAAT	JACQUET (Rue de)	21011A02-	21011A02-	1458	17778
	4	VREDELAAN	PAIX (Avenue de la)	21011A10-	21011A10-	2032	20294
	5	LEPREUX		21011A11-	21011A11-	1607	22837
	6	BASILIEK	BASILIQUE	21011A12-	21011A12-	1334	13443
	7	PLATEAU		21011A20-	21011A20-	2899	12680
	8	ELISABETHPARK	PARC ELISABETH	21011A29-	21011A29-	0	0
	9	BOOGSCHUTTERS - FOUREZ	ARCHERS - FOUREZ	21011A30-	21011A30-	2048	13884
Sint-Jans-Molenbeek Molenbeek-St.-Jean	1	CENTRUM	CENTRE	21012A00-	21012A00-	2160	22997
	2	KANAAL-ZUID	CANAL-SUD	21012A011	21012A011	777	14091
	3	BRUNFAUTWIJK	BRUNFAUT (QUARTIER)	21012A02-	21012A02-	867	15836
	4	RANSFORT		21012A03-	21012A03-	1834	23733
	5	VIER WINDEN	QUATRE VENTS	21012A041	21012A041	1928	27265
	6	SINT-JOZEF	SAINT-JOSEPH	21012A05-	21012A05-	932	26360
	7	HERTOGIN VAN BRABANT	DUCHESSE DE BRABANT	21012A10-	21012A10-	1823	15120
	8	INDUSTRIE		21012A11-	21012A11-	732	3978
	9	BIRMINGHAM-ZUID	BIRMINGHAM-SUD	21012A12-	21012A12-	871	7154
	10	BIRMINGHAM-NOORD	BIRMINGHAM-NORD	21012A13-	21012A13-	957	7944
	11	ONAFHANKELIJKHEID	INDEPENDANCE	21012A141	21012A141	2076	21541
	12	ZWARTE VIJVERS	ETANGS NOIRS	21012A152	21012A152	4936	27330
	13	WEST-STATION	GARE OUEST	21012A172	21012A172	985	8822
	14	BAECK		21012A20-	21012A20-	1626	14312
	15	MARIE-JOSE BLOKKEN	MARIE-JOSE BLOCS	21012A21-	21012A21-	1380	32096
	16	BRASILIA		21012A22-	21012A22-	223	5500
	17	MACHTENS-ZUID	MACHTENS-SUD	21012A23-	21012A23-	2499	14399
	18	OSSEGEM	OSSEGHEM	21012A24-	21012A24-	2979	21882
	19	BEEKKANT		21012A25-	21012A25-	692	22149
	20	MACHTENS-NOORD	MACHTENS-NORD	21012A26-	21012A26-	3251	21852
	22	MARIE-JOSE (PARK)	MARIE-JOSE (Parc)	21012A29-	21012A29-	0	0
	21	SPOORWEG	CHEMIN DE FER	21012A28-	21012A2MJ	0	0
	23	METTEWIE - IDYLLE		21012A30-	21012A30-	1619	8191
	24	DE RAEDT		21012A39-	21012A39-	20	43
	25	MOORTEBEEK		21012A41-	21012A41-	1164	4857
	26	BENES		21012A50-	21012A50-	2088	12231
	27	STIJNS	STEYNS	21012A511	21012A511	2157	13965
	28	NEEPWIJK	NEEP (Quartier du)	21012A52-	21012A52-	2796	13174
	29	SIPPELBERG		21012A53-	21012A53-	264	6807
	30	DELHAIZE		21012A54-	21012A54-	2233	8666
	31	PFEIFFER		21012A552	21012A552	1090	26248
	32	KARREVELD		21012A59-	21012A59-	1	5

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
	33	LAKENVELD	LAEKENVELD	21012A60-	21012A60-	3951	22275
	34	MEXICO		21012A611	21012A611	1141	16548
	35	BEVRIJDERS	LIBERATEURS	21012A62-	21012A62-	4664	25384
	36	DUBRUCQ-NOORD	DUBRUCQ-NORD	21012A63-	21012A63-	1567	12223
	37	ULENS		21012A672	21012A672	1908	11871
	38	PIERS		21012A71-	21012A71-	3338	24361
	39	LAVALLEE		21012A72-	21012A72-	2583	24624
	40	KANAAL-NOORD	CANAL-NORD	21012A732	21012A732	951	12092
	41	MIRTEN-NOORD	MYRTES-NORD	21012A811	21012A811	597	10473
	42	KORENBEEK		21012A822	21012A822	3474	14791
	43	ELBERS		21012A833	21012A833	499	4454
	44	METTEWIE-BUILDINGS		21012A84-	21012A84-	1691	25503
	45	CONDOR		21012A851	21012A851	797	6536
	46	DARING		21012A882	21012A882	71	776
Sint-Gillis St.-Gilles	1	GEMEENTEHUIS	HOTEL DE VILLE	21013A00-	21013A00-	3341	21794
	2	SPANJESTRAAT	ESPAGNE (Rue d')	21013A01-	21013A01-	2779	17917
	3	CAPOUILLETSTRAAT	CAPOUILLET (Rue)	21013A02-	21013A02-	2464	13562
	4	AMAZONESTRAAT	AMAZONE (Rue de)	21013A031	21013A031	1168	14329
	5	GEVANGENIS	PRISON	21013A04-	21013A04-	1409	9381
	6	FAIDERSTRAAT	FAIDER (Rue)	21013A052	21013A052	910	8837
	7	VOORPLEIN	PARVIS	21013A101	21013A101	2159	22762
	8	VOORPLEIN	PARVIS	21013A102	21013A102	335	28557
	9	PARMASTRAAT	PARME (Rue de)	21013A11-	21013A11-	1729	13337
	10	WILLEM TELL-ZUID	GUILLAUME TELL-SUD	21013A121	21013A121	853	34583
	11	DETHYSTRAAT	DETHY (Rue)	21013A13-	21013A13-	2318	33075
	12	METAALSTRAAT	METAL (Rue du)	21013A151	21013A151	1546	20369
	13	ENGELANDSTRAAT	ANGLETERRE (Rue d')	21013A201	21013A201	1768	13062
	14	FONTAINAS		21013A211	21013A211	2170	26919
	15	REGIEN	REGIES	21013A22-	21013A22-	3493	31217
	16	KONINGSLAAN	ROI (Avenue du)	21013A23-	21013A23-	1250	14842
	17	BETHLEHEMPLEIN	BETHLEEM (Place de)	21013A242	21013A242	1489	19961
	18	DENEMARKENSTRAAT	DANEMARK (Rue de)	21013A252	21013A252	1802	27608
	19	ZUIDSTATION	GARE DU MIDI	21013A291	21013A2MJ	46	189
	20	BARREEL	BARRIERE	21013A40-	21013A40-	1539	19629
	21	VILLALAAN	VILLAS (Avenue des)	21013A41-	21013A41-	2313	27076
	22	CRICKXSTRAAT	CRICKX (Rue)	21013A422	21013A422	2763	43466
	23	GULDENVLIESLAAN	TOISON D'OR (Avenue)	21013A51-	21013A51-	1241	11688
	24	SCHOTLANDSTRAAT	RUE D'ECOSSE	21013A522	21013A522	1440	18343
	25	JAMAR		21013A612	21013A612	217	7119
	26	FRANKRIJKSTRAAT	FRANCE (Rue de)	21013A623	21013A623	54	976
Sint-Joost-ten-Node St.-Josse-ten-Noode	1	SINT-JOOST PLAATS	Place SAINT-JOSSE	21014A00-	21014A00-	2762	28411
	2	STEURS		21014A01-	21014A01-	907	23575
	3	LIEFDADIGHEID	CHARITE	21014A02-	21014A02-	1350	21172
	4	MADOU		21014A03-	21014A03-	899	11336
	5	HAACHTSE STEENWEG	HAECHT (Chaussée de)	21014A04-	21014A04-	2754	18329
	6	HOUWAERT		21014A05-	21014A05-	6250	29325
	7	SINT-FRANCISCUS	SAINT-FRANCOIS	21014A10-	21014A10-	2227	25719
	8	SINT-LAZARUS	SAINT-LAZARE	21014A12-	21014A12-	240	6238
	9	ROGIER		21014A13-	21014A13-	2	64
	10	WEIDE	PRAIRIE	21014A14-	21014A14-	992	25916
	11	KRUIDTUIN	JARDIN BOTANIQUE	21014A18-	21014A18-	6	96
	12	NOORD	NORD	21014A20-	21014A2MJ	4	135
	13	MANHATTAN		21014A30-	21014A3MJ	274	2821
	14	BOSSUET		21014A41-	21014A41-	3610	30986
Schaarbeek Schaerbeek	1	COLIGNONPLEIN	COLIGNON (Place)	21015A00-	21015A00-	6359	23377
	2	VAN YSENDYCKSTRAAT	VAN YSENDYCK (Rue)	21015A01-	21015A01-	817	9062
	3	HOUFFALIZEPLEIN	HOUFFALIZE (Place)	21015A021	21015A021	3126	32981
	4	JOSAPHATSTRAAT	JOSAPHAT (Rue)	21015A03-	21015A03-	4313	21526
	5	L'OLIVIERSTRAAT	L'OLIVIER (Rue)	21015A04-	21015A04-	4452	25281

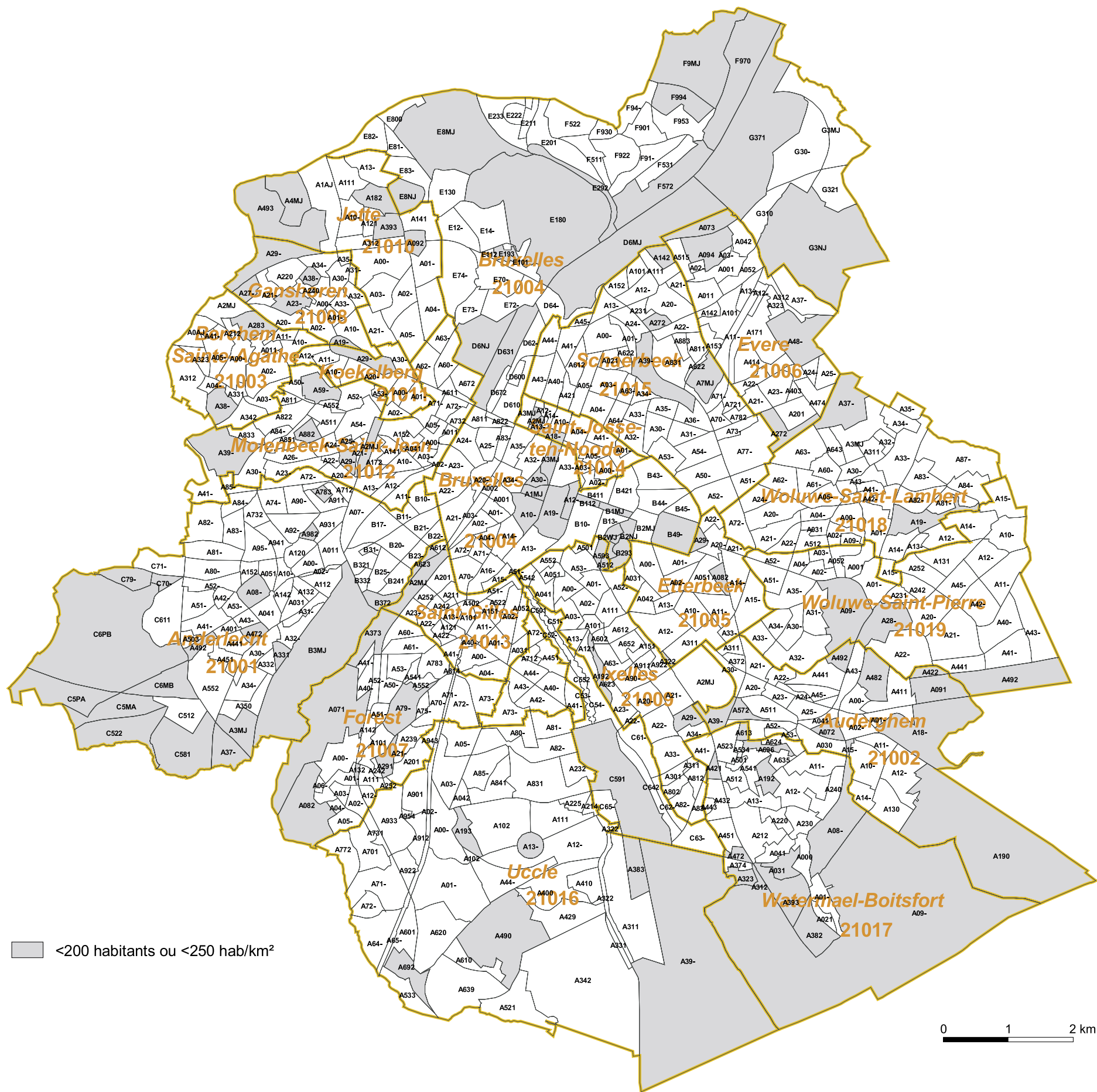
gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
	6	KONINKLIJKE SINT-MARIASTRAAT	ROYALE SAINTE-MARIE (Rue)	21015A05-	21015A05-	3798	19132
	7	STATION	GARE	21015A101	21015A101	1368	13607
	8	MAETERLINCK		21015A111	21015A111	2201	15470
	9	HUART HAMOIRLAAN	HUART HAMOIR (Avenue)	21015A12-	21015A12-	1973	11458
	10	PORTAELSSTRAAT	PORTAELS (Rue)	21015A13-	21015A13-	1754	13350
	11	HEILIGE FAMILIE	SAINTE-FAMILLE	21015A142	21015A142	150	1445
	12	PR. ELISABETH-NOORD	PR. ELISABETH-NORD	21015A152	21015A152	3102	29239
	13	HELMET		21015A20-	21015A20-	4224	15994
	14	GUIDO GEZELLESTRAAT	GUIDO GEZELLE (Rue)	21015A21-	21015A21-	1880	20664
	15	MARBOTIN A. STRAAT	MARBOTIN A. (Rue)	21015A22-	21015A22-	2822	18763
	16	J. BLOCKXSTRAAT	J. BLOCKX (Rue)	21015A231	21015A231	1147	15583
	17	WAELEHSTRAAT	WAELEH (Rue)	21015A24-	21015A24-	2230	15950
	18	M.H.I. P. BRIEN	HOPITAL P. BRIEN	21015A272	21015A272	131	1657
	19	GROTE BOSSTRAAT	GRANDE RUE AU BOIS	21015A30-	21015A30-	3203	18167
	20	VADERLAND	PATRIE	21015A31-	21015A31-	2104	14362
	21	TROOSTSTRAAT	CONSOLATION (Rue de la)	21015A32-	21015A32-	2650	15883
	22	WELDOENERSPLEIN	BIENFAITEURS (Place des)	21015A33-	21015A33-	2068	19305
	23	MADIEFJESSTRAAT	PAQUERETTES (Rue)	21015A34-	21015A34-	1413	16620
	24	JEAN STOBBAERTSLAAN	JEAN STOBBAERTS (Avenue)	21015A35-	21015A35-	1829	15942
	25	CAMBIER E. STRAAT	CAMBIER (Avenue E.)	21015A36-	21015A36-	1737	10391
	26	JOSAPHAT (PARK)	JOSAPHAT (Parc)	21015A39-	21015A39-	6	15
	27	BRABANTSTRAAT	BRABANT (Rue de)	21015A40-	21015A40-	2768	15474
	28	VANDERLINDENSTRAAT	VANDERLINDEN (Rue)	21015A41-	21015A41-	2761	16044
	29	PALEIZENSTRAAT	PALAIS (Rue de)	21015A421	21015A421	1513	16389
	30	NOORDSTATION	GARE DU NORD	21015A43-	21015A43-	1001	4928
	31	KONINGINNELAAN	REINE (Avenue)	21015A44-	21015A44-	2780	17560
	32	STEPHENSONPLEIN	STEPHENSON (Place)	21015A45-	21015A45-	1549	32685
	33	OPAAL	OPALE	21015A50-	21015A50-	4183	15560
	34	KERSELARENLAAN	CERISIERS (Avenue des)	21015A51-	21015A51-	1534	9602
	35	LINTHOUTSTRAAT	LINTHOUT (Rue)	21015A52-	21015A52-	2605	9462
	36	DAILLYPLEIN	DAILLY (Place)	21015A53-	21015A53-	2183	12045
	37	SMARAGDLAAN	EMERAUDE (Avenue)	21015A54-	21015A54-	4403	17735
	38	BRICHAUTSTRAAT	BRICHAUT (Rue de)	21015A612	21015A612	3487	24813
	39	BRUSILIA		21015A622	21015A622	732	10612
	40	P. DESCHANELLAAN	DESCHANEL P. (Avenue)	21015A63-	21015A63-	1347	15271
	41	DUPLOYE SQUARE		21015A64-	21015A64-	2665	21442
	42	P. HYMANSSTRAAT	P. HYMANS (Rue)	21015A70-	21015A70-	1657	18896
	43	BLOEMTUINEN	JARDINS	21015A71-	21015A71-	1296	10037
	44	F. COURTENSLAAN	F. COURTENS (Avenue)	21015A721	21015A721	912	9488
	45	H. EVENEPOELSTRAAT	H. EVENEPOEL (Rue)	21015A73-	21015A73-	628	5533
	46	B.R.T.	R.T.B.	21015A77-	21015A77-	1152	2296
	47	KERKHOF VAN SINT-JOOST	CIMETIERE DE SAINT-JOSSE	21015A782	21015A782	213	2834
	48	JOSAPHAT STATION	JOSAPHAT GARE	21015A79-	21015A7MJ	0	0
	49	TERDELT		21015A811	21015A811	1333	11629
	50	CH. GILISQUET - ZUIDLAAN	CH. GILISQUET - SUD (Avenue)	21015A822	21015A822	384	13388
	51	LATINIS G. STRAAT	LATINIS (Avenue G.)	21015A831	21015A831	3214	9737
	52	THEUNIS PIERRE STRAAT	THEUNIS PIERRE (Rue)	21015A883	21015A883	327	4769
Ukkel Uccle	1	GLOBE-OOST	GLOBE-EST	21016A00-	21016A00-	3785	9468
	2	DIEWEG		21016A01-	21016A01-	3832	4741
	3	ALSEMBERG-NOORD	ALSEMBERG-NORD	21016A02-	21016A02-	3277	19826
	4	COGHEN		21016A03-	21016A03-	2548	7579
	5	SCHEPENIJ	ECHEVINAGE	21016A042	21016A042	572	7303
	6	DE KAT	LE CHAT	21016A05-	21016A05-	3848	16272
	7	GROESELNBERG		21016A102	21016A102	1911	2773
	8	GROENE JAGER	VERT CHASSEUR	21016A111	21016A111	774	2248
	9	HAMOIR		21016A12-	21016A12-	2311	3309

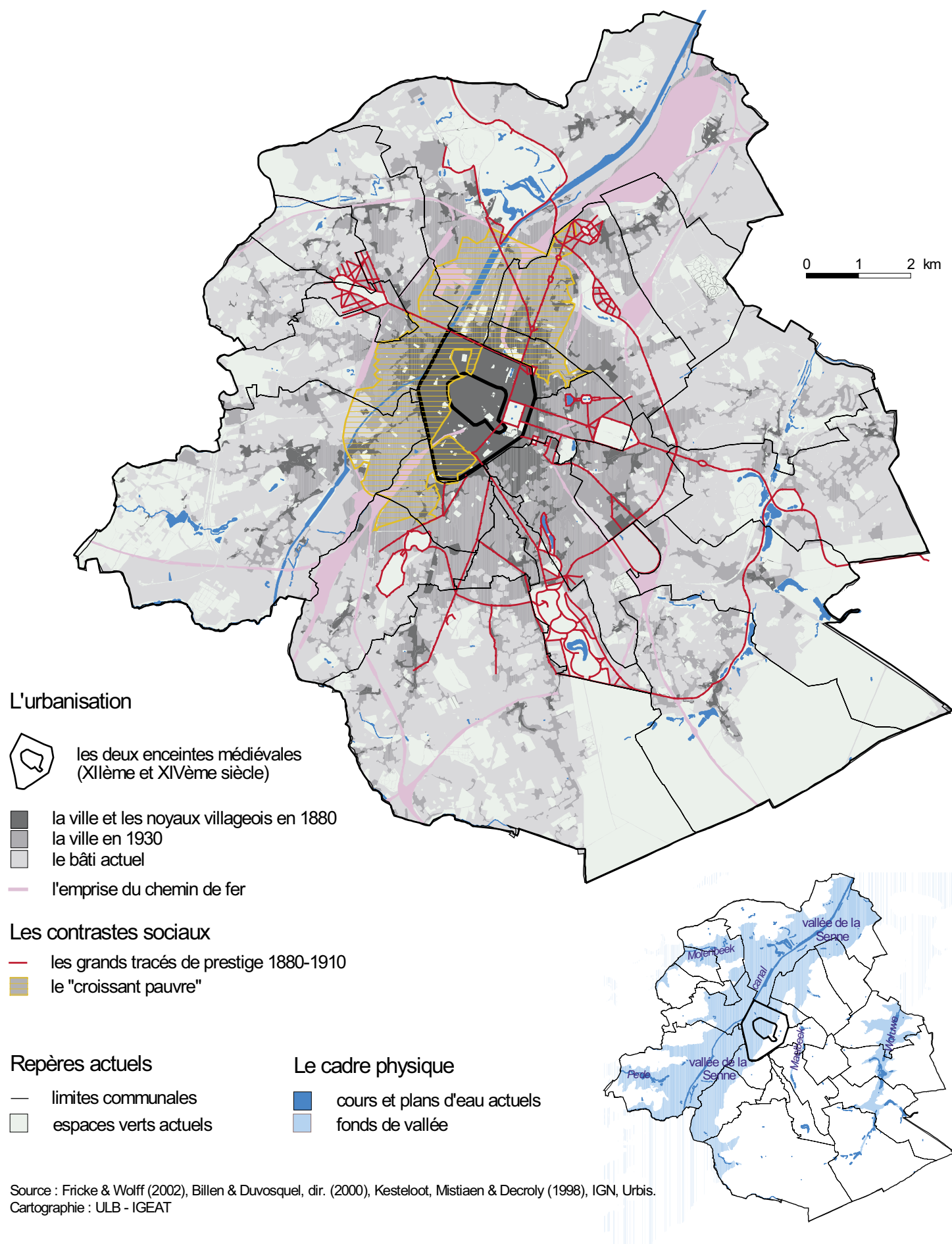
gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
	10	STERREWACHT	OBSERVATOIRE	21016A13-	21016A13-	9	70
	11	WOLVENDAAL	WOLVENDAEL	21016A193	21016A193	3	19
	12	STERREKUNDIGEN	ASTRONOMES	21016A214	21016A214	385	8958
	13	PTOLEMEUS	PTOLEMEE	21016A225	21016A225	520	5716
	14	SCHOONVERBLIJF	BEAU SEJOUR	21016A232	21016A232	1355	7989
	15	FORT JACO		21016A311	21016A311	1627	1811
	16	STEENWEG OP WATERLOO-OOST	CHAUSSÉE DE WATERLOO-EST	21016A322	21016A322	680	3837
	17	STEENWEG OP WATERLOO-WEST	CHAUSSÉE DE WATERLOO-OUEST	21016A331	21016A331	275	4763
	18	VRONERODE	FOND ROY	21016A342	21016A342	3479	1384
	19	ZONIENWOUD LOTHARINGEN-WEST	FORET DE SOIGNES LORRAINE-W.	21016A383	21016A383	0	0
	20	ZONIENWOUD LOTHARINGEN-OOST	FORET DE SOIGNES LORRAINE-EST	21016A39-	21016A39-	9	2
	21	SINT-JOB	SAINT-JOB	21016A400	21016A400	2535	5435
	22	ALPHONSE XIII		21016A410	21016A410	695	3743
	23	CARLOO		21016A429	21016A429	1785	4116
	24	VISSERIJ	PECHERIE	21016A44-	21016A44-	2306	5884
	25	KAUWBERG		21016A490	21016A490	263	239
	26	VERREWINKEL		21016A521	21016A521	428	927
	27	MOENSBERG		21016A533	21016A533	549	2605
	28	HORZEL	BOURDON	21016A601	21016A601	649	2955
	29	ENGELAND		21016A610	21016A610	527	2932
	30	KRIEKENPUT		21016A620	21016A620	880	1642
	31	HOMBORCH		21016A639	21016A639	2442	3301
	32	MOLNSTEEN		21016A64-	21016A64-	1618	4389
	33	ALSEMBERG-ZUID	ALSEMBERG-SUD	21016A65-	21016A65-	764	9101
	34	KERKHOF - ST.-GILLES	CIMETIERE - ST.-GILLES	21016A692	21016A692	3	13
	35	MERLO		21016A701	21016A701	2255	8122
	36	KEIENBEMPT		21016A71-	21016A71-	1419	3178
	37	MELKRIEK		21016A72-	21016A72-	887	6438
	38	ROETAERT		21016A731	21016A731	458	5645
	39	ZWARTEBEEK		21016A772	21016A772	531	2021
	40	VANDERKINDERE		21016A80-	21016A80-	2483	14106
	41	BASCULE		21016A81-	21016A81-	2947	12974
	42	CHURCHILL		21016A82-	21016A82-	4711	11026
	43	LANGEVELD	LONGCHAMP	21016A831	21016A831	2687	4392
	44	ZEECRABBE		21016A841	21016A841	359	1388
	45	BRUGMANN		21016A85-	21016A85-	1938	7330
	46	CENTRUM-WEST	CENTRE-OUEST	21016A901	21016A901	2065	8501
	47	GLOBE-WEST	GLOBE-OUEST	21016A912	21016A912	804	5071
	48	WOLVENBERG		21016A922	21016A922	519	3883
	49	VOSSEGAT-WEST	VOSSEGAT-OUEST	21016A933	21016A933	2630	5861
	50	ZEVENBUNDER	SEPT-BONNIERS	21016A943	21016A943	929	17069
	51	VOSSEGAT-OOST	VOSSEGAT-EST	21016A954	21016A954	257	14709
Watermaal-Bosvoorde Watermael-Boitsfort	1	BOSVOORDE CENTRUM	CENTRE DE BOITSFORT	21017A000	21017A000	1019	7113
	2	BEZEMHOEK	COIN DU BALAI	21017A01-	21017A01-	1282	7592
	3	JACHTSTOETDREEF	DREVE DES EQUIPAGES	21017A021	21017A021	426	6766
	4	DELLEURLAAN	AVENUE DELLEUR	21017A031	21017A031	124	834
	5	HERTOGENDREEF	DREVE DU DUC	21017A041	21017A041	777	5995
	6	VORST-OOST	SOUVERAIN-EST	21017A08-	21017A08-	168	277
	7	ZONIENWOUD	FORET DE SOIGNES	21017A09-	21017A09-	13	2
	8	FLOREAL		21017A11-	21017A11-	1501	5870
	9	LOGIS-NOORD	LE LOGIS-NORD	21017A12-	21017A12-	2276	6264
	10	BERKEN	BOULEAUX	21017A13-	21017A13-	1220	5788
	11	DRIE LINDEN STADION	STADE DES TROIS TILLEULS	21017A192	21017A192	0	0
	12	VOGELVANGSTLAAN	AVENUE DE LA TENDERIE	21017A212	21017A212	1769	4317
	13	LOGIS-ZUID	LE LOGIS-SUD	21017A220	21017A220	640	5840
	14	PIEPELINGEN	BEGUINETTES	21017A230	21017A230	1324	7954

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
	15	VORST-WEST	SOUVERAIN-OUEST	21017A240	21017A240	692	3408
	16	EIKHOVE	CLOS DES CHENES	21017A312	21017A312	153	4860
	17	TUMULIDREEF	DREVE DES TUMULI	21017A323	21017A323	90	987
	18	KANTORENZONING-ZUID	ZONING DE BUREAUX-SUD	21017A374	21017A374	328	5113
	19	VORSTERIE	FORESTERIE	21017A382	21017A382	0	0
	20	VIJVERS VAN BOSVOORDE	ETANGS DE BOITSFORT	21017A393	21017A393	20	56
	21	VISELAAN	AVENUE DE VISE	21017A41-	21017A41-	1606	10944
	22	WATERMAAL - STATION	WATERMAEL - STATION	21017A421	21017A421	182	3222
	23	DRIES		21017A432	21017A432	1075	6329
	24	VILLE-ET-FORET - ELAND	VILLE-ET-FORET - ELAN	21017A443	21017A443	792	21722
	25	HOGEBOMEN	FUTAIE	21017A451	21017A451	1249	8466
	26	KANTORENZONING- NOORD	ZONING DE BUREAUX- NORD	21017A472	21017A472	5	80
	27	WATERMAAL CENTRUM	CENTRE DE WATERMAEL	21017A501	21017A501	379	10452
	28	VANDER ELST - WELDOENSTRAAT	VANDER ELST - BIEN FAIRE	21017A512	21017A512	1102	8928
	29	IJSVOGEL	MARTIN-PECHEUR	21017A523	21017A523	1659	8882
	30	BEGONIASTRAAT	Rue des BEGONIAS	21017A534	21017A534	207	7448
	31	OTTERVANGER - WIENER	LOUTRIER - WIENER	21017A541	21017A541	853	5667
	32	TERCOIGNELAAN	AVENUE DE TERCOIGNE	21017A613	21017A613	123	2750
	33	VISSERIJEN	PECHERIES	21017A624	21017A624	1045	10574
	34	BRABANTSE PRINSEN	PRINCES BRABANCONS	21017A635	21017A635	387	4862
	35	REIGERBOS	HERONNIERE	21017A696	21017A696	95	1092
St.- Lambrechts- Woluwe Woluwe-St.- Lambert	1	TOMBERG		21018A00-	21018A00-	1396	8898
	2	SINT-LAMBERTUS	SAINT-LAMBERT	21018A01-	21018A01-	699	2941
	3	SLEGERSLAAN	SLEGERS (Avenue)	21018A02-	21018A02-	1285	11392
	4	ABELOOS		21018A031	21018A031	1406	16634
	5	BEETEPUT		21018A04-	21018A04-	1652	16318
	6	DRIES		21018A05-	21018A05-	1240	7859
	7	RASANTE		21018A09-	21018A09-	296	5514
	8	STOKKELSESTEENWEG	STOCKEL (Chaussée de)	21018A12-	21018A12-	227	1351
	9	GROOTVELD		21018A13-	21018A13-	559	8043
	10	KANSELRIJ	CHANCELLERIE	21018A14-	21018A14-	1164	7013
	11	TER BRONNEN	LES SOURCES	21018A15-	21018A15-	221	2213
	12	STRUYCKBEKEN		21018A19-	21018A19-	11	37
	13	GEORGES HENRILAAN	GEORGES HENRI (Avenue)	21018A20-	21018A20-	2830	10436
	14	DE BROQUEVILLELAAN- NOORD	DE BROQUEVILLE (Avenue)-NORD	21018A21-	21018A21-	2821	13913
	15	DE BROQUEVILLELAAN- ZUID	DE BROQUEVILLE (Avenue)-SUD	21018A22-	21018A22-	1559	13130
	16	LAMBEAULAAN	LAMBEAU (Avenue)	21018A24-	21018A24-	2147	13531
	17	HEILIGE-FAMILIE	SAINTE-FAMILIE	21018A30-	21018A30-	901	8331
	18	SCHUMAN PARK	PARC SCHUMAN	21018A311	21018A311	2312	20659
	19	POPULIERENHOF	CLOS DES PEUPLIERS	21018A32-	21018A32-	330	4931
	20	NEERVELD		21018A33-	21018A33-	1743	4487
	21	HOF TEN BERG-ZUID	HOF TEN BERG-SUD	21018A34-	21018A34-	613	4312
	22	HOF TEN BERG-NOORD	HOF TEN BERG-NORD	21018A35-	21018A35-	787	6898
	23	GEMEENSCHAPPEN	COMMUNAUTES	21018A37-	21018A37-	180	417
	24	GULLEDELLE		21018A382	21018A3MJ	557	1513
	25	EUROPA	EUROPE	21018A41-	21018A41-	1361	19695
	26	VERVLOESEM		21018A42-	21018A42-	1143	6311
	27	ROODEBEEK		21018A43-	21018A43-	808	5463
	28	SCHILDERSWIJK	QUARTIER DES PEINTRES	21018A512	21018A512	1562	13668
	29	ROODEBEEK PARK	ROODEBEEK PARC	21018A60-	21018A60-	454	3299
	30	HEYDENBERG-OOST	HEYDENBERG-EST	21018A61-	21018A61-	1901	13735
	31	HEYDENBERG-WEST	HEYDENBERG-OUEST	21018A62-	21018A62-	3215	14809
	32	STERREBEELDEN	CONSTELLATIONS	21018A63-	21018A63-	1657	4912
	33	TWEE HUIZEN	DEUX MAISONS	21018A643	21018A643	1818	14830
	34	KRUISDAGEN	ROGATIONS	21018A72-	21018A72-	1997	9006
	35	KAPELLEVELD-ZUID	KAPELLEVELD-SUD	21018A81-	21018A81-	658	4186

gemeente commune	id	statistische buurten / secteurs statistiques				bevolking/ population 1/10/2001	inwoners/ habitants /km²
		naam	nom	CODE 1991	CODE 2001		
Sint-Pieters- Woluwe Woluwe-St.- Pierre	36	LENNEKE MARE	MARIE LA MISERABLE	21018A82-	21018A82-	570	2903
	37	KLAKKEDELLE		21018A83-	21018A83-	888	4566
	38	KAPELLEVELD- NOORDOOST	KAPELLEVELD-NORD-EST	21018A84-	21018A84-	859	4397
	39	SINT-LUCAS	SAINT-LUC	21018A87-	21018A87-	671	1100
	1	CENTRUM	CENTRE	21019A001	21019A001	1466	9636
	2	WOLUWELAAN	BOULEVARD DE LA WOLUWE	21019A01-	21019A01-	631	2729
	3	ZONNEGAARDE	CLOS DU SOLEIL	21019A02-	21019A02-	271	2355
	4	KAPITEIN PIRETLAAN	CAPITAINE PIRET (Avenue)	21019A03-	21019A03-	1019	12085
	5	EGGERICXSTRAAT	EGGERICX (Rue)	21019A04-	21019A04-	951	11226
	6	DON BOSCO		21019A052	21019A052	1038	8751
	7	WOLUWEPARK	WOLUWE (Parc de)	21019A09-	21019A09-	3	5
	8	STOKKEL	STOCKEL	21019A10-	21019A10-	2364	9083
	9	DUIZENDMETERLAAN	MILLE METRES (Avenue)	21019A11-	21019A11-	959	2991
	10	SCHERMLAAN	ESCRIME (Avenue de l')	21019A12-	21019A12-	581	2748
	11	KONKEL		21019A131	21019A131	1566	5803
	12	HERENDAL	VAL DE SEIGNEURS	21019A14-	21019A14-	1066	3973
	13	KAPELLEVELD		21019A15-	21019A15-	1579	6382
	14	SINT-PAULUS	SAINT-PAUL	21019A20-	21019A20-	1215	4100
	15	MANOIR		21019A21-	21019A21-	1430	2927
	16	PUTDAAL		21019A22-	21019A22-	652	1443
	17	KELLE		21019A231	21019A231	1065	11050
	18	DREVEKENS	VENELLES	21019A242	21019A242	1121	8572
	19	MONTGOLFIER		21019A252	21019A252	1185	6021
	20	MELLAERTS VIJVERS	ETANGS MELLAERTS	21019A28-	21019A28-	110	321
	21	EGELANTIERENLAAN	EGLANTINES (Avenue)	21019A30-	21019A30-	898	5604
	22	BEMEL		21019A31-	21019A31-	1159	4881
	23	VOGELZANG	CHANT D'OISEAU	21019A32-	21019A32-	2436	6337
	24	MIMOSASLAAN	MIMOSAS (Avenue)	21019A33-	21019A33-	1611	10865
	25	EUROPAWIJK	EUROPE (Quartier de l')	21019A34-	21019A34-	1112	8376
	26	HORIZONLAAN	HORIZON (Avenue)	21019A35-	21019A35-	1329	5124
	27	SINT-ALEIDIS	SAINTE-ALIX	21019A40-	21019A40-	2715	8944
	28	MOOI BOS-WIJK	CITE JOLI-BOIS	21019A41-	21019A41-	1134	3927
	29	SALOMELAAN	SALOME AVENUE	21019A42-	21019A42-	810	2903
	30	GROENE CORNICHE	CORNICHE VERTE	21019A43-	21019A43-	567	1456
	31	FAZANTENPARK	FAISANDERIE	21019A441	21019A441	298	1902
	32	SCHROEFLAAN	HELICE (Avenue de l')	21019A45-	21019A45-	942	4487
	33	BOS	BOIS	21019A492	21019A492	5	8
	34	SINT-MICHIELSCOLLEGE	COLLEGE SAINT-MICHEL	21019A51-	21019A51-	1394	7337
	35	HERTOGSTRAAT	DUC (Rue)	21019A52-	21019A52-	1166	9421

Il est possible de définir à quel secteur statistique appartient une adresse en consultant le portail internet géoloc (<http://geowebgis.irisnet.be/webgis/>) qui permet d’afficher rues et numéros. Le code et le nom du secteur statistique sont indiqués dans les résultats apparaissant sous le formulaire de recherche.







Les dossiers de l'Observatoire

Cet atlas est comme un album photo détaillé de la Région bruxelloise qui rend lisibles les informations sur la situation démographique, sociale et de santé des bruxellois jusqu'au niveau des secteurs statistiques. Il rassemble des cartes largement commentées illustrant chacune les différences spatiales d'un aspect de la vie quotidienne. Comment sont logés les Bruxellois dans les différentes zones de la ville, dans quels quartiers se concentrent les grandes familles ou les personnes isolées, quelle est la composition par âge de la population des différents quartiers, où habitent les étudiants, la population active et les chômeurs, comment se distribuent les revenus, comment les Bruxellois des différents quartiers perçoivent-ils leur état de santé, comment se répartissent dans l'espace urbain les personnes hautement qualifiées ou celles qui n'ont été que peu de temps à l'école, comment les Bruxellois perçoivent-ils leur environnement, ...

L'ensemble illustre la diversité à l'intérieur de la Région bruxelloise. Il offre l'image en mosaïque d'une ville internationale dynamique, bouillonnante et productrice de richesses, mais aussi d'une ville où pauvreté et richesse s'opposent fortement.

www.observatbru.be

Ce document est également disponible en néerlandais

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands onder de titel:
«**Welzijns- en gezondheidsatlas van Brussel-Hoofdstad**»